



RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ
ET LA SITUATION FINANCIÈRE
(SFCR)

A é m a G r o u p e



S O M M A I R E

03

AVANT-PROPOS

05

AÉMA GROUPE

186

THÉMIS

290

AÉSIO MUTUELLE

420

ABEILLE VIE

90

MACIF SAM

214

MACIFILIA

350

MNPAF

472

ABEILLE ÉPARGNE RETRAITE

556

ANNEXE QRT

144

MUTAVIE

244

APIVIA MACIF MUTUELLE

384

NUOMA

512

ABEILLE IARD & SANTÉ

700

LEXIQUE

AVANT-PROPOS

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière, nommé SFCR « Solvency and Financial Condition Report » en anglais, à destination du public, est établi en application des articles 290 à 298 et 359 à 371 du Règlement délégué publié au Journal Officiel de l'Union européenne en date du 17 janvier 2015.

Ce rapport concerne la période de référence du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Ce rapport est un SFCR unique, qui concerne Aéma Groupe et onze de ses entités d'assurance : Macif SAM, Mutavie, Thémis, Macifilia, Apivia Macif Mutuelle, AÉSIO mutuelle, la Mutuelle nationale des personnels d'Air France (MNPAF), Nuoma, Abeille Vie, Abeille Épargne Retraite et Abeille IARD & Santé. Il est ainsi composé de douze chapitres.

Abeille Retraite Professionnelle, un FRPS, ne relève pas du régime Solvabilité II et publie un SFCR solo.

Chaque chapitre de ce rapport est composé d'une synthèse et de cinq parties distinctes :

► Synthèse

► La **partie A** est consacrée à la présentation :

- Du Groupe et de son activité ainsi que celle de ses entités ;
- Des résultats de souscription, des investissements et autres activités.

► La **partie B** est dédiée à la présentation d'informations qualitatives relatives :

- Aux informations générales sur le système de gouvernance ;
- Aux exigences de compétence et d'honorabilité en place, notamment pour ce qui concerne les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés ;
- Au système de gestion des risques ;
- Au système de contrôle interne ;
- À la fonction clé d'audit interne ;
- À la fonction clé actuarielle ;
- À la sous-traitance.

► La **partie C** présente :

- Les principaux risques auxquels le groupe et ses entités rattachées sont exposés ;
- Les mesures d'évaluation des risques ;
- Les techniques d'atténuation ou de transfert des risques auxquels l'entreprise a recours.

► La **partie D** détaille la valorisation des actifs et des passifs du bilan Solvabilité II.

► La **partie E** est consacrée à la présentation des informations qualitatives et quantitatives relatives :

- Aux fonds propres Solvabilité II ;
- Aux exigences de capital et à leur couverture.

Ce rapport a été soumis pour avis au comité des risques d'Aéma Groupe le 28 mars 2023 puis validé par le conseil d'administration d'Aéma Groupe le 4 avril 2023.

Il a été élaboré conformément aux processus de validation technique et décisionnel du Groupe décrits en partie B.

Les sigles présents dans ce rapport sont expliqués dans le lexique en fin de document.

Les états réglementaires annuels quantitatifs (QRT) sont présentés en annexe.



A é m a G r o u p e

06

SYNTHÈSE

11

A. ACTIVITÉ
ET RÉSULTATS

19

B. SYSTÈME
DE GOUVERNANCE

53

C. PROFIL
DE RISQUE

63

D. VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

77

E. GESTION
DE CAPITAL

84

ANNEXES

SYNTHÈSE



Activité et résultats

- ▶ Au 31 décembre 2022, les cotisations acquises s'établissent à 16 085 millions d'euros contre 11 033 millions d'euros en 2021, soit une hausse de +5 052 millions d'euros. Cette progression s'explique essentiellement par la prise en compte en 2022 d'Abeille Assurances en année pleine.
- ▶ Le résultat net du Groupe est de 122 millions d'euros à fin 2022.

CHIFFRE D'AFFAIRES

16 085 M€

RÉSULTAT NET

122 M€

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER

Santé/Prévoyance

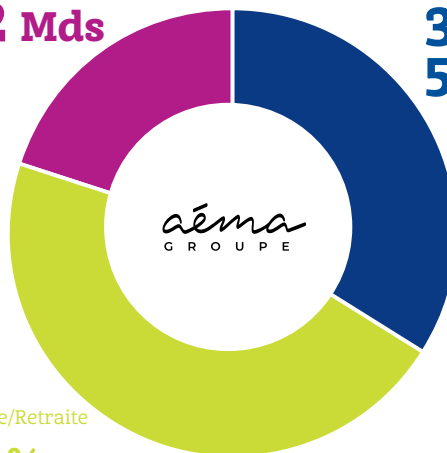
20 %
3,2 Mds

Domages

34 %
5,5 Mds

Épargne/Retraite

46 %
7,4 Mds





Gouvernance

Après une période d'installation d'un peu plus d'un an, le Groupe a opéré une modification dans l'organisation des responsables de fonctions clés et ce, afin de prendre en compte la taille et les enjeux du Groupe.

En effet, des responsables de fonctions clés distincts ont été désignés au sein d'Aéma Groupe, de ses entreprises affiliées, des entreprises sous-affiliées et de certaines des entités d'assurance solo du Groupe. Ils sont placés sous l'autorité d'un dirigeant effectif.

Ainsi, le conseil d'administration d'Aéma Groupe du :

- ▶ 28 janvier 2022 a pris acte de la désignation de M. Eric Da Silva, en qualité de responsable de la fonction clé gestion des risques de la société en remplacement de Mme Sandrine Avon ;
- ▶ 29 juin 2022 a pris acte de la désignation de M. Joachim Moreso en qualité de responsable de la fonction clé vérification de la conformité de la société en remplacement de M. Christophe Raballand ;
- ▶ 18 novembre 2022 a pris acte de la désignation de M. Jean-Marie Guillevic en qualité de responsable de la fonction clé audit interne de la société en remplacement de M. Dominique Chaignon.

Enfin, le conseil d'administration du 14 décembre 2022 a :

- ▶ procédé à la désignation de M. Olivier Brenza, en qualité de directeur général délégué Santé/Prévoyance en remplacement de Mme Sophie Elkrief ;
- ▶ pris acte de la désignation de ce dernier en qualité de dirigeant effectif de la société conformément à l'article R. 322-168 alinéa 2 du Code des assurances.



Profil de risque

Quatre grandes familles de risques :

RISQUES FINANCIERS

Marché : 39,9 %
Contrepartie : 2,6 %
Liquidité

RISQUES ASSURANTIELS

Souscription non-vie : 19,5 %
Souscription vie : 24,5 %
Souscription santé : 7,6 %

RISQUES OPÉRATIONNELS

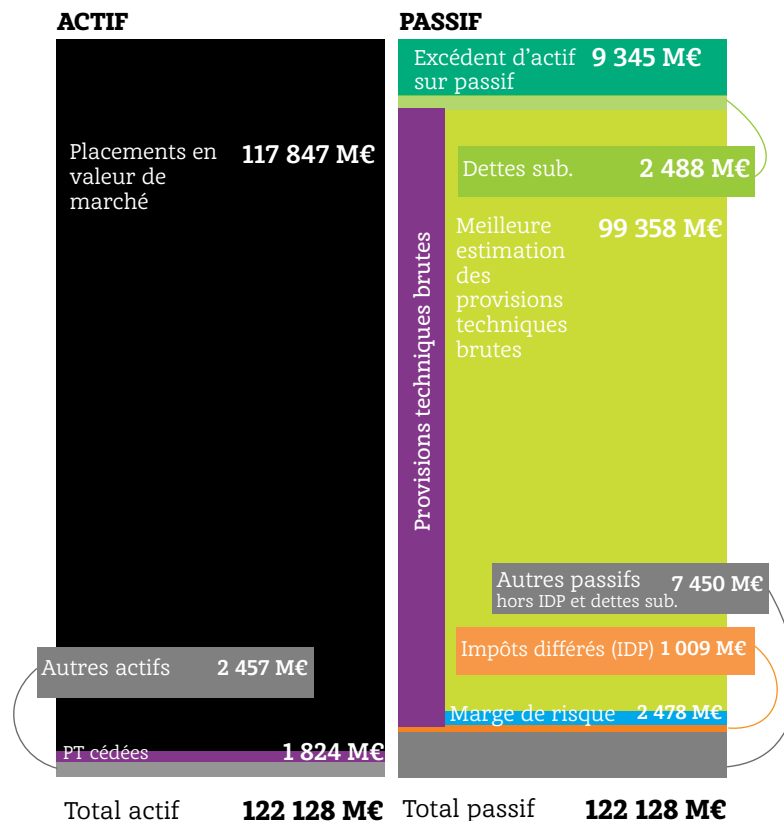
5,9 %

RISQUES STRATÉGIQUES

- ▶ Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- ▶ Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'ORSA.
- ▶ Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR et MCR.
- ▶ Un SCR du Groupe composé à 39,9 % du risque de marché et à 51,6 % du risque de souscription (répartition exprimée en pourcentage de la somme des modules de risque de la formule standard).



Bilan prudentiel



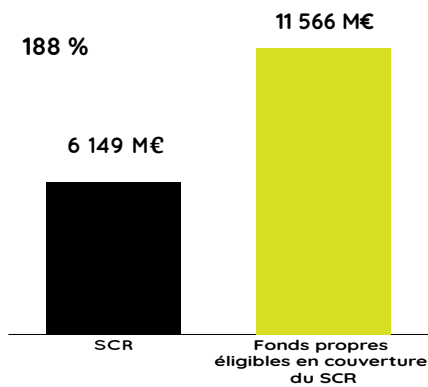
- ▶ Les placements en valeur de marché et les provisions techniques représentent respectivement 96 % et 83 % du bilan.
- ▶ Les provisions techniques brutes de réassurance, y compris marge de risque, s'élèvent à 101 836 millions d'euros, dont plus de 90 % en Vie et UC.
- ▶ Les fonds propres au bilan Solvabilité II (excédent d'actif sur passif et dettes subordonnées) s'élèvent à 11 833 millions d'euros.



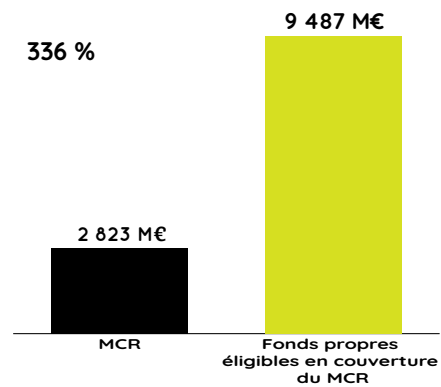
Solvabilité

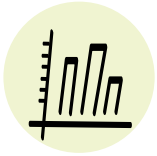
- ▶ Au 31 décembre 2022, les exigences de capital (MCR et SCR) du Groupe sont couvertes par les fonds propres éligibles.
- ▶ Le taux de couverture du SCR s'élève à 188 %, en progression de +33 points sur 2021.
- ▶ Avec une croissance des fonds propres éligibles de +646 millions d'euros et une diminution du SCR de -913 millions d'euros, le surplus de fonds propres par rapport au SCR augmente de plus de +1 500 millions d'euros.

COUVERTURE DU SCR



COUVERTURE DU MCR

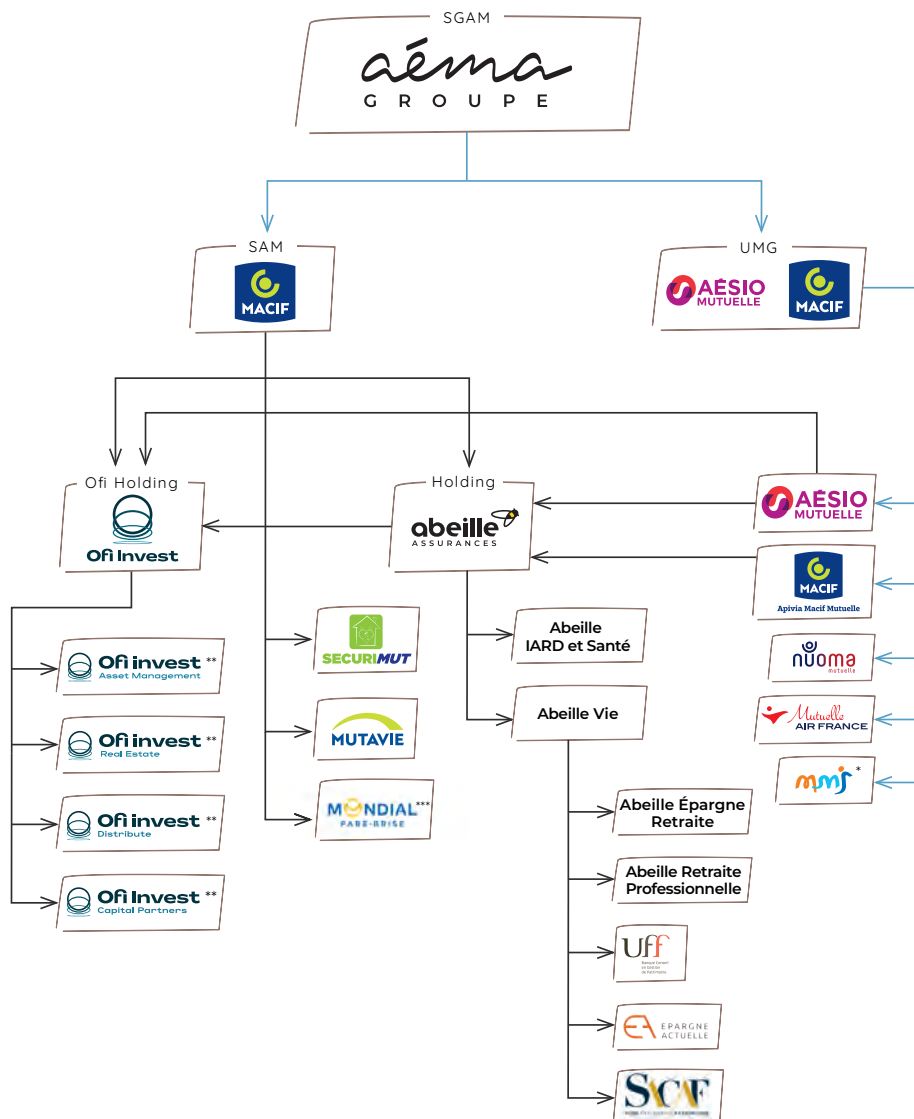




A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.1 PRÉSENTATION D'AÉMA GROUPE



→ Liens de solidarité financière

→ Liens de capital

Organigramme simplifié au 31 décembre 2022

> SGAM : Société de groupe d'assurance mutuelle

> SAM : Société d'assurance mutuelle

> UMG : Union mutualiste de groupe

> Ofi Invest : Pôle de gestion d'actifs

* affiliée à compter du 1^{er} janvier 2023

** dénominations à compter du 1^{er} janvier 2023

*** acquise le 10 février 2023

Les missions d'entreprise mère du Groupe, sont exercées par Aéma Groupe, société de groupe d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances qui :

- ▶ définit les orientations stratégiques du Groupe ;
- ▶ pilote le Groupe et notamment le suivi et le contrôle de la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe et l'atteinte des objectifs stratégiques et de performance définis ;
- ▶ s'assure de la cohérence des orientations stratégiques des entreprises affiliées, des entreprises sous-affiliées et des autres entreprises du Groupe avec la stratégie du Groupe ;
- ▶ organise la gouvernance et le pilotage du Groupe ;
- ▶ coordonne la solidarité financière entre ses entreprises affiliées ;
- ▶ exerce un contrôle effectif des entreprises affiliées au travers des reportings, des audits et des fonctions clés.

Aéma Groupe noue et gère des relations de solidarité financière fortes et durables avec ses entreprises affiliées.

En termes d'organisation, les activités du groupe Aéma Groupe s'articulent autour de quatre pôles :

- ▶ IARD (Incendie, accidents et risques divers) ;
- ▶ Santé/Prévoyance ;
- ▶ Épargne/Retraite ;
- ▶ Gestion d'actifs.

AÉMA GROUPE ET LES ENTITÉS D'ASSURANCE D'AÉMA GROUPE, SOUS LE CONTRÔLE DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION (ACPR)

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance.

Toutes les entités d'assurance qui composent Aéma Groupe sont soumises au contrôle de l'ACPR.

Le siège social de l'ACPR se trouve au 4 place de Budapest, 75009 Paris.

AUDITEURS EXTERNES

Le contrôle externe d'Aéma Groupe est assuré par les cabinets suivants :

	COMMISSAIRES AUX COMPTES	
Aéma Groupe	Groupe Y ⁽¹⁾	Mazars ⁽²⁾
Macif SAM	Groupe Y ⁽¹⁾	Mazars ⁽²⁾
Abeille Vie	PWC ⁽³⁾	Mazars ⁽²⁾
AER	PWC ⁽³⁾	Mazars ⁽²⁾
ARP	PWC ⁽³⁾	Mazars ⁽²⁾
Abeille Iard & Santé	PWC ⁽³⁾	Mazars ⁽²⁾
Mutavie	Groupe Y ⁽¹⁾	
Macifilia	Groupe Y ⁽¹⁾	
Thémis	Mazars ⁽²⁾	
AÉSIO mutuelle	Groupe Y ⁽¹⁾	Grant Thornton ⁽⁴⁾
Apivia Macif Mutuelle	Groupe Y ⁽¹⁾	Mazars ⁽²⁾
MNPAF	Groupe Y ⁽¹⁾	
Nuoma	Groupe Y ⁽¹⁾	

1. Groupe Y : 53 rue du marais - Niort (79)

2. Mazars : 61 rue Henri Regnault - Courbevoie (92)

3. PWC : 63, rue de Villiers - Neuilly (92)

4. Grant Thornton : 29, rue du Pont - Neuilly-sur-Seine (92)

A.1.2 LISTE DES ENTREPRISES LIÉES SIGNIFICATIVES

La liste des principales entreprises liées à Aéma Groupe et celles des entités détenues directement ou indirectement par le Groupe, et qui sont consolidées dans les comptes d'Aéma Groupe figure en annexe 1.

A.1.3 FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

2022 marque la deuxième année d'existence d'Aéma Groupe, année durant laquelle le Groupe a continué à construire pour conquérir. En effet l'année a été consacrée à la poursuite de l'installation et de la consolidation d'Aéma Groupe, et a permis de démontrer sa solidité économique et financière. L'année 2022 a également été très positive pour les marques du Groupe : Abeille Assurances a réussi son arrimage au sein d'Aéma Groupe, Macif SAM a amplifié sa dynamique de développement, AÉSIO mutuelle a poursuivi sa transformation, et enfin, la création d'OFI Invest a été finalisée.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

L'année 2022 a été marquée par une série de chocs (hausse de taux, inflation galopante, baisse du marché actions, écartement des spreads de crédit), amplifiés par les conséquences de la guerre en Ukraine.

UNE SINISTRALITÉ CLIMATIQUE EXCEPTIONNELLE

L'année 2022 a connu une sinistralité climatique exceptionnelle qui a conduit à une charge inégalée, en dehors de 1999 avec les tempêtes Lothar et Martin. Dix événements majeurs ont émaillé la métropole, avec une activité particulièrement marquée entre mi-mai et début septembre, période sur laquelle sept épisodes d'orages et de grêles intenses se sont abattus sur la France. En début d'année, la partie nord de la France a essuyé plusieurs tempêtes, dont Eunice et Franklin qui se sont succédées entre le 18 et le 21 février.

CRÉATION D'OFI INVEST

Le 19 septembre dernier, Aéma Groupe a franchi une nouvelle étape stratégique avec la naissance de la marque Ofi Invest. Quatrième pilier du groupe, Ofi Invest regroupe les activités d'Abeille Asset Management, d'Abeille REIM, d'Aéma REIM et des sociétés du groupe Ofi.

Fort de ce positionnement sur un secteur en pleine mutation (développement de la finance durable, nouvelle donne sur les marchés de taux, poids croissant des actifs privés non cotés et des actifs de diversification...), Aéma Groupe a souhaité rassembler et réorganiser les différentes forces et expertises complémentaires au sein d'un seul et même pôle dédié à la gestion d'actifs. Ce pôle composé de plus de 600 collaborateurs est organisé autour d'un modèle multi-expertises :

- ▶ les gestions cœur de portefeuille (Core) sous la marque Ofi Invest Asset Management : intégrant l'allocation d'actifs et les solutions d'investissement, cette activité est principalement composée des équipes d'Ofi Asset Management et d'une partie des équipes d'Abeille Asset Management et totalise un encours de 159 milliards d'euros sous gestion ;
- ▶ les gestions de diversification : intégrant notamment SWEN CP (private equity, dette mezzanine et infrastructures), ZENCAP AM (dette privée), Syncicap AM (marchés émergents) et Ofi Pierre (immobilier régulé), cette activité représente un encours de 16 milliards d'euros sous gestion ;
- ▶ les gestions immobilières (uniquement non régulées) sous la marque Ofi Invest Real Estate : intégrant les équipes d'Abeille REIM et Aéma REIM, cette activité totalise un actif géré de 8 milliards d'euros.

S'appuyant sur des marques fortes et engagées historiquement dans la finance responsable, Ofi Invest constitue un acteur de référence en matière d'investissement socialement responsable (ISR).

ÉMISSION DE DETTE SUBORDONNÉE

Le 5 septembre 2022, Aéma Groupe a annoncé le succès de l'émission de 500 millions d'euros de dette obligataire subordonnée émise par Abeille Vie. Cette émission marque la confiance renouvelée des investisseurs dans le crédit du Groupe et de ses entités.

L'émission a été structurée dans un format « Sustainable », c'est-à-dire que le Groupe s'est engagé à investir un montant équivalent aux fonds reçus dans des actifs verts et sociaux.

Cette levée de fonds permet au Groupe de préparer l'arrivée à échéance prochaine de ses titres subordonnés anciennement émis tout en conservant une bonne flexibilité financière.

DES ENGAGEMENTS POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

En 2022, le groupe Aéma Groupe renforce sa politique de sobriété énergétique et met en œuvre un plan d'action pour réduire sa consommation d'énergie au-delà de l'objectif affiché du gouvernement. Son ambition est de réduire de 15 % sa consommation d'énergie à fin 2023 par rapport à 2019.

Cet enjeu d'importance dans le contexte de forte tension du système énergétique actuel est en cohérence avec les engagements du Groupe en faveur de la protection de l'environnement. Les collaborateurs du groupe ont été sensibilisés et encouragés à être acteur, à réduire leur consommation d'électricité au travers de bonnes pratiques (limitation de la température de chauffage et de climatisation, réduction ou ajustement de l'éclairage...). Leur mobilisation a déjà permis une baisse significative de la consommation d'énergie. Le Groupe a ainsi enregistré une baisse de plus de 13 % par rapport à l'année 2019 avec une diminution significative sur les deux derniers mois de 2022.

A.1.4 ACTIVITÉ DE LA PÉRIODE

ACTIVITÉS PRINCIPALES D'AÉMA GROUPE

Les principales activités des entités qui composent Aéma Groupe sont décrites dans les chapitres dédiés à chaque entité dans le présent rapport.

AUTRES ACTIVITÉS D'AÉMA GROUPE

Inter mutuelles assistance (IMA)

IMA est un groupe d'assistance, composé d'entités implantées sur le continent européen et au Maroc, toutes rattachées à IMA SA, société holding du groupe, dont Macif SAM est actionnaire à hauteur de 29,37 %. Sa filiale Inter Mutuelle Habitat (IMH) assure également des prestations d'expertise et de réparation en nature dans le domaine de l'habitation. En 2022, les produits d'exploitation courants du groupe IMA atteignent 1 004 millions d'euros contre 877 millions d'euros en 2021, en augmentation de +14,4 %. Le résultat consolidé du groupe IMA (résultat net part du groupe) s'élève à 11 millions d'euros en 2022.

Inter mutuelles Entreprises (IME)

IME, Société Anonyme (SA) régie par le Code des assurances, est une structure commune à la Macif et à la Matmut, destinée à apporter une réponse assurantielle complète en Responsabilité Civile (RC) et Dommages aux biens sur le marché des professionnels et des entreprises. Macif SAM détient 40 % du capital d'IME. Les cotisations acquises de l'exercice 2022 s'élèvent à 66 millions d'euros, contre 63 millions d'euros à fin 2021 (+4,8 %). Le résultat net est déficitaire de 2,5 millions d'euros.

Abeille Retraite Professionnelle (ARP)

Abeille Retraite Professionnelle (ARP) est une SA régie par le Code des assurances, filiale à 100 % d'Abeille Vie. ARP qui est un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS) a été créée en novembre 2018 après obtention de l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Il s'agit d'une nouvelle catégorie d'organismes dédiés à l'activité de retraite professionnelle prévue par la loi Sapin II. ARP réalise 0,9 milliard d'euros de chiffres d'affaires à fin 2022, en baisse de -12 % par rapport à 2021. Le résultat net de l'exercice 2022 est déficitaire à hauteur de 4,5 millions d'euros contre un déficit de 31, millions d'euros en 2021.

Épargne Actuelle

Épargne Actuelle est une société de courtage immatriculée à l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance (Orias), filiale à 100 % d'Abeille Vie qui distribue principalement des contrats AFER. Epargne Actuelle réalise un résultat net de 13 millions d'euros en 2022, en baisse de -21 % par rapport à 2021.

Union financière de France Banque (UFF)

Union financière de France Banque (UFF), détenue directement et indirectement à 79,75 % par Abeille Assurances Holding, dispose d'un agrément d'établissement de crédit et est habilitée en qualité de Prestataire de Services d'Investissement (PSI) pour exercer les services de conseil en investissements, Réception-Transmission d'Ordres (RTO), de placement non garanti et de la tenue de comptes. UFF réalise un résultat net de 4,4 millions d'euros en 2022, en baisse de -7,3 millions d'euros par rapport à 2021.

Socram Banque

Socram Banque porte les activités de crédit à la consommation et les activités bancaires. Au 31 décembre 2022, les montants d'encours sont les suivants :

- ▶ 1 231 millions d'euros pour les crédits (+4,9 % sur un an) ;
- ▶ 1 142 millions d'euros sur les comptes à vue et épargne bancaire (-0,1 % sur un an).

Au 31 décembre 2022, Socram Banque compte près de 132 832 clients bancarisés parmi les sociétaires Macif. Le résultat net consolidé de l'exercice ressort à 2,7 millions d'euros en 2022.

OFI Invest

Le 19 septembre 2022, Aéma Groupe annonçait la création d'OFI Invest, son pôle de gestion d'actifs issu du regroupement des activités de gestion d'Abeille Assurances, d'Aéma REIM et du groupe OFI. À l'issue de cette recomposition OFI Invest est désormais détenue par Macif SAM à 51 %, Abeille Assurances Holding à 43 % et AÉSIO mutuelle à 6 %.

OFI Invest rassemble l'ensemble des métiers liés à la gestion d'actifs (actifs financiers cotés et non cotés, actifs immobiliers) au sein d'un même pôle.

Au 31 décembre 2022 :

- ▶ le groupe OFI réalise un résultat net de 48 millions d'euros, soit une baisse de -13 millions d'euros par rapport à 2021.
- ▶ Abeille Asset Management et Abeille REIM réalisent un résultat net de 35 millions d'euros en 2022, en baisse de -25 % par rapport à 2021.
- ▶ Aéma REIM, entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2022, réalise un résultat net de 3 millions d'euros à fin 2022.

A.2 Résultats de souscription

Les résultats d'Aéma Groupe 2022 intègrent les résultats en année pleine du périmètre d'Abeille Assurances. Suite à l'acquisition d'Abeille Assurances au 30 septembre 2021, les résultats d'Aéma Groupe de 2021 intègrent uniquement le dernier trimestre 2021 du périmètre d'Abeille Assurances.

Par ailleurs, les chiffres publiés dans les tableaux ci-après de la partie A, en 2021, sont issus du rapport annuel d'Aéma Groupe en 2021.

RÉSULTAT NET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022				Total 2022	Total 2021	Variation 2022/2021
	Dommmages	Épargne/Retraite	Santé/Prévoyance	Gestion d'actifs			
Cotisations acquises	5 473 577	7 371 223	3 239 882	-	16 084 682	11 032 548	5 052 134
Charges des prestations*	-4 986 001	-6 639 545	-2 727 074	-	-14 352 620	-9 634 414	-4 718 206
Marge brute	487 575	731 678	512 808	-	1 732 062	1 398 134	333 928
Charges/produits nets des cessions en réassurance	385 379	-5 017	-12 507	-	367 855	-94 681	462 536
Marge nette	872 954	726 661	500 300	-	2 099 916	1 303 453	796 464
Charges de gestion	-1 024 808	-749 660	-531 801	-	-2 306 269	-1 485 630	-820 639
Autres charges et produits opérationnels	-50 744	183 359	-70 332	55 215	117 498	19 272	98 226
Marge technique	-202 598	160 360	-101 833	55 215	-88 855	-162 906	74 050
Marge financière	185 953	20 183	54 836	39 567	300 539	367 803	-67 263
Eléments non techniques et non financiers	-16 258	-43 687	-19 401	-10 423	-89 769	-101 367	11 598
Résultat net - part du Groupe	-32 903	136 855	-66 397	84 359	121 915	103 531	18 384

*y compris ajustements ACAV

Les cotisations acquises du groupe Aéma Groupe s'établissent à 16 085 millions d'euros en 2022, en hausse de +5 052 millions d'euros. Cette forte croissance s'appuie sur les variations de périmètre (prise en compte d'Abeille Assurances en année pleine) pour +5 026 millions d'euros et sur la croissance interne à hauteur de +26 millions d'euros. À périmètre constant, la progression ressort à +0,2 %.

Au 31 décembre 2022, Aéma Groupe enregistre un résultat net - part du groupe de 122 millions d'euros contre 104 millions d'euros en 2021, soit une hausse de +18 millions d'euros.

Les principaux soldes contributifs aux résultats d'Aéma Groupe sont les suivants :

- ▶ La marge technique s'établit à -89 millions d'euros contre -163 millions d'euros l'exercice précédent, soit une hausse de +74 millions d'euros. Le solde technique du secteur Dommages se dégrade de -79 millions d'euros compte tenu du contexte technique marqué par une forte sinistralité (notamment climatique) partiellement prise en charge par la réassurance. Le secteur Santé/Prévoyance affiche un solde technique négatif de -102 millions d'euros en 2022, conséquence notamment des déficits techniques observés sur le périmètre des assurances collectives. La marge technique du secteur Épargne/Retraite s'améliore de +92 millions d'euros en 2022 suite à l'intégration en année pleine des entités Vie d'Abeille et une évolution favorable du solde technique de Mutavie en 2022.
- ▶ Les charges de gestion sont globalement bien maîtrisées, la progression constatée reposant principalement sur la prise en compte en année complète de la contribution des entités Abeille.
- ▶ La marge financière s'élève à 301 millions d'euros, en repli de -67 millions d'euros sur l'exercice.

A.3 Résultats des investissements

ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
Produits des placements	1 810 038	854 041	955 997
Charges des placements	-228 187	-137 010	-91 177
Plus et moins-values de cessions	-889 255	216 294	-1 105 549
Variation des dépréciations sur placements	-276 855	-36 678	-240 177
Participation aux résultats	-115 201	-528 844	413 643
Marge financière	300 539	367 803	-67 263

La marge financière s'élève à 301 millions d'euros, en repli de -67 millions d'euros sur l'exercice. Les produits financiers courants progressent en lien avec la prise en compte d'une année complète pour les entités du sous-ensemble Abeille Assurances. A contrario, les plus-values de cessions sont en forte diminution suite à la réalisation de programmes de cessions obligatoires destinées à repositionner les portefeuilles. Les dépréciations des placements progressent dans un contexte de baisse des marchés actions en fin d'année. Ces éléments conduisent à ramener la participation aux résultats constatée de 529 millions d'euros en 2021 à 115 millions d'euros en 2022.

A.4 Résultats des autres activités

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
Autres produits et charges non techniques	-26 790	-32 730	5 940
Résultat exceptionnel	17 146	9 661	7 485
Impôt sur les sociétés	-63 743	-53 677	-10 066
Autres éléments non techniques et non financiers	-16 382	-24 621	8 239
Eléments non techniques et non financiers	-89 769	-101 367	11 598

Le résultat des autres activités présente un solde négatif de -90 millions d'euros en 2022, en hausse de +12 millions d'euros par rapport à 2021.

Cette évolution de résultat s'explique principalement par :

- ▶ Une charge d'impôt de 64 millions d'euros en 2022 contre une charge de 54 millions d'euros en 2021, soit une augmentation de +10 millions d'euros sur l'année. L'impôt sur les sociétés regroupe les impôts exigibles comptabilisés dans les comptes sociaux et les impôts différés constatés dans les comptes combinés. La charge d'impôts exigible est de 23 millions d'euros, en diminution sur la période, principalement en lien avec un contexte de forte baisse de la taxation des plus values-latentes sur OPC. L'impact des impôts différés représente une charge d'impôts qui ressort à 41 millions d'euros en 2022. Elle traduit principalement la baisse des impôts différés actifs sur la participation aux bénéfices différés.
- ▶ Le résultat exceptionnel ressort à 17 millions d'euros contre 10 millions d'euros en 2021, soit une évolution positive de +7 millions d'euros sur l'année. Il bénéficie à hauteur de 18 millions d'euros de l'impact des entrées dans le périmètre de combinaison des trois entités du pôle gestion d'actifs (Aéma REIM, Ofi Pierre, Zencap).



B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le groupe Aéma Groupe est un Groupe d'assurance mutualiste dont l'entreprise mère, Aéma Groupe, est une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (Sgam), régie par le Code des assurances, à laquelle deux entités sont affiliées :

- ▶ Macif SAM, société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances, est en charge du pilotage, de la production, de la gestion et des performances des activités IARD produites par Macif SAM et Épargne/Retraite produites par Mutavie. Macif SAM est également en charge du pilotage de l'ensemble de la distribution sous la marque Macif. Macifilia et Thémis, sociétés anonymes filiales de Macif SAM, sont toutes deux également en charge des activités IARD. Abeille Assurances Holding, filiale de Macif SAM, est en charge du pilotage et des performances des activités de ses filiales, sous le contrôle de ses actionnaires et de la tête de Groupe prudentiel.
- ▶ l'UMG Aésio Macif, union mutualiste de Groupe régie par le Code de la mutualité, est en charge du pilotage, de la production, de la gestion et des performances des activités Santé/Prévoyance. Elle regroupe les mutuelles suivantes : AÉSIO mutuelle, Apivia Macif Mutuelle, MNPAF et NUOMA.

La Sgam Aéma Groupe, en sa qualité d'entreprise mère du Groupe a notamment pour objet :

- ▶ de définir les orientations stratégiques et la raison d'être du Groupe ;
- ▶ de piloter le Groupe et notamment de suivre et de contrôler la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe et l'atteinte des objectifs stratégiques et de performance définis ;
- ▶ de s'assurer de la cohérence des orientations stratégiques des entreprises affiliées, des entreprises sous-affiliées et des autres entreprises du Groupe avec la stratégie du Groupe ;
- ▶ d'organiser la gouvernance et le pilotage du Groupe ;
- ▶ de coordonner la solidarité financière entre ses entreprises affiliées ;
- ▶ d'exercer un contrôle effectif des entreprises affiliées au travers des reportings, des audits et des fonctions clés.

Aéma Groupe est administrée par un conseil d'administration composé d'administrateurs issus des conseils d'administration de ses entreprises affiliées : sa gouvernance garantit la représentation de son sociétariat. Soucieuse de la mise en place d'une claire répartition des responsabilités et équilibres des pouvoirs, Aéma Groupe et les entités le composant ont adopté un système de gouvernance moniste (conseil d'administration) dissocié avec un directeur général distinct du président du conseil d'administration ou un système de gouvernance dualiste (directoire et conseil de surveillance).

La gouvernance du Groupe, les principes et modalités de fonctionnement de ses instances ainsi que les responsabilités de ces dernières sont notamment régies par les statuts, les conventions d'affiliation et les chartes de gouvernance.

Le système de gouvernance mis en œuvre au sein du Groupe soutient la mise en œuvre de sa stratégie et permet de garantir une gestion saine et prudente de l'activité.

B.1.2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2022, le conseil d'administration d'Aéma Groupe est composé, outre les trois administrateurs salariés, de vingt-quatre administrateurs représentant les entreprises affiliées à Aéma Groupe.

Nom	Prénom	Statut
AUGIER	Béatrice	Membre du conseil d'administration et du comité des risques Groupe
BARABAS	Marie-Françoise	Membre du conseil d'administration et du comité d'audit Groupe
BERENGUEL	Marc	Membre du conseil d'administration et du comité des risques Groupe
BROTHIER	Patrick	Membre du conseil d'administration, du comité des sélections et du comité des rémunérations
CERDAN	Rémi	Membre du conseil d'administration et du comité des risques Groupe
CHARTIER	Alain	Membre du conseil d'administration
DEFIOLLES	Florence	Membre du conseil d'administration, du comité d'audit Groupe et du comité des sélections
DESSEMOND	Mireille	Membre du conseil d'administration, du comité d'audit Groupe et du comité des sélections
FERNANDEZ	Nathalie	Membre du conseil d'administration et du comité des risques Groupe
GERARD	Clarisse	Membre du conseil d'administration et du comité des rémunérations
GROSSE	Jean-Louis	Membre du conseil d'administration, du comité d'audit Groupe et du comité des sélections
HAURY	Pascal	Membre du conseil d'administration, du comité des risques Groupe, du comité des rémunérations et comité des sélections
LAREUR	Françoise	Membre du conseil d'administration, du comité des risques Groupe et du comité des rémunérations
LE GAC	Catherine	Membre du conseil d'administration, du comité d'audit Groupe et du comité des rémunérations
LEBRUN	Alain	Membre du conseil d'administration, du comité d'audit Groupe et du comité des rémunérations
LEVEUGLE	Vianney	Membre du conseil d'administration, du comité des risques Groupe, du comité des rémunérations et comité des sélections
LOUIS*	Jean-Paul	Membre représentant les salariés au comité des risques Groupe
MARTINEAU	Bertrand	Membre
MAYANCE	Nathalie	Membre du conseil d'administration et du comité des rémunérations
MICHARD	Pascal	Membre du conseil d'administration et du comité des sélections
NAVARRO*	Christine	Membre du conseil d'administration et du comité des rémunérations
PERRAULT	Philippe	Membre du conseil d'administration et du comité des sélections
PERRIN	Yves	Membre du conseil d'administration et du comité d'audit Groupe
PHILIPPE	Denis	Membre
PINTO*	Manuel	Membre du conseil d'administration et du comité d'audit Groupe
SAINTHUILLE	Dominique	Membre
VERNE	Claude	Membre

*Administrateur représentant des salariés

Ils sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les deux ans.
Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

2. RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration d'Aéma Groupe se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations, les affaires qui la concernent. Il examine les rapports exigés par la réglementation.

Le conseil d'administration dispose notamment des attributions suivantes :

- ▶ définir les orientations stratégiques du Groupe ;
- ▶ approuver le processus décisionnel applicable au sein du Groupe ;
- ▶ veiller à l'alignement stratégique des entités du Groupe à travers, notamment, la désignation de représentants de l'entreprise mère dans leurs instances ;
- ▶ veiller au respect des droits et obligations nés des conventions d'affiliation et des statuts ;
- ▶ apprécier les résultats des entités par l'analyse de tableaux de bord stratégiques intégrant des indicateurs d'ordres financier, économique, social/sociétal et environnemental ;
- ▶ assurer la meilleure allocation des ressources financières au sein du Groupe ;
- ▶ s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne applicable à l'ensemble des entités du Groupe ;
- ▶ approuver les politiques écrites prévues par la réglementation ;
- ▶ approuver l'ensemble des rapports réglementaires relevant de son champ de compétence ;
- ▶ fixer la composition et les attributions des comités, émanations du conseil d'administration, qui exercent leur activité sous sa responsabilité ;
- ▶ prendre acte de la désignation des responsables des fonctions clés du Groupe et désigner, le cas échéant, les dirigeants effectifs qui ne le sont pas de droit ;
- ▶ déterminer les orientations de l'activité de la société et veiller à leur mise en œuvre, arrêter les comptes sociaux de la Sgam Aéma Groupe et les comptes combinés du Groupe, autoriser les conventions réglementées ;
- ▶ décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen.

Le conseil d'administration procède à une évaluation de son propre fonctionnement quant à sa composition, son organisation, les compétences individuelles et collectives de ses membres et leur assiduité aux réunions.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En 2022, il s'est réuni huit fois et le taux de participation de ses membres est de 92 %.

3. ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU BUREAU

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci et veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il veille à la qualité des échanges et à la collégialité des décisions du conseil d'administration.

Il rend compte à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil.

Il préside le bureau et le comité exécutif.

Le président du conseil d'administration d'Aéma Groupe assure la représentation du Groupe au plan politique.

Au nombre de deux, **les vice-présidents** suppléent **le président** du conseil d'administration dans le cadre de missions ou activités qui leur sont déléguées par le président, sur mandat spécifique de ce dernier.



Pascal Michard
Président



Patrick Brothier
Vice-Président



Philippe Perrault
Vice-Président

4. COMPOSITION ET RÔLE DU BUREAU

Le bureau est une émanation du conseil d'administration.

Il est composé du président, des vice-présidents, du secrétaire du conseil et de six autres administrateurs.

Il travaille par délégation du conseil d'administration et sous son contrôle.

Nom	Prénom	Statut
BROTHIER	Patrick	Vice-président
DEFIOLLES	Florence	Membre
DESSEMOND	Mireille	Membre
LEBRUN	Alain	Membre
GROSSE	Jean-Louis	Membre
HAURY	Pascal	Membre
LEVEUGLE	Vianney	Secrétaire
MAYANCE	Nathalie	Membre
MICHARD	Pascal	Président
PERRAULT	Philippe	Vice-président
AUGIER	Béatrice	Invité permanent
CERDAN	Rémi	Invité (alternance)
LE GAC	Catherine	Invité (alternance)

5. COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le conseil d'administration d'Aéma Groupe s'appuie sur des comités spécialisés, chargés de lui apporter assistance et conseil en amont de ses prises de décisions sur des domaines relevant exclusivement de la compétence du conseil. La liste, l'objet et les principes de fonctionnement de ces comités sont définis par le conseil d'administration d'Aéma Groupe. Chaque comité dispose de son propre règlement intérieur.

5.1 Le comité de l'audit

Au 31 décembre 2022, le comité d'audit d'Aéma Groupe est composé comme suit :

Nom	Prénom	Statut
BARABAS	Marie-Françoise	Membre
DEFIOLLES	Florence	Membre
DESSEMOND	Mireille	Membre
GROSSE	Jean-Louis	Membre
LE GAC	Catherine	Membre
LEBRUN	Alain	Membre
PELAUD	Jean-Luc	Président personnalité qualifiée
PERRIN	Yves	Membre
PINTO	Manuel	Membre représentant des salariés
SCAGLIOTTI	Bernard	Membre personnalité qualifiée
GUILLEVIC	Jean-Marie	Invité permanent
DUPUIS	Emmanuel	Invité permanent
GRONDIN	Hervé	Invité permanent
RONAT	Maurice	Invité permanent
SZLINGIER	Pierre	Invité permanent

Le comité d'audit d'Aéma Groupe émet un avis ou, dans certains cas, une recommandation sur :

- ▶ les comptes consolidés du Groupe après l'audition des commissaires aux comptes et après avoir écouté chacun des présidents des comités d'audit sur les comptes de l'entité qui leur sont rattachés ;
 - ▶ les conventions réglementées de l'ensemble du Groupe ;
 - ▶ le respect du processus de sélection et d'indépendance des commissaires aux comptes conformément à la procédure du Groupe ; l'appel d'offre sera piloté au niveau du Groupe afin de respecter la présence d'au moins un co-commissaire au compte au sein de chacune des entités du Groupe ;
 - ▶ l'efficacité du système de contrôle périodique et permanent (avec validation du plan d'audit annuel, et le budget afférent) d'Aéma Groupe en s'appuyant sur les avis transmis par les comités d'audit des affiliés.
- Le président du comité d'audit rend compte régulièrement au conseil d'administration des travaux réalisés.

En 2022, le comité d'audit s'est réuni huit fois et a été sollicité une fois par mail. Le taux de participation de ses membres est de 91 %.

5.2 Le comité des risques

Au 31 décembre 2022, le comité des risques d'Aéma Groupe est composé comme suit :

Nom	Prénom	Statut
AUGIER	Béatrice	Membre
BERENGUEL	Marc	Membre
BRUSCHI	Marc	Membre personnalité qualifiée
CERDAN	Rémi	Membre
FERNANDEZ	Nathalie	Membre
HAURY	Pascal	Membre
LAREUR	Françoise	Membre
LEVEUGLE	Vianney	Membre
LOUIS	Jean-Paul	Membre représentant des salariés
RONAT	Maurice	Président personnalité qualifiée
DA SILVA	Eric	Invité permanent
DUPOIS	Emmanuel	Invité permanent
DUQUESNE	Laure	Invité permanent
GRONDIN	Hervé	Invité permanent
PELAUD	Jean-Louis	Invité permanent
SZLINGIER	Pierre	Invité permanent

Le comité des risques d'Aéma Groupe a pour mission de produire des avis ou, dans certains cas, des recommandations au conseil d'administration d'Aéma Groupe, partagés le cas échéant aux conseils d'administration ou de surveillance des entités du Groupe sur les éléments suivants :

- ▶ le pilotage des enjeux stratégiques du Groupe ;
- ▶ l'étude des profils de risques au plan des entités du périmètre Groupe ;
- ▶ le système de gestion des risques ;
- ▶ les rapports réglementaires des principales entités du Groupe afin de donner un avis sur la cohérence d'ensemble.

Le comité des risques veille, en lien avec les comités des risques des entités affiliées du Groupe, au respect par l'ensemble des entités du Groupe des orientations communes en matière de politique de risques.

En 2022, le comité des risques s'est réuni dix fois et le taux de participation de ses membres est de 84 %.

5.3 Le comité des sélections

Au 31 décembre 2022, le comité des sélections d'Aéma Groupe est composé comme suit :

Nom	Prénom	Statut
BROTHIER	Patrick	Membre (Président)
DEFIOLLES	Florence	Membre
DESSEMOND	Mireille	Membre
GROSSE	Jean-Louis	Membre
HAURY	Pascal	Membre
LEBRUN	Alain	Membre
LEVEUGLE	Vianney	Membre
MAYANCE	Nathalie	Membre
MICHARD	Pascal	Membre
PERRAULT	Philippe	Membre
BERGERAULT	Emmanuel	Invité permanent
COURET	Adrien	Invité permanent
DUPUIS	Emmanuel	Invité permanent
SZLINGIER	Pierre	Invité permanent

Le comité des sélections a en charge de produire des avis ou recommandations au conseil d'administration d'Aéma Groupe, partagés aux conseils d'administration ou conseils de surveillance des entités du Groupe sur :

- ▶ la politique Groupe en matière de « sélection » et nomination des mandataires sociaux et dirigeants effectif ;
- ▶ la conformité du déploiement du dispositif compétence et honorabilité en lien avec l'ensemble des comités des sélections des entités du Groupe ;
- ▶ le respect du programme de formation des administrateurs d'Aéma Groupe.

Le comité des sélections :

- ▶ vérifie le respect des critères de compétences, honorabilité des candidats identifiés et recommandés pour les fonctions d'administrateurs d'Aéma Groupe en vue de leur désignation par l'assemblée générale ;
- ▶ propose les candidatures des mandataires sociaux et des salariés ou collaborateurs mis à disposition d'Aéma Groupe à des mandats sociaux ou à des fonctions de dirigeant effectif dans les autres entités du Groupe ;
- ▶ propose et examine les candidatures à des mandats sociaux et à des fonctions de dirigeants effectifs au sein d'Aéma Groupe en vue de la nomination des candidats par le conseil d'administration de cette dernière ;
- ▶ vérifie le respect des critères de compétences, honorabilité des candidats ;
- ▶ évalue une fois par an les membres du conseil d'administration d'Aéma Groupe, au plan individuel et collectif selon les critères de compétences et d'honorabilité ;
- ▶ fixe un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration d'Aéma Groupe et globalement au sein du Groupe dans le respect des prérogatives des conseils d'administration ainsi que des comités ou processus de sélections des entités du Groupe qui en sont dotées ;
- ▶ établit un bilan annuel de fonctionnement de la gouvernance du Groupe ;
- ▶ veille à la mise en place d'un programme de formation des administrateurs d'Aéma Groupe ;
- ▶ rend un avis sur la politique « compétences et honorabilité ».

En 2022, le comité des sélections s'est réuni sept fois et a été sollicité une fois par mail. Le taux de participation de ses membres est de 90 %.

5.4 Le comité des rémunérations

Au 31 décembre 2022, le comité des rémunérations d'Aéma Groupe est composé comme suit :

Nom	Prénom	Statut
BROTHIER	Patrick	Membre
BOURNERIAS	Martine	Personnalité qualifiée
GÉRARD	Clarisse	Membre
HAURY	Pascal	Membre
LAREUR	Françoise	Membre
LE GAC	Catherien	Membre (Présidente)
LEBRUN	Alain	Membre
LEVEUGLE	Vianney	Membre
MAYANCE	Nathalie	Membre
NAVARRO	Catherine	Membre représentante des salariés
BERGERAULT	Emmanuel	Invité permanent
COURET	Adrien	Invité permanent
DUPUIS	Emmanuel	Invité permanent
MICHARD	Pascal	Invité permanent
SZLINGIER	Pierre	Invité permanent

Le comité des rémunérations a en charge de produire des avis ou recommandations au conseil d'administration d'Aéma Groupe, partagés aux conseils d'administration ou conseils de surveillance des entités du Groupe relatifs :

- ▶ à la proposition d'une politique de rémunération et/ou d'indemnisation et de remboursement des frais des mandataires sociaux et des dirigeants effectifs, adaptée et cohérente au sein du Groupe ;
- ▶ à la rémunération des mandataires sociaux et dirigeants effectifs d'Aéma Groupe et sur les modalités de leur contrat de travail s'il s'agit de dirigeants salariés ;
- ▶ aux éléments de communication relatifs aux rémunérations/indemnisations/remboursements de frais figurant dans les rapports de gestion ou de gouvernance.

En 2022, le comité des rémunérations s'est réuni cinq fois et le taux de participation de ses membres est de 90 %.

B.1.3. LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LES DIRIGEANTS EFFECTIFS

1. LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'organigramme d'Aéma Groupe au 31 décembre 2022 est le suivant :



Le directeur général, M. Adrien Couret, est assisté de deux directeurs généraux délégués, M. Olivier Brenza et M. Jean-Philippe Dogneton. Les directeurs généraux délégués sont nommés par le conseil d'administration.

Le directeur général et les directeurs généraux délégués sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration d'Aéma Groupe. Ils représentent la société dans leurs rapports avec les tiers.

Leur nomination, leur révocation et les limitations de leurs pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration d'Aéma Groupe. Ils peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs.

Ils rendent compte des activités du Groupe au conseil d'administration d'Aéma Groupe, avec l'appui des dirigeants des entités concernées.

2. LES DIRIGEANTS EFFECTIFS

Les dirigeants effectifs d'Aéma Groupe sont M. Adrien Couret, M. Olivier Brenza, M. Jean-Philippe Dogneton, M. François Bonnin, directeur général adjoint Finance et Risques.

B.1.4. LE COMITÉ EXÉCUTIF

1. COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif est composé :

- ▶ des membres du bureau du conseil d'administration ;
- ▶ du directeur général et des directeurs généraux délégués ;
- ▶ du directeur du cabinet du président du conseil d'administration.

2. RÔLE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif est une instance de gouvernance mixte visant à renforcer l'efficacité du conseil d'administration et de la direction générale.

Il est en charge :

- ▶ de la réflexion sur la stratégie générale du Groupe, dans sa double dimension économique et sociale ;
- ▶ de la coordination des différentes activités du Groupe structurées en métiers ;
- ▶ du partage des initiatives et de suivi des projets stratégiques ;
- ▶ de l'examen préalable des engagements financiers du Groupe, avant toute prise de décision des organes sociaux des entités du Groupe.

Il se réunit au minimum avant chaque conseil d'administration et aussi souvent que l'intérêt du Groupe le nécessite.

B.1.5. LES FONCTIONS CLÉS

Les fonctions clés sont positionnées hiérarchiquement à un haut niveau dans l'organisation d'Aéma Groupe ce qui permet de garantir un exercice autonome et indépendant de leurs missions, leurs facultés de s'exprimer librement et de jouir d'un accès non restreint à l'information et d'être associées au processus de prise de décision. Elles disposent des ressources, de l'autorité et de l'expertise nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Les fonctions clés participent aussi souvent que nécessaire aux réunions des instances dirigeantes qu'elles informent des activités réalisées dans le cadre de leurs missions.

Elles disposent d'un accès permanent et direct aux dirigeants effectifs et au conseil d'administration et interviennent régulièrement auprès du comité d'audit et du comité des risques.

Après une période d'installation d'un peu plus d'un an, le Groupe a opéré une modification dans l'organisation des responsables de fonctions clés et ce, afin de prendre en compte la taille et les enjeux du Groupe.

En effet, des responsables de fonctions clés distincts ont été désignés au sein d'Aéma Groupe, de ses entreprises affiliées et de certaines des entités d'assurance solo du Groupe. Ils sont placés sous l'autorité d'un dirigeant effectif.

La fonction clé audit interne est rattachée au secrétariat général et engagement d'Aéma Groupe. Elle a pour mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble des systèmes de contrôle interne.

La fonction clé vérification de la conformité est rattachée au secrétaire général d'Aéma Groupe. Elle a pour missions de :

- ▶ piloter et d'animer le dispositif de conformité du Groupe ;
- ▶ définir le cadre général du dispositif de conformité du Groupe ;
- ▶ rendre compte du niveau de maîtrise des risques de non-conformité et des contrôles de conformité du Groupe ;
- ▶ diffuser une culture de conformité du Groupe.

La fonction clé gestion des risques est rattachée au directeur finance et risques d'Aéma Groupe. Elle a pour missions de :

- ▶ piloter et d'animer le dispositif de gestion des risques du Groupe ;
- ▶ définir le cadre général du dispositif de gestion des risques du Groupe ;
- ▶ rendre compte du niveau de gestion des risques du Groupe ;
- ▶ diffuser une culture de gestion des risques.

La fonction clé actuarielle est rattachée au directeur finance et risques d'Aéma Groupe. Elle a pour missions :

- ▶ d'émettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- ▶ d'émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- ▶ de coordonner le calcul des provisions techniques Solvabilité II ;
- ▶ de contribuer à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

L'organigramme des fonctions clés d'Aéma Groupe au 31 décembre 2022 est le suivant :



Eric Da Silva

Fonction clé gestion des risques



Céline Fèvre

Fonction clé actuarielle



Jean-Marie Guillevic

Fonction clé audit interne



Joachim Moreso

Fonction clé vérification de la conformité

Le conseil d'administration d'Aéma Groupe du 28 janvier 2022 a pris acte de la désignation de M. Eric Da Silva en qualité de responsable de fonction clé gestion des risques de la société en remplacement de Mme Sandrine Avon.

A compter du 15 novembre 2022, M. Jean-Marc Guillevic est nommé directeur du contrôle périodique d'Aéma Groupe, rattaché à M. Pierre Szlingier, secrétaire général et engagement d'Aéma Groupe.

Le conseil d'administration d'Aéma Groupe du 29 juin 2022 a pris acte de la désignation de M. Joachim Moreso en qualité de responsable de fonction clé vérification de la conformité de la société en remplacement de M. Christophe Raballand.

Le conseil d'administration d'Aéma Groupe du 18 novembre 2022 a pris acte de la désignation de M. Jean-Marie Guillevic en qualité de responsable de fonction clé audit interne en remplacement de M. Dominique Chaignon.

B.1.6. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale d'Aéma Groupe est composée de toutes les entreprises affiliées, représentées chacune par un de ses dirigeants, administrateurs dûment mandatés ou par tout autre représentant qu'elle désignerait, conformément à la réglementation applicable.

B.1.7 LA GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aéma Groupe a mis en place une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Cette politique doit permettre la mise en œuvre d'un processus visant à identifier, prévenir et gérer les conflits d'intérêts potentiels ou avérés. À ce titre, elle comprend a minima :

- ▶ les circonstances qui donnent lieu ou peuvent donner lieu à un conflit d'intérêt risquant de porter atteinte aux intérêts du Groupe ;
- ▶ les mesures et procédures visant à prévenir les conflits d'intérêts ;
- ▶ les procédures à suivre et les mesures à prendre en vue de gérer de tels conflits et de les empêcher de nuire aux intérêts du Groupe.

Cette politique s'applique à l'ensemble des activités et opérations du Groupe.

B.1.8 PROCESSUS DÉCISIONNEL

Aéma Groupe veille à la cohérence du processus décisionnel au sein du Groupe.

Dans ce cadre :

- ▶ Aéma Groupe met en place un processus décisionnel descendant applicable aux orientations stratégiques, aux politiques et aux décisions stratégiques du Groupe. Ce processus inclut :
 - une prise en compte des spécificités des entreprises du Groupe dans le cadre d'un processus itératif entre Aéma Groupe et les entreprises du Groupe, et ;
 - un arbitrage ultime par Aéma Groupe.
- ▶ les entreprises affiliées s'engagent à faire appliquer aux entreprises sous-affiliés et aux entreprises du Groupe sous leur contrôle, le processus décisionnel.

Les opérations stratégiques du Groupe sont définies par le conseil d'administration d'Aéma Groupe sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs. Les seuils permettant de déterminer si une opération est stratégique sont fixés par le conseil d'administration d'Aéma Groupe qui valide le processus décisionnel au moins tous les trois ans ou en cas de changement significatif le nécessitant. Ce processus décisionnel est adopté par les entreprises du Groupe.

Dans ce cadre également en amont de la prise de décision et en vue d'éclairer les dirigeants ou instances décisionnaires, est mis en place :

- ▶ un mécanisme de co-instruction d'Aéma Groupe avec les entreprises du Groupe, applicable selon les mêmes conditions que le processus décisionnel, et de revue ou de validation technique par Aéma Groupe sur l'ensemble des sujets et enjeux stratégiques au niveau du Groupe ainsi que sur les sujets et enjeux concernant une ou plusieurs entreprises du Groupe dès lors qu'elles ont un impact au niveau du Groupe ;
- ▶ une comitologie en partie déconcentrée, de manière cohérente avec le processus décisionnel, afin de permettre à chaque entité d'apprécier certaines opérations qui ne relèvent que de l'entité concernée et qui n'ont pas d'impact au niveau du Groupe.

B.1.9 POLITIQUE ET PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

Dans le prolongement de la Directive 2009/138/CE dite « Solvabilité II », l'article 258 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 dispose que les entreprises d'assurance ou de réassurance doivent adopter une politique écrite en matière de rémunération.

Celle-ci est réexaminée au moins une fois par an. Elle est soumise à l'approbation préalable de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle et adaptée compte tenu de tout changement important affectant le système ou le domaine concerné.

1. PRINCIPES DIRECTEURS

La politique « chapeau » de rémunération d'Aéma Groupe privilégie une gestion saine et efficace des risques, en prenant en compte les intérêts à long terme du Groupe et de ses entités telles que les perspectives de croissance durable. Elle est adaptée aux activités des entreprises du Groupe.

Elle constitue un cadre pour les politiques de rémunérations applicables au sein des entités du Groupe qui en réalisent la déclinaison opérationnelle.

La Sgam Aéma Groupe veille à la cohérence globale des politiques de rémunération applicables au sein du Groupe et à leur conformité avec les exigences réglementaires.

Elle garantit la gestion des risques importants au niveau du Groupe liés à des questions de rémunération dans les entités du Groupe.

La politique « chapeau » de rémunération Aéma Groupe est conforme à la directive sur la Distribution d'Assurance, à savoir qu'il n'existe pas de dispositif sous forme de rémunération, d'objectifs de vente ou autre, qui pourrait encourager les conseillers commerciaux à recommander un produit d'assurance qui serait rémunérateur mais qui ne serait pas adapté aux besoins d'un client ou prospect.

Les politiques de rémunération applicables au sein des entités du Groupe favorisent une pratique professionnelle responsable et éthique, conforme aux exigences réglementaires.

2. GOUVERNANCE ET MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF

La politique « chapeau » de rémunération Aéma Groupe est approuvée par le conseil d'administration de la Sgam Aéma Groupe sur avis du comité des rémunérations et du comité des risques.

La gouvernance appliquée par le Groupe permet d'assurer une revue exhaustive et indépendante de la politique de rémunération.

Les responsables de la politique « chapeau » de rémunération au niveau Groupe sont :

- ▶ le conseil d'administration de la Sgam Aéma Groupe concernant les mandataires sociaux ;
- ▶ la direction des ressources humaines Groupe, sur délégation du directeur général.

Les modalités de mise en œuvre opérationnelle de la politique « chapeau » de rémunération d'Aéma Groupe sont déterminées par les politiques de rémunération des entités du Groupe.

3. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, MANDATAIRES SOCIAUX ET SALARIÉS DE LA SGAM AÉMA GROUPE

En annexe de la politique « chapeau », sa déclinaison opérationnelle au sein de la Sgam Aéma Groupe encadre la détermination des éléments de rémunération et/ou d'indemnisation de l'ensemble des administrateurs, mandataires sociaux, cadres dirigeants, cadres de direction et autres salariés de la Sgam Aéma Groupe.

La politique de rémunération de la Sgam Aéma Groupe est placée sous la responsabilité :

- ▶ du conseil d'administration de la Sgam Aéma Groupe sur avis du comité des rémunérations Aéma Groupe pour les administrateurs et mandataires sociaux ;
- ▶ de la direction des ressources humaines Groupe pour les cadres dirigeants membres du comité de direction Aéma Groupe ;
- ▶ de la direction des ressources humaines opérationnelle de la Sgam Aéma Groupe pour les autres collaborateurs.

La politique de rémunération de la Sgam Aéma Groupe permet de garantir l'engagement et la fidélisation sur le long terme des collaborateurs en assurant une gestion appropriée des risques et de la conformité.

En particulier :

- ▶ pour les mandataires sociaux salariés, elle vise en outre à reconnaître leur contribution à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe sur le long terme.
 - Les composantes de la rémunération fixe et de la rémunération variable sont équilibrées de sorte que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération totale pour éviter que les salariés ne dépendent de manière excessive de la composante variable.
 - La rémunération variable proposée tient compte de l'ensemble des risques actuels, des pertes escomptées, des pertes imprévues estimées et des conditions de crise associés aux activités de l'entreprise.
 - Cette rémunération intègre également des éléments environnementaux, sociaux et de gouvernance, tels que l'égalité femme/homme, la politique financière ESG, l'emploi intergénérationnel, prenant ainsi en considération les risques de durabilité.
 - Les mandataires sociaux salariés bénéficient des dispositifs de retraites complémentaires et supplémentaires applicables aux salariés de la Sgam Aéma Groupe.
- ▶ s'agissant des administrateurs, le conseil d'administration est autorisé à allouer des indemnités au titre des contraintes afférentes aux missions confiées dans l'exercice de leurs mandats. Le principe appliqué est celui d'une indemnité unique, dont le montant maximal est fixé chaque année en assemblée générale.
- ▶ en ce qui concerne les cadres dirigeants et les cadres de direction, la rémunération fixe est déterminée en prenant en compte le niveau de responsabilité, l'expérience dans la fonction, l'ancienneté dans le Groupe, ainsi que les pratiques relevées dans les groupes ou entités exerçant des activités comparables.
 - La rémunération variable est assise sur l'atteinte des objectifs individuels définis, étant précisé que celle-ci reste indépendante de la performance des unités et domaines opérationnels placés le cas échéant sous le contrôle des dirigeants entrant dans ce périmètre.
 - Les composantes de la rémunération fixe et de la rémunération variable sont équilibrées de sorte que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération totale pour éviter que les salariés ne dépendent de manière excessive de la composante variable.
- ▶ les pratiques de rémunération et d'attribution d'avantages sociaux des salariés relevant des classes 1 à 7 de la convention collective des sociétés d'assurances du 27 mai 1992 sont encadrées par des accords et des dispositifs prévus par la loi.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

B.2.1 PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PERSONNES QUI DIRIGENT EFFECTIVEMENT L'ENTREPRISE OU QUI EXERCENT D'AUTRES FONCTIONS CLÉS

En ce qui concerne les mandataires sociaux et mutualistes et les dirigeants effectifs du Groupe, des entreprises affiliées ou des entités d'assurance solo, le processus de sélection est piloté par les comités des sélections compétents, Groupe, entreprises affiliée ou d'entités d'assurance solo, avec le cas échéant, l'appui d'un cabinet extérieur. Le comité des sélections formule un avis à destination du conseil d'administration correspondant.

1. SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DES CONSEILS DE SURVEILLANCE

Les membres des conseils d'administration et de surveillance doivent disposer collectivement des qualifications, expériences et connaissances appropriées en ce qui concerne les points suivants :

- ▶ système de gouvernance et de gestion des risques ;
- ▶ modèle économique appliqué et stratégie de l'entreprise ;
- ▶ marchés de l'assurance, de la mutualité et des autres marchés sur lesquels le Groupe est présent ;
- ▶ marchés financiers ;
- ▶ analyse financière et actuarielle ;
- ▶ exigences législatives et réglementaires applicables au Groupe.

Le dossier de candidature comprend les éléments prévus dans le dossier type de notification de nomination et une fiche de renseignements comprenant des informations concernant :

- ▶ les mandats sociaux ou mutualistes exercés ou en cours ;
- ▶ les mandats non sociaux ou mutualistes exercés ou en cours, au sein et en dehors du Groupe afin d'apprécier leur disponibilité pour exercer leur fonction et écarter éventuellement toute notion de conflits d'intérêts dans la prise de décisions.

Les candidatures sont soumises au comité des sélections compétent, Groupe, entreprises affiliées ou entités d'assurance solo le cas échéant, qui formule un avis à destination de son conseil d'administration ou de surveillance.

Le comité des sélections concerné reçoit systématiquement le candidat en amont de la prise d'avis ainsi que les éléments suivants :

- ▶ une lettre de mission fixant le cadre du mandat, et les attendus associés, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ▶ une évaluation de la candidature par rapport aux critères définis ci-dessus.

La direction de la vie institutionnelle du Groupe, en lien avec les directions des instances des entités, est en charge du contrôle de l'honorabilité des administrateurs et des membres des conseils de surveillance. Elle collecte les informations et avertit la direction juridique et conformité Groupe, la fonction clé vérification de la conformité et la fonction clé gestion des risques Groupe, de toute anomalie présente dans un extrait de casier judiciaire, dans l'attestation sur l'honneur ainsi que tout élément remettant en question l'honorabilité d'un administrateur ou d'un membre du conseil de surveillance.

Les fonctions clés vérification de la conformité et gestion des risques et/ou la direction juridique et conformité Groupe, informées du non-respect de la condition d'honorabilité d'un administrateur ou d'un membre du conseil de surveillance, doivent prévenir les dirigeants effectifs afin que soient appliqués les statuts et que l'administrateur ou le membre du conseil de surveillance soit empêché de présenter sa candidature dans le cas d'une nomination ou d'un renouvellement de mandat ou qu'il mette un terme à ses fonctions.

2. SÉLECTION DES DIRIGEANTS EFFECTIFS

Compte tenu de leurs responsabilités, les dirigeants effectifs sont soumis à des exigences de compétence et cette appréciation se fait à titre individuel en prenant en compte tant la compétence que l'expérience acquise au cours de précédents postes ou mandats.

Les domaines de compétence dans lesquels le dirigeant doit disposer d'une formation ou d'une expérience sont, a minima, les suivants :

- ▶ l'assurance et les marchés financiers ;
- ▶ les aspects stratégiques et le modèle économique relatifs à l'activité de l'organisme ;
- ▶ le système de gouvernance et la compréhension des risques auxquels est confronté l'organisme ainsi que les modalités de gestion ;
- ▶ l'analyse actuarielle et financière ;
- ▶ la réglementation applicable aux organismes du secteur de l'assurance.

Les candidatures sont soumises au comité des sélections compétent (au niveau de la tête de Groupe, de l'entreprise affiliée ou de l'entité d'assurance solo) qui formule un avis à destination du conseil d'administration ou de surveillance.

Dans ce cadre et lors du processus de recrutement, il est demandé aux dirigeants effectifs de fournir, avec le dossier de candidature, leurs extraits de casiers judiciaires et la déclaration sur l'honneur correspondante.

La direction des ressources humaines Groupe, en lien avec les directions des ressources humaines des entreprises affiliées et des entités d'assurance solo ou une autre personne compétente désignée, collecte les déclarations sur l'honneur le cas échéant, et contrôle les casiers judiciaires des candidats à des fonctions de dirigeants effectifs et avertit le ou les dirigeants effectifs de toute anomalie présente dans un extrait de casier judiciaire afin que le candidat ne puisse présenter sa candidature. Il en est de même dans le cadre de la procédure de suivi du critère d'honorabilité des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés

3. SÉLECTION DES FONCTIONS CLÉS

Compte tenu de leurs responsabilités, les responsables des fonctions clés du Groupe doivent faire la preuve individuellement de leur compétence à exercer leur fonction.

Au plan de la compétence, les analyses sont réalisées par la direction des ressources humaines Groupe ou les directions des ressources humaines des entreprises affiliées et des entités d'assurance solos ou une autre personne compétente désignée. Elles se basent sur l'évaluation des diplômes et qualifications professionnelles, des connaissances et de l'expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers. Elles tiennent compte des différentes tâches et, selon le cas, des compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion.

Au plan de l'honorabilité, le processus de recrutement prévoit une déclaration sur l'honneur ainsi qu'une évaluation sur l'honnêteté et la situation financière en se basant sur des preuves pertinentes.

Le dossier constitué pour analyse comporte les éléments suivants :

- ▶ identité de la personne (fournir la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité) ;
- ▶ fonctions actuellement exercées ;
- ▶ fonctions, le cas échéant, qui seront exercées après la nomination (fournir un extrait du procès-verbal de nomination) ;
- ▶ modalités de partage des responsabilités ;
- ▶ curriculum vitae ;
- ▶ formations suivies.

4. RECRUTEMENT DES SALARIÉS DU GROUPE PROCÉDANT DIRECTEMENT À LA VENTE DES PRODUITS D'ASSURANCE OU DE PRODUITS DE SERVICES FINANCIERS

Lors de l'embauche de tout salarié procédant directement à la vente de produits d'assurance, ou de produits et services financiers, la direction des ressources humaines Groupe délègue aux DRH des entités du Groupe ou une autre personne compétente désignée, la responsabilité de recueillir les pièces et éléments justificatifs de l'honorabilité et du niveau de compétences des salariés dans l'exercice de la vente de produits d'assurance ou de produits et services financiers.

Il en est de même dans le cadre de la procédure de suivi du respect du critère honorabilité.

B.2.2 PROCÉDURE DE SUIVI DU RESPECT DU CRITÈRE DE COMPÉTENCE

1. PROCÉDURE DE SUIVI DU RESPECT DU CRITÈRE COMPÉTENCE DES ADMINISTRATEURS

Le comité des sélections du Groupe, en lien avec les comités des sélections des affiliées, s'assure du respect en continu de ce critère.

Un questionnaire d'autoévaluation annuel, portant sur les thèmes indiqués ci-dessus dans la procédure de sélection, est complété par les administrateurs et les membres des conseils de surveillance du Groupe ou des entreprises affiliées et des entités d'assurance solo et analysé par la direction des risques de chaque entité. A partir de cette analyse, une cartographie globale des compétences des administrateurs et membres des conseils de surveillance est formalisée et permet d'établir sur le périmètre concerné un plan de formation collectif et individuel dans les disciplines énoncées ci-dessus, tout en s'assurant du niveau de compétence collective.

Cette procédure est renouvelée chaque année, et ce, pendant toute la durée du mandat.

Le groupe Aéma Groupe poursuit une approche globale d'accompagnement des administrateurs, à leur entrée en fonction et également tout au long de leur mandat, pour approfondir et élargir le champ de leurs compétences.

Elle comprend :

- ▶ les parcours de formation pour les nouveaux administrateurs ;
- ▶ des journées de formation sur les thématiques : métiers de l'assurance (IARD, Vie, Santé/Prévoyance, gestion d'actifs), prospective et posture ;
- ▶ des actions collectives ou individuelles adaptées aux mandats spécifiques (comités spécialisés notamment) ;
- ▶ des informations de la part des directions techniques et fonctions clés en préparation et lors des instances de gouvernance ;
- ▶ la mise à disposition d'un fonds documentaire (textes fondamentaux du Groupe, base documentaire des instances) ;
- ▶ une adhésion à l'Institut Français des Administrateurs, procurant aux administrateurs Aéma Groupe une information régulière sur les sujets de gouvernance ;
- ▶ des conférences-débats sur des thèmes d'actualité (exemples en 2022 : les grands enjeux de la protection sociale ; révolution numérique, éthique et mutualisme...) ;
- ▶ la participation aux différentes journées nationales organisées par la FNMF ou France Assureurs.

L'objectif de cette approche est d'améliorer la capacité des administrateurs à participer pleinement à la gouvernance du Groupe, de ses entreprises affiliées, des entreprises sous-affiliées et de certaines des entités d'assurance solo du Groupe qui le composent et à l'animation de la vie mutualiste, en fonction de leurs différents niveaux de responsabilité.

En 2022, les formations de niveau Groupe (communes à plusieurs entités) ont porté sur les thèmes suivants :

- ▶ Formations communes Groupe :
 - la cybercriminalité ;
 - le groupe Abeille Assurances et son écosystème ;
 - la réassurance : fondamentaux et panorama du secteur ;
 - l'ORSA, un outil d'aide à la décision stratégique ;
 - les bases de la conformité en assurance ;
 - gouvernance : règles, bonnes pratiques et maîtrise de la conformité dans le Groupe ;
 - les structures de Livre III ;
 - les investissements financiers ;
 - gestion d'actifs, ISR et épargne responsable dans le Groupe.
- ▶ Formations proposées aux administrateurs des conseils d'administration d'Aéma Groupe, Macif SAM et UMG Aésio Macif :
 - produire des liens de confiance pour porter les valeurs du Groupe ;
 - construire et piloter la stratégie dans un secteur en mouvement.
- ▶ Formations pour les comités spécialisés audit et risques :
 - la consolidation/combinaison des comptes ;
 - les provisions techniques comptables et Solvabilité II ;
 - l'ORSA ;
 - le Plan Préventif de Rétablissement ;
 - la maîtrise des activités externalisées.

En plus des formations organisées au niveau du Groupe, les administrateurs de chaque entité bénéficient de formations collectives répondant aux besoins spécifiques de ces entités, et de formations individuelles en inter-entreprises ou de cycles longs de formation, intégrés aux plans individuels de développement des compétences.

2. PROCÉDURE DE SUIVI DU RESPECT DU CRITÈRE COMPÉTENCE DES DIRIGEANTS EFFECTIFS

Dans le cadre de la carrière du dirigeant effectif, les directions des ressources humaines sont tenues de collecter et de conserver l'ensemble des données concernant les formations auxquelles auront participé les différents dirigeants effectifs.

La direction des ressources humaines Groupe, en lien avec les directions des ressources des entités du Groupe assure la mise en place des actions de développement des compétences répondant au besoin de ses cadres dirigeants afin de maintenir le niveau de compétences requis pour permettre l'exercice des responsabilités.

Une formation permanente est envisagée sur l'ensemble des domaines de compétences afin de maintenir leurs connaissances et permettre ainsi une gestion saine et prudente d'Aéma Groupe.

3. PROCÉDURE DE SUIVI DU RESPECT DU CRITÈRE COMPÉTENCE DES FONCTIONS CLÉS

Compte-tenu de leurs responsabilités, les fonctions clés du Groupe doivent être régulièrement évaluées de manière à faire la preuve individuellement de leur compétence à exercer leur fonction.

À la suite de l'appréciation portée lors du recrutement, le dispositif suivant permet d'évaluer les compétences des fonctions clés et de suivre l'exercice de leurs missions :

- ▶ l'entretien annuel des personnes concernées : les compétences sont appréciées annuellement lors de cet entretien annuel en tenant compte de la diversité des missions confiées, des qualifications et des connaissances et expériences mobilisées ;
- ▶ la direction des ressources humaines Groupe en lien avec les directions des ressources humaines des entités ou une autre personne compétente désignée s'assure du respect en continu de ces critères par des contrôles réguliers en particulier au travers des données concernant les actions de formation suivies.

4. PROCÉDURE DE SUIVI DU RESPECT DU CRITÈRE COMPÉTENCE POUR LES SALARIÉS DU GROUPE PROCÉDANT DIRECTEMENT À LA VENTE DES PRODUITS D'ASSURANCE OU DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS

Pendant toute la durée de l'exercice de leurs missions, les directions des ressources humaines des entités du Groupe ou les autres personnes compétentes désignées s'assurent du bon déploiement et du suivi des formations annuelles continues et obligatoires par les salariés procédant directement à la vente de produits d'assurance ou de produits et services financiers.

La direction des ressources humaines Groupe délègue aux directions des ressources humaines des entités du Groupe ou aux autres personnes compétentes désignées, la responsabilité de recueillir les pièces et éléments justificatifs du niveau de compétences des salariés dans l'exercice de la vente de produits d'assurance ou de produits et services financiers.

Les directions des ressources humaines des entités du Groupe ou les autres personnes compétentes désignées s'assurent du respect en continu de ces critères par des contrôles réguliers avec l'implication des directions métier concernées. Il en est de même pour le suivi du critère honorabilité.

B.2.3 PROCÉDURE DE SUIVI DU RESPECT DU CRITÈRE D'HONORABILITÉ

1. PROCÉDURE DE SUIVI DU RESPECT DU CRITÈRE D'HONORABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DES CONSEILS DE SURVEILLANCE

La direction de la vie institutionnelle du Groupe, en lien avec les entités, est en charge du contrôle de l'honorabilité des administrateurs et des membres des conseils de surveillance. Elle avertit la direction juridique et conformité Groupe, la fonction clé vérification de la conformité et la fonction clé gestion de risques Groupe de toute anomalie présente dans un extrait de casier judiciaire, dans l'attestation sur l'honneur ainsi que tout élément remettant en question l'honorabilité d'un administrateur ou d'un membre des conseils de surveillance.

2. PROCÉDURE DE SUIVI DU RESPECT DU CRITÈRE D'HONORABILITÉ DES DIRIGEANTS EFFECTIFS ET DES FONCTIONS CLÉS

Au-delà de la prise de fonction, l'évaluation de l'honorabilité se fait tout au long de la carrière.

Chaque année, les contrôles au titre de l'honorabilité sont réalisés par la direction des ressources humaines Groupe en lien avec les directions des ressources humaines des entités ou les autres personnes compétentes désignées ; ils prévoient la production de déclarations sur l'honneur ainsi qu'une évaluation sur l'honorabilité et la situation financière en se basant sur des preuves pertinentes.

B.2.4 SITUATIONS DONNANT LIEU À UNE RÉÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE ET L'HONORABILITÉ REQUISES

- ▶ désignation d'un nouveau titulaire d'une fonction clé. Dans le cas où le nouveau titulaire aurait exercé une fonction clé dans un délai inférieur à trois ans, cette désignation ne donnerait pas lieu à une nouvelle évaluation ;
- ▶ nomination d'un nouveau dirigeant effectif du Groupe ;
- ▶ nouveau mandat social au sein d'une nouvelle entité juridique ou évolution vers une autre fonction/mandat au sein de la même entité juridique ;
- ▶ tout changement impactant l'activité ou l'environnement du Groupe qui doit être traité au travers de programmes de formation.

Le contrôle des exigences de compétences et d'honorabilité s'effectue conformément à l'annexe 2 de la charte de gouvernance d'Aéma Groupe.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 DESCRIPTION DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Le système de gestion des risques, piloté par le directeur des risques, est conçu pour identifier, mesurer, gérer et déclarer en continu les événements susceptibles d'affecter le Groupe.

Il vise à fournir une assurance raisonnable quant à :

- ▶ l'atteinte des objectifs du Groupe ;
- ▶ la qualité du service rendu aux clients/sociétaires/adhérents ;
- ▶ la pérennité de son modèle économique ;
- ▶ sa capacité à couvrir ses engagements assurantiels et financiers.

La stratégie du Groupe est guidée par une prise en compte globale des risques. Sa finalité est de disposer d'une vue coordonnée et consolidée de l'exposition au risque dans l'élaboration de la stratégie, du processus décisionnel et du pilotage du Groupe.

B.3.1.1 DISPOSITIFS & PROCESSUS

Le système de gestion des risques s'inscrit dans un cadre général défini par le corpus de politiques écrites du Groupe et est décrit dans la politique écrite éponyme. Cette politique précise, en complément du rappel de la réglementation, les principes de fonctionnement au sein du Groupe. Les rôles, responsabilités et les éléments clés du système y sont définis.

Le système de gestion des risques du Groupe prend appui sur quatre typologies de risques, déclinées en sous-catégories :

- ▶ risques stratégiques : liés aux modes de gouvernance, aux enjeux stratégiques, au développement de l'activité ou à l'environnement ;
- ▶ risques assurantiels : découlant des activités et englobant notamment les risques liés aux activités techniques d'assurance ;
- ▶ risques financiers : résultant directement ou indirectement des changements dans le niveau ou la volatilité des valeurs de marché des actifs et instruments financiers ;
- ▶ risques opérationnels : résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou de la résultante d'événements extérieurs.

Chaque entité déploie ce système de gestion des risques sur son périmètre d'activité. Il pourra être tenu compte de spécificités locales, tout en veillant au bon alignement global.

Ce dispositif est validé par le conseil d'administration et mis en œuvre par les équipes opérationnelles.

1. CADRE GÉNÉRAL – POLITIQUES ÉCRITES

1.1 Principe

L'article 41 de la Directive 2009/138/CE dite « Solvabilité II » indique que « *les entreprises d'assurance et de réassurance disposent de politiques écrites concernant au moins leur gestion des risques, leur contrôle interne, leur audit interne et, le cas échéant, la sous-traitance. Elles veillent à ce que ces politiques soient mises en œuvre. Ces politiques écrites sont réexaminées au moins une fois par an. Elles sont soumises à l'approbation préalable de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle et elles sont adaptées compte tenu de tout changement important affectant le système ou le domaine concerné* ».

Les politiques écrites validées par le conseil d'administration de la Sgam Aéma Groupe sont qualifiées de politiques « Groupe » et ont vocation à couvrir l'ensemble du périmètre Groupe. Deux types de politiques Groupe coexistent : des politiques uniques, appliquées par l'ensemble des entités du Groupe, et des politiques « chapeaux », qui font l'objet d'une déclinaison par les entités constitutives du Groupe.

Cette déclinaison peut intégrer des spécificités propres à chaque entité (principe du « Comply or Explain »).

Il est toutefois veillé à un bon alignement grâce à l'application du principe des quatre yeux par les directions des risques Groupe et des entités.

1.2 Corpus des politiques écrites

Ce corpus est constitué des politiques :

- ▶ associées aux fonctions clés et/ou de contrôle : conformité, contrôle interne et gestion du risque opérationnel, audit interne, gestion des risques, ORSA ;
- ▶ relatives aux données et à la communication d'informations : reporting et information au public et au superviseur, qualité des données ;
- ▶ de gestion de situations de crise : réputation et risques stratégiques, sûreté et sécurité Groupe ;
- ▶ de la gestion de crise à la continuité d'activité ;
- ▶ du périmètre financier : gestion du capital, gestion actif-passif & gestion des risques d'investissement, de concentration et de liquidité ;
- ▶ du périmètre assurantiel : souscription/gouvernance et surveillance des produits, provisionnement, réassurance ;
- ▶ relatives aux ressources humaines : compétences et honorabilité, rémunération ;
- ▶ relatives à la sous-traitance : externalisation.

Ces politiques écrites par domaine de risque mettent en avant l'organisation des échanges entre les parties prenantes et les niveaux de responsabilités.

Au regard de la nature des activités sous-jacentes, les politiques audit interne et compétences et honorabilité sont des politiques uniques ne faisant pas l'objet d'une déclinaison par les entités solo.

1.3 processus de validation

Les politiques « chapeaux » répondent à l'exigence du processus de validation suivant :

- ▶ présentation au comité des risques Groupe pour avis : un avis favorable est un pré-requis pour une présentation en conseil d'administration Groupe ;
- ▶ présentation au conseil d'administration Groupe pour validation.

Pour permettre au comité des risques Groupe et au conseil d'administration Groupe de rendre un avis éclairé, le projet de politique écrite, accompagné d'une note de synthèse, est partagé au préalable avec le référent gouvernance nommé par le président du conseil d'administration.

2. DÉCLINAISON DU CADRE GÉNÉRAL EN QUATRE DISPOSITIFS

2.1 Définition d'un cadre d'appétence aux risques

L'appétence au risque correspond au niveau de risque agrégé qu'une entreprise accepte de prendre pour atteindre son objectif de pérennité et de développement de son activité.

Le dispositif en place se base sur deux éléments de mesure :

- ▶ le ratio de solvabilité, qui permet de vérifier le respect de l'exigence en capital de solvabilité requis pour couvrir les risques inhérents aux activités du Groupe ;
- ▶ le résultat net comptable, qui permet d'appréhender la rentabilité des activités du Groupe.

Ces éléments de mesure permettent de déterminer le niveau de confort dans lequel se positionne la projection effectuée.

2.2 Cartographie des risques

La cartographie des risques se définit comme la démarche d'identification, d'évaluation, de hiérarchisation et de gestion des risques inhérents aux activités d'une organisation.

La mise en place d'un groupe de travail sur la cartographie globale des risques en 2021 a permis de définir pour 2022 un référentiel des risques commun à l'ensemble des entités d'assurance du Groupe.

En application de ce référentiel, les risques majeurs pour le Groupe à horizon 2023 ont été identifiés.

L'identification des risques majeurs met en relief les facteurs les plus exposants du Groupe et permet de déterminer leur degré de priorisation de traitement dans le cadre du système de gestion des risques. Les risques majeurs ainsi identifiés permettent de déterminer des plans d'actions et des scénarios de stress à simuler dans le cadre de l'ORSA, afin d'évaluer la capacité de résistance du Groupe et les besoins en solvabilité.

2.3 ORSA

Ce dispositif est détaillé dans la partie B.3.2 de cette même section.

2.4 Reporting des risques

Les reportings des risques suivants sont en cours de construction par la direction des risques d'Aéma Groupe :

- ▶ un reporting des risques complet trimestriel, qui sera destiné au directeur des risques Aéma Groupe ;
- ▶ un reporting trimestriel synthétique (« *ERM DashBoard* »), qui sera destiné au comité de direction Aéma Groupe.

Ces reportings des risques ont vocation à permettre de gérer les risques supportés par l'entreprise, notamment au travers de la mesure des risques, du contrôle du respect des limites et de l'analyse des risques (analyse des indicateurs et avis risques).

Le périmètre de ces reportings couvrira l'ensemble des entités d'assurance du Groupe et l'ensemble des risques supportés par le Groupe (les risques de marché, les risques techniques, les risques opérationnels et les risques stratégiques).

B.3.1.2 PLACE DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES DANS L'ORGANISATION

1. ARTICULATION AVEC LES AUTRES DIRECTIONS

L'articulation de la gouvernance globale de la gestion des risques avec les autres directions est un préalable à la bonne maîtrise des risques. Le système de gouvernance des risques repose sur :

- ▶ les dispositifs de gestion des risques, de contrôle interne et de vérification de la conformité ;
- ▶ et le rôle des quatre fonctions clés.

La direction des risques a pour rôle de conseiller et éclairer les prises de décision de la direction générale et du conseil d'administration Aéma Groupe en :

- ▶ l'informant du niveau de risque auquel le Groupe est exposé ;
- ▶ l'avisant sur l'émergence de nouveaux risques concernant tout ou partie du Groupe ;
- ▶ l'alertant de tout dépassement des seuils acceptables.

2. INTÉGRATION AUX PROCESSUS DÉCISIONNELS

Ce système est intégré à l'organisation du Groupe et, à ce titre, relayé au sein des organigrammes et dispositifs qui encadrent ses activités.

Il est défini dans la politique « chapeau » gestion des risques validée par le conseil d'administration et concerne l'ensemble des acteurs et domaines d'activité du Groupe.

B.3.2 ÉVALUATION DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité est un élément essentiel du système de gestion des risques. Les différentes analyses conduites sur l'ensemble du Groupe permettent l'appréhension d'une vue consolidée des risques, en s'assurant du respect du cadre d'appétence du Groupe.

L'ORSA est défini dans l'article R.354-3 du code des assurances (article 45 de Directive 2009/138/CE). Il traite les trois évaluations suivantes :

- ▶ l'évaluation du besoin global de solvabilité, celui-ci représente une réserve financière à conserver pour faire face à l'ensemble des risques auxquels l'entité est exposée ;
- ▶ l'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ;
- ▶ l'évaluation de l'écart entre le profil de risque de l'entreprise et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

L'ORSA Aéma Groupe fait l'objet d'un rapport unique transmis à l'ACPR pour l'ensemble des entités d'assurance soumises à la Directive 2009/138/CE dite « Solvabilité II ».

1. L'ORSA DANS L'ORGANISATION

1.1 Fréquence

Au sein du Groupe, l'ORSA fait l'objet d'une campagne annuelle (conformément à l'article 45 de Directive 2009/138/CE).

1.2 Intégration à la structure organisationnelle

Le processus est animé par la direction des risques Groupe, en coordination avec les directions des risques des entités d'assurance et les directions parties prenantes.

La direction générale valide l'identification des risques majeurs, les scénarios de stress, le cadre d'appétence, les rapports ORSA annuels et ad-hoc (avant validation finale par le conseil d'administration).

Le comité des risques émet un avis sur les travaux de l'ORSA tout au long du processus (risques majeurs, scénario central, scénarios de stress retenus).

Le conseil d'administration s'assure que le processus ORSA est mis en œuvre et adapté et il approuve le rapport ORSA.

1.3 Intégration aux procédures de prise de décision de l'entreprise

Le Groupe tient compte des résultats de l'évaluation prospective des risques propres et des connaissances acquises durant le processus de cette évaluation en ce qui concerne, à tout le moins :

- ▶ la gestion de son capital ;
- ▶ le business plan ;
- ▶ l'élaboration et la conception de ses produits.

2. DESCRIPTION DU PROCESSUS ORSA

La démarche de l'exercice ORSA étant prospective, la situation financière du Groupe est projetée sur l'horizon de la planification stratégique et de développement.

Un scénario dit central est réalisé sur un horizon de cinq ans : il est une projection de la situation financière (compte de résultat, fonds propres et SCR en partant du plan stratégique).

L'approche quantitative est mise en œuvre pour les risques techniques et financiers, dans le cadre des calculs réglementaires du MCR et du SCR, exigés par le superviseur, pour calculer le niveau de solvabilité requis selon la formule standard.

La quantification de ces risques se matérialise par l'identification d'un niveau de fonds propres requis.

En complément, dans le cadre du processus ORSA faisant l'objet d'une politique « chapeau » ad-hoc, des analyses quantitatives doivent être menées, afin d'identifier les besoins futurs en solvabilité en situation de stress :

- ▶ selon une approche prospective (sur un horizon moyen terme, en lien avec le business plan) ;
- ▶ qui prend en compte l'ensemble des risques (y compris les risques non prévus dans le calcul de la formule standard) ;
- ▶ qui s'appuie sur différents scénarios de crise.

Un dossier de demande de rapport ORSA unique a été déposé début juillet 2021 et un groupe de travail a été mis en place en juin 2021 avec toutes les entités du Groupe pour préparer l'ORSA Aéma Groupe 2022. Les représentants d'Abeille Assurances Holding, qui fait partie intégrante du périmètre Groupe depuis le 30 septembre 2021, ont été intégrés dans les différents ateliers en place au sein du Groupe à compter de cette date.

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 DESCRIPTION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

1. EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

L'article 44 de la Directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009 dispose que : « Les entreprises d'assurance et de réassurance mettent en place un système de gestion des risques efficace, qui comprenne les stratégies, processus et procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques, aux niveaux individuel et agrégé, auxquels sont ou pourraient être exposées ainsi que les interdépendances entre ces risques ». Le système de gestion des risques couvre notamment la gestion du risque opérationnel.

De plus, l'article 46 de la Directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009 mentionne que : « Les entreprises d'assurance et de réassurance disposent d'un système de contrôle interne efficace. Ce système comprend au minimum des procédures administratives et comptables, un cadre de contrôle interne, des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise et une fonction de vérification de la conformité. »

Ce système de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne est décrit dans le cadre méthodologique Groupe avec une déclinaison opérationnelle dans les entités.

2. CADRE DE RÉFÉRENCE

Le Groupe s'appuie sur la définition et le référentiel issus du COSO Report : « le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs du Groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ».

La définition du contrôle interne repose sur les fondamentaux suivants :

- ▶ il est axé sur la réalisation d'objectifs relevant d'une ou plusieurs catégories – objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ;
- ▶ il s'agit d'un processus qui repose sur la mise en œuvre de tâches et d'activités continues. Il constitue un moyen et non une fin en soi ;
- ▶ il est mis en œuvre par des personnes. Il ne repose pas seulement sur un ensemble de règles et de manuels de procédures, de documents et de systèmes ; il est assuré par des personnes œuvrant à tous les niveaux de l'organisation ;
- ▶ il permet à la direction générale et au conseil d'obtenir une assurance raisonnable et non une assurance absolue ;
- ▶ il est adaptable à la structure de toute entité. Il offre une certaine souplesse d'application pour l'ensemble de l'entité, une filiale, une division, une unité opérationnelle ou un processus en particulier.

Le référentiel COSO propose trois catégories d'objectifs, permettant aux organisations de prendre en compte différents aspects du contrôle interne :

- ▶ objectifs liés aux opérations : ils concernent l'efficacité et l'efficience des opérations. Il s'agit notamment des objectifs de performance opérationnelle et financière, ainsi que de sauvegarde des actifs ;
- ▶ objectifs liés au reporting : ils concernent le reporting interne et externe, financier et extra-financier. Ils peuvent viser la fiabilité, le respect des délais, la transparence ou d'autres exigences des régulateurs, des organismes de normalisation reconnus ou des instructions internes ;
- ▶ objectifs liés à la conformité : ils concernent le respect des lois et règlements applicables à l'entité.

Cette dernière catégorie d'objectifs relève de la politique de conformité.

L'efficacité d'un système de contrôle interne dépend de la mise en place ainsi que du fonctionnement conjoint et intégré des cinq composantes suivantes :

- ▶ un environnement de contrôle ;
- ▶ une évaluation des risques ;
- ▶ des activités de contrôle ;
- ▶ une information et une communication ;
- ▶ un pilotage.

La politique « chapeau » de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel Groupe définit le cadre général du contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel au sein du Groupe et de ses entités.

Elle décrit notamment :

- ▶ le système de contrôle interne ;
- ▶ les principes de gestion du risque opérationnel (identification, évaluation, traitement et surveillance) ;
- ▶ les acteurs.

La politique est déployée au sein de la Sgam Aéma Groupe et déclinée sur l'ensemble des processus des entités du Groupe, au sens du périmètre de consolidation ou de combinaison comptable.

3. ORGANISATION

La déclinaison organisationnelle du contrôle interne mis en place au sein du Groupe repose sur deux notions : le contrôle « permanent » regroupant les contrôles de premier et second niveau et le contrôle « périodique » avec le contrôle de troisième niveau :



- ▶ **contrôle de 1^{er} niveau** : les collaborateurs, managers et directeurs de l'ensemble des entités réalisent les activités de contrôles permanents afin de mieux maîtriser les risques opérationnels générés par leurs activités quotidiennes ;
- ▶ **contrôle de 2nd niveau** : les directions contrôle interne Groupe et entités sont rattachées à la direction des risques de leur entité. Elles pilotent le dispositif de contrôle permanent et réalisent les contrôles permanents de niveau 2 (vérification de l'efficacité des contrôles de niveau 1) sur leur périmètre. Elles animent leur communauté métier contrôle interne et assurent la diffusion de la culture contrôle interne par des actions de formation et sensibilisation ;
- ▶ **contrôle de 3^{ème} niveau** : les directions contrôle périodique Groupe et entités exercent des contrôles périodiques afin de fournir au management une assurance ainsi que des recommandations en matière de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel. Afin d'optimiser la circulation d'informations et de coordonner les actions de chacun, des échanges ont lieu entre le contrôle permanent et le contrôle périodique.

Par ailleurs, le contrôle interne Groupe anime et pilote le dispositif de contrôle interne Aéma Groupe :

- ▶ co-construction du cadre du dispositif de contrôle interne Groupe ;
- ▶ production des reportings de contrôle interne Groupe destinés aux instances et aux autorités de contrôle ;
- ▶ animation et accompagnement de la communauté métier contrôle interne.

Le contrôle interne Groupe a également un rôle plus opérationnel sur le périmètre de la Sgam Aéma Groupe avec la réalisation des contrôles permanents de niveau 2 et le suivi des travaux de gestion des risques opérationnels (cartographie des risques, base incidents, contrôles permanents niveau 1, plans d'actions, recommandations contrôles permanents de niveau 2).

Enfin, la direction des risques Groupe est en charge de définir la politique « chapeau » de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel Groupe.

Les directions contrôle interne s'appuient sur un réseau de correspondants contrôle interne désignés dans chaque entité, directions, métiers. Ils sont les relais opérationnels des directions contrôle interne et sont notamment chargés de déployer la méthodologie et d'accompagner les opérationnels dans la mise en œuvre.

L'ensemble des directions contrôle interne et des correspondants contrôle interne constitue la communauté contrôle interne.

Les travaux relatifs au contrôle interne et aux risques opérationnels font l'objet de reportings réguliers aux entités et instances, notamment à travers la comitologie existante :

- ▶ **Conseil d'administration Groupe** : il a pour mission de définir les orientations stratégiques en matière de contrôle interne et est responsable de la surveillance du système de contrôle interne. Au niveau du Groupe, il s'appuie sur des comités spécialisés qui peuvent mettre l'accent sur certaines composantes du contrôle interne ;
- ▶ **Comité d'audit Groupe** : en tant que comité spécialisé du conseil d'administration Groupe, il exerce des missions de préparation et d'instruction des dossiers pour lesquels le conseil d'administration doit prendre position. Il contribue à l'exécution des décisions dudit conseil. A ce titre, le comité d'audit Groupe examine les travaux au niveau Groupe de contrôle interne (dont le plan de contrôle annuel niveau 2) et de gestion des risques opérationnels Groupe ;
- ▶ **Comité des risques Groupe** : en tant que comité spécialisé du conseil d'administration Groupe, il exerce des missions de préparation et d'instruction des dossiers, pour lesquels le conseil d'administration doit prendre position. Il contribue à l'exécution des décisions dudit conseil. Ces missions sont complémentaires à celles du comité d'audit Groupe ;
- ▶ **Réunions périodiques - direction générale - responsables fonctions clés** : elles permettent d'articuler, de coordonner les principales actions des quatre fonctions clés et de reporter à la direction générale sur les sujets en responsabilité et le dispositif de contrôle interne ;
- ▶ **Comité contrôle interne Groupe** : instance de partage et de co-construction du cadre du dispositif de contrôle interne Groupe. Il rassemble les responsables contrôle interne des entités pour notamment partager les feuilles de route, plans de contrôles de niveau 2 et co-construire les évolutions méthodologiques ;
- ▶ **Comités contrôle interne entité** : il s'agit des comités propres aux entités qui ont notamment pour objectif de partager et suivre l'avancée des travaux de contrôle interne.

Par ailleurs, le directeur des risques Groupe intervient aussi régulièrement sur des sujets d'actualité en comité de direction Groupe.

4. DÉPLOIEMENT DANS LE GROUPE

Le dispositif de contrôle interne s'applique au sein du Groupe et de ses entités. Toutefois, conformément aux principes énoncés par le cadre de référence COSO et à la réglementation Solvabilité II, le Groupe applique le principe de proportionnalité en matière de dispositif de contrôle interne.

Un périmètre de contrôle interne est déterminé et est revu annuellement. Un dispositif de contrôle interne adapté s'applique ensuite à chacune des entités du Groupe en fonction de critères (actionnariat, type

d'activités, chiffre d'affaires de l'entité).

Trois dispositifs de contrôle interne différenciés sont ainsi définis :

- ▶ le dispositif « complet » prévoit le déploiement de l'ensemble des méthodologies de contrôle interne ;
- ▶ le dispositif « allégé » permet d'avoir une vision globale du dispositif de contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel de l'entité concernée. Il se traduit par le déploiement d'un questionnaire avec une mise à jour annuelle ;
- ▶ le suivi de participation correspond à un suivi d'actionnariat et de participation financière.

B.4.2 MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

1. ORGANISATION DE LA FONCTION VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

Aéma Groupe a fait de la conformité réglementaire une priorité non seulement, pour se préserver des risques de sanctions, des risques d'image et de réputation, mais surtout pour assurer la protection de ses clients, sociétaires et adhérents dans le respect des valeurs portées par le Groupe, renforçant ainsi de façon permanente la maîtrise des risques des activités et opérations du Groupe.

1.1 Le responsable de la fonction clé de vérification de la conformité groupe

Le directeur de la conformité Groupe assume la responsabilité de la fonction clé de vérification de la conformité Groupe.

Il doit avoir accès à toute l'information nécessaire à l'accomplissement de sa mission et peut communiquer avec tous les membres du Groupe, y compris directement avec le conseil d'administration du Groupe lorsque surviennent des événements de nature à le justifier. Il communique de manière régulière avec les responsables fonctions clés des entreprises affiliées ou d'assurance solo.

1.2 Les responsables de la fonction clé dans les entreprises affiliées ou d'assurance solo

Chaque entreprise affiliée ou d'assurance solo le cas échéant, désigne un responsable de la fonction clé vérification de la conformité.

Les fonctions clés doivent exercer leur mission avec objectivité, indépendance et impartialité. Elles doivent être indépendantes de toute fonction opérationnelle au sein du Groupe. Elles doivent pouvoir communiquer avec leurs organes de gouvernance respectifs (conseil d'administration, conseil de surveillance etc...) et accéder à toute information utile à l'exercice de leurs fonctions.

2. MISSIONS ET PÉRIMÈTRE DE LA FONCTION DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

Au terme de la politique « chapeau » de conformité, les fonctions clés vérification de la conformité ont sur leurs entités respectives cinq missions principales :

- ▶ mettre en place une politique de conformité et un plan de conformité ;
- ▶ veiller au respect de la réglementation relative aux activités d'assurance ;
- ▶ conseiller l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle ;
- ▶ évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations ;
- ▶ identifier et évaluer le risque de non-conformité.

La fonction clé vérification de la conformité couvre a minima les domaines suivants :

- ▶ la sécurité financière (lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, respect des embargos et des sanctions internationales) ;
- ▶ la protection de la clientèle (notamment le respect du devoir de conseil, la conformité des produits et services, le suivi des pratiques commerciales et de la publicité, le suivi des contrats en déshérence) ;

- ▶ l'éthique (déontologie, conflits d'intérêts, lutte contre la corruption et lutte contre la fraude) ;
- ▶ la protection des données à caractère personnel ;
- ▶ les activités externalisées en lien avec les périmètres visés ci-dessus ;
- ▶ l'évaluation des risques de non-conformité et le contrôle de conformité.

Les fonctions clés vérification de la conformité des entreprises affiliées ou d'assurance solo sont le relais de la fonction clé vérification de la conformité Groupe sur ces sujets, au sein de leurs entités respectives.

3. LES ACTEURS DE LA FONCTION DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

3.1 La direction juridique et conformité Groupe

La direction juridique et conformité Groupe réalise la veille réglementaire du Groupe, complétée par celles réalisées par les entreprises affiliées et d'assurance solo.

Elle assure sur son périmètre d'activité des travaux de sécurisation juridique.

Elle élabore la politique Externalisation. Elle assure la coordination de la mise en place du dispositif d'externalisation Groupe au sein du comité externalisation.

La direction juridique et conformité Groupe anime, pilote et coordonne les activités de la conformité Groupe.

Elle est responsable de la déclinaison de la politique de conformité sur le périmètre défini ci dessus :

- ▶ elle élabore et pilote le plan de conformité Groupe, en coordination avec les entreprises affiliées et d'assurance solo ;
- ▶ elle évalue les risques de non-conformité du Groupe, à partir notamment des évaluations réalisées par les entreprises affiliées et d'assurance solo, et définit avec ces derniers les plans d'actions pour maîtriser les risques de non-conformité ;
- ▶ elle définit le cadre du dispositif de conformité (principes, processus, référentiels, méthodologies) afin d'assurer leur sécurisation et la maîtrise des risques de non-conformité ;
- ▶ elle rédige les procédures de conformité du Groupe. Ces procédures ont un niveau de détails suffisant pour être déclinées opérationnellement par les entreprises affiliées et d'assurance solo ;
- ▶ elle accompagne la communauté métier Conformité, composée des directions et services conformité ainsi que de correspondants conformité métiers des entreprises affiliées et d'assurance solo ;
- ▶ elle pilote les études d'impacts réglementaires transverses ou stratégiques ;
- ▶ elle organise la production des reportings réglementaires et des reportings internes auprès de la gouvernance institutionnelle et opérationnelle du Groupe ;
- ▶ elle contrôle la conformité des activités du Groupe, y compris les politiques écrites des entreprises affiliées et d'assurance solo ainsi que leur mise en œuvre.

3.2 Le Data Protection Officer Groupe

Le Data Protection Officer (DPO) Groupe est responsable de la gouvernance de la Protection des Données personnelles et des procédures associées :

- ▶ il élabore et pilote le plan de mise en conformité RGPD de l'entité Aéma Groupe ;
- ▶ il s'assure de l'évaluation des risques de non-conformité et contrôle la bonne réalisation des plans d'actions mis en œuvre pour maîtriser ces risques ;
- ▶ il définit le cadre du dispositif de conformité pour Aéma Groupe (principes, processus, référentiels, méthodologies) ;
- ▶ il rédige les procédures de conformité RGPD d'Aéma Groupe ;
- ▶ il anime et accompagne la communauté Protection des Données Personnelles, composée des DPO et correspondants DPO des entreprises affiliées et d'assurance solo.

3.3 Le comité conformité Groupe

Ce comité est l'instance de décision et de pilotage du dispositif de conformité. Il est piloté par la fonction clé de vérification de la conformité Groupe.

Le comité conformité Groupe définit le plan de conformité Groupe et assure son suivi. Il suit les indicateurs de conformité et détermine s'il y a lieu des plans d'actions. Il valide les processus, procédures, méthodologies et référentiels de conformité Groupe.

3.4 Le comité conformité métiers

Ce comité est l'instance privilégiée de co-construction et de partage des expertises entre les services conformité des entreprises affiliées et d'assurance solo. Il est co-animé par le responsable conformité Groupe et les responsables conformité des entreprises affiliées et d'assurance solo participant au comité conformité Groupe.

Il organise les travaux relatifs à l'élaboration du plan de conformité, aux processus, procédures, méthodologies et référentiels de conformité Groupe. Il pilote l'élaboration des reportings et indicateurs consolidés de conformité.

3.5 Les responsables des fonctions clés des entreprises affiliées et d'assurance solo

Les responsables des fonctions clés vérification de conformité des entreprises affiliées et d'assurance solo le cas échéant sont les relais du responsable de la fonction clé vérification de la conformité Groupe sur l'ensemble de ses missions.

Ils participent à l'élaboration du plan de conformité Groupe et le déclinent au niveau local. A cet effet, ils organisent notamment la réalisation des plans de contrôle de conformité locaux sur leurs périmètres respectifs.

Ils produisent les reportings internes et externes en coordination avec la Direction Juridique et Conformité Groupe.

3.6 Les correspondants de la conformité au sein des entreprises affiliées et d'assurance solo

Les responsables des fonctions clés au sein du Groupe s'appuient sur un réseau de correspondants métiers désignés dans chaque entreprise affiliée ou d'assurance solo.

Les correspondants contribuent aux travaux de conformité, en prenant en compte les orientations générales de la conformité Groupe ainsi que les spécificités de leurs métiers.

B.5 Fonction audit interne

La fonction audit interne est exercée par les directions de l'audit interne de la tête de Groupe, de Macif SAM, d'AÉSIO mutuelle et d'Abeille Assurances, chacun des quatre directeurs de l'audit interne étant fonction clé audit interne sur son périmètre de compétence.

Encadrée par une politique d'audit interne unique approuvée par les conseils d'administration/de surveillance des entités du groupe, son activité s'inscrit dans un plan annuel, émanation d'une vision pluriannuelle de l'univers d'audit de la tête de groupe et des entités du Groupe priorisée en fonction des risques majeurs, des enjeux stratégiques et du respect de la réglementation. La fonction clé audit interne de la tête de Groupe veille à l'efficacité du dispositif par l'animation et la coordination des autres directions de l'audit interne du Groupe.

La coordination avec les directions traitant de la gouvernance des risques, du contrôle et de la conformité, exercée notamment au travers d'un comité dédié des directions générales de la tête de groupe et des trois piliers, participe également à identifier et à prioriser les travaux de l'audit interne.

Troisième niveau de contrôle du dispositif de maîtrise des risques, l'audit interne participe à la performance du système de gouvernance et à l'optimisation du fonctionnement des entités du groupe Aéma Groupe.

Ses missions périodiques permettent d'établir un diagnostic de la performance et des risques portés par chacune des activités du groupe. Elles informent les dirigeants et la gouvernance que la stratégie, le modèle opérationnel et les exigences réglementaires sont déployés conformément aux attentes.

L'audit interne peut également être amené à répondre à des besoins immédiats de la direction générale et de la gouvernance du groupe et des entités qui le composent.

Par ses travaux, dont les conclusions sont portées à la connaissance des dirigeants, l'audit interne détecte des zones de risques et formule des recommandations visant à en renforcer la maîtrise. Les dites recommandations font l'objet d'un suivi régulier permettant de valider la mise en œuvre des plans d'action.

En lien direct avec la direction générale, l'audit interne est en relation permanente avec le comité d'audit ou équivalent, émanation du conseil d'administration, par une communication systématique des conclusions des travaux d'audit. Le comité d'audit, dont le directeur de l'audit interne est invité permanent, valide le plan annuel de la direction de l'audit interne et peut également être amené à formuler un avis sur le budget de la direction de l'audit interne. Cette dernière établit également des liens privilégiés avec la direction générale par la tenue d'échanges très fréquents permettant un partage d'information. Ces liens hiérarchiques et fonctionnels sont de nature à garantir l'indépendance de l'audit interne.

Les directions de l'audit interne du groupe, souhaitant inscrire leurs pratiques dans les meilleurs standards de la profession, vont progressivement s'inscrire dans une démarche commune de certification aux normes professionnelles de l'audit interne, par ailleurs attribuée à la tête de Groupe et à la Macif depuis 2009.

B.6 Fonction actuarielle

Des responsables de fonctions actuarielles distincts ont été désignés au sein d'Aéma Groupe, de ses entreprises affiliées et de certaines des entités d'assurance solo du Groupe.

1. MISSIONS

Conformément à l'article R. 354-6 du Code des assurances et au règlement délégué 2015/35, les fonctions actuarielles du Groupe sont chargées :

- ▶ d'émettre un avis sur la politique globale de souscription, comprenant notamment les risques en matière de durabilité ;
- ▶ d'émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- ▶ sur les provisions techniques Solvabilité II :
 - de coordonner leur calcul et de veiller à l'utilisation appropriée d'approximations,
 - d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées,
 - de garantir le caractère approprié des méthodologies et hypothèses employées,
 - de vérifier le caractère adéquat du calcul via la comparaison avec les provisions normes françaises, l'analyse de leur évolution d'une année à l'autre ou des études a posteriori,
 - de mesurer l'incertitude liée aux hypothèses,
 - d'informer le Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul ;
- ▶ de contribuer à la mise en œuvre du système de gestion des risques visé à l'article L. 354-2 du Code des assurances.

Les travaux des fonctions actuarielles sont réalisés tout au long de l'année.

Ils sont retranscrits dans des rapports soumis à l'approbation des conseils d'administration/de surveillance et tenus à disposition de l'ACPR.

Ces rapports, réalisés a minima une fois par an, rendent compte des travaux conduits par les fonctions actuarielles et de leurs résultats, des éventuelles défaillances identifiées et des recommandations émises sur la manière d'y remédier. Leur mise en œuvre est priorisée, planifiée et fait l'objet d'un suivi.

2 ORGANISATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE AÉMA GROUPE

Pour exercer ses missions, la fonction actuarielle du groupe Aéma s'appuie sur les fonctions clés actuarielles des entités et les équipes en charge de l'évaluation des provisions techniques, de l'établissement des programmes de réassurance, et de la mise en œuvre de la politique de souscription (distribution, tarification, ...). Ces dernières sont chargées de mettre à sa disposition tous les éléments nécessaires à l'exercice de ses missions.

La fonction actuarielle Aéma Groupe coordonne les travaux des fonctions clés actuarielles du Groupe, afin d'assurer la complétude et la cohérence des analyses des fonctions clés.

B.7 Sous-traitance

En déclinaison de la politique écrite relative à l'externalisation, différents outils ont été élaborés par le comité externalisation du Groupe depuis 2015, de manière à justifier que toute externalisation d'activité ou de fonction importante ou critique fait l'objet d'une évaluation préalable du risque et qu'une supervision des activités externalisées et des garanties appropriées sont en place auprès des prestataires. En complément du comité externalisation Groupe, les principaux outils déployés sont les suivants :

- ▶ le processus général d'externalisation et les procédures métiers ad hoc ;
- ▶ la matrice d'évaluation des activités externalisées afin d'identifier les activités importantes ou critiques (AIC) ;
- ▶ le questionnaire d'activités externalisées avec évaluation des prestataires (QAE) ;
- ▶ les modèles de contrats et clausier reprenant les exigences en matière d'externalisation ;
- ▶ le plan de contrôle AIC ;
- ▶ le tableau consolidé des activités externalisées ;
- ▶ la base externalisation reprenant les outils, les données et les supports de formation sur l'externalisation.

Durant l'exercice 2022, la politique écrite a fait l'objet d'une révision afin de tenir compte de l'évolution du périmètre du Groupe avec l'intégration d'Abeille Assurances.

Les principales évolutions de la politique écrite externalisation sont :

- ▶ la prise en compte de la nouvelle organisation du Groupe au 1er janvier 2022 ;
- ▶ la nouvelle répartition des missions entre les acteurs groupe et les acteurs locaux dans le déploiement de la politique.

La nouvelle rédaction de la politique écrite d'Aéma Groupe a été validée par le conseil d'administration du Groupe en date du 18 novembre 2022.

Le comité externalisation s'est réuni par visioconférence à cinq reprises durant l'année 2022. En complément de ses missions récurrentes (suivi des évolutions de la politique écrite, suivi des dossiers d'externalisation d'Activités Importantes ou Critiques, alimentation de la base Externalisation, formations), le comité a notamment travaillé sur les points suivants :

- ▶ la refonte de la comitologie liée au déploiement de la politique suite au redimensionnement du Groupe :
 - intégration systématique de représentants des principales entités d'assurance du Groupe sur des fonctions identifiées,
 - création d'une commission permanente dédiée au suivi et au contrôle des activités externalisées ,
 - mise en place de différents groupes de travail sur les sujets d'actualité .
- ▶ l'initialisation de travaux visant à faire converger les différentes entités du Groupe sur des approches cohérentes de déploiement de la politique externalisation, à poursuivre sur l'exercice 2023.

B.8 Autres informations

1. COHÉRENCE DE MISE EN ŒUVRE DES SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE DANS LE GROUPE

Les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne sont décrits au travers de politiques écrites et de différents documents. Ces éléments permettent de fixer les principes, les règles et les lignes directrices adoptées par le Groupe.

En parallèle, l'identification des risques opérationnels réalisée dans le cadre du dispositif de contrôle interne vient en complément de l'approche utilisée par la gestion des risques. Ce recensement des risques opérationnels est formalisé et fait l'objet d'une mise à jour régulière. Il constitue le socle de la démarche d'évaluation et de traitement des risques.

Par ailleurs, des dispositifs de contrôle interne et gestion des risques permettent de :

- ▶ disposer d'une vision globale des risques et des contrôles ;
- ▶ renforcer l'efficacité des systèmes de gestion des risques et des contrôles ;
- ▶ installer, animer, et diffuser la culture risque et contrôle ;
- ▶ couvrir l'ensemble des natures risques avec des compétences appropriées.

2. ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE DU GROUPE

En sa qualité d'entreprise mère du Groupe, la Sgam Aéma Groupe pilote le Groupe au moyen d'une coordination centralisée.

Le modèle de gouvernance du Groupe est équilibré et adapté aux entités qui le composent. En effet, ces structures mutualistes sont pilotées avec un principe démocratique commun, des sociétaires/adhérents/clients, un conseil d'administration composé d'administrateurs. Le modèle de gouvernance du Groupe a été bâti en ce sens avec des principes identiques.



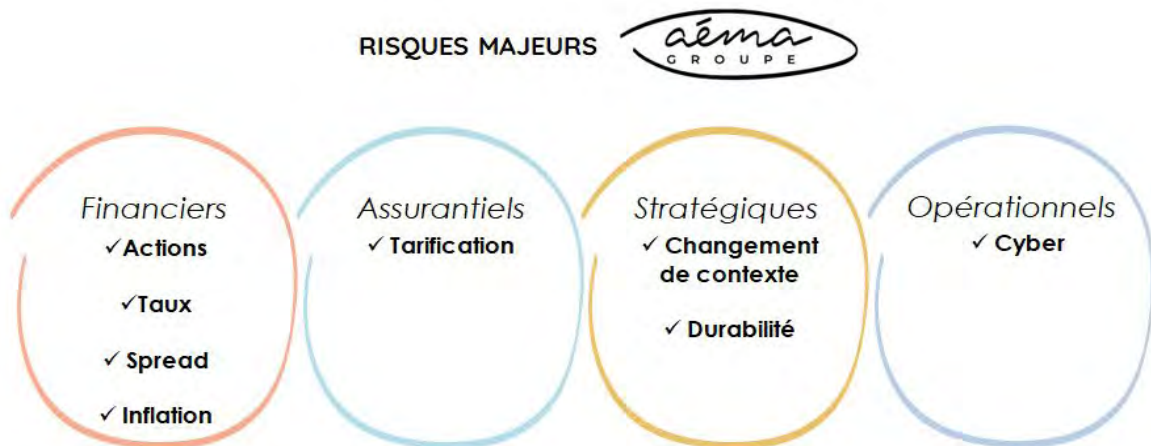
C. PROFIL DE RISQUE

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

La réalisation d'une cartographie des risques permet d'identifier les risques majeurs, qui reflètent les points de vulnérabilité les plus importants du Groupe. Ils sont modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'ORSA et/ou font l'objet de tests de sensibilité à date.

Des ateliers de travail sont en place et ont permis en 2022 d'établir un référentiel commun à l'ensemble des entités du Groupe. Les travaux se poursuivent pour mettre en cohérence autant que possible les méthodes d'évaluation des risques.

Les risques majeurs pour Aéma Groupe à horizon 2023 ont été identifiés par le top management en juin 2022 et constituent un input essentiel pour l'exercice ORSA 2023 qui est en cours.



Au total, huit risques ont été identifiés comme majeurs, notamment en raison de l'instabilité du marché et des événements climatiques dans un contexte économique et juridique incertain pendant la période d'installation du Groupe. Par rapport à 2021, le risque de dérive des frais n'est plus considéré comme majeur pour le Groupe car il existe un pilotage et un suivi spécifique dans les entités. Les risques d'inflation et de durabilité ont quant à eux été ajoutés, en conséquence des évolutions de l'environnement, à la fois économique, climatique et politique.

Les éléments décrits dans le profil de risques ci-après s'appuient sur les données au 31 décembre 2021 et sur l'exercice ORSA 2022, construit à partir des risques majeurs identifiés en 2021.

C.1 Risque de souscription

La directive 2009/138/CE dite « Solvabilité II » définit le risque de souscription comme « *le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement* ».

En raison de la dimension du Groupe et de sa position dans l'écosystème assurantiel, le risque de tarification (sous-partie du risque de souscription) a été considéré comme majeur pour les raisons suivantes :

- ▶ dérive de la sinistralité dans un contexte de crise sanitaire et de multiplication des événements climatiques se cumulant à un contexte inflationniste et des préoccupations fortes des Français en termes de pouvoir d'achat ;
- ▶ difficulté à calibrer les hypothèses, notamment techniques et financières, compte tenu de la situation actuelle.

C.1.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module souscription est de 51,6 %.

Les parts du SCR du module souscription sont les suivantes :

- ▶ souscription non-vie : 19,5 % ;
- ▶ souscription vie : 24,5 % ;
- ▶ souscription santé : 7,6 %.

Concernant les sûretés fournies au titre des provisions techniques cédées en réassurance, il est prévu contractuellement que chaque réassureur représente ses engagements soit sous forme de dépôt d'espèces, soit sous forme de nantissement de titres.

La Caisse centrale de réassurance constitue une exception puisqu'elle bénéficie d'une garantie illimitée de l'État.

C.1.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Au regard de ce qui précède, un suivi et des études ponctuelles (production, sinistralité : fréquence, coûts moyens, tardifs, écoulement des antérieurs) sont effectués par les entités et portés à la connaissance des instances du Groupe.

Les réponses potentielles relèvent de plusieurs registres :

- ▶ veille réglementaire ;
- ▶ politiques de souscription, gouvernance et surveillance des produits et de provisionnement ;
- ▶ protection du résultat et des fonds propres par la réassurance.

Concernant la réassurance, conformément à l'article R. 354-6 du Code des assurances, la fonction actuarielle émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance. L'efficacité de ce programme est ainsi analysée chaque année et figure dans le rapport actuariel qui est présenté au conseil d'administration (cf. partie B.6). De plus, la fonction actuarielle permet de compléter l'analyse du risque en donnant son avis sur la politique de souscription.

C.1.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Les entités du Groupe évaluent des tests de sensibilité à date et des scénarios de stress spécifiques à leurs métiers, permettant ainsi d'en mesurer l'impact sur leur propre risque de souscription.

C.2 Risque de marché

La directive 2009/138/CE dite « Solvabilité II » définit le risque de marché comme « *le risque de perte ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers* ».

En raison de la dimension du Groupe et de ses activités, des placements réalisés et du volume des actifs sous gestion, les risques actions, taux, spread et inflation ont été identifiés comme majeurs compte tenu des évolutions des marchés financiers.

C.2.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module marché est de 39,9 %.

Le SCR marché (répartition exprimée en pourcentage de la somme des sous-modules de risque) se décompose en :

- ▶ risque de taux d'intérêt : 5,9 % ;
- ▶ risque action : 38,8 % ;
- ▶ risque immobilier : 21,9 % ;
- ▶ risque de spread : 29,3 % ;
- ▶ risque de change : 4,1 % ;
- ▶ risque de concentration : 0 %.

C.2.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Au regard de ce qui précède, chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi via un reporting aux différentes instances du Groupe.

La prise en compte de ces différents risques est un élément essentiel de la stratégie d'investissement et de l'allocation des actifs du Groupe. Cette stratégie s'appuie notamment sur une politique « chapeau » de gestion actif-passif et gestion des risques d'investissement, de concentration et de liquidité, présentée au comité des risques Groupe pour avis et au conseil d'administration Aéma Groupe pour approbation. Cette politique « chapeau » est déclinée par les entités affiliées et/ou d'assurance solo du Groupe, pour être adaptée à leur(s) métier(s) et profil de risques.

Des groupes de travail peuvent être mis en place dans le cas de situations particulièrement adverses.

C.2.3 DESCRIPTION DE LA MANIÈRE DONT LES ACTIFS ONT ÉTÉ INVESTIS CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE LA «PERSONNE PRUDENTE»

La gestion du risque d'investissement permet de piloter la sécurité, la qualité financière et extra-financière (RSE et critères ESG), la liquidité, la rentabilité des actifs. L'objectif est de déterminer des limites d'investissement précisant un cadre et visant à assurer un niveau de sécurité, de qualité et de liquidité conforme à la stratégie Groupe et à l'appétence aux risques.

Les investissements sont réalisés, pour la plupart, avec des entités spécialisées (mandataires de gestion) qui répondent aux attendus de la politique externalisation. Ces mandats de gestion et/ou conventions de délégation de gestion financière sont conclus directement entre les entreprises affiliées, les entreprises sous-affiliés et de certaines des entités d'assurance solo du Groupe et les entités externes (en charge de la gestion d'actifs).

Les limites d'investissement :

- ▶ s'inscrivent en cohérence avec l'allocation stratégique dont l'objectif est de s'assurer, avec une probabilité satisfaisante, de l'atteinte des objectifs de rentabilité et de l'adéquation des actifs aux engagements de l'assureur vis-à-vis de ses assurés ;
- ▶ permettent de garantir la qualité du portefeuille (limites par notation) et une diversification du portefeuille (limites par classe d'actifs, limites par émetteur).

Trois investissements dans les placements liquides sont privilégiés : produits de trésorerie, produits obligataires offrant un revenu régulier, actions cotées et OPC constitués des titres précités.

C.2.4 SENSIBILITÉS AUX RISQUES

- ▶ Tests de sensibilité à date :

Pour mesurer la résistance Aéma Groupe à la survenance de certains risques majeurs, des tests de sensibilité à date du ratio de solvabilité aux variations des taux, des actions et des spreads sont effectués.

- ▶ Scénarios de stress prospectifs :

Deux scénarios « taux négatifs » et « hausse des taux » prenant en compte plusieurs paramètres financiers ont été simulés.

C.3 Risque de crédit

La directive 2009/138/CE dite « Solvabilité II » définit le risque de crédit comme « le *risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auquel les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché* ».

Ce risque est, pour le Groupe, principalement lié aux créances sur les réassureurs et sur les assurés (ces dernières étant générées par la mensualisation des cotisations d'assurance).

Les expositions aux risques de spread et de concentration ont été présentées dans la partie précédente. Cette partie se limite donc à la présentation du risque de défaut des différentes contreparties non pris en compte dans le risque de marché.

C.3.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module crédit est de 2,6 %.

C.3.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Dans le cadre de l'évaluation réglementaire de la solvabilité, les comptes à terme et comptes sur livret sont suivis au sein de ce risque. Celui-ci est avéré en cas de défaut de la contrepartie bancaire.

Concernant la réassurance, le principe d'une répartition des risques sur un nombre suffisant de réassureurs est retenu. Parallèlement, une vérification est faite tout au long du processus de placement des couvertures afin d'assurer un bon équilibre des participations en évitant le plus possible tout risque d'hyper concentration mais aussi tout risque de dilution trop prononcé.

Sur la partie financière, des règles de dispersion ont été mises en place au niveau d'Aéma Groupe puis déclinées pour chaque entité du Groupe afin de limiter le risque de concentration. Ces règles font partie intégrante de la politique d'investissement et sont suivies trimestriellement au sein du comité d'investissement des entités du Groupe.

C.3.4 SENSIBILITÉS AUX RISQUES

Les aspects du risque de crédit sont pris en compte dans les différentes études présentées dans les sous-parties du C.2. ci-avant via la variation du risque de spread.

C.4 Risque de liquidité

La directive 2009/138/CE dite « Solvabilité II » définit le risque de liquidité comme « le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles ».

C.4.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

Compte tenu de la diversité de ses métiers, Aéma Groupe est exposé au risque de liquidité à court, moyen et long terme. Le risque de liquidité n'a pas été considéré comme majeur pour le Groupe lors de l'identification des risques majeurs à la fin du premier semestre 2022.

C.4.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

La gestion du risque de liquidité consiste à :

- ▶ suivre le niveau prévisionnel de la trésorerie à partir des estimations entre les entrées et les sorties de trésorerie ;
- ▶ surveiller la liquidité des actifs et le niveau de pertes potentielles en cas de réalisation forcée ;
- ▶ examiner l'effet des nouvelles activités prévues sur la liquidité.

Au niveau d'Aéma Groupe, il est privilégié d'investir dans des placements liquides tels que :

- ▶ les produits de trésorerie ;
- ▶ les produits obligataires ;
- ▶ les actions cotées.

Les placements monétaires sont par nature très liquides et offrent un niveau de rentabilité faible. Ces placements peuvent être/devenir risqués s'ils se concentrent sur un unique établissement bancaire.

Il existe une possibilité d'investir dans des placements non liquides (à titre de diversification) tels que l'immobilier et les actifs non cotés. Pour les investissements non liquides, le gestionnaire d'actifs doit demander un accord préalable.

C.4.3 SENSIBILITÉS AUX RISQUES

Pour Aéma Groupe, la principale activité exposée à un risque de liquidité est l'activité d'assurance vie.

Chez Mutavie, des études sont menées tous les ans sur le risque de liquidité bien que l'entité n'ait jamais été confrontée à une problématique de liquidités insuffisantes.

Les filiales assurantielles d'Abeille Assurances Holding suivent le risque de liquidité à l'aide des LCR (Liquidity Coverage Ratio) de court et long terme.

Pour les métiers IARD et Santé/Prévoyance, le risque de liquidité n'est pas considéré comme majeur.

C.4.4 BÉNÉFICE ATTENDU INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES

L'article 260 du règlement délégué de Solvabilité II définit le bénéfice attendu inclus dans les primes futures. Ce montant, intégré dans les provisions techniques, correspond au bénéfice attendu sur les primes relatives à des contrats d'assurance existants que l'on s'attend à recevoir à l'avenir, mais qui pourraient ne pas être reçues.

Pour le Groupe, le bénéfice attendu inclus dans les primes futures correspond à la somme des montants calculés pour chacune des entités consolidées, dans la mesure où aucune opération intragroupe n'est à noter concernant les primes retenues pour ce calcul.

Le calcul des provisions techniques, primes futures incluses, est réalisé conformément aux hypothèses et méthodes présentées dans la section D.2 du présent rapport.

Le montant obtenu est présenté dans l'état quantitatif public S.23.01 qui figure en annexes de chaque entité et Groupe du présent rapport.

C.5 Risque opérationnel

L'article 13 de la Directive 2009/138/CE dite « Solvabilité II », définit le risque opérationnel comme « *le risque de perte résultant de procédures internes, des membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs* ».

Le risque opérationnel englobe notamment :

- ▶ des procédures internes défaillantes ou inadéquates ;
- ▶ des erreurs ou des fautes du fait de l'homme comme les négligences ou les fraudes ;
- ▶ des événements extérieurs tels que les incendies, les risques climatiques, les cyberattaques.

La gestion du risque opérationnel repose sur :

- ▶ l'identification des risques opérationnels ;
- ▶ l'évaluation des risques opérationnels (bruts et résiduels) ;
- ▶ le traitement et la surveillance des risques opérationnels.

En raison de l'importance du bon fonctionnement des outils informatiques et des moyens de communication du Groupe, le risque lié aux systèmes d'information est majeur pour les raisons suivantes :

- ▶ menace constante ;
- ▶ période de forte médiatisation du Groupe (cible idéale) ;
- ▶ tensions géopolitiques ;
- ▶ secteur assurance de plus en plus touché.

C.5.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module opérationnel est de 5,9 %.

C.5.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Le risque le plus important parmi les risques opérationnels est le risque cyber. Pour atténuer les potentiels impacts du risque cyber, plusieurs entités du Groupe disposent d'une couverture Cyber. En plus des dispositifs humains (formations, préventions) et techniques (pare-feu, bac à sable) mis en place, des contrôles et des tests dans le cadre de l'audit et du contrôle interne sont réalisés.

Des actions (groupe de travail, programmes, projets) sont mis en place au niveau du Groupe dans le cadre de la déclinaison du plan stratégique et des sujets liés à la résilience, permettant ainsi de renforcer la fiabilité des SI tant sur l'exploitation que sur la protection.

C.5.3 SENSIBILITÉS AU RISQUE

Sur le périmètre Aéma Groupe, il a été simulé un scénario opérationnel « Cyberattaque » au cours duquel un groupe international d'hacktivistes (type « Anonymous ») lance, en décembre 2021, une attaque synchronisée chez plusieurs assureurs mutualistes avec un but précis : immobiliser l'ensemble des services habituellement rendus et générer des faux remboursements/décaissements à tous les sociétaires/clients/adhérents.

C.6 Autres risques importants

C.6.1 RISQUES DE CHANGEMENT DE CONTEXTE ET DURABILITÉ

1. APPROCHE AÉMA GROUPE

Le contexte économique, financier et politique dans lequel évolue le nouveau Groupe est assez instable. Les risques changement de contexte et de durabilité ont été identifiés comme majeurs pour les raisons suivantes :

- ▶ contexte incertain lié aux évolutions réglementaires, à une crise géopolitique et à une sortie de crise Covid ;
- ▶ changements climatiques, enjeux écologiques ;
- ▶ poursuite de l'installation du Groupe ;
- ▶ nécessité de maîtriser le pilotage des investissements opérationnels.

2. DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Face aux risques stratégiques, le Groupe a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- ▶ veille réglementaire ;
- ▶ veille sur l'évolution des besoins et de la concurrence ;
- ▶ définition des rôles et responsabilités des instances de gouvernance du Groupe ;
- ▶ fonctions et processus de pilotage économique, de pilotage des risques, de pilotage opérationnel ;
- ▶ existence d'un processus décisionnel validé par l'organe d'administration, de gestion et de contrôle.

3. SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Les aspects du risque de changement de contexte sont pris en compte dans les différentes études de sensibilité présentées dans les parties C.2 et C.5.

Des travaux sont en cours pour préciser les impacts du risque de durabilité dans les analyses de sensibilité aux risques.



D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

BILAN SOLVABILITÉ II AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

ACTIF	2022
Écarts d'acquisition	-
Frais d'acquisition différés	-
Immobilisations incorporelles	-
Actifs d'impôts différés	2 536
Excédent du régime de retraite	-
Immobilisations corporelles pour usage propre	916 868
Placements (autres qu'actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	90 928 922
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	25 184 188
Prêts et prêts hypothécaires	816 792
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	1 824 187
Dépôts auprès des cédantes	123 591
Créances nées d'opérations d'assurance	595 543
Créances nées d'opérations de réassurance	343 859
Autres créances (hors assurance)	718 803
Actions propres auto-détenues (directement)	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	610 117
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	62 233
TOTAL DE L'ACTIF	122 127 639
	2022
PASSIF	
Provisions techniques non-vie	8 338 716
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	69 578 203
Provisions techniques UC et indexés	23 918 727
Passifs éventuels	4 827
Provisions autres que les provisions techniques	65 626
Provisions pour retraite	223 658
Dépôts des réassureurs	302 862
Passifs d'impôts différés	1 009 082
Produits dérivés	1 044 146
Dettes envers des établissements de crédit	176 905
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	2 795 005
Dettes nées d'opérations d'assurance	892 162
Dettes nées d'opérations de réassurance	672 516
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	1 266 225
Passifs subordonnés	2 488 098
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	5 961
TOTAL DU PASSIF	112 782 720
EXCÉDENT D'ACTIF SUR PASSIF	9 344 919

Le périmètre des entités prises en compte dans le bilan Solvabilité II d'Aéma Groupe figure en annexe 2.

D.1 Actifs

D.1.1 DESCRIPTION DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

► Écarts d'acquisition

Les éventuels écarts d'acquisition figurant dans les états financiers comptables ne sont pas reconnus comme des actifs. Leur valeur est systématiquement ramenée à zéro en valorisation Solvabilité II.

► Frais d'acquisition différés

Les éventuels frais d'acquisition reportés figurant dans les états financiers ne sont pas reconnus comme des actifs. Leur valeur est systématiquement ramenée à zéro en valorisation Solvabilité II.

► Immobilisation incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont éliminées dans le bilan Solvabilité II lorsqu'aucune valeur de marché ne peut être démontrée. Les actifs incorporels correspondent notamment à des licences et droits au bail. Ils ont été considérés comme présentant une valeur de réalisation nulle.

► Actifs d'impôts différés

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporaires constatées entre les valeurs des actifs et passifs du bilan Solvabilité II et les valeurs fiscales correspondantes issues des comptes sociaux de la société ainsi que des reports déficitaires.

► Immobilisations corporelles détenues pour usage propre

Les immobilisations corporelles pour usage propre contiennent à la fois l'immobilier d'exploitation et les actifs corporels d'exploitation (matériel, mobilier, etc.). Les actifs immobiliers d'exploitation sont valorisés à leur valeur de réalisation en date de clôture. Les autres immobilisations corporelles conservent une valeur identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société, c'est-à-dire à leur valeur résiduelle nette d'amortissement en date de clôture.

► Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)

Les biens immobiliers détenus aux fins de placement (hors parts de SCI qualifiées en actions) sont valorisés à leur valeur de réalisation en date de clôture. Les valeurs de réalisation retenues sont déterminées sur la base d'expertises quinquennales, qui font l'objet d'une mise à jour annuelle par un expert immobilier indépendant, et reflètent à la fois la valeur vénale des biens concernés, et leur valeur d'usage, dans un contexte de marché actif.

► Détentions dans des entreprises liées, y compris participations

Les titres de participation cotés, dans des entreprises liées d'assurance et réassurance, sont valorisés en normes Solvabilité II selon la même méthode de valorisation pour les actions cotées, décrites ci-après.

Les titres de participations non cotés, dans des entreprises liées d'assurance et réassurance, sont valorisés selon la méthode de la mise en équivalence corrigée (adjusted equity method), c'est-à-dire la partie de l'excédent des actifs par rapport aux passifs de l'entreprise liée, en valorisant chaque actif et passif selon les principes Solvabilité II.

Les titres de participations non cotés, dans des entreprises liées autres que des entreprises d'assurance ou de réassurance, sont également valorisés dans les bilans Solvabilité II des entreprises solo selon la méthode de valorisation de la mise en équivalence corrigée. Au niveau Groupe, ils sont valorisés sur base de fonds propres sectoriels le cas échéant.

► Actions

Les actions concernent exclusivement les titres détenus en direct. Cette catégorie intègre également les parts de SCI. On distingue les actions cotés et non cotés selon leur capacité à être échangés sur un marché boursier ou non. Les actions sont valorisées à leur valeur de réalisation en date de clôture.

Pour un instrument coté sur un marché actif, la valeur au bilan Solvabilité II correspond au dernier cours de Bourse à chaque clôture. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif :

- si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire ;
- et si ces prix représentent des transactions réelles et régulières sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Pour un instrument coté sur un marché inactif, la valeur au bilan est obtenue à partir de modèles internes fondés sur des paramètres observables sur les marchés. L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions, la forte dispersion des prix disponibles ou l'ancienneté des dernières transactions.

La valeur au bilan des instruments financiers non cotés est déterminée sur la base de techniques de valorisation appropriées au type d'instrument concerné. Ces techniques comprennent :

- l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour des actifs similaires, en effectuant des ajustements pour tenir compte des différences ;
- des méthodes de valorisation alternatives (référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, approche par les coûts avec une valeur de remplacement).

► Obligations

Les obligations sont valorisées à leur valeur de réalisation en date de clôture. Pour les titres cotés la valeur de réalisation est déterminée d'après le dernier cours coté en date d'inventaire, obtenu auprès des contributeurs de données financières. Pour les titres non cotés, ou dont le cours coté n'est pas disponible auprès des contributeurs, les valeurs sont obtenues auprès des sociétés de gestion ou des contreparties ou via des méthodes de valorisation alternatives.

Pour la valorisation à des fins de solvabilité, ces valeurs de réalisation s'entendent y compris les éventuels intérêts courus et non échus en date de clôture (dirty price).

► Organismes de placement collectif (OPC)

Les OPC rassemblent les placements régis par les directives UCITS ou AIFM (directives portant sur les fonds d'investissement). Ils peuvent être investis notamment en immobilier, actions, produits monétaires, obligations.

Les parts de fonds d'investissement sont valorisées à leur valeur de réalisation en date de clôture. Pour les parts d'OPCVM et d'OPCI, il est retenu la dernière valeur liquidative disponible en date de clôture. Pour les parts de SCPI, la valeur de réalisation est déterminée par référence au prix d'exécution le plus récent connu en date de clôture. Pour les parts des autres sociétés immobilières assimilées à des FIA (fonds d'investissement alternatif), la valeur de réalisation est déterminée sur base de la dernière valeur liquidative connue si la société fait l'objet d'une cotation, ou de l'actif net réévalué dans le cas contraire.

► Produits dérivés

Les produits dérivés sont des instruments financiers dont les valeurs dépendent de celles d'autres actifs (valeurs mobilières, indices de marché, etc.) qui permettent soit d'atténuer les conséquences d'une évolution défavorable d'un marché, soit d'amplifier l'effet d'un investissement en anticipant une variation attendue. Les produits dérivés sont valorisés à leur valeur de réalisation en date de clôture.

Ces montants sont, pour l'essentiel, exclus du bilan comptable, établi en valeur historique.

► Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés

Comme tous les autres actifs de placement, les placements en représentation de contrats en UC sont valorisés à leur valeur de réalisation en date de clôture.

► Trésorerie et équivalent de trésorerie

Cette rubrique correspond à des liquidités (principalement les soldes des comptes courants bancaires), dont la valeur n'est quasiment pas sujette à d'éventuelles variations de valeur. Leur valorisation à des fins de solvabilité reste identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société, c'est-à-dire à leur valeur faciale en date de clôture.

► Dépôts autres que les équivalents de trésorerie

Ces dépôts sont des actifs dont la valeur n'est quasiment pas sujette à d'éventuelles variations de valeur. Leur valorisation reste identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société, c'est-à-dire à leur valeur faciale en date de clôture, augmentée des intérêts courus et non échus afférents.

► Dépôts auprès des cédantes

Ces dépôts sont des actifs liquides, dont la valeur n'est quasiment pas sujette à d'éventuelles variations de valeur. Leur valorisation à des fins de solvabilité reste identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société, c'est-à-dire à leur valeur faciale en date de clôture.

► Prêts, autres prêts

Ces postes sont des actifs dont la valeur n'est quasiment pas sujette à d'éventuelles variations de valeur. Leur valorisation reste identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société, c'est-à-dire à leur valeur faciale en date de clôture, augmentée des intérêts courus et non échus afférents.

► Avance sur polices

Dans la mesure où elles sont indissociables du portefeuille de contrats dont elles sont issues, la valorisation à des fins de solvabilité des avances sur polices reste identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société.

► Créances nées d'opérations d'assurance et réassurance

En normes Solvabilité II, ces créances sont maintenues pour leur valeur nette comptable lorsque leur échéance est inférieure à un an. Seules sont annulées les créances qui concernent les primes dont l'échéance est postérieure à la clôture de l'exercice et les créances attachées aux sociétaires mensualisés.

► Autres créances (hors assurance)

Dans le bilan Solvabilité II, les autres créances non liées à l'activité d'assurance (créances envers le personnel, l'État, les collectivités locales et les organismes publics, ainsi que les débiteurs divers) sont maintenues à la valeur nette comptable car leur échéance est inférieure à un an. Les créances relatives aux avantages sociaux sont reclassées au passif, en déduction des provisions pour retraite.

► Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

Cette ligne comprend les comptes de régularisation (charges constatées d'avance, décotes obligatoires, etc.). En normes Solvabilité II, les différences de conversion sont éliminées.

D.1.2 VALORISATION DES ACTIFS (PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS)

VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

ACTIFS	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Écarts d'acquisition	-	89 009	-89 009
Frais d'acquisition différés	-	452 956	-452 956
Immobilisations incorporelles	-	510 482	-510 482
Actifs d'impôts différés	2 536	276 398	-273 862
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	916 868	673 060	243 808
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	90 928 922	103 638 903	-12 709 981
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	3 076 318	2 532 449	543 869
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	1 438 925	454 550	984 375
Actions	2 945 988	3 148 511	-202 523
Obligations	59 930 407	73 057 198	-13 126 791
Organismes de placement collectif	22 336 153	23 186 041	-849 888
Produits dérivés	156 917	22 782	134 135
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1 044 213	1 237 373	-193 160
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	25 184 188	28 281 667	-3 097 479
Prêts et prêts hypothécaires	816 792	1 112 046	-295 254
Avances sur polices	689 161	689 161	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	198	198	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	127 433	422 687	-295 254
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	1 824 187	2 547 683	-723 496
Dépôts auprès des cédantes	123 591	123 643	-52
Créances nées d'opération d'assurance	595 543	1 777 568	-1 182 025
Créances nées d'opération de réassurance	343 859	331 680	12 179
Autres créances (hors assurance)	718 803	848 733	-129 930
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	610 117	733 480	-123 363
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	62 233	148 637	-86 404
TOTAL	122 127 639	141 545 945	-19 418 306

L'écart de -19 418 millions d'euros entre les normes Solvabilité II et les normes françaises repose sur la conjugaison des deux effets suivants :

- ▶ un écart de valorisation lié au changement de normes pour 11 966 millions d'euros ;
- ▶ un écart lié notamment au changement de méthode de consolidation pour les entités sectorielles de 7 452 millions d'euros.

Les principaux mouvements concernent les rubriques suivantes :

- ▶ les placements (immobilisations pour usage propre, investissements, actifs en représentation des UC, prêts et prêts hypothécaires et dépôts auprès des cédants) pour -15 859 millions d'euros dont -8 875 millions d'euros liés à l'écart de valorisation et -6 984 millions d'euros liés à l'écart de méthode (notamment lié à l'entité ARP) ;
- ▶ les créances nées d'opérations d'assurance pour -1 182 millions d'euros en raison principalement de l'annulation des créances qui concernent les primes dont l'échéance est postérieure à la date de clôture de l'exercice ;
- ▶ les actifs incorporels non reconnus en normes Solvabilité II pour - 1 052 millions d'euros.

D.2 Provisions techniques

D.2.1 PRINCIPES D'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

La valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité correspond au montant actuel que l'entreprise d'assurance devrait payer si elle transférait sur le champ ses droits et obligations contractuels à une autre entreprise.

La valeur des provisions techniques est égale à la somme de la meilleure estimation des provisions techniques et de la marge de risque.

La meilleure estimation des provisions techniques correspond à l'estimation des engagements de l'entreprise envers ses assurés. Elle est égale à la valeur moyenne des flux de trésorerie futurs pondérée par leur probabilité d'occurrence. Elle tient compte de la valeur temporelle de l'argent, estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents.

Les flux de trésorerie futurs correspondent aux engagements de l'assureur et des assurés jusqu'au terme des contrats en portefeuille :

- ▶ les flux de trésorerie à la charge de l'assureur (prestations de sinistres et frais) viennent en ajout de la meilleure estimation des provisions techniques ;
- ▶ les flux de trésorerie au profit de l'assureur (cotisations, recours encaissés et prestations versées par les réassureurs) viennent en déduction de la meilleure estimation des provisions techniques.

L'actualisation consiste à déterminer la valeur à aujourd'hui des flux de trésorerie qui surviendront dans le futur. Elle est basée sur la courbe des taux sans risque au 31 décembre 2022.

La marge de risque est ajoutée à la meilleure estimation des provisions techniques. Elle correspond au coût d'immobilisation d'un montant de fonds propres égal au capital de solvabilité requis pour faire face aux engagements d'assurance et de réassurance. Des méthodes de calcul simplifiées sont proposées par la réglementation. Les entités du Groupe utilisent des méthodes différentes, détaillées dans les parties de ce rapport dédiées aux entités.

Les provisions techniques du bilan Solvabilité II Groupe correspondent à l'addition des provisions des entités d'assurance consolidées en intégration globale après retraitement des opérations de réassurance intragroupes. Les meilleures estimations des provisions techniques brutes et cédées sont calculées dans chaque entité du Groupe.

1. CORRECTION POUR VOLATILITÉ

D'après l'article R.351-6 du Code des assurances, les entreprises d'assurance et de réassurance peuvent appliquer une correction pour volatilité à la courbe des taux d'intérêt sans risque dans le calcul de la meilleure estimation des engagements. Cette correction est fonction de l'écart entre le taux d'intérêt qu'il serait possible de tirer des actifs inclus dans un portefeuille de référence et les taux de la courbe des taux d'intérêt sans risque pertinents.

Cette mesure n'est pas soumise à autorisation préalable de l'ACPR mais ne peut être utilisée que sous certaines conditions. Au 31 décembre 2022, six entités du Groupe¹ vérifient ces conditions et utilisent la correction pour volatilité, estimée à 19 points de base.

Si ces entités n'avaient pas recours à la correction pour volatilité, il serait constaté :

- ▶ une hausse des provisions techniques nettes du Groupe de +288 millions d'euros ;
- ▶ une diminution des fonds propres éligibles en couverture du SCR de -193 millions d'euros, liée principalement à l'augmentation des provisions ;

¹ Macif SAM, Mutavie, Apivia Macif Mutuelle, Abeille Vie, Abeille Épargne Retraite, Abeille IARD & Santé

- ▶ une augmentation du SCR de +179 millions d'euros, liée principalement à la hausse du SCR marché et à la diminution de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés. Le taux de couverture du SCR diminuerait alors de -8 points ;
- ▶ une hausse du MCR de +56 millions d'euros, soit, en tenant compte de la diminution des éléments éligibles de -193 millions d'euros, une diminution du taux de couverture du MCR de -7 points.

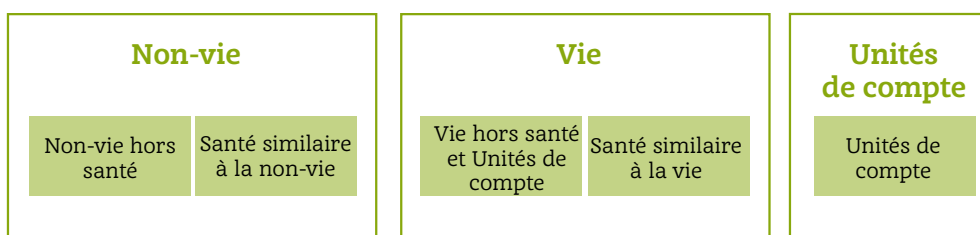
2. AJUSTEMENT ÉGALISATEUR

L'utilisation de l'ajustement égalisateur visé à l'article R.351-4 du Code des assurances n'est pas compatible avec l'utilisation de la correction pour volatilité. Cet ajustement n'est donc pas utilisé dans les évaluations de la solvabilité du Groupe et de ses entités.

3. MESURES TRANSITOIRES TAUX ET PROVISIONS

Aéma Groupe et ses entités n'appliquent ni la courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire visée à l'article L.351-4 du Code des assurances, ni la déduction transitoire aux provisions techniques visée à l'article L.351-5 du Code des assurances.

D.2.2 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES



PROVISIONS TECHNIQUES AU 31/12/2022 PAR LIGNE D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques Solvabilité II brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques Solvabilité II nettes
Santé similaire à la non-vie	1 159 763	73 109	1 232 872	-85 902	1 146 970
Non-vie	6 761 014	344 830	7 105 844	-1 589 936	5 515 908
Santé similaire à la vie	1 066 860	74 368	1 141 228	-119 642	1 021 586
Vie	67 106 301	1 330 673	68 436 975	-28 707	68 408 268
Unités de compte	23 264 082	654 646	23 918 727	-	23 918 727
TOTAL	99 358 021	2 477 626	101 835 646	-1 824 187	100 011 459

Les provisions techniques brutes de réassurance, y compris marge de risque, s'élèvent à 101 836 millions d'euros. La marge de risque représente 2,4 % du montant total, soit 2 478 millions d'euros.

Les cessions en réassurance sont de 1 824 millions d'euros, soit 1,8 % des meilleures estimations des provisions techniques brutes.

Les traités de réassurance couvrent principalement les risques « non-vie ». Les provisions techniques d'Aéma Groupe, nettes de réassurance, à fin 2022 sont de 100 011 millions d'euros.

L'écart observé entre la somme des provisions des différentes entités et le Groupe provient de la neutralisation des opérations intragroupes.

D.2.3 DIFFÉRENCES ENTRE L'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

IMPACT DU PASSAGE À SOLVABILITÉ II AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Provisions techniques Solvabilité II nettes	Provisions techniques normes françaises	Impact passage à Solvabilité II
Provisions techniques nettes de réassurance	97 533 833	124 315 026	-26 781 193
Marge de risque	2 477 626	-	2 477 626
TOTAL	100 011 459	124 315 026	-24 303 567

Les provisions techniques nettes Solvabilité II du Groupe sont inférieures de -26 781 millions d'euros aux provisions techniques en normes françaises. Une fois la marge de risque prise en compte dans les provisions Solvabilité II, ces dernières s'avèrent être inférieures de -24 304 millions d'euros aux provisions en normes françaises.

D.2.4 INCERTITUDE LIÉE AU MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES

Afin de mesurer l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, des tests de sensibilité des provisions techniques sont mis en oeuvre par les entités du Groupe sur les hypothèses de calcul jugées les plus incertaines (cf. parties de ce rapport dédiées aux entités).

Des mesures de sensibilité de la meilleure estimation des provisions techniques Groupe à des hypothèses de marché sont également effectuées. Elles montrent que les provisions techniques du Groupe sont sensibles au niveau de la courbe des taux.

D.3 Autres passifs

D.3.1 DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES AUTRES PASSIFS

► Passifs éventuels

Chaque poste du hors bilan en normes françaises est analysé selon un arbre de décision afin de déterminer s'il correspond à une obligation potentielle significative avec absence de contrepartie. Dans ce cas, il est comptabilisé en passifs éventuels du bilan Solvabilité II pour sa valeur dans le hors bilan.

► Provisions autres que les provisions techniques

Cette ligne regroupe principalement les provisions pour risques et charges, les provisions pour litiges, les provisions pour perte de change et les autres provisions pour risques. Ces provisions sont conservées, à des fins de solvabilité, à la valeur retenue dans les états financiers comptables de la société, en raison du caractère jugé non significatif de l'effet de la valeur « temps » de l'argent, et donc d'un éventuel ajustement pour actualisation des montants en question. L'éventuel écart d'acquisition comptabilisé dans ce poste de bilan en normes françaises est valorisé à 0 en normes SII.

► Provisions pour retraite

Cette ligne comprend les prestations postérieures à l'emploi et les autres avantages à long terme envers les salariés (Art. 39, congés anniversaire, compte épargne temps, indemnités de fin de carrière, fonds épargne temps), ainsi que les provisions sociales et fiscales afférentes à ces passifs. Ces provisions tiennent compte des écarts actuariels non comptabilisés dans le bilan comptable.

► Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

Les dépôts d'espèces reçus des réassureurs sont maintenus pour leur valeur comptable dans le bilan Solvabilité II.

► Passifs d'impôts différés

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporaires constatées entre les valeurs des actifs et passifs du bilan Solvabilité II et les valeurs fiscales correspondantes issues des comptes sociaux de la société ainsi que des reports déficitaires. Conformément aux dispositions de la Loi de Finance en vigueur, le calcul des impôts différés à fin 2022 est basé sur un taux à 25,83 % excepté pour les participations stratégiques (3,10 %).

► Produits dérivés

La méthode de valorisation est identique à celle indiquée pour les actifs.

► Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit regroupent à la fois les comptes bancaires regroupés par banque dont les soldes sont créditeurs et les emprunts envers les établissements de crédit. En principe, il n'existe pas de différence entre la valorisation à des fins de solvabilité et la valeur retenue dans les états financiers comptables de la société.

► Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit

Les passifs financiers autres que les dettes envers les établissements de crédit regroupent les obligations non subordonnées émises par l'entité ainsi que les emprunts envers des entités autres que les établissements de crédit. Ces dettes financières sont enregistrées au bilan pour leur valeur nominale. L'écart éventuel entre la norme Solvabilité II et les normes françaises provient de l'application d'IFRS 16 (contrats de location).

► Dettes nées d'opérations d'assurance

Ce poste comprend les commissions envers les apporteurs d'affaires et les engagements vis-à-vis des co-assureurs, ainsi que les acceptations de réassurance. En normes Solvabilité II, les dettes nées d'opérations d'assurance sont en général maintenues au coût historique lorsque leur échéance est inférieure à un an. Une

première exception mineure concerne les dettes vis-à-vis des co-assureurs qui font l'objet d'une réévaluation afin de tenir compte de la valorisation des provisions techniques qui s'y attachent. La seconde exception concerne certaines dettes nées d'opérations d'assurance pour lesquelles une réévaluation est effectuée.

► **Dettes nées d'opérations de réassurance**

Les dettes nées d'opérations de réassurance sont comptabilisées à leur valeur nette comptable lorsque leur échéance est inférieure à un an.

► **Autres dettes (hors assurance)**

Les autres dettes (hors assurance) dont l'échéance est inférieure à un an sont généralement comptabilisées à leur valeur nette comptable. Il n'existe pas de différence fondamentale entre la valorisation à des fins de solvabilité et la valeur retenue dans les états financiers comptables de la société. Une exception notable concerne le passage à une valorisation économique en normes Solvabilité II qui s'applique sur certains contrats spécifiques d'assurance Vie.

► **Passifs subordonnés**

Les dettes subordonnées du Groupe sont valorisées selon la méthode prescrite par Solvabilité II : actualisation à partir de la courbe des taux sans risque avec maintien du spread à l'émission des titres. En normes françaises, les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti.

► **Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus**

Cette ligne comprend les comptes de régularisation (produits constatés d'avance, surcotes obligataires, etc.).

D.3.2 VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

VALORISATION DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	4 827	-	4 827
Provisions autres que les provisions techniques	65 626	76 139	-10 513
Provisions pour retraite	223 658	273 654	-49 997
Dépôts des réassureurs	302 862	302 862	-
Passifs d'impôts différés	1 009 082	20 415	988 667
Produits dérivés	1 044 146	352 208	691 938
Dettes envers des établissements de crédit	176 905	193 085	-16 180
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	2 795 005	2 832 828	-37 823
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	892 162	301 774	590 388
Dettes nées d'opérations de réassurance	672 516	903 716	-231 201
Autres dettes (hors assurance)	1 266 225	1 364 506	-98 280
Passifs subordonnés	2 488 098	2 814 773	-326 675
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	2 488 098	2 814 773	-326 675
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	5 961	76 609	-70 648
Total hors passifs subordonnés et passifs d'impôts différés	7 449 894	6 677 382	772 512
TOTAL	10 947 074	9 512 570	1 434 504

L'écart de 1 435 millions d'euros entre les colonnes normes Solvabilité II et normes françaises repose sur la conjugaison des deux effets suivants :

► Un écart de valorisation lié au changement de normes pour +1 972 millions d'euros ;

Cet écart est composé principalement de :

- la constatation d'impôts différés passifs (1 003 millions d'euros liés au passage entre les normes françaises et Solvabilité II),
 - le reclassement en normes Solvabilité II, pour certaines entités vie, des provisions pour sinistres à payer vie depuis les provisions techniques vers les dettes nées d'opérations d'assurance en raison de la nature certaine des provisions. Ce traitement est cohérent avec la quote-part de la réassurance dans les provisions pour sinistres à payer vie à l'actif du bilan. Ce reclassement représente 595 millions d'euros ;
- Un écart lié au changement de méthode de consolidation pour les entités sectorielles de -537 millions d'euros.

Passifs d'impôts différés

Les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé, ainsi que les reports déficitaires donnent lieu à la détermination d'impôts différés. Les retraitements Solvabilité II génèrent également des passifs d'impôts différés.

SOURCE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Impôt
Écarts de valorisation normes françaises/Solvabilité II Actifs	-2 174 316
Écarts de valorisation normes françaises/Solvabilité II Passifs	3 565 083
Effet des différences temporaires Normes françaises	-381 685
Passifs d'impôts différés	1 009 082

Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés d'Aéma Groupe ont été émis par Macif SAM et plus récemment par Abeille Vie pour 500 millions d'euros en septembre 2022.

RÉCAPITULATIF DES VALORISATIONS DES DETTES SUBORDONNÉES AU 31/12/2022

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
TSR 2013	417 862	417 962	-99
TSDI 2014	121 196	125 548	-4 352
TSR 2021	1 105 236	1 361 203	-255 967
TSDI 2021	337 772	400 385	-62 613
TSR 2022	506 031	509 675	-3 643
TOTAL	2 488 098	2 814 773	-326 675

Au 31 décembre 2022, la valeur des passifs subordonnés dans le référentiel Solvabilité II ressort à 2 488 millions d'euros. La différence de 327 millions d'euros correspond à la mise en juste valeur des passifs subordonnés en normes Solvabilité II.

Aéma Groupe

Les passifs subordonnés totalisent un montant de 2 488 millions d'euros et regroupent deux catégories de titres émis à quatre dates différentes. Leurs caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Macif SAM					Abeille Vie
Nature	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable		Titre subordonné remboursable
Date d'émission	6 octobre 2014	8 mars 2013 et 26 juin 2013	21 juin 2021	21 juin 2021		5 septembre 2022
Durée	Durée perpétuelle avec option de remboursement anticipé à partir du 6 octobre 2024	10 ans	Durée perpétuelle avec option de remboursement anticipé (call de 6 mois jusqu'au 21 juin 2029)	31 ans avec option de remboursement anticipé (call de 3 mois jusqu'au 21 juin 2032)	6 ans	11 ans
Devise	Euro					Euro
Montant (en milliers d'euros)	124 400	400 000	400 000	850 000	500 000	500 000
Nombre de titres	1 244	4 000	4 000	8 500	5 000	5 000
Nominal	100	100	100	100	100	100
Taux nominal	Taux fixe de 3,916 % jusqu'au 6 octobre 2024 puis Euribor 3 mois +380 pb	5,50 %	Taux fixe de 3,5 % jusqu'au 21 juin 2029 puis Taux mid-swap Eur 5 ans +359 pb	Taux fixe de 2,125 % jusqu'au 21 juin 2032 puis Euribor 3 mois +305 pb	Taux fixe de 0,625 %	Taux fixe de 6,25 %
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal
Frais d'émission (en milliers d'euros)	578	1 091	3 972	5 252	2 839	5 970
Amortissement	-	remboursement au pair le 8 mars 2023	-	remboursement au pair 21 juin 2052	remboursement au pair au 21 juin 2027	remboursement au pair 9 septembre 2033
Valorisation Solvabilité II (en milliers d'euros)	121 196	417 862	337 772	672 338	432 898	506 031



E.1 Fonds propres

Les fonds propres du Groupe sont issus du capital des entités qui le composent.

E.1.1 POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La politique « chapeau » de gestion du capital a été validée par le conseil d'administration Aéma Groupe du 18 novembre 2022.

1. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La politique de gestion des fonds propres a pour objet de définir les principes communs de pilotage des fonds propres Solvabilité II admis en couverture des besoins de solvabilité (capital de solvabilité requis - « SCR », et minimum de capital requis - « MCR »), tant en termes de montant que de qualité, ainsi que les principes de gouvernance associés, et ce dans la perspective de l'optimisation du ratio de couverture Solvabilité II et des fonds propres excédentaires disponibles.

Elle vise à décrire :

- ▶ l'implication des acteurs dans le processus de gestion du capital ;
- ▶ la procédure d'évaluation et de suivi de la solvabilité régulière ;
- ▶ le processus de pilotage des fonds propres, notamment les processus qui encadrent la gestion des dettes subordonnées ;
- ▶ le suivi des mécanismes de solidarité financière en matière de solvabilité.

2. PROCESSUS RÉGULIER D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA SOLVABILITÉ RÉGLEMENTAIRE

À chaque évaluation régulière de la solvabilité réglementaire, les fonds propres de base sont déterminés via l'établissement d'un bilan Solvabilité II. Ils sont ensuite classés par niveaux (niveaux 1, 2 et 3 et niveau 1 restreint), conformément à la réglementation. Enfin, le respect des limites de fonds propres est vérifié.

La détermination des fonds propres du Groupe prend en considération une analyse des fonds propres non disponibles des entités d'assurance solo.

3. PROCESSUS DE PILOTAGE DES FONDS PROPRES

Pour couvrir ses besoins en fonds propres, le Groupe dispose aujourd'hui des principales sources suivantes : ses résultats bénéficiaires accumulés et des dettes subordonnées levées sur les marchés financiers.

La trajectoire économique et financière du Groupe (résultats comptables et de solvabilité), projetée sur cinq ans, est mise à jour une fois par an. Elle permet, notamment, d'anticiper les projets d'émission de dettes subordonnées.

Afin de financer l'opération d'acquisition d'Aviva France du 30 septembre 2021, des dettes subordonnées ont été émises sur le marché par Macif SAM pour un montant de 1 750 millions d'euros.

Les autres dettes subordonnées externes du Groupe (émises en 2013 et 2014 par Macif SAM pour respectivement 400 et 124,4 millions d'euros) font l'objet de mesures transitoires.

Dans la perspective du refinancement des maturités arrivant à échéance, un titre subordonné de 500 millions d'euros a été émis sur le marché par Abeille Vie en septembre 2022.

4. MÉCANISMES DE SOLIDARITÉ FINANCIÈRE

Les relations financières fortes et durables mentionnées dans les conventions d'affiliation d'Aéma Groupe se matérialisent par la mise en place d'un mécanisme de solidarité financière global qui comprend un mécanisme de solidarité financière préventif et un mécanisme de solidarité financière de soutien.

Les conventions d'affiliation entre la Sgam et ses affiliées d'une part, entre l'UMG et ses entités d'assurance solo d'autre part, précisent les procédures de mise en œuvre et de suivi des mécanismes de solidarité financière.

E.1.2 COMPOSITION DES FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II

Les fonds propres éligibles à la couverture de l'exigence de solvabilité requis sont dérivés du bilan prudentiel Solvabilité II. Ils correspondent à la somme des fonds propres de base et des fonds propres auxiliaires, ces derniers devant être approuvés par l'ACPR.

Les fonds propres de base se composent des éléments présentés dans le tableau ci-dessous :

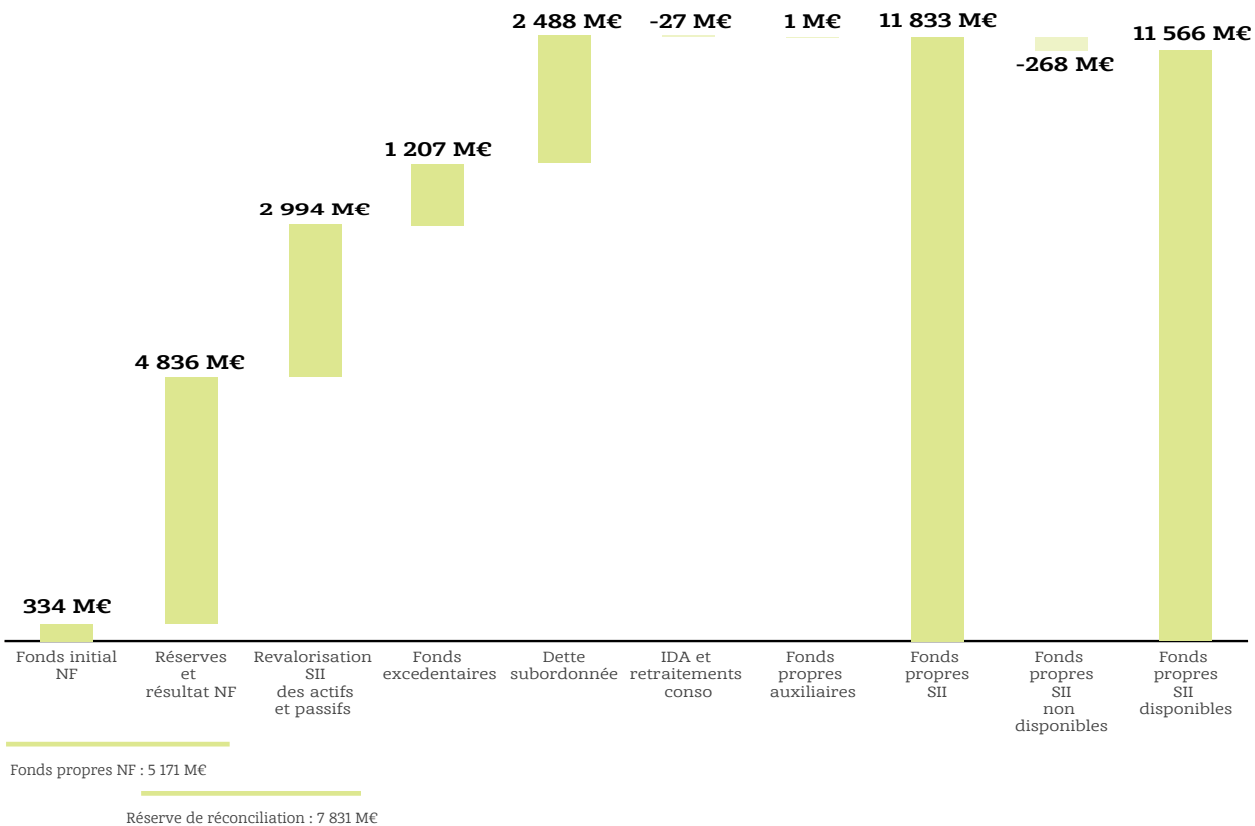
CONSTITUTION DES FONDS PROPRES DE BASE EN NORMES SOLVABILITÉ II

Éléments de fonds propres de Solvabilité II	Éléments de fonds propres normes locales	Autres fonds propres
Actions ordinaires	Capital social	
Primes d'émission	Primes d'émission	
Fonds initial	Fonds d'établissement	
Fonds excédentaires		Provision pour participation aux bénéfices en assurance vie
	Réserve de capitalisation	
	Autres réserves	
Réserve de réconciliation	Résultat de l'exercice	
	Report à nouveau	
		Revalorisation Solvabilité II des actifs et pas-
Dettes subordonnées		Dettes subordonnées
Dividendes		Déduction des dividendes prévus

Par application des arrêtés du 24 décembre 2019 (pour les sociétés d'assurance-vie) et du 21 septembre 2020 (pour les mutuelles et institutions de prévoyance), une partie de la provision pour participation aux bénéfices (respectivement de la provision pour participation aux excédents) est affectée en fonds excédentaires admissibles au titre de la couverture du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis.

Les fonds propres auxiliaires se composent d'éléments, autres que les fonds propres de base, qui peuvent être appelés pour absorber des pertes.

DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS PROPRES EN NORMES FRANÇAISES ET LES FONDS PROPRES EN NORMES SOLVABILITÉ II AU 31/12/2022 (EN MILLIONS D'EUROS)



Les fonds propres Solvabilité II disponibles s'élèvent à 11 566 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ils sont supérieurs de 6 395 millions d'euros aux fonds propres normes françaises :

- ▶ la revalorisation des actifs et passifs explique 2 994 millions d'euros ;
- ▶ les provisions pour participation aux bénéfices des entités (Mutavie, Abeille Vie, AER et Apivia Macif Mutuelle) sont admises en fonds excédentaires pour 1 207 millions d'euros ;
- ▶ les dettes subordonnées émises sur le marché représentent 2 488 millions d'euros, soit 21 % des fonds propres Solvabilité II ;
- ▶ enfin, les fonds propres non disponibles pour le Groupe (268 millions d'euros, soit 2 %) correspondent principalement à la provision pour participation aux bénéfices de Mutavie, dont l'intégration dans les fonds propres du Groupe est limitée au SCR contributif de l'entité.

E.1.3 QUALITÉ DES FONDS PROPRES

La réglementation prévoit que les fonds propres soient classés en trois niveaux (appelés « tier » en anglais), en fonction de leur qualité et de leur caractère mobilisable pour absorber des pertes. Seuls les éléments répondant aux critères d'éligibilité applicables à chacun des niveaux peuvent prétendre à l'éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR).

FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II DISPONIBLES SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
Fonds propres de base de niveau 1	8 921 929	8 462 529	459 400
Fonds propres de niveau 1 non restreint	8 462 962	7 936 417	526 545
Fonds propres de niveau 1 restreint	458 968	526 112	-67 145
Fonds propres de niveau 2	1 596 879	1 276 627	320 253
Fonds propres de base niveau 2	1 596 232	1 275 955	320 277
Fonds propres auxiliaires niveau 2	647	671	-25
Fonds propres de niveau 3	435 013	509 162	-74 149
Fonds propres des autres secteurs financiers	612 122	671 593	-59 471
TOTAL	11 565 943	10 919 911	646 032

Les fonds propres Solvabilité II du groupe s'établissent à 11 566 millions d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de +646 millions d'euros, dont 500 millions d'euros de dette subordonnée émise par Abeille Vie sur les marchés.

Au 31 décembre 2022, 77 % des fonds propres Solvabilité II du Groupe sont classés en niveau 1. Les dettes subordonnées à durée indéterminée, représentant 4 % des fonds propres, sont classées en niveau 1 restreint :

- ▶ Par application des mesures transitoires pour la dette émise en 2014 (valorisée à 121 millions d'euros) ;
- ▶ Suivant les critères de la réglementation SII pour la dette émise en 2021 (valorisée à 338 millions d'euros).

Les fonds propres de base de niveau 2 (14 % des fonds propres pour 1 597 millions d'euros) sont composés de dettes subordonnées remboursables :

- ▶ Émises en 2013 et classées en niveau 2 par application des mesures transitoires (418 millions d'euros) ;
- ▶ Émises en 2022 et classées en niveau 2 suivant les critères de la réglementation SII (respectivement 672 millions d'euros et 506 millions d'euros)

Les fonds propres auxiliaires de niveau 2 émanent de la faculté de rappel de cotisations de Macif SAM, prévue dans ses statuts pour assurer l'équilibre des opérations.

Les fonds propres de niveau 3 sont composés des dettes subordonnées remboursables émises en 2021 (évaluées à 433 millions d'euros au 31 décembre 2022) et des impôts différés nets à l'actif des entités.

Les fonds propres des autres secteurs financiers (5 % des fonds propres du Groupe) proviennent du fonds de retraite professionnelle supplémentaire (ARP) ainsi que des banques et établissements financiers du Groupe.

E.1.4 FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LES SCR ET MCR

Des exigences ou limites quantitatives d'éligibilité sont fixées, pour chaque niveau de fonds propres, permettant ainsi de garantir que le SCR et le MCR sont couverts majoritairement par des fonds propres de la meilleure qualité. En particulier, les fonds propres de niveau 1 doivent couvrir au minimum 50 % du SCR et 80 % MCR.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR GROUPE

En 2022, toutes les exigences prévues par les normes Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 11 566 millions d'euros, sont éligibles en couverture du SCR.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR GROUPE

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de base de niveaux 1 et 2 sous certaines limites. Les fonds propres de base de niveau 2 admis à la couverture du MCR sont limités à 565 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 9 487 millions d'euros.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le minimum de capital requis (ou MCR) correspond au montant minimum de fonds propres dont doit disposer l'assureur.

Le capital de solvabilité requis (ou SCR) correspond à un niveau de fonds propres permettant à une entreprise d'absorber des pertes imprévues importantes et de limiter la probabilité de ruine à une fois tous les 200 ans. Le SCR peut être calculé soit par une formule standard, calibrée uniformément pour toutes les entreprises du marché européen, soit par un modèle interne, soit par une combinaison des deux. Aéma Groupe utilise la formule standard.

E.2.1 ÉVOLUTION CONSTATÉE DES SCR ET MCR

ÉVOLUTION DES SCR ET MCR CONSTATÉE SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
SCR marché	3 874 692	5 246 288	-1 371 596
SCR contrepartie	248 603	247 746	857
SCR souscription vie	2 377 922	1 262 519	1 115 403
SCR souscription santé	741 454	790 652	-49 198
SCR souscription non-vie	1 895 871	1 907 615	-11 744
Diversification entre modules	-3 071 240	-2 694 005	-377 235
SCR lié aux actifs incorporels	0	-0	0
SCR de base	6 067 303	6 760 815	-693 513
SCR opérationnel	572 529	640 921	-68 392
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-825 802	-824 211	-1 591
SCR diversifié	5 814 030	6 577 525	-763 495
SCR des entités non contrôlées	52 352	46 502	5 850
SCR des autres secteurs financiers	282 470	271 226	11 243
Exigence supplémentaire de capital	-	166 609	-166 609
SCR groupe complet	6 148 851	7 061 863	-913 011
MCR	2 822 959	3 341 796	-518 837

Au 31 décembre 2022, le SCR d'Aéma Groupe est de 6 149 millions d'euros, en diminution de -913 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021.

L'évolution du contexte de marché est le principal facteur explicatif de cette baisse. La hausse des taux et la baisse des actions ont réduit le SCR marché. En contrepartie, le SCR souscription vie est en augmentation.

Pour rappel, à fin 2021, des exigences supplémentaires de capital pour ajustement de modèle avaient été ajoutées au SCR du Groupe, à hauteur de 167 millions d'euros. Ces exigences ont été supprimées à fin 2022.

E.2.2 COUVERTURE DES SCR ET MCR

Le taux de couverture du SCR du Groupe passe de 155 % au 31 décembre 2021 à 188 % à fin 2022. Cette augmentation de +33 points est portée par la croissance des fonds propres éligibles de +646 millions d'euros et la diminution du SCR de -913 millions d'euros.

Le taux de couverture du MCR s'établit à 336 %, en hausse de +63 points par rapport à 2021.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du SCR

Aéma Groupe et les entités qui le composent n'utilisent pas le sous-module fondé sur la durée dans le calcul du SCR Actions.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Aéma Groupe et les entités qui le composent n'utilisent ni de modèle interne, ni de modèle interne partiel.

E.5 Non-respect du MCR et non -respect du SCR

Aéma Groupe et les entités qui le composent respectent les exigences de MCR et de SCR sur la période de référence : en effet, les taux de couverture des SCR et MCR par les fonds propres Solvabilité II éligibles sont supérieurs à 100 % pour chaque échéance réglementaire de l'exercice 2022.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des entreprises liées

Le tableau ci-dessous présente les entités sur lesquelles Aéma Groupe exerce a minima une influence notable, et qui sont consolidées par Aéma Groupe :

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
Aéma Groupe	Société de groupe d'assurance mutuelle	France	100,00%
Macif SAM	Société d'assurance mutuelle	France	100,00%
Abeille IARD & Santé	Société anonyme	France	100,00%
Abeille Solutions	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Compagnie Foncière Macif	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Lesseps Promotion	Société par actions simplifiée	France	100,00%
M. A&S	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Marseille Grand Littoral	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Siem	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Macif Participations	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Macif Innovation	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Macif Impact économie sociale et solidaire (Macif Impact ESS)	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Abeille Retraite Professionnelle	Société anonyme	France	100,00%
Abeille Epargne Retraite	Société anonyme	France	100,00%
Epargne Actuelle	Société anonyme	France	100,00%
Abeille Développement Vie	Société anonyme	France	100,00%
Sacaf	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Abeille Vie	Société anonyme	France	100,00%
Abeille Assurances Groupe Ventures	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Abeille Investissements	Société par actions simplifiée	France	100,00%

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
GIE Macif Finance Épargne	Groupement d'intérêt économique	France	100,00%
GIE d'Abeille Assurances Groupe	Groupement d'intérêt économique	France	100,00%
UMG Aésio Macif	Mutuelle	France	100,00%
AÉSIO Mutuelle	Mutuelle	France	100,00%
Apivia Macif Mutuelle	Mutuelle	France	100,00%
Mutuelle nationale des personnels Air France (MNPAF)	Société d'assurance mutuelle	France	100,00%
Nuoma	Société d'assurance mutuelle	France	100,00%
Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT)	Société d'assurance mutuelle	France	100,00%
Apivia Courtage	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Sécurimut	Société par actions simplifiée	France	100,00%
OFI Holding	Société anonyme	France	100,00%
Aéma REIM	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Macifilia	Société anonyme	France	100,00%
SNC Paranjou	Société en nom collectif	France	100,00%
OFI Pierre	Société anonyme	France	100,00%
Abeille Assurances Holding	Société anonyme	France	99,99%
Thémis	Société anonyme	France	99,95%
Mutavie	Société européenne	France	98,47%
Foncière de Lutèce	Société anonyme	France	97,71%
OFI Asset Management (OFI AM)	Société anonyme	France	95,00%
OFI Capital Partners	Société par actions simplifiée	France	95,00%
OFI Distribute	Société par actions simplifiée	France	95,00%
Abeille Impact Investing France	Groupement d'intérêt économique	France	91,97%
Union Financière de France (Banque)	Société anonyme	France	79,75%
Zencap AM	Société par actions simplifiée	France	64,78%
AXE France	Société par actions simplifiée	France	50,00%
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	Société anonyme	France	40,00%
Socram Banque	Société anonyme	France	33,72%
Inter Mutuelles Assistance SA (Groupe IMA)	Société anonyme	France	29,57%

Annexe 2 : Périmètre des entités dans le bilan Solvabilité II

Dénomination sociale	Méthode d'intégration au bilan NF	Méthode d'intégration au bilan SII	Type d'entreprise (classification SII)	% intérêt au 31/12/2022
Sgam AEMA	Combinante	Combinante	Holding d'assurance	100,00%
UMG Aesio Macif	Combinée	Combinée	Holding d'assurance	100,00%
Abeille Epargne Retraite	IG	IG	Entreprise d'assurance	99,99%
Abeille IARD & Santé	IG	IG	Entreprise d'assurance	99,99%
Abeille Vie	IG	IG	Entreprise d'assurance	99,99%
Aesio Mutuelle	Combinée	Combinée	Entreprise d'assurance	100,00%
Apivia Macif Mutuelle	Combinée	Combinée	Entreprise d'assurance	100,00%
Groupe IMA	MEE	MEE	Entreprise d'assurance	29,57%
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	MEE	MEE	Entreprise d'assurance	40,00%
Macif SAM	Combinée	Combinée	Entreprise d'assurance	100,00%
Macifilia	IG	IG	Entreprise d'assurance	100,00%
Mutavie	IG	IG	Entreprise d'assurance	98,47%
Mutuelle nationale des personnels Air France (MNPAP)	Combinée	Combinée	Entreprise d'assurance	100,00%
Nuoma	Combinée	Combinée	Entreprise d'assurance	100,00%
Thémis	IG	IG	Entreprise d'assurance	99,95%
Abeille Assurances	IG	IG	Entreprise de services auxiliaires	99,99%
Abeille Assurances Groupe Ventures	IG	IG	Entreprise de services auxiliaires	99,99%
Abeille Développement Vie	IG	IG	Entreprise de services auxiliaires	99,99%
Abeille Impact Investing France	IG	IG	Entreprise de services auxiliaires	91,96%
Abeille Investissements	IG	IG	Entreprise de services auxiliaires	99,99%
Abeille Solutions	IG	IG	Entreprise de services auxiliaires	99,99%
Aéma REIM	IG	IG	Entreprise de services auxiliaires	100,00%
Apivia Courtage	IG	IG	Entreprise de services auxiliaires	100,00%
AXE France	MEE	MEE	Entreprise de services auxiliaires	49,24%
Compagnie Foncière Macif	IG	IG	Entreprise de services auxiliaires	100,00%

Dénomination sociale	Méthode d'intégration au bilan NF	Méthode d'intégration au bilan SII	Type d'entreprise (classification SII)	% intérêt au 31/12/2022
Epargne Actuelle	IG	IG	Entreprise de services auxiliaires	99,99%
Foncière de Lutèce	IG	IG	Entreprise de services auxiliaires	97,71%
GIE d'Abeille Assurances Groupe	IG	IG	Entreprise de services auxiliaires	99,99%
GIE Macif Finance Épargne	IG	IG	Entreprise de services auxiliaires	99,31%
Lesseps Promotion	IG	IG	Entreprise de services auxiliaires	100,00%
M. A&S	IG	IG	Entreprise de services auxiliaires	100,00%
Macif Impact économie sociale et solidaire (Macif Impact ESS)	IG	IG	Entreprise de services auxiliaires	100,00%
Macif Innovation	IG	IG	Entreprise de services auxiliaires	100,00%
Macif Participations	IG	IG	Entreprise de services auxiliaires	100,00%
Marseille Grand Littoral	IG	IG	Entreprise de services auxiliaires	100,00%
Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT)	Combinée	Combinée	Entreprise de services auxiliaires	100,00%
Sacaf	IG	IG	Entreprise de services auxiliaires	99,99%
Sécurimut	IG	IG	Entreprise de services auxiliaires	100,00%
Siem	IG	IG	Entreprise de services auxiliaires	100,00%
SNC Paranjou	IG	IG	Entreprise de services auxiliaires	97,71%
Abeille Retraite Professionnelle	IG	MEE	Institution de retraite professionnelle	99,99%
Socram Banque	MEE	MEE	Entreprise d'investissement / Etablissement financier	33,72%
Union Financière de France	IG	MEE	Entreprise d'investissement / Etablissement financier	79,74%
OFI Holding	IG	MEE (1)	Entreprise d'investissement / Etablissement financier	100,00%

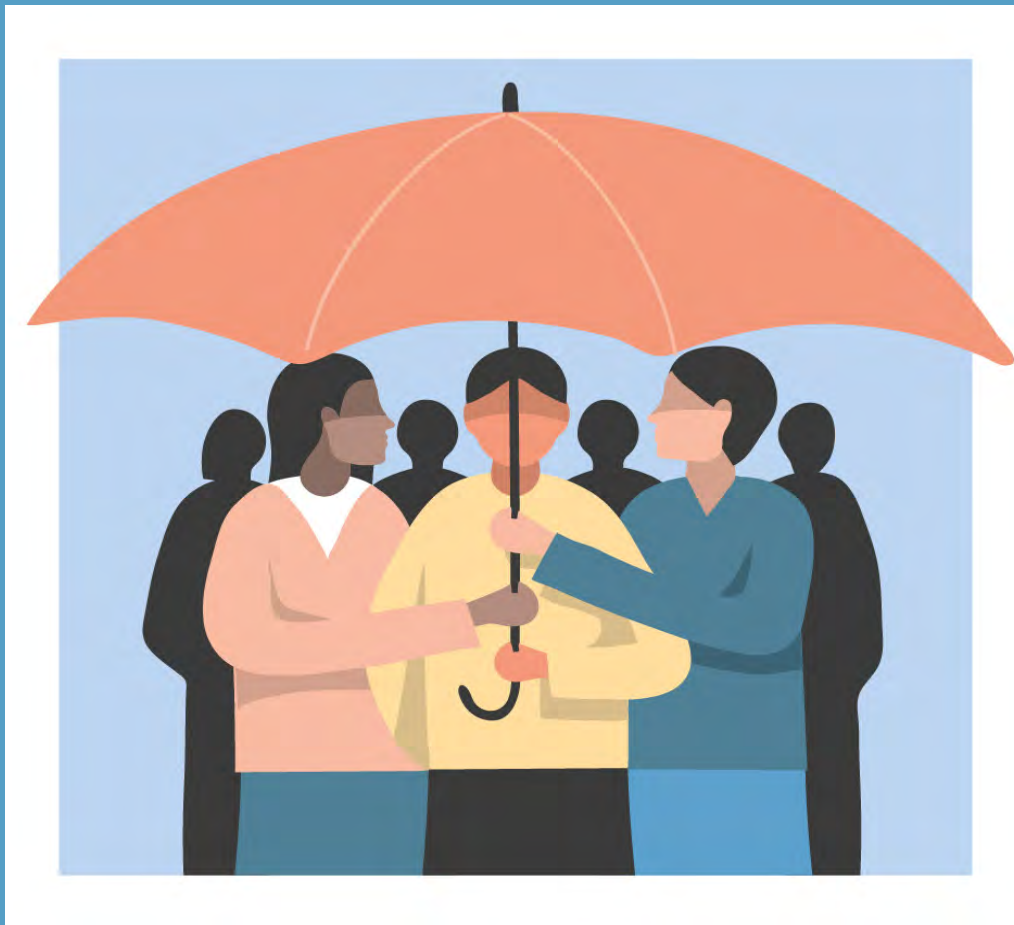
Aéma Groupe

Dénomination sociale	Méthode d'intégration au bilan NF	Méthode d'intégration au bilan SII	Type d'entreprise (classification SII)	% intérêt au 31/12/2022
OFI Asset Management (OFI AM)	IG	(2)		95,00%
OFI Capital Partners	IG			95,00%
OFI Distribute	IG			95,00%
OFI Pierre	IG			95,00%
Zencap AM	IG			61,54%

(1) Sur base des comptes consolidés IFR

(2) Entités intégrées dans les comptes consolidés IFR OFI

Les pourcentages d'intérêts indiqués ci-dessus traduisent la participation directe et indirecte du Groupe dans chacune des entités consolidées. Les OPC n'apparaissent pas dans l'organigramme. Ils sont rattachés aux secteurs en fonction des pourcentages de détention.



Macif SAM

92
SYNTHÈSE

97
A. ACTIVITÉ
ET RÉSULTATS

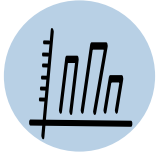
104
B. SYSTÈME
DE GOUVERNANCE

118
C. PROFIL
DE RISQUE

126
D. VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

135
E. GESTION
DE CAPITAL

140
ANNEXES



Activité et résultats

- ▶ L'augmentation de +3,4 % du chiffre d'affaires (3 656 millions d'euros en 2022) est portée principalement par le développement des produits Automobile et Habitation, et dans une moindre mesure par les revalorisations tarifaires.
- ▶ La charge sinistres brute de réassurance est en forte hausse (+609 millions d'euros) et atteint 3 054 millions d'euros. Cette augmentation résulte de fortes compensations entre, d'un côté une augmentation de la sinistralité climatique, à un niveau exceptionnel en 2022, ainsi que des coûts moyens matériels automobile pour l'année en cours et, d'un autre côté une amélioration sensible des survenances antérieures et une baisse de la provision mathématique.
- ▶ Le solde de réassurance est positif, par application des traités climatiques.
- ▶ Les frais généraux s'élèvent à 1 018 millions d'euros, ils augmentent de +3,5 %, tandis que les produits financiers atteignent 195 millions d'euros, en progression de +15,3 %.
- ▶ Au 31 décembre 2022, le résultat net s'établit à 45 millions d'euros, après 57 millions en 2021.

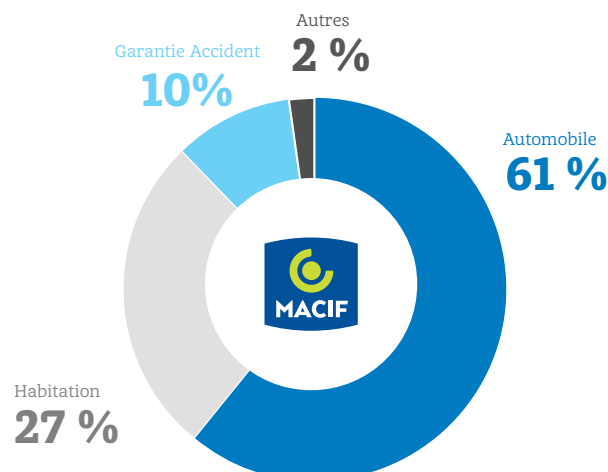
CHIFFRE D'AFFAIRES

3 656 M€

RÉSULTAT NET

45 M€

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DOMAINE





Gouvernance

Aéma Groupe, tête de groupe prudentiel, est garante de la cohérence du projet politique et stratégique du groupe Aéma Groupe. Elle fixe le cadre des activités et responsabilités de chaque structure du Groupe et se concentre sur la gouvernance, la stratégie, l'allocation des ressources, le pilotage, les fonctions de contrôle et le respect des exigences réglementaires.

Macif SAM est affiliée à Aéma Groupe et constitue la principale entité IARD du groupe Aéma Groupe.

Le directeur général et le directeur général délégué sont les deux dirigeants effectifs de Macif SAM.

Le conseil d'administration de Macif SAM est composé de vingt-et-un administrateurs dont trois administrateurs élus par les salariés.

Le conseil d'administration du 31 mars 2022 a pris acte de la nomination de :

- ▶ Mme Sophie Guillaud-Maury en qualité de responsable fonction clé vérification de la conformité en remplacement de M. Christophe Raballand.
- ▶ M. Fabrice Pomel en qualité de responsable fonction clé audit interne en remplacement de M. Dominique Chaignon.



Profil de risque

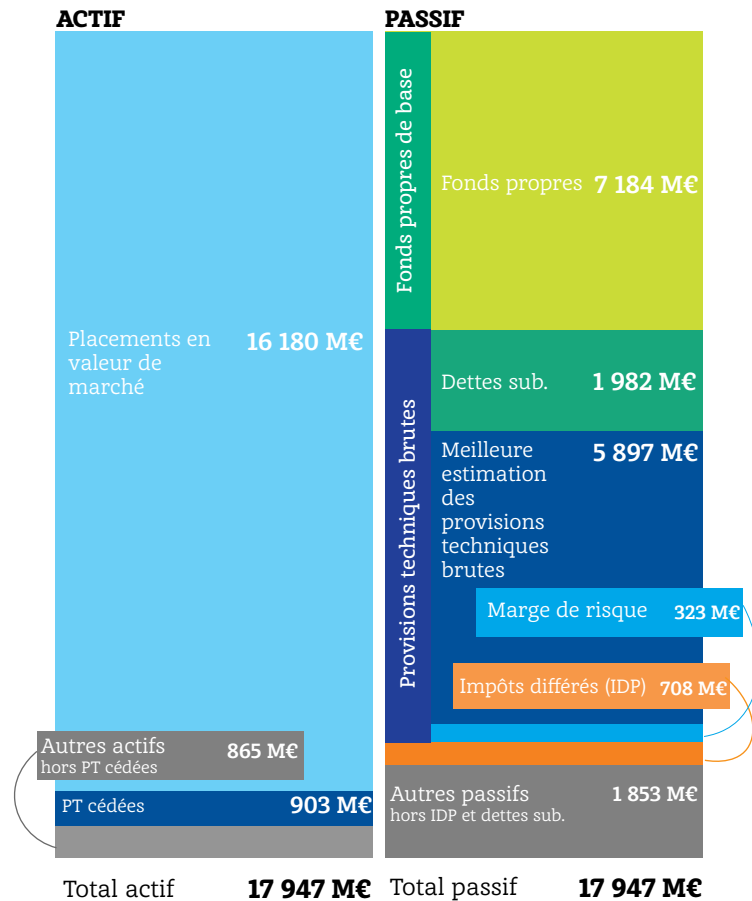
Quatre grandes familles de risques :

RISQUE FINANCIERS Risque de marché : 61,5 % Risque de crédit : 1,5 % Risque de liquidité	RISQUES ASSURANTIELS Risque de souscription : 33,6 %
RISQUES OPÉRATIONNELS 3,4 %	RISQUES STRATÉGIQUES

- ▶ Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- ▶ Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'ORSA.
- ▶ Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de l'évaluation des SCR et MCR.
- ▶ Le SCR de Macif SAM composé à 61,5 % du risque de marché et à 33,6 % du risque de souscription (répartition exprimée en pourcentage de la somme des modules de risques).



Bilan prudentiel



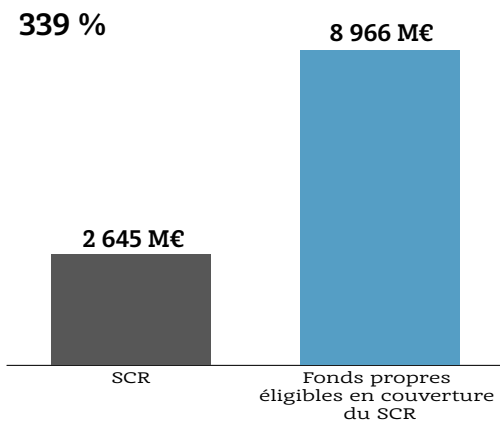
- ▶ Le bilan 2022 de Macif SAM ressort à 17 947 millions d'euros contre 18 891 millions d'euros au 31 décembre 2021.
- ▶ A l'actif, les placements (en valeurs de marché) s'élèvent à 16 180 millions d'euros en repli de 1 182 millions d'euros, notamment sur les portefeuilles obligataires et fonds collectifs. Ce repli traduit l'impact conjugué de la hausse des taux et de la baisse des indices de référence. Les autres classes d'actifs sont globalement en hausse sous l'effet de la réassurance ; l'exercice 2022 étant marqué par une sinistralité climatique significative.
- ▶ Au passif, les provisions techniques s'élèvent à 6 220 millions d'euros (meilleure estimation y compris marge de risque). Elles enregistrent une baisse de plus de 900 millions d'euros, en lien notamment avec la hausse des taux.
- ▶ Les fonds propres de base s'élèvent à 40 % du bilan total. Ils progressent de 344 millions d'euros, portés par les résultats comptables en normes françaises et par la progression de la réserve de réconciliation.
- ▶ Les passifs subordonnés sont valorisés à 1 982 millions d'euros contre 2 298 millions d'euros au 31 décembre 2021.



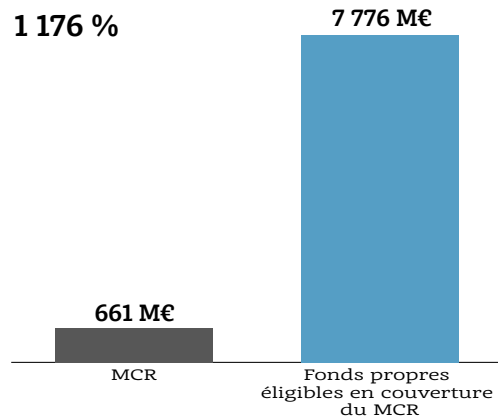
Solvabilité

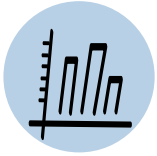
- ▶ Les exigences de capital (MCR et SCR) sont largement couvertes par les fonds propres éligibles.
- ▶ Le taux de couverture du SCR augmente de +55 points entre 2021 et 2022. Les fonds propres éligibles sont en légère hausse (+0,3 %). L'amélioration du taux de couverture provient ainsi essentiellement de la baisse du SCR de -16 %. Le taux de couverture du MCR est en hausse de +220 points.
- ▶ La baisse du SCR résulte essentiellement de l'impact bénéfique généré par l'évolution du contexte économique et financier (hausse des taux et repli du marché actions).
- ▶ Les fonds propres augmentent légèrement par rapport à 2021 avec des effets compensatoires entre la baisse des plus-values latentes à l'actif et la baisse des provisions au passif, sous l'effet de la hausse des taux notamment.

COUVERTURE DU SCR



COUVERTURE DU MCR





A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE MACIF SAM

MACIF SAM, ENTITÉ D'AÉMA GROUPE

Macif SAM est une société d'assurance mutuelle (SAM) à cotisations variables régie par le Code des assurances. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 781 452 511 et son siège social est situé 1 Rue Jacques Vandier - CS 18706 - 79027 Niort Cedex.

POSITION OCCUPÉE PAR MACIF SAM DANS LE GROUPE

Macif SAM est affiliée à Aéma Groupe.

A.1.2 LISTE DES ENTREPRISES LIÉES SIGNIFICATIVES

La liste des filiales et des participations figure dans l'annexe 1.

A.1.3 FAITS MARQUANTS DE MACIF SAM

Une année marquée par la récurrence d'événements climatiques

L'année 2022 a connu une sinistralité climatique exceptionnelle qui conduit à une charge inégalée, en dehors de 1999 avec les tempêtes Lothar et Martin. Treize événements ont émaillé la métropole, avec une activité particulièrement marquée entre mi-mai et début septembre, période sur laquelle neuf épisodes d'orages et grêles intenses se sont abattus sur la France. En début d'année, la partie nord de la France a essuyé plusieurs tempêtes, dont Eunice et Franklin qui se sont succédées entre le 18 et le 21 février. En dehors d'un ultime épisode orageux sur les Hauts-de-France les 23 et 24 octobre, la fin d'année s'est avérée plutôt clémente, sans événement d'ampleur à déplorer.

Pour accompagner au mieux les sociétaires confrontés à ces situations anxiogènes, la Macif a activé le niveau maximal de son dispositif Oracle visant à optimiser la prise en charge des déclarations en cas d'événement de grande ampleur. Ce dispositif, qui repose sur les principes de solidarité à l'égard des sociétaires et d'entraide entre les entités, permet d'anticiper et d'adapter rapidement la mobilisation des ressources en fonction du niveau d'impact de l'événement.

Au global, les événements climatiques représentent plus de 160 000 dossiers déclarés sur l'année.

2022 a également été exceptionnellement sèche, marquée par un déficit pluviométrique de 25 %. La sécheresse qui en résulte devrait générer une charge très élevée par application des arrêtés de catastrophes naturelles publiés au Journal Officiel.

Une année soumise à une inflation galopante

Après une longue période d'inflation contenue, les problèmes d'approvisionnement en lien avec la Covid-19, les tensions géopolitiques, la guerre en Ukraine et la défaillance du réseau électrique français ont eu raison de cette stabilité et de l'objectif des 2 % visé par la BCE. L'année 2022 a été marquée par une très forte inflation, qui a touché la plupart des secteurs de l'économie, et par ricochet les prix des denrées et des biens de première nécessité.

En moyenne, l'inflation atteint 5,2 %, et en comparant les prix entre décembre 2021 et décembre 2022, la variation s'élève à 5,9 %.

Un tel niveau d'inflation n'avait pas été observé depuis le milieu des années 1980, malgré l'intervention de l'État qui a mis en place un bouclier tarifaire sur les énergies et encouragé les énergéticiens à limiter les hausses de prix.

Sur l'ensemble de l'année, l'INSEE précise que la hausse de l'inflation résulte d'une accélération des prix de l'énergie (+23,1 % après +10,5 % en 2021), de l'alimentation (+6,8 % après +0,6 %), et dans une moindre mesure des produits manufacturés et des services qui ont progressé de 3 %. L'inflation sous-jacente est également plus forte en 2022 : elle atteint +3,9 %, après +1,1 % en 2021.

A.1.4 ACTIVITÉ DE MACIF SAM

Macif SAM propose des contrats d'assurance Automobile, Habitation, Garantie accident ainsi que des contrats dédiés aux professionnels et aux structures de l'économie sociale et solidaire.

La Macif compte 5,734 millions de sociétaires-clients au 31 décembre 2022, soit près de 67 200 sociétaires supplémentaires par rapport au 31 décembre 2021 (+1,2 %). Sur le périmètre IARD, l'entité comptabilise 5,370 millions de sociétaires.

Malgré un léger repli (-3,8 % par rapport à 2021), la production brute s'est maintenue à un niveau élevé au regard de l'historique. Sur le cœur de métier, elle atteint 1 698 500 nouveaux contrats. Les résiliations ont également enregistré une diminution de 1,3 % par rapport à 2021. Ces deux effets conduisent à une production nette de plus de 167 000 contrats sur son périmètre historique, soit un taux de développement de +0,9 %.

Le nombre de contrats s'établit à 15,6 millions pour un chiffre d'affaires de 3,66 milliards d'euros (+3,4 %).

Zone géographique

Macif SAM exerce essentiellement ses opérations d'assurance en France métropolitaine.

Assurance Automobile

Fin 2022, le portefeuille Automobile compte 6,318 millions de contrats pour un encaissement de 2 245 millions d'euros, soit une progression de +3,2 %. La production nette Automobile s'établit à 69 000 contrats supplémentaires. Les segments des véhicules particuliers (+20 000 contrats) et des deux-roues (+22 600 contrats) se situent sur un niveau de développement intermédiaire par rapport à l'historique, en net repli par rapport à 2021, en lien avec le recul des immatriculations sur le marché automobile. La production enregistrée sur les autres produits Automobile contribue à renforcer le développement, particulièrement sur les nouveaux moyens de mobilité comprenant notamment les trottinettes et les gyropodes.

Assurance Habitation

Le nombre de contrats Habitation (Multirisque Habitation, Sociétaires non occupants et Prem's) poursuit sa progression en 2022. Le portefeuille s'établit à 4,456 millions de contrats pour un encaissement de 985 millions d'euros (+3,7 %) fin 2022.

La production nette Habitation avoisine les 59 000 contrats (+1,3 %), grâce aux résidences principales et à la responsabilité civile du chef de famille. Le portefeuille du produit à destination des sociétaires non occupants maintient la dynamique de 2021, avec une augmentation de +2,1 %. Celui du contrat Prem's accuse une légère baisse de -0,6 %.

Garantie Accident (GA)

Le nombre de contrats Garantie Accident en portefeuille s'établit à 4,434 millions fin 2022. Il présente une évolution de +1 % par rapport à 2021, soit 42 000 contrats supplémentaires. Les cotisations acquises s'élèvent à 348 millions d'euros, en progression de +4,9 %.

Autres contrats

La Macif propose également des contrats destinés aux professionnels. Ceux-ci se répartissent en trois catégories concernant des publics ou des usages spécifiques. Le principal contrat s'adresse aux commerçants, artisans, entrepreneurs et professions libérales, sous l'appellation Multigarantie activités professionnelles.

Fin 2022, ce segment compte environ 28 000 contrats pour un montant de cotisations de 16,5 millions d'euros. Les solutions apportées par la structure Inter Mutuelles Entreprises permettent de compléter l'offre sur ces activités.

Fidèle à son ancrage dans l'économie sociale, la Macif s'adresse également au monde associatif et aux comités d'entreprise par le biais du contrat Multigarantie activités sociales. Ce portefeuille est stable sur l'année 2022 avec 73 000 contrats dénombrés pour une valeur de 13,8 millions d'euros.

La Macif se positionne aussi sur l'assurance des activités nautiques et du caravanning au travers d'offres dédiées. Le portefeuille assuré s'élève à 207 000 contrats environ pour un encaissement de 16 millions d'euros. L'ensemble de ces contrats destinés à des publics spécifiques représente un encaissement de 46,3 millions d'euros pour 308 000 contrats.

La Macif propose par ailleurs des couvertures complémentaires, en extension des principaux produits présentés précédemment : panne mécanique, loyers impayés, assurance des moyens de paiement, etc. Ces activités représentent un encaissement de 2,5 millions d'euros, pour plus de 91 000 contrats. Elle distribue également un contrat Chasse, ainsi que des contrats destinés à des partenariats, représentant 28 millions d'encaissement.

A.2 Résultats de souscription

RÉSULTAT NET PAR GRANDE LIGNE D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022				Total	Total 2021	Variation 2022/2021
	Automobile	Habitation	Garantie Accident	Autres			
Primes acquises brutes	2 244 920	985 515	347 789	77 900	3 656 125	3 536 594	119 531
Charge sinistres et variation des provisions brutes	-1 881 120	-1 027 613	-103 215	-42 360	-3 054 308	-2 445 280	-609 028
Autres charges	-580 320	-339 487	-86 784	-11 874	-1 018 465	-984 011	-34 454
Solde de réassurance	100 487	232 705	-1 202	-4 981	327 010	-122 109	449 118
Solde technique net	-116 033	-148 879	156 588	18 685	-89 639	-14 806	-74 833
Produits des placements nets					158 172	137 633	20 539
Solde technique et financier					68 533	122 827	-54 294
Solde des éléments non techniques					-23 768	-65 901	42 132
Résultat net					44 765	56 926	-12 162
dont total des produits financiers nets					194 858	168 976	25 882

En 2022, le résultat net est bénéficiaire de 44,8 millions d'euros, en baisse par rapport à 2021 (-12 millions d'euros).

Les cotisations acquises de Macif SAM évoluent de +3,4 %, soit un gain de 120 millions d'euros par rapport à 2021, qui se compose notamment de la façon suivante : +70 millions d'euros pour l'Automobile, +35 millions d'euros pour l'Habitation et +16 millions d'euros pour la Garantie accident. L'augmentation est portée principalement par le développement des produits Automobile et Habitation, et dans une moindre mesure, par les revalorisations tarifaires opérées de façon graduelle.

La charge sinistre brute de réassurance est en forte hausse cette année (3 054 millions d'euros soit +609 millions d'euros) :

- ▶ la charge de l'exercice en cours est en forte hausse de +28,4% (soit +742 millions d'euros). Cette augmentation significative s'explique en grande partie par la récurrence d'évènements climatiques : neuf évènements grêle de mi-mai à mi-septembre, pour un montant de 413 millions d'euros, trois tempêtes en début d'année et un épisode orageux en octobre. La sécheresse de la survenance en cours est également en forte augmentation. Les coûts moyens des garanties matérielles Automobile contribuent également à l'augmentation de la charge.
- ▶ la charge des antérieurs est en diminution (boni 2022 supérieur au boni 2021) en lien avec l'absence de revalorisation de barème et l'impact favorable de la hausse des taux sur les provisions associées aux rentes potentielles.
- ▶ les provisions PREC (provision pour risques en cours) et PFGS (provision pour frais de gestion sinistres) sont en hausse alors que la PE (provision d'égalisation) a fait l'objet d'une reprise afin d'amortir l'impact des évènements climatiques de l'année.
- ▶ la PM (provision mathématique) bénéficie en 2022 d'une remontée des taux.

Comme en 2018, 2019 et 2020, le solde de réassurance est bénéficiaire en 2022 (+327 millions d'euros), conséquence d'une sinistralité climatique très importante (grêle et sécheresse).

Le montant des autres charges (frais généraux nets des commissions reçues des filiales) s'élève à 1 018 millions d'euros pour 2022, en hausse de +3,5 % par rapport à 2021.

Macif SAM

Les produits des placements nets augmentent de +21 millions d'euros pour atteindre 158 millions d'euros en 2022.

Le solde des éléments non techniques s'améliore de +42 millions d'euros, par effet conjugué d'une baisse d'impôts et d'intéressements qui compense la baisse du résultat exceptionnel.

A.3 Résultats des investissements

ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022			2021			Variation 2022/2021
	Revenus courants	Plus et moins-values réalisées	Total	Revenus courants	Plus et moins-values réalisées	Total	
Placements immobiliers	17 980	10 637	28 617	41 478	1 496	42 974	-14 357
Placements en actions et participations	47 228	26 258	73 486	32 417	24 295	56 712	16 774
Placements obligataires et prêts	177 650	-2 999	174 651	132 869	6 863	139 732	34 919
Placements monétaires	1 720	-1 085	634	4 580	-8 689	-4 109	4 743
Produits financiers	244 578	32 810	277 388	211 344	23 965	235 309	42 079
Charges financières			-82 530			-66 332	-16 198
Produits financiers nets			194 858			168 976	25 882
Taux de rendement			2,3%			2,1%	+0.2 point

Les produits financiers nets de charges ont augmenté, passant de 169 à 195 millions d'euros, sous l'effet de la hausse des revenus courants et des plus-values réalisées.

Cette année, les revenus courants obligataires ont augmenté grâce à la remontée des taux d'intérêt et au versement des coupons de la dette Abeille Assurances Holding. Les revenus courants des actions et des participations ont également augmenté. En revanche, les revenus courants de l'immobilier ont baissé. Pour rappel, en 2021, ces revenus avaient nettement progressé suite à la cession du fonds immobilier MF Santé qui avait permis de percevoir 27,2 millions d'euros de revenus.

Les plus-values réalisées s'élèvent à 33 millions d'euros, en hausse de +9 millions par rapport à fin 2021.

Les principales contributions positives sont les plus-values réalisées sur les OPC actions (25 millions d'euros), les fonds infrastructures (10,6 millions d'euros), les fonds de private equity (6,7 millions d'euros) et sur une action cotée (2,9 millions d'euros). Par ailleurs, il faut signaler des reprises de provisions pour dépréciation durable, notamment sur Macif Innovation (2 millions d'euros) ou encore sur un fonds de private equity (0,7 million d'euros).

Les principales contributions négatives sont les moins-values réalisées suite à un aller-retour sur une action cotée (3,8 millions d'euros) dans le cadre de la maîtrise du risque de provision pour dépréciation durable. Cette provision a été dotée en 2022 notamment sur les vignobles (4,3 millions d'euros), les fonds de dettes non cotées (4,3 millions d'euros) et Macifilia (2,2 millions d'euros).

Le taux de rendement comptable des placements (marge financière, hors charges d'intérêts sur les dettes émises, rapportée à la valeur nette comptable moyenne) s'établit à 2,3 % contre 2,1 % en 2021.

Le taux de rendement comptable calculé sur les seuls cantons IARD ressort à 2,5 %.

A.4 Résultats des autres activités

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
Autres produits non techniques	548	405	143
Autres charges non techniques	-12 790	-12 801	12
Résultat exceptionnel	-20 831	6 308	-27 139
Participation / Intéressement	-33 832	-48 321	14 940
Impôt sur les sociétés	6 000	-42 833	48 834
Dépenses et revenus non techniques	-60 454	-97 243	36 789
Produits financiers nets alloués au non technique	36 686	31 343	5 343
Solde des éléments non techniques	-23 768	-65 901	42 132

Le solde des éléments non techniques ressort à -23,8 millions d'euros, soit une variation positive de +42 millions par rapport à 2021.

Les autres charges non techniques (-12,8 millions d'euros) correspondent principalement aux subventions récurrentes versées par la Macif (MPPM, FonsoMacif, Fondation Macif, etc.).

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2022 de -20,8 millions d'euros est marqué par :

- ▶ des dotations sur amortissement dérogatoires (8,2 millions d'euros) ;
- ▶ des provisions de sortie des immeubles parisiens (11,3 millions d'euros).

La participation et l'intéressement s'élèvent à 33,8 millions d'euros en recul comparé à l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés est un produit de 6 millions d'euros en 2022. Il est composé de 19 millions euros de boni et de -14,4 millions d'euros de taxe sur les excédents de provision (TEP).

Le passage du résultat comptable avant impôt sur les sociétés (IS) au résultat fiscal est majoritairement impacté par la fiscalisation des plus-values latentes (209 OA), en forte diminution sur la période. Cet impact n'est que partiellement compensé par l'augmentation du stock des provisions non déductibles (PSAP et PM de rentes).



B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de Macif SAM.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Macif SAM a adopté de longue date un système de gouvernance moniste (conseil d'administration) dissocié avec un directeur général distinct du président du conseil d'administration.

B.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2022, le conseil d'administration est composé, outre les trois administrateurs élus par les salariés, de dix-huit administrateurs représentant les sociétaires.

Nom	Prénom	Statut
BERENGUEL	Marc	Membre du conseil d'administration et du comité des risques
CERDAN	Rémi	Membre du conseil d'administration, du comité des risques et du comité des sélections
COSTE	Cyril	Membre du conseil d'administration
DEFIOLLES	Florence	Membre du conseil d'administration et du comité d'audit
FERNANDEZ	Nathalie	Membre du conseil d'administration et du comité des sélections
GERARD	Clarisse	Membre du conseil d'administration et du comité des rémunérations
GREMILLON	Frédéric	Membre du conseil d'administration et du comité des rémunérations
GROSSE	Jean-Louis	Membre du conseil d'administration, du comité d'audit et du comité des sélections
HEINTZ	Christiane	Membre du conseil d'administration et du comité des risques
LAREUR	Françoise	Membre du conseil d'administration, du comité des risques et du comité des rémunérations
LEFEVRE	Louise	Membre du conseil d'administration
LE GAC	Catherine	Membre du conseil d'administration, du comité d'audit, du comité des rémunérations et du comité des sélections
LEBRUN	Alain	Membre du conseil d'administration et du comité d'audit
MARCEL	Jérôme	Membre du conseil d'administration et du comité des rémunérations

Nom	Prénom	Statut
MARTINACHE	Stéphane	Membre du conseil d'administration
MICHARD	Pascal	Membre du conseil d'administration
PACCIONI	Catherine	Membre du conseil d'administration et du comité des risques
PERRAULT	Philippe	Membre du conseil d'administration et du comité des sélections
PLANQUOIS	Katia	Membre du conseil d'administration, du comité d'audit et du comité des sélections
SAMBUGARO	Jonathan	Membre du conseil d'administration et du comité des rémunérations
VERNE	Claude	Membre du conseil d'administration et du comité des sélections

Les mandats des administrateurs font l'objet d'un suivi dans le cadre des obligations réglementaires relative au cumul des mandats. Les administrateurs représentant les sociétaires de Macif SAM sont élus pour une durée de six ans par les représentants des sociétaires réunis en assemblée générale, après avis du comité des sélections de Macif SAM.

Les administrateurs représentant les salariés sont élus par les salariés, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, pour une durée de trois ans.

Pour être éligibles, les administrateurs doivent être sociétaires de Macif SAM, à jour de leur cotisation ; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

Ils sont rééligibles dans la limite de deux renouvellements maximum et renouvelés par tiers tous les deux ans. Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

2. RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales ou au directeur général et au directeur général délégué par les lois, règlements et statuts en vigueur et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société, règle par ses délibérations, les affaires qui la concernent et procède aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns. Il arrête notamment les comptes sociaux, examine les rapports exigés par la réglementation et décide des rappels ou ristournes de cotisations éventuelles.

Le conseil d'administration dispose notamment des attributions suivantes :

- ▶ déterminer les orientations de l'activité de la société et veiller à leur mise en œuvre ;
- ▶ autoriser préalablement les conventions dites réglementées ;
- ▶ décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen.

Par ailleurs, le conseil d'administration de Macif SAM s'assure du pilotage du métier IARD, des entités Macifilia et Thémis.

Le conseil d'administration procède à une évaluation de son propre fonctionnement quant à sa composition, son organisation, les compétences individuelles et collectives de ses membres et leur assiduité aux réunions.

Le conseil d'administration se tient aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En 2022, il s'est réuni dix fois et le taux de participation de ses membres est de 97 %.

3. ATTRIBUTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci et veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il rend compte à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil.

Il préside le bureau.

Le président du conseil d'administration assure la représentation de Macif SAM au plan politique.

Au nombre de trois au 31 décembre 2022, les vice-présidents suppléent le président du conseil d'administration dans le cadre de missions ou activités qui leur sont déléguées par le président, sur mandat spécifique de ce dernier.



Philippe Perrault
Président



Alain Lebrun
Vice-Président



Jean-Louis Grosse
Vice-Président



Claude Verne
Vice-Président

4. COMPOSITION ET RÔLE DU BUREAU

Le bureau est une émanation du conseil d'administration de Macif SAM.

Il est composé du président, des trois vice-présidents, d'un secrétaire et de trois autres administrateurs.

Nom	Prénom	Statut
CERDAN	Rémi	Membre du bureau
FERNANDEZ	Nathalie	Membre du bureau
GROSSE	Jean-Louis	Vice-président
LE GAC	Catherine	Secrétaire
LEBRUN	Alain	Vice-président
PERRAULT	Philippe	Président
PLANQUOIS	Katia	Membre du bureau
VERNE	Claude	Vice-président

5. COMITÉS SPECIALISÉS

Le conseil d'administration de Macif SAM s'appuie sur des comités spécialisés, chargés de lui apporter assistance et conseil en amont de ses prises de décisions sur des domaines relevant exclusivement de la compétence du conseil. La liste, l'objet et les principes de fonctionnement de ces comités sont définis par le conseil d'administration de Macif SAM. Chaque comité dispose de son propre règlement intérieur.

Comité d'audit

Au 31 décembre 2022, le comité d'audit de Macif SAM est composé comme suit :

Nom	Prénom	Statut
DEFIOLLES	Florence	Membre
GROSSE	Jean-Louis	Membre
LE GAC	Catherine	Membre
LEBRUN	Alain	Président
PINTO	Manuel	Membre représentant des salariés
PLANQUOIS	Katia	Membre
POMEL	Fabrice	Invité permanent
RANCHON	Claire	Invitée par le président
SCAGLIOTTI	Bernard	Membre personnalité qualifiée

Le comité émet un avis sur :

- ▶ les comptes annuels et les comptes combinés des entités de son périmètre ;
- ▶ le contrôle du processus de sélection et d'indépendance des commissaires aux comptes dans le cadre prédéfini par la procédure du Groupe ;
- ▶ l'efficacité du système de contrôle périodique et permanent de son périmètre.

Le président du comité d'audit rend compte régulièrement au conseil d'administration des travaux réalisés.

En 2022, le comité d'audit s'est réuni huit fois. Le taux de participation de ses membres est de 99 %.

Comité des risques

Au 31 décembre 2022, le comité des risques de Macif SAM est composé comme suit :

Nom	Prénom	Statut
BERENGUEL	Marc	Membre
CERDAN	Rémi	Membre
HEINTZ	Christiane	Membre
LAREUR	Françoise	Présidente
LOUIS	Jean-Paul	Membre représentant des salariés
MICHAUD-DANIEL	Didier	Membre personnalité qualifiée
PACCIONI	Catherine	Membre
PROMPT	Frédéric	Invité permanent
RANCHON	Claire	Invitée par le président

Le comité émet un avis sur :

- ▶ le pilotage des enjeux stratégiques des entités du périmètre dans le cadre du dispositif piloté par le Groupe via l'examen :
 - de l'ORSA annuel et de l'ORSA ad-hoc qui peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants qui entraînent une modification substantielle du profil de risque ou du niveau de ressources financières disponibles ;
 - de l'adéquation entre la stratégie et la maîtrise des risques (stratégiques, financiers, assurantiels et opérationnels) des entités du périmètre ;
 - de la stratégie de développement et des opérations financières susceptibles d'impacter la solvabilité des entités du périmètre ;
 - des stress tests et de l'allocation stratégique des fonds propres des entités du périmètre.
- ▶ l'étude des profils de risques spécifiques aux activités de chacune des entités du périmètre dans le cadre fixé par le processus décisionnel,
- ▶ le système de gestion des risques :
 - veille à la définition, à la complétude et à l'efficacité du système de gestion des risques déployé sur les entités du périmètre ;
 - l'ensemble des politiques écrites du périmètre en émettant un avis sur les éventuelles spécificités ;
 - les rapports réglementaires Solvabilité II et les rapports des fonctions clés des entités du périmètre.

Le comité des risques de Macif SAM veille, en lien avec les comités des risques des entités du périmètre, au respect par l'ensemble des filiales de Macif SAM des orientations communes en matière de politique de risques.

La présidente du comité des risques rend compte régulièrement au conseil d'administration des travaux réalisés. En 2022, le comité des risques s'est réuni neuf fois. Le taux de participation de ses membres est de 89 %.

Comité des sélections

Au 31 décembre 2022, le comité des sélections de Macif SAM est composé comme suit :

Nom	Prénom	Statut
CERDAN	Rémi	Membre
DOGNETON	Jean-Philippe	Invité permanent
FERNANDEZ	Nathalie	Membre
GROSSE	Jean-Louis	Président
LE GAC	Catherine	Membre
LEBRUN	Alain	Membre
PERRAULT	Philippe	Membre
PLANQUOIS	Katia	Membre
RANCHON	Claire	Invité permanent
VERNE	Claude	Membre

Le comité a pour mission de produire des avis et/ou recommandations au conseil d'administration de Macif SAM sur :

- ▶ l'application de la politique compétence et honorabilité définie par le Groupe ;
- ▶ le respect du programme de formation.

Le comité a également les missions suivantes :

- ▶ il veille, en lien avec les comités des sélections des filiales de Macif SAM, au respect de ces critères sur le plan de leur mise en œuvre ;
- ▶ il propose les candidatures des mandataires sociaux et des salariés ou collaborateurs mis à disposition de Macif SAM, à l'exception de ceux qui sont également salariés ou mis à disposition d'Aéma Groupe, à des mandats sociaux ou à des fonctions de dirigeant effectif au sein des autres entités du Groupe ;
- ▶ il propose et examine les candidatures à des mandats sociaux ou à des fonctions de dirigeant effectif au sein de Macif SAM en vue de la nomination des candidats par le conseil d'administration de cette dernière ;
- ▶ il contrôle le respect des critères de compétences et d'honorabilité des candidats ;
- ▶ il produit un avis sur les responsabilités ou missions confiées aux administrateurs ;
- ▶ il émet un avis sur la désignation des président(e)s de commissions ;
- ▶ émet un avis sur la désignation des membres et président(e)s de comités ;
- ▶ en lien avec le comité des sélections d'Aéma Groupe, il évalue une fois par an les membres du conseil d'administration de manière individuelle et collective au regard des critères de compétences et d'honorabilité ;
- ▶ il évalue la politique de sélection et la nomination des dirigeants effectifs et des mandataires sociaux ;
- ▶ il détermine les modalités d'évaluation des administrateurs ;
- ▶ il veille à l'atteinte des objectifs en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration des entités du périmètre ;
- ▶ il contribue à l'élaboration du bilan annuel de fonctionnement de la gouvernance du Groupe ;
- ▶ il rend un avis sur la politique « compétences et honorabilité ».

Le président du comité des sélections rend compte régulièrement au conseil d'administration des travaux réalisés.

En 2022, le comité des sélections s'est réuni quatre fois et a été consulté par mail deux fois. Le taux de participation de ses membres est de 100 %.

Comité des rémunérations

Au 31 décembre 2022, le comité des rémunérations de Macif SAM est composé comme suit :

Nom	Prénom	Statut
BOUCHON	Alain	Membre
DOGNETON	Jean-Philippe	Invité permanent
FIMBEL-STEIGER	Florence	Membre
GERARD	Clarisse	Membre
GREMILLON	Frédéric	Membre représentant des salariés
GUYON	Marie-Odile	Membre
JACQUOT	Patrick	Membre personnalité qualifiée
LAREUR	Françoise	Membre
LE GAC	Catherine	Présidente
MARCEL	Jérôme	Membre
PERRAULT	Philippe	Invité permanent
RANCHON	Claire	Invité permanent
SAMBUGARO	Jonathan	Membre

Le comité des rémunérations de Macif SAM est notamment chargé :

- ▶ de proposer chaque année au conseil d'administration les règles et montants des indemnités allouées aux administrateurs et aux mandataires mutualistes au titre des contraintes afférentes aux missions confiées dans l'exercice de leur mandat. Conformément aux dispositions du Code des assurances, l'ensemble des informations concernant les indemnités et remboursements de frais perçus par les mandataires sociaux et mandataires mutualistes au titre de leurs mandats sont présentés annuellement à l'assemblée générale ;
- ▶ d'examiner, sur la base du profil de risque de l'entreprise, les conditions d'octroi et les critères se rattachant à la rémunération ou à l'indemnisation des mandataires sociaux ;
- ▶ d'assurer un suivi global de l'évolution des rémunérations ;
- ▶ d'examiner la conformité de la politique de ressources humaines de Macif et de ses filiales aux principes édictés dans la politique de rémunération.

Ces propositions s'inscrivent dans le cadrage budgétaire de Macif SAM et de l'entité solo Mutavie.

Le comité des rémunérations de Macif SAM peut émettre toutes propositions/ avis/ recommandations aux conseils d'administration Macif, Macifilia, Thémis, et au conseil de surveillance de Mutavie concernant les orientations de la politique de rémunération.

Dans l'exercice de ses missions, le comité des rémunérations Macif peut faire appel et inviter à ses réunions les directions des ressources humaines Macif et/ou Mutavie, ainsi que la direction juridiques et de la conformité de Macif SAM et/ou de Mutavie ainsi que tout expert interne ou externe.

Une fois par an, le président du comité adresse aux conseils d'administration Macif, Macifilia, Thémis, et au conseil de surveillance Mutavie les orientations, réflexions, appréciations et démarches engagées par le comité dans le cadre de ses missions.

Le comité des rémunérations Macif se réunit au moins trois fois par an.

Les conseils d'administration Macif, Macifilia, Thémis, et le conseil de surveillance de Mutavie valident ou rejettent les propositions du comité des rémunérations Macif.

Le président du comité des rémunérations rend compte régulièrement au conseil d'administration des travaux réalisés.

En 2022, le comité des rémunérations de Macif SAM s'est réuni trois fois. Le taux de participation de ses membres est de 90 %.

B.1.2 LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LES DIRIGEANTS EFFECTIFS

Le directeur général, M. Jean-Philippe Dogneton est assisté d'un directeur général délégué, M. Nicolas Bouffard. Le directeur général délégué est nommé par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général. Conformément à la réglementation, le directeur général de Macif SAM, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de Macif SAM. Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le directeur général rend compte des activités de la société au conseil d'administration.

Le directeur général délégué dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Sur proposition du directeur général, les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration.

Le directeur général et le directeur général délégué sont les dirigeants effectifs de Macif SAM.

L'organigramme de la direction générale de Macif SAM au 31 décembre 2022 est le suivant :



B.1.3 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est composée de délégués nationaux de Macif SAM élus directement par les sociétaires pour quatre ans et choisis parmi ces derniers.

Les sociétaires à jour de leurs cotisations élisent également tous les quatre ans, en section de vote et sur un scrutin de liste unique, les délégués de proximité.

Le délégué national anime les délégués de proximité sur son territoire.

Le conseil d'administration détermine le périmètre géographique des sections de vote et fixe, conformément au règlement de vote qu'il adopte, le nombre de délégués nationaux et de délégués de proximité. Le nombre de délégués nationaux membres de l'assemblée générale ne peut être ni inférieur à cent, ni supérieur à trois cents.

Chaque sociétaire est obligatoirement inscrit à une section de vote qui correspond à son territoire Macif.

B.1.4 LES FONCTIONS CLÉS

Au 31 décembre 2022, les personnes désignées pour exercer les fonctions clés au sein de Macif SAM sont représentées ci-après.



Frédéric Prompt

Fonction clé gestion des risques



Laurent Gervais

Fonction clé actuarielle



Fabrice Pomel

Fonction clé audit interne



Sophie Guilbaud-Maury

Fonction clé vérification de la conformité

Les responsables des fonctions clés audit interne et vérification de la conformité sont communs à Macif SAM, Macifilia, Mutavie et Thémis.

Le responsable de fonction clé audit interne est également commun à Apivia Macif Mutuelle.

Les responsables des fonctions clés actuarielle et gestion des risques sont communs à Macif SAM, Macifilia et Thémis.

B.1.5 POLITIQUE ET PRINCIPE DE RÉMUNÉRATION

Cette politique s'applique à l'Affiliée Macif et à ses entités d'assurance solos (hors entités Abeille).

Les principes directeurs de la politique de rémunération Macif sont fixés par le conseil d'administration Macif, sur avis du comité des rémunérations Macif, pour les catégories de personnel dont l'activité professionnelle a un impact important sur le profil de risque de l'entreprise. La politique de rémunération est approuvée par les conseils d'administration Macif, Macifilia, Thémis, et le conseil de surveillance Mutavie sur avis du comité des rémunérations Macif.

La gouvernance appliquée par le Groupe permet d'assurer une revue exhaustive et indépendante de la politique de rémunération.

Cette politique est portée à la connaissance de chaque membre du personnel.

Elle s'inscrit dans le respect du code de conduite du Groupe.

La supervision du dispositif, la production d'avis et/ou de recommandations en amont des prises de décisions est assurée par :

- ▶ le comité des rémunérations Macif, comité spécialisé du conseil d'administration Macif pour les mandataires sociaux et les mandataires mutualistes ;
- ▶ le comité de management des cadres de direction, comité technique relevant de la direction générale Macif qui est en charge de l'ensemble des cadres de direction de Macif et de ses filiales Macifilia, Mutavie et Thémis, en partenariat avec la direction générale Mutavie pour son périmètre ;
- ▶ la direction des ressources humaines Macif, en partenariat avec la direction des ressources humaines Mutavie pour son périmètre, pour les collaborateurs des classes 1 à 7 de l'accord groupe Macif relatif à l'emploi et à l'accompagnement pour le développement professionnel du 29 mars 2018.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Seules figurent dans cette section, les spécificités de Macif SAM par rapport au chapitre Groupe.

B.3.1 DESCRIPTION DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de gestion des risques piloté par le directeur des risques et du contrôle permanent de Macif SAM est déployé sur le périmètre Macif SAM en lien avec celui d'Aéma Groupe.

B.3.1.1 DISPOSITIFS ET PROCESSUS

1. CADRE GÉNÉRAL - CORPUS DE POLITIQUES ÉCRITES

Le système de gestion des risques s'inscrit dans un cadre général défini par le corpus de politiques écrites de Macif SAM qui sont celles de l'Affiliée Macif, et le cadre d'appétence aux risques.

1.1 CORPUS DE POLITIQUES ÉCRITES

Les politiques écrites de l'Affiliée Macif et de Macif SAM s'inscrivent dans le dispositif défini par la direction des risques groupe. En sus du corpus de politiques Aéma Groupe déployées sur son périmètre, l'Affiliée Macif a défini les politiques assurantielles suivantes : réassurance, provisionnement dossier IARD, souscription IARD, commerciale. Par ailleurs, l'Affiliée Macif SAM a formalisé deux politiques financières au lieu d'une seule sur le groupe : gestion actif passif et risques investissement & concentration/liquidité.

1.2 FOCUS SUR LE PROCESSUS DE VALIDATION

La politique de l'Affiliée Macif, commune à celle de Macif SAM, suit le processus de validation suivant :

- ▶ présentation au référent gouvernance qui se positionne à la fois sur le fond et la forme de la politique ;
- ▶ présentation au comité des risques Macif pour avis ;
- ▶ présentation au conseil d'administration Macif pour validation.

2. DÉCLINAISON DU CADRE GÉNÉRAL

Les dispositifs ORSA, cadre d'appétence aux risques et cartographie des risques sont détaillés dans le chapitre groupe correspondant. Concernant le dispositif reporting, un tableau de bord spécifique « risques » destiné à la direction générale Macif SAM et au comité des risques Macif est déployé sur le périmètre de l'Affiliée Macif.

Le cadre d'appétence 2021 a été reconduit et approuvé par le conseil d'administration de Macif SAM du 2 juin 2022.

B.3.1.2 PLACE DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES DANS L'ORGANISATION

L'articulation de la gouvernance globale de la gestion des risques avec les autres directions est un préalable à la bonne maîtrise des risques. L'adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur, et la complexité des risques inhérents aux activités de Macif SAM est assurée par les parties prenantes au système de gestion des risques :

- ▶ l'organe d'administration, de gestion et de contrôle ;
- ▶ la direction des risques et du contrôle permanent ;
- ▶ les opérationnels ;
- ▶ les acteurs du contrôle et du suivi.

Macif SAM a mis en place une réunion trimestrielle avec la direction générale Macif et ses dirigeants effectifs ainsi que les responsables des fonctions clés. Depuis novembre 2017, un comité de gestion des risques a été mis en place. Il centralise, suit et traite l'ensemble des missions de la filière risque.

B.3.2 ÉVALUATION DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

1. L'ORSA DANS L'ORGANISATION

Macif SAM ne présente pas de spécificités par rapport au Groupe.

2. DESCRIPTION DU PROCESSUS ORSA

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité est un élément essentiel du système de gestion des risques. Aligné avec l'exigence réglementaire, l'ORSA se veut outil du cadre décisionnel des revues stratégiques annuelles et levier de maîtrise des risques, et fait partie intégrante de la gouvernance de l'Affiliée Macif.

Il consiste en une approche prospective sur un horizon de cinq ans du plan économique, d'évaluation des risques et de la solvabilité.

Sur la base des résultats de l'ORSA, des actions de maîtrise ou réduction des risques (décisions de gestion) peuvent être mises en œuvre dans le but de limiter les risques mais également en réponse à la survenance d'événements défavorables ou au franchissement de seuils d'alerte/de limites.

Dans le cadre de l'analyse de son profil de risque, Macif SAM a procédé à une évaluation des paramètres à partir de données propres à l'entreprise (USP) pour les risques « non-vie » et « santé assimilée à la non-vie » de la formule standard, sur cinq lignes d'activité.

L'ORSA 2022 de Macif SAM s'est inscrit dans les travaux pilotés par la direction gestion des risques Aéma Groupe.

Les résultats figurent dans le rapport unique ORSA du groupe qui a été présenté pour avis en comité des risques Macif du 21 juin 2022 et approuvé par l'organe d'administration, de gestion et de contrôle lors des conseils d'administration de Macif SAM du 28 juin 2022 et Aéma Groupe du 29 juin 2022 avant d'être transmis à l'ACPR.

B.4 Système de contrôle interne

L'entité décline opérationnellement le système de contrôle interne présenté dans le chapitre Groupe

B.5 Fonction d'audit interne

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.6 Fonction actuarielle

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.7 Sous-traitance

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.8 Autres informations

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.



C. PROFIL DE RISQUE

Seules les spécificités de Macif SAM par rapport au Groupe sont présentées ci-après

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

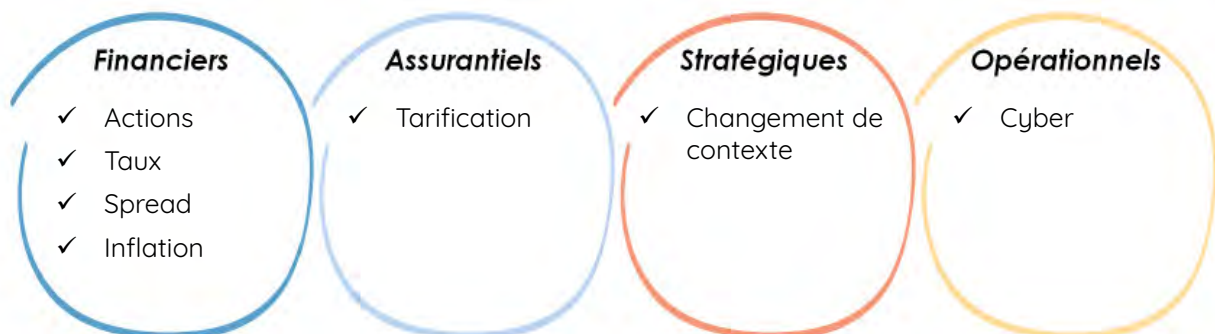
Le profil de risque est caractérisé par la nature et le niveau de risques auxquels l'organisme est exposé. La cartographie des risques est un moyen d'identifier les risques majeurs qui reflètent les points de vulnérabilité les plus importants de Macif SAM. Ils peuvent faire l'objet de modélisation dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'ORSA.

L'identification des risques majeurs a été effectuée entre le 6 mai et le 15 juin 2022, en regard du nouveau plan stratégique « Ma Préférence, Ensemble vers l'excellence relationnelle » sur la base d'entretiens avec l'ensemble des membres du comité de direction.

Ce plan stratégique est construit autour de quatre grandes ambitions :

- ▶ être reconnu par ses sociétaires comme le numéro un de la relation client grâce à une excellence relationnelle renforcée ;
- ▶ être reconnu par ses collaborateurs comme un employeur de référence, responsable et digne de confiance ;
- ▶ être un acteur engagé dans des grandes causes sociétales, en particulier en faveur de la jeunesse, de l'environnement et des publics fragiles ;
- ▶ devenir, avec Aésio, le groupe leader du monde mutualiste.

L'évaluation du profil de risque de Macif SAM a fait ressortir comme risques majeurs les risques suivants :



C.1 Risque de souscription

Pour Macif SAM, le risque de souscription est principalement composé du risque non-vie : il est lui-même constitué des risques de prime, de réserve et catastrophe.

Par ailleurs, Macif SAM est exposé au risque santé en lien avec le contrat garantie Accident, ainsi qu'au risque vie via les provisions mathématiques de rentes issues des contrats automobile et garantie Accident (risques de longévité, révision et frais).

Des travaux sont menés tous les ans sur plusieurs lignes d'activités non-vie, dans le cadre du suivi des données propres à l'entreprise (USP) Macif SAM.

C.1.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module souscription est de 33,6 %.

Elle se décompose en :

- ▶ souscription non-vie à 81,6 % ;
- ▶ souscription santé à 15,5 % ;
- ▶ souscription vie à 2,9 %.

C.1.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Au regard de ce qui précède, un suivi et des études ponctuelles (production, sinistralité : fréquence, coûts moyens, tardifs, écoulement des antérieurs) sont effectués par Macif SAM et portés à la connaissance des instances Macif.

La protection du risque de souscription est assurée par la mise en place :

- ▶ de règles tarifaires, souscription, gouvernance et surveillance des produits et provisionnement ;
- ▶ de veille réglementaire et de lobbying permettant de suivre et d'anticiper tout élément susceptible d'impacter les activités de Macif SAM ;
- ▶ d'une couverture en réassurance révisée annuellement afin de s'adapter aux évolutions en fonction des besoins.

Conformément à l'article R. 354-6 du Code des assurances, la fonction actuarielle émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance. L'efficacité de ce programme est ainsi analysée chaque année et figure dans le rapport actuariel qui est présenté au conseil d'administration. Les scénarios envisagés dans le rapport actuariel, malgré leur sévérité, n'entraînent pas de fragilisation excessive du ratio de solvabilité.

C.1.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Un test de sensibilité à date du ratio de solvabilité sur l'inflation a été simulé.

C.2 Risque de marché

Les risques de marché auxquels Macif SAM est soumise sont liés aux variations des prix des actifs qui dépendent eux-mêmes de l'évolution des taux d'intérêts et des spreads de crédit, des marchés des actions et de l'immobilier.

Un assureur non-vie est plus naturellement exposé à la baisse des taux (situation dans laquelle l'évolution des provisions à la hausse se fait de façon plus marquée que celle des plus-values obligataires), ce qui est le cas de Macif SAM.

Le risque actions Macif SAM a deux composantes : l'une liée aux détentions stratégiques qu'elle détient, l'autre à ses actions de placement.

C.2.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module marché est de 61,5 %.

Elle se décompose en :

- ▶ risque de taux d'intérêt à 3,6 % ;
- ▶ risque action à 61,0 % ;
- ▶ risque immobilier à 9,6 % ;
- ▶ risque de spread à 20,5 % ;
- ▶ risque de change à 1,4 % ;
- ▶ risque de concentration à 3,9 %.

C.2.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Au regard de ce qui précède, chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi au travers de reporting aux différentes instances de Macif SAM.

La prise en compte de ces différents risques est un élément essentiel de la stratégie d'investissement et de l'allocation des actifs de Macif SAM. Les décisions les plus importantes en matière de gestion actif-passif, à minima les allocations stratégiques, sont présentées pour validation au conseil d'administration de Macif SAM après avis du comité des risques de Macif.

Le suivi de l'allocation des placements par classe d'actifs est par ailleurs présenté périodiquement au comité des risques de Macif.

Des groupes de travail peuvent être mis en place dans le cas de situations particulièrement adverses.

Concernant les risques financiers découlant des investissements, des moyens de protection et de surveillance ont été mis en place. Ils correspondent aux limites d'investissements définies et intégrées aux mandats de gestion.

C.2.3 DESCRIPTION DE LA MANIÈRE DONT LES ACTIFS ONT ÉTÉ INVESTIS CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE LA « PERSONNE PRUDENTE »

Macif SAM ne présente pas de spécificités sur ce point par rapport au Groupe.

C.2.4 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

► Test de sensibilité à date

Pour mesurer la résistance de Macif SAM à la survenance de certains risques majeurs, des tests de sensibilité à date du ratio de solvabilité aux variations de différents paramètres de marché sont effectués.

► Scénarios de stress prospectifs

Un scénario « taux négatifs » simulant une baisse violente des taux en 2022 puis un maintien des taux négatifs sur toute la période a été joué. Ce scénario simule également une hausse des spreads en 2022 puis une décroissance sur le reste de la période.

Un scénario « hausse des taux » simule une hausse brutale des taux en 2022 puis une croissance lente sur le reste de la période ainsi qu'une évolution des spreads similaire à celle du scénario « taux négatifs ».

C.3 Risque de crédit

Pour Macif SAM, ce risque est principalement lié aux créances sur les réassureurs et sur les assurés (ces dernières étant générées par la mensualisation des cotisations d'assurance).

C.3.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module crédit est de 1,5 %.

C.3.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Dans le cadre de l'évaluation réglementaire de la solvabilité, les comptes à terme et comptes sur livret sont suivis au sein de ce risque. Celui-ci est avéré en cas de défaut de la contrepartie bancaire.

Concernant la réassurance, des règles précises sont prévues par la politique réassurance et suivies tout au long du processus de placement, afin de s'assurer de la solidité financière des contreparties sélectionnées et d'une limite maximum d'engagement par réassureur afin d'éviter les risques de concentration.

Sur la partie financière, des règles de dispersion ont été mises en place au niveau d'Aéma Groupe puis déclinées pour chaque entité du groupe afin de limiter le risque de concentration. Ces règles font partie intégrante de la politique d'investissement et sont suivies trimestriellement au sein du comité d'investissement des entités du Groupe.

C.3.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Les aspects du risque de crédit sont pris en comptes dans les différentes études présentées dans les sous-parties du C.2.

C.4 Risque de liquidité

C.4.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

Le risque de liquidité n'est pas considéré comme majeur pour Macif SAM. En effet, la trésorerie disponible et les investissements monétaires permettent d'assurer, sans autre apport, le règlement des prestations sur une période de 59 jours.

C.4.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Le dispositif Macif SAM est similaire à celui d'Aéma Groupe.

C.4.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Des études sont menées tous les ans sur le risque de liquidité.

C.4.4 BÉNÉFICE ATTENDU INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES

Les bénéfices attendus sur les primes futures s'élèvent à 17 millions d'euros à fin 2022.

C.5 Risque opérationnel

Pour Macif SAM, ce risque est principalement lié aux créances sur les réassureurs et sur les assurés (ces dernières étant générées par la mensualisation des cotisations d'assurance).

C.5.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module opérationnel est de 3,4 %.

C.6 Autres risques importants

Lors de l'exercice de cartographie Macif SAM 2022, la dimension de durabilité a été particulièrement appréhendée dans le risque de tarification et dans le risque de provisionnement. La durabilité des risques financiers est également identifiée au niveau de Macif SAM en tant qu'investisseur ainsi qu'au niveau des émetteurs en portefeuille ; elle est précisée dans la politique relative à l'intégration des risques de durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement conformément à l'article 3 du règlement SFDR.



D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan de Solvabilité de Macif SAM est disponible dans les annexes QRT (S.02.01.02) de l'entité.

D.1 Actifs

D.1.1 DESCRIPTION DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par Aéma Groupe.

D.1.2 VALORISATION DES ACTIFS (PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS)

VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Écarts d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	78 381	-78 381
Immobilisations incorporelles	-	206 597	-206 597
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	852 043	332 624	519 49
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	15 311 859	11 596 914	3 714 945
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	613 743	289 629	324 114
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	6 206 152	2 520 837	3 685 315
Actions	279 970	229 785	50 185
Obligations	6 002 845	6 587 021	-584 176
Organismes de placement collectif	2 209 149	1 969 642	239 507
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	-	-	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	27	27	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	27	27	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats d'assurance	902 763	1 159 438	-256 675
Dépôts auprès des cédantes	16 039	16 039	-
Créances nées d'opération d'assurance	166 154	840 952	-674 798
Créances nées d'opération de réassurance	218 239	219 995	-1 756
Autres créances (hors assurance)	337 518	248 269	89 250
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	102 274	102 274	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	40 547	42 094	-1 547
TOTAL	17 947 462	14 843 603	3 103 859

Les principaux écarts de normes concernent :

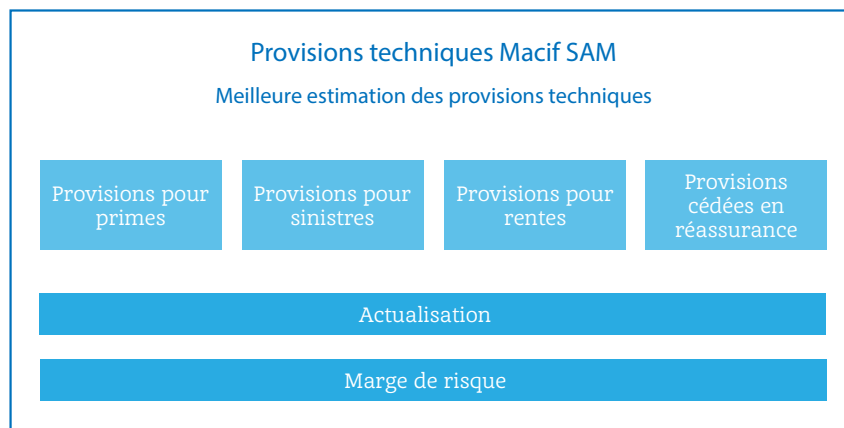
- ▶ les détentions dans des entreprises liées, y compris participations : le montant des détentions dans des entreprises liées atteint 6 202 millions d'euros. Dans ce total, Mutavie représente une plus-value latente de 1 654 millions d'euros et Abeille Assurances affiche une plus-value latente de 1 766 millions d'euros ;
- ▶ les obligations : elles représentent 6 003 millions d'euros, soit 39 % du total des placements ;
- ▶ les organismes de placement collectif : ils rassemblent les placements régis par les directives UCITS ou AIFM (directives portant sur les fonds d'investissement). Ils peuvent être investis notamment en immobilier, actions, produits monétaires et obligations. Ils représentent 2 209 millions d'euros, soit 14 % du total des placements ;
- ▶ les créances nées d'opérations d'assurance : elles sont maintenues pour leur valeur nette comptable lorsque leur échéance est inférieure à un an. Les créances attachées aux sociétaires mensualisés sont annulées. Le retraitement des primes conduit à un différentiel de -675 millions d'euros.

D.2 Provisions techniques

D.2.1 PRINCIPES D'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

1. MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation des provisions techniques ainsi que l'actualisation sont différentes selon le type de provision.



1.1 Provisions pour primes

La meilleure estimation des provisions pour primes est destinée à couvrir les flux des sinistres rattachés aux contrats souscrits avant le 31 décembre de l'année de référence et qui surviendront entre le 31 décembre et l'échéance principale. Elle prend également en compte les frais liés à la poursuite de la gestion des contrats en portefeuille. Elle est calculée par groupe homogène de risques.

Les créances sur les assurés relatives aux primes d'assurance des sociétaires bénéficiant d'un fractionnement de leur cotisation sont déduites.

1.2 Provisions pour sinistres

La meilleure estimation des provisions pour sinistres représente la valeur estimative des dépenses relatives aux règlements des sinistres survenus et non payés, y compris les flux liés aux rentes non encore constituées.

Les prestations à régler dans le futur, composées des règlements de sinistres en principal, nets des recours à percevoir, et des dépenses liées aux frais, sont évaluées distinctement puis actualisées globalement.

Règlements de sinistres à verser

La méthode d'évaluation des règlements de sinistres est adaptée en fonction de la typologie du sinistre. Les trois catégories ci-après sont distinguées :

- ▶ les sinistres « graves » : dépassant au moins une fois un seuil prédéfini ;
- ▶ les sinistres « catastrophes » : liés à un événement climatique ou catastrophe naturelle important ;
- ▶ les sinistres « attritionnels » : sinistres non affectés aux deux catégories précédentes.

1.3 Provisions pour rentes

La meilleure estimation des provisions pour rentes représente la valeur estimative des arrérages, y compris frais de gestion, des rentes en service à fin 2022.

Elle est calculée rente par rente en fonction du risque sous-jacent (décès ou invalidité), des lois biométriques et de la nécessité ou non de revaloriser les prestations.

Les tables de mortalité utilisées sont, soit des lois d'expérience internes pour les rentes invalidité et les rentes éducation suite à un décès, soit des tables réglementaires (TGF/TGH 05) pour les rentes décès versées aux conjoints.

Les rentes contractuelles et les rentes responsabilité civile versées au titre des accidents survenus à partir du 1er janvier 2013 sont revalorisées annuellement sur la base d'un vecteur d'inflation qui suit les hypothèses financières du groupe Aéma Groupe.

1.4 Provisions cédées en réassurance

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance correspond à la provision comptable. Les garanties responsabilité civile (à déroulement long) sont néanmoins majorées du résultat d'une simulation sur les sinistres individuels graves. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

1.5 Actualisation

L'actualisation de la meilleure estimation des provisions pour primes, pour sinistres et pour rentes est réalisée en milieu d'année. En effet, les paiements sont supposés être répartis de manière homogène sur l'année.

Concernant l'actualisation des flux de sinistres cédés aux réassureurs, les paiements sont supposés avoir lieu six mois après chaque date de clôture annuelle des comptes communiqués aux réassureurs, soit une actualisation de dix-huit mois pour le flux de trésorerie de première année.

2. MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Macif SAM pour calculer la marge de risque consiste à estimer les besoins en capitaux selon la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

3. CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Macif SAM utilise la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

L'annulation de la correction pour volatilité génère une diminution des taux de couverture du SCR (de -8 points) et du MCR (de -33 points).

D.2.2 VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

PROVISIONS TECHNIQUES AU 31/12/2022 PAR LIGNE D'ACTIVITÉ IMPORTANTE (EN MILLIERS D'EUROS)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	178 738	31 165	209 902	-482	209 421
Non-vie	4 509 768	227 154	4 736 922	-879 394	3 857 527
Santé similaire à la vie	621 918	33 567	655 485	-22 887	632 598
Vie	586 506	31 129	617 635	-	617 635
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	5 896 929	323 015	6 219 944	-902 763	5 317 181

La meilleure estimation des provisions brutes 2022 s'élève à 5 897 millions d'euros et est composée à 80 % de provisions non-vie (provisions pour primes et pour sinistres) et à 20 % de provisions vie (provisions de rentes).

La marge de risque s'élève à 323 millions d'euros, soit 5 % du montant total de la meilleure estimation des provisions techniques brutes.

Les cessions en réassurance représentent 15 % des provisions brutes, soit 903 millions d'euros.

Au global, les provisions techniques nettes en normes Solvabilité II s'élèvent à 5 317 millions d'euros.

D.2.3 DIFFÉRENCES ENTRE L'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Hors retraitement des frais d'acquisition reportés et des créances attachées aux sociétaires, les provisions nettes Solvabilité II 2022 sont inférieures de 1 673 millions d'euros aux provisions techniques normes françaises.

Les principaux éléments expliquant cette différence sont les suivants :

- ▶ sous Solvabilité II, les flux futurs sont actualisés tandis qu'ils ne le sont pas en normes françaises (exceptés pour les versements sous forme de rentes via des taux techniques réglementaires) pour un impact de +1 797 millions d'euros ;
- ▶ les flux futurs de paiements sont estimés selon une vision prudente sous les normes françaises et une vision économique sous Solvabilité II pour un impact de +199 millions d'euros.

Notamment, sous Solvabilité II, des tables d'expérience basées sur la mortalité réelle du portefeuille de Macif SAM sont utilisées pour estimer les provisions de rentes en invalidité alors que les tables réglementaires du Code des assurances (construites sur la population masculine française) sont prises en compte en normes françaises.

Ces deux effets sont en partie compensés par l'ajout d'un complément de provisions (marge de risque) pour un montant de -323 millions d'euros.

D.2.4 INCERTITUDE LIÉE AU MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, différents tests de sensibilité sont réalisés :

- ▶ sur les hypothèses de calcul présentant un risque d'incertitude important :
 - augmentation du nombre de sinistres graves Responsabilité civile Automobile ;
 - hausse du coût moyen des sinistres graves Responsabilité civile Automobile ;
 - hausse des taux de frais exploités dans l'estimation des meilleures estimations de provisions pour sinistres et primes ;
 - augmentation du ratio sinistres/cotisations retenu dans le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes.
- ▶ sur les hypothèses économiques :
 - augmentation de l'inflation utilisée dans le calcul de la meilleure estimation des provisions mathématiques de rentes et dans le traitement des capitaux constitutifs ;
 - variation de la courbe des taux servant à l'actualisation des provisions techniques.

En conclusion de ces tests, le niveau des provisions techniques s'avère plus sensible à l'incertitude pesant sur les hypothèses de projection des futurs sinistres graves Responsabilité civile Automobile, qu'à celle sur les niveaux des taux de frais et autre ratio sinistres/cotisations. Les paramètres économiques, que sont la courbe des taux et l'inflation, peuvent faire varier de façon significative le niveau des provisions techniques.

D.3 Autres passifs

D.3.1 DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

Les méthodes d'évaluation des placements et autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le Groupe

D.3.2 DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES PASSIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

VALORISATION DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	4 827	-	4 827
Provisions autres que les provisions techniques	20 346	60 702	-40 356
Provisions pour retraite	116 436	-	116 436
Dépôts des réassureurs	121 035	121 035	-
Passifs d'impôts différés	708 020	-	708 020
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	1 263 306	1 351 733	-88 427
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	20 433	20 433	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	6 142	6 142	-
Autres dettes (hors assurance)	298 869	338 577	-39 708
Passifs subordonnés	1 982 066	2 305 097	-323 031
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	1 982 066	2 305 097	-323 031
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	1 547	1 547	-
Total hors passifs subordonnés et passifs d'impôts différés	1 852 940	1 900 168	-47 228
TOTAL	4 543 027	4 205 265	337 761

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- **passifs éventuels** : chaque poste du hors bilan est analysé selon un arbre de décision afin de déterminer s'il correspond à une obligation potentielle significative, auquel cas il est comptabilisé en passifs éventuels du bilan Solvabilité II pour sa valeur dans le hors bilan. Ce poste est porté majoritairement par des engagements de versements à des fondations.
- **provisions autres que les provisions techniques** : cette ligne regroupe essentiellement les provisions pour risques et charges, les provisions pour litiges, les provisions pour pertes de change et les autres provisions pour risques. Les principaux retraitements en normes Solvabilité II sont l'annulation des amortissements dérogatoires pour 33 millions d'euros en 2022.

Macif SAM

- ▶ **provisions pour retraite** : cette ligne comprend l'ensemble des passifs sociaux envers les salariés (Art. 39, congés anniversaire, compte épargne temps, indemnités fin de carrière, formule épargne temps), ainsi que les provisions sociales et fiscales afférentes à ces passifs pour un montant total de 116 millions d'euros en normes Solvabilité II.
- ▶ **passifs d'impôts différés** : les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que les reports déficitaires d'impôts donnent lieu à la détermination d'impôts différés.



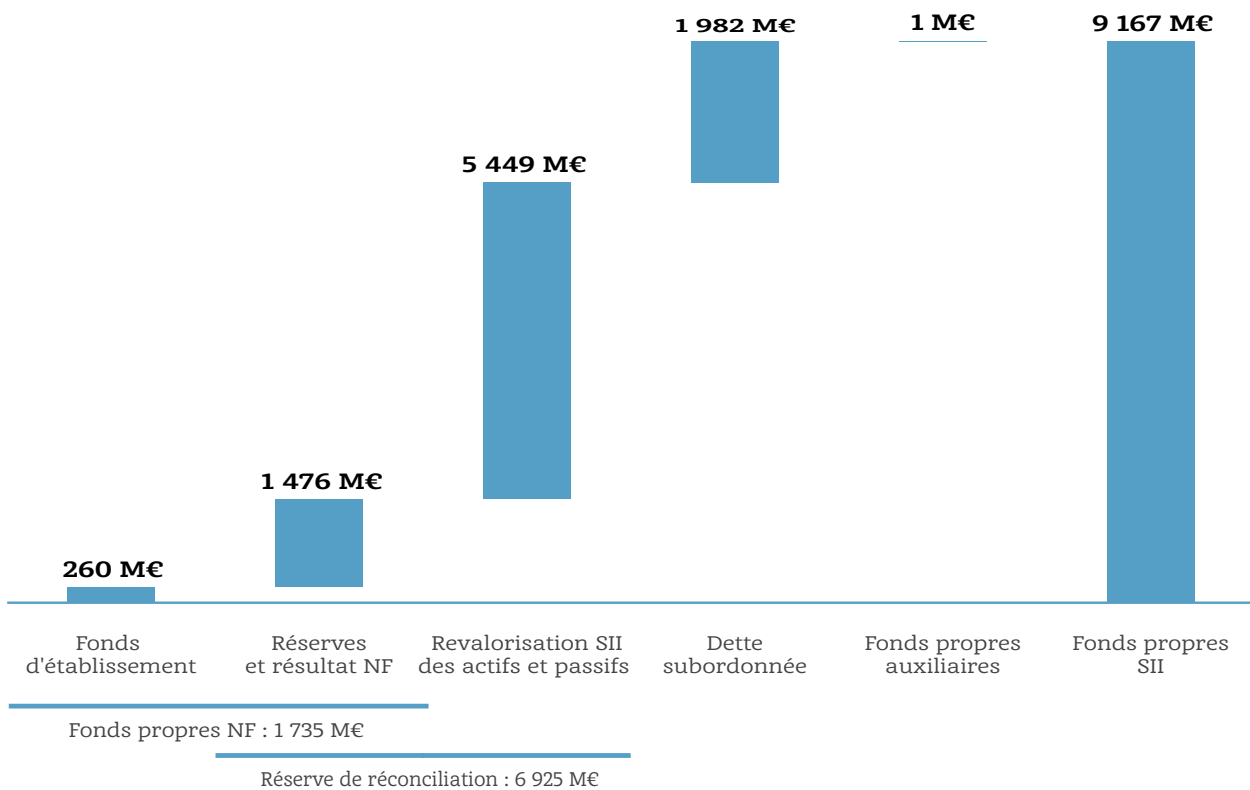
E.1 Fonds propres

E.1.1 POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La politique « chapeau » de gestion du capital a été validée par le conseil d'administration d'Aéma Groupe du 30 septembre 2022, puis déclinée dans l'ensemble des entités du Groupe. Cette politique a été validée par le conseil d'administration de Macif SAM le 18 novembre 2022.

E.1.2 COMPOSITION DES FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II

DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS PROPRES EN NORMES FRANÇAISES ET LES FONDS PROPRES EN NORMES SOLVABILITÉ II AU 31/12/2022



LES FONDS PROPRES DE BASE

Les postes alimentant les fonds propres de base Solvabilité II de Macif SAM sont indiqués dans le chapitre groupe de ce document.

LES FONDS PROPRES AUXILIAIRES

Macif SAM en tant que société d'assurance mutuelle, et comme indiqué dans ses statuts, a la possibilité d'exercer un rappel de cotisations envers ses sociétaires « s'il s'avérait ultérieurement que la cotisation normale n'était pas suffisante pour assurer l'équilibre des opérations ».

Le 15 février 2018, l'ACPR a renouvelé son autorisation à Macif SAM d'inclure dans ses fonds propres auxiliaires les créances futures qu'elle pourrait détenir sur ses membres par voie de rappels de cotisations. Ce montant de fonds propres tient compte d'un taux de rappel des cotisations, d'un taux de recouvrement et de l'impôt sur les sociétés.

Toutefois, cette autorisation ne porte à ce stade que sur une part minoritaire des contrats de Macif SAM. Elle n'a donc pas d'impact significatif sur sa solvabilité réglementaire.

LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

La réserve de réconciliation totale s'élève en 2022 à 6 925 millions d'euros et se décompose ainsi :

- ▶ 1 476 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (fonds propres normes françaises, excepté le fonds d'établissement de 260 millions d'euros) ;
- ▶ 5 449 millions d'euros sont issus de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs.

DETTE SUBORDONNÉE

Les passifs subordonnés s'élèvent en 2022 à 1 982 millions d'euros et se décomposent en deux catégories de titres (1 523 millions d'euros provenant de titres subordonnés remboursables et 459 millions d'euros issus de titres subordonnés perpétuels).

E.1.3 QUALITÉ DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II DISPONIBLES SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
Fonds propres de niveau 1	7 643 459	7 366 557	276 901
Fonds propres de base niveau 1 non restreint	7 184 491	6 840 445	344 046
Fonds propres de base niveau 1 restreint	458 968	526 112	-67 145
Fonds propres de niveau 2	1 090 848	1 276 627	-185 779
Fonds propres de base niveau 2	1 090 201	1 275 955	-185 754
Fonds propres auxiliaires niveau 2	647	671	-25
Fonds propres de niveau 3	432 898	496 151	-63 253
Fonds propres de base niveau 3	432 898	496 151	-63 253
Fonds propres auxiliaires niveau 3	-	-	-
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	9 167 204	9 139 335	27 869

FONDS PROPRES DE BASE

Les passifs subordonnés décrits en partie D.3 sont positionnés par niveau dans les fonds propres de base selon les règles des dispositions transitoires prévues à l'article R.351-27 du Code des assurances :

- ▶ Macif SAM détient des titres subordonnés à durée indéterminée émis en 2014, soumis à la limite des 50 % selon les normes Solvabilité I, et qui ne seraient pas classés en fonds propres de niveau 1 ou 2 sans mesures transitoires ; ces titres sont donc classés en niveau 1 restreint par application de la mesure transitoire ;
- ▶ Macif SAM détient également des titres subordonnés remboursables émis en 2013, soumis à la limite des 25 % selon les normes Solvabilité I et donc classés en fonds propres de niveau 2 par application de la mesure transitoire.

De plus, dans le cadre de l'acquisition d'Abeille Assurances, Macif SAM a émis trois souches d'emprunts subordonnés en juin 2021 :

- ▶ des titres subordonnés à durée indéterminée classés en niveau 1 ;
- ▶ des titres subordonnés remboursables classés en niveau 2 ;
- ▶ des titres subordonnés remboursables classés en niveau 3.

Les fonds propres Solvabilité II disponibles augmentent légèrement entre 2021 et 2022 de +28 millions d'euros. Les fonds propres découlant de la faculté de rappel de cotisations sont classés en fonds propres auxiliaires de niveau 2.

FONDS PROPRES AUXILIAIRES

Un rappel de cotisations, après avoir été appelé, présente les caractéristiques d'un élément de fonds propres de base de niveau 1. Conformément à l'article 75 du règlement délégué 2015/35, les fonds propres découlant de la faculté de rappel de cotisations sont donc classés en fonds propres auxiliaires de niveau 2.

E.1.4 FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LES SCR ET MCR

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

Comme au 31 décembre 2021, une partie des fonds propres n'est pas éligible pour un montant de 201 millions d'euros (198 millions d'euros étaient observés au 31 décembre 2021). Certaines limites quantitatives sur les fonds propres de niveau 2 et de niveau 3 sont atteintes. Le montant des fonds propres Solvabilité II éligible en couverture du SCR de Macif SAM s'élève à 8 966 millions d'euros.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds propres admis en couverture du MCR sont les fonds propres de base de niveaux 1 et 2, sous certaines limites. Ce dispositif conduit à limiter les fonds propres de niveau 2 à 132 millions d'euros. Les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 7 776 millions d'euros.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le SCR de Macif SAM est calculé à l'aide de la formule standard. Dans le cadre de l'analyse de son profil de risques, Macif SAM a procédé à une évaluation des paramètres à partir de données propres à l'entreprise (USP) pour les risques « non-vie » et « santé assimilée à la non-vie » de la formule standard.

E.2.1 ÉVOLUTION DES SCR ET MCR

SCR ET MCR CONSTATÉS SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
SCR marché	2 614 187	2 987 467	-373 281
SCR contrepartie	65 419	57 000	8 419
SCR souscription vie	41 896	61 375	-19 479
SCR souscription santé	221 128	239 510	-18 382
SCR souscription non-vie	1 164 272	1 061 708	1 02 564
Diversification entre modules	-899 885	-898 000	-1 885
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR DE BASE	3 207 016	3 509 060	-302 044
SCR opérationnel	146 093	160 914	-14 821
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-708 020	-520 292	-187 728
SCR NET TOTAL	2 645 089	3 149 682	-504 593
MCR	661 272	787 420	-126 148

Au 31 décembre 2022, le SCR s'élève à 2 645 millions d'euros, en baisse de 505 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021 (-16 %). Cette diminution trouve principalement son origine dans la baisse du risque de marché de +373 millions d'euros. Celle-ci résulte essentiellement de l'impact bénéfique généré par l'évolution du contexte économique et financier (hausse des taux et baisse du marché actions)

Par ailleurs, les risques de souscription augmentent de 65 millions d'euros (sous l'effet de la mise à jour du SCR catastrophe notamment) et la plus forte capacité d'absorption par les impôts différés contribue à la baisse du SCR pour 188 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, le MCR s'élève à 661 millions d'euros. La baisse de 126 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021 (-16 %) provient de la baisse du SCR. En effet, la méthodologie de calcul du MCR linéaire implique que la valorisation soit comprise au sein d'un intervalle plancher et plafond correspondant respectivement à 25 % et 45 % du SCR (article R352-29 du Code des assurances). La valeur du MCR retenue pour le 31 décembre 2022 correspond à la valeur plancher, soit 25 % du SCR.

E.2.2 COUVERTURE DES SCR ET MCR

Le taux de couverture du SCR, à 339 %, augmente de +55 points par rapport au 31 décembre 2021, du fait d'une hausse des fonds propres (+0,3 %) et d'une diminution du SCR (-16 %). Les conditions économiques (hausse des taux, baisse du marché actions sur l'exercice 2022) ont des impacts significatifs sur la baisse du besoin en capital.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 1 176 %, en augmentation de 220 points du fait d'une croissance des éléments éligibles et d'un repli du MCR par rapport au 31 décembre 2021.

ANNEXES

Liste des filiales et participations

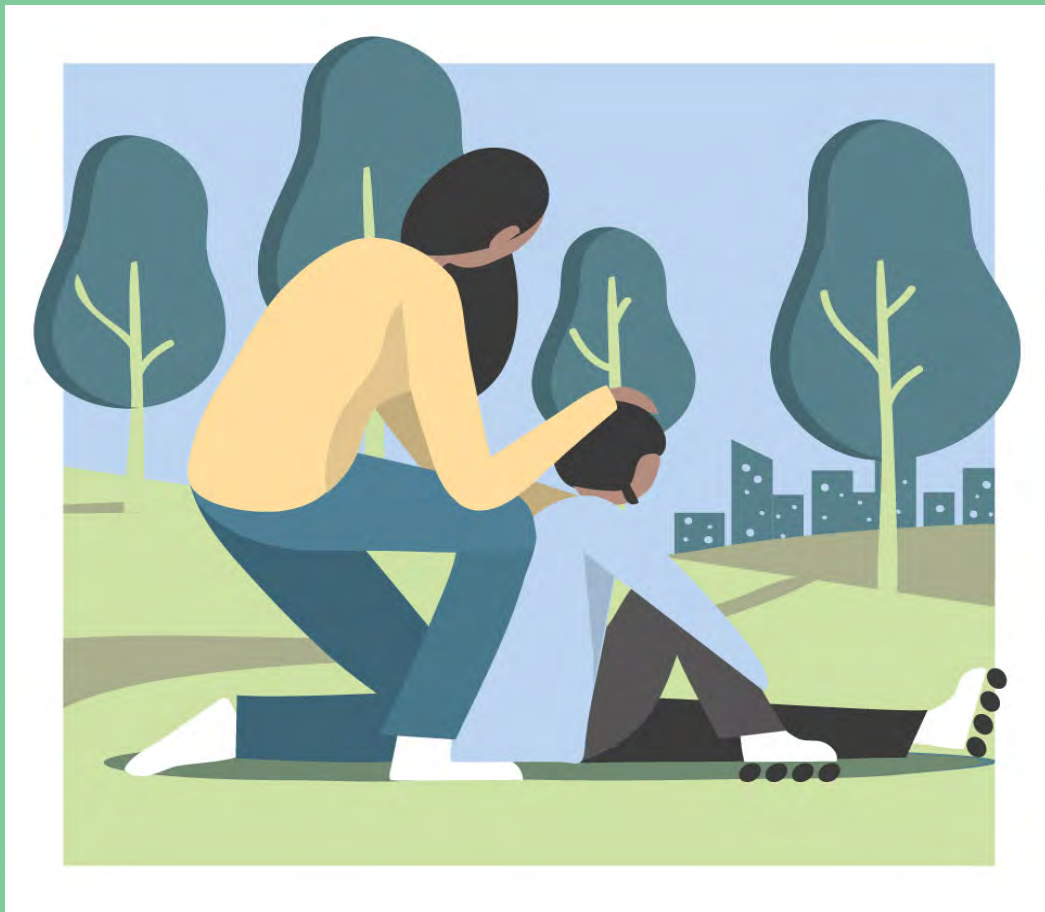
Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
Compagnie Foncière Macif	Société par actions simplifiée	France	100,00%
GIRONDE ET GASCOGNE	Société à responsabilité limitée	France	100,00%
GROUPE FORESTIER DES BALGUERIES	Société civile - Groupement forestier	France	100,00%
HDP MACIF 6	Société par actions simplifiée	France	100,00%
HDP MACIF 7	Société par actions simplifiée	France	100,00%
HDP MACIF 8	Société par actions simplifiée	France	100,00%
HDP MACIF 9	Société par actions simplifiée	France	100,00%
LESSEPS GESTION SNC	Société en nom collectif	France	100,00%
Lesseps Promotion	Société par actions simplifiée	France	100,00%
M. A&S	Société par actions simplifiée	France	100,00%
MACIF CONSEIL	Société à responsabilité limitée	Algérie	100,00%
Macif impact ESS	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Macif Innovation	Société par actions simplifiée	France	100,00%
MACIF PARTICIPATIONS	Société par actions simplifiée	France	100,00%
MARSEILLE GRAND LITTORAL	Société par actions simplifiée	France	100,00%
Sécurimut	Société par actions simplifiée	France	100,00%
SIEM	Société par actions simplifiée	France	100,00%
SIIL	Société par actions simplifiée	France	100,00%
SKIPPER MACIF II	Société par actions simplifiée	France	100,00%
MACIFILIA	Société anonyme	France	99,99%
LOCAMAT	Société par actions simplifiée	France	99,99%
NEWCO	Société anonyme	France	99,99%
NEWCO 5	Société par actions simplifiée	France	99,99%
Aéma BAIL	Groupement d'intérêt économique	France	99,99%
Thémis	Société anonyme	France	99,95%
PROPRIETE VITICOLE BELCIER	Société en commandite par actions	France	99,93%
NEWCO 6	Société par actions simplifiée	France	99,72%
PRIMOTEL EUROPE	Société anonyme	France	99,38%

Macif SAM

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
Aéma FINANCE	Groupement d'intérêt économique	France	99,31%
GIE Macif Finance Épargne	Groupement d'intérêt économique	France	99,31%
MUTAVIE	Société européenne	France	98,47%
NIORT INVESTISSEMENTS	Société à responsabilité limitée	France	98,47%
SCS MUTAVIE 1	Société en commandite simple	France	98,37%
SCS MUTAVIE 2	Société en commandite simple	France	98,27%
Foncière de Lutèce	Société anonyme	France	97,71%
SNC PARANJOU	Société en nom collectif	France	97,71%
SAS LA ROSERAIE DU SUD	Société par actions simplifiée	France	94,00%
VIP Conseils	Société anonyme	France	91,57%
Aéma REIM	Société par actions simplifiée	France	87,55%
OFI HOLDING	Société anonyme	France	87,55%
OFI INVESTMENT SOLUTIONS (OIS)	Société par actions simplifiée	France	86,69%
OFI LUX	Société anonyme	Luxembourg	86,69%
OFI SERVICES	Société en nom collectif	France	86,69%
Abeille Assurances groupe ventures	Société par actions simplifiée	France	85,00%
Abeille Développement vie	Société anonyme	France	85,00%
Abeille Epargne Retraite	Société anonyme	France	85,00%
Abeille IARD & Santé	Société anonyme	France	85,00%
Abeille Investissements	Société par actions simplifiée	France	85,00%
Abeille Retraite professionnelle	Société anonyme	France	85,00%
Abeille solutions	Société par actions simplifiée	France	85,00%
Abeille Vie	Société anonyme	France	85,00%
Epargne actuelle	Société anonyme	France	85,00%
GIE d'Abeille Assurances groupe	Groupement d'intérêt économique	France	85,00%
Sacaf	Société par actions simplifiée	France	85,00%
Abeille Assurances	Société anonyme	France	85,00%
OFI CAPITAL PARTNERS	Société par actions simplifiée	France	83,17%
OFI DISTRIBUTE	Société par actions simplifiée	France	83,17%
OFI PIERRE	Société anonyme	France	83,17%
OFI Asset Management (OFI AM)	Société anonyme	France	83,17%
HK Conseil	Société par actions simplifiée	France	80,00%
Abeille Impact Investing France	Société par actions simplifiée	France	78,17%
Union financière de France	Société anonyme	France	67,79%
COOPARTDOM	Société coopérative à responsabilité limitée à capital variable	France	60,42%
SYNCICAP Asset Management	Joint Venture	Hong Kong	57,22%
SYNCICAP Holding	Société par actions simplifiée	France	57,22%

Macif SAM

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
VERNIER PARTICIPATIONS	Société par actions simplifiée	France	54,54%
ZENCAP AM	Société par actions simplifiée	France	53,88%
FRANCE FORETS 1	Société civile - Groupement forestier	France	50,50%
FRANCE FORETS 2	Société civile - Groupement forestier	France	50,50%
MOBILECO	Société coopérative d'intérêt collectif	France	50,13%
AXE France	Société par actions simplifiée	France	49,24%
SIPEMI	Société par actions simplifiée	France	43,83%
SWEN CAPITAL PARTNERS	Société anonyme	France	43,63%
SAPS ALGERIE	Société par actions	Algérie	41,00%
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	Société anonyme	France	40,00%
ALPHEYS HOLDING	Société par actions simplifiée	France	34,68%
SOCRAM BANQUE	Société anonyme	France	33,72%
EPOPEE PARTENAIRES	Société par actions simplifiée	France	32,47%
Groupe IMA	Société anonyme	France	29,57%
OFIVALMO PARTENAIRES	Société anonyme	France	28,77%
IZNES	Société par actions simplifiée	France	26,50%
DARVA SA	Société par actions simplifiée	France	26,25%
COMPAGNIE FINANCIERE DE SAINT SIMON	Société en commandite par actions	France	24,05%
ESFIN	Société anonyme	France	23,61%
ELPER	Société par actions simplifiée	France	21,05%



MUTAVIE

146

SYNTHÈSE

151

A. ACTIVITÉ
ET RÉSULTATS

158

B. SYSTÈME
DE GOUVERNANCE

165

C. PROFIL
DE RISQUE

171

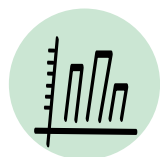
D. VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

181

E. GESTION
DE CAPITAL

185

ANNEXES



Activité et résultats

- ▶ La collecte brute s'établit à 2 191 millions d'euros, en repli de -9,3 % par rapport à l'exercice précédent.
- ▶ 55 % de la collecte est réalisée sur des monosupports et 43 % sur les multisupports.
- ▶ 92 % de la collecte est réalisée sur des supports en euros contre 6 % en UC. Le chiffre d'affaires de la prévoyance représente 2 %.
- ▶ Au 31 décembre 2022, le résultat net est de 42,2 millions d'euros, en hausse par rapport à l'exercice 2021.

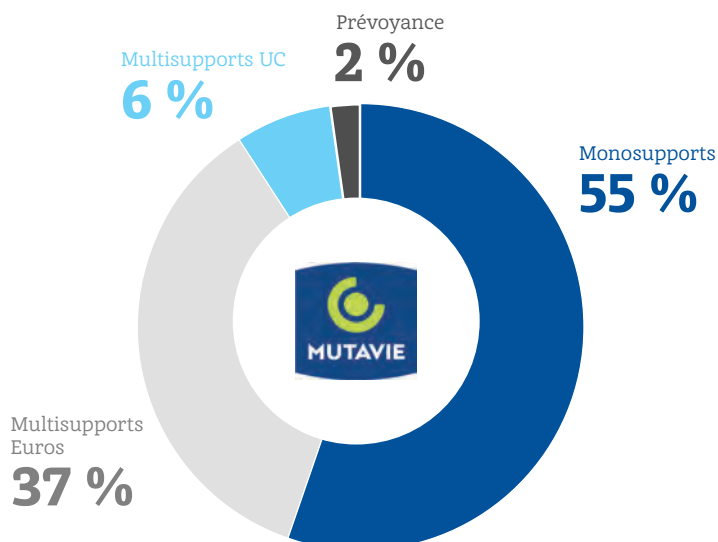
COLLECTE BRUTE

2 191 M€

RÉSULTAT NET

42,2 M€

RÉPARTITION DE LA COLLECTE BRUTE PAR DOMAINE





Gouvernance

Mutavie SE est une société européenne (SE) d'assurance à directoire et conseil de surveillance régie par le Code des assurances. Les principes de gouvernance de Mutavie SE s'inscrivent en déclinaison de ceux définis par Aéma Groupe, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

L'assemblée générale du 24 mai 2022 a procédé au renouvellement des mandats suivants :

- ▶ Mme Catherine Le Gac, en qualité de membre du conseil de surveillance ;
- ▶ M. Rémi Cerdan, en qualité de membre du conseil de surveillance ;
- ▶ La Mutuelle fraternelle d'assurances (MFA), représentée par M. Vincent Boyer, en qualité de membre du conseil de surveillance ;
- ▶ L'Association de prévoyance du personnel navigant (APPN), représentée par M. Daniel Riboud, en qualité de membre du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance du 24 mai 2022 a procédé au renouvellement des mandats suivants :

- ▶ M. Jean-Philippe Dogneton, président et membre du directoire ;
- ▶ Mme Odile Ezerzer, directrice générale de Mutavie et membre du directoire ;
- ▶ M. François Bonnin, membre du directoire ;
- ▶ M. Valéry Jost, membre du directoire.

Le directoire est composé de six membres et le conseil de surveillance de douze membres dont cinq personnes morales.



Profil de risque

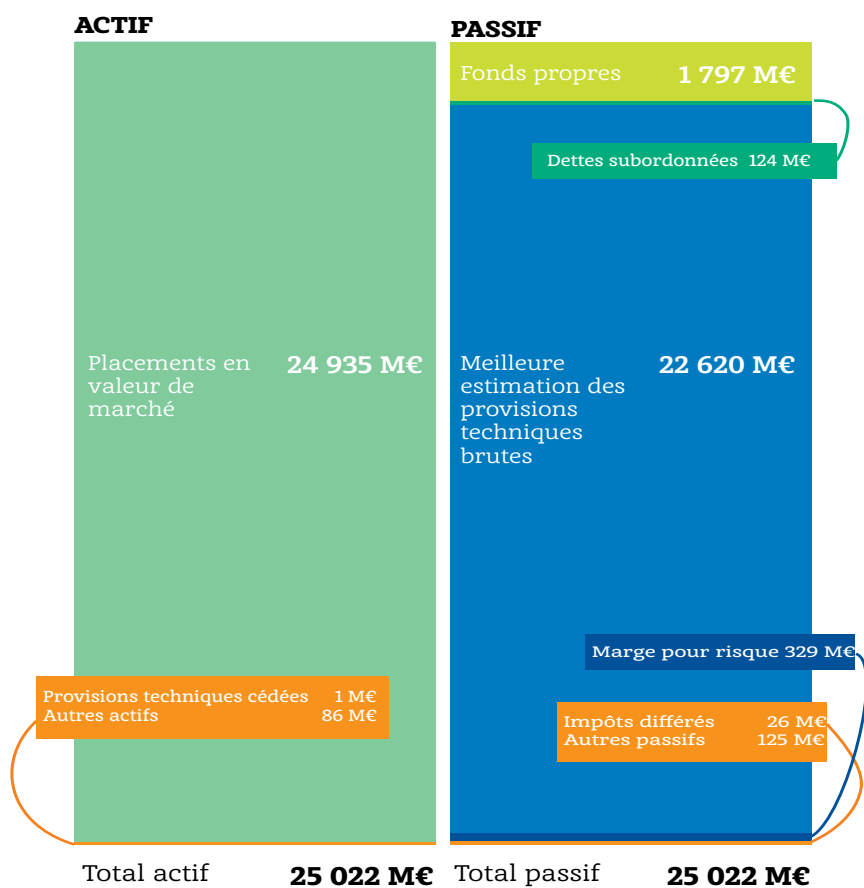
Risques auxquels Mutavie doit faire face :

RISQUES FINANCIERS Marché : 45 % Contrepartie : 1 % Liquidité	RISQUES ASSURANTIELS Souscription vie : 41 % Souscription santé : 3 %
RISQUES OPÉRATIONNELS 10 %	RISQUES STRATÉGIQUES

- ▶ Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- ▶ Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'ORSA.
- ▶ Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR.
- ▶ Le SCR de Mutavie composé à 45 % du risque de marché et à 41 % du risque de souscription vie (répartition exprimée en pourcentage de la somme des modules de risque).



Bilan prudentiel

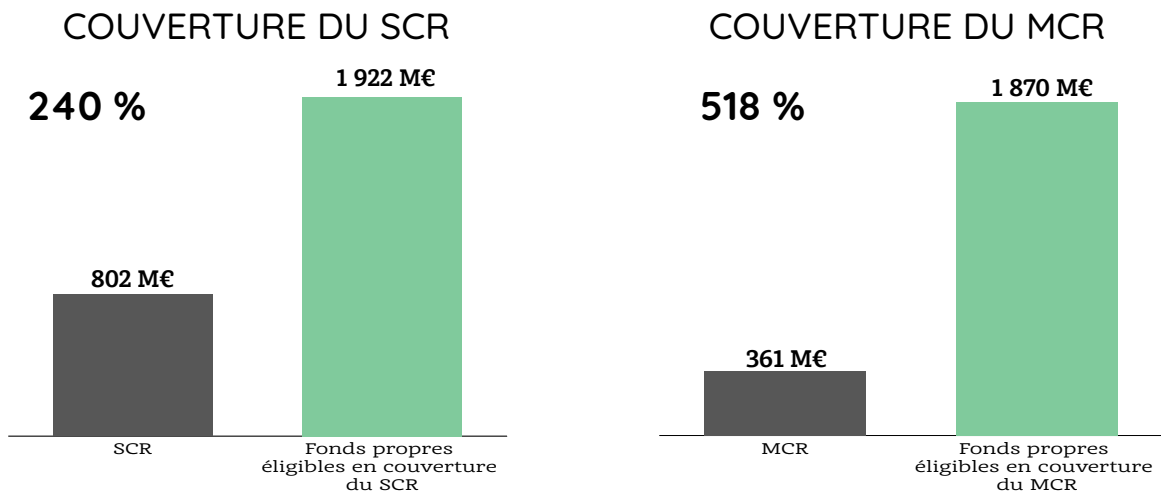


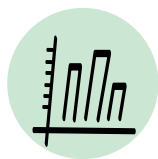
- ▶ Les placements en valeur de marché représentent 99,7 % du total du bilan actif, soit 24 935 millions d'euros.
- ▶ Le montant des provisions techniques brutes, y compris marge de risque, est de 22 949 millions d'euros.
- ▶ Les fonds propres Solvabilité II (niveau 1) ressortent à 1 797 millions d'euros dont 786 millions d'euros de fonds excédentaires, auxquels s'ajoutent 124 millions d'euros de dettes subordonnées (niveau 2).



Solvabilité

- ▶ Les exigences de capital (MCR et SCR) sont couvertes par les fonds propres éligibles.
- ▶ Le taux de couverture du SCR passe de 238 % fin 2021 à 240 % à fin 2022, du fait de la baisse du SCR de -134 millions d'euros (soit -14,3 %) alors que dans le même temps les fonds propres éligibles ont diminué de -303 millions d'euros (-13,6 %).
- ▶ La baisse des fonds propres Solvabilité II résulte principalement de la baisse des fonds propres excédentaires due à l'effet d'actualisation suite la hausse des taux et de la reprise à la provision pour participation aux bénéfices afin de soutenir la politique de rémunération de l'épargne des adhérents. En contrepartie, la réserve de réconciliation est en progression.
- ▶ Le SCR diminue sur l'exercice 2022 en raison de l'évolution du contexte économique notamment la hausse des taux nominaux (+292 points de base) en partie compensée par la hausse de la volatilité sur les taux et la hausse du SCR de rachat. La hausse des taux réduit fortement le coût des options et garanties.





A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE MUTAVIE

DESCRIPTION

Mutavie – Société européenne à directoire et conseil de surveillance, est une entreprise régie par le Code des assurances. Son siège social est situé à Bessines (79000) au 9 rue des Iris. Mutavie est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 315 652 263.

Mutavie publie ses comptes en normes françaises.

POSITION OCCUPÉE PAR MUTAVIE DANS AÉMA GROUPE

Mutavie est filiale de Macif SAM qui détient, au 31 décembre 2022, 590 836 parts du capital de Mutavie sur un total de 600 000 titres, soit une participation de 98,47 %.

Mutavie est une des entités qui porte l'activité épargne retraite assurance-vie d'Aéma Groupe.

A.1.2 LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

La liste des participations significatives détenues par Mutavie au 31 décembre 2022 figure en annexe 1. Pour l'ensemble de ces participations, les droits de vote détenus par Mutavie sont identiques au pourcentage de détention.

A.1.3 FAITS MARQUANTS ET ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE

1. FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Le contexte international et économique a eu des conséquences profondes sur l'ensemble du tissu économique français, et notamment sur l'activité d'assurance-vie.

En effet, en 2022, le taux d'épargne des Français et les flux de placements financiers sont en recul par rapport à 2020 et 2021. La hausse de l'inflation a eu pour effet collatéral l'augmentation de la rémunération de l'épargne réglementée. Ainsi, le Livret A a vu son taux relevé de 0,5 % à 1 % en février 2022 puis à 2 % en août 2022.

La combinaison de ces différents éléments a accru la pression concurrentielle sur la fin de l'année entre les différents supports d'épargne, tout particulièrement à l'été 2022. Dans un contexte de forte incertitude, les épargnants ont recherché la liquidité et la sécurité d'un placement à l'abri de la volatilité des marchés. Le Livret A et l'épargne réglementée en général ont bénéficié de ce mouvement. Leur encours cumulé a dépassé la barre symbolique des 500 milliards d'euros à fin novembre 2022.

Mutavie a su s'adapter et les équipes se sont mobilisées pour accompagner au mieux les adhérents dans la réalisation de leurs projets d'épargne. Ces efforts ont été récompensés par l'élection de Mutavie comme Service Client de l'année 2023 mais aussi par les adhérents qui ont, cette année encore, renouvelé leur confiance en Mutavie.

Forte de ces éléments, Mutavie a pu conclure l'année 2022 sur de très bons résultats. En parallèle, les réalisations au cours de cette deuxième année du plan stratégique « Ma Préférence », courant sur la période 2021 - 2023, viennent soutenir les ambitions du plan visant à établir la Macif en champion de l'expérience client, en employeur de référence et à positionner la mutuelle en acteur engagé, en déclinaison de sa raison d'être.

1.1 Continuer d'accompagner les adhérents vers la diversification de leur épargne

L'assurance-vie est un instrument d'épargne qui, par sa grande polyvalence, permet à l'épargnant de réaliser ses projets d'épargne tout au long de sa vie et dans toute leur diversité. Souscrire à une assurance-vie à la naissance d'un enfant pour financer ses études ou son entrée dans la vie adulte, préparer la retraite dans les meilleures conditions ou encore la transmission de son patrimoine sont autant de projets d'épargne de moyen et long terme que l'assurance-vie rend possible.

Cet horizon de placement inscrit dans le temps long est aussi ce qui fait de l'assurance-vie un support particulièrement adapté pour saisir les opportunités de meilleur rendement qu'offrent les marchés financiers.

Si la remontée des taux observée en 2022 permet de redynamiser le rendement du fonds en euros pour ces prochaines années, le mix euros - unités de compte est la stratégie gagnante sur le long terme. C'est pour cela qu'il est essentiel d'accompagner les adhérents vers des produits multisupports leur offrant une sélection d'unités de compte pertinente en complément du fonds euros.

En 2022, les contrats Multi Vie et Jeewan Patrimoine ont permis de répondre aux attentes des adhérents et sont venus soutenir la transformation du portefeuille de Mutavie vers les multisupports et les investissements en unités de compte.

1.2 La préparation de la retraite

Afin de répondre à la diversité de besoins des adhérents, Mutavie propose un produit d'épargne retraite individuelle (PER), en complément de Multi Vie et Jeewan Patrimoine.

Ce PER est la solution privilégiée pour la préparation de la retraite. Son horizon d'épargne, par nature plus long, le rend plus adapté encore à profiter des opportunités qu'offrent les unités de compte. Les souscriptions à ce nouveau produit avaient connu une accélération à partir de septembre 2021 et l'année 2022 est venue confirmer son attractivité auprès des adhérents de Mutavie en enregistrant une croissance importante.

1.3 Renouveler et renforcer les opportunités d'épargne responsable

Depuis fin 2021, les unités de compte présentes sur Multi Vie sont désormais 100 % labellisées ISR d'Etat, solidaires par les labels Finansol, Greenfin et/ou ESG LuxFLAG.

En 2022, Mutavie a continué de renforcer la dimension responsable de ses offres et services, en déclinaison du plan stratégique 2021 - 2023 « Ma Préférence ». Cela s'est notamment matérialisé par la labellisation France Relance et « Solidaire » de Finansol du fonds OFI Actions France, présent dans l'offre Multi Vie.



Le label France Relance mis en place par le gouvernement français a été lancé fin 2020 et vise à orienter l'épargne vers des placements qui répondent aux besoins de financements de l'économie française consécutifs à la crise sanitaire. Ce label certifie que le fonds investit un minimum de son encours dans des TPE/PME/ETI françaises.



Le label « Solidaire » de Finansol, référence de l'épargne solidaire en France, assure à l'épargnant que le fonds est géré de façon responsable et qu'une part de son épargne (entre 5 et 10 % du portefeuille) contribue au financement d'activités génératrices d'utilité sociale (accès à l'emploi, au logement, etc.) et/ou environnementale (soutien à l'agriculture biologique, aux énergies renouvelables, etc.). Comme le label ISR d'Etat, ce label est gage de transparence.

1.4 Contribuer à l'ambition Macif d'être numéro 1 de la relation client

En 2022, Mutavie obtient le prix Élu Service Client de l'Année 2023. Il s'agit de la troisième année consécutive mais aussi la 8^{ème} première place en quatorze années de participation.

C'est une consécration pour les conseillers de Mutavie, dont la qualité du travail quotidien permet de délivrer le meilleur service aux adhérents, mais aussi pour l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise qui le rendent possible.

1.5 L'optimisation d'un modèle industriel intégré

Pour préserver la justesse de son modèle et garantir le maintien de son équilibre économique avec un partage équitable de la valeur, Mutavie conduit les évolutions nécessaires et a choisi un progiciel de marché pour maintenir la qualité de ses services aux adhérents et préserver son modèle de coût. En 2022, Mutavie continue d'œuvrer à la transition vers ce nouvel outil avec des livraisons significatives dont l'automatisation de bout en bout du processus de souscription d'une affaire nouvelle.

En parallèle de ces transformations profondes, 2022 a été l'année de la rénovation du site Internet de Mutavie qui a fait peau neuve en décembre. Cette évolution positionne www.mutavie.fr comme site expert et institutionnel qui s'intègre dans l'écosystème digital de la Macif. Ces rénovations prennent leur importance à mesure que les usages digitaux progressent parmi les épargnants. Ainsi, en 2022, 36 % des adhérents se sont connectés au moins une fois à leur espace personnel et 30 % des transactions ont été réalisées en ligne, en progrès de cinq points par rapport à 2021.

2. LES FLUX ET LE PORTEFEUILLE

Les éléments exposés précédemment ont mis en avant le caractère exceptionnel de 2022, tant du point de vue de la conjoncture économique que de celui des pressions concurrentielles engendrées. Cette situation observée en 2022 fait suite à une année 2021 rendue tout aussi atypique par les dynamiques issues de la sortie de période de crise sanitaire Covid (reprise économique, taux d'épargne supérieur à la moyenne, etc.).

En 2022, la production d'affaires nouvelles sur le périmètre de l'épargne individuelle s'élève à 61 922 adhésions. Après un très bon début d'année, le ralentissement observé sur la période estivale en lien avec la conjoncture économique est venu infléchir la production annuelle. Les bonnes performances sur septembre et décembre ont toutefois permis de compenser une partie de cet effet. Dans ce contexte, il s'agit du troisième meilleur niveau de production des dix dernières années (2013 - 2022), dans la lignée de 2019 et 2021.

La collecte brute se positionne à 2,2 milliards d'euros dont 131 millions d'euros sur les unités de compte ce qui représente le deuxième score le plus important depuis le lancement de Multi Vie en 2016. Ce chiffre est en progression de +41 % par rapport à la collecte de 2018, pourtant sur la troisième marche de ce podium.

Les prestations brutes de réassurance réglées augmentent de manière cohérente avec l'accroissement de l'encours d'épargne gérée par Mutavie. Le taux de sortie sur la provision mathématique est inférieur en 2022 à la moyenne des dix dernières années.

Il en résulte une collecte nette en 2022 de 254 millions d'euros, portée par les multisupports.

En 2022, plus de 9 100 adhérents ont bénéficié d'une transformation de leurs contrats monosupports en multisupports permettant la diversification de leur épargne. Depuis le lancement du dispositif en 2016, cela représente plus de 1,3 milliard d'euros transformés sur plus de 46 800 contrats.

À la fin de l'année, le portefeuille de contrats multisupports s'élève à 440 000 adhésions soit 32,4 % des contrats d'épargne individuelle en progression de 3,5 points. Les unités de compte représentent 17 % des provisions mathématiques des contrats multisupports et 3,8 % de l'encours global.

3. PERFORMANCE DE L'ÉPARGNE EN 2022

Après des années de taux de rendements obligataires très bas voire négatifs pour les emprunts d'État, 2022 a été marquée par un retournement de tendance avec une nette progression de ces taux. La dilution du rendement des actifs obligataires a donc pu être stoppée et le rendement courant des placements de Mutavie a commencé à se redresser. Compte tenu du poids des actifs en portefeuille, l'impact reste limité

et la remontée sera progressive. Pour accompagner au mieux cette remontée dans un contexte de reprise de l'inflation et de forte hausse des taux des livrets réglementés, les assureurs-vie ont pu s'appuyer sur les réserves constituées les années passées.

En ligne avec le marché, Mutavie a ainsi amorcé un virage et choisi d'augmenter le taux de rendement de ses contrats d'épargne en reprenant une partie de la provision pour participation aux bénéfices. Le niveau de cette provision représente 4,83 % des encours au 31 décembre 2022. Transporter l'épargne des adhérents dans le temps nécessite de la prudence et de la régularité : la politique de Mutavie s'efforce ainsi d'éviter les à-coups et de lisser au mieux la remontée des taux dans la durée.

Les supports euros du contrat grand public Multi Vie et du PER Multi Horizon Retraite ont bénéficié d'une revalorisation de 1,60 % net de frais de gestion sur encours.

Le contrat Jeewan Patrimoine offre sur son support en euros un taux variant de 1,80 % à 2,20 % en fonction de la proportion d'unités de compte détenue dans le contrat.

Les taux des principaux monosupports Livret Vie et Actiplus, fermés à la commercialisation, ont quant à eux été relevés respectivement à 1,60 % et 2,20 %.

Les marchés boursiers ont été particulièrement volatils en 2022 et l'année se termine sur un bilan négatif sur l'ensemble des classes d'actifs. Ces contre-performances se retrouvent dans les variations des unités de compte proposées dans les contrats.

Muti Vie	Performance 2022*	Performance sur 3 ans	Performance sur 5 ans
Plurielle 20	-2,18 %	+2,37 %	+6,44 %
Plurielle 40	-5,97 %	+0,70 %	+5,68 %
Plurielle 70	-11,82 %	-1,27 %	+5,90 %

Multi PER	Performance 2022*
Mandat Prudent	-10,29 %
Mandat Equilibre	-11,86 %
Mandat Dynamique	-16,48 %

* Calculée sur la base d'un versement investi au 01/01/2022 sur le profil (Prudent, Equilibre ou Dynamique) selon la répartition correspondant à l'âge de 42 ans et pour un départ à la retraite à 62 ans ou correspondant à l'âge de 45 ans pour un départ à la retraite à 65 ans.

Jeewan	Performance 2022*	Performance sur 3 ans
Plurielle 20	-6,28 %	-1,06 %
Plurielle 40	-13,80 %	-3,40 %
Plurielle 70	-19,38 %	-3,18 %

* Les taux sont nets de frais de gestion annuels éventuels, hors frais liés à la garantie plancher optionnelle sur le contrat Jeewan Patrimoine et hors prélèvements sociaux et fiscaux.

A noter : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

A.2 Résultats de souscription

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET PAR GRANDE LIGNE D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022		Total	2021	Variation 2022/2021
	Épargne retraite assurance-vie	Prévoyance et acceptations		Total	
Primes acquises brutes	2 146 189	44 801	2 190 990	2 415 295	-224 305
Charge sinistres et variation des provisions brutes	-2 007 607	-12 544	-2 020 151	-2 271 590	251 459
Autres charges	-124 896	-21 906	-146 803	-146 334	-469
Solde de réassurance	-	120	120	348	-228
Marge technique	13 686	10 471	24 157	-2 281	26 458
Marge financière technique	20 761	1 561	22 323	23 975	-1 652
Solde technique et financier	34 447	12 032	46 480	21 694	24 806
Solde des éléments non techniques			-4 282	12 821	-17 122
Résultat net			42 198	34 515	7 683
dont total des produits financiers nets (hors UC)			441 450	511 624	-70 174

Les éléments exposés précédemment ont mis en avant le caractère exceptionnel de 2022, tant du point de vue de la conjoncture économique que de celui des pressions concurrentielles engendrées. Cette situation observée en 2022 fait suite à une année 2021 rendue tout aussi atypique par les dynamiques issues de la sortie de période de crise sanitaire Covid (reprise économique, taux d'épargne supérieur à la moyenne, etc.).

Les primes acquises brutes sont en repli de -224 millions d'euros à 2,2 milliards d'euros. Ce chiffre est en progression de +41 % par rapport à la collecte de 2018, pourtant sur la troisième marche de ce podium.

Le poste charges sinistres et variation des provisions brutes (y compris frais et PB) est en repli de -251 millions d'euros par rapport à 2021 avec des retraits plus forts de 6,3 % par rapport à 2021, une progression de l'encours et un mouvement à la réserve de capitalisation.

Les autres charges, qui intègrent les frais de gestion et les commissions, progressent en accompagnement du développement de la force de vente et de la refonte du système d'information.

Le solde technique et financier progresse de +24,8 millions d'euros, avec une marge technique supérieure de +26,5 millions d'euros à celle de 2021 et une marge financière en repli de -1,6 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Le solde des éléments non techniques progresse de -17,1 millions d'euros.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net s'élève à 42,2 millions d'euros, il progresse de +7,7 millions d'euros.

A.3 Résultats des investissements

ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS)

hors UC et réserve de capitalisation	2022			2021			Variation 2022/2021
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Total	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Total	
Placements immobiliers	37 937	55 548	93 484	25 364	22 039	47 403	46 081
Placements en actions	10 606	23 573	34 179	9 155	73 726	82 881	-48 702
Placements obligataires, prêts	383 449	-65 306	318 143	387 753	5 871	393 624	-75 481
Placements monétaires	10 888	-1 734	9 153	20 878	-18 255	2 623	6 530
Produits financiers	442 879	12 081	454 960	443 150	83 381	526 531	-71 571
Charges financières			-13 510			-14 907	1 397
Produits financiers nets			441 450			511 624	-70 174
Taux de rendement (euro)			1,8%			2,1 %	-0,3 point

Les produits financiers nets de charges ont diminué, passant de 512 à 441 millions d'euros, sous l'effet de la baisse des plus-values réalisées.

Cette année, les revenus courants sont stables. Ils proviennent essentiellement des revenus obligataires qui ont légèrement diminué. En revanche, les revenus courants sur les placements immobiliers sont en augmentation, suite notamment à la cession d'un immeuble.

Les plus-values réalisées s'élèvent à 12 millions d'euros, en baisse de -71 millions par rapport à fin 2021.

Les principales contributions positives sont les plus-values réalisées sur les fonds d'infrastructures (68,2 millions d'euros), sur les fonds de private equity (16,3 millions d'euros) et sur les OPC actions (7,3 millions d'euros).

Les principales contributions négatives sont les moins-values réalisées sur les OPC obligataires (-38,9 millions d'euros) et sur les obligations (-18,7 millions d'euros). Des dotations à la provision pour dépréciation durable ont également été passées notamment sur un fonds immobilier (-13,4 millions d'euros) et sur des fonds de dettes non cotées (-7,4 millions d'euros).

Rapporté à la valeur nette comptable moyenne des placements (hors UC), le taux de rendement comptable s'établit à 1,8 % (contre 2,1 % en 2021), avec toutefois une stabilité du taux de rendement courant à 1,7 %.

A.4 Résultats des autres activités

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
Autres produits non techniques	2 048	137	1 911
Autres charges non techniques	-7 199	-	-7 199
Résultat exceptionnel	-6 669	-5 651	-1 018
Participation des salariés	-2 875	-3 318	443
Impôt sur les bénéfices	-6 456	-2 434	-4 022
Dépenses et revenus non techniques	-21 151	-11 266	-9 885
Produits financiers nets alloués au non technique	16 869	24 087	-7 218
Solde des éléments non techniques	-4 282	12 821	-17 103

En 2022, le solde des éléments non techniques ressort à -4,3 millions d'euros, en recul de -17,1 millions d'euros.

Les autres produits et charges non techniques correspondent à l'impôt théorique calculé sur la dotation et la reprise à la réserve de capitalisation.

Les produits financiers nets alloués au non technique désignent les produits financiers générés par les fonds propres. Ils s'élèvent à 16,9 millions d'euros, en baisse de -7,2 millions d'euros par rapport à l'exercice 2021.

Hors résultat sur les placements des fonds propres, le compte technique non-vie constate un déficit exceptionnel (-6,7 millions d'euros), l'intéressement de l'effectif affectable à Mutavie (-2,9 millions d'euros) et un impôt sur les sociétés (-6,5 millions d'euros).



B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de Mutavie.

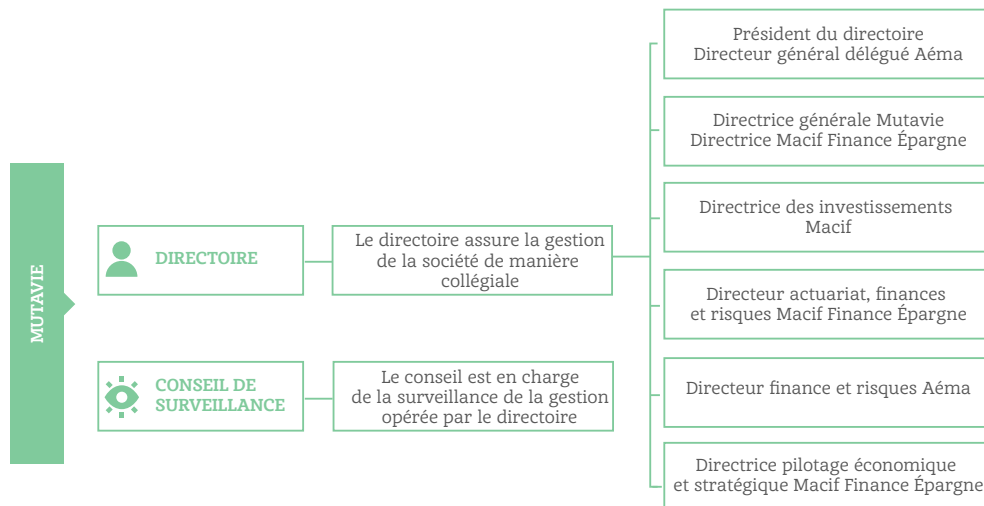
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 UNE GOUVERNANCE DUALISTE

Mutavie SE est une société européenne (SE) d'assurance à directoire et conseil de surveillance régie par le Code des assurances.

Les principes de gouvernance de Mutavie s'inscrivent en déclinaison de ceux définis par Aéma Groupe, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

Composition de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle



Les membres du directoire et les membres du conseil de surveillance composent l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entité.

L'environnement de contrôle au plus haut niveau des instances de gouvernance de Mutavie SE est favorisé par :

- ▶ La séparation des fonctions de direction, exercées par le directoire, organe collégial, et celles de surveillance et de contrôle dévolues au conseil de surveillance ;
- ▶ La présence au sein du conseil de surveillance de représentants de l'ensemble des actionnaires.

1. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE (CS)

1.1 COMPOSITION ET RÔLE

Le conseil de surveillance se compose de douze membres, nommés par l'assemblée générale pour six ans après avis du comité des sélections Macif SAM. Les mandataires sociaux et les dirigeants de Macif SAM sont impliqués dans la gouvernance de Mutavie SE contribuant à assurer une cohérence stratégique et décisionnelle globale.

Composition du conseil de surveillance au 31 décembre 2022

Nom	Prénom	Statut
BOYER	Vincent	Représentant MFA
CERDAN	Rémi	Membre
DEFIOLLES	Florence	Membre
GROSSE	Jean-Louis	Président du conseil de surveillance et membre
HEINTZ	Christiane	Membre
LEBRUN	Alain	Membre
LE GAC	Catherine	Membre
LE GALL	Lionel	Représentant AMF
LOIZEIL	Vincent	Représentant MAPA
MICHARD	Pascal	Représentant Macif
PLANQUOIS	Katia	Vice-présidente du conseil de surveillance et membre
RIBOUD	Daniel	Représentant APPN

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la direction, des orientations et de la politique menée par le directoire, sans toutefois pouvoir assurer lui-même la gestion.

Il se prononce sur les opérations qui doivent être soumises à son autorisation en vertu des statuts de Mutavie SE, des lois et règlements.

Le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise ses observations sur :

- ▶ Les comptes de l'exercice ;
- ▶ Le rapport du directoire ;
- ▶ Les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice.

Sont également présentés au conseil de surveillance, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur les rapports suivants :

- ▶ Le rapport ORSA d'Aéma Groupe ;
- ▶ Le rapport régulier au contrôleur RSR ;
- ▶ Le rapport sur le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme ;
- ▶ Le rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable ;
- ▶ Le rapport actuariel ;
- ▶ Le rapport de situation comparée.

1.2 FONCTIONNEMENT

Le président du conseil de surveillance, ou le vice-président, dirige les séances et assure le lien avec le directoire. En 2022, le conseil de surveillance s'est réuni à 4 fois et le taux de participation est de 92 %.

Pour la validité des délibérations, le nombre des membres du conseil de surveillance présents, réputés présents ou représentés doit être au moins égal à la moitié de celui de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, réputés présents et représentés ; en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu au siège social, un registre de présence qui est signé par les membres du conseil de surveillance participant à la séance et qui mentionne le nom des membres du conseil réputés présents.

Les délibérations du conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, tenu au siège social, coté et paraphé, avec l'indication des membres présents, représentés ou absents, et de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

Les procès-verbaux sont signés par le président de séance et par au moins un membre du conseil de surveillance ; en cas d'empêchement du président de séance, ils sont signés par au moins deux membres du conseil.

1.3 FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans le cadre du dispositif de formation élaboré par Macif SAM, tout au long de l'exercice de leur mandat, les membres du conseil de surveillance détenant simultanément un mandat au sein de Macif SAM et un mandat au sein de Mutavie SE participent à des programmes de formation organisés par le comité de direction de Mutavie, d'une part, et d'autre part, par les services en charge de la formation des administrateurs au niveau de Macif SAM.

1.4 LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le conseil de surveillance de Mutavie SE s'appuie sur les comités spécialisés de Macif SAM, chargés de lui apporter assistance et conseil en amont de ses prises de décision sur les domaines relevant exclusivement de sa compétence.

2. LE DIRECTOIRE

2.1 COMPOSITION ET RÔLE

Le directoire est composé de six membres dirigeants effectifs nommés par le conseil de surveillance pour quatre ans.

Il est chargé de la direction et de la gestion de la société et constitue l'instance collégiale décisionnaire. Il détermine les orientations de l'activité de la société. Il veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité ainsi que, s'il y a lieu, la raison d'être de la société.

Composition du directoire au 31 décembre 2022

Nom	Prénom	Statut
BONNIN	François	Membre
CASTELLAN-POQUET	Sabine	Membre
DELIGNON	Isabelle	Membre
DOGNETON	Jean-Philippe	Président du directoire et membre
EZERZER	Odile	Directrice générale Mutavie et membre
JOST	Valéry	Membre

2.2 RÉPARTITION ET ARTICULATION DES POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS

Conformément à la réglementation, le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil de surveillance.

Les membres du directoire agissent collégalement mais peuvent, avec l'autorisation du conseil de surveillance, répartir entre eux les tâches de direction et déléguer une partie de leurs pouvoirs.

Le directrice générale délègue aux cadres de direction et aux responsables de périmètre d'activité de l'entreprise, en fonction de leur mission, une partie de ses pouvoirs dans le cadre des périmètres de responsabilités définis au sein du comité de direction.

Les procédures de la société définissent les niveaux d'engagement et/ou d'habilitations autorisés selon la fonction des délégataires.

Organigramme de la direction de Mutavie SE au 31 décembre 2022



2.3 FONCTIONNEMENT

Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président. En 2022, le directoire s'est réuni à 11 fois et le taux de participation est de 92 %.

Ces réunions sont présidées par le président ou, à défaut, par un membre choisi par le directoire au début de la séance.

Pour la validité des délibérations, le nombre des membres du directoire présent doit être au moins égal à la moitié des membres en exercice. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ; chaque membre du directoire disposant d'une voix. Le vote par procuration est interdit. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Les décisions et délibérations du directoire sont constatées par des procès-verbaux ; lesquels sont signés par le président du directoire.

2.4 LES FONCTIONS CLÉS

Conformément à l'article L. 354-1 du code des assurances, chaque entreprise d'assurance met en place un système de gouvernance garantissant une gestion saine et prudente de son activité. Ce système de gouvernance repose sur une séparation claire des responsabilités et comprend un dispositif efficace de transmission des informations. Il est proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des opérations de l'entreprise.

Ce système de gouvernance comprend les fonctions clés suivantes :

- ▶ La fonction de gestion des risques ;
- ▶ La fonction de vérification de la conformité ;
- ▶ La fonction d'audit interne ;
- ▶ La fonction actuarielle.

L'entreprise d'assurance doit désigner en son sein, ou le cas échéant au sein d'Aéma Groupe au sens de l'article L. 356-1 du Code des assurances, la personne responsable de chacune des fonctions clés. Placés sous l'autorité du directeur général du dirigeant opérationnel ou du directoire, ces responsables exercent leurs fonctions dans les conditions définies par l'entreprise.

Les politiques associées aux fonctions clés sont approuvées par le conseil d'administration de Macif SAM après avis du comité des risques puis par le conseil de surveillance de Mutavie SE.

Pour Mutavie SE, les fonctions clés sont représentées par :

- ▶ Fonction clé gestion des risques : M. Eddy Birard, responsable Actuariat Financier Macif Finance Épargne ;
- ▶ Fonction clé actuarielle : M. Julien Roi, responsable Actuariat Produit Macif Finance Épargne ;
- ▶ Fonction clé audit Interne : M. Fabrice Pomel, directeur Audit et conseil Macif ;
- ▶ Fonction clé vérification de la conformité : Mme Sophie Guilbaud-Maury, directrice Juridique et conformité Macif.



Eddy Birard

Fonction clé gestion des risques



Julien Roi

Fonction clé actuarielle



Fabrice Pomel

Fonction clé audit interne



Sophie Guilbaud-Maury

Fonction clé vérification de la conformité

B.1.2 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des actionnaires. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix qu'il détient ou représente d'actions.

Cette instance a essentiellement pour objet de statuer sur l'approbation des comptes annuels, la nomination ou le remplacement des membres du conseil de surveillance et la délibération de toute question portée à son ordre du jour en application de dispositions légales ou statutaires.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Aéma Groupe.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Aéma Groupe.

B.4 Système de contrôle interne

L'entité décline opérationnellement le système de contrôle interne présenté dans le chapitre Aéma Groupe.

B.5 Fonction d'audit interne

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Aéma Groupe.

B.6 Fonction actuarielle

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Aéma Groupe.

B.7 Sous-traitance

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Aéma Groupe.

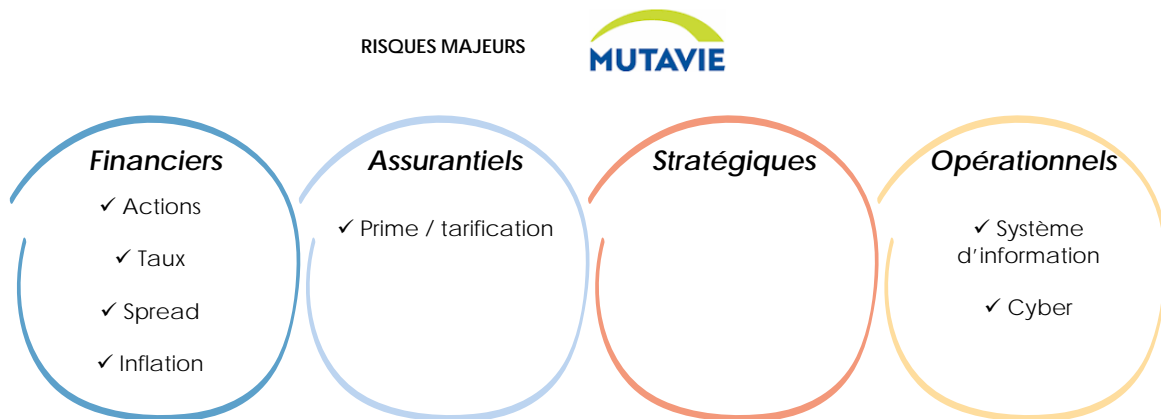
B.8 Autres informations

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Aéma Groupe.



C. PROFIL DE RISQUE

L'entité ne présente pas de spécificité sur la méthodologie par rapport au chapitre Aéma Groupe.



Au niveau financier, le risque d'inflation devient un risque majeur, les autres risques financiers majeurs étaient déjà présents lors des exercices précédents.

Au niveau assurantiel, malgré la hausse des taux qui n'était pas jugé pérenne lors de la réalisation de la cartographie des risques en juin 2022, le risque de prime/tarification reste un risque majeur.

Au niveau opérationnel, le risque sur les systèmes d'information et le risque cyber sont des risques majeurs.

COMPOSITION DU SCR DE MUTAVIE

La formule standard conduit Mutavie à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.

Par ailleurs, Mutavie tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription est composé principalement des :

- ▶ Risque de rachat ;
- ▶ Risque de mortalité ;
- ▶ Risque de longévité.

C.1.1 RISQUE DE RACHAT

Le risque de rachat résulte d'une évolution du comportement des adhérents en matière de rachat de leurs contrats. Ce risque peut se matérialiser par :

- ▶ Un changement permanent des taux de rachats constatés (à la baisse ou à la hausse) ;
- ▶ Un rachat massif et ponctuel.

Les raisons de cette évolution peuvent être liées à la conjoncture économique, à des évolutions réglementaires, etc. Dans son activité d'épargne, l'impact du risque de rachat est très corrélé avec les risques de marché et notamment le risque de taux.

À fin 2022, le montant total des rachats s'est élevé à 1,44 milliard d'euros (soit 75 % des prestations totales), en hausse de 6 % par rapport à 2021. Ce montant représente 6,1 % de l'épargne gérée de début d'année, soit une augmentation de +14 points de base. Le marché a également enregistré une hausse des prestations (+4 % en montant et +20 points de base en taux de rachat sur PM). Le taux de rachat demeure à un niveau relativement faible, s'expliquant par le contexte économique et social.

ÉLÉMENTS DE PROTECTION CONTRE LE RISQUE DE RACHAT

Plusieurs éléments concourent à la protection de l'assureur contre le risque de rachat massif : la fidélité des adhérents, que Mutavie mesure par différents indicateurs, la proportion de personnes épargnant dans un but de transmission de patrimoine, et la satisfaction des adhérents, mesurée chaque année au travers d'enquêtes qualitatives.

Fidélité des épargnants

Cette fidélité s'apprécie au regard de plusieurs facteurs. Le premier gage de fidélité est la fréquence des retraits : les adhérents utilisent leur épargne au gré de leurs besoins, puis la reconstituent selon leurs possibilités. Ce phénomène s'observe essentiellement sur le produit Livret Vie qui bénéficie d'une absence de frais sur versements et de pénalité en cas de rachat. Ces caractéristiques facilitent ces mouvements d'allers/retours. Une autre preuve de fidélité des adhérents se perçoit dans la multi-détention de contrats. La moitié d'entre eux est soit multi-détentricer de contrats à Mutavie, soit membre d'un foyer multi-équipé.

Épargne dans un objectif de transmission

Un autre facteur de protection contre le risque de rachat est la part des adhérents désireux de transmettre leur patrimoine. Dans cette optique, l'assurance-vie demeure en effet un outil très avantageux. Ainsi, la part de l'épargne constituée par les adhérents, en vue de cet objectif de transmission de patrimoine, est estimée à 53 % des engagements gérés par Mutavie.

La satisfaction des clients

Enfin, la satisfaction des clients reste le dernier gage vis-à-vis d'un risque de rachat conjoncturel ou concurrentiel. Chaque année, des enquêtes de satisfaction sont réalisées afin de mesurer la satisfaction des adhérents.

Les résultats de ces enquêtes (taux de satisfaction globale de 84 %) et le faible nombre de réclamations (1 079 en 2022, soit 0,09 % des adhérents) témoignent de la satisfaction des adhérents.

C.1.2 RISQUE DE MORTALITÉ

Le risque de mortalité résulte d'une sous-estimation de la mortalité au regard de celle réellement observée. Cela peut entraîner un sous provisionnement ou une insuffisance de tarif. Pour Mutavie ce risque est porté principalement par les garanties décès complémentaires en épargne et en prévoyance.

Le portefeuille d'épargne individuelle compte 1 149 063 adhérents à fin 2022, avec une répartition selon le sexe : 51 % de femmes détiennent 50 % de l'épargne.

Sur ce portefeuille, Mutavie anticipe ses charges de sinistre grâce à une table d'expérience qui capte de manière satisfaisante les risques inhérents au portefeuille de Mutavie. Ainsi, cette table procure de la visibilité sur les effets futurs du vieillissement du portefeuille, dans un contexte où 27 % des adhérents ont plus de 70 ans et détiennent 50 % de l'épargne.

Face à ce risque, l'image de confiance dont bénéficient la marque Macif et Mutavie reste un facteur important de protection puisqu'une part non négligeable des capitaux versés en cas de décès est réinvestie par les bénéficiaires sur un contrat Mutavie (30 % en 2022).

En prévoyance individuelle, activité peu développée au niveau de Mutavie, le risque de concentration est extrêmement faible et la modélisation de la sinistralité permet une bonne anticipation.

C.1.3 RISQUE DE LONGÉVITÉ

Le risque de longévité résulte d'une surestimation de la mortalité au regard de celle réellement observée.

Pour Mutavie ce risque est principalement porté par les contrats de rente qui à fin 2022 sont peu significatifs dans les engagements de Mutavie (0,2 % des engagements).

C.1.4 EXPOSITION ET CONCENTRATION

La part du module de souscription dans le SCR avant effet de diversification est de 41 %.

C.1.5 EXPOSITION ET CONCENTRATION

Au regard de ce qui précède, un suivi et des études ponctuelles (production, sinistralité : fréquence, montants moyens) sont effectués par Mutavie et portés à la connaissance des instances de gouvernance.

La protection contre ce risque est assurée par la mise en place :

- ▶ D'une politique souscription, gouvernance et surveillance des produits et provisionnement ;
- ▶ D'une veille réglementaire permettant de suivre et d'anticiper tout élément susceptible d'impacter les activités de Mutavie.

Conformément à l'article R. 354-6 du Code des assurances, la fonction actuarielle émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

L'efficacité de ce programme est ainsi analysée chaque année et figure dans le rapport actuariel qui est présenté au conseil d'administration.

C.1.6 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Afin de mesurer la résistance de la survenance de certains risques, des tests de sensibilité sur le ratio de solvabilité aux variations de différents paramètres sont effectués.

C.2 Risque de marché

Les risques de marché auxquels Mutavie est soumise sont liés aux variations des prix des actifs qui dépendent eux-mêmes de l'évolution des taux d'intérêts et des spreads de crédit, des marchés des actions et de l'immobilier.

Dans le cadre de sa politique financière, Mutavie privilégie les placements sûrs et solides offrant un rendement fiable et dont le risque est maîtrisé. Le portefeuille d'actifs de Mutavie est principalement composé de titres obligataires, la part diversifiée en actions et immobilier représente 12,7 %.

C.2.1 EXPOSITION ET CONCENTRATION

La part du risque de marché dans le SCR avant effet de diversification est de 45 %.

C.2.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi régulier au travers de tableaux de bord mensuels. Il fait également l'objet d'un reporting aux différentes instances de gouvernance.

La prise en compte de ces différents risques est un élément essentiel de la stratégie d'investissement et de l'allocation des actifs de Mutavie. Les décisions les plus importantes en matière de gestion actif-passif, a minima les allocations stratégiques et la politique d'investissements de l'exercice à venir, sont présentées pour validation au conseil de surveillance après avis du directoire.

C.2.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Afin de mesurer la résistance à la survenance de certains risques, des tests de sensibilité sur le ratio de solvabilité à fin décembre aux variations de différents paramètres sont effectués. Dans le cadre du risque de marché, des sensibilités aux taux et spreads, aux marchés actions et à la volatilité des marchés sont notamment réalisés.

D'autre part, des scénarios ORSA sont produits afin de mesurer sur moyenne période les effets d'un changement marqué du contexte économique. En 2022, deux scénarios financiers ont été réalisés. Le premier simule un niveau des taux négatifs sur toute la période avec également un choc sur les spreads et sur les actions en 2022. Le second scénario projette une hausse brutale des taux en 2022 puis une croissance lente sur le reste de la période. Il s'accompagne également d'un choc sur les actions en 2022.

C.3 Risque de crédit

Le risque de crédit (ou défaut de contrepartie) est défini comme le risque de pertes résultant d'une défaillance imprévue ou d'une dégradation de la note de crédit des contreparties ou des débiteurs de contrats de réduction de risques, tels que les dispositifs de réassurance. Il concerne également les créances auprès d'intermédiaires, et toute autre exposition de crédit non couverte dans le risque de spread.

C.3.1 EXPOSITION ET CONCENTRATION

La part du module défaut de contrepartie dans le SCR avant effet de diversification est de 1 %.

C.3.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Dans le cadre de l'évaluation réglementaire de la solvabilité, les comptes à terme et comptes sur livret sont suivis au sein du risque de crédit. Celui-ci est avéré en cas de défaut de la contrepartie bancaire.

Concernant la réassurance, elle s'appuie sur le principe d'une répartition des risques sur un nombre suffisant de réassureurs. Parallèlement, une vérification est faite tout au long du processus de placement des couvertures afin d'assurer un bon équilibre des participations en évitant le plus possible tout risque d'hyper concentration mais aussi tout risque de dilution trop prononcé.

Sur la partie financière, des règles de dispersion ont été mises en place au niveau d'Aéma Groupe puis déclinées pour chaque entité d'assurance solos afin de limiter le risque de concentration. Ces règles font partie intégrante de la politique d'investissement et sont suivies trimestriellement au sein du comité d'investissement des entités d'assurance solos.

C.4 Risque de liquidité

Pour un assureur vie, le risque de liquidité est un des principaux risques qui doit être en permanence sous surveillance. Les règles définies au sein d'Aéma Groupe et qui s'appliquent également à Mutavie permettent d'avoir une assurance raisonnable sur la maîtrise de ce risque auquel Mutavie n'a jamais été confrontée.

C.5 Risque opérationnel

Seules les spécificités de Mutavie sont présentées ci-après.

C.5.1 EXPOSITION ET CONCENTRATION

La part du module opérationnel dans le SCR avant effet de diversification est de 10 %.

C.5.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

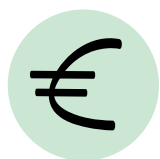
Le dispositif est similaire à celui d'Aéma Groupe.

C.5.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Mutavie a simulé un scénario de stress opérationnel « Cyberattaque » au cours duquel un groupe international de hackers décide de s'en prendre aux assureurs mutualistes français, en exfiltrant des données sensibles et en réalisant de faux remboursements. Des virements frauduleux sont réalisés ainsi que des transferts de provisions mathématiques. Les blocages et perturbations entraînent des surcoûts importants. Ce scénario impacte toutes les entités d'Aéma Groupe.

C.6 Autres risques importants

Mutavie ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Aéma Groupe.



D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Mutavie est disponible dans les annexes QRT (S.02.01.02) de l'entité.

D.1 Actifs

D.1.1 DESCRIPTION DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des actifs sont identiques aux méthodes appliquées par Aéma Groupe.

D.1.2 VALORISATION DES ACTIFS (PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS)

VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecart d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	16 099	16 099
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	535	2 206	-1 671
Créances nées d'opération d'assurance	1 379	1 379	-
Créances nées d'opération de réassurance	207	207	-
Autres créances (hors assurance)	8 191	4 247	3 944
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	75 547	75 547	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	680	680	-
Immobilisations corporelles pour usage propre	9 871	2 420	7 451
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	23 924 579	25 414 558	-1 489 979
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	1 521 711	1 268 354	253 357
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	69	9	60
Actions	24 371	24 317	54
Obligations	16 825 744	19 051 027	-2 225 283
Organismes de placement collectif	5 552 684	5 070 851	481 833
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	-	-	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	919 143	919 143	-
Prêts et prêts hypothécaires	41 435	41 435	-
Avances sur polices	41 235	41 235	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	200	200	-
Dépôts auprès des cédantes	40 037	40 037	-
TOTAL	25 021 604	26 517 958	-1 496 354

Les principaux placements en normes Solvabilité II concernent :

- ▶ Les **biens immobiliers** : ils s'élèvent à 1 522 millions d'euros soit 6,1 % du total de l'actif ;
- ▶ Les **obligations** : le montant des obligations ressort à 16 826 millions d'euros, soit 67,2 % du total de l'actif ;
- ▶ Les **organismes de placement collectif** : ils s'établissent à 5 553 millions d'euros, soit plus de 22,2 % du total de l'actif.

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond principalement aux plus ou moins-values latentes.

Les principales différences de valorisation des autres actifs entre les deux normes concernent :

- ▶ Les **immobilisations incorporelles** : en normes françaises, leurs valeurs ne sont pas éliminées contrairement aux normes Solvabilité II (+16,1 millions d'euros) ;
- ▶ Les **autres créances (hors réassurance)** : l'ensemble des créances non liées à l'activité d'assurance est entièrement reconduit en normes Solvabilité II car ces créances sont inférieures à un an. Sous Solvabilité II, cette ligne comprend également les actifs de couverture relatifs aux prestations postérieures à l'emploi et autres avantages à long terme, souscrits auprès d'un assureur externe (+3,9 millions d'euros).

D.2 Provisions techniques

D.2.1 PRINCIPES D'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

1. MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES – ENGAGEMENTS D'ÉPARGNE

En épargne, la meilleure estimation des provisions techniques est évaluée selon une approche économique « cohérente avec les données des marchés financiers » (ou « market-consistent »).

Cette évaluation permet la valorisation des options et garanties implicitement incluses dans les contrats notamment la garantie en capital du support en euros, la clause de participation aux bénéficiaires et les différentes facultés de rachats/arbitrages des assurés.

L'évaluation est menée à l'aide d'un modèle actif/passif selon la méthode des simulations de Monte-Carlo sous probabilité risque-neutre. Les principales hypothèses et méthodes sont décrites ci-dessous.

1.1 Générateur de Scénarios Economiques

Le générateur de scénarios économiques (GSE) permet la simulation de manière aléatoire de plusieurs facteurs de risques économiques :

- ▶ D'une courbe des taux d'intérêt ;
- ▶ D'un taux d'inflation ;
- ▶ Des spreads de crédit ;
- ▶ De deux indices action (dividendes inclus) ;
- ▶ D'un indice immobilier.

La projection des facteurs de risques est menée sur 2 000 scénarii à pas mensuel sur une durée de 30 ans.

1.2 Frontière des contrats

Les hypothèses utilisées dans la modélisation se placent dans une dynamique de continuité d'activité. Néanmoins, en application de la notion de frontière des contrats, les projections du passif sont réalisées en run-off (hors affaires nouvelles) et les versements futurs sur le stock de contrats (libres ou programmés) ne sont pas pris en compte.

1.3 Regroupement des polices

La projection des flux de passif est réalisée en fonction du produit commercial et l'ancienneté du contrat. Au cours de la projection, ces flux sont agrégés au niveau produit puis au niveau canton afin d'appliquer les règles contractuelles de revalorisation.

1.4 Projection des prestations

L'ensemble des modalités de prestations prévues selon les conditions générales des contrats sont projetées. Les décès sont projetés selon des tables d'expérience pour le canton « Euro principal » et selon la table réglementaire TF 00-02 pour les autres cantons.

Les rachats sont projetés selon deux composantes :

- ▶ Les rachats structurels liés au cycle de vie du contrat ;
- ▶ Les rachats conjoncturels correspondant à la réaction des assurés au contexte de marché simulé par un taux concurrentiel.

Les rentes futures issues des contrats actuellement en phase d'épargne sont évaluées en utilisant un profil moyen défini par l'âge à la date de transformation.

Enfin, pour les contrats multisupports, les arbitrages entre supports en euros et supports en unités de compte sont modélisés par des lois selon l'ancienneté des contrats.

1.5 Projection des frais

La simulation des frais généraux s'effectue selon une méthode dynamique au travers des ratios suivants :

- ▶ Ratio de frais sur sorties (rachats) ;
- ▶ Ratio de frais sur sinistres.

Ces ratios sont évalués sur la base des frais généraux de Mutavie ventilés par produit et par destination.

La simulation des frais généraux sur encours s'effectue selon une méthode dynamique en coûts unitaires. Le ratio de frais sur encours est ajusté par un coefficient qui permet de prendre en compte une estimation de la variation du nombre de contrats.

1.6 Commissions

Les commissions sont projetées conformément aux conventions de gestion et offres commerciales en cours au moment de l'évaluation.

1.7 Stratégie de participation aux bénéfices

La politique de participation aux bénéfices modélise la stratégie de l'assureur en termes de revalorisation des contrats dans le respect des conditions contractuelles et de la réglementation. Sur ses principaux portefeuilles, Mutavie distribue contractuellement 95 % des produits financiers (plus ou moins-values de cessions obligataires incluses) nets de frais de gestion financière.

Le modèle s'appuie sur deux objectifs de taux à servir (dont un objectif de satisfaction « minimale » des assurés permettant de ne pas générer de rachat conjoncturel) et un objectif de provision pour participation aux bénéfices visé par l'assureur. Afin d'atteindre ces différents objectifs, les produits financiers courants réalisés sur l'année sont comparés aux besoins financiers permettant de les satisfaire. En fonction de l'écart entre le besoin et les ressources financières disponibles, différentes actions de gestion sont disponibles.

Dans le cas où les produits financiers distribuables sont suffisants pour remplir l'objectif de satisfaction « minimale », plusieurs options sont envisagées pour le surplus de produits financiers constaté :

- ▶ Dotation à la provision pour participation aux bénéfices si cette dernière est en-deçà de son objectif ;
- ▶ Réalisation de moins-values exceptionnelles sur fonds actions et obligataires afin d'améliorer la performance latente du portefeuille ;
- ▶ Intégration à la participation aux bénéfices déjà distribuée afin d'atteindre l'objectif de satisfaction totale, voire au-delà.

Dans le cas contraire, plusieurs actions peuvent être activées :

- ▶ Reprise de la provision pour participation aux bénéfices ;
- ▶ Réalisation de produits financiers exceptionnels sur fonds actions et obligataires ;
- ▶ Réduction de l'objectif de taux servi dans la limite de la règle de participation aux bénéfices réglementaire.

En deçà, la marge financière de Mutavie est imputée pour servir à minima la participation aux bénéfices réglementaire et la participation aux bénéfices garantie.

1.8 Stratégie de gestion d'actif

Au cours des projections, compte tenu des flux mensuels d'actifs (revenus courants, arrivées à échéance...) et de passifs (rachats, décès...), la stratégie financière définit les mouvements d'actifs à réaliser par canton et par nature. Une vérification du respect des contraintes du mandat de gestion est réalisée avant tout mouvement d'actifs. En cas de solde positif des flux d'actif/passif, la stratégie d'investissement priorise l'acquisition d'actifs les plus éloignés de leur cible dans le respect du mandat de gestion. Parallèlement, et selon le même principe, les désinvestissements nécessaires en cas de solde de flux négatif suivent une règle de priorisation des cessions d'actifs. La réalisation des plus-values pour l'atteinte de l'objectif de produits financiers définie par la politique de participation aux bénéfices est priorisée par classe d'actifs.

1.9 Autres éléments de projection

- ▶ **Provision pour risque d'exigibilité (PRE)** : les PRE sont prises en compte lors des projections et évoluent en fonction des plus ou moins-values latentes simulées. Elles sont modélisées en respectant le choix de Mutavie d'étaler ces provisions sur 8 ans.
- ▶ **Provision globale de gestion (PGG)** : les variations futures de PGG ne sont pas prises en compte dans la simulation. Le stock au 31/12/N est affecté dans les autres provisions techniques du canton et restitué aux fonds propres en fin de simulation.
- ▶ **Réserve de capitalisation** : la réserve de capitalisation est projetée en tenant compte des règles de reprise et dotation conformément aux dispositions contractuelles et réglementaires.
- ▶ **Emprunt subordonné** : l'emprunt subordonné émis par Mutavie en décembre 2019 est projeté jusqu'à son échéance en 2029 ;
- ▶ **Dividende** : aucun dividende n'est distribué aux actionnaires.

1.10 Liquidation finale

En fin de projection, la valeur de l'encours restant est répartie selon la nature entre assurés et assureur. Les stocks de provisions mathématiques et de participation aux bénéfices sont entièrement attribués aux assurés tandis que la réserve de capitalisation et la PRE sont conservées par l'assureur.

1.11 Ecart de « non market consistency »

L'écart de « non market consistency » de l'évaluation se mesure par l'écart entre la valeur de marché initiale du portefeuille d'actifs et la valeur des flux projetés (flux constitutifs de la meilleure estimation et profits futurs). L'utilisation de simulations de Monte-Carlo et les interactions actif/passif génèrent cet écart de « non market consistency ».

Suivant les recommandations de l'ACPR, Mutavie alloue cet écart afin de majorer la meilleure estimation.

2. MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES PRÉVOYANCE, RENTES VIAGÈRES ET GARANTIES ANNEXES

2.1 Meilleure estimation des contrats de prévoyance

Le périmètre prévoyance au sein de Mutavie se compose des portefeuilles suivants :

- ▶ Couverture de prêt Socram ;
- ▶ Garantie emprunteur Macif (GEM) ;
- ▶ Prévoyance individuelle ;
- ▶ Prévoyance collective (contrat réassuré à 100 % auprès d'Apivia Macif Mutuelle).

Sur ces périmètres, les évaluations sont réalisées à partir de projection tête par tête des flux de prestations et de frais, déduction faite des cotisations éventuelles. Les flux sont ensuite actualisés à l'aide de la courbe des taux sans risque. Compte tenu des spécificités de chacune des garanties, les évaluations sont réalisées à l'aide de modèles dédiés.

2.2 Rentes viagères en cours de service

Les rentes existantes à la date d'inventaire et issues d'anciens contrats d'épargne sont évaluées tête par tête et intègrent une projection des arrérages jusqu'à extinction (selon la revalorisation définie contractuellement) et des frais généraux.

2.3 Garanties annexes

La garantie plancher de certains contrats multisupports assure le remboursement des versements (nets de frais et des éventuels rachats) en cas de moins-values au moment du décès de l'assuré s'il survient avant son soixante-seizième anniversaire. Les flux de prestations de la garantie plancher sont évalués à l'aide de la méthode des options de vente.

La garantie décès (majoration de l'épargne acquise par l'assuré lors de son décès) est une garantie complémentaire incluse dans les contrats d'épargne commercialisés par Mutavie. La meilleure estimation de la garantie décès est évaluée à partir d'une projection, sur une année (conformément à la notion de frontière des contrats), des prestations futures estimées sur la base des capitaux sous risque et selon les probabilités de décès des tables d'expérience.

3. MARGE DE RISQUE

La marge de risque est ajoutée à la meilleure estimation des provisions techniques. Elle correspond au coût d'immobilisation d'un montant de fonds propres égal au capital de solvabilité requis pour faire face aux engagements d'assurance et de réassurance.

Elle est évaluée en estimant les risques de la formule standard sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

Pour projeter les capitaux requis sur les années futures, Mutavie a recours à une approximation, supposant la proportionnalité entre le SCR et la meilleure estimation.

4. IMPACT DE LA CORRECTION POUR VOLATILITÉ

L'annulation de la correction pour volatilité conduit à une baisse de -12 points du ratio de couverture du SCR de Mutavie. Cela se traduit par une augmentation de +26 millions d'euros des engagements tout en faisant diminuer la valorisation des fonds propres de 15 millions d'euros.

D.2.2 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

PROVISIONS TECHNIQUES AU 31/12/2022 PAR LIGNE D'ACTIVITÉ (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la vie	8 465	3 768	12 233	-1 245	10 988
Participation aux bénéfices	21 755 985	306 749	22 062 734	-	22 062 734
Unités de compte	857 750	6 316	864 066	-	864 066
Autre assurance-vie	-645	3 972	3 327	710	4 037
Réassurance santé acceptée	37 530	8 204	45 734	-	45 734
Réassurance vie acceptée	-38 653	-	-38 653	-	-38 653
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	22 620 432	329 009	22 949 441	-535	22 948 906

L'activité de Mutavie est essentiellement portée par l'activité d'épargne qui représente 99,97 % des engagements Solvabilité II (hors marge de risque). La meilleure estimation des provisions techniques des produits avec participation aux bénéfices a été retraitée de la PPB éligible à l'intégration dans les fonds excédentaires (786 millions d'euros).

La marge de risque, décrite ci-dessus, représente 1,4 % des provisions techniques et est essentiellement portée par l'activité d'épargne. Son poids est en augmentation par rapport aux années précédentes (1 % fin 2021 et 0,9 % fin 2020).

Ce tableau illustre également le faible impact de la réassurance dans l'évaluation des engagements. Cette technique d'atténuation du risque n'est utilisée que pour les contrats de prévoyance individuelle et collective, ainsi que la garantie décès de contrats d'épargne retraite récemment commercialisés, et pour lesquels les engagements de Mutavie sont relativement faibles (0,03 % des engagements Solvabilité II hors marge de risque).

D.2.3 DIFFÉRENCES ENTRE L'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Sous les normes Solvabilité II, la meilleure estimation des provisions techniques en épargne correspond à la valeur actualisée des flux de prestations futurs, tandis que les provisions mathématiques, normes françaises, représentent la valeur acquise des engagements depuis l'origine du contrat.

L'évaluation des provisions techniques Solvabilité II conduit donc à tenir compte des richesses latentes portées par l'actif en représentation des engagements d'assurance. Pour des situations où l'actif présente des plus-values latentes, les provisions techniques en norme Solvabilité II demeurent en général supérieures aux provisions normes françaises. Et inversement, pour des situations où l'actif présente des moins-values latentes, les provisions techniques en norme Solvabilité II demeurent en général inférieures aux provisions normes françaises.

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2022 de Mutavie sont inférieures de 2 704 millions d'euros (12 %) aux provisions techniques normes françaises en prenant en compte la PPB. Cet écart s'explique principalement par un niveau important de moins-values latentes sur les actifs au 31 décembre 2022.

D.2.4 INCERTITUDE LIÉE AU MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, Mutavie réalise des tests de sensibilités sur les principales hypothèses de modélisation suivantes :

- ▶ Hypothèses de calibrage du générateur de scénarios économiques (volatilité, indices de références) ;
- ▶ Hypothèses relatives aux lois de passif (décès, rachats, arbitrages) ;
- ▶ Hypothèses relatives à la modélisation des frais généraux ;
- ▶ Hypothèses relatives à la modélisation de la stratégie de participation aux bénéfices et de la stratégie financière.

En conclusion de ces tests, le niveau des provisions techniques s'avère sensible en premier lieu aux hypothèses économiques que sont les niveaux des taux et des actions ainsi qu'à la volatilité des taux. Avec le changement de contexte économique observé cette année, l'impact du niveau des rachats modélisés a une importance accrue sur les provisions techniques. Enfin, celles-ci sont sensibles au niveau de frais généraux ainsi qu'au montant moyen de sorties qui influe également sur les frais généraux.

D.3 Autres passifs

D.3.1 DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES AUTRES PASSIFS

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par Aéma Groupe. Seules les spécificités sont précisées ci-après :

- ▶ **Dettes nées d'opération d'assurance** : cette ligne comprend les commissions envers les apporteurs d'affaires et les engagements vis-à-vis des co-assureurs, ainsi que les acceptations de réassurance ;
- ▶ **Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit** : cette ligne correspond aux contrats de location pour lesquels il faut compter une dette dans la norme IFRS 16 ;

D.3.2 VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

VALORISATION DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2022 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Autres provisions techniques	-	-	-
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	16 478	16 478	-
Provisions pour retraite	3 343	-	3 343
Dépôts des réassureurs	299	299	-
Passifs d'impôts différés	25 944	-	25 944
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	104	104	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	7 495	-	7 495
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	43 489	40 136	3 353
Dettes nées d'opérations de réassurance	58	3 412	-3 354
Autres dettes (hors assurance)	53 444	53 444	-
Passifs subordonnés	124 138	150 056	-25 918
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	124 138	150 056	-25 918
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-
TOTAL	274 792	263 929	10 863

Mutavie

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- ▶ **Provisions pour retraite** : cette ligne comprend les prestations postérieures à l'emploi et les autres avantages à long terme envers les salariés, ainsi que les provisions sociales et fiscales afférentes à ces passifs pour un montant total de +3,3 millions d'euros ;
- ▶ **Passifs d'impôts différés** : les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que les reports déficitaires donnent lieu à la détermination d'impôts différés. Au 31 décembre 2022, les impôts différés passifs représentent 26 millions d'euros.
- ▶ **Passifs subordonnés** : ils concernent les TSR souscrits en décembre 2019 en totalité par Macif SAM. Ces titres dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous, ont été réévalués conformément à la réglementation Solvabilité II (-26 millions d'euros).

CARACTÉRISTIQUES DE LA DETTE SUBORDONNÉE MUTAVIE

Date d'émission	24/12/2019
Montant à l'émission	150 M€
Durée	10 ans
Échéance	24/12/2029
Taux nominal	1,95 %



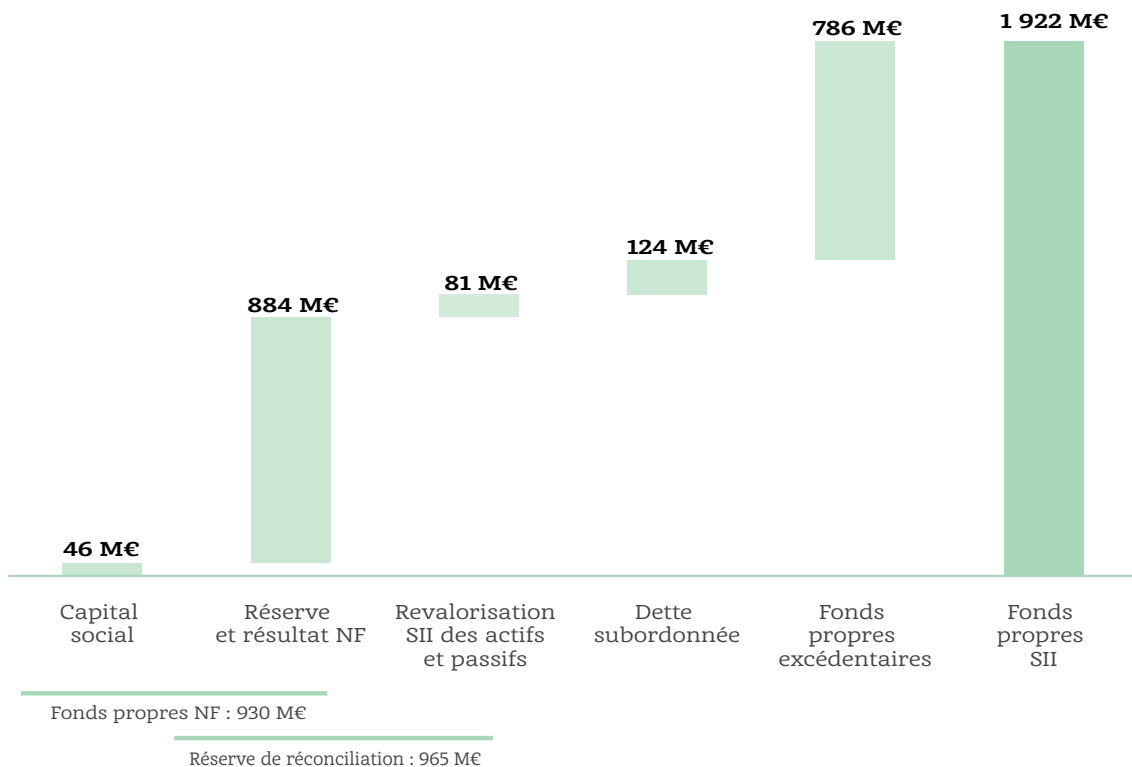
E.1 Fonds propres

E.1.1 POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La politique « chapeau » de gestion du capital a été validée par le conseil d'administration d'Aéma Groupe du 30 septembre 2022, puis déclinée dans l'ensemble des entités du Groupe. Présentée pour avis au directoire de Mutavie du 5 décembre 2022, elle a été entérinée par le conseil de surveillance de Mutavie le 16 décembre 2022.

E.1.2 COMPOSITION DES FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II

DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS PROPRES EN NORMES FRANÇAISES ET LES FONDS PROPRES EN NORMES SOLVABILITÉ II AU 31/12/2022



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de Mutavie sont définis dans le chapitre Aéma Groupe de ce document.

Pour autant, la spécificité ci-après est à noter :

L'arrêté du 24 décembre 2019 relatif aux fonds excédentaires en assurance-vie est paru au journal officiel du 28/12/2019. Cet arrêté offre ainsi la possibilité aux assureurs vie d'affecter toute ou partie de la provision pour participation aux bénéfices en fonds excédentaires admissibles au titre de la couverture du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis.

Au 31/12/2022, le calcul règlementaire fait par Mutavie a mené à affecter 71 % de la PPB admissible en fonds excédentaires.

E.1.3 QUALITÉ DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II DISPONIBLES SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
FONDS PROPRES DE NIVEAU 1	1 797 369	2 074 062	-276 693
Fonds propres de base non restreints	1 797 369	2 074 062	-276 693
Fonds propres de base restreints	-	-	-
FONDS PROPRES DE NIVEAU 2	124 138	150 414	-26 276
Fonds propres de base	124 138	150 414	-26 276
Fonds propres auxiliaires	-	-	-
FONDS PROPRES DE NIVEAU 3	-	-	-
Fonds propres de base	-	-	-
Fonds propres auxiliaires	-	-	-
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE	1 921 507	2 224 476	-302 969
TOTAL FONDS PROPRES AUXILIAIRES	-	-	-
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	1 921 507	2 224 476	-302 969

Le recours à la mesure transitoire sur les fonds propres permet de classer le titre subordonné remboursable de Mutavie, admissible à 25 % du besoin de marge en normes Solvabilité I, comme élément de niveau 2 selon les dispositions de Solvabilité II. La totalité du titre est admissible car il respecte les bornes fixées par la réglementation.

Les fonds propres disponibles Solvabilité II diminuent entre 2021 et 2022 de -303 millions d'euros du fait principalement de :

- ▶ La baisse des fonds propres excédentaires pour -352 millions d'euros ;
- ▶ La baisse de la valorisation de la dette subordonnée pour -26 millions d'euros ;
- ▶ La hausse de la réserve de réconciliation en normes françaises pour +28 millions d'euros ;
- ▶ La hausse de la réserve de réconciliation Solvabilité II pour +48 millions d'euros.

E.1.4 FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LES SCR ET MCR

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

En 2022, toutes les exigences prévues par les normes Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 1 922 millions d'euros, sont éligibles en couverture du SCR de Mutavie.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de niveau 1, ainsi que les fonds propres de niveau 2 sous certaines limites. Les fonds propres de niveau 2 admis à la couverture du MCR de Mutavie sont restreints à 72 millions d'euros au 31/12/2022. Les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 1 870 millions d'euros.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.1 ÉVOLUTION DES SCR ET MCR

Le SCR de Mutavie est calculé à l'aide de la formule standard.

ÉVOLUTION DES SCR ET MCR CONSTATÉE SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Var. 2022/2021
SCR marché	468 851	697 764	-228 913
SCR contrepartie	9 609	39 994	-30 385
SCR souscription vie	431 885	261 627	170 258
SCR souscription santé	26 799	30 912	-4 113
SCR souscription non-vie	-	-	-
Diversification entre modules	-212 626	-203 383	-9 243
SCR lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	724 518	826 914	-102 396
SCR opérationnel	103 408	118 981	-15 573
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-25 944	-10 252	-15 692
SCR NET TOTAL	801 982	935 643	-133 661
MCR	360 892	421 039	-60 147

Le SCR net global de Mutavie diminue de -14 % par rapport à 2021. L'évolution du contexte économique a été marquée par la remontée des taux et la forte baisse des marchés actions. La hausse de la correction pour volatilité et la diminution de l'ajustement symétrique ont réduit le SCR.

En montant, c'est le risque de marché qui a la plus forte évolution avec une baisse de -229 millions d'euros soit -33 % par rapport à 2021, pour atteindre 469 millions d'euros. Cette baisse est expliquée principalement par les variations des SCR Spread (-114 millions d'euros) et SCR Action (-88 millions d'euros).

A contrario, le risque de souscription vie augmente de +170 millions d'euros (+65 %) par rapport à 2021. A fin décembre, Mutavie est soumis au risque de rachat de masse pour l'ensemble de ses contrats. Le sous-module rachat progresse de +226 millions d'euros sur 2022 dans le SCR de souscription vie.

E.2.2 COUVERTURE DES SCR ET MCR

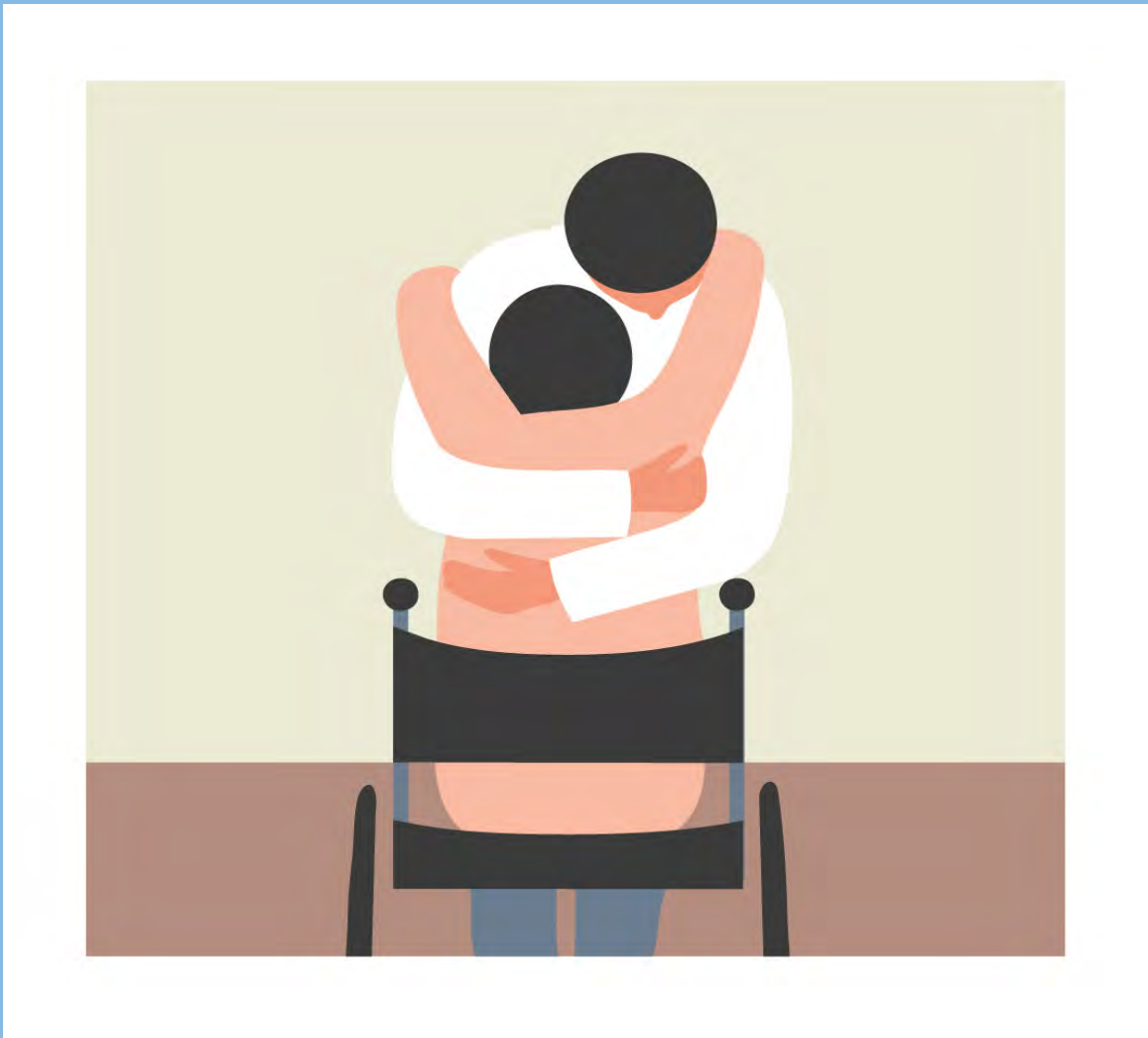
Le taux de couverture du SCR passe de 238 % fin 2021 à 240 % à fin 2022, du fait de la diminution combinée du SCR de -134 millions d'euros et des fonds propres éligibles de -303 millions d'euros.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 518 %. Ce ratio progresse de +5 points en lien avec l'évolution des fonds propres et du MCR (effet de la remontée des taux notamment).

ANNEXE

Liste des entreprises liées

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
Niort Investissements	Société à responsabilité limitée	France	100%
SCS Mutavie 1	Société en commandite simple	France	100%
SCI Bessines L'Ebaupin	Société civile immobilière	France	100%
SCS Mutavie 2	Société en commandite simple	France	100%
SCI Bordolill	Société civile immobilière	France	100%
SCI Bron Chene	Société civile immobilière	France	100%
SCI C2 Bernard 2010	Société civile immobilière	France	100%
SCI Cergy Mercury	Société civile immobilière	France	100%
SCI Gerland 2015	Société civile immobilière	France	100%
SCI Marseille les DocksWW	Société civile immobilière	France	100%
SCI Maubourg 2005	Société civile immobilière	France	100%
SCI Montpellier Centuries	Société civile immobilière	France	100%
SCI Niort Tardy	Société civile immobilière	France	100%
SCI Paris Vivienne	Société civile immobilière	France	100%
SCI Poitiers Chasseneuil	Société civile immobilière	France	100%
SCI Rouen Rouvray	Société civile immobilière	France	100%
SCI Rueil Monier 2012	Société civile immobilière	France	100%
SCI Senart Combs	Société civile immobilière	France	100%
SCI Toulouse Chemin des courses	Société civile immobilière	France	100%
SCI Murat 2022	Société civile immobilière	France	100%
SCI Wagram 2022	Société civile immobilière	France	100%
SCI Axeo 2010	Société civile immobilière	France	100%
SCI Omega 2016	Société civile immobilière	France	50%
SCI Keiko 2021	Société civile immobilière	France	50%
SCI OFI Innovahome parts I	Société civile immobilière	France	50%
Axe France	Société par actions simplifiée	France	50%
GIE Macif Finance Épargne	Groupement d'intérêt économique	France	45%
GIE Aéma Finance	Groupement d'intérêt économique	France	45%
OPCI Sunlight	Société de placement à prépondérance immobilière	France	21,04%



Thémis

188

SYNTHÈSE

193

A. ACTIVITÉ
ET RÉSULTATS

197

B. SYSTÈME
DE GOUVERNANCE

203

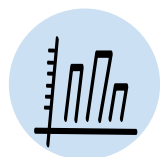
C. PROFIL
DE RISQUE

205

D. VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

210

E. GESTION
DE CAPITAL



Activité et résultats

- ▶ Le chiffre d'affaires 2022 s'établit à 1 398 milliers d'euros, en diminution de -7,2 % par rapport à 2021.
- ▶ La charge sinistres est évaluée à 297 milliers d'euros, en hausse de +24 % par rapport à 2021. Les autres charges pèsent 499 milliers d'euros.
- ▶ Au 31 décembre 2022, le résultat net s'établit à 521 milliers d'euros, contre 540 milliers d'euros en 2021.
- ▶ L'activité de Thémis est concentrée sur la protection juridique (activité non-vie) et n'est pas réassurée.

CHIFFRE D'AFFAIRES

1 398 K€

RÉSULTAT NET

521 K€

ACTIVITÉ THÉMIS

Protection juridique

100 %





Gouvernance

Thémis est une filiale de Macif SAM, elle-même affiliée à Aéma Groupe.

Le conseil d'administration du 18 mai 2022 a pris acte de la désignation de :

- ▶ Mme Sophie Guilbaud-Maury en qualité de responsable fonction clé vérification de la conformité en remplacement de M. Christophe Raballand.
- ▶ M. Fabrice Pomel en qualité de responsable fonction clé audit interne en remplacement de M. Dominique Chaignon.



Profil de risque

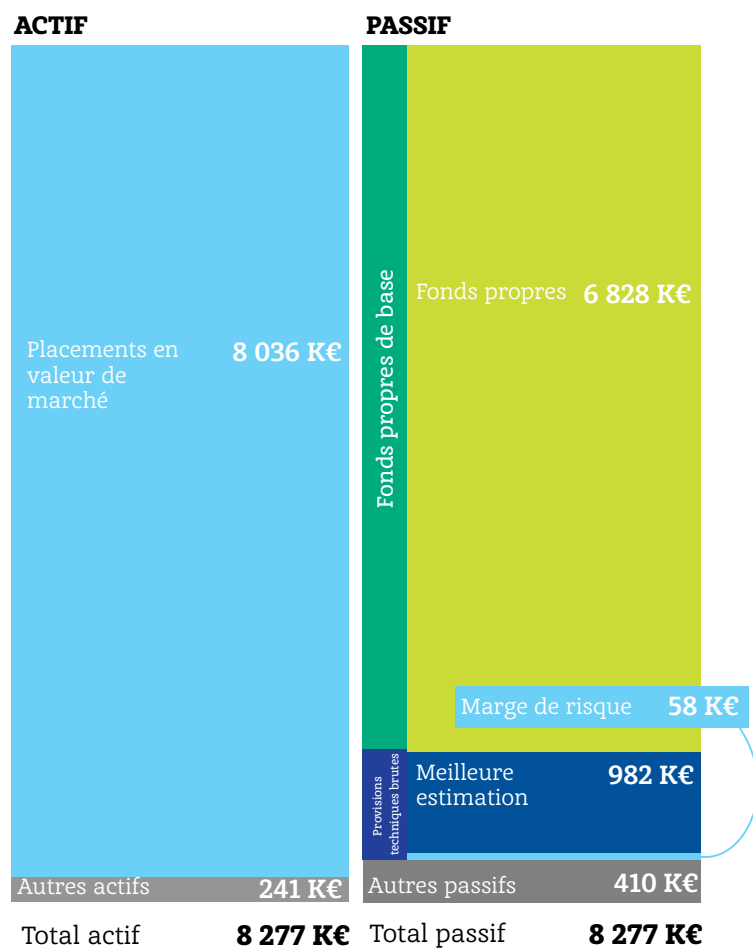
Risques auxquels Thémis doit faire face :

RISQUES FINANCIERS Risque de marché : 44,9 % Risque de crédit : 2,9 %	RISQUES ASSURANTIELS Risque de souscription non-vie : 48,2 %
RISQUES OPÉRATIONNELS 3,9 %	RISQUES STRATÉGIQUES

- ▶ Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- ▶ Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de l'évaluation des SCR et MCR.
- ▶ Le SCR de Thémis est composé à 44,9 % du risque de marché et à 48,2 % du risque souscription (répartition exprimée en pourcentage de la somme des modules de risque).



Bilan prudentiel



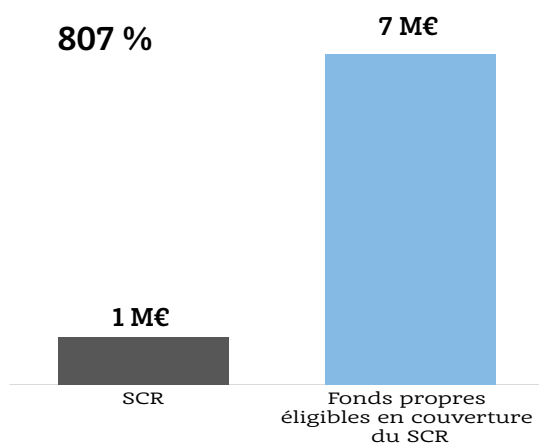
- ▶ Le bilan de Thémis s'éleve à 8 277 milliers d'euros dont 8 036 milliers d'euros de placements à l'actif et 982 milliers d'euros de provisions techniques au passif.
- ▶ Les fonds propres ressortent à 6 828 milliers d'euros.



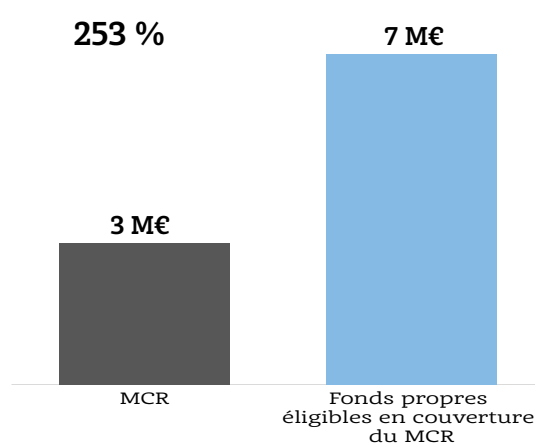
Solvabilité

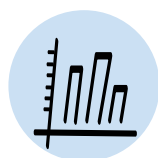
- ▶ Les exigences de capital (MCR et SCR) sont largement couvertes par les fonds propres éligibles.
- ▶ Le taux de couverture du SCR, à 807 %, diminue de 101 points par rapport au 31 décembre 2021, du fait d'une hausse du SCR et d'une relative stagnation des fonds propres. La hausse des taux a des impacts importants sur les plus-values latentes obligataires et sur le risque de taux, expliquant en grande majorité l'évolution du taux de couverture. Les fonds propres éligibles sont en légère hausse (+0,1 %). Le SCR augmente de +13 %.
- ▶ Le taux de couverture du MCR s'élève à 253 %, en baisse de 20 points du fait d'une augmentation du MCR.

COUVERTURE DU SCR



COUVERTURE DU MCR





A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE THÉMIS

THÉMIS, ENTITÉ D'AÉMA GROUPE

Thémis est une société anonyme régie par le Code des assurances. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 582 067 922 et son siège social est situé 1 Rue Jacques Vandier - 79000 Niort.

Les comptes de Thémis sont combinés en normes françaises avec ceux d'Aéma Groupe.

POSITION OCCUPÉE PAR L'ENTREPRISE DANS LA STRUCTURE JURIDIQUE DU GROUPE

Thémis est une filiale détenue à 99,95 % par Macif SAM, société d'assurance mutuelle d'Aéma Groupe.

A.1.2 ENTREPRISES LIÉES

Thémis ne détient aucune participation.

A.1.3 ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

ACTIVITÉS DE THÉMIS

Thémis propose exclusivement des contrats de Protection juridique (PJ) à destination des professionnels.

Fin 2022, Thémis comptabilise 3 816 contrats en portefeuille.

A.2 Résultats de souscription

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
Primes acquises brutes	1 398	1 507	-109
Charge sinistres et variation des provisions brutes	-297	-239	-58
Autres charges	-499	-610	111
Solde de réassurance	-	-	-
Solde technique net	603	658	-55
Produits des placements nets alloués au technique	9	12	-3
Solde technique et financier	611	670	-59
Solde des éléments non techniques	-90	-130	40
Résultat net	521	540	-19
dont total des produits financiers nets	58	73	-15

L'activité de Thémis est concentrée sur la protection juridique (activité non-vie) et n'est pas réassurée.

Le chiffre d'affaires 2022 est en diminution de -109 milliers d'euros ; mais retraité de l'écriture comptable sur 2021 au titre d'un correctif d'incident, celui-ci reste stable.

La société dégage un résultat net de 521 milliers d'euros en 2022 contre 540 milliers d'euros en 2021.

A.3 Résultats des investissements

ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022			2021			Variation 2022/2021
	Revenus courants	Plus et moins- values réalisées	Total	Revenus courants	Plus et moins- values réalisées	Total	
Placements immobiliers	-	-	-	-	-	-	-
Placements en actions et participations	-	-	-	-	-	-	-
Placements obligataires et prêts	85	-	85	91	-	91	-6
Placements monétaires	-	-2	-2	-	-6	-6	4
Produits financiers nets	85	-2	83	91	-6	85	-2
Charges financières			-25			-13	3
Produits financiers nets			58			73	-23
Taux de rendement			0,7%			0,9%	-0,2 point

Les produits financiers nets de charges diminuent en 2022, passant de 73 à 58 milliers d'euros. Cette variation s'explique principalement par la baisse des revenus obligataires et la hausse des charges financières.

Rapporté à la valeur nette comptable des placements, le taux de rendement comptable des placements s'établit à 0,7 % en 2022, contre 0,9 % en 2021.

A.4 Résultats des autres activités

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
Autres produits non techniques	-	-	-
Autres charges non techniques	-	-	-
Résultat exceptionnel	36	4	32
Participation / Intéressement	-	-	-
Impôt sur les sociétés	-175	-195	19
Dépenses et revenus non techniques	-139	-191	52
Produits financiers nets alloués au non technique	49	61	-12
Solde des éléments non techniques	-90	-130	40

Le solde des éléments non techniques est de -90 milliers d'euros en 2022, après -130 milliers d'euros en 2021.



B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de Thémis.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Thémis est une société anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions du Code de commerce, du Code des assurances et par ses statuts.

Les principes de gouvernance de Thémis s'inscrivent en déclinaison de ceux du groupe Aéma Groupe, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

Thémis a adopté de longue date un système de gouvernance moniste (conseil d'administration) dissocié avec un directeur général distinct du président du conseil d'administration.

B.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se compose de quatre membres. Une personne morale peut être nommée membre du conseil d'administration, et doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil d'administration.

Au 31 décembre 2022, le conseil d'administration est composé comme suit :

Nom	Prénom	Statut
BERENGUEL	Marc	Président
BETIN *	Bertrand	Membre
DELIGNON	Bertrand	Membre
VERNE	Claude	Membre

* représente Macif SAM

Les mandats des administrateurs font l'objet d'un suivi dans le cadre des obligations réglementaires relatives au cumul des mandats.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale pour une durée de six ans, après avis du comité des sélections de Macif SAM.

Ils sont rééligibles et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

2. RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la réglementation, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société, veille à leur mise en œuvre et procède aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu de la réglementation des entreprises d'assurance. Il arrête notamment les comptes sociaux, examine les rapports exigés par la réglementation.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou au directeur général et au directeur général délégué par les lois, règlements et statuts en vigueur est de la compétence du conseil d'administration.

En 2022, il s'est réuni trois fois et le taux de participation de ses membres est de 100 %.

3. ATTRIBUTIONS DU PRÉSIDENT

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.



Marc Bérenguel
Président

4. COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le conseil d'administration de Thémis s'appuie sur les comités spécialisés de Macif SAM, chargés de lui apporter assistance et conseil en amont de ses prises de décisions sur des domaines relevant exclusivement de la compétence du conseil. La liste, l'objet et les principes de fonctionnement de ces comités sont définis par le conseil d'administration de Macif SAM. Chaque comité dispose de son propre règlement intérieur.

B.1.2 LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LES DIRIGEANTS EFFECTIFS

Le directeur général de Thémis, M. Jean-Pierre Le Bastard, est assisté d'un directeur général délégué, M. Olivier Barron.

Le directeur général délégué est nommé par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général.

Conformément à la réglementation, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de Thémis. Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Sur proposition du directeur général, les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration.

Le directeur général et le directeur général délégué sont les dirigeants effectifs de Thémis.



Jean-Pierre Le Bastard
Directeur général



Olivier Barron
Directeur général délégué

B.1.3 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des actionnaires. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix qu'il détient d'actions.

Cette instance a essentiellement pour objet de statuer sur l'approbation des comptes annuels, la nomination ou le remplacement des membres du conseil d'administration et les décisions à prendre en application des dispositions légales ou statutaires. L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour procéder à la modification des statuts.

B.1.4 LES FONCTIONS CLÉS

Au 31 décembre 2022, les personnes désignées pour exercer les fonctions clés au sein de Thémis sont représentées ci-après.



Frédéric Prompt

Fonction clé gestion des risques



Laurent Gervais

Fonction clé actuarielle



Fabrice Pomel

Fonction clé audit interne



Sophie Guilbaud-Maury

Fonction clé vérification de la conformité

Les responsables des fonctions clés audit interne et vérification de la conformité sont communs à Macif SAM, Macifilia, Mutavie et Thémis.

Les responsables de fonctions clés actuarielle et gestion des risques sont communs à Macif SAM, Macifilia et Thémis.

Le correspondant des responsables de fonctions clés vérification de la conformité et audit interne est M. Jean-Pierre Le Bastard.

B.1.5 POLITIQUE ET PRINCIPE DE RÉMUNÉRATION

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Macif SAM.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

B.4 Système de contrôle interne

L'entité décline opérationnellement le système de contrôle interne présenté dans le chapitre Groupe.

B.5 Fonction d'audit interne

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.6 Fonction actuarielle

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Macif SAM.

B.7 Sous-traitance

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

B.8 Autres informations

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



C. PROFIL DE RISQUE

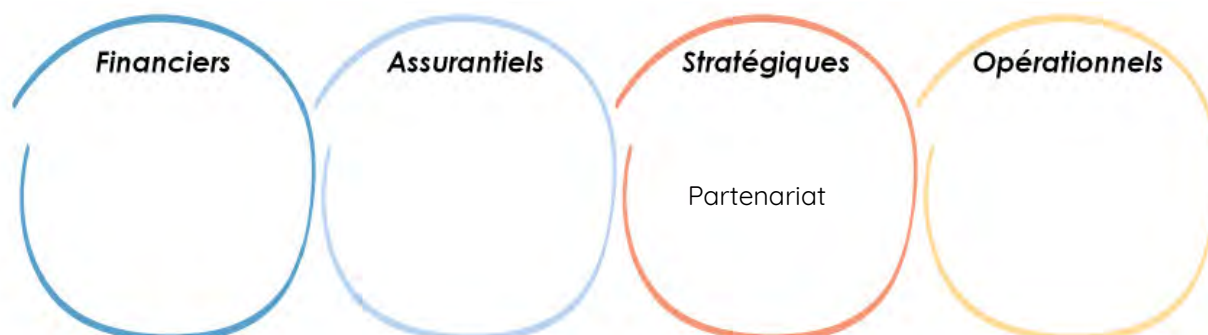
Seules les spécificités de Thémis par rapport au chapitre Groupe sont présentées ci-après.

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

Le profil de risque est caractérisé par la nature et le niveau de risques auxquels l'organisme est exposé. La cartographie des risques est un moyen d'identifier les risques majeurs qui reflètent les points de vulnérabilité les plus importants de Thémis. Ils peuvent faire l'objet de modélisation dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'ORSA.

L'identification des risques majeurs a été effectuée en regard du nouveau plan stratégique Macif « Ma Préférence, Ensemble vers l'excellence relationnelle » sur la base d'entretiens avec le comité de direction.

L'évaluation du profil de risque de Thémis a fait ressortir le risque de partenariat comme risque majeur.



C.1 Risque de souscription

Pour Thémis, le risque de souscription est un risque non-vie : il est lui-même constitué des risques de prime et de provisionnement.

C.2 Risque de marché

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

C.3 Risque de crédit

Ce risque est, pour Thémis, lié aux créances de type 2 (créances relatives aux contreparties diversifiables et souvent non notées) concernant essentiellement les créances auprès des courtiers.

C.4 Risque de liquidité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

C.5 Risque opérationnel

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

C.6 Autres risques importants

Thémis est exposé au risque de partenariat dans la mesure où son apporteur d'affaires majeur représente une part importante de son portefeuille.



D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan de Solvabilité II de Thémis est disponible dans les annexes QRT (S.02.01.02) de l'entité.

D.1 Actifs

D.1.1 DESCRIPTION DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par Aéma Groupe.

D.1.2 VALORISATION DES ACTIFS (PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS)

VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

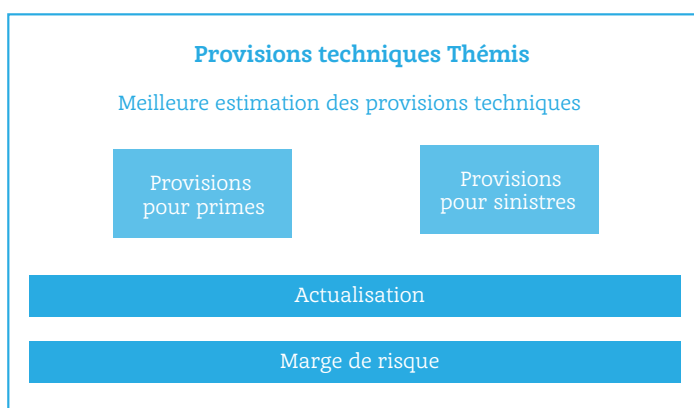
ACTIFS	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecart d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	10	-10
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	-	-	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	8 036	8 645	-608
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	-	-	-
Actions	-	-	-
Obligations	6 419	7 025	-605
Organismes de placement collectif	1 617	1 620	-3
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	-	-	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	174	174	-
Créances nées d'opération de réassurance	-	-	-
Autres créances (hors assurance)	-	-	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	58	58	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	9	9	-
TOTAL	8 277	8 895	-618

D.2 Provisions techniques

D.2.1 PRINCIPES D'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

1. MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation des provisions techniques ainsi que l'actualisation sont différentes selon le type de provision.



1.1 Provisions pour primes

La meilleure estimation des provisions pour primes est destinée à couvrir les flux des sinistres rattachés aux contrats souscrits avant le 31 décembre de l'année de référence et qui surviendront entre le 31 décembre et l'échéance principale. Elle prend également en compte les frais liés à la poursuite de la gestion des contrats en portefeuille.

1.2 Provisions pour sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres représente la valeur estimative des dépenses relatives aux règlements des sinistres survenus et non payés, y compris les flux liés aux rentes non encore constituées.

La meilleure estimation des provisions pour sinistres correspond à l'agrégation des composantes suivantes :

- ▶ la meilleure estimation des prestations futures à régler.
- ▶ la meilleure estimation des recours à recevoir.
- ▶ la meilleure estimation des frais inhérents à la gestion des sinistres.

Ces trois composantes sont évaluées distinctement puis actualisées globalement.

1.3 Actualisation

L'actualisation de la meilleure estimation des provisions techniques est réalisée en milieu d'année. En effet, les paiements sont supposés répartis de manière homogène sur l'année.

2. MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Thémis pour calculer la marge de risque consiste à estimer les besoins en capitaux selon la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

3. CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Thémis n'utilise pas la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

D.2.2 VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

PROVISIONS TECHNIQUES AU 31/12/2022 PAR LIGNE D'ACTIVITÉ IMPORTANTE (EN MILLIERS D'EUROS)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	-	-	-	-	-
Non-vie	982	58	1 040	-	1 040
Santé similaire à la vie	-	-	-	-	-
Vie	-	-	-	-	-
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	982	58	1 040	-	1 040

Thémis assure et couvre le seul risque Protection juridique (provisions non-vie).

La meilleure estimation des provisions brutes 2022 s'élève à 982 milliers d'euros dont 1 078 milliers d'euros de provisions de sinistres et -96 milliers d'euros de provisions pour primes.

La marge de risque de 58 milliers d'euros représente 5,9 % du montant total des provisions techniques.

La meilleure estimation des provisions techniques cédées est nulle car l'activité de Thémis n'est pas réassurée.

D.2.3 DIFFÉRENCES ENTRE L'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2022 sont inférieures de 124 milliers d'euros (soit 10 %) aux provisions techniques normes françaises malgré l'intégration d'une marge de risque de 58 milliers d'euros (non pris en compte en normes françaises).

Cet écart provient à la fois de l'actualisation des flux futurs Solvabilité II (qui engendre une baisse des provisions SII) et d'un niveau estimé de la meilleure estimation des provisions pour primes inférieur à son équivalent en normes françaises (écart de 83 milliers d'euros).

D.2.4 INCERTITUDE LIÉE AU MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions Thémis n'ont pas fait l'objet de tests de sensibilité en 2022.

D.3 Autres passifs

D.3.1 DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

Les méthodes d'évaluation des placements et autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le Groupe.

D.3.2 DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES PASSIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

VALORISATION DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	-	-	-
Dépôts des réassureurs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	-	-	-
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	197	197	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
Autres dettes (hors assurance)	213	213	-
Passifs subordonnés	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-
Total hors passifs subordonnés et passifs d'impôts différés	410	410	-
TOTAL	410	410	-



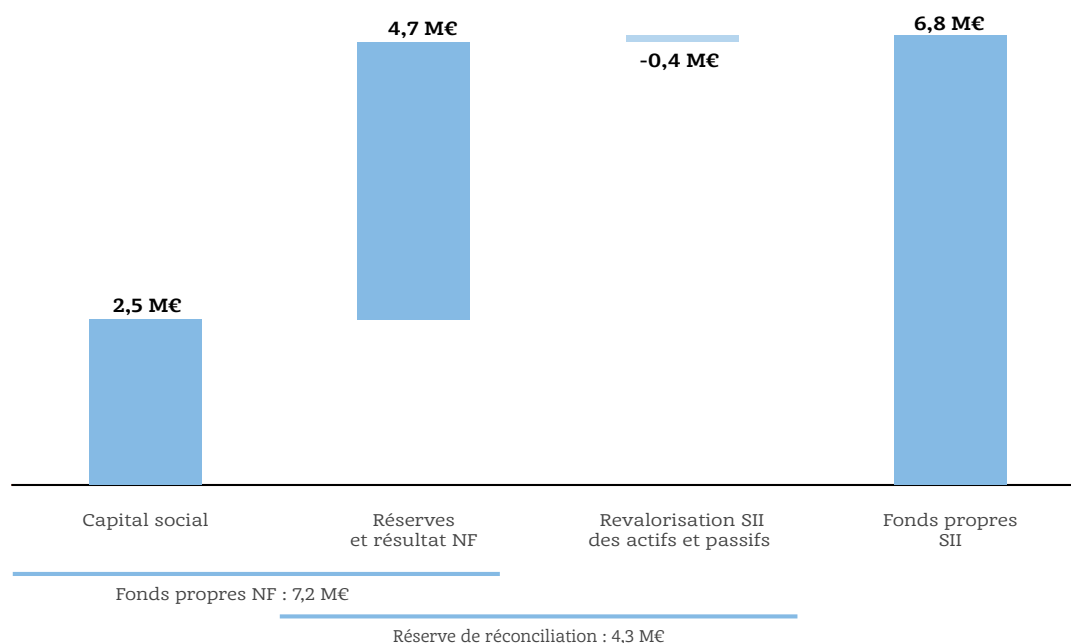
E.1 Fonds propres

E.1.1 POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La politique « chapeau » de gestion du capital a été validée par le conseil d'administration d'Aéma Groupe du 30 juin 2021, puis déclinée par Macifilia. Cette politique a été validée par le conseil d'administration Macifilia du 5 décembre 2022.

E.1.2 COMPOSITION DES FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II

DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS PROPRES EN NORMES FRANÇAISES ET LES FONDS PROPRES EN NORMES SOLVABILITÉ II AU 31/12/2022



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de Thémis sont définis dans le chapitre Groupe de ce document. La réserve de réconciliation s'élève en 2022 à 4,3 millions d'euros et se décompose ainsi :

- ▶ 4,7 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises ;
- ▶ -0,4 million d'euros est issu de la revalorisation en normes Solvabilité II des actifs et des passifs.

E.1.3 QUALITÉ DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II DISPONIBLES SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
Fonds propres de base de niveau 1	6 8218	6 821	6
Fonds propres de base niveau 1 non restreint	6 828	6 821	6
Fonds propres de base niveau 1 restreint	-	-	-
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	6 828	6 821	6

Les fonds propres disponibles Solvabilité II en 2022 s'élèvent à 6 828 milliers d'euros, en hausse de +6 milliers d'euros par rapport à 2021, sous l'effet du résultat annuel 2022 compensé par la baisse des plus-values latentes. Ils sont intégralement classés en niveau 1 non restreint.

E.1.4 FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LES SCR ET MCR

En 2022, toutes les exigences prévues par les normes Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées.

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 6 828 milliers d'euros, sont éligibles en couverture du SCR et du MCR de Thémis.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le SCR de Thémis est calculé à l'aide de la formule standard.

E.2.1 ÉVOLUTION DES SCR ET MCR

ÉVOLUTION DES SCR ET MCR CONSTATÉE SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
SCR marché	481	341	140
SCR contrepartie	31	50	-19
SCR souscription vie	-	-	-
SCR souscription santé	-	-	-
SCR souscription non-vie	516	566	-50
Diversification entre modules	-224	-200	-24
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	804	756	48
SCR opérationnel	42	47	-5
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-	-52	52
SCR NET TOTAL	846	751	95
MCR	2 700	2 500	200

Le SCR net 2022 de Thémis s'élève à 846 milliers d'euros, en hausse de +95 milliers d'euros. Le risque de marché, en hausse de +140 milliers d'euros sous l'effet de la hausse du risque de taux, explique principalement la hausse du SCR. Le SCR de souscription non-vie est le principal risque de Thémis et est en baisse de -50 milliers d'euros.

Le MCR de Thémis est égal au plancher absolu pour les entités non vie ne pratiquant pas de la responsabilité civile, soit 2 700 milliers d'euros.

E.2.2 COUVERTURE DES SCR ET MCR

Le taux de couverture du SCR de Thémis à fin 2022 atteint 807 %, en repli de -101 points par rapport à fin 2021.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 253 %, en baisse de -20 points.



Macifilia

216

SYNTHÈSE

221

A. ACTIVITÉ
ET RÉSULTATS

225

B. SYSTÈME
DE GOUVERNANCE

232

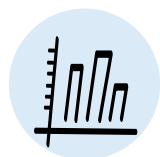
C. PROFIL
DE RISQUE

234

D. VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

240

E. GESTION
DE CAPITAL



Activité et résultats

- ▶ Le chiffre d'affaires s'établit à 31 milliers d'euros en 2022, en baisse de -40% par rapport à 2021. Cette diminution se poursuit depuis 2016 suite à la décision du groupe Macif de mettre fin à l'activité automobile du courtier Idmacif en 2015 ;
- ▶ Les provisions et charge sinistres présentent un produit de 2 879 milliers d'euros sur le résultat de 2022, contre 1 745 milliers d'euros en 2021. Les frais généraux s'élèvent à 43 milliers d'euros en 2022, contre 64 milliers d'euros en 2021 ;
- ▶ Les activités d'assurance de Macifilia étant intégralement cédées, le résultat technique est nul ;
- ▶ Au 31 décembre 2022, le résultat net s'établit à 345 milliers d'euros.

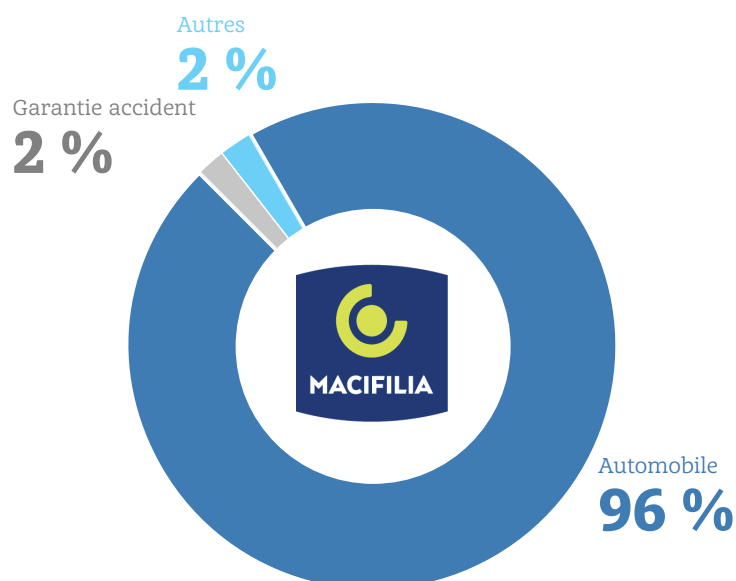
CHIFFRE D'AFFAIRES

31 K€

RÉSULTAT NET

345 K€

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DOMAINE





Gouvernance

Macifilia est une filiale de Macif SAM, elle-même affiliée à Aéma Groupe.

Le directeur général, M. Bertrand Delignon et le directeur général délégué, M. Yann Arnaud ont été renouvelés dans leurs fonctions lors du conseil d'administration du 25 mars 2022.

Le conseil d'administration du 18 mai 2022 a pris acte de la désignation de :

- ▶ Mme Sophie Guilbaud-Maury en qualité de responsable fonction clé vérification de la conformité en remplacement de M. Christophe Raballand ;
- ▶ M. Fabrice Pomel en qualité de responsable fonction clé audit interne en remplacement de M. Dominique Chaignon.



Profil de risque

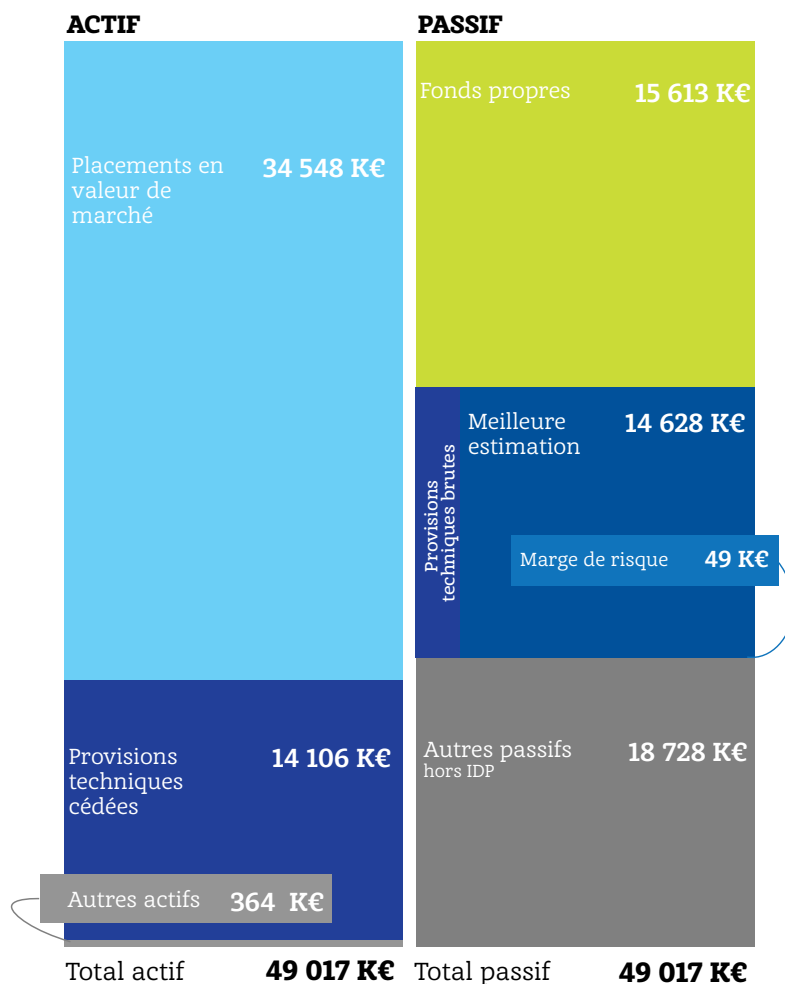
Risques auxquels Macifilia doit faire face :

<p>RISQUE FINANCIERS</p> <p>Risque de marché : 77,9 % Risque de crédit : 1,2 % Risque de liquidité</p>	<p>RISQUES ASSURANTIELS</p> <p>Risque de souscription : 4,8 %</p>
<p>RISQUES OPÉRATIONNELS</p> <p>16,1 %</p>	<p>RISQUES STRATÉGIQUES</p>

- ▶ Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- ▶ Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de l'évaluation des SCR et MCR.
- ▶ Le SCR de Macifilia est principalement composé du risque de marché, à 77,9 % (répartition exprimée en pourcentage de la somme des modules de risque).



Bilan prudentiel

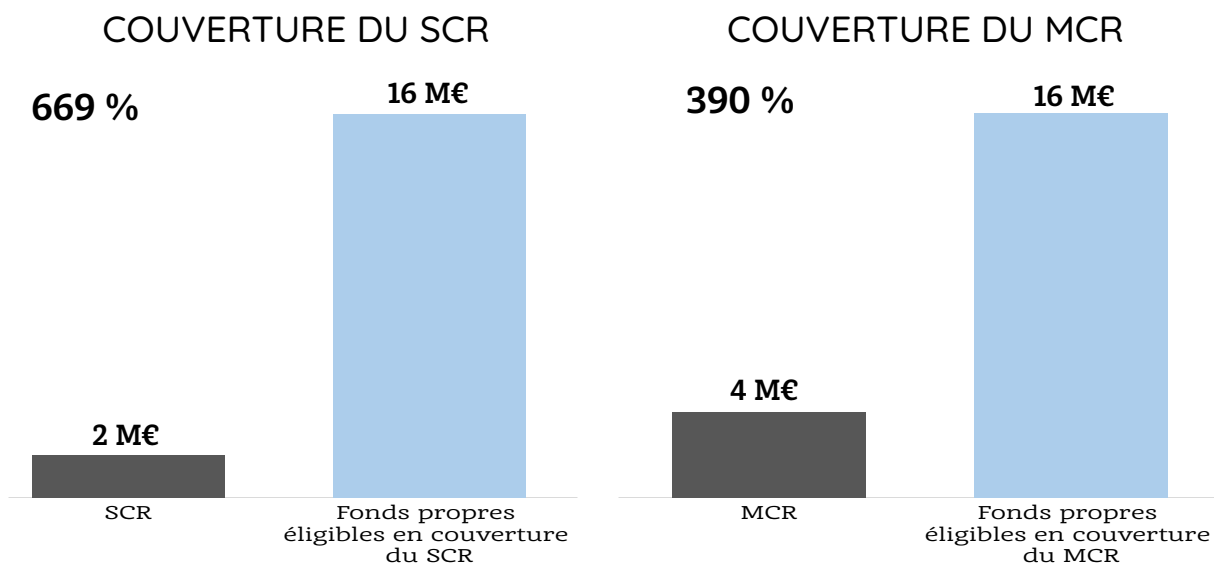


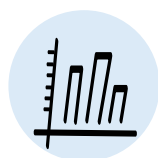
- ▶ Le bilan de Macifilia (49 millions d'euros) se compose à l'actif de 70 % de placements (35 millions d'euros).
- ▶ Le solde est principalement constitué de provisions techniques entièrement réassurées.
- ▶ Au passif, les provisions techniques représentent 30 % et sont entièrement réassurées.
- ▶ Les fonds propres ressortent à 16 millions d'euros.



Solvabilité

- ▶ Les exigences de capital (MCR et SCR) sont largement couvertes par les fonds propres éligibles.
- ▶ Le taux de couverture du SCR, à 669 %, diminue de 296 points par rapport au 31 décembre 2021, du fait d'une hausse du SCR et d'une diminution des fonds propres. La hausse des taux a des impacts importants sur les plus-values latentes obligataires, expliquant en grande majorité l'évolution des fonds propres (-15 %).
- ▶ La hausse du SCR résulte essentiellement de l'augmentation du risque de taux générée par la hausse des taux ainsi que la diminution de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés.
- ▶ Le taux de couverture du MCR s'élève à 390 %, en baisse de 107 points, du fait d'une diminution des fonds propres (mêmes effets que ceux observés sur le taux de couverture du SCR).





A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE MACIFILIA

MACIFILIA, ENTITÉ D'AÉMA GROUPE

Macifilia est une société anonyme régie par le Code des assurances. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 399 795 822 et son siège social est situé 1 rue Jacques Vandier - 79000 Niort.

Les comptes Macifilia sont combinés en normes françaises avec ceux d'Aéma Groupe.

POSITION OCCUPÉE PAR L'ENTREPRISE DANS LA STRUCTURE JURIDIQUE DU GROUPE

Macifilia est une filiale détenue à 99,99 % par Macif SAM, société d'assurance mutuelle affiliée à Aéma Groupe.

A.1.2 LISTE DES ENTREPRISES LIÉES SIGNIFICATIVES

Macifilia ne détient aucune participation.

A.1.3 ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

ACTIVITÉS DE MACIFILIA

Macifilia porte les risques liés au portefeuille des malusés non acceptés par le réseau Macif.

Fin 2022, Macifilia comptabilise 42 contrats en portefeuille.

A.2 Résultats de souscription

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
Primes acquises brutes	31	51	-20
Charge sinistres et variation des provisions brutes	2 879	1 745	1 134
Autres charges	-43	-64	21
Solde de réassurance	-2 867	-1 732	-1 135
Solde technique net	-	-	-
Produits des placements nets	-	-	-
Solde technique et financier	-	-	-
Solde des éléments non techniques	345	356	-11
Résultat net	345	356	-11
dont total des produits financiers nets	467	497	-30

Macifilia présente un chiffre d'affaires de 31 milliers d'euros en 2022, en baisse de -40 % par rapport à 2021. Son portefeuille s'est fortement réduit suite à la décision du groupe Macif en 2015 de mettre fin à l'activité automobile du courtier Idmacif.

Le montant des frais généraux s'élève à 43 milliers d'euros en 2022, en baisse de -33 % par rapport à 2021.

Les charges sinistres et variation des provisions présentent un impact positif de 2 879 milliers d'euros sur le résultat de 2022, supérieur de 1 134 milliers d'euros par rapport à 2021.

Cet impact positif est lié à un fort boni sur les antérieurs constaté fin 2022, expliqué en grande partie par la suppression d'une rente potentielle.

Les activités d'assurance de Macifilia sont intégralement réassurées. Le résultat technique est donc nul.

Le résultat net à 345 milliers d'euros, proche de celui de 2021, correspond aux revenus financiers net d'impôts.

A.3 Résultats des investissements

ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022			2021			Variation 2022/2021
	Revenus courants	Plus et moins- values réalisées	Total	Revenus courants	Plus et moins- values réalisées	Total	
Placements immobiliers	-	-	-	-	25	25	-25
Placements en actions et participations	-	-	-	-	-	-	-
Placements obligataires et prêts	501	-	501	516	-	516	-14
Placements monétaires	1	-	2	1	-20	-20	21
Produits financiers	503	-	503	517	5	522	-19
Charges financières			-36			-25	-12
Produits financiers nets			467			497	-30
Taux de rendement			1,3%			1,3%	0 point

Les produits financiers nets de charges diminuent, passant de 497 à 467 milliers d'euros. Cette variation s'explique principalement par la baisse des revenus obligataires.

Rapporté à la valeur nette comptable, le taux de rendement comptable des placements est stable à 1,3 %.

A.4 Résultats des autres activités

RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
Autres produits non techniques	-	-	-
Autres charges non techniques	-	-	-
Résultat exceptionnel	-3	-13	10
Participation / Intéressement	-	-	-
Impôt sur les sociétés	-118	-128	10
Dépenses et revenus non techniques	-121	-141	20
Produits financiers nets alloués au non technique	467	497	-30
Solde des éléments non techniques	345	356	-11

Le solde des éléments non techniques est de 345 milliers d'euros en 2022, après 356 milliers d'euros en 2021.

Il provient principalement des produits financiers déduction faite du montant d'impôts.



B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de Macifilia.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Macifilia est une société anonyme avec un conseil d'administration régie par les dispositions du Code de commerce, du Code des assurances et par ses statuts.

Les principes de gouvernance de Macifilia s'inscrivent en déclinaison de ceux du groupe Aéma Groupe, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

Macifilia a adopté de longue date un système de gouvernance moniste (conseil d'administration) dissocié avec un directeur général distinct du président du conseil d'administration.

B.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se compose de cinq membres. Une personne morale peut être nommée membre du conseil d'administration, et doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil d'administration.

Au 31 décembre 2022, le conseil d'administration est composé comme suit :

Nom	Prénom	Statut
BERENGUEL	Marc	Secrétaire général du bureau
BETIN *	Bertrand	Membre
CIDORE	Jean-Luc	Membre
PERRAULT	Philippe	Président
VERNE	Claude	Vice-président

* représente Macif SAM

Les mandats des administrateurs font l'objet d'un suivi dans le cadre des obligations réglementaires relatives au cumul des mandats.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale pour une durée de six ans après avis du comité des sélections de Macif SAM.

Ils sont rééligibles et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

2. RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Il arrête notamment les comptes sociaux et examine les rapports exigés par la réglementation.

En 2022, il s'est réuni trois fois et le taux de participation de ses membres est de 87,5 %.

3. ATTRIBUTIONS DU PRÉSIDENT

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.



Philippe Perrault
Président

4. COMPOSITION ET RÔLE DU BUREAU

Le bureau est une émanation du conseil d'administration de Macifilia.

Il est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et d'un secrétaire, qui peut être pris en dehors des administrateurs.

Nom	Prénom	Statut
BERENGUEL	Marc	Secrétaire général du bureau
PERRAULT	Philippe	Président
VERNE	Claude	Vice-président

5. COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le conseil d'administration de Macifilia s'appuie sur les comités spécialisés de Macif SAM, chargés de lui apporter assistance et conseil en amont de ses prises de décisions sur des domaines relevant exclusivement de la compétence du conseil. La liste, l'objet et les principes de fonctionnement de ces comités sont définis par le conseil d'administration de Macif SAM. Chaque comité dispose de son propre règlement intérieur.

B.1.2 LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LES DIRIGEANTS EFFECTIFS



Bertrand Delignon
Directeur général



Yann Arnaud
Directeur général
délégué

Le directeur général de Macifilia, M. Bertrand Delignon, est assisté d'un directeur général délégué, M. Yann Arnaud. Le directeur général délégué est nommé par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général.

Conformément à la réglementation, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de Macifilia. Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Sur proposition du directeur général, les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration.

Le directeur général et le directeur général délégué sont les dirigeants effectifs de Macifilia.

B.1.3 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des actionnaires. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix qu'il détient d'actions. Cette instance a essentiellement pour objet de statuer sur l'approbation des comptes annuels, la nomination ou le remplacement des membres du conseil d'administration et les décisions à prendre en application des dispositions légales ou statutaires.

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour procéder à la modification des statuts.

B.1.4 FONCTIONS CLÉS

Au 31 décembre 2022, les personnes désignées pour exercer les fonctions clés au sein de Macifilia sont représentées ci-après.



Frédéric Prompt

Fonction clé gestion des risques



Laurent Gervais

Fonction clé actuarielle



Fabrice Pomel

Fonction clé audit interne



Sophie Guilbaud-Maury

Fonction clé vérification de la conformité

Les responsables des fonctions clés audit interne et vérification de la conformité sont communs à Macif SAM, Macifilia, Mutavie et Thémis.

Les responsables de fonctions clés actuarielle et gestion des risques sont communs à Macif SAM, Macifilia et Thémis.

Le correspondant des responsables de fonctions clés vérification de la conformité et audit interne est M. Bertrand Delignon.

B.1.5 POLITIQUE ET PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Macif SAM.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.4 Système de contrôle interne

L'entité décline opérationnellement le système de contrôle interne présenté dans le chapitre Groupe.

B.5 Fonction d'audit interne

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.6 Fonction actuarielle

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre de Macif SAM.

B.7 Sous-traitance

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.8 Autres informations

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.



C. PROFIL DE RISQUE

Seules les spécificités de Macifilia par rapport au chapitre Groupe sont présentées ci-après.

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

Le profil de risque est caractérisé par la nature et le niveau de risques auxquels l'organisme est exposé. La cartographie des risques est un moyen d'identifier les risques majeurs qui reflètent les points de vulnérabilité les plus importants de Macifilia. Ils peuvent faire l'objet de modélisation dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'ORSA.

L'entité ne présente pas de spécificité sur la méthodologie par rapport à Macif SAM.

L'évaluation du profil de risque de Macifilia n'a pas fait ressortir de risques majeurs.

C.1 Risque de souscription

En tant qu'assureur automobile, Macifilia est principalement exposée aux risques techniques de primes et de provisionnement. Ces risques sont toutefois couverts par le levier de protection de réassurance et la cession à 100 % de ses engagements.

C.2 Risque de marché

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

C.3 Risque de crédit

Ce risque est, pour Macifilia, lié aux créances de type 2 (créances relatives aux contreparties diversifiables et souvent non notées) concernant essentiellement les sommes à recouvrer auprès des assureurs adverses.

C.4 Risque de liquidité

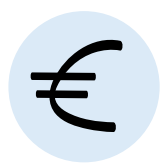
L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

C.5 Risque opérationnel

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

C.6 Autres risques importants

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Macifilia est disponible dans les annexes QRT (S.02.01.02) de l'entité.

D.1 Actifs

D.1.1 DESCRIPTION DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par Aéma Groupe.

D.1.2 VALORISATION DES ACTIFS (PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS)

VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Écarts d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	3	3	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	34 545	36 489	-1 944
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	-	-	-
Actions	-	-	-
Obligations	30 601	32 552	- 1 951
Organismes de placement collectif	3 944	3 937	7
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	-	-	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats d'assurance	14 106	17 872	- 3 766
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	29	29	-
Créances nées d'opération de réassurance	-	-	-
Autres créances (hors assurance)	270	270	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	66	66	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	-	-	-
TOTAL	49 017	54 727	- 5 710

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes et à la réévaluation des participations. Il est utile de souligner que :

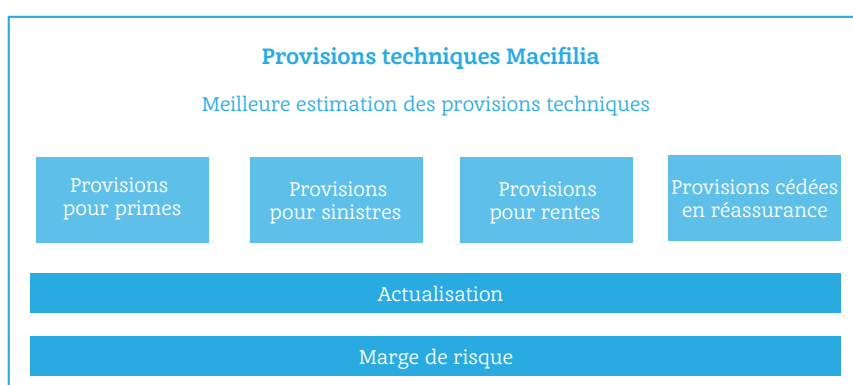
- ▶ la répartition entre obligations d'État, d'entreprises, titres structurés et garantis est réalisée sur la base de la codification CIC. Les obligations représentent 31 millions d'euros dans le total des placements, soit 89 % du total des investissements en norme Solvabilité II.
- ▶ les organismes de placement collectif (OPC) rassemblent les placements régis par les directives UCITS ou AIFM (directives portant sur les fonds d'investissement). Ils peuvent être investis en produits monétaires et obligataires pour Macifilia. Ils représentent 4 millions d'euros dans le total des placements, soit 11 % du total des investissements en norme Solvabilité II.

D.2 Provisions techniques

D.2.1 PRINCIPES D'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

1. MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation des provisions techniques ainsi que l'actualisation sont différentes selon le type de provision.



1.1 Provisions pour primes

La meilleure estimation des provisions pour primes est destinée à couvrir les flux des sinistres rattachés aux contrats souscrits avant le 31 décembre de l'année de référence et qui surviendront entre le 31 décembre et l'échéance principale. Elle prend également en compte les frais liés à la poursuite de la gestion des contrats en portefeuille. Elle est calculée par groupe homogène de risques.

1.2 Provisions pour sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres représente la valeur estimative des dépenses relatives aux règlements des sinistres survenus et non payés, y compris les flux liés aux rentes non encore constituées.

La meilleure estimation des provisions pour sinistres correspond à l'agrégation des composantes suivantes :

- ▶ des prestations futures à régler ;
- ▶ la meilleure estimation des recours à recevoir ;
- ▶ la meilleure estimation des frais inhérents à la gestion des sinistres.

Ces trois composantes sont évaluées distinctement puis actualisées globalement.

1.3 Provisions pour rentes

La meilleure estimation des provisions de rentes représente la valeur estimative des flux (arrérages) et frais de gestion des rentes responsabilité civile en cours en fin d'année. Les taux de survie des rentiers sont estimés à partir de tables d'expérience issues de l'analyse du risque de longévité réalisée sur le portefeuille de rentes de Macif SAM.

1.4 Provisions cédées en réassurance

Les activités d'assurance de Macifilia sont intégralement cédées à des réassureurs. La meilleure estimation des provisions cédées aux réassureurs est proche de la meilleure estimation des provisions de sinistres bruts. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

1.5 Actualisation

L'actualisation de la meilleure estimation des provisions techniques brutes est réalisée en milieu d'année. En effet, les paiements sont supposés être répartis de manière homogène sur l'année.

Concernant l'actualisation des flux de sinistres cédés aux réassureurs, les paiements sont supposés avoir lieu six mois après chaque date de clôture annuelle des comptes communiqués aux réassureurs, soit une actualisation de dix-huit mois pour le flux de trésorerie de première année.

2. MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Macifilia pour calculer la marge de risque consiste à estimer les besoins en capitaux selon la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

3. CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Macifilia n'utilise pas la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

D.2.2 VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

PROVISIONS TECHNIQUES AU 31/12/2022 PAR LIGNE D'ACTIVITÉ IMPORTANTE (EN MILLIERS D'EUROS)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	23	-	23	-22	1
Non-vie	12 780	48	12 828	-12 342	486
Santé similaire à la vie	-	-	-	-	-
Vie	1 825	1	1 826	-1 742	84
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	14 628	49	14 677	-14 106	571

La meilleure estimation des provisions brutes 2022 s'élève à 14 628 milliers d'euros. Elle est composée de 87,5 % de provisions non-vie (provisions pour primes et pour sinistres) et 12,5 % de provisions vie (provisions de rentes).

En ajoutant la marge de risque de 49 milliers d'euros, les provisions techniques brutes à fin 2022 atteignent 14 677 milliers d'euros.

Après déduction des provisions cédées aux réassureurs, les provisions techniques nettes à fin 2022 s'établissent à 571 milliers d'euros.

D.2.3 DIFFÉRENCES ENTRE L'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Les provisions techniques nettes en normes françaises étant nulles du fait d'une réassurance à 100 %, l'écart entre les deux normes correspond aux provisions techniques Solvabilité II.

D.2.4 INCERTITUDE LIÉE AU MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES

L'ensemble des engagements de Macifilia étant réassuré, les provisions Macifilia n'ont pas fait l'objet de tests de sensibilité en 2022.

D.3 Autres passifs

D.3.1 DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

Les méthodes d'évaluation des placements et autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le Groupe.

D.3.2 DIFFÉRENCES ENTRE LA VALORISATION DES AUTRES PASSIFS EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

VALORISATION DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	-	-	-
Dépôts des réassureurs	15 964	15 964	-
Passifs d'impôts différés	-	-	-
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	17	17	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 578	25 78	-
Autres dettes (hors assurance)	168	168	-
Passifs subordonnés	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-
Total hors passifs subordonnés et passifs d'impôts différés	18 728	18 728	-
TOTAL	18 728	18 728	-

Aucun écart de normes n'est constaté.



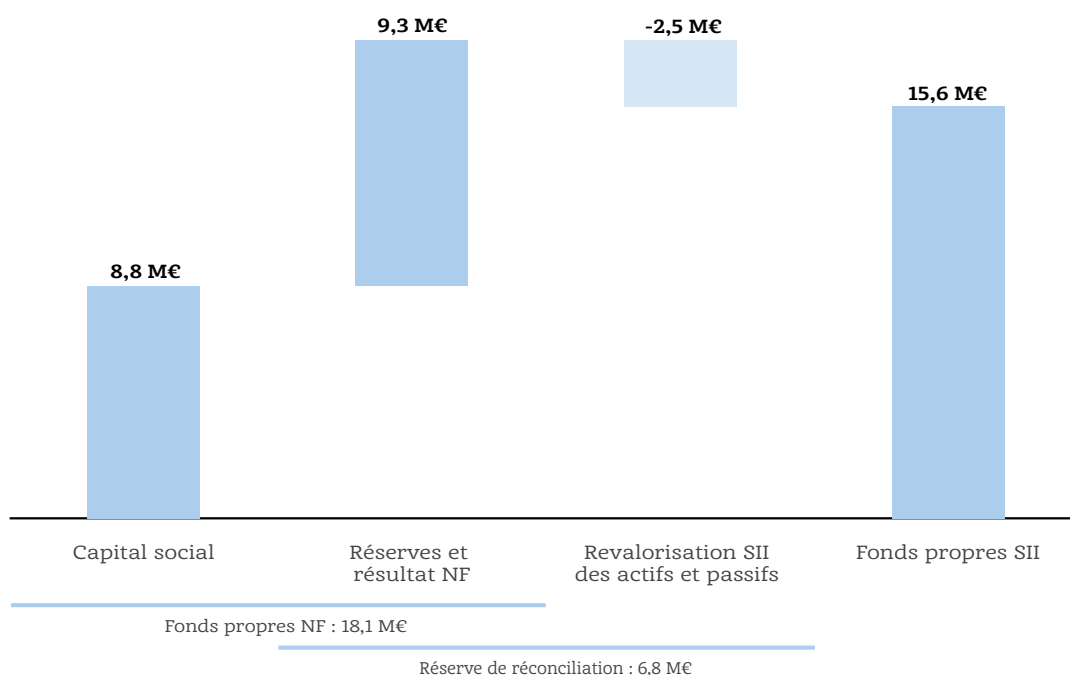
E.1 Fonds propres

E.1.1 POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La politique « chapeau » de gestion du capital a été validée par le conseil d'administration d'Aéma Groupe du 30 juin 2021, puis déclinée par Macifilia. Cette politique a été validée par le conseil d'administration Macifilia du 5 décembre 2022.

E.1.2 COMPOSITION DES FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II

DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS PROPRES EN NORMES FRANÇAISES ET LES FONDS PROPRES EN NORMES SOLVABILITÉ II AU 31/12/2022



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de Macifilia sont définis dans le chapitre Groupe de ce document.

À fin 2022, la réserve de réconciliation s'élève à 6,8 millions d'euros et se décompose ainsi :

- ▶ 9,3 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises ;
- ▶ -2,5 millions d'euros sont issus de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs.

E.1.3 QUALITÉ DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II DISPONIBLES SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
Fonds propres de base de niveau 1	15 613	18 413	-2 800
Fonds propres de base niveau 1 non restreint	15 613	18 413	-2 800
Fonds propres de base niveau 1 restreint	-	-	-
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	15 613	18 413	-2 800

Les fonds propres disponibles Solvabilité II 2022 s'élèvent à 15 613 milliers d'euros, en baisse de -2 800 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2021, principalement en lien avec la baisse des plus-values latentes. Ils sont intégralement classés en niveau 1 non restreint.

E.1.4 FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LES SCR ET MCR

En 2022, toutes les exigences prévues par les normes Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées.

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 15 613 milliers d'euros, sont éligibles en couverture du SCR et du MCR de Macifilia.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le SCR de Macifilia est calculé à l'aide de la formule standard.

E.2.1 ÉVOLUTION DES SCR ET MCR

ÉVOLUTION DES SCR ET MCR CONSTATÉE SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
SCR marché	1 900	1 592	308
SCR contrepartie	30	90	-60
SCR souscription vie	-	-	-
SCR souscription santé	-	-	-
SCR souscription non-vie	117	71	47
Diversification entre modules	-107	-115	9
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	1 941	1 637	304
SCR opérationnel	392	491	-99
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-	-220	220
SCR NET TOTAL	2 334	1 909	425
MCR	4 000	3 700	300

Le SCR net 2022 de Macifilia s'élève à 2 334 milliers d'euros, en augmentation de +425 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2021.

Le SCR marché est ainsi le principal risque, en hausse de +308 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2021, liée en majorité à l'augmentation du SCR taux. Le SCR souscription est très faible car les activités Macifilia sont entièrement réassurées. Le repli de la capacité d'absorption est justifié par un moindre impôt différé au bilan prudentiel, conséquence de la baisse des plus-values latentes.

Le MCR de Macifilia est égal au plancher absolu pour les entités non-vie pratiquant de la responsabilité civile, soit 4 000 milliers d'euros.

E.2.2 COUVERTURE DES SCR ET MCR

Le taux de couverture du SCR diminue de -296 points pour atteindre 669 % au 31 décembre 2022, restant ainsi à un niveau très confortable.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 390 %, en diminution de -107 points de pourcentage.

Macifilia



Apivia Macif Mutuelle

246

SYNTHÈSE

251

A. ACTIVITÉ
ET RÉSULTATS

257

B. SYSTÈME
DE GOUVERNANCE

273

C. PROFIL
DE RISQUE

277

D. VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

284

E. GESTION
DE CAPITAL

287

ANNEXES

SYNTHÈSE



Activité et résultats

- ▶ Le chiffre d'affaires est en hausse de +2,7 % par rapport à 2021.
- ▶ L'activité de la santé des particuliers contribue à hauteur de 65 % des cotisations acquises.
- ▶ Le résultat net total s'élève à 7,8 millions d'euros.

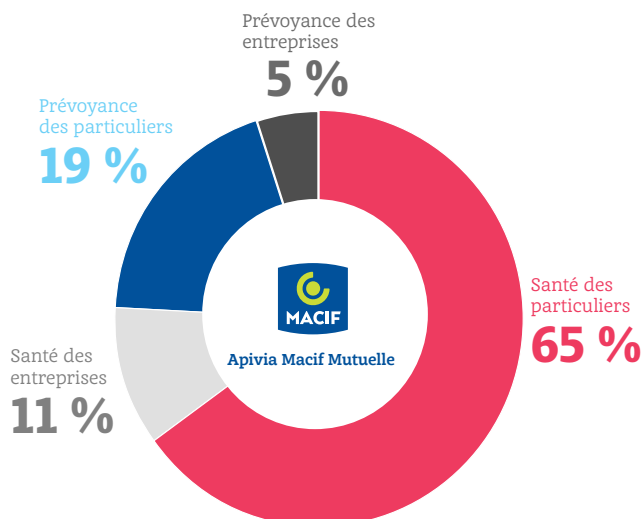
CHIFFRE D'AFFAIRES

1 044 M€

RÉSULTAT NET

7,8 M€

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DOMAINE





Gouvernance

- ▶ Depuis le 1^{er} janvier 2021, Apivia Macif Mutuelle est affiliée à l'UMG Aésio Macif, elle-même affiliée à la Sgam Aéma Groupe.
- ▶ L'assemblée générale annuelle d'Apivia Macif Mutuelle s'est tenue le 21 mai 2022. La présidente, Mme Nathalie Mayance, a été élue par le conseil d'administration qui s'est tenu immédiatement après l'assemblée générale.
- ▶ Les fonctions clés d'Apivia Macif Mutuelle ont été nommées en 2022 :
 - M. Benoit Fontaine et M. Pierre-Axel Dresse ont été nommés le 31 mars 2022 pour exercer respectivement les fonctions clés gestion des risques et actuarielle, en remplacement de Mme Sandrine Avon et de Mme Céline Fèvre ;
 - Mme Aurélia Rouvillain a été nommée le 21 juin 2022 pour exercer la fonction clé vérification de la conformité, en remplacement de M. Christophe Raballand ;
 - M. Fabrice Pomel a été nommé le 1^{er} décembre 2022 pour exercer la fonction clé audit interne d'Apivia Macif Mutuelle, en remplacement de M. Dominique Chaignon.



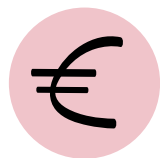
Profil de risque

Risques auxquels Apivia Macif Mutuelle doit faire face :

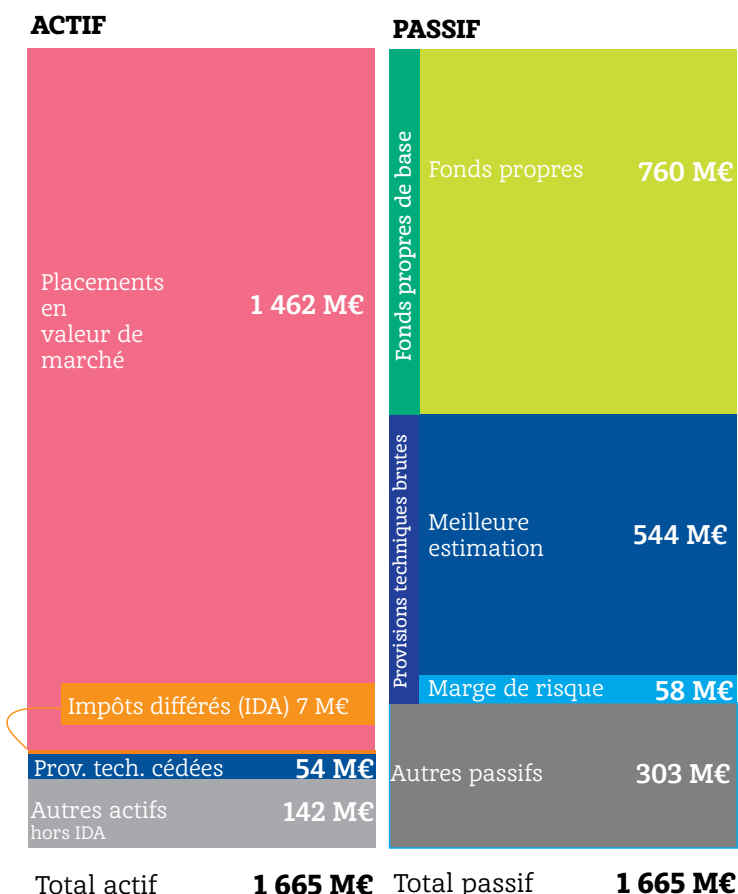
Ci-dessous la part de SCR dans le SCR total :

RISQUES FINANCIERS Marché : 38 % Crédit : 3 % Liquidité	RISQUES ASSURANTIELS Souscription : 52 %
RISQUES OPÉRATIONNELS 7 %	RISQUES STRATÉGIQUES

- ▶ Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- ▶ Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'ORSA.
- ▶ Évaluations quantitatives des risques, effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR et MCR.
- ▶ Le SCR d'Apivia Macif Mutuelle est composé à 38 % du risque de marché et à 52 % du risque de souscription (répartition exprimée en pourcentage de la somme des modules de risque). Les risques opérationnels et de contrepartie représentent respectivement 7 % et 3 %.



Bilan prudentiel

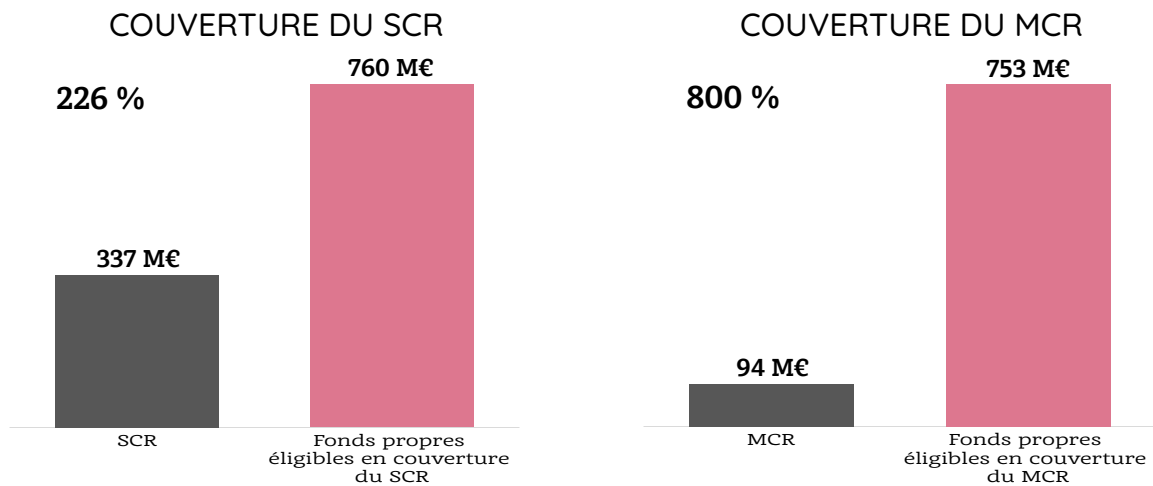


- ▶ Les placements représentent 1 462 millions d'euros, soit 88 % du montant de l'actif à fin décembre 2022.
- ▶ Les provisions techniques brutes (meilleure estimation et marge pour risque) s'élèvent à 603 millions d'euros, soit 36 % du passif.
- ▶ Les fonds propres Solvabilité II sont en hausse de +113 millions d'euros par rapport à fin décembre 2021 principalement suite à la remontée des taux qui a entraîné une diminution des provisions techniques Solvabilité II supérieure à la baisse de valeur des placements.



Solvabilité

- ▶ Le taux de couverture du SCR d'Apivia Macif Mutuelle s'établit à 226 % à fin 2022, en hausse de +34 points par rapport à fin 2021 (192 %). Cette variation s'explique par une augmentation des éléments éligibles (+17 %) alors que le niveau des capitaux requis est resté stable.
- ▶ Le taux de couverture du MCR est de 800 %, en hausse de +158 points par rapport à 2021. Cette variation s'explique par le recul des capitaux requis (-5 %) et la hausse des éléments éligibles (+19 %).





A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE D'APIVIA MACIF MUTUELLE

DESCRIPTION

Apivia Macif Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité est identifiée sous le numéro unique 779558501 et son siège social est situé : 17-21 place Etienne Pernet – 75015 Paris cedex 15.

Apivia Macif Mutuelle est agréée pour exercer sur les branches accidents, maladie, vie-décès, nuptialité-natalité et a pour activité la couverture santé et en prévoyance des particuliers et des entreprises.

Les comptes d'Apivia Macif Mutuelle sont combinés en normes françaises au niveau d'Aéma Groupe.

POSITION D'APIVIA MACIF MUTUELLE DANS LE GROUPE

Apivia Macif Mutuelle est affiliée à l'UMG Aésio Macif, elle-même affiliée à la Sgam Aéma. Elle fait partie des entités d'Aéma Groupe auxquelles la charte de gouvernance du Groupe est applicable.

A.1.2 LISTE DES ENTREPRISES LIÉES SIGNIFICATIVES

Apivia Macif Mutuelle détient des participations dans des GIE utiles à son activité : le GIE Aéma Finance (comptabilité financière et gestion de trésorerie) et le GIE Macif-Mutualité Gestion (relation avec les opérateurs de tiers-payant et réseau de soins).

Elle détient également une participation dans Apivia Courtage qui assure la distribution de contrats au travers de son réseau de courtiers.

Elle détient des participations stratégiques pour son activité et pour le groupe Aéma (Office Santé, Carte Blanche Partenaires et Abeille Assurances).

La liste des entreprises liées, filiales et participations détenues par Apivia Macif Mutuelle au 31 décembre 2022 figure en annexe 1.

A.1.3 ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

1. ACTIVITÉS D'APIVIA MACIF MUTUELLE

Apivia Macif Mutuelle est agréée pour exercer sur les branches accidents, maladie, vie-décès, nuptialité-natalité et a pour activité la couverture en santé et en prévoyance des particuliers et des entreprises.

Zone géographique

Apivia Macif Mutuelle exerce ses opérations d'assurance en France métropolitaine, en DROM-COM et à l'étranger pour les adhérents relevant de la Caisse des Français de l'étranger (CFE). Par ailleurs, depuis 2014, elle réassure le contrat proposé aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par la mutuelle du commerce et divers (MCD).

Présentation de l'activité

Apivia Macif Mutuelle améliore et sécurise le parcours de vie en développant une gamme de produits d'assurance et de services adaptée aux préoccupations quotidiennes.

La gamme santé des particuliers offre des garanties de remboursement de frais de soins. La gamme prévoyance des particuliers comprend des garanties en cas de décès, temporaires ou viagères, en prestations ou en capital, des rentes en cas d'invalidité ou de dépendance ou encore des indemnités journalières en cas d'incapacité de travail.

La gamme de produits à destination des entreprises offre des garanties de remboursement de frais de soins, le paiement d'un capital ou de rentes de conjoint et d'éducation en cas de décès et le versement d'indemnités journalières ou de rentes en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité.

La santé et la prévoyance des particuliers représentent 84 % des cotisations en 2022.

ÉVOLUTION DES COTISATIONS ACQUISES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022 /2021
Santé des particuliers	678 595	659 609	2,9%
Prévoyance des particuliers	197 338	183 166	7,7%
Santé des entreprises	118 236	121 429	-2,6%
Prévoyance des entreprises	49 800	52 022	-4,3%
TOTAL	1 043 968	1 016 227	2,7%

Apivia Macif Mutuelle s'appuie sur le réseau de la marque Macif pour la distribution de la majorité de ses produits, notamment pour la gamme santé et prévoyance des particuliers. La mutuelle s'appuie également sur un réseau direct d'agences et sur le réseau Apivia Courtage. La gestion des portefeuilles est assurée par Apivia Macif Mutuelle, à l'exception du produit de la gamme Emprunteur, pour lequel Apivia Macif Mutuelle délègue une partie de la distribution et de la gestion auprès de la structure Sécurimut.

Apivia Macif Mutuelle enregistre en 2022 un chiffre d'affaires supérieur à un milliard d'euros, en progression de +2,7 % par rapport à 2021.

L'évolution des cotisations acquises est marquée par la progression du secteur des particuliers, portée par la santé individuelle et l'assurance emprunteur, qui compense le retrait sur le secteur des entreprises.

L'activité de la santé des particuliers contribue à hauteur de 65 % des cotisations acquises.

2. FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Un environnement économique marqué par une forte inflation

Après une longue période d'inflation contenue, les problèmes d'approvisionnement en lien avec la Covid-19, puis la guerre en Ukraine et les tensions géopolitiques ont eu raison de cette stabilité et de l'objectif des 2 % visé par la BCE. L'année 2022 a été marquée par une très forte inflation, qui a touché la plupart des secteurs de l'économie, et par ricochet les prix des denrées et des biens de première nécessité.

En moyenne, l'inflation atteint 5,2 %, et en comparant les prix entre décembre 2021 et décembre 2022, la variation s'élève à 5,9 %. Un tel niveau d'inflation n'avait pas été observé depuis le milieu des années 1980, malgré l'intervention de l'État.

Cette inflation pèse sur les charges de la mutuelle, tout particulièrement les provisions mathématiques de rentes en collective, qui intègrent directement des paramètres d'inflation.

Par ailleurs, Apivia Macif Mutuelle a décidé en 2022 le versement d'une prime exceptionnelle inflation à ses salariés ; celle-ci impacte le résultat à hauteur de -1,7 millions d'euros.

La remontée des taux sur les marchés financiers

Dans ce contexte inflationniste, les banques centrales relâchent peu à peu leurs politiques monétaires accommodantes pour contrecarrer l'inflation en freinant la croissance. La BCE a emboîté le pas de la FED en pratiquant quatre relèvements successifs pour un total de 250 points de base. C'est la plus forte progression des taux depuis la création de l'euro en 1999 en si peu de temps. Dans le sillage des taux directeurs européens, le Taux 10 ans français a terminé l'année à 3,02 %, soit une progression de 292 points de base ; il a retrouvé son plus haut niveau depuis 10 ans.

La remontée des taux est l'occasion pour Apivia Macif Mutuelle d'améliorer le rendement financier de ses placements.

Conformément à la législation, la mutuelle a retenu le taux actualisation 24 mois dans le calcul des provisions mathématiques de rentes, ce qui a conduit à la réduction de ces provisions.

Réduction de la volatilité de la sinistralité en santé

La charge de sinistre en santé a connu sur les années 2020 et 2021 une forte volatilité. Très en retrait en 2020 par rapport à 2019, sous l'effet de la crise sanitaire et des confinements, elle a bondi en 2021 ; le poids du report des soins de 2020 a été amplifié par la mise en place du dernier volet de la réforme du 100 % santé avec une progression sensible des coûts à la charge de la mutuelle en dentaire, optique et audio-prothèses. En 2022, les coûts de santé par personne protégée augmentent par rapport à 2021 à un rythme conforme à celui enregistré avant 2020.

Lancement de Macif Mutuelle Santé dans le réseau Macif fin 2022

En octobre 2022 a été lancée dans le réseau Macif, une nouvelle offre santé, Macif Mutuelle Santé, à destination des particuliers. Cette offre modulaire est davantage adaptée à la réforme du 100% santé, son succès commercial le montre.

Projet de réforme des retraites, sans impact sur 2022

A date d'établissement de ce rapport, un projet législatif de réforme des retraites visant à revoir la durée de cotisations et/ou l'âge de départ en retraite est débattu et amendé à l'assemblée nationale. Ce projet, qui, s'il était voté, pourrait avoir un impact sur le montant des engagements techniques en collective, ne pèse pas sur les comptes 2022.

A.2 Résultats de souscription

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET PAR GRANDE LIGNE D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022				Total	Total 2021	Variation 2022/2021
	Santé des particuliers	Santé des entreprises	Prévoyance des particuliers	Prévoyance des entreprises			
Cotisations acquises (y compris acceptations)	678 595	118 236	197 338	49 800	1 043 968	1 016 227	27 742
Charges sinistres (y compris acceptations)	-501 415	-107 098	-91 894	-47 819	-748 226	-760 644	12 419
Autres charges	-171 365	-24 781	-81 241	-7 395	-284 783	-283 394	-1 389
Solde de réassurance (y compris intérêts sur dépôt)	-17	-490	-13 798	-1 646	-15 950	-10 323	-5 627
Solde technique net	5 798	-14 132	10 405	-7 061	-4 990	-38 135	33 145
Produits des placements nets alloués au technique*					16 151	27 649	-11 499
Solde technique et financier					11 161	-10 485	21 646
Solde des éléments non techniques					-3 351	11 313	-14 664
Résultat net					7 810	827	6 983
dont total des produits financiers nets (y compris intérêts sur dépôt)					24 961	45 407	-20 446

Le résultat net total s'élève à 7 810 milliers d'euros.

L'activité de la santé des particuliers contribue à 65 % des cotisations acquises.

Le solde technique net s'élève à - 4 990 milliers d'euros à fin 2022 en amélioration par rapport à l'année précédente.

Le secteur des particuliers présente un solde bénéficiaire, tandis que le secteur des entreprises est déficitaire - reflet d'un secteur concurrentiel pour lequel les frais constatés sont supérieurs aux hypothèses de tarification.

Le solde technique et financier ressort à hauteur de +1,1% du chiffre d'affaires, et s'élève à + 11 161 milliers d'euros.

Avec la prise en compte des éléments non techniques, le résultat net 2022 d'Apivia Macif Mutuelle s'élève à 7 810 milliers d'euros, en forte progression par rapport à 2021.

A.3 Résultats des investissements

ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022			2021			Variation 2022 /2021
	Revenus courants	Plus et moins-values réalisées	Total	Revenus courants	Plus et moins-values réalisées	Total	
Placements immobiliers	2 041	-1 051	990	1 945	-1 589	355	635
Placements en actions et participations	3 749	4 718	8 467	2 530	29 597	32 127	-23 660
Placements obligataires et prêts	19 456	-760	18 696	16 314	246	16 560	2 136
Placements monétaires	113	-24	89	86	-363	-277	365
Produits financiers	25 359	2 883	28 242	20 875	27 891	48 766	-20 524
Charges financières			-3 281			-3 359	78
Produits financiers nets (y compris intérêts sur dépôt)			24 961			45 407	-20 446
Taux de rendement			1,8 %			3,4 %	-1,6 point

Les produits financiers nets ont diminué, passant de 45,4 à 25 millions d'euros, sous l'effet de la baisse des plus-values réalisées.

Les revenus courants ont augmenté, passant de 20,9 à 25,4 millions d'euros. Ils proviennent essentiellement des revenus obligataires qui ont augmenté grâce à la remontée des taux d'intérêt et au versement des coupons sur des dettes subordonnées souscrites en interne. Cette année, les revenus courants des participations sont également en hausse suite à la progression du dividende perçu sur Apivia Courtage.

Les plus-values réalisées s'élèvent à 2,9 millions d'euros, en baisse de 25 millions par rapport à fin 2021. Pour rappel, l'année dernière 21,4 millions d'euros de plus-values avaient été réalisés sur les OPC actions, cédés pour financer l'acquisition des titres Abeilles Assurances, et 8,2 millions d'euros sur la cession du solde de Sécurimut.

La principale contribution positive est la plus-value réalisée sur les OPC actions (4,7 millions d'euros).

Les principales contributions négatives sont les dotations à la provision pour dépréciation durable passées notamment sur une SCI (1,1 million d'euros) et sur les fonds de dettes non cotées (0,6 million d'euros).

Rapporté à leur valeur nette comptable moyenne, le taux de rendement comptable des placements s'établit à 1,8 % contre 3,4 % en 2021. En revanche, le taux de rendement courant augmente à 1,6 % contre 1,3 % en 2021.

A.4 Résultats des autres activités

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022 / 2021
Autres produits non techniques	27	172	-144
Autres charges non techniques	-7 549	-6 501	-1 048
Résultat exceptionnel	-1 537	2 284	-3822
Participation / Intéressement	-4 647	-4 609	-37
Impôt sur les sociétés	-179	766	-945
Dépenses et revenus non techniques	-13 885	-7 888	-5 997
Produits financiers alloués au non technique	10 534	19 200	-8 667
Solde des éléments non techniques	-3 351	11 313	-14 664

Le résultat des autres activités est négatif : -3,4 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel de -1,5 millions d'euros comporte notamment la provision constituée suite à la notification de proposition de rectification fiscale reçue le 21 décembre 2022, qui fait suite au contrôle fiscal (intervenu en 2022 au titre des exercices 2019-2020).

La mutuelle constate une charge d'impôt sur les sociétés de -0,2 million d'euros, elle tient compte des éléments suivants :

- ▶ le résultat fiscal 2022 étant déficitaire (portefeuille OPCVM 209 0A en situation de moins-value latente) le montant d'impôts à payer au titre de 2022 est nul ;
- ▶ la charge de la taxe sur les excédents de provisions, qui s'élève à 0,2 millions d'euros.

Le résultat des autres activités intègre également la part des frais généraux allouée au résultat non technique, car relative à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance : il s'agit notamment des coûts imputables à la relation mutualiste, au projet Voile et la dotation au fonds d'action sociale.

Le solde des éléments non techniques comprend également la part du résultat financier affectée à la rémunération des fonds propres. L'évolution de cette quote-part est liée essentiellement à la diminution du résultat financier 2022 (plus-values réalisées exceptionnelles en 2021).



B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance d'Apivia Macif Mutuelle par rapport au chapitre Groupe.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 GOUVERNANCE MUTUALISTE

Apivia Macif Mutuelle a adopté un système de gouvernance tel que prévu par le Code de la mutualité avec un conseil d'administration et une dissociation des mandats entre le directeur général et le président du conseil d'administration.

La gouvernance d'Apivia Macif Mutuelle s'inscrit dans le cadre de son groupe d'appartenance (Aéma Groupe).

La gouvernance ainsi mise en place tend à assurer une cohérence stratégique et décisionnelle permettant de décliner la stratégie du Groupe et de la mutuelle et d'en contrôler la bonne application.

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, et plus généralement de la gouvernance d'Apivia Macif Mutuelle, sont inscrites dans :

- ▶ le Code de la mutualité ;
- ▶ les statuts de la mutuelle ;
- ▶ la charte de gouvernance de la mutuelle et ses annexes ;
- ▶ le règlement intérieur du conseil d'administration ;
- ▶ la charte de gouvernance d'Aéma Groupe.

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2022, la mutuelle est administrée par un conseil d'administration composé de vingt-trois administrateurs, élus pour six ans par les représentants des adhérents réunis en assemblée générale.

Trois représentants des salariés assistent également aux séances du conseil d'administration avec voix délibérative.

Pour être éligibles, les administrateurs doivent être adhérents de la mutuelle et à jour de leur cotisation ; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

Ils sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les deux ans. La limite d'âge est fixée à soixante-dix ans. Toutefois, un tiers des administrateurs peuvent excéder cette limite. Ils sont révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Apivia Macif Mutuelle

Les administrateurs peuvent se voir conférer par le conseil d'administration des attributions permanentes. Au 31 décembre 2022, le conseil d'administration est composé comme suit :

Nom	Prénom	Statut
ALI MOHAMED	Abdou	Membre du conseil d'administration
ALTET	Dominique	Membre du conseil d'administration
AMORE	Amélie	Membre du bureau
ATTARD	Bernard	Membre du conseil d'administration
BOULAT	Jean-François	Vice-président
BREARD	Régis	Membre du conseil d'administration
COLAS DES FRANCS	François	Membre du bureau
DUQUESNE	Laure	Vice-présidente
GALET	Didier	Membre du conseil d'administration
GROSS	Estelle	Membre du conseil d'administration
HERVE	Laurence	Membre du conseil d'administration
JESUS-FORTES	Maria	Membre du conseil d'administration
JUGNET	Alice	Membre du conseil d'administration
KUNGHEHIAN	Agathe	Membre du conseil d'administration
LANDREAU	Patrick	Membre du conseil d'administration
MAGUIS	Michel	Membre du bureau
MARTEL	Céline	Vice-présidente
MARTINEAU	Bertrand	Membre du conseil d'administration
MAYANCE	Nathalie	Présidente
MULLER	Christine	Membre du bureau
PAILLEY	Michel	Secrétaire du conseil
RIPERT	Sabrina	Membre du bureau
ROY	Etiennette	Membre du conseil d'administration
BARBE	Marjorie	Représentante des salariés
HADDAD	Farida	Représentante des salariés
LESPINASSE	Luc	Représentant des salariés

Les membres du conseil d'administration et le directeur général composent l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise.

1.2 Rôle du conseil d'administration

Le fonctionnement du conseil d'administration est défini dans un règlement intérieur et dans la charte de gouvernance et ses annexes. Par ailleurs, il met en place des commissions pour éclairer ses avis.

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu du Code de la mutualité. Ses compétences sont prévues dans les statuts de la mutuelle.

Les attributions du conseil d'administration sont :

- ▶ de déterminer les orientations de la mutuelle et veiller à leur mise en œuvre ;
- ▶ de procéder aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns ;
- ▶ de se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la mutuelle ;
- ▶ de nommer un dirigeant opérationnel qui porte le titre de directeur général et de déterminer expressément les attributions qui lui sont déléguées ;
- ▶ à la clôture de chaque exercice, d'arrêter les comptes annuels et d'établir un rapport de gestion dont le contenu est fixé à l'article L. 114-17 du Code de la mutualité et de le présenter à l'assemblée générale.

Il se réunit autant de fois que l'intérêt de la mutuelle l'exige, et au moins trois fois par an. En 2022, il s'est réuni neuf fois et le taux de participation de ses membres est de 97 %.

1.3 Rôle du président

Le rôle du président est :

- ▶ d'organiser et de diriger les travaux du conseil d'administration ;
- ▶ de veiller au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et s'assurer, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- ▶ de rendre compte à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- ▶ d'informer le conseil d'administration des procédures engagées en application des dispositions des sections 6 et 7 du Chapitre II du Titre Ier du Livre VI du Code monétaire et financier.

La présidente, Mme Nathalie Mayance, a été élue par le conseil d'administration qui s'est tenu immédiatement après l'assemblée générale du 21 mai 2022.

ORGANIGRAMME DE LA PRÉSIDENTE AU 31 DÉCEMBRE 2022



Nathalie Mayance

Présidente



Michel Pailley

Secrétaire du conseil
d'administration



Jean-François Boulat

Vice-Président



Laure Duquesne

Vice-Présidente



Céline Martel

Vice-Présidente

1.4 Composition du bureau

Le bureau est une émanation du conseil d'administration.

Il est composé du président, des vice-présidents, du secrétaire et de cinq autres administrateurs.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration, le bureau prépare l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration.

Au 31 décembre 2022, le bureau est composé comme suit :

Nom	Prénom	Statut
AMORE	Amélie	Membre du bureau
BOULAT	Jean-François	Vice-président
COLAS DES FRANCS	François	Membre du bureau
DUQUESNE	Laure	Vice-présidente
MAGUIS	Michel	Membre du bureau
MARTEL	Céline	Vice-présidente
MAYANCE	Nathalie	Présidente
MULLER	Christine	Membre du bureau
PAILLEY	Michel	Secrétaire du conseil
RIPERT	Sabrina	Membre du bureau

1.5 Comités spécialisés

Commissions du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'appuie sur un dispositif composé de commissions qui constituent un véritable outil politique au service des travaux du conseil. Les commissions sont, sauf exception, animées par un membre du bureau. Les commissions sont composées de membres du conseil d'administration, y compris les administrateurs représentant les salariés. Elles peuvent être composées de délégués de la mutuelle et de personnalités qualifiées.

Les commissions d'Apivia Macif Mutuelle sont les suivantes :

► Pilier Pérennité :

- Commission offre produit, service et innovation

Elle a pour mission de s'exprimer sur des pistes d'innovation dans les domaines des offres, des métiers, des modes de relation selon les canaux et les publics ainsi que sur tout projet d'innovation ; de participer à la contribution, à la définition et à l'évolution des produits de la mutuelle. Elle s'est réunie à huit reprises en 2022 et le taux de participation de ses membres est de 75 %.

Au 31 décembre 2022, la commission offre produit, service et innovation est composée comme suit :

Nom	Prénom	Statut
ALI MOHAMED	Abdou	Membre
ALTET	Dominique	Membre
ATTARD	Bernard	Membre
COLAS DES FRANCS	François	Membre
DUQUESNE	Laure	Pilote politique (et invitée permanente en tant que VP)
LANDREAU	Patrick	Membre
MARTINEAU	Bertrand	Membre
MULLER	Christine	Membre
PAILLEY	Michel	Membre
BARBE	Marjorie	Membre représentante des salariés
BOUTREL	Philippe	Délégué
CASTRO	José	Délégué
HUGON	Jean-Paul	Délégué
FEUILLOLEY	Robert	Délégué
VILLEGGER	Liliane	Déléguée

- Commission recours et réclamations

Elle a pour objet d'examiner les dossiers de réclamation de niveau deux pour lesquels les réponses apportées en premier niveau n'ont pas été satisfaisantes. Elle intervient, le cas échéant, avant saisine d'un médiateur extérieur. Elle s'est réunie à trente deux reprises en 2022 et le taux de participation de ses membres est de 66 % (le quorum de trois administrateurs pour examiner les dossiers est de 100 %).

Au 31 décembre 2022, la commission recours et réclamation est composée comme suit :

Nom	Prénom	Statut
ALI MOHAMED	Abdou	Membre
DUQUESNE	Laure	Membre (et invitée permanente en tant que VP)
JESUS FORTES	Maria	Membre
LANDREAU	Patrick	Membre
MAGUIS	Michel	Membre
MARTINEAU	Bertrand	Membre
MULLER	Christine	Pilote politique
PAILLEY	Michel	Membre
ROY	Etiennette	Membre
LESPINASSE	Luc	Membre représentant des salariés

- Commission finance, audit et risques

Elle a pour mission de donner un avis sur :

- o les comptes de la mutuelle ;
- o les projets de la mutuelle nécessitant des analyses économiques, financières ou de risques ;
- o l'analyse des risques et la politique de placement de la mutuelle notamment dans le cadre des obligations réglementaires.

Elle a également pour mission d'assurer le lien et le suivi des recommandations avec les commissaires aux comptes et de mettre en lumière les actions en matière de RSE. Elle s'est réunie à treize reprises en 2022 et le taux de participation de ses membres est de 92 %.

Au 31 décembre 2022, la commission finance, audit et risques est composée comme suit :

Nom	Prénom	Statut
COLAS DES FRANCS	François	Membre
DUQUESNE	Laure	Membre (et invitée permanente en tant que VP)
GROSS	Estelle	Membre
JESUS FORTES	Maria	Membre
JUGNET	Alice	Membre
KUNGHEHIAN	Agathe	Pilote politique
MARTEL	Céline	Membre
MARTINEAU	Bertrand	Membre
PAILLEY	Michel	Membre
HADDAD	Farida	Membre représentante des salariés
SOUVANNAVONG SISOMBAT	Bayone	Personnalité qualifiée

► Pilier Proximité :

• Commission vie mutualiste

Elle a pour mission de favoriser l'implication militante des élus et de participer à la préparation des élections des délégués ; d'animer le réseau des élus, d'organiser les réunions territoriales, d'assurer l'information et la communication auprès des délégués ; d'animer l'union de représentation qui a pour dénomination « Les mutuelles Macif » et d'assurer le suivi de l'ensemble des mandats de représentation. Elle s'est réunie à six reprises en 2022 et le taux de participation de ses membres est de 72 %.

Au 31 décembre 2022, la commission vie mutualiste est composée comme suit :

Nom	Prénom	Statut
ALI MOHAMED	Abdou	Membre
AMORE	Amélie	Membre
ATTARD	Bernard	Membre
BREARD	Régis	Membre
GALET	Didier	Membre
HERVE	Laurence	Membre
MARTEL	Céline	Invitée permanente en tant que VP
MULLER	Christine	Membre
RIPERT	Sabrina	Pilote politique
BARBE	Marjorie	Membre représentante des salariés
CIRODE	Jean-Luc	Délégué
FERRIER	Jean-François	Délégué
MAZEROLLE	Daniel	Délégué
MAHINC	Joël	Délégué
SEGUER	Joseph	Délégué

• Commission gouvernance

Elle a pour objet de s'assurer que les administrateurs sont en capacité d'exercer leurs missions ; de poursuivre un objectif d'amélioration continue de la gouvernance ; de proposer un programme de formation à destination des élus de la mutuelle ; de s'assurer de la déclinaison des politiques et des pratiques du Groupe en matière de sélection, d'indemnisation, de rémunération et de remboursement de frais. Elle s'est réunie à six reprises en 2022 et le taux de participation de ses membres est de 83 %.

Au 31 décembre 2022, la commission gouvernance est composée comme suit :

Nom	Prénom	Statut
AMORE	Amélie	Membre
BREARD	Régis	Membre
GROSS	Estelle	Membre
KUNGHEHIAN	Agathe	Membre
MAGUIS	Michel	Membre
MARTEL	Céline	Pilote politique (et invitée permanente en tant que VP)
PAILLEY	Michel	Membre

Nom	Prénom	Statut
ROY	Etiennette	Membre
LESPINASSE	Luc	Membre représentant des salariés
BARROIS	Sophie	Déléguée
MAQUART	Laurent	Délégué
BOURGET	Serge	Délégué
ROUSSEAU	Jean-Marc	Délégué

- Commission Livre III

Elle a pour mission d'assurer le suivi des structures de Livre III propres à Apivia Macif Mutuelle ; de définir une stratégie de développement en matière d'offre de soins en prenant notamment en compte les opportunités ouvertes par le partenariat avec AÉSIO Mutuelle ; d'identifier les opportunités d'investissement dans les structures de la Fédération Nationale de la Mutualité Française ; de prendre connaissance des activités de la concurrence. Elle s'est réunie une fois en 2022 afin de réactiver la commission anciennement dénommée Offre de Soins.

Au 31 décembre 2022, la commission Livre III est composée comme suit :

Nom	Prénom	Statut
ALI MOHAMED	Abdou	Membre
ALTET	Dominique	Membre
GALET	Didier	Membre
JESUS FORTES	Maria	Membre
JUGNET	Alice	Membre
MAGUIS	Michel	Pilote politique
MARTEL	Céline	Invitée permanente en tant que VP
RIPERT	Sabrina	Membre
HADDAD	Farida	Membre représentante des salariés
MARAZANOFF	Eric	Personnalité qualifiée
ORSINY	Arnaud	Personnalité qualifiée
BALOGUE	Dominique	Délégué
LAGOGUEY	Michel	Délégué
GUISSE	Brigitte	Déléguée
TAN	Hoc-Choan	Délégué

► Pilier Engagement :

- Commission sponsoring et partenariats

Elle a pour mission de définir les principes et orientations d'une politique partenariale de la mutuelle ; d'assurer une coordination avec le Groupe et de veiller à une cohérence des partenariats conclus ; d'assurer le suivi global des actions de sponsoring et des partenariats ; d'assurer une veille sur les opportunités d'alliances ; d'assurer le lien avec les partenaires des entités périphériques. Elle s'est réunie à sept reprises en 2022 et le taux de participation de ses membres est de 93 %.

Au 31 décembre 2022, la commission sponsoring et partenariats est composée comme suit :

Nom	Prénom	Statut
AMORE	Amélie	Membre
ATTARD	Bernard	Membre
BOULAT	Jean-François	Pilote politique (et invité permanent en tant que VP)
DUQUESNE	Laure	Membre
GALET	Didier	Membre
HERVE	Laurence	Membre
MAGUIS	Michel	Membre
MARTEL	Céline	Membre
LESPINASSE	Luc	Membre représentant des salariés

- Commission prévention

Elle intervient dans le champ de la prévention et de l'engagement auprès des aidants en proposant au conseil d'administration des orientations stratégiques à horizon de trois ans, en organisant la mobilisation des élus d'Apivia Macif Mutuelle au sein des territoires sur les thèmes de la prévention et des aidants. Elle s'est réunie à six reprises en 2022 et le taux de participation de ses membres est de 75%.

Au 31 décembre 2022, la commission prévention est composée comme suit :

Nom	Prénom	Statut
AMORE	Amélie	Membre
ATTARD	Bernard	Membre
BOULAT	Jean-François	Invité permanent en tant que VP
COLAS DES FRANCS	François	Pilote politique
GALET	Didier	Membre
HERVE	Laurence	Membre
MULLER	Christine	Membre
ROY	Etiennette	Membre
BARBE	Marjorie	Membre représentante des salariés
BOHN	Daniel	Délégué
COLLEMICHE	Colette	Déléguée
GIRAUD	Thérèse	Déléguée

Nom	Prénom	Statut
MARTIN	Josiane	Déléguée
GANS	Jean-Claude	Délégué
ROULLIN	Denis	Délégué
HARDOUIN	Nadia	Déléguée

- Commission solidarités

Elle a pour objet de proposer les axes d'une politique de solidarité proactive qui s'exprime dans l'ensemble des activités de la mutuelle ; de coordonner les commissions Fonds d'Action Sociale sur les territoires dans un souci d'équité de traitement entre les adhérents ; de mener la réflexion sur l'élargissement du champ des solidarités en proposant de nouvelles offres en termes de solidarité. Elle s'est réunie à cinq reprises en 2022 et le taux de participation de ses membres est de 95 %.

Au 31 décembre 2022, la commission solidarités est composée comme suit :

Nom	Prénom	Statut
ALTET	Dominique	Membre
AMORE	Amélie	Pilote politique
ATTARD	Bernard	Membre
BOULAT	Jean-François	Invité permanent en tant que VP
BREARD	Régis	Membre
GROSS	Estelle	Membre
JESUS FORTES	Maria	Membre
JUGNET	Alice	Membre
MARTINEAU	Bertrand	Membre
MULLER	Christine	Membre
RIPERT	Sabrina	Membre
ROY	Etiennette	Membre
HADDAD	Farida	Membre représentante des salariés

Les délégués dans les commissions Fonds d'Action Sociale en région

2. LA DIRECTION GÉNÉRALE

Les missions et responsabilités des organes de gouvernance sont définies dans les documents sociaux (statuts, charte de gouvernance et annexes, règlement intérieur du conseil d'administration et des commissions, chartes de gouvernance d'Aéma Groupe).

Conformément à la réglementation, le directeur général d'Apivia Macif Mutuelle exerce les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle dans la limite de l'objet de la mutuelle, de la délégation que lui a accordée le conseil d'administration et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées générales, au conseil d'administration et au président.

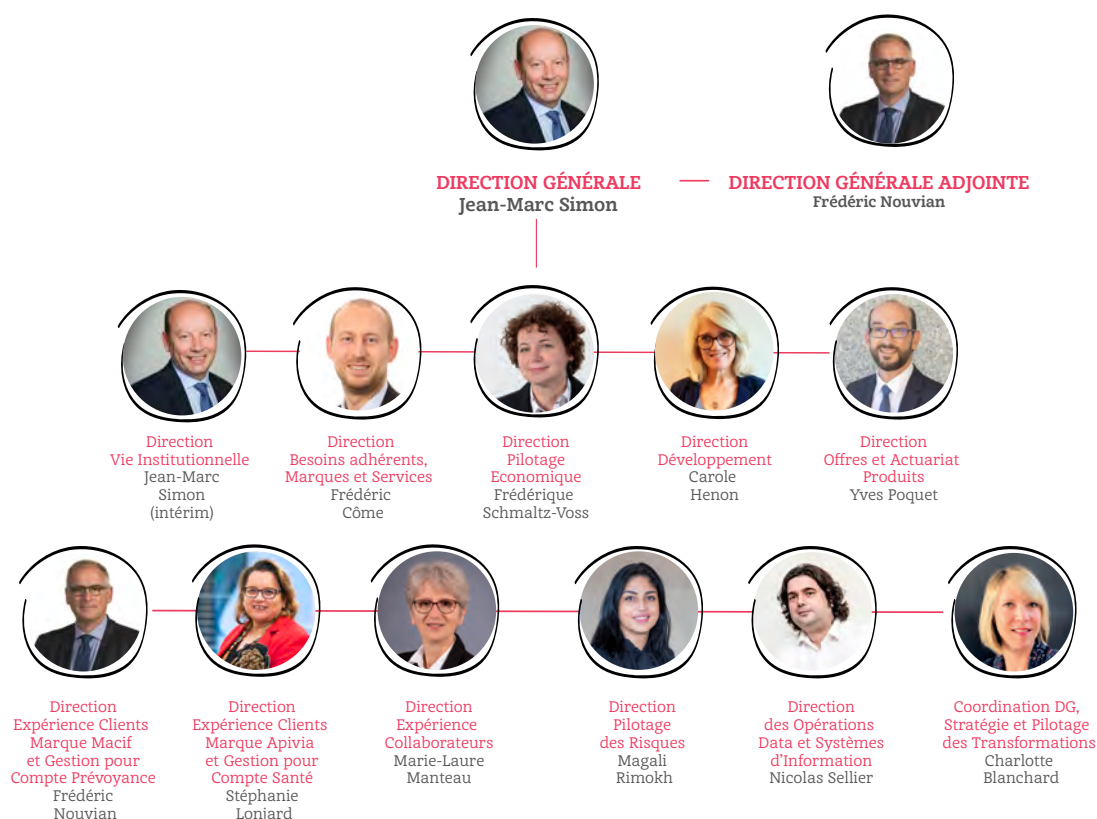
Il exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci conformément aux dispositions de l'article L. 114-17 du Code de la mutualité. Il assiste à toutes les réunions du conseil d'administration.

Sa nomination et la fin de ses fonctions sont du ressort du conseil d'administration de la mutuelle, sur proposition du président.

Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le directeur général rend compte des activités de la mutuelle au conseil d'administration.

L'organigramme de la direction Apivia Macif Mutuelle au 31 décembre 2022 est le suivant :



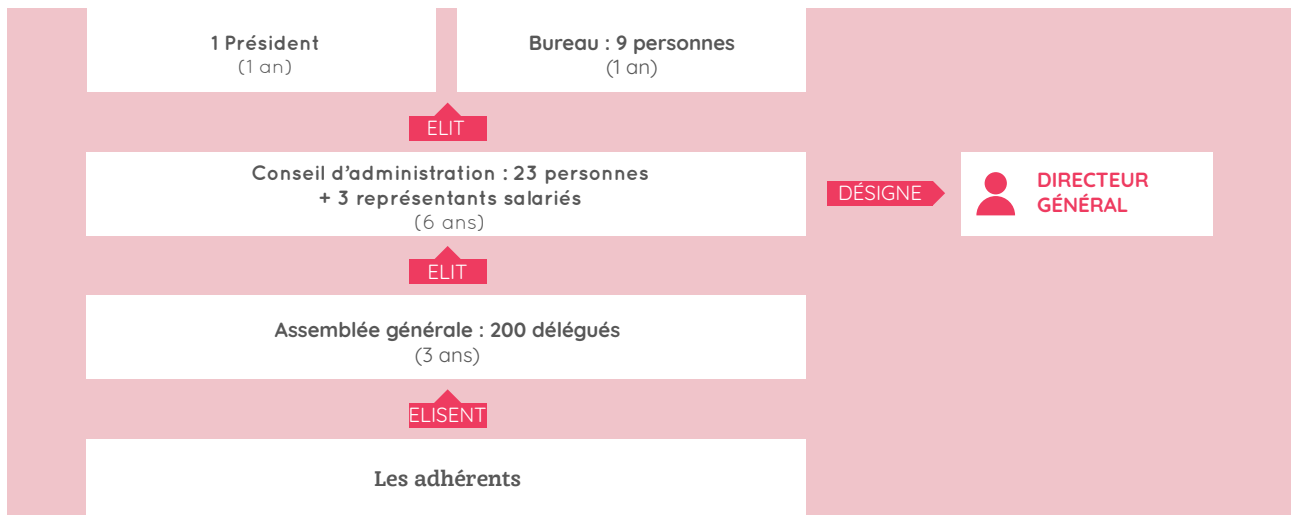
3. DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

L'ensemble des directeurs disposent de fiches de postes ou de missions qui permettent de déterminer la répartition claire des responsabilités entre les acteurs.

B.1.2 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ISSUE D'UN PROCESSUS ÉLECTIF (ASSEMBLÉE)

Schéma processus électif



2. COMPOSITION ET RÔLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est composée depuis les résultats des dernières élections, de deux-cent délégués, représentants des adhérents. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du président du conseil d'administration.

Les missions de l'assemblée générale sont notamment :

- ▶ l'approbation annuelle des comptes de l'exercice et des rapports afférents ;
- ▶ les modifications de statuts ;
- ▶ le suivi des activités exercées par la mutuelle ;
- ▶ l'élection des membres du conseil d'administration ;
- ▶ les décisions d'adhésion à une union ou de fusion.

L'assemblée générale annuelle s'est réunie le 21 mai 2022 à Gouvieux.

B.1.3 LES FONCTIONS CLÉS

Au 31 décembre 2022, les personnes désignées pour exercer les fonctions clés au sein d'Apivia Macif Mutuelle sont représentées ci-après :

- ▶ fonction clé gestion des risques : M. Benoît Fontaine (en remplacement de Mme Sandrine Avon) ;
- ▶ fonction clé actuarielle : M. Pierre-Axel Dresse (en remplacement de Mme Céline Fèvre) ;
- ▶ fonction clé audit interne : M. Fabrice Pomel (en remplacement de M. Dominique Chaignon) ;
- ▶ fonction clé vérification de la conformité : Mme Aurélia Rouvillain (en remplacement de M. Christophe Raballand).

Les responsables des fonctions clés gestion des risques et actuarielle sont communs à Apivia Macif Mutuelle, à la MNPAF et à NUOMA.

Le responsable fonction clé vérification de la conformité est commun à Apivia Macif Mutuelle, à la MNPAF, à NUOMA et à l'UMG Aésio Macif.

Le responsable fonction clé audit interne est commun à Apivia Macif Mutuelle, à Macif SAM, à Mutavie, à Macifilia et à Themis.

B.1.4 POLITIQUES ET PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

1. PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs de la politique écrite de rémunération d'Apivia Macif Mutuelle sont fixés par le conseil d'administration d'Apivia Macif Mutuelle pour les catégories de personnel dont l'activité professionnelle a un impact important sur le profil de risque de l'entreprise. La politique écrite de rémunération est approuvée par le conseil d'administration sur avis de la commission finance, audit, risques.

2. GOUVERNANCE ET MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF

Les responsables de politique écrite de rémunération au niveau d'Apivia Macif Mutuelle sont :

- ▶ le conseil d'administration d'Apivia Macif Mutuelle concernant les administrateurs, les mandataires sociaux et les mandataires mutualistes ;
- ▶ le directeur général en lien avec la directrice expérience collaborateurs d'Apivia Macif Mutuelle ;
- ▶ la directrice expérience collaborateurs d'Apivia Macif Mutuelle, membre du comité de direction d'Apivia Macif Mutuelle, sur délégation du directeur général.

3. PRINCIPE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, MANDATAIRES MUTUALISTES, DIRIGEANTS ET SALARIÉS

▶ Administrateurs et mandataires mutualistes

Sur ce périmètre, politique écrite de rémunération est placée sous la responsabilité du conseil d'administration d'Apivia Macif Mutuelle, sur avis délivré par la commission gouvernance.

Les fonctions d'administrateurs et de mandataires mutualistes sont gratuites, conformément à l'article L.114-26 du Code de la mutualité pour les administrateurs et à l'article L. 114-37-1 du Code de la mutualité pour les mandataires mutualistes. L'assemblée générale d'Apivia Macif Mutuelle est toutefois autorisée à allouer une indemnité au titre des contraintes afférentes aux missions confiées dans l'exercice de leur mandat, conformément à l'article L. 114-26 du Code de la mutualité. Le principe appliqué est celui d'une indemnité dont le montant est variable, en fonction des missions confiées.

L'assemblée générale d'Apivia Macif Mutuelle, conformément aux dispositions de l'article L. 114-26 du Code de la mutualité, décide des principes des indemnités versées aux administrateurs. L'assemblée générale décide également des prises de participation aux frais des mandataires mutualistes.

▶ Mandataires sociaux salariés

La rémunération du directeur général d'Apivia Macif Mutuelle, seul mandataire social salarié, est régie par la politique écrite de rémunération Groupe.

▶ Cadres de direction et salariés hors cadres de direction

Sur ce périmètre, politique écrite de rémunération est conduite et déployée par la direction expérience collaborateurs d'Apivia Macif Mutuelle en fonction des orientations fixées par la direction générale. Elle s'adapte aux enjeux de GPEC et comporte un volet d'accompagnement financier aux mobilités pour l'ensemble des collaborateurs selon leur statut.

La direction expérience collaborateurs est responsable, en partenariat avec la direction des ressources humaines Macif, de la définition et de la permanence des méthodes d'appréciation (pesée de poste, règles d'éligibilité) et de leurs évolutions, que ce soit sur la constitution de la rémunération de base (salaire fixe), de la part variable (salaire variable) le cas échéant, ou des périphériques.

4. COMITOLOGIE OU FONCTION RESPONSABLE CONCERNÉE

► La commission gouvernance d'Apivia Macif Mutuelle

La commission gouvernance est notamment chargée de :

- proposer au conseil d'administration les règles et montants des indemnités allouées aux administrateurs au titre des contraintes afférentes aux missions confiées dans l'exercice de leur mandat. Conformément aux dispositions du Code de la mutualité, l'ensemble des informations concernant les indemnités et remboursements de frais perçus par les administrateurs au titre de leurs mandats sont présentés annuellement à l'assemblée générale ;
- proposer au conseil d'administration les règles et montants des remboursements aux frais des mandataires mutualistes nécessaire à l'exercice de leur mandat ;
- assurer un suivi global de l'évolution des indemnités.

La commission gouvernance peut émettre toutes propositions/avis/recommandations au conseil d'administration d'Apivia Macif Mutuelle concernant les orientations de politique écrite de rémunération à destination des administrateurs et des mandataires mutualistes.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.4 Système de contrôle interne

L'entité décline opérationnellement le système de contrôle interne présenté dans le chapitre Groupe.

B.5 Fonction d'audit interne

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.6 Fonction actuarielle

Pour exercer ses missions, la fonction actuarielle d'Apivia Macif Mutuelle s'appuie sur les équipes Actuariat, Produits, et Réassurance qui sont chargées de mettre à sa disposition tous les éléments nécessaires à l'exercice de ses missions.

B.7 Sous-traitance

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.8 Autres informations

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.



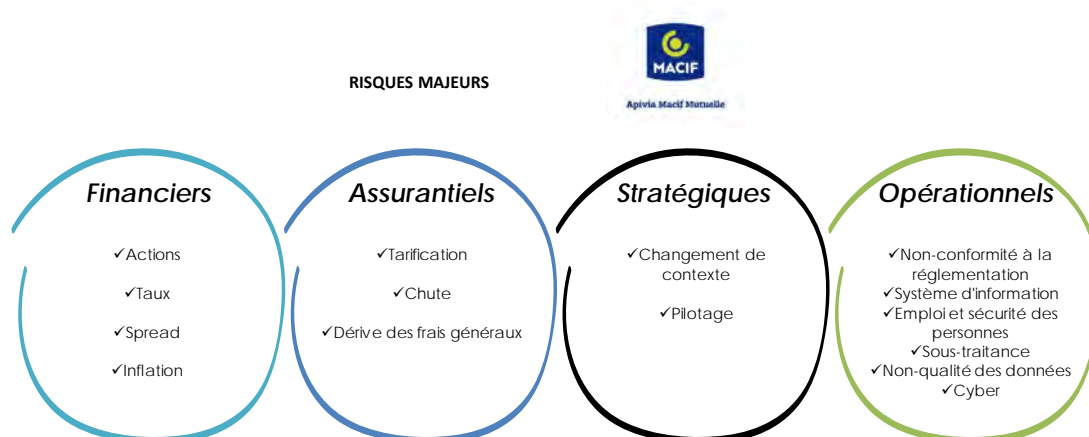
C. PROFIL DE RISQUE

D'une manière générale, la réalisation d'une cartographie des risques permet d'identifier les risques majeurs.

Ces risques reflètent les points de vulnérabilité les plus importants de la mutuelle.

Ils sont modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'ORSA.

En 2022, l'évaluation du profil de risque d'Apivia Macif Mutuelle a fait ressortir comme majeurs les risques suivants :



Au total, quinze risques ont été identifiés comme majeurs, notamment en raison du contexte sanitaire et politique incertain mais également des évolutions réglementaires sur les marchés santé/prévoyance, de la digitalisation croissante et des cyberattaques. Par rapport à 2021, les risques d'inflation, de qualité des données et cyber ont été ajoutés.

Les éléments décrits dans le profil de risques ci-après s'appuient sur les données au 31 décembre 2021 et sur l'exercice ORSA 2022, construit à partir des risques majeurs identifiés en 2021.

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription est composé des :

► Risques vie, arrêt de travail et dépendance.

Ces éléments de risque concernent la volatilité des taux de chute des contrats d'assurance, de la mortalité, de la longévité, de l'incapacité/invalidité des assurés et la variation des frais. Ils traitent également les événements extrêmes et exceptionnels dont l'éventualité n'est pas prise en compte à travers les précédents risques évoqués ;

► Risques santé :

- risque de prime : risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues ;
- risque de provisionnement : risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation ;
- risque de catastrophe : accumulation de risques dus à certaines circonstances (pandémie, etc.).

C.1.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR de souscription est de 52 %, en pourcentage de la somme des modules de risque, avec la répartition suivante :

- souscription vie de 13 % ;
- souscription santé de 38 %.

C.1.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Le risque de souscription est suivi périodiquement (production, sinistralité : taux d'incidence, mortalité, longévité, fréquence, coûts moyens, sinistres tardifs, écoulement des antérieurs) mais également au travers du suivi des tendances de marché par les instances professionnelles et par l'analyse des écarts sur les paramètres de modélisation (cadences, tables de mortalité, tables d'arrêt de travail, tables de dépendance, etc.).

La protection de ce risque est assurée par la mise en place :

- de politiques de souscription, gouvernance et de surveillance des offres et de provisionnement adaptées ;
- de veille réglementaire ;
- de la protection du résultat et des fonds propres par la réassurance.

C.1.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Les scénarios de stress couvrant les risques de souscription ont été réalisés en 2022 comme suit :

- scénario métier « surconsommation en santé » qui simule la dégradation de la sinistralité en santé avec une stabilité du volume de contrats ;
- scénario métier « hausse des frais et décalage des projets » qui simule notamment des projets qui n'aboutissent pas dans les coûts et délais prévus, une dégradation des coûts, un développement moindre que prévu avec un chiffre d'affaires stable, malgré les redressements tarifaires sur l'ensemble de l'activité santé et prévoyance.

C.2 Risque de marché

Apivia Macif Mutuelle a retenu plus particulièrement les risques majeurs suivants, en lien avec ses activités et son exposition :

- ▶ le risque de taux ;
- ▶ la baisse des actions ;
- ▶ le risque de spread de crédit ;
- ▶ l'inflation.

C.2.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module marché dans le SCR total est de 38 %.

C.2.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi régulier au travers de tableaux de bord mensuels. Ces risques font également l'objet d'un reporting dédié aux différentes instances de gouvernance d'Apivia Macif Mutuelle dont notamment la commission finance, audit et risques d'Apivia Macif Mutuelle. La prise en compte de ces différents risques est un élément essentiel de la politique gestion actif-passif et gestion des risques d'investissement, de concentration et de liquidité. Elle s'appuie sur un processus de décision qui intègre un comité actif-passif, une proposition de politique d'allocation stratégique d'actifs par la commission finance, audit et risques et son approbation par le conseil d'administration.

C.2.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Deux scénarios de stress « taux négatifs » et « hausse des taux » prenant en compte plusieurs paramètres financiers, ont été réalisés en 2022.

C.3 Risque de crédit

La part du SCR du module crédit dans le SCR total est de 3 %.

C.4 Risque de liquidité

L'entité ne présente pas de spécificité par rapport au chapitre Groupe.

C.5 Risque opérationnel

C.5.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module opérationnel dans le SCR total est de 7 %.

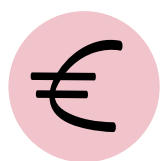
C.5.2 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Un scénario de stress « cyberattaque » couvrant le risque opérationnel a été réalisé en 2022 au cours duquel un groupe international d'hacktivistes (type « anonymous ») lance une attaque synchronisée chez plusieurs assureurs mutualistes avec un but précis : immobiliser l'ensemble des services habituellement rendus et générer des faux remboursements/décaissements à tous les sociétaires/clients/adhérents.

C.6 Autres risques importants : risques stratégiques

Parmi les autres risques importants figure le risque stratégique. Un scénario de stress couvrant le risque stratégique a été réalisé en 2022 comme suit :

- un scénario « grande Sécurité Sociale » qui aborde l'évolution du marché de l'assurance en santé avec une augmentation de la prise en charge par l'Assurance Maladie des remboursements des frais de soins pour les assurés.



D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II d'Apivia Macif Mutuelle est disponible dans les annexes QRT (S.02.01.02) de l'entité.

D.1 Actifs

D.1.1 PLACEMENTS

DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les méthodes d'évaluation des actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le Groupe. Des spécificités existent sur les postes suivants :

- ▶ **les autres créances nées d'opérations d'assurance directes sont** valorisées à leur valeur nominale lorsque leur échéance est inférieure à un an et se rattache à l'exercice ; elles sont annulées, lorsqu'au bilan social ces créances concernent des primes dont l'échéance est postérieure à l'exercice (contrats prévoyance à échéance du 31/03/N+1 et contrats santé avec une échéance à date anniversaire) pour lesquelles une provision pour cotisations non acquises figure au passif ;
- ▶ **les autres créances (hors assurance)** intègrent également la couverture des engagements sociaux (IFC et CET) des salariés de la mutuelle au 31 décembre 2022 (issus du hors-bilan en normes françaises et valorisés conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02). Ceux-ci sont en effet couverts, en partie, par un contrat d'assurance chez un assureur du Groupe.

D.1.2 VALORISATION DES ACTIFS (PLACEMENT ET AUTRES ACTIFS)

VALORISATION DES AUTRES ACTIFS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecart d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	568	-568
Immobilisations incorporelles	-	10 114	-10 114
Actifs d'impôts différés	7 169	-	7 169
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	29 040	9 361	19 679
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	1 432 728	1 371 157	61 571
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	297 830	138 296	159 534
Actions	29 850	21 111	8 739
Obligations	904 637	1 019 063	-114 427
Organismes de placement collectif	193 004	185 280	7 724
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	7 408	7 408	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	17	17	-
Avance sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	17	17	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	54 497	150 967	-96 470
Dépôts auprès des cédantes	26 841	26 841	-
Créances nées d'opération d'assurance	53 567	65 898	-12 332
Créances nées d'opération de réassurance	10 699	15 702	-5 002
Autres créances (hors assurance)	28 671	21 733	6 937
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 722	21 722	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	379	379	-
TOTAL	1 665 330	1 694 460	-29 130

Au 31 décembre 2022, l'écart de valorisation sur les actifs entre les normes Solvabilité II et les normes françaises est de -29 130 milliers d'euros.

Cet écart s'explique principalement par :

- ▶ une évaluation des titres de participation en normes Solvabilité II supérieure à leur valeur comptable, à hauteur de +159 534 milliers d'euros ;
- ▶ des moins-values latentes sur les obligations de -114 427 milliers d'euros ;
- ▶ des montants recouvrables au titre de la réassurance inférieurs de -96 470 milliers d'euros en normes Solvabilité II (cf. partie D2)

D.2 Provisions techniques

D.2.1 MÉTHODES ET HYPOTHÈSES DE CALCUL DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

1. MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par Apivia Macif Mutuelle ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par Apivia Macif Mutuelle..

► Modélisation des cotisations

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement d'Apivia Macif Mutuelle. Les cotisations futures des produits pluriannuels ou viagers (garanties Obsèques, Autonomie et Emprunteur) sont modélisées en s'appuyant sur le stock de contrats agrégés par type de risque, des lois statistiques adaptées au portefeuille considéré et les barèmes tarifaires du portefeuille.

► Modélisation des sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

Les tables (mortalité, incapacité, invalidité...) utilisées pour projeter les sinistres sont différentes selon le type de portefeuille. Selon la garantie, l'estimation des sinistres futurs est effectuée, soit en agrégeant les contrats par type de risque, soit en les considérant individuellement.

Les hypothèses retenues en matière de décisions de gestion sont basées sur une continuité de l'historique.

► Modélisation des frais

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres frais), hors gestion pour compte, sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur la base d'un taux rapporté aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

Le produit Obsèques admet un traitement spécifique sur les frais, qui sont basés sur des coûts unitaires rapportés aux nombres de contrats ou aux nombres de prestations (décès, rachats).

► Modélisation des commissions

Les commissions sur acceptations versées aux cédantes et les commissions de réassurance reçues des réassureurs sont modélisées via des taux appliqués respectivement aux cotisations acceptées et aux cotisations cédées.

► Provisions cédées en réassurance

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance est calculée en appliquant un taux de cession, différent par produit, à la meilleure estimation des provisions techniques brutes. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

2. MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Apivia Macif Mutuelle pour calculer la marge de risque consiste à estimer de manière simplifiée les besoins en capitaux de la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

3. CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Apivia Macif Mutuelle utilise la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

L'annulation de la correction pour volatilité, sur l'ensemble du portefeuille au 31 décembre 2022, génère :

- ▶ une hausse des provisions techniques nettes de réassurance de 21 millions d'euros ;
- ▶ une diminution des fonds propres de 20,9 millions d'euros ;
- ▶ un impact de -6 points sur le taux de couverture du SCR et de -32 points sur le taux de couverture du MCR.

D.2.2 VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

PROVISIONS TECHNIQUES AU 31/12/2022 PAR LIGNE D'ACTIVITÉ IMPORTANTE (EN MILLIERS D'EUROS)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	74 099	9 743	83 841	-8 273	75 568
Non-vie	-	-	-	-	-
Santé similaire à la vie	295 399	27 371	322 771	-90451	232 320
Vie	174 948	21 353	196 301	44 228	240 528
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	544 446	58 467	602 913	-54 497	548 416

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 544 millions d'euros et est composée de 68 % d'activités santé (vie et non-vie) et 32 % d'activité vie (hors santé).

Les cessions en réassurance sont de 54 millions d'euros, soit 10 % de la meilleure estimation des provisions techniques brutes. La marge de risque représente 11 % du montant total des provisions techniques nettes, soit 58 millions d'euros.

D.2.3 DIFFÉRENCES ENTRE L'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

En net de réassurance au 31 décembre 2022, les provisions techniques nettes sont inférieures aux provisions techniques normes françaises de 193,1 millions d'euros, soit -28,3 %.

Les principaux éléments expliquant cette différence sont les suivants :

- ▶ les provisions techniques Solvabilité II contiennent un complément de provision (marge de risque ;
- ▶ sous Solvabilité II, les flux futurs sont actualisés via la courbe des taux avec correction pour volatilité tandis qu'ils ne sont pas actualisés en normes françaises (ou actualisés via des taux techniques réglementaires) ;
- ▶ les modèles de projection des flux futurs sont différents selon la norme : ils sont estimés de manière prudente sous les normes françaises et selon une vision moyenne sous Solvabilité II.

D.2.4 INCERTITUDE LIÉE AU MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, des tests de sensibilité ont été réalisés sur les hypothèses techniques suivantes :

- ▶ le risque d'entrée en dépendance de la garantie Autonomie ;
- ▶ le risque d'entrée en incapacité de la garantie Emprunteur ;
- ▶ le ratio de sinistralité et les taux de frais en santé individuelle et collective ;
- ▶ la loi de rachat du contrat Obsèques.

Par ailleurs, des tests de sensibilité des provisions techniques ont également été menés sur les hypothèses de marché suivantes :

- ▶ l'inflation utilisée dans le calcul des provisions techniques (évolution des frais, revalorisation des engagements en prévoyance) ;
- ▶ la courbe des taux servant à l'actualisation des provisions techniques.

En conclusion de ces tests, la meilleure estimation des provisions techniques reste assez peu sensible à la loi de rachat sur Garantie Obsèques, à la probabilité d'entrée en dépendance sur la garantie Autonomie et au taux d'entrée en incapacité sur la garantie Emprunteur, mais le développement et le vieillissement des deux portefeuilles nécessitent de suivre ces risques avec une attention particulière.

Les paramètres exogènes (inflation anticipée et courbe des taux) font varier de façon significative le niveau des provisions prudentielles en raison de l'exposition de la mutuelle à des engagements longs (Obsèques, Dépendance, Rentes invalidité).

D.3 Autres passifs

D.3.1 DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Aéma.

Des spécificités existent sur les postes suivants :

- ▶ **les provisions pour retraite et autres avantages** comprennent les engagements IFC et CET des salariés de la mutuelle, couverts en partie par un contrat d'assurance chez un assureur du Groupe, qui en normes sociales, sont en hors-bilan. Leur valorisation est établie conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02. Ce poste comprend également les engagements déjà comptabilisés dans les comptes sociaux en autres dettes ;
- ▶ **les dettes nées d'opérations d'assurance** sont maintenues pour leur valeur nette comptable pour les dettes inférieures à un an. En normes Solvabilité II, s'ajoute à ces dettes, la part de primes dont l'échéance est postérieure à l'exercice (contrats prévoyance à échéance du 31 mars N+1), pour lesquelles une provision pour cotisations non acquises figure au passif au bilan social et pour lesquelles les créances sont déjà encaissées ;
- ▶ **les autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)** ont une échéance inférieure à un an, elles sont donc valorisées à la valeur nette comptable. Au bilan Solvabilité II, les engagements CET et congés anniversaires sont reclassés sur la ligne provisions pour retraite et autres avantages.

D.3.2 VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

VALORISATION DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Autres provisions techniques	-	-	-
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	3 367	4 181	-814
Provisions pour retraite	13 748	3 409	10 339
Dépôts des réassureurs	127 083	127 083	-
Passifs d'impôts différés	-	-	-
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	3 283	3 283	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	16 196	-	16 196
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	21 834	3 249	18 585
Dettes nées d'opérations de réassurance	17 735	18 673	-938
Autres dettes (hors assurance)	98 742	104 939	-6 197
Passifs subordonnés	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	544	544	-
TOTAL	302 532	265 362	37 170

Au 31 décembre 2022, l'écart de valorisation sur les autres passifs entre les normes Solvabilité II et les normes françaises est de +37 170 milliers d'euros.

Cet écart s'explique principalement par :

- ▶ des provisions pour retraite et autres engagements supérieures de +10 339 milliers d'euros en normes Solvabilité II ;
- ▶ des dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit de +16 196 milliers d'euros, représentatives de la somme actualisée des loyers à payer en application d'IFRS 16 (non calculées en normes françaises) ;
- ▶ des dettes nées d'opérations d'assurance supérieures de +18 539 milliers d'euros en normes Solvabilité II (cf spécificités détaillées en D.3.1).



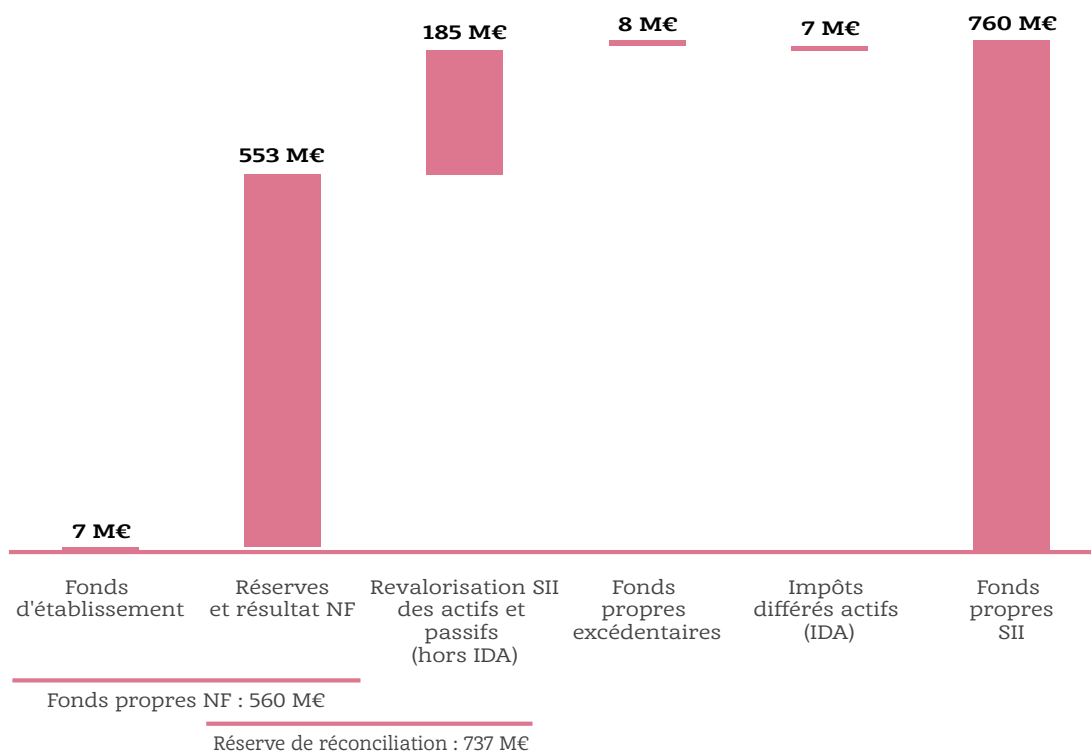
E.1 Fonds propres

E.1.1 POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La politique « chapeau » de gestion du capital a été validée par le conseil d'administration Aéma Groupe du 18 novembre 2022, puis déclinée par Apivia Macif Mutuelle et validée par son conseil d'administration le 8 décembre 2022.

E.1.2 COMPOSITION DES FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II

DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS PROPRES EN NORMES FRANÇAISES ET LES FONDS PROPRES EN NORMES SOLVABILITÉ II AU 31/12/2022



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II Apivia Macif Mutuelle sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

E.1.3 QUALITÉ DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II DISPONIBLES SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
Fonds propres de base de niveau 1	752 716	634 675	118 041
Fonds propres de niveau 1 non restreint	752 716	634 675	118 041
Fonds propres de niveau 1 restreint			
Fonds propres de niveau 2	-	-	-
Fonds propres de base de niveau 2			
Fonds propres auxiliaires de niveau 2			
Fonds propres de niveau 3	7 169	12 486	-5 317
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	759 885	647 161	112 724

Le montant des fonds propres de niveau 1 a augmenté de 118 millions d'euros par rapport à 2021 soit +18,6 %.

Cette évolution s'explique par l'augmentation des différences de valorisation des actifs et des passifs entre la norme Solvabilité II et les normes comptables françaises (+121,7 millions d'euros), par la variation du montant de participation aux bénéfices admissible en fonds propres excédentaires de -8,8 millions d'euros (suivant les dispositions de l'arrêté du 28 décembre 2019), par le résultat de l'année 2022 (+7,8 millions d'euros) et par les mouvements de la réserve de capitalisation (-2,7 millions d'euros).

En parallèle, les fonds propres de niveau 3 ont diminué de 5,3 millions d'euros. Ils correspondent au montant d'impôt différé actif qui a été retenu dans les normes Solvabilité II, après avoir vérifié sa recouvrabilité.

E.1.4 FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LES SCR ET MCR

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

Au 31 décembre 2022 comme au 31 décembre 2021, les exigences en matière de limites de fonds propres dans chacun des niveaux sont respectées.

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 760 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR au 31 décembre 2022, contre 647 millions d'euros au 31 décembre 2021.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de base niveaux 1 et 2 sous certaines limites.

Au 31 décembre 2022, les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 753 millions d'euros contre 635 millions d'euros au 31 décembre 2021.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le SCR d'Apivia Macif Mutuelle est calculé à l'aide de la formule standard.

E.2.1 ÉVOLUTION DES SCR ET MCR

SCR ET MCR CONSTATÉS SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
SCR marché	173 448	178 089	-4 641
SCR contrepartie	12 203	16 028	-3 825
SCR souscription vie	60 787	37 406	23 381
SCR souscription santé	172 975	182 367	-9 392
SCR souscription non-vie	-	-	-
Diversification entre modules	-116 323	-109 262	-7 061
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	303 089	304 629	-1 540
SCR opérationnel	33 731	32 772	959
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-	-	-
SCR NET TOTAL	336 820	337 401	-581
MCR	94 139	98 853	-4 714

Le montant de SCR s'élève à 337 millions d'euros au 31 décembre 2022, en diminution de -581 milliers d'euros par rapport à 2021.

Le MCR est égal à 94 millions d'euros, soit 28 % du SCR.

E.2.2 COUVERTURE DES SCR ET MCR

Le ratio de solvabilité d'Apivia Macif Mutuelle s'établit à 226 % au 31 décembre 2022, en hausse de +34 points de pourcentage par rapport à fin 2021. Cette évolution s'explique par une augmentation des éléments éligibles (+17 %) alors que le niveau des capitaux requis est resté stable.

Le taux de couverture du MCR est de 800 %, en hausse de +158 points par rapport à 2021.

Cette variation s'explique par le recul des capitaux requis (-5 %) et la hausse des éléments éligibles (+19 %).

ANNEXES

Liste des entreprises liées des filiales et participations

DÉTAIL DES ENTITÉS LIÉES

Dénomination sociale	Forme juridique	Quote-part du capital détenu (%)
GIE Aéma Finance 17 -21 place Etienne Pernet 75015 Paris	GIE	8,00 %
APIVIA Courtage 108 rue Ronsard, CS 87323, 37073 Tours CEDEX 02	SAS	100,00 %
GIE Macif Mutualité Gestion 20 rue de la Broche 79037 NIORT cedex 9	GIE	87,40 %
SAS Cartes Blanche Partenaires 26 rue Lafitte, 75009 PARIS	SAS	5,19 %
SAS Office Santé Centre Performance Alphasis, 35760 SAINT GREGOIRE	SAS	38,42 %
Abeille Assurances 80 avenue de l'Europe, 92270 BOIS-COLOMBES	SA	5,00 %

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (DONT CERTAINES SONT AUSSI DES ENTITÉS LIÉES)

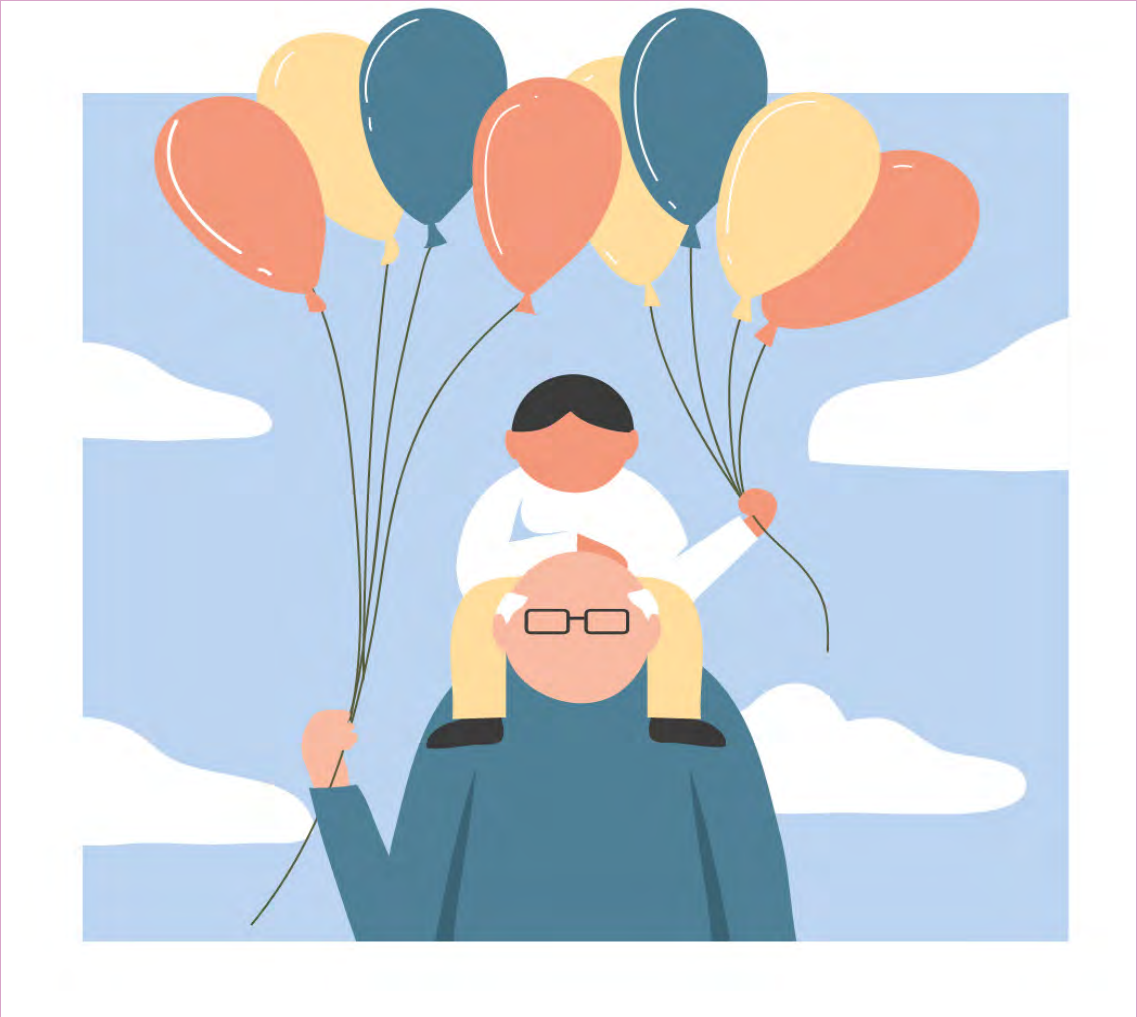
Dénomination sociale	Forme juridique	Quote-part du capital détenu (%)
----------------------	-----------------	----------------------------------

a) Filiales : (50 % au moins du capital détenu par la mutuelle)

GIE Macif Mutualité Gestion 20 rue de la Broche 79037 NIORT cedex 9	GIE	87,40 %
APIVIA COURTAGE 108 rue Ronsard, CS 87323, 37073 TOURS Cedex 02	SAS	100,00 %
SCI APIVIA SPM 16 rue Maréchal Foch, 97500 SAINT-PIERRE	SCI	55,00 %
SCI LE LOGIS DES FRANCS 20 rue de la Broche, 79000 NIORT	SCI	99,999 %
SCI LES MARAIS 45 avenue Jean Moulin, 17000 LA ROCHELLE	SCI	99,95 %
SCI POLYCLINIQUE D'OLORON SAINTE MARIE 45 avenue Jean Moulin, 17000 LA ROCHELLE	SCI	99,999 %
SCI SISMIP 20 rue de la Broche, 79000 NIORT	SCI	99,999 %

b) Participations : (10 à 50 % du capital détenu par la mutuelle)

SAS OFFICE SANTE Centre Performance Alphasys, 35760 SAINT GREGOIRE	SAS	38,42 %
SARL SOLIDARITE ACTION 17 Avenue Gambetta, 17300 ROCHEFORT	SARL	18,87%



AÉSIO mutuelle

292

SYNTHÈSE

298

A. ACTIVITÉ
ET RÉSULTATS

306

B. SYSTÈME
DE GOUVERNANCE

320

C. PROFIL
DE RISQUE

331

D. VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

342

E. GESTION
DE CAPITAL

346

ANNEXES



Activité et résultats

2022 est la deuxième année d'existence d'AÉSIO mutuelle issue de la fusion d'acteurs historiques qui ont fait le choix de créer ensemble un grand acteur national de la protection santé et prévoyance.

Organisme à but non-lucratif, AÉSIO mutuelle œuvre dans le seul intérêt de ses adhérents, de manière démocratique et égalitaire. Elle appartient à ses adhérents et n'a pas d'actionnaire à rémunérer. Elle s'engage pour l'accès à des soins de qualité pour ses adhérents avec :

- ▶ Un accès universel à ses offres : quels que soient leur âge, leur état de santé, leurs revenus, AÉSIO mutuelle ne sélectionne pas ses adhérents ;
- ▶ Une égalité de traitement : la prise en charge des soins et les tarifs ne varient pas en fonction du risque individuel de l'adhérent ;
- ▶ Un fonds de solidarité : pour aider les adhérents en difficulté et lutter ainsi contre le renoncement aux soins.

AÉSIO mutuelle présente la taille d'un groupe leader en assurances de personnes avec :



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ :

Vie (Produits
Décès-
Obsèques)
2 %



Non vie (Pro-
duits Santé/
Prévoyance)
98 %



Gouvernance

La gouvernance est définie par les statuts et repose sur une direction opérationnelle salariée et des instances politiques représentant les adhérents de la mutuelle, telles que :

- ▶ L'assemblée générale ;
- ▶ Le conseil d'administration (composé de 38 administrateurs dont 2 administrateurs représentant des salariés).

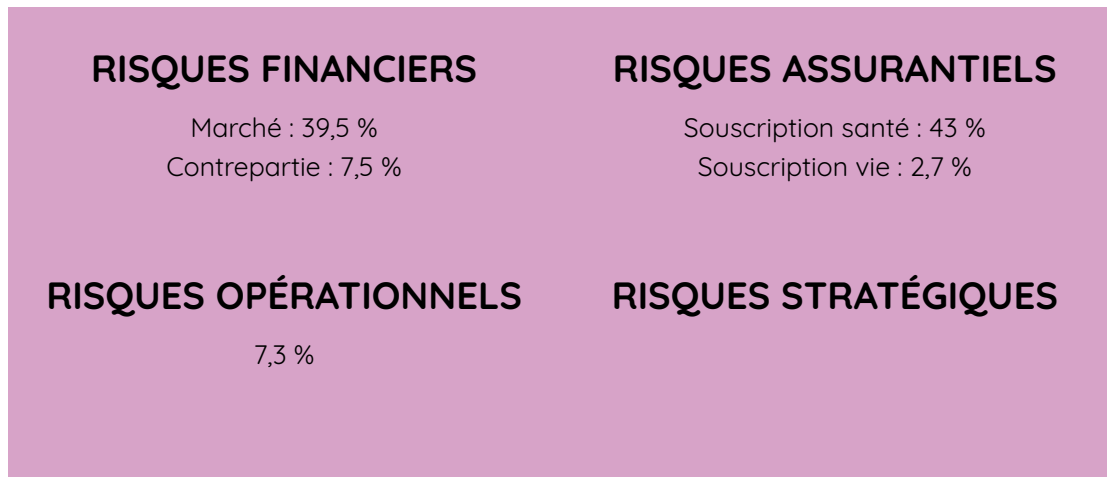
L'exercice 2022 a été marqué par les éléments suivants :

- ▶ La nomination d'Olivier Brenza en tant que dirigeant opérationnel par le conseil d'administration (CA) du 12 décembre 2022 ;
- ▶ La mise en place du plan stratégique, baptisé « Elan 2025 », qui doit permettre à la mutuelle de retrouver le chemin d'une croissance durable et de la performance ;
- ▶ La prise de participation au capital d'Ofi Holding, la validation du pacte d'actionnaires Ofi Invest ainsi que l'augmentation de la participation d'AÉSIO mutuelle au capital d'Ofivalmo Partenaires ;



Profil de risque

Risques auxquels Aésio mutuelle doit faire face :

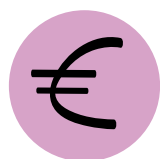


La répartition ci-dessus est exprimée en pourcentage de la somme des modules de risque hors diversification.

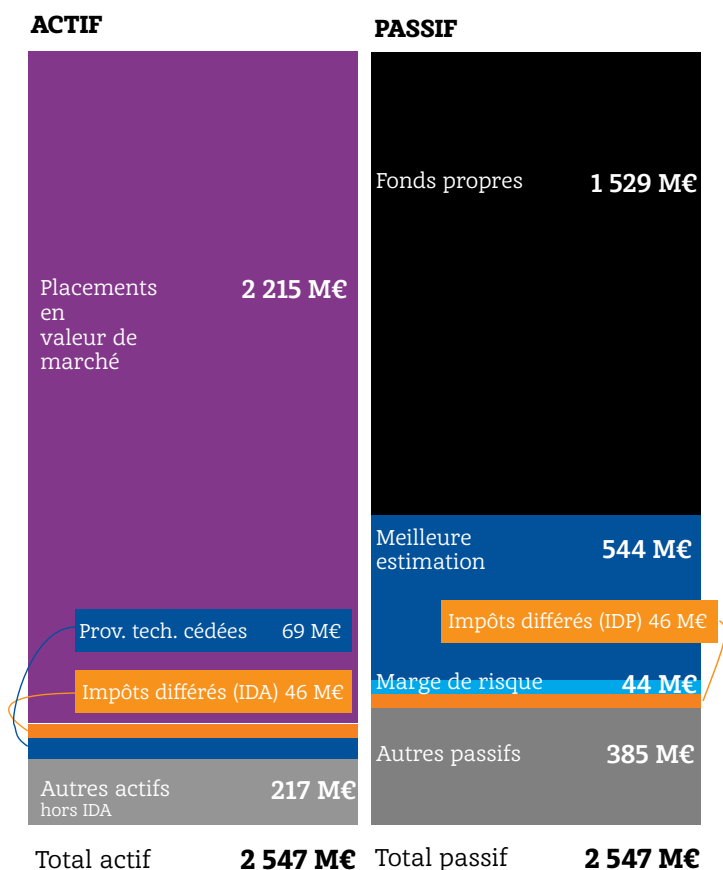
AÉSIO mutuelle détient principalement des garanties en santé² et, de manière moins significative, des garanties en vie. Ces garanties sont diversifiées entre l'individuel et le collectif et bénéficient d'une présence sur l'ensemble du territoire français.

Concernant les actifs, la gestion du cœur de portefeuille s'inscrit dans une allocation stratégique encadrée et formalisée dans une politique d'investissement. La mutuelle applique pour ses placements le principe de la personne prudente. Les investissements obligataires sont privilégiés et une part de l'actif est placée en immobilier et actions pour augmenter le rendement à moyen terme.

² Les garanties natalité/nuptialité sont incluses dans les produits santé



Bilan prudentiel



- ▶ Le bilan prudentiel 2022 d'AÉSIO mutuelle se compose à l'actif de 2 215 millions d'euros de placements (soit 87 %) et au passif de 588 millions d'euros de provisions techniques brutes (meilleure estimation et marge de risque) (soit 23 %) et de 385 millions d'euros d'autres passifs (soit 15 %).
- ▶ Les fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) s'élèvent à 1 529 millions d'euros (soit 60 %).



Solvabilité

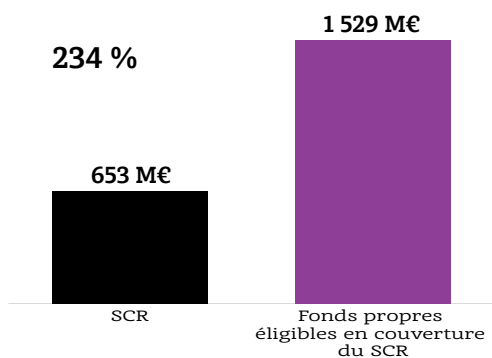
Le capital de solvabilité requis ainsi que les fonds propres prudentiels d'AÉSIO mutuelle ont été valorisés conformément à la formule standard de la réglementation prudentielle Solvabilité II.

Entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022, AÉSIO mutuelle constate une baisse proportionnelle plus importante des fonds propres que celle du SCR total, entraînant la diminution du ratio de couverture du SCR de -4 points. Cette baisse du ratio de couverture du SCR provient de deux effets :

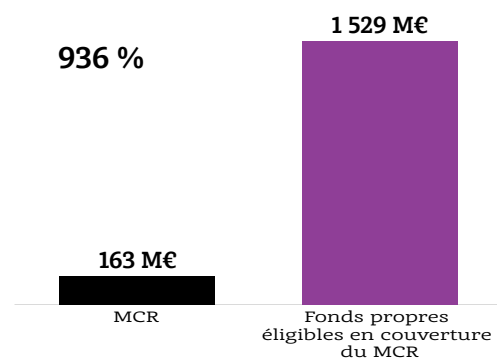
- ▶ la baisse du SCR de -59 millions d'euros, due principalement à la baisse des SCR marché et SCR souscription santé ;
- ▶ la baisse des fonds propres prudentiels de -169 millions d'euros, due majoritairement à la baisse des plus-values latentes sur l'année 2022 et à un résultat net déficitaire en 2022.

Le capital minimum requis (MCR) évolue dans la même proportion que le capital de solvabilité (SCR) entraînant ainsi un ratio de couverture du MCR de 936 % à fin 2022 (contre 953 % en 2021).

COUVERTURE DU SCR



COUVERTURE DU MCR





A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 Activité



A.1.1 PRÉSENTATION DE LA MUTUELLE

AÉSIO mutuelle est soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, inscrite au Répertoire des Entreprises et des Établissements sous le numéro SIREN 775 627 391 (LEI : 969500ZQYW7ECONNLU83), elle est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ainsi qu'à la certification de ses comptes par les commissaires aux comptes.

Conformément à l'article R 321-1 du code des assurances, AÉSIO mutuelle a obtenu les agréments administratifs de quatre branches d'activité pour exercer ses opérations d'assurance :



AÉSIO mutuelle décompose son activité en six lignes d'activités (lob : Line of business). Au regard des garanties proposées, la décomposition suivante détaille les lignes d'activités :

	VIE	Décès sans PB (32)
	VIE	Décès avec PB (30)
	SANTÉ NSLT	Frais de soin (1)
	SANTÉ NSLT	Protection du revenu (2)
	SANTÉ NSLT	Acceptation frais de soin (13)
	SANTÉ SLT	Autres assurance vie (33)

UNE NOUVELLE MUTUELLE POUR UN MUTUALISME MODERNE ET PERFORMANT

Fruit de la fusion de ses trois mutuelles fondatrices (Adrée mutuelle, Apréva mutuelle et Eovi Mcd mutuelle) en janvier 2021, AÉSIO mutuelle est née d'un constat et d'une ambition. Le constat de la pertinence du modèle mutualiste, non-lucratif et démocratique, pour répondre aux besoins de protection et pour permettre un accès à des soins de qualité, partout et pour tous. Et la conviction que le mutualisme doit être réaffirmé et renforcé pour faire face aux défis du monde actuel.

Fort de son ancrage local, AÉSIO mutuelle agit au plus près des besoins de ses adhérents en proposant des solutions et un accompagnement adapté à tous les moments de la vie : couverture santé, prévoyance, épargne-retraite et IARD.

UNE MUTUELLE AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS

La nouvelle signature de marque d'AÉSIO mutuelle révélée en août 2022 « C'est ça, la mutuelle d'aujourd'hui » exprime son ambition d'être une mutuelle nouvelle, au service de ses adhérents, à travers des aspirations affirmées :

- ▶ une affirmation de son expertise en santé et en prévoyance ;
- ▶ une capacité à se diversifier ;
- ▶ une organisation résolument centrée sur les besoins et attentes de ses adhérents ;
- ▶ une entreprise moderne, humaine et digitale à la fois ;
- ▶ une entreprise dans laquelle chacun s'épanouit et comprend sa contribution, collaborateurs et élus.

Des modes de fonctionnement et de collaboration modernes aux standards d'une entreprise de plus de 3 600 collaborateurs.

A.1.2. FAITS MARQUANTS ET PLAN STRATÉGIQUE

L'année 2022 est marquée par une spirale haussière de l'inflation (5,9 % sur un an à fin 2022) ainsi que par une hausse des taux d'intérêts. Si l'inflation a un effet immédiat, avec notamment l'augmentation de certains coûts de gestion, comme l'énergie et les frais de personnel, son impact reste limité sur le calcul des provisions techniques, compte tenu de la structuration du portefeuille de la mutuelle, qui porte majoritairement sur du risque court.

Il en est de même pour la hausse des taux d'intérêts, sans impact majeur sur les provisions techniques, et sans risque de provisionnement des produits de taux, même s'ils font apparaître des moins-values latentes.

Malgré une légère amélioration à l'automne 2022, le ralentissement économique observé depuis plusieurs mois se poursuit. L'équilibre économique des organismes complémentaires d'assurance maladie (OCAM) en général est bousculé. Ce contexte inédit pèse sur le secteur d'activité de la mutuelle et entraîne des répercussions sur son développement.

Cette année a aussi permis de préparer l'intégration, au 1er janvier 2023, de la Mutuelle des métiers de la Justice et de la sécurité (MMJ) au sein de l'UMG Aésio Macif afin de travailler ensemble à une réponse au service de la protection sociale des agents publics. Durant l'été 2022, AÉSIO mutuelle a travaillé à la réalisation du dossier de demande d'approbation auprès de l'ACPR pour l'affiliation de la MMJ à l'UMG Aésio Macif.

Enfin, l'année 2022 marque la prise de participation au sein du pôle de gestion d'actifs déployé par Aéma Groupe, issu du rapprochement des activités d'Ofi AM et Aviva Investors France. Ce projet a pour but de regrouper en une structure unique le pôle Gestion d'actifs d'Aéma Groupe en opérant une restructuration du capital. Ce nouvel acteur sera doté de volumétries significatives (5ème en France) et d'expertises multiples, créant ainsi de la valeur ajoutée et des économies d'échelle au profit de ses partenaires, dont AÉSIO mutuelle fait partie. La mutuelle a finalisé une prise de participation capitalistique au sein de cette nouvelle structure à hauteur de 6 % en fin d'année 2022.

Après le diagnostic stratégique mené au 1er semestre 2022, AÉSIO mutuelle construit un nouveau projet d'entreprise. Le projet stratégique « Élan 2025 » vise à assurer le redressement économique de la mutuelle et à relancer une dynamique de croissance rentable, tout en visant l'excellence dans la relation clients et la qualité de service. Le retour à ces fondamentaux, dès 2025, permettra à AÉSIO mutuelle d'asseoir sa pérennité et de saisir les opportunités de marché et de diversification. L'année 2022 se conclut par une évolution de la gouvernance opérationnelle d'AÉSIO mutuelle avec la nomination d'Olivier Brenza en tant que dirigeant opérationnel par le conseil d'administration du 12 décembre 2022.

A.1.3. LISTE DES ENTREPRISES LIÉES SIGNIFICATIVES

La liste des principales entreprises liées à AÉSIO mutuelle et celles des entités détenues directement ou indirectement par la mutuelle, figure en annexe 1.

A.2 Résultats de souscription

A.2.1. EFFECTIFS ASSURÉS

Au 31 décembre 2022, le nombre de personnes protégées (PP) et de membres participants sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Membre participant	PP Assurées
Effectif total au 31/12/2022	1 728 859	2 665 341

ZOOM sur les effectifs santé

En gestion directe et délégation de gestion	1 535 490	2 461 489
dont santé individuelle, CMU et TNS	807 391	1 135 262
dont collectif	704 564	1 291 342
dont courtier grossiste	23 535	34 885
Substitution	23 685	34 168

A.2.2. PERFORMANCE DE LA SOUSCRIPTION 2022

La couverture du risque santé en assurance individuelle ou collective correspond au cœur de métier d'AÉSIO mutuelle. La couverture des risques liée à la vie représente une activité complémentaire plus limitée, à concurrence de 2,3 % du chiffre d'affaires net de réassurance.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION ET DU RÉSULTAT NET (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022			Total 2021	Variation 2022/2021
	Vie	Non-Vie	Total		
Cotisations acquises (yc acceptations) brutes de réassurance	51 906	2 022 178	2 074 084	2 010 018	64 066
Charges sinistres (yc acceptations) brutes de réassurance	-26 103	-1 783 169	-1 809 272	-1 754 599	-54 673
Autres charges	-6 730	-367 528	-374 258	-378 230	3 972
Solde de réassurance	-6 931	5 074	-1 857	12 074	-13 931
Solde technique net (hors financier)	12 142	-123 445	-111 303	-110 736	-566
Produits des placements nets alloués au technique*			10 315	13 094	-2 779
Solde technique et financier			-100 988	-97 643	-3 345
Solde des éléments non techniques (dont produits financiers alloués au non technique)			30 914	52 906	-21 992
Résultat net			-70 074	-44 737	-25 337
dont total des produits financiers nets			44 900	63 039	-18 139

*Y compris intérêts sur dépôts au solde de réassurance

Le résultat technique et financier est déficitaire à hauteur de 101 millions d'euros en 2022, soit une baisse de l'ordre de -3 millions d'euros par rapport à l'exercice 2021. Cette variation s'explique majoritairement par la baisse du résultat financier affecté aux résultats techniques Non-Vie et Vie.

Le résultat net de l'exercice 2022 est déficitaire de 70 millions d'euros, contre un déficit de 44,7 millions d'euros en 2021. Le plan « Élan 2025 » vise un retour à une croissance rentable dès 2025.

A.3 Résultats des investissements

La valeur de marché des placements de la mutuelle atteint environ 2,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022. Une première sous-partie expose la décomposition du portefeuille afin de pouvoir expliquer la performance financière dans une seconde sous-partie.

A.3.1. PORTEFEUILLE

La mutuelle répartit ses actifs entre :

- ▶ Des produits de taux (obligations, TCN, livrets et comptes à terme regroupés en trésorerie et dépôts) qui distribuent des revenus réguliers ;
- ▶ Des instruments financiers de dynamisation (actions et OPC) qui viennent compenser la baisse des rendements obligataires et permettent également d'investir selon des thématiques recherchées par la mutuelle, notamment en lien avec sa politique ISR. Les OPC recherchés sont des OPC de capitalisation qui permettent de piloter la matérialisation des plus-values latentes et par conséquent le résultat comptable ;
- ▶ Des biens immobiliers, détenus directement (immobilisations corporelles) ou indirectement (SCI, SCPI, OPCI), qui dégagent des revenus récurrents (loyers) mais aussi des plus-values exceptionnelles lors de la cession de biens devenus vacants, ou des dividendes dans le cas des SCI et de la pierre-papier.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la valeur de marché des placements (hors dépôts et cautionnements et immobilisations corporelles) entre 2021 et 2022 :

VALEUR MARCHÉ DES PLACEMENTS (EN MILLIERS D'EUROS)

	Valeur de marché		
	2022	2021	Variation 2022/2021
Total	2 186 743	2 294 021	-107 277

A.3.2. RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT

Compte tenu de la tendance des marchés sur 2022, les résultats des investissements sont en retrait par rapport à ceux de l'année précédente.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022			2021			Variation 2022/2021
	Revenus courants	Plus et moins-values réalisées	Total	Revenus courants	Plus et moins-values réalisées	Total	
Placements immobiliers	31 596	-5 223	26 373	12 605	3 135	15 739	10 634
Placements en actions et participations	5 444	3 858	9 302	4 734	34 408	39 142	-29 840
Placements obligataires et prêts	31 377	-1 287	30 090	16 360	3 136	19 496	10 594
Placements monétaires	6 943	-1 213	5 730	1 697	-174	1 523	4 207
Produits financiers	75 360	-3 866	71 494	35 396	40 505	75 900	-4 406
Charges financières			-26 594			-12 861	-13 733
Produits financiers nets			44 900			63 039	-18 139
Taux de rendement			2,4%			3,4%	-1,0%

Le résultat des investissements est en retrait de -18,1 millions d'euros par rapport à 2021. Cette baisse s'explique par la perception l'an dernier d'importants produits exceptionnels consécutifs à une cession d'actif (27,2 millions d'euros) et de bien immobilier (5,6 millions d'euros). Ces éléments exceptionnels 2021, non reproduit en 2022, ont toutefois été partiellement compensés par la première perception sur un exercice complet des intérêts des TSDI Abeille (12,2 millions d'euros) ainsi que par la perception d'un important produit net (10,1 millions d'euros) dans le cadre de la dissolution de la SCI MI.

A.4 Résultats des autres activités

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
Autres produits non techniques	66	520	-453
Autres charges non techniques	-5 873	-4 164	-1 709
Résultat exceptionnel	846	5 321	-4 474
Participation / Intéressement	-	-	-
Impôt sur les sociétés	1 289	1 285	4
Dépenses et revenus non techniques	-3 672	2 961	-6 633
Produits financiers alloués au non technique (sur fonds propres)	34 585	49 945	-15 360
Solde des éléments non techniques	30 914	52 906	-21 992

Le résultat des autres activités est positif de 31 millions d'euros. Les produits financiers rattachés au compte non technique sont en baisse de -15 millions d'euros entre les deux exercices (réalisation d'une plus-value exceptionnelle en 2021).

Les autres charges et produits non techniques sont des charges et des produits sans lien direct avec l'activité assurantielle de la mutuelle.

Le résultat exceptionnel est composé de produits et charges exceptionnels qui ont un caractère non récurrent. Il n'est donc pas pertinent de le comparer d'une année sur l'autre, et ne fait pas l'objet de prévision sur les exercices futurs. Le résultat exceptionnel 2022 d'AÉSIO mutuelle est bénéficiaire de 0,8 million d'euros contre 5,3 millions d'euros en 2021.

Le montant de l'impôt sur les sociétés dépend du taux d'imposition de l'année, de la contribution sociale additionnelle (taux de 3,3 % qui s'applique sur l'impôt sur les sociétés), de la réduction liée au mécénat, et de l'imputation des déficits antérieurs. Compte tenu du résultat déficitaire, aucun impôt n'est dû au titre de l'exercice 2022 mais un produit d'impôt de 1,3 million d'euros a été constaté, correspondant à un crédit d'impôt mécénat.



B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie, les spécificités du système de gouvernance d'AÉSIO mutuelle par rapport au chapitre Groupe.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le système de gouvernance de la mutuelle répond aux principes structurants de la directive Solvabilité II.

La gouvernance d'AÉSIO mutuelle est ainsi fondée sur la complémentarité entre :

- ▶ les administrateurs élus (conseil d'administration) ;
- ▶ la présidence, le comité de direction et la direction opérationnelle choisie pour ses compétences techniques et managériales (dirigeants effectifs) ;
- ▶ les fonctions clés en charge de prérogatives spécifiques (actuarielle, gestion des risques, conformité et audit interne) devant soumettre leurs travaux au conseil d'administration.

L'organisation générale de la gouvernance est décrite dans les statuts de la mutuelle approuvés par l'assemblée générale. Elle satisfait l'impératif :

- ▶ de distinction entre les fonctions exécutives et les fonctions de contrôle ;
- ▶ du traitement efficace des informations.

Les paragraphes ci-dessous illustrent l'organisation de la gouvernance d'AÉSIO mutuelle.

GOVERNANCE POLITIQUE



Vianney Leveugle

Vice-Président d'AÉSIO mutuelle



Patrick Brothier

Président d'AÉSIO mutuelle



Pascal Haury

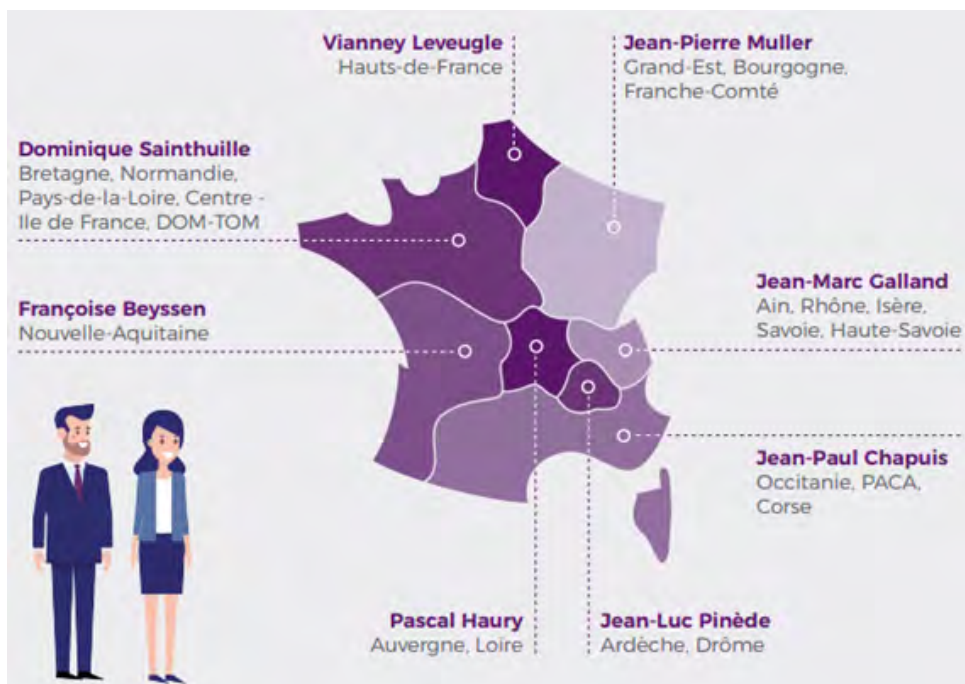
Vice-Président d'AÉSIO mutuelle

GOVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DE HUIT TERRITOIRES

La carte ci-dessous reprend les présidents de région depuis les assemblées de juin 2020. Les présidents organisent et animent la vie dans les territoires, aidés en cela par les délégués mutualistes qui jouent un rôle clé, au cœur de la mutuelle en :

- ▶ représentant les adhérents lors des assemblées et conseils ;
- ▶ participant à la mise en place d'actions de terrain et au développement des partenariats locaux ;
- ▶ s'engageant pour défendre les intérêts des adhérents et pour l'accès aux soins pour tous ;
- ▶ élisant les membres du conseil d'administration qui détermine les orientations politiques et stratégiques de la mutuelle et veille à leur application ;
- ▶ enfin, en transmettant un message de solidarité, de proximité, de citoyenneté et d'utilité sociale vers l'ensemble de la société.

La gouvernance politique au sein des huit territoires est la suivante :



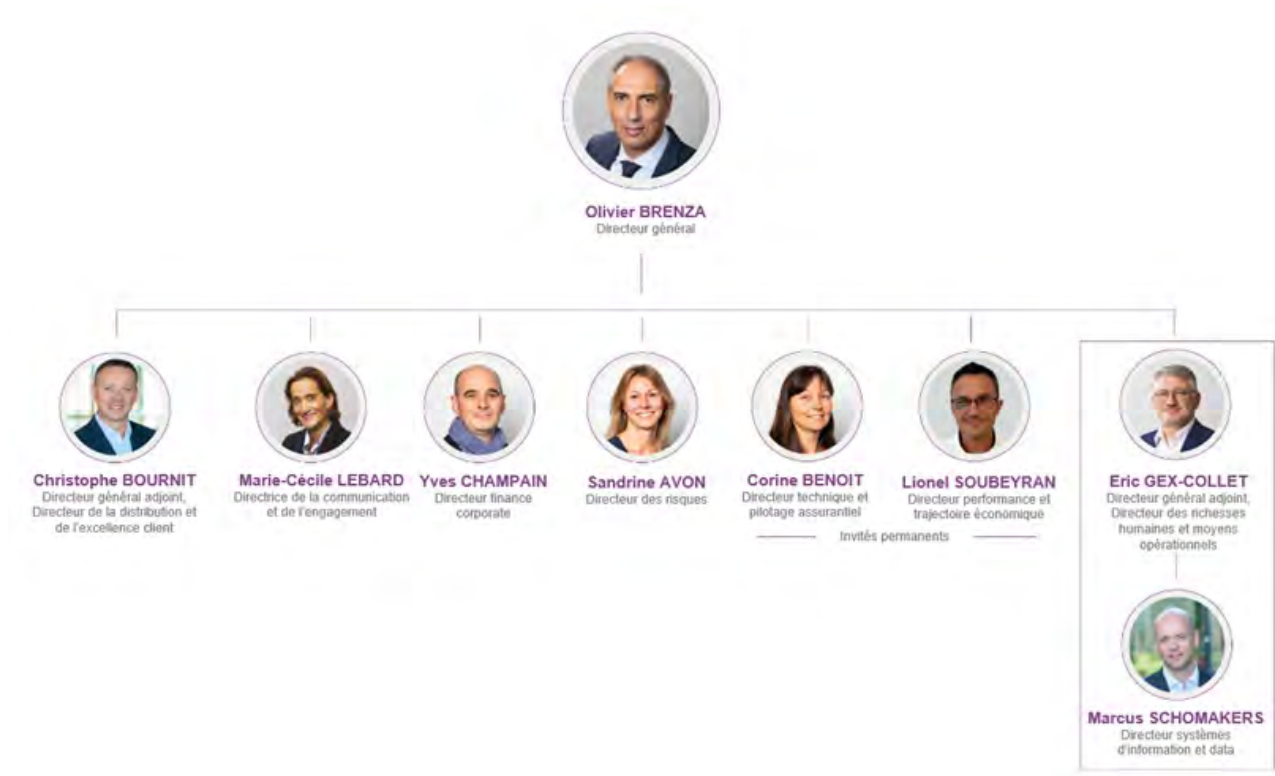
B.1.2 GOUVERNANCE OPÉRATIONNELLE

Sur proposition du président du conseil d'administration, le conseil d'administration du 12 décembre 2022 a nommé Olivier BRENZA directeur général d'AÉSIO mutuelle.

La gouvernance opérationnelle au 12 décembre 2022 est la suivante :



Au 1^{er} février 2023, le comité de direction d'AÉSIO mutuelle est composé de la façon suivante :



B.1.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration prend toutes les décisions qu'il juge utiles à la gestion et au développement de la mutuelle et veille à leur mise en œuvre.

Ses principales prérogatives, fixées dans les statuts de la mutuelle, sont les suivantes :

- ▶ Définir la stratégie et la politique des risques (appétence et seuils de tolérance) ;
- ▶ Approuver annuellement les politiques écrites concernant la gestion des risques avec notamment les domaines cités dans l'article R.356-35 du Code des assurances ;
- ▶ Contrôler l'adéquation des dispositifs de gestion des risques et le respect du niveau général des risques définis ;
- ▶ Vérifier régulièrement l'utilisation des fonds de la mutuelle au moyen d'un dispositif de reporting adéquat, proposé par la direction générale de la mutuelle et validé par le conseil d'administration.

1. COMPOSITION ET TENUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration d'AÉSIO mutuelle est composé de 36 administrateurs (15 femmes et 21 hommes) élus par l'assemblée générale et de 2 administrateurs (2 hommes) représentants des salariés (élus par ces derniers) avec voix délibérative depuis l'assemblée du 22 juin 2021 ayant approuvé les modifications statutaires à cet effet. Le conseil d'administration du 1^{er} décembre 2022 a coopté un nouvel administrateur, Caroline NIO, en remplacement d'Isabelle FAUCOEUR (l'assemblée générale de juin 2023 se prononcera sur cette cooptation).

Nom	Prénom	Statut
AUGIER	Béatrice	Administrateur, secrétaire générale adjointe
BARABAS	Marie-Françoise	Administrateur
BARDET	Patrick	Administrateur
BARNAY	Béatrice	Administrateur
BEYSSEN	Françoise	Administrateur
BOIDIN	Christian	Administrateur
BORY	René	Administrateur
BROTHIER	Patrick	Président du conseil d'administration
CAMPA-BROSSARD	Charles	Administrateur
CANON	Ludovic	Administrateur
CANU	Martine	Administrateur
CHAPUIS	Jean-Paul	Administrateur
CHARTIER	Alain	Administrateur
DADON	Charles	Administrateur
DESSEMOND	Mireille	Administrateur, secrétaire générale
DEUDE	Annie	Administrateur
DEVILLE	Régine	Administrateur
DUPOUY	Bertrand	Administrateur
NIO	Caroline	Administrateur
FOROT SANTIAGO	Hélène	Administrateur
GALLAND	Jean-Marc	Administrateur
GIRAUD	Nadine	Administrateur
HANSBERGER	Elisabeth	Administrateur, membre du bureau
HAURY	Pascal	Administrateur, vice-président
LEVEUGLE	Vianney	Administrateur, vice-président
MAREDJ	Sébastien	Administrateur
MULLER	Jean-Pierre	Administrateur
OLIVIER	Dominique	Administrateur
PACQUELET	Pascal	Administrateur
PAQUES	Françoise	Administrateur
PERRIN	Yves	Administrateur, membre du bureau
PHILIPPE	Denis	Administrateur
PINEDE	Jean-Luc	Administrateur
SAINTHUILLE	Dominique	Administrateur, trésorière générale adjointe

Nom	Prénom	Statut
TISON	Alain	Administrateur, trésorier général
TRICON-BOSSARD	Cécile	Administrateur
BERTRAND	Olivier	Administrateur, représentant les salariés
LEVEL	Reynald	Administrateur, représentant les salariés

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, au moins trois fois par an². Le président peut inviter des personnes extérieures aux élus à assister au conseil d'administration qui délibère alors sur cette présence. Le directeur général assiste de droit au conseil d'administration, les membres du comité de direction y participent régulièrement. Les commissaires aux comptes sont convoqués au moins pour l'arrêté des comptes annuels.

Lors de sa séance du 22 juin 2021 et conformément à l'article 47 des statuts, le conseil d'administration a élu Patrick BROTHIER président. En cette qualité, il est dirigeant effectif d'AÉSIO mutuelle.

2. POLITIQUES ÉCRITES

Les politiques écrites sont pilotées par Aéma Groupe. Compte tenu de la configuration du Groupe et des principes internes de gouvernance, un dispositif à étages est retenu. Il repose sur :

- ▶ Des politiques « chapeaux » Aéma Groupe qui fixent le cadre général, les objectifs et les principes de limites de risque ;
- ▶ Des politiques « locales » qui en détaillent la déclinaison opérationnelle.

Afin d'impliquer au mieux les administrateurs, la mutuelle a choisi de déployer des comités et commissions, ainsi qu'un comité exécutif.

B.1.4 COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'appuie sur des comités spécialisés :

- ▶ comité d'audit et risques ;
- ▶ comité des rémunérations et des indemnités ;
- ▶ comité d'orientation.

² La convocation est obligatoire quand elle est demandée par le quart du conseil d'administration.

B.1.5 FONCTIONS CLÉS

Lors de la création d'Aéma Groupe, des fonctions clés étaient uniques. Suite à la modification du périmètre d'Aéma Groupe (avec notamment l'acquisition d'Abeille Assurances Holding) et pour répondre à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), la désignation des responsables des fonctions clés (RFC) a évolué pour proposer des RFC distincts entre la SGAM et les affiliés. Ainsi, le conseil d'administration d'AÉSIO mutuelle du 7 février 2022 a procédé à la désignation de ses fonctions clés reprises ci-dessous.



Sandrine Avon

Fonction clé gestion des risques



Eric FLINOIS

Fonction clé actuarielle



Stéphane ANGLADE

Fonction clé audit



Marine RUEZ

Fonction clé conformité

B.1.6 POLITIQUE ET PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

Une politique de rémunération est formalisée. Elle est approuvée par le conseil d'administration et mise à jour dès que nécessaire (et a minima tous les ans).

Les membres du conseil d'administration et dirigeants effectifs ne bénéficient pas d'avantage au titre des régimes complémentaires de retraite. La fonction d'administrateur est non rémunérée.

La rémunération du dirigeant opérationnel est décidée par le conseil d'administration (ou un comité émanant de celui-ci). Aussi, les éléments de performance financière de la mutuelle ne sont pas pris en compte dans le niveau de rémunération du dirigeant opérationnel, des directeurs et des fonctions clés.

Plus généralement, la politique de rémunération promeut une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas la prise de risques au-delà des limites de tolérance au risque d'AÉSIO mutuelle.

Le niveau de rémunération des salariés obéit aux règles de la Convention collective nationale de la mutualité, qui fournit les grilles de salaires et les minimaux conventionnels. Ces règles sont, le cas échéant, complétées par des éléments propres à chaque contrat de travail.

La rémunération de certains collaborateurs peut inclure une part variable, mais celle-ci se fonde sur une base annuelle formalisée tenant compte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs connus du salarié. À cet effet, les critères d'attribution sont définis de manière à ne pas tenir compte de la performance individuelle immédiate.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au Groupe.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 DESCRIPTION DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

En application de l'article 44 de la Directive Solvabilité II, le système de gestion des risques a été mis en place et est détaillé dans la politique de gestion des risques. La politique écrite définit les objectifs de gestion des risques et les principes associés, l'appétence aux risques de l'organisme, les missions et responsabilités des acteurs clés impliqués dans le fonctionnement du processus de gestion des risques.

Le dispositif de gestion des risques couvre les risques inhérents à l'activité de Livre II de la mutuelle présentant un niveau de criticité susceptible de constituer une menace dans l'atteinte de ses objectifs, la qualité du service rendu aux adhérents, la pérennité de son modèle économique ou sa capacité à couvrir ses engagements assurantiels. Il a pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels AÉSIO mutuelle est exposée dans le cadre de ses activités.

B.3.1.1 DISPOSITIFS ET PROCESSUS

1. UNIVERS DES RISQUES

Le système de gestion des risques d'AÉSIO mutuelle couvre à minima les domaines concernés par l'article 44 de la directive Solvabilité II :

- ▶ la souscription et le provisionnement ;
- ▶ la gestion actif-passif ;
- ▶ les investissements, en particulier dans les instruments dérivés et engagements similaires ;
- ▶ la gestion des liquidités et du risque de concentration ;
- ▶ la gestion du risque opérationnel ;
- ▶ la réassurance et les autres techniques d'atténuation ou de partage du risque.

AÉSIO mutuelle est exposée aux risques inhérents à son activité. Sa politique de gestion des risques s’articule autour des risques présentés ci-après, susceptibles d’affecter ses résultats et sa situation financière.

Le système de gestion des risques est piloté par le directeur des risques (également fonction clé gestion des risques) et s’appuie sur un univers des risques dont les différentes catégories de risques sont représentées sur le schéma suivant :



► RISQUES OPÉRATIONNELS

Il s’agit des risques de pertes ou de sanctions liés à des défaillances, des erreurs humaines ou des événements extérieurs (pratiques professionnelles, fraude, systèmes d’information, sous-traitance...).

► RISQUES FINANCIERS

Ce sont les risques liés à l’évolution des marchés financiers et de gestion financière. AÉSIO mutuelle est exposée aux différents risques des marchés financiers, tels que le risque action, le risque de concentration des investissements, le risque de taux, le risque de spread, le risque immobilier et le risque de change. Elle est également exposée au risque de défaut de contrepartie au travers de ses expositions bancaires, créances, dépôts et cautionnements.

► RISQUES DE PÉRILS

Il s’agit des risques liés à l’environnement de travail, à des événements externes (catastrophes naturelles, pandémies, ruptures d’énergies) ou à la sécurité des bâtiments et installations.

► RISQUES TECHNIQUES ASSURANTIELS

Ce sont les risques spécifiques aux activités techniques d'assurance (souscription, tarification, provisionnement technique). AÉSIO mutuelle est exposée à des risques inhérents à l'exercice de son activité de complémentaire santé. Il s'agit principalement du risque de tarification des primes et d'estimation des provisions pour sinistres à payer. Cette catégorie de risques comprend également le risque catastrophe (risque de masse, risque de concentration et le risque de pandémie), qui vient impacter les garanties Frais de soins et Protection de revenu.

► RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Il s'agit des risques de sanctions légales ou réglementaires, de pertes financières importantes ou de dégradation de la réputation que la mutuelle pourrait subir du fait de ne pas être conforme aux dispositions législatives, réglementaires et administratives applicables à son activité.

► RISQUES STRATÉGIQUES

Il s'agit des risques liés à la gouvernance, l'environnement, la réputation et les orientations stratégiques. Le management de ces risques relève de la responsabilité des instances dirigeantes.

Le système de gestion des risques s'appuie sur quatre dispositifs :

- un processus ORSA ;
- la définition d'une appétence aux risques ;
- une cartographie des risques ;
- un reporting des risques.

2. L'ORSA

Ce dispositif est détaillé dans la partie B.3.2 de cette même section.

3. L'APPÉTENCE AUX RISQUES

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risque global qu'AÉSIO mutuelle accepte de prendre au regard de ses objectifs stratégiques. Elle peut être déterminée par les pertes financières relatives aux différents risques auxquels la mutuelle est soumise.

La direction des risques d'AÉSIO mutuelle propose au conseil d'administration un ratio de couverture du SCR reflétant une analyse probabiliste d'événements majeurs sous contrainte du business plan. Ce ratio de couverture du SCR est donc un indicateur d'appétence aux risques permettant au conseil d'administration d'avoir de la visibilité sur la réalisation du plan stratégique de la mutuelle, sous contrainte d'un environnement stressé.

Ainsi, l'appétence au risque constitue un des éléments du dispositif de pilotage stratégique à la disposition du conseil d'administration et est soumise à son approbation.

Elle est intégrée au processus budgétaire et s'appuie sur l'ORSA.

4. LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES MAJEURS

Elle constitue le support de collecte et de hiérarchisation des risques auxquels est confrontée AÉSIO mutuelle. Le processus d'identification et d'évaluation des risques mené au sein de la mutuelle, vise à identifier et estimer les principaux risques auxquels est exposée la mutuelle, quelle que soit leur nature : risques financiers, d'assurance, stratégiques et opérationnels. Ces risques sont pris en compte dans une matrice associant, pour chacun d'eux, impact et probabilité d'occurrence.

5. LE REPORTING DES RISQUES

Un outil de pilotage a été mis en place afin de faciliter la gouvernance des risques et la communication. Cet outil de pilotage se présente sous la forme d'un reporting assuré par la fonction gestion des risques et il permet :

- ▶ de vérifier en permanence le respect du niveau de l'appétence aux risques définie par le conseil d'administration ;
- ▶ de contrôler la suffisance du capital ;
- ▶ d'élaborer le cas échéant des stratégies de réduction ou d'atténuation des risques ;

Les éléments de reporting et de consommation de capital sont présentés en comité des risques opérationnel trimestriellement.

B.3.1.2 PLACE DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES DANS L'ORGANISATION

Le système de gestion des risques est intégré aux processus décisionnels de la mutuelle et se compose :

- ▶ de dispositifs de détection et d'évaluation des risques ;
- ▶ de procédures de contrôle ;
- ▶ de mesures de maîtrise, et de pilotage.

Il est intégré à l'organisation et, à ce titre, relayé au sein des organigrammes, procédures et modes opératoires encadrant au quotidien ses activités. Il est défini dans la politique de gestion des risques validée par le conseil d'administration. Il concerne tous les acteurs d'AÉSIO mutuelle, et couvre l'ensemble des domaines d'activités.

B.3.2 ÉVALUATION DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

B.3.2.1 L'ORSA DANS L'ORGANISATION

Le rapport ORSA fait l'objet d'une validation annuelle par le conseil d'administration (conformément à l'article 45 de Directive 2009/138/CE). Une évaluation ponctuelle peut être réalisée afin de réajuster la vision du profil de risque et les perspectives d'évolution de la solvabilité en fonction d'événements subis ou voulus non anticipés dans le cadre de l'évaluation annuelle. Les situations susceptibles de déclencher cet ORSA ponctuel sont précisées dans la politique écrite.

Le rapport ORSA est piloté par la fonction clé gestion des risques avec la contribution de la direction technique et pilotage assurantiel, la direction financière et la direction des risques d'AÉSIO mutuelle.

La direction générale participe en amont au processus ORSA à travers la fourniture d'éléments relatifs à la stratégie et au business plan. Elle valide les scénarios de risques et si nécessaire le déclenchement d'un ORSA ad-hoc sur proposition de la fonction gestion des risques.

Le conseil d'administration s'assure que le processus ORSA est mis en œuvre et adapté, et approuve le rapport ORSA. Le comité audit et risques est informé des travaux de l'ORSA tout au long du processus (risques majeurs, scénario central, scénarios de stress retenus).

AÉSIO mutuelle tient compte des résultats de l'ORSA et des connaissances acquises durant le processus de cette évaluation pour piloter, a minima, la gestion de son capital, son business plan et l'élaboration et la conception de ses produits.

Par ailleurs, AÉSIO mutuelle contribue au rapport ORSA unique Groupe (cf chapitre Groupe).

B.3.2.2 DESCRIPTION DU PROCESSUS ORSA

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) fait partie intégrante de la gouvernance de la mutuelle. Elle introduit les notions de tolérance et d'appétence au risque dans la déclinaison des objectifs et les prises de décisions stratégiques.

L'ORSA permet de piloter les objectifs de croissance et de rentabilité fixés dans le plan stratégique, tout en garantissant un niveau requis de solvabilité.

Cette évaluation interne se décompose en plusieurs processus permanents :

- ▶ l'identification du profil de risques ;
- ▶ l'évaluation des écarts du profil de risque par rapport à la formule standard ;
- ▶ l'évaluation du besoin global de solvabilité (BGS) compte tenu du profil de risques spécifique d'AÉSIO mutuelle, des seuils de tolérance aux risques définis dans la politique de gestion des risques et du plan stratégique ;
- ▶ l'évaluation du respect permanent de la couverture du SCR et du MCR.

Le profil de risques est construit à partir des éléments liés aux évolutions de l'environnement de la mutuelle, qui expliquent sa stratégie en matière de souscription ou de gestion financière, et à l'analyse des risques auxquels elle est exposée (cartographie des risques majeurs).

Un travail est ensuite réalisé pour quantifier dans quelle mesure le profil de risques d'AÉSIO mutuelle s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis (SCR) de la formule standard. Les aspects significatifs et mesurables de chaque SCR sont analysés et modifiés sur certains paramètres de calcul si la formule standard s'avère peu adaptée, notamment au regard de la volatilité des P/C ou des provisions.

Le BGS représente le capital à conserver pour faire face à l'ensemble des risques auxquels AÉSIO mutuelle est exposée. Pour cela, le BGS est décliné à partir du SCR de la formule standard, retraité avec les ajustements évoqués ci-dessus, puis augmenté de risques supplémentaires non spécifiés par la formule standard. Ces risques peuvent être par exemple d'ordre stratégique et de gouvernance, réglementaire (intégration des risques liés à la durabilité) et liés aux structures gérées par AÉSIO mutuelle (structures de Livre III).

La démarche de l'exercice d'ORSA étant prospective, la situation financière d'AÉSIO mutuelle est projetée sur l'horizon du business plan.

Un scénario dit central est réalisé, il tient compte de la planification stratégique et de développement, validée par le conseil d'administration et la direction générale.

Ce scénario central est une projection de la situation financière (compte de résultat, bilan, bilan prudentiel et SCR) d'AÉSIO mutuelle en partant de son plan stratégique actualisé annuellement. Il constitue l'outil principal de la gestion des risques stratégiques. AÉSIO mutuelle utilise la formule standard pour calculer son niveau de solvabilité requis.

Cette approche permet de vérifier le comportement des indicateurs prudentiels (SCR, MCR, ratio de solvabilité) sur l'horizon de projection, démontrant la capacité d'AÉSIO mutuelle à absorber les chocs dans le scénario central retenu.

Enfin, dans l'étape finale du processus, des scénarios alternatifs, dits de crise, pouvant impacter la santé financière d'AÉSIO mutuelle, sont testés. Sur la base de ces éléments, une actualisation de l'appétence aux risques est réalisée et soumise à l'approbation du conseil d'administration qui définira et ajustera les limites de risques.

B.4 Système de contrôle interne

L'entité décline opérationnellement le système de contrôle interne présenté dans le chapitre Groupe.

B.5 Fonction d'audit interne

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au Groupe.

B.6 Fonction actuarielle

ORGANISATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE D'AÉSIO mutuelle

Pour exercer ses missions, la fonction actuarielle d'AÉSIO mutuelle s'appuie sur les équipes en charge :

- ▶ de l'évaluation des provisions techniques normes françaises ;
- ▶ de l'établissement des programmes de réassurance ;
- ▶ de la mise en oeuvre de la politique de souscription (distribution, tarification, ...) ;
- ▶ de la qualité des données ;
- ▶ de l'évaluation des provisions en normes Solvabilité II.

Les directions en lien avec la fonction actuarielle sont chargées de mettre à sa disposition tous les éléments nécessaires à l'exercice de ses missions.

Les travaux de la fonction actuarielle d'AÉSIO mutuelle sont coordonnés par la fonction actuarielle Aéma Groupe. Ainsi, la complétude et la cohérence des analyses sont assurées tant au niveau des fonctions clés de toutes les entités mais également au niveau Groupe.

B.7 Sous-traitance

AÉSIO mutuelle a décliné localement la politique écrite « chapeau » d'externalisation du Groupe, validée par le conseil d'administration afin d'anticiper toute sous-traitance. Cette politique spécifie notamment la notion de criticité au regard de la sous-traitance ainsi que les modalités de choix, de contrôle, mais également de formalisation contractuelle. AÉSIO mutuelle choisit d'avoir recours à l'externalisation d'une fonction ou activité opérationnelle, conformément à l'article L211-12 du Code de la Mutualité, pour les motifs suivants :

- ▶ l'accès à des compétences ou expertises non pourvues en interne compte tenu d'un niveau d'activité insuffisamment important pour envisager un recrutement ou que la mutuelle ne souhaite pas les développer ou les maintenir en interne ;
- ▶ la réduction des coûts ;
- ▶ l'accès à de nouvelles technologies ;
- ▶ l'amélioration des services proposés aux assurés qui peut éventuellement passer par une alliance avec un partenaire spécialisé.

Afin d'assurer une maîtrise efficace des activités externalisées et de gérer les risques associés, AÉSIO mutuelle maintient la compétence et la capacité nécessaire, au sein de ses équipes, pour assumer la supervision des activités externalisées et l'examen de la performance du prestataire.

B.8 Autres informations

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.



C. PROFIL DE RISQUE

Les parties suivantes détaillent les différents modules de risque composants le profil de risque d'AÉSIO mutuelle.

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription traduit l'incertitude dans les estimations des engagements des entités mutualistes, mais également les variations de fréquence et de sévérité des éléments assurés. Les aléas de comportement des assurés concernant le rachat, la mortalité, la longévité, etc. sont également compris dans le risque de souscription.

C.1.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

L'exposition au risque de souscription est mesurée par le niveau du SCR de souscription. Au 31/12/2022, elle est la suivante :

SCR DE SOUSCRIPTION (EN MILLIERS D'EUROS)

	Montant
Risque de souscription santé	369 324
Risque de souscription vie	23 292
Total risque de souscription	392 617

La santé constituant le cœur de l'activité de la mutuelle, elle est principalement impactée par le risque de souscription santé (NSLT), porté par le risque de primes et de réserves et le risque rachat de la formule standard.

Les engagements pris par la mutuelle sont majoritairement des engagements de court terme. Ils portent les risques sur les remboursements de frais de soin de santé et de manière plus accessoire (environ 2,0 % du chiffre d'affaires) sur des garanties de type vie (des garanties indemnitaires ou viagères d'allocation de frais d'obsèques), des garanties emprunteurs ainsi que des contrats de prévoyance collective.

1. EXPOSITION AU RISQUE LIÉ À L'ACTIVITÉ « SANTÉ » (NON-VIE)

L'activité santé d'AÉSIO mutuelle représente à fin 2022, 97,5% du chiffre d'affaires pour 2,7 millions de personnes protégées.

Ainsi les engagements pris par la mutuelle sont très majoritairement des engagements de court terme pour lesquels il n'est pas nécessaire de développer une gestion actif-passif tenant compte de contraintes liées aux investissements financiers.

2. EXPOSITION AU RISQUE LIÉ À L'ACTIVITÉ « VIE » (PRÉVOYANCE)

AÉSIO mutuelle assure également des risques liés à la vie telles que des garanties indemnitaires ou viagères d'allocation de frais d'obsèques. Bien que ce risque ait augmenté en 2022, la mutuelle n'est que faiblement impactée par le risque vie.

C.1.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

La maîtrise des risques techniques contribue à sécuriser le résultat des entités en contrôlant :

- ▶ les conditions de souscription et de tarification ;
- ▶ les conditions de renouvellement des contrats existants ;
- ▶ les mécanismes de partage du risque par la réassurance.

C.1.3 ADÉQUATION DE LA FORMULE STANDARD AU PROFIL DE RISQUE

Dans le cadre du rapport ORSA sur les données 31/12/2021, un chapitre mesure la déviation entre le profil de risque d'AÉSIO mutuelle et les hypothèses qui sous-tendent le calcul du capital de solvabilité requis (SCR) prévu à l'article 101-3 de la directive, calculé à l'aide de la formule standard.

Concernant le risque de souscription, trois points ont fait l'objet d'un test de recalibrage.

1. RISQUE DE PRIMES

Dans le cadre du risque de sous-tarification pour la branche Frais de soins, la formule standard retient un écart-type égal à 5 % qui a été confirmé lors de la publication de l'amendement du règlement délégué en mars 2019. Dans une optique de quantifier un écart à la formule standard sur ce risque, une étude de volatilité du ratio sinistre/primes (S/P) d'AÉSIO mutuelle a été conduite par la direction des risques et a abouti à l'estimation d'un coefficient de volatilité du risque de primes inférieur à celui de la formule standard.

2. RISQUE DE RÉSERVES

Pour la branche Santé, la formule standard retient depuis 2020 suite à la publication de l'amendement du règlement délégué en mars 2019, un écart-type égal à 5,7 % pour le risque de provisionnement. Dans le cadre de ses missions, la fonction actuarielle étudie la volatilité propre des provisions. Cette étude, reprise dans le cadre de l'ORSA, a abouti à l'estimation d'un coefficient de volatilité du risque de provision inférieur à celui de la formule standard.

3. RISQUE DE RACHAT

Depuis la clôture de l'exercice 2021 et l'entrée en vigueur de la résiliation infra-annuelle, AÉSIO mutuelle intègre la prise en compte du risque lié au rachat sur tous les contrats santé individuels et collectifs comme le définit le calibrage de la réglementation Solvabilité II sur ce point (règlements délégués - article 150). La formule standard définit le choc de rachat à 40 % des contrats bénéficiaires individuels et collectifs. Des analyses liées à la radiation en rapport avec la résiliation infra-annuelle ne permettent pas de se résoudre à utiliser le taux de 40 % de la formule standard. Ce taux a donc été ré-évalué dans le cadre de la revue de la formule standard.

C.1.4 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

1. SENSIBILITÉS

Dans le cadre des travaux sur l'ORSA réalisés en 2022 sur les données au 31 décembre 2021, AÉSIO mutuelle met en oeuvre des tests de sensibilités sur sa solvabilité, en lien avec les études de la fonction actuarielle, tels que :

- ▶ la sensibilité au quotient entre les prestations et les cotisations (P/C) via l'étude d'une hausse/baisse de 2 points des ratios P/C des segments Santé. Une seconde étude de sensibilité avec le même calibrage a été réalisée spécifiquement sur le segment santé individuelle ;
- ▶ la sensibilité aux frais via l'étude d'une hausse/baisse de 5 % des frais de gestion et d'acquisition ;
- ▶ la sensibilité à une hausse des arrêts de travail pouvant être liée à une hausse des covid long, des dépressions et des burn-out... au vu du contexte économique actuel ;
- ▶ une étude de sensibilité au choc de rachat. Cette étude a démontré que le choc réglementaire de 40 % est supérieur au choc pouvant correspondre au profil de risque d' AÉSIO mutuelle.

2. SCÉNARIOS DE CRISE

Également, dans le cadre des travaux sur l'ORSA, un scénario central ainsi que des scénarios de crise sont réalisés afin de mesurer l'impact sur le compte de résultat et la solvabilité. Ces scénarios envisagent notamment :

- ▶ une hausse des prestations combinée à une trajectoire de baisse des frais non tenue ;
- ▶ une combinaison d'une hausse des prestations, trajectoire de baisse des frais non tenue, chute des marchés boursiers et immobiliers et hausse des taux d'intérêts.

Au regard des résultats analysés sur l'horizon de projection, AÉSIO mutuelle reste en mesure de couvrir le capital de solvabilité requis sur les scénarios testés.

C.2 Risque de marché

Le risque de marché est un risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille. Il peut porter par exemple sur le cours des actions, les taux d'intérêt, la notation des émetteurs ou le cours du change.

C.2.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

L'exposition au risque de marché est mesurée par le niveau du SCR de marché.

Au 31 décembre 2022, elle est la suivante :

SCR DE MARCHÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

	Montant
Risque de taux d'intérêt	38 871
Risque actions	159 745
Risque immobilier	85 481
Risque de spread	130 614
Risque de change	2 556
Risque de concentration	17 155
Diversification	-95 052
TOTAL	339 371

Au 31 décembre 2022, le portefeuille de placements d'AÉSIO mutuelle est majoritairement investi en produits obligataires et actions (y compris participation).

C.2.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

L'application de règles de gestion des actifs, conformément à la politique d'investissement d'AÉSIO mutuelle, limite grandement le risque de marché auquel est soumis la mutuelle. À ces limites quantitatives et qualitatives s'ajoutent d'autres procédures contribuant également à diminuer ce risque (études menées avant les investissements, réunions avec les gérants des sociétés de gestion concernant les orientations à envisager, reportings...).

C.2.3 DESCRIPTION DE LA MANIÈRE DONT LES ACTIFS SONT INVESTIS CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE LA « PERSONNE PRUDENTE »

Les investissements sont réalisés, pour la plupart, avec des entités spécialisées (mandataires de gestion) qui répondent aux attendus de la politique externalisation.

La gestion du risque d'investissement permet de piloter la sécurité, la qualité financière et extra-financière (RSE et critères ESG), la liquidité, la rentabilité des actifs. Pour cela, des limites d'investissement sont déterminées. Elles précisent un cadre visant à assurer un niveau de sécurité, de qualité et de liquidité conforme à la stratégie d'AÉSIO mutuelle et à l'appétence aux risques.

Ces limites :

- ▶ s'inscrivent en cohérence avec l'allocation stratégique dont l'objectif est de s'assurer, avec une probabilité satisfaisante, de l'atteinte des objectifs de rentabilité et de l'adéquation des actifs aux engagements de l'assureur vis-à-vis de ses assurés ;
- ▶ permettent de garantir la qualité du portefeuille (limites par notation) et une diversification du portefeuille (limites par classe d'actifs, limites par émetteur).

AÉSIO mutuelle dispose d'une charte d'investissement socialement responsable (ISR) qui guide, chaque année, l'établissement de sa politique d'investissement.

C.2.4 ADÉQUATION DE LA FORMULE STANDARD AU PROFIL DE RISQUE

Tout comme dans la partie C.13, l'écart du profil de risque d'AÉSIO mutuelle aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR calculé à l'aide de la formule standard a été mesuré pour le risque de marché.

Deux points ont fait l'objet d'un test de recalibrage.

1. RISQUE DE SPREAD

Le risque de spread est impactant sur les obligations et les fonds obligataires valorisés en valeur de marché. La formule standard n'inclut pas de charge en capital au titre du risque de spread sur les obligations souveraines. Cependant, les événements récents ont démontré que ces obligations sont soumises au risque de défaut. AÉSIO mutuelle a jugé opportun pour l'ORSA de leur attribuer une charge en capital, calculée en fonction de leur notation, et en suivant la même grille que pour les autres types d'obligations.

Par ailleurs, un recalibrage de la formule de calcul du SCR spread a été effectué en tenant compte des spécificités liées aux secteurs des émetteurs des titres retenus en portefeuille.

2. RISQUE IMMOBILIER

La pénalité appliquée aux actifs immobiliers dans la formule standard s'élève à 25 %. Elle est calibrée sur l'indice IPD UK (Investment Property Databank ; Royaume-Uni). Or, AÉSIO mutuelle dispose de placements immobiliers en France métropolitaine. De ce fait, la pénalité moyenne de 25 % appliquée à tous les actifs immobiliers européens mérite d'être revue afin de refléter précisément les risques immobiliers de la mutuelle.

Une étude menée par l'EDHEC (école des hautes études commerciales du Nord) en partenariat avec le ministère du logement et de l'habitat durable, démontre qu'une pénalité moyenne de 25 % ne serait pas en accord avec le risque évalué au niveau européen (environ 9 %) ou français (environ 15 %).

AÉSIO mutuelle a ainsi uniquement pris en compte les données françaises puisque les biens immobiliers en portefeuille sont exclusivement localisés en France.

C.2.5 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

1. SENSIBILITÉS

Les sensibilités testées concernant le risque de marché dans le rapport ORSA 2021 sur les données au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

- ▶ une hausse des taux de +100 et +150 points de base en 2022 : AÉSIO mutuelle se révèle très peu sensible aux variations de taux ;
- ▶ plusieurs sensibilités à la valeur de marché de la participation Abeille Assurances Holding : hausse/baisse de sa valeur marché de 5 %, 10 % et 20 % ;
- ▶ une hausse de +10 % et une baisse de -10 % du marché immobilier ;
- ▶ une hausse de +25 % et une baisse de -25 % de la valeur des OPCVM Actions et des participations (hors stratégiques).

2. SCÉNARIOS DE CRISE

En complément du scénario de crise combiné présenté en partie C.1.4.2, les scénarios de crise suivants sont testés :

- ▶ baisse de la valorisation de la participation Abeille Assurances Holding : ce scénario prévoit une dépréciation de 7 % de la valeur marché des titres de participation détenus par AÉSIO mutuelle dans le capital d'Abeille Assurances en 2023 ;
- ▶ scénario de risque financier : il est modélisé dans ce scénario l'impact sur l'année 2023 d'une forte chute des marchés actions et immobiliers, associée à une remontée soudaine des taux d'intérêt. Ces phénomènes exogènes pèseraient également sur Abeille Assurances Holding, impactant la valeur de marché de la participation.

C.3 Risque de crédit

Le risque de crédit (ou risque de défaut de contrepartie) correspond au risque de perte ou de variation défavorable pouvant résulter des changements affectant la qualité de crédit de l'émetteur de valeurs mobilières ou de tout débiteur auquel la mutuelle est exposée. Ce risque peut provenir :

- ▶ du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents ;
- ▶ du non-paiement des créances détenues auprès de tiers ;
- ▶ du défaut d'un réassureur ;
- ▶ du défaut des banques auprès desquelles la mutuelle détient des liquidités.

C.3.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

Les expositions aux risques de spread et de concentration ont été présentées dans la partie précédente C.2. La formule standard les intègre au risque de marché.

Cette partie se limite donc à la présentation du risque de défaut des différentes contreparties de la mutuelle, non pris en compte dans le risque de marché, c'est-à-dire principalement les avoirs en banque et les postes de créance.

Conformément à la réglementation, AÉSIO mutuelle distingue le risque de contrepartie sur les organismes cotés (type 1) et le risque de contrepartie des émetteurs non cotés (type 2).

Le défaut de type 1 concerne les contreparties de réassurance et bancaires. Le défaut de type 2 concerne les créances, autres que les créances de réassurance.

L'exposition au risque de défaut de contrepartie est mesurée par le niveau du SCR de contrepartie. Au 31 décembre 2022, elle est la suivante :

SCR DE DÉFAUT DE CONTREPARTIE (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022
Défaut de type 1 (Réassurance et Banque)	19 906
Défaut de Type 2 (Créances)	47 815
Diversification	- 3 610
SCR de défaut de contrepartie	64 111

C.3.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

La mutuelle pilote ses risques via plusieurs indicateurs tels que la notation des banques et des réassureurs, la concentration du portefeuille (banques ou réassureurs) ou bien encore le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers. Elle délivre notamment des limites de risque à ses mandataires de gestion d'actifs afin de gérer son risque de crédit sur son portefeuille.

Les comptes à terme (CAT) sont choqués au risque de contrepartie ou au risque de marché, selon leur liquidité. Un CAT sans préavis ou autre pénalité de sortie est considéré comme liquide. D'un point de vue risque, ce placement est assimilé à un compte courant, choqué au risque de contrepartie.

Des limites maximales d'investissements sont mises en place afin de contrôler le niveau d'exposition sur les risques élevés (notamment pour les notations : BB ou NR [non noté]).

C.3.3 ADÉQUATION DE LA FORMULE STANDARD AU PROFIL DE RISQUE

Tout comme dans la partie C.2.4, l'écart du profil de risque d'AÉSIO mutuelle aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR calculé à l'aide de la formule standard a été mesuré pour le risque de contrepartie. Le risque de défaut de type 2 est le risque prépondérant pour AÉSIO mutuelle dans le SCR de défaut de contrepartie au 31 décembre 2021.

Dans la formule standard, une pénalité de 90 % est appliquée aux arriérés de créances d'intermédiaires de plus de trois mois, tandis qu'une pénalité de 15 % est appliquée à ceux de moins de trois mois. La pénalité de 90 % semble élevée puisqu'AÉSIO mutuelle estime et provisionne déjà un montant de créances perdues chaque année (pertes irrécouvrables). La pénalité de 15 % paraît également élevée en considérant le montant réel de pertes irrécouvrables et que ce montant est provisionné. Qui plus est, la formule standard prend uniquement en compte le retard de paiement sur la somme restant due. Elle ne prend pas en compte la capacité d'un créancier à s'acquitter des montants qu'il doit.

AÉSIO mutuelle a donc choisi d'appliquer un taux de pénalité moindre sur les créances de type 2, plus en adéquation avec la réalité de son activité.

C.3.4 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Dans la formule standard, plus les créances possèdent une exposition longue et plus le risque de défaut des contreparties est élevé. En effet, les créances d'intermédiaires d'assurance de plus de 3 mois sont choquées à 90 % contre 15 % pour les autres.

AÉSIO mutuelle a choisi d'analyser la sensibilité sur son ratio de couverture du SCR 2022 d'un passage d'une part des créances de plus de 3 mois à 5 % et 20 %. (ce taux ayant été calibré à 10 % lors de l'annual 2021).

C.4 Risque de liquidité

C.4.1 APPRÉHENSION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de la mutuelle. Dans le cadre de son activité, il s'agit essentiellement de sa capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

La détention de capital ne permettant pas de couvrir ce risque, il ne donne lieu à aucun calcul de SCR. Pour autant, pour ses engagements à court terme relatifs à l'activité de santé, AÉSIO mutuelle suit tout particulièrement :

- ▶ l'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées ;
- ▶ les délais de règlement ;
- ▶ le niveau de trésorerie ;
- ▶ le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures ;
- ▶ la liquidité des placements détenus en portefeuille.

AÉSIO mutuelle privilégie l'investissement dans des supports liquides tels que :

- ▶ les produits de trésorerie ;
- ▶ les produits obligataires ;
- ▶ les OPC cotés.

Il existe une possibilité d'investir ponctuellement dans des placements peu liquides à titre de diversification, tels que l'immobilier et les actifs non cotés.

Les placements monétaires sont par nature très liquides mais offrent un niveau de rentabilité faible. Les liquidités étant placées auprès d'établissements bancaires, il importe donc que l'exposition à un même établissement ne soit pas exagérément concentrée.

C.4.2 GESTION ACTIF-PASSIF

AÉSIO mutuelle exerce essentiellement une activité d'assurance du risque santé. À ce titre, la durée de son passif est particulièrement courte. Si le profil de risque de la mutuelle évoluait, il importerait d'assurer l'existence d'actifs de durée similaire à celle des provisions techniques.

Pour l'heure, la gestion actif-passif se réduit à une gestion des actifs telle que définie dans le cadre de la politique de gestion du risque d'investissement, et à une gestion des liquidités telle que définie dans le cadre de la politique de gestion du risque.

C.4.3 BÉNÉFICE ATTENDU INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES

AÉSIO mutuelle réalise le calcul en évaluant les profits futurs par groupe de risques homogènes (GRH), conformément à la réglementation.

Le calcul des provisions techniques, primes futures incluses, est réalisé conformément aux hypothèses et méthodes présentées dans la section D.2. du présent rapport.

Le montant obtenu est présenté dans l'état quantitatif public S.23.01 qui figure en annexes du présent rapport

C.5 Risque opérationnel

C.5.1 EXPOSITION AU RISQUE

Le risque opérationnel est défini selon Solvabilité II comme le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux facteurs humains, aux systèmes d'information ou à des causes extérieures.

Le risque opérationnel d'AÉSIO mutuelle, évalué selon l'approche de la formule standard, s'élève à 6,3 millions d'euros au 31/12/2022.

A l'issue des travaux de cartographie des risques opérationnels dont les risques de non-conformité, 21 risques nets critiques ont été identifiés, soit une diminution de 22 % par rapport à l'exercice 2021. Ces risques devront faire l'objet de plans d'actions afin d'améliorer leur niveau de maîtrise.

C.5.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Les techniques d'atténuation du risque sont de trois types :

- ▶ suivi des risques opérationnels : la mise sous contrôles des risques est réalisée au travers de la révision annuelle de la cartographie des risques, l'animation des dispositifs de contrôle interne et de conformité, la réalisation des plans de contrôles et de la production d'indicateurs de reporting ;
- ▶ souscription des contrats : en face de certains risques opérationnels, la réduction de l'exposition aux risques peut passer par la mise en place de contrats de maintenance ou d'assurance afin de se prémunir de pertes potentielles importantes (RC professionnelles par exemple) ;
- ▶ PCA (plan de continuité d'activité) : il a pour objectif le maintien puis la reprise des activités essentielles à l'entreprise en cas de crise majeure, et participe ainsi à l'atténuation des risques de pertes liées à la survenance d'un risque péril (indisponibilité des systèmes d'informations, des locaux ou des ressources humaines).

C.5.3 ADÉQUATION DE LA FORMULE STANDARD AU PROFIL DE RISQUE

Tout comme dans la partie C.1.3, l'écart du profil de risque d'AÉSIO mutuelle aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR calculé à l'aide de la formule standard a été mesuré pour le SCR opérationnel.

Le SCR opérationnel est calculé de manière forfaitaire dans la formule standard sans tenir compte des spécificités des différentes structures. En 2022, AÉSIO mutuelle a donc valorisé financièrement son risque opérationnel sur la base de sa cartographie des risques opérationnels à fin juin 2022.

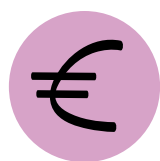
C.5.4 SENSIBILITÉ AU RISQUE

Le risque de cyberattaque est une des préoccupations majeures des organismes assurantiels en raison de la forte dépendance aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi que de l'exposition médiatique engendrée par chaque attaque. Une cyberattaque se définit comme une atteinte à des systèmes d'informations, réalisée dans un but malveillant. Dans le cadre de l'ORSA réalisé en 2022, AÉSIO mutuelle a étudié l'impact d'une cyberattaque via la réalisation d'un stress test dont le calibrage a été coordonné au niveau Aéma Groupe. Ce scénario de stress n'engendre pas de capital supplémentaire du besoin global de solvabilité de la mutuelle.

C.6 Autres risques importants

Dans le cadre de l'ORSA réalisé en 2022, et plus particulièrement lors de l'évaluation du besoin global de solvabilité, AÉSIO mutuelle s'est interrogée sur ses risques. Cette réflexion a permis de mettre en exergue :

- ▶ un risque défini comme majeur par le comité de direction, classé en risque stratégique, a été intégré au BGS de la mutuelle ;
- ▶ les risques en matière de durabilité. AÉSIO mutuelle a pour cœur de métier la couverture des risques santé. La mutuelle est exposée majoritairement au risque de marché et au risque de souscription santé. Les types de risques concernés sont les risques physiques qui représentent l'exposition aux conséquences physiques directement induites par les aléas liés au changement climatique, et les risques de transition qui représentent l'exposition liée aux ajustements nécessaires pour atteindre une économie bas carbone, respectueuse des accords de Paris.
 - Le risque physique s'établit principalement à l'actif, même si sur le long-terme il pourrait affecter la solvabilité de la mutuelle avec une augmentation des maladies infectieuses par exemple.
 - Pour le risque de transition des actifs, AÉSIO mutuelle a, pour ce premier exercice, exploité des informations contenues dans son rapport ESG Climat 2021, afin d'identifier ses actifs ayant un impact négatif sur le climat. La mutuelle est restée sur un horizon temporel à un an et l'a intégré à son besoin global de solvabilité.



D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II d'AÉSIO mutuelle est disponible dans les annexes QRT (S.02.01.02) de l'entité.

D.1 Actifs

Cette partie se décompose en deux sous-parties :

- ▶ les méthodes de valorisation des actifs ;
- ▶ la valorisation des placements et autres actifs.

D.1.1 DESCRIPTION DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

L'entité ne présente pas de spécificités par rapport au Groupe, excepté pour les postes précisés ci-dessous.

D.1.2 MÉTHODES DE VALORISATION

L'entité ne présente pas de spécificités par rapport au Groupe, excepté pour les postes précisés ci-dessous.

1. ACTIONS COTÉES ET NON COTÉES

A fin 2022, la mutuelle ne détient plus d'actions cotées. Les actions non cotées, ne présentant pas de cotation, sont valorisées soit par :

- ▶ un cabinet d'expertise indépendant ;
- ▶ une étude des comptes réalisée directement par le service financier de la mutuelle ;
- ▶ en utilisant la valeur comptable sauf à ce que l'examen de la quote-part de situation nette de l'entité détenue fasse ressortir une perte latente.

Les SCI sont considérées comme des actions. Elles sont valorisées par des experts indépendants grâce à la valorisation des biens détenus par la SCI ainsi que des autres actifs et passifs au bilan, au prorata des parts détenues.

L'évaluation des biens immobiliers détenus au sein des SCI, au même titre que les biens détenus en direct par la mutuelle, résulte d'une expertise immobilière quinquennale et de l'actualisation de leur valeur vénale entre chaque expertise. Elles sont réalisées par des experts immobiliers indépendants acceptés par l'ACPR.

2. CRÉANCES

Ce poste regroupe :

- ▶ les créances nées d'opération d'assurance ;
- ▶ les créances nées d'opération de réassurance ;
- ▶ les autres créances (créances envers l'État, créances envers le personnel, autres créances).

Ces montants de créances sont repris en valeur comptable au sein du bilan Solvabilité II.

Cependant, les cotisations restant à émettre (PANE) se situent au sein des créances liées aux opérations d'assurance en norme française et au passif du bilan en normes Solvabilité II.

En effet, les PANE (primes acquises non émises) sont intégrées au BE au sein du bilan Solvabilité II (conformément aux directives de l'ACPR à ce sujet).

3. RECONNAISSANCE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

Une entité ne comptabilise des actifs d'impôts différés au titre des différences temporelles déductibles que s'il est probable qu'elle disposera de bénéfices imposables sur lesquels ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

La compensation des IDA sur les IDP est possible du fait que les ID relèvent d'un impôt qui est de même nature (impôts sur les sociétés) et qui est dû à la même administration fiscale (direction des grandes entreprises).

La prise en compte des IDA ne sera possible que si l'entité dispose de bénéfices imposables sur lesquels ces IDA peuvent être imputés. La réalisation de bénéfices futurs imposables doit être plus probable qu'improbable. Il en ressort que l'entité doit justifier de bénéfices futurs imposables suffisants pour consommer les IDA.

Pour cette raison et par prudence, AÉSIO mutuelle plafonne systématiquement les IDA au montant des IDP et l'ID net est donc toujours nul ou passif.

D.1.2 VALORISATION DES ACTIFS (PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS)

VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Écarts d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	6 699	-6 699
Immobilisations incorporelles	-	25 085	-25 085
Actifs d'impôts différés	45 931	-	45 931
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	104 020	65 228	38 792
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	2 070 942	1 836 987	233 955
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	13 396	4 733	8 664
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	475 510	300 049	175 461
Actions	192 130	81 186	110 944
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	192 130	81 186	110 944
Obligations	979 608	1 059 036	-79 428
Obligations d'État	26 972	29 266	-2 294
Obligations d'entreprises	952 636	1 029 769	-77 133
Titres structurés	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	277 315	259 000	18 315
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	132 983	132 983	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	23 595	23 534	62
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	23 595	23 534	62
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	69 396	74 696	-5 299
Dépôts auprès des cédantes	16 333	16 333	-
Créances nées d'opération d'assurance	116 895	115 910	985
Créances nées d'opération de réassurance	6 296	6 296	-
Autres créances (hors assurance)	86 204	86 204	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 210	3 210	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	4 398	4 398	-
TOTAL	2 547 221	2 264 579	282 641

L'écart de valorisation sur les placements et autres actifs entre les normes Solvabilité II et les normes françaises correspond pour une partie aux plus ou moins-values latentes. Au 31/12/2022, il est de 282,6 millions d'euros.

Cet écart se retrouve principalement dans :

- ▶ les participations (+175,5 millions d'euros), en raison notamment de la plus-value latente générée par la participation au sein d'Abeille Assurances Holding et l'acquisition d'OFI Invest, pour laquelle une moins-value latente est constatée ;
- ▶ les actions (+111 millions d'euros), du fait de différences de valorisation entre les normes comptables et les normes SII des sociétés civiles immobilières ;
- ▶ les obligations d'entreprises (-77 millions d'euros), du fait des baisses de valorisations (contexte de forte hausse des taux) ;
- ▶ les actifs d'impôts différés (+45,9 millions d'euros) ;
- ▶ les immobilisations corporelles pour usage propre (+38,8 millions d'euros) ;
- ▶ les immobilisations incorporelles (-25,1 millions d'euros) et les frais d'acquisition reportés (-6,7 millions d'euros), la valorisation de ces postes étant nulle en normes Solvabilité II ;
- ▶ les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance (-5,3 millions d'euros).

D.2 Provisions techniques

D.2.1 PRINCIPES D'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

AÉSIO mutuelle valorise les provisions prudentielles en direct et en acceptation de réassurance par ligne d'activité :

- ▶ des provisions vie relatives aux garanties obsèques indemnitaires et viagères « décès » et « maintiens décès » et relatives aux garanties décès des produits emprunteur ;
- ▶ des provisions santé non-vie relatives aux garanties santé, incapacité et invalidité en attente, classées dans la catégorie « santé NSLT » ;
- ▶ des provisions santé similaires à la vie (santé SLT) relatives aux garanties invalidité des contrats prévoyance et aux garanties arrêt de travail des produits emprunteur.

Les montants des provisions évaluées en normes Solvabilité II sont actualisés avec la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA au 31/12/2022, sans application de l'ajustement pour volatilité ni de l'ajustement égalisateur.

Les provisions prudentielles calculées selon la meilleure estimation (Best Estimate) seront notées BE dans la suite de ce rapport. Le tableau ci-dessous détaille les provisions techniques au 31 décembre 2022 par ligne d'activité importante :

PROVISIONS TECHNIQUES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ IMPORTANTE AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	485 129	29 277	514 407	53 469	460 938
Non-vie	-	-	-	-	-
Santé similaire à la vie	22 863	1 375	24 239	6 827	17 411
Vie	36 280	13 080	49 360	9 100	40 260
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	544 272	43 733	588 005	69 396	518 609

D.2.2 PROVISIONS TECHNIQUES SANTÉ NSLT ET SLT

À fin 2022, le portefeuille d'AÉSIO mutuelle pour la branche non-vie correspond à des garanties « frais de santé », « perte de revenu » et « emprunteur ».

Ces engagements correspondent à :

- ▶ des garanties santé non similaire à la vie (santé NSLT) dont la modélisation se fait selon le règlement délégué ;
- ▶ des garanties santé similaire à la vie (santé SLT) comportant des techniques d'estimation des passifs et de tarification issues de celles pratiquées pour la branche vie.

La modélisation de l'arrêt de travail (AT) standard comprend un état d'incapacité, sur une durée maximum de trois ans, puis un état d'invalidité. Une modélisation particulière est appliquée au complément au statut (fonction publique) sur l'état d'incapacité. En effet l'incapacité en arrêt de travail complémentaire au statut se décompose en trois états successifs sur une durée totale de cinq ans :

- ▶ MO : maladie ordinaire (1 an) ;
- ▶ LM : longue maladie (de 1 an à 3 ans) ;
- ▶ LD : longue durée (de 3 ans à 5 ans). Pour chaque état, les passages en invalidité fonctionnent de la même manière qu'une garantie d'arrêt de travail classique avec une table de passage en invalidité unique.

Pour chaque état, les passages en invalidité fonctionnent de la même manière qu'une garantie d'arrêt de travail classique avec une table de passage en invalidité unique.

Lors du passage d'un individu d'un état d'incapacité à un autre, l'assureur perçoit le remboursement des prestations versées au titre de l'état précédent (appelé « récupération » ou « indus »). Ce remboursement est pris en compte lors du calcul des provisions mathématiques. Pour un individu donné, une provision mathématique est calculée au titre de chaque état.

La modélisation des garanties emprunteur est basée sur un état unique incapacité/invalidité. Contrairement aux contrats prévoyance, selon les préconisations des Orientations Nationales Complémentaires de l'ACPR, les provisions emprunteur liées aux états non consolidés (incapacité et invalidité en attente) sont classées en santé SLT.

1. BE DE SINISTRES

Garanties santé

Pour le risque santé, le BE de sinistres passés correspond essentiellement à la provision pour sinistres à payer (PSAP) constituée dans les comptes sociaux de la mutuelle en tenant compte toutefois de la cadence de liquidation afin d'actualiser les flux futurs de trésorerie.

Garanties arrêt de travail

Les garanties « arrêt de travail », peuvent être classées selon l'AT standard (incapacité et invalidité), et le complément au statut (trois états en incapacité, puis invalidité).

Pour le complément au statut, le BE de sinistres passés NSLT correspond à la somme des provisions mathématiques d'incapacité, de récupération et d'invalidité en attente calculés sur tous les assurés en état d'incapacité.

Le BE de sinistres passés SLT, quant à lui, est équivalent à la provision mathématique en état d'invalidité. Pour l'AT standard, la modélisation est plus simple pour l'incapacité, puisqu'il n'y a qu'un seul état (donc pas de récupérations lors des passages). En ce qui concerne l'invalidité, il s'agit du même fonctionnement.

Garanties emprunteur

Le BE de sinistres passés SLT des produits emprunteur est constitué des provisions mathématiques des rentes incapacité et invalidité ainsi que des PSAP et IBNR arrêt de travail pour les sinistres en cours.

Provision d'égalisation

Les provisions d'égalisation (PE) valorisées en normes sociales sont également intégrées au BE de réserves. La provision d'égalisation correspond aux modalités de partage du risque mises en œuvre dans le cadre de contrats collectifs dotés de tels dispositifs. Elle correspond à la part des excédents passés mis en réserve qui pourra être utilisée pour compenser un résultat technique déficitaire. Il s'agit plus d'une réserve, non déductible fiscalement, que d'une provision d'égalisation au sens strict.

Le tableau ci-dessous présente les variations des BE de sinistres nets de réassurance entre 2021 et 2022 :

VARIATIONS DES BE DE SINISTRES NETS DE RÉASSURANCE AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021 (en montant)	Variation 2022/2021 (en %)
BE Sinistres Santé NSLT	323 499	307 678	15 822	5%
BE Sinistres Santé SLT	15 992	25 890	-9 897	-38%
BE Sinistres Santé	339 492	333 567	5 925	2%

La provision BE de sinistres santé nette de réassurance d'AÉSIO mutuelle au 31/12/2022 est en augmentation de +2% par rapport au 31/12/2021, soit +5,9 millions d'euros.

Sont observées :

- Une hausse du BE de sinistres santé NSLT (+ 13%), principalement due à l'intégration en direct du périmètre Prévoyance AÉSIO MACIF (ex-PAM). En effet, suite au passage de PAM en direct dans le portefeuille d'AÉSIO mutuelle, un reclassement des garanties entre santé SLT et santé NSLT a été effectué par AÉSIO mutuelle afin d'être conforme à la formule standard. La hausse du BE de sinistres est atténuée par la baisse de la provision d'égalisation ;
- Une baisse du BE SLT, expliquée en partie par un transfert de classification cité ci-dessus.

2. BE DE PRIMES

Le BE de primes correspond :

- à la projection des flux futurs de trésorerie relatifs aux engagements contractés à la date de clôture (cotisations et sinistres futurs) ;
- à la meilleure estimation des flux futurs de trésorerie nécessaires pour couvrir les frais relatifs à la gestion, l'acquisition et l'administration des engagements techniques contractés à la date de la clôture.

Le BE de primes se calcule en suivant les mêmes étapes que pour le BE de réserves, à la différence que les taux de frais se calculent grâce à un taux de gestion, un taux d'administration, un taux d'acquisition et à d'autres charges techniques.

Le tableau ci-dessous présente les variations des BE de primes nettes de réassurance entre 2021 et 2022 :

VARIATIONS DES BE DE PRIMES NETTES DE RÉASSURANCE AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021 (en montant)	Variation 2022/2021 (en %)
BE Primes Santé NSLT	108 161	69 509	38 652	56%
BE Primes Santé SLT	43	6 596	-6 552	-99%
BE Primes Santé	108 204	76 105	32 100	42%

La provision BE de primes santé a augmenté de +32,1 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021. Cette importante hausse du BE de primes santé est liée à la baisse du chiffre d'affaires de l'activité en santé et prévoyance, associée à une dégradation des ratios de sinistralité hors frais estimés pour l'année de souscription N+1.

A noter que la baisse importante en santé SLT correspond au reclassement des provisions ex-PAM de SLT vers NSLT, suite au passage en direct des contrats ex-PAM (cf. éléments présentés ci-dessus sur le BE santé NSLT).

D.2.3 PROVISIONS TECHNIQUES VIE

Comme pour les garanties santé non-SLT, les portefeuilles des garanties vie d'AÉSIO mutuelle sont segmentés afin de tenir compte des caractéristiques propres à chaque garantie dans le calcul des provisions techniques « BE ». Par exemple, les garanties viagères et les garanties temporaires en cas de décès sont modélisées de façon distincte. Le calcul des provisions techniques BE se fait uniquement selon la formule standard décrite dans les actes délégués.

1. GARANTIES VIAGÈRES

Pour le calcul de la provision BE, la modélisation de ces garanties est réalisée en projetant, tête par tête, les flux de prestations et de primes, actualisés avec la courbe des taux de l'EIOPA au 31 décembre 2022. Dans les flux de prestations sont inclus les flux de sinistres décès, de frais et éventuellement de rachats et de participations aux excédents. Les flux sont projetés jusqu'à l'extinction complète du portefeuille.

Pour les garanties concernées, l'existence d'une provision pour participation aux excédents (PPE) discrétionnaire a été intégrée en tenant compte des capitaux garantis revalorisés, année après année. Ainsi, l'évaluation des provisions techniques vie prend en compte les prestations discrétionnaires sur l'ensemble de l'horizon de projection, et ceci sans simplification.

2. GARANTIES TEMPORAIRES DÉCÈS

Pour ces garanties, les cotisations et prestations sont déterminées en fonction des cotisations comptables de l'année, des effectifs, du ratio sinistres/primes, du taux de renouvellement des contrats et du taux d'affaires nouvelles. Cette modélisation se rapproche de celles des garanties non-vie de l'entité AÉSIO mutuelle.

3. GARANTIES EMPRUNTEUR

Pour les garanties décès des contrats emprunteurs, la modélisation se rapproche de celles des garanties viagères, mentionnées précédemment. Contrairement au Code des Assurances où la partie vie des contrats emprunteurs est soumise à la participation aux bénéfices, rien n'est précisé à ce sujet dans le code de la Mutualité. Par-conséquent, les garanties vie des contrats emprunteurs sont classées dans la ligne de business S2 « vie – autre assurance vie ».

4. ÉVOLUTIONS DU BE VIE

ÉVOLUTION DU BE VIE NET DE RÉASSURANCE D'AÉSIO MUTUELLE AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021 (en montant)	Variation 2022/2021 (en %)
BE de sinistres	20 224	21 139	-915	-4%
BE de primes	6 956	10 919	-3 963	-36%
BE Vie (hors santé SLT)	27 180	32 058	-4 878	-15%

La provision BE vie d'AÉSIO mutuelle est en baisse de -4,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021, principalement en raison d'une réduction des frais (sur la partie BE de primes et BE de sinistres). Sur le BE de sinistres, l'augmentation des PSAP est atténuée par la baisse de la participation aux bénéfices (PB).

D.2.4 MARGE POUR RISQUE

Pour compléter l'estimation du BE, une marge pour risque est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques soit équivalente au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance pourraient demander pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance.

La méthode de quantification de la marge pour risque pour les clôtures 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022 repose sur la méthode d'approximation n° 3 telle que définie dans le règlement délégué et les notices ACPR. Elle consiste en l'approximation de la somme actualisée des futurs SCR par la durée du BE. Le tableau suivant présente la variation de la marge pour risque entre 2021 et 2022 :

VARIATION DE LA MARGE POUR RISQUE AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021 (en montant)	Variation 2022/2021 (en %)
Marge pour risque santé NSLT	29 277	29 383	-106	0%
Marge pour risque santé SLT	1 375	5 642	-4 266	-76%
Marge pour risque vie	13 080	40 565	-27 485	-68%
Marge pour risque	43 733	75 590	-31 857	-42%

La marge pour risque totale est en baisse de -42 % par rapport au 31 décembre 2021. L'évolution de la marge pour risque entre 2021 et 2022 découle directement de la baisse du SCR total (hors marché) (cf. E.2.1) ainsi que de la baisse des durations des engagements d'assurance, en partie à cause de la forte hausse de la courbe des taux sur l'année.

La marge pour risque globale est répartie entre NSLT, SLT et Vie selon une clef de répartition calculée en fonction du BE et de la durée.

D.2.5 DIFFÉRENCES ENTRE L'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

En net de réassurance au 31 décembre 2022, les provisions techniques nettes sont supérieures aux provisions techniques normes françaises de 107 millions d'euros, soit +26 %.

Les principaux éléments expliquant cette différence sont les suivants :

- ▶ les provisions techniques Solvabilité II contiennent un complément de provision, la marge pour risque (43,7 millions d'euros) ;
- ▶ les provisions techniques Solvabilité II intègrent le Best Estimate relatif à l'exercice de souscription N+1 (BE de primes) non comptabilisé en normes françaises ;
- ▶ sous Solvabilité II, les flux futurs sont actualisés avec la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA au 31/12/2022, sans application de l'ajustement pour volatilité ni de l'ajustement égalisateur, tandis qu'ils ne sont pas actualisés en normes françaises (ou actualisés via des taux techniques réglementaires) ;
- ▶ les modèles de projection des flux futurs sont différents selon la norme : ils sont estimés de manière prudente sous les normes françaises et selon une vision moyenne sous Solvabilité II.

Ainsi, les hypothèses de taux de frais, de revalorisations futures (rentes, garantie obsèques) et les tables de mortalité (garanties obsèques) peuvent être différentes entre les deux normes.

De plus, les normes Solvabilité II autorisent la compensation entre les contrats bénéficiaires et déficitaires dans le calcul des provisions, contrairement aux normes françaises.

D.2.6 INCERTITUDE LIÉE AU MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES

Le processus d'évaluation des risques et des provisions techniques comporte par nature une incertitude car il nécessite le recours à une modélisation propre ainsi qu'à diverses hypothèses. L'expertise actuarielle vise à limiter cette incertitude à travers les études techniques, appuyées par les travaux de la fonction actuarielle qui émet un avis et éventuellement une recommandation sur les montants de provisions techniques.

Pour mesurer cette incertitude, des tests de sensibilités sur les principales hypothèses techniques et économiques ont été réalisés. Les principaux tests ont porté sur la sensibilité :

- ▶ aux ratios P/C santé et prévoyance : variations à la hausse et à la baisse du P/C ;
- ▶ aux frais de gestion et d'administration : hypothèses d'augmentation ou de réduction des taux de frais ;
- ▶ à la courbe des taux d'actualisation : variation à la hausse des taux d'actualisation.

Ces évaluations ont démontré que les provisions techniques d'AÉSIO mutuelle sont très sensibles au niveau de sinistralité sur le risque santé ainsi qu'au niveau de frais. En revanche, elles restent peu sensibles à une variation de la courbe des taux, étant donné que le risque majoritaire d'AÉSIO mutuelle est un risque court-terme. De même, le ratio P/C en prévoyance n'est pas actuellement un facteur ayant un impact significatif sur les provisions techniques d'AÉSIO.

D.3 Autres passifs

D.3.1 DESCRIPTION DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

En dehors des passifs d'impôts différés, l'ensemble des postes constituant les autres passifs sont valorisés en normes Solvabilité II à leur valeur comptable.

D.3.2 VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

Le tableau ci-après présente les autres passifs du bilan en normes sociales ainsi qu'en normes prudentielles :

VALORISATION DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	14 071	14 071	-
Provisions pour retraite et autres avantages	19 767	19 767	-
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	49 724	49 724	-
Passifs d'impôts différés	45 931	-	45 931
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	66 907	66 907	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	52 769	52 769	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	13 099	13 099	-
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	162 168	162 168	-
Dettes subordonnées	-	-	-
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	-	-	-
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	6 092	6 092	-
TOTAL	430 528	384 597	45 931

L'écart de valorisation sur les autres passifs entre les normes Solvabilité II et les normes françaises est de 45,9 millions d'euros. Cet écart correspond en totalité au montant de passifs d'impôts différés.



E.1 Fonds propres

E.1.1 POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La politique de gestion des fonds propres d'AÉSIO mutuelle validée le 01/12/2022 (CA) s'inscrit dans le cadre plus global de la politique « chapeau » de gestion des fonds propres d'Aéma Groupe.

La politique de gestion des fonds propres a pour objectif de définir le processus qui permet de déterminer s'il est dans l'intérêt comptable, financier et économique d'AÉSIO mutuelle d'émettre des instruments qui auraient la capacité d'augmenter ses fonds propres de base ou auxiliaires.

En cas de recours à des instruments de gestion de fonds propres, la situation financière d'AÉSIO mutuelle ferait l'objet d'un suivi régulier par la commission financière qui rend compte au conseil d'administration.

La mutuelle n'ayant pas recours à ce type d'instrument, aucun suivi des impacts de ces émissions, des modalités de validation de la pérennité et de la mesure d'opportunité de procéder aux remboursements de ces titres n'a été réalisé. L'horizon de planification d'AÉSIO mutuelle est de 5 ans, conformément à sa politique ORSA.

E.1.2 STRUCTURE DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la mutuelle font l'objet, dans le cadre de l'évaluation et de la présentation du niveau de couverture des exigences de solvabilité, d'un classement par niveau. Cette validation est faite sur la base des articles 71, 73, 75 et 77 du règlement délégué 2015/35 de la Commission Européenne et de l'amendement de ce règlement publié en mars 2019.

L'étude des fonds propres d'AÉSIO mutuelle a conclu à l'éligibilité de la totalité d'entre eux en catégorie « niveau 1 ». Il est à noter que la mutuelle n'a pas été amenée à recourir à des dispositifs de financement ou de capitalisation externes susceptibles de créer des fonds propres auxiliaires, quasi-fonds propres ou passifs subordonnés au bilan.

Au 31 décembre 2022, AÉSIO mutuelle n'est pas concerné par les dispositions particulières s'appliquant aux :

- ▶ fonds cantonnés, en raison de l'absence de fonds de cette nature dans sa situation patrimoniale ;
- ▶ dividendes sur actions.

Il est à préciser, enfin, qu'AÉSIO mutuelle n'entend pas recourir aux mesures transitoires en matière de fonds propres, prévues dans le cadre de la mise en conformité avec les dispositions de la Directive Solvabilité II et de ses textes d'application.

E.1.3 FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES

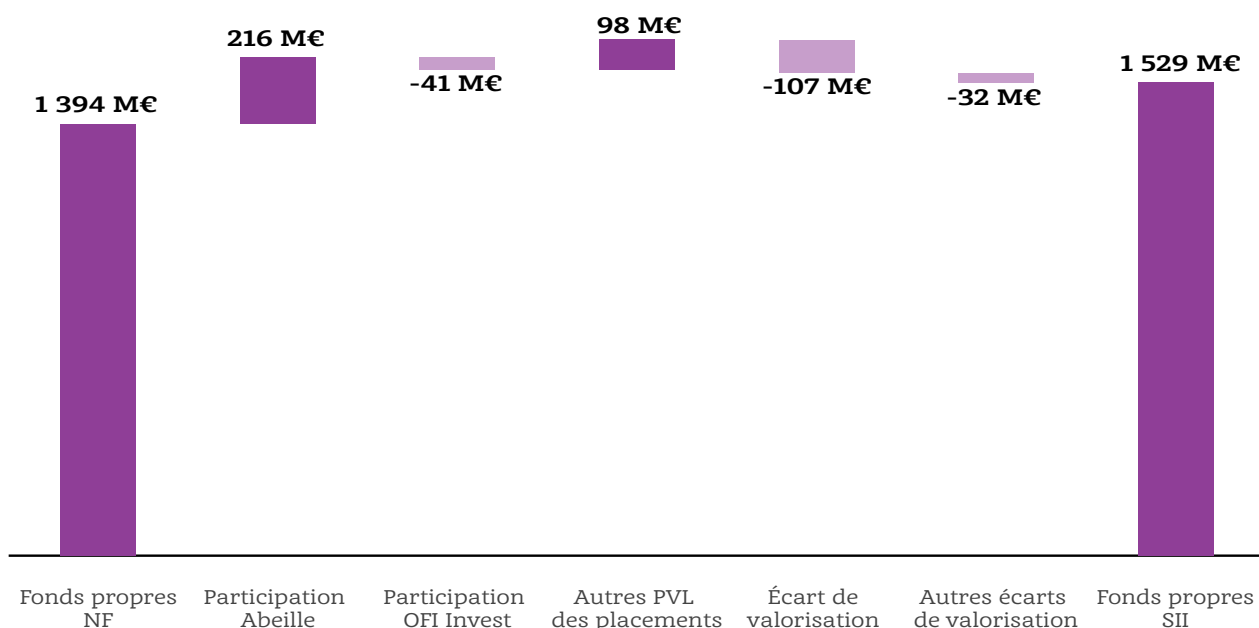
Le montant de **fonds propres éligibles à la couverture du SCR** s'élève à **1 529 millions d'euros**. Ce montant peut également être reconstitué à partir des fonds propres comptables en y intégrant les écarts de valorisation actif/passif entre normes sociales, normes Solvabilité II et les fonds propres non éligibles.

Impôts différés : les impôts différés nets sont comptabilisés dans les fonds propres économiques. S'ils sont passifs, ils minorent le montant des fonds propres éligibles à la couverture du SCR, mais, à l'inverse, un montant d'impôts différés nets d'actif ne sera pas pris en compte dans les fonds propres éligibles d'AÉSIO mutuelle. Les impôts différés calculés sur les postes du bilan prudentiel d'AÉSIO mutuelle au 31/12/2022 génèrent au global un impôt différé actif. Par mesure de prudence, AÉSIO mutuelle plafonne systématiquement les IDA au montant des IDP ce qui conduit à retenir un impôt différé net nul dans le calcul de ses fonds propres.

Provision pour participation aux excédents : les mutuelles et des institutions de prévoyance peuvent intégrer la provision pour participation aux excédents (PPE) dans leurs fonds propres ; une mesure destinée à soutenir leur solvabilité fragilisée par la crise. AÉSIO mutuelle a fait le choix de ne pas remonter cette provision dans ses fonds propres.

Les fonds propres éligibles d'AÉSIO mutuelle au 31/12/2022 sont inférieurs de 10 % par rapport aux fonds propres de l'année précédente (soit -169 millions d'euros). Le graphique suivant détaille le passage des fonds propres normes françaises aux fonds propres Solvabilité II :

PASSAGE DES FONDS PROPRES EN NORMES FRANÇAISES AUX FONDS PROPRES EN NORMES SOLVABILITÉ II AU 31/12/2022



L'écart de 134,5 millions d'euros entre les fonds propres normes françaises et les fonds propres SII au 31 décembre 2022 est dû à plusieurs effets qui se compensent en partie :

- ▶ les plus-values latentes des placements, en particulier pour la participation Abeille Assurances Holding ;
- ▶ la moins-value latente constatée sur la participation OFI Invest ;
- ▶ les écarts de valorisations entre les provisions normes françaises et les provisions Solvabilité II ;
- ▶ les autres écarts de valorisation, dus essentiellement aux actifs incorporels et aux frais d'acquisition reportés valorisés à 0 en normes Solvabilité II.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le SCR et le MCR d'AÉSIO mutuelle au 31 décembre 2022 sont calculés en appliquant la formule standard conformément au règlement délégué 2015/35 et à l'amendement de ce règlement publié en mars 2019.

E.2.1 DÉCOMPOSITION DU SCR

ÉVOLUTION DU SCR CONSTATÉE SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021 (en montant)	Variation 2022/2021 (en %)
Risque de marché	339 371	386 041	-46 670	-12,1%
Risque de défaut de contrepartie	64 111	73 936	-9 824	-13,3%
Risque de souscription vie	23 292	22 414	878	3,9%
Risque de souscription santé	369 324	395 447	-26 123	-6,6%
Diversification	-203 973	-225 013	21 039	-9,4%
BSCR	592 125	652 825	-60 700	-9,3%
(+) Risque opérationnel	62 974	61 814	1 160	1,9%
(-) Ajustements par les provisions techniques	2 017	2 430	-413	-17,0%
(-) Ajustements par les impôts différés	-	-	-	-
SCR	653 082	712 209	-59 127	-8,3%

Le SCR d'AÉSIO mutuelle est en baisse de -59,1 millions d'euros entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, du fait essentiellement de :

- ▶ la baisse du SCR marché de -46,7 millions d'euros due à plusieurs effets qui se compensent en partie :
 - baisse de l'ajustement symétrique de + 6,88 % à - 3,02 %, entraînant un choc plus faible sur les actions,
 - forte hausse de la courbe des taux entraînant une baisse de la valorisation des placements,
 - hausse de la valorisation de la participation Abeille Assurances Holding (+ 38,5 millions d'euros entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022),
 - acquisition de la participation OFI Invest pour une valeur de marché de 17,3 millions d'euros ;
- ▶ la baisse du risque de souscription santé due principalement l'évolution des portefeuilles santé et prévoyance et à la revue des hypothèses de projection du nouvel exercice de souscription ;
- ▶ la baisse du risque de défaut expliquée principalement par la diminution des créances de type 2.

E.2.2 COUVERTURE DES SCR ET MCR

Le capital de solvabilité requis au 31 décembre 2022 s'établit à 653 millions d'euros, couvert par 1 529 millions d'euros de capitaux éligibles, soit un ratio de solvabilité de 234 %.

ÉVOLUTION DES COUVERTURES SCR ET MCR SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021 (en montant)	Variation 2022/2021 (en %)
Capital de solvabilité requis (SCR)	653 082	712 209	-59 127	-8%
Fonds propres Solvabilité II	1 528 687	1 697 725	-169 038	-10%
Ratio de couverture du SCR	234%	238%		-4,3 points
Ratio de couverture du MCR	936%	953%		-17,2 points

Entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, le SCR total a diminué de manière moins importante (- 8 %) que les fonds propres Solvabilité II (- 10 %), ce qui entraîne une diminution du ratio de couverture du SCR de -4 points.

Le capital minimum requis (MCR) évolue dans la même proportion que le capital de solvabilité (SCR) entraînant ainsi un ratio de couverture du MCR de 936 % à fin 2022 (contre 953 % en 2021).

La baisse du ratio de couverture de 238 % au 31 décembre 2021 à 234 % au 31 décembre 2022 résulte de plusieurs effets :

- ▶ impacts sur le ratio de couverture du SCR dû à une variation de SCR :
 - réduction de l'ajustement symétrique (+4,3 pts) ;
 - hausse de la valorisation de la participation Abeille Assurances Holding et acquisition d'OFI Invest (-3 pts) ;
 - autres impacts sur le SCR marché, notamment suite à la hausse de la courbe des taux (+11,3 pts) ;
 - baisse des SCR autres que marché (+9 pts) (cf. E.2.1).
- ▶ impacts sur le ratio de couverture du SCR dû à une variation des Fonds Propres S2 :
 - résultat net négatif en 2022 (-10,7 pts) ;
 - hausse de la valorisation de la participation Abeille Assurances Holding (+5,9 pts) ;
 - moins-value constatée sur la participation OFI Invest (-6,3 pts) ;
 - diminution des autres plus-values latentes en 2022, suite à la hausse de la courbe des taux (-21,4 pts) ;
 - évolution de l'écart de valorisation des provisions, due principalement à la diminution de la marge pour risque (+6,6 pts).

Finalement, AÉSIO mutuelle remplit les exigences de couverture du MCR et du SCR au 31 décembre 2022 ainsi que son appétence fixée au titre de l'année 2022 par le conseil d'administration.

ANNEXES

Liste des entreprises liées des filiales et participations

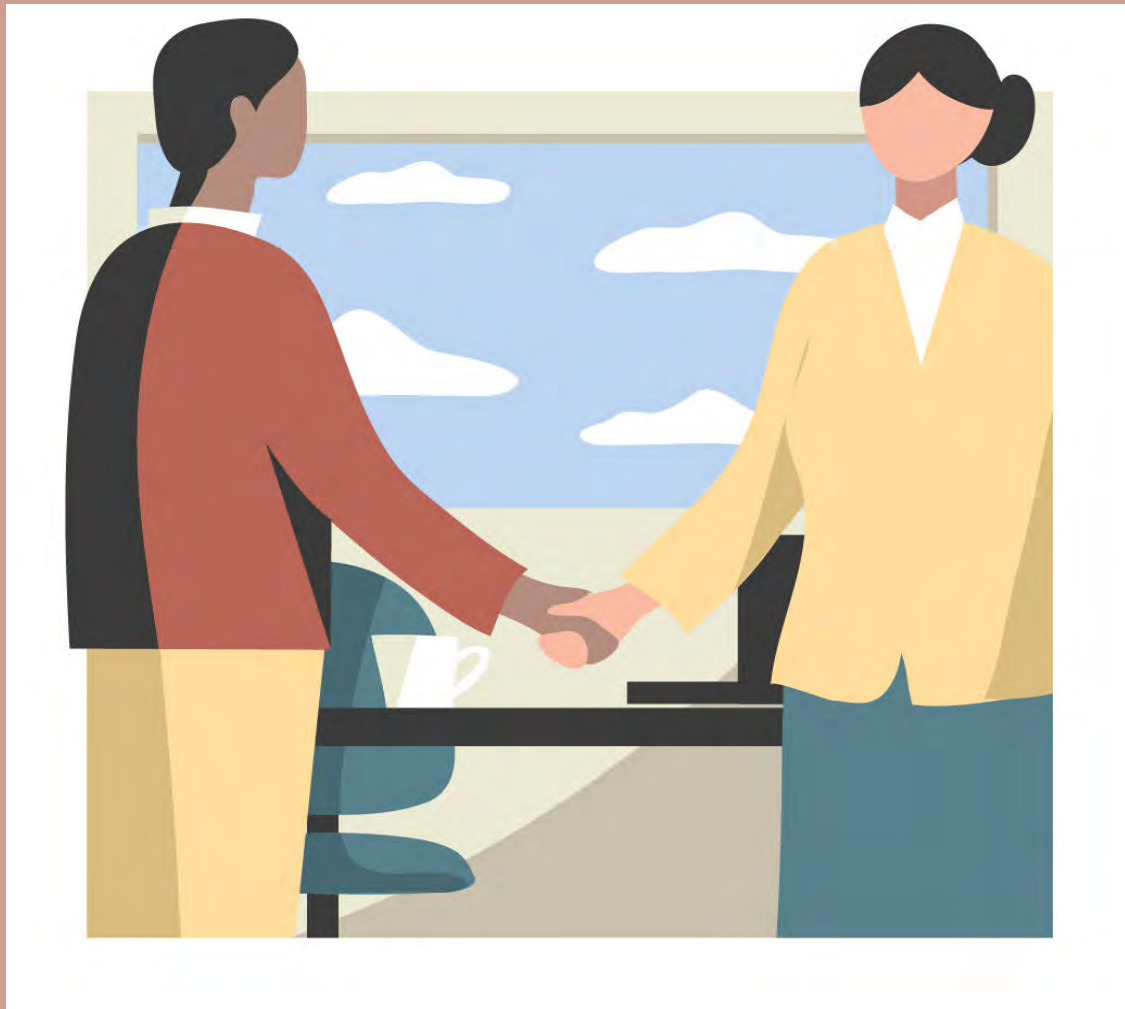
DÉTAIL DES ENTITÉS LIÉES

Dénomination sociale	Forme juridique	% du capital détenu
PREVOYANCE AESIO MACIF	SA	50%
ABEILLE ASSURANCES	SA	9,99%
OFIVALMO PARTENAIRES	SA	8,34%
OFI HOLDING	SA	6,00%

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (CERTAINES SONT AUSSI DES ENTITÉS LIÉES)

Dénomination sociale	Forme juridique	Quote-part du capital détenu (%)
a) Filiales : (50 % au moins du capital détenu par la mutuelle)		
MYRIADE ACTION	SASU	100,00%
SCI NELLE CLINIQUE MUTUALISTE	SCI	100,00%
SCI PLACE VERTE	SCI	100,00%
SCI COURS DE LA LIBERATION	SCI	100,00%
BVSA BIEN VIVRE SON AGE	SASU	100,00%
SCI LA VALERANE	SCI	99,99%
SCI VAL D'ESQUIERES	SCI	99,99%
SA ESPACE VACANCIELS	SA	99,99%
SCI ESPACE MUTUALITE	SCI	99,99%
SCI PERSPECTIF	SCI	99,99%
SCI LE ZENITH	SCI	99,99%
SCI GAMBETTA	SCI	99,97%
SCI MYRIADE WILSON (LANDES)	SCI	99,96%
SCI GAMBETTA 02	SCI	99,93%
SCI ESPACE COMTADINE	SCI	99,93%
SCI MGUMG	SCI	99,80%
SCI PREVANOR	SCI	99,71%
SCI EOVI PETITE ENFANCE	SCI	99,33%
SCI PRESENCE ROBESPIERRE	SCI	99,33%
SCI LOGEMENT SOCIAL	SCI	99,33%
SCI JARDINS DE MAXIME	SCI	99,17%
SCI 7 COLLINES	SCI	95,00%
SCI ARMOR ARGOAT	SCI	91,70%
SCI CARNOT	SCI	90,91%
GESCO DVPT	SAS	83,33%
SCI LE VERNAY	SCI	75,87%
MLV	SA	60,29%
SCI POLE SANTE CORRIDOR	SCI	60,00%
PREVOYANCE AESIO MACIF	SA	50,00%
SCI LATECOERE	SCI	50,00%
SCI GUIMAND DE LA PLAINE	SCI	50,00%

Dénomination sociale	Forme juridique	Quote-part du capital détenu (%)
b) Participations : (10 à 50 % du capital détenu par la mutuelle)		
SCI RMBA	SCI	49,33%
SCI Mutualité de l'Isère (SCIMI)	SCI	46,59%
SCI PIONUS	SCI	40,00%
SCI LORiot	SCI	40,00%
SCI BRUANT	SCI	40,00%
SCI HEGOA	SCI	40,00%
SCI ORIOLE	SCI	40,00%
SCI ARA	SCI	39,94%
BRENNUS IMMOBILIER	SAS	37,00%
SCI SODETOUT	SCI	36,92%
MOZARTCONSULTING	SAS	34,01%
SAS AXEVIE	SAS	33,33%
SCI DENTAIRE	SCI	32,67%
SCI BEL AIR	SCI	32,00%
SCI CARDINAL	SCI	30,00%
SCI CONDOR	SCI	30,00%
SCI MICHELE AGENON	SCI	26,67%
UES VACANCIEL (SAS)	SAS	25,72%
SCI AHNAC	SCI	25,05%
SCI HAUTE DEULE	SCI	25,00%
SCI PREV@PASS	SCI	22,22%
SCI DAVEZIEUX	SCI	21,00%
MILEADE PATRIMOINE	SASU	15,74%
SCI GAMBETTA MALAKOFF	SCI	13,95%
SAS CHRONOLIFE	SAS	12,41%
SAGA	SA	10,88%



Mutuelle Nationale des Personnels d'Air France (MNPAF)

352

SYNTHÈSE

357

A. ACTIVITÉ
ET RÉSULTATS

362

B. SYSTÈME
DE GOUVERNANCE

370

C. PROFIL
DE RISQUE

374

D. VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

380

D. GESTION
DE CAPITAL



Activité et résultats

- ▶ Le chiffre d'affaires 2022 est en augmentation de +2,5 % par rapport à 2021.
- ▶ L'activité de la santé des particuliers contribue à 59 % des cotisations acquises.
- ▶ Le résultat net total s'élève à 2,8 millions d'euros.

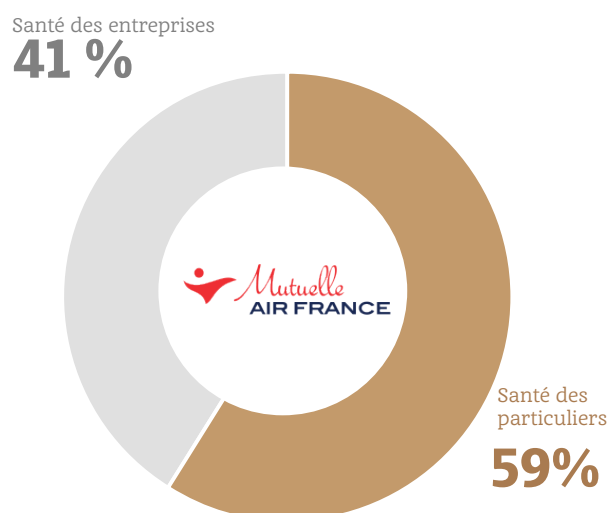
CHIFFRE D'AFFAIRES

107 M€

RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE

2,8 M€

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DOMAINE





Gouvernance

- ▶ Nomination lors de l'assemblée générale du 1er juin 2022 de huit administrateurs dans le cadre du renouvellement par tiers du conseil d'administration.
- ▶ M. Stéphane Anglade a été nommé le 20 avril 2022 pour exercer la fonction clé audit interne de la MNPAF, en remplacement de M. Dominique Chaignon.
- ▶ M. Benoit Fontaine et M. Pierre-Axel Dresse ont été nommés le 20 avril 2022 pour exercer respectivement les fonctions clés gestion des risques et actuarielle, en remplacement de Mme Sandrine Avon et de Mme Céline Fèvre.
- ▶ Mme Aurélia Rouvillain a été nommée le 7 juillet 2022 pour exercer la fonction clé vérification de la conformité, en remplacement de M. Christophe Raballand.

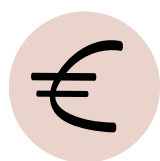


Profil de risque

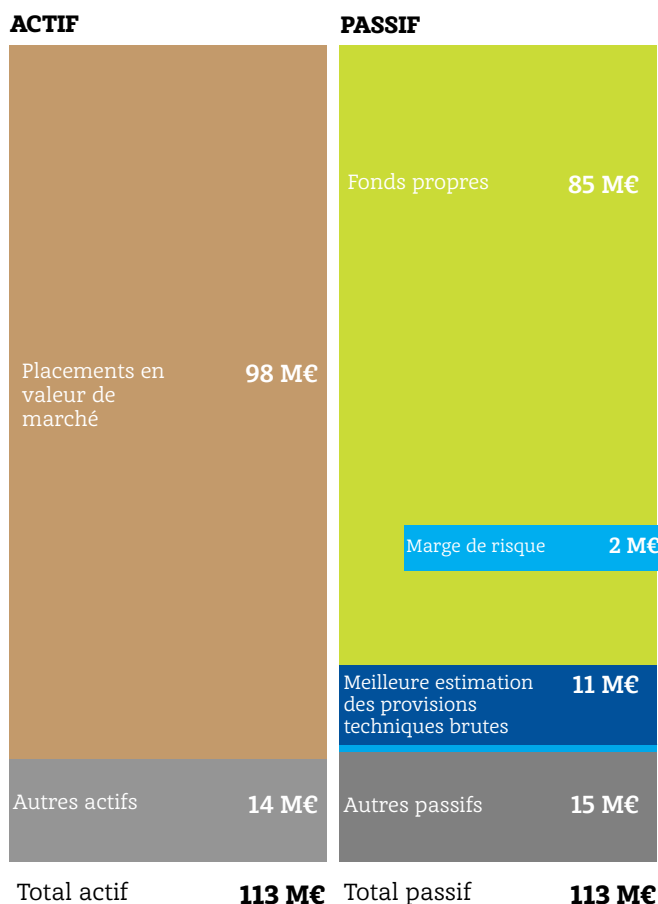
Risques auxquels MNPAF doit faire face :

<p>RISQUES FINANCIERS</p> <p>Risque de marché : 31 % Risque de crédit : 4 % Risque de liquidité</p>	<p>RISQUES ASSURANTIELS</p> <p>Risque de souscription : 56 %</p>
<p>RISQUES OPÉRATIONNELS</p> <p>9 %</p>	<p>RISQUES STRATÉGIQUES</p>

- ▶ Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- ▶ Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'ORSA.
- ▶ Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR et MCR .
- ▶ Le SCR de la MNPAF à fin 2022 est composé à 31 % du risque de marché et à 56 % du risque de souscription (répartition exprimée en pourcentage de la somme des modules de risque). Les risques opérationnel et de contrepartie représentant respectivement 9% et 4%.



Bilan prudentiel

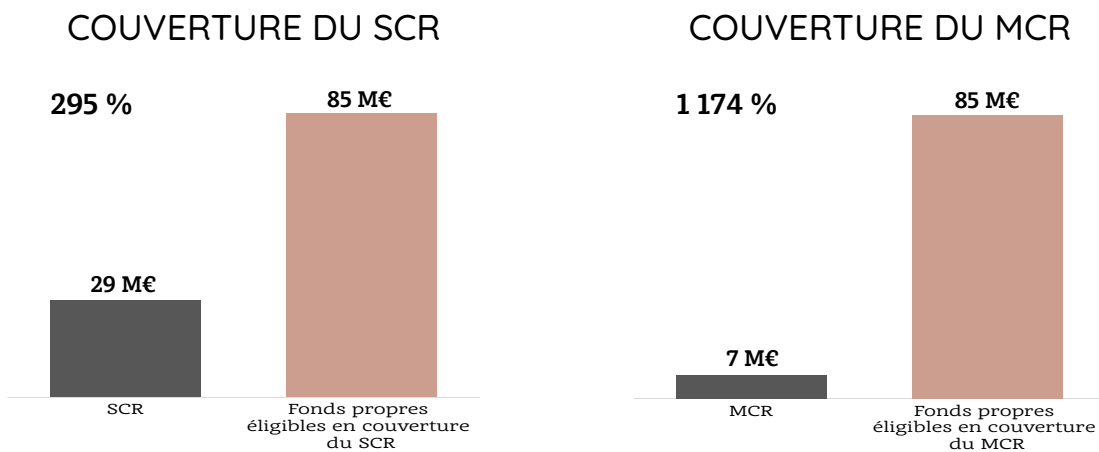


- ▶ Les placements représentent 98 millions d'euros, soit 87 % du montant de l'actif à fin décembre 2022 ;
- ▶ Les provisions techniques brutes (meilleure estimation et marge pour risque) s'élèvent à 12,4 millions d'euros, soit 11,0 % du passif ;
- ▶ Les fonds propres Solvabilité II sont en baisse de -2,5 millions d'euros, soit de -2,8 % par rapport à 2021. Cette variation s'explique par une diminution des postes d'actifs de -7,2 millions d'euros (placements) en partie compensée par une baisse des passifs (provisions techniques) de -4,7 millions d'euros.



Solvabilité

- ▶ Le taux de couverture du SCR de la MNPAF s'établit à 295 % à la fin 2022 contre 286 % en 2021, en hausse de +9 points sur un an. Cette variation s'explique par une diminution du SCR plus importante que celle des éléments éligibles.
- ▶ Le taux de couverture du MCR est 1 174 %, en hausse de +30 points depuis fin 2021. Cette variation s'explique par la diminution du MCR plus forte que celle des fonds propres en couverture.





A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MNPAF

DESCRIPTION

La Mutuelle Nationale des Personnels Air France, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité est identifiée sous le numéro unique 379718653 et son siège social est situé : 3 place de Londres - 95725 Roissy CDG Cedex.

Les comptes de la MNPAF sont combinés en normes françaises au niveau de la Sgam Aéma Groupe

POSITION DE LA MNPAF DANS LE GROUPE

La MNPAF est affiliée à l'UMG Aésio Macif, elle-même affiliée à la Sgam Aéma Groupe.

A.1.2 LISTE DES ENTREPRISES LIÉES SIGNIFICATIVES

La MNPAF ne détient aucune participation.

A.1.3 ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

1. ACTIVITÉS DE LA MNPAF

La MNPAF est dédiée à la couverture des frais de santé des salariés ou retraités de tous types d'entreprises du domaine de l'aérien, de la mobilité et du voyage en général, et principalement des compagnies aériennes en majorité du groupe Air France, au travers de contrats collectifs (salariés) ou de contrats individuels (conjoint, retraités).

Zone géographique

La MNPAF exerce ses opérations d'assurance en France.

Présentation de l'activité

L'activité de la MNPAF est exclusivement consacrée à l'assurance santé, pour des contrats collectifs d'entreprises et pour les particuliers, ex salariés des contrats collectifs ou parrainés et extérieurs.

Elle couvre 81 279 chefs de famille et 153 591 bénéficiaires au 31 décembre 2022.

La santé des particuliers représente 59 % des cotisations en 2022 et 41 % pour la santé des entreprises.

ÉVOLUTION DES COTISATIONS ACQUISES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
Santé des particuliers	62 998	61 455	1 543
Santé des entreprises	43 860	42 814	1 045
TOTAL	106 858	104 269	2 589

La MNPAF distribue l'intégralité de ses contrats. La gestion de son portefeuille est assurée par un délégataire de gestion. Les cotisations augmentent au global de +2,48 % de 2021 à 2022.

Les cotisations des particuliers augmentent de +2,5 % par rapport à l'exercice précédent. Leurs barèmes sont inchangés en 2022, seules les évolutions d'âge, de revenus ont un impact sur la cotisation unitaire.

Les cotisations des contrats collectifs augmentent de +2,44 %. Cela est dû à la reprise d'activité et à une diminution du chômage partiel liée au covid. Les cotisations étant basées sur les salaires bruts.

2. FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Le portefeuille collectif de la MNPAF est constitué d'entreprises de l'aérien qui ont subi la crise de plein fouet avec l'arrêt quasiment total de leur activité en 2020 suivi d'une faible reprise. L'année 2022 a été marquée par une reprise du secteur aérien qui s'est traduite par une baisse du chômage partiel et donc une hausse des cotisations versées à la MNPAF pour celles calculées sur le salaire brut.

De plus, fin 2022 au vu de la situation économique inflationniste Air France a mis en place une revalorisation des salaires à hauteur de 5 % ce qui implique une hausse des cotisations versées à la MNPAF. Cette revalorisation se déploie sur plusieurs mois jusqu'au début 2023.

A.2 Résultats de souscription

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022		Total 2022	Total 2021	Variation 2022/2021
	Santé des particuliers	Santé des entreprises			
Cotisations acquises (yc acceptations)	62 998	43 860	106 858	104 269	2 589
Charge sinistres (yc acceptations)	-57 775	-40 268	-98 043	-96 886	-1 157
Autres charges	-4 729	-3 293	-8 022	-8 196	175
Solde de réassurance yc intérêts sur dépôt)	-	-	-	-	-
Solde technique net	495	299	793	-813	1 606
Produits des placements nets alloués au technique			201	147	54
Solde technique et financier			995	-666	1 660
Solde des éléments non techniques			1 771	671	1 100
Résultat net			2 766	6	2 760
dont total des produits financiers nets			2 108	1 287	822

Le résultat net ressort bénéficiaire à hauteur de 2 766 milliers d'euros en hausse significative par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des cotisations (2 590 milliers d'euros)

A.3 Résultats des investissements

ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022			2021			Variation 2022/2021
	Revenus courants	Plus et moins- values réalisées	Total	Revenus courants	Plus et moins- values réalisées	Total	
Placements immobiliers	269	-	269	292	-	292	-23
Placements en actions	-	-	-	-	-	-	-
Placements obligataires et prêts	821	1 421	2 242	873	532	1 405	837
Placements monétaires	-	-	-	-	-	-	-
Produits financiers	1 090	1 421	2 511	1 166	532	1 698	813
Charges financières			403			411	-8
Produits financiers nets			2 108			1 287	822
Taux de rendement			2,3 %			1,5 %	0,8 %

Les produits financiers sont en hausse de 813 milliers d'euros entre 2021 et 2022, pour s'établir à 2 511 milliers d'euros à fin 2022 (contre 1 698 milliers d'euros fin 2021).

Les plus-values réalisées sur les placements obligataires sont principalement constituées d'un aller-retour sur le fonds OFI dynamique.

Les revenus des placements immobiliers sont constitués de dividendes.

Le taux de rendement comptable augmente et passe de 1,5 % en 2021 à 2,3 % en 2022.

A.4 Résultats des autres activités

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
Autres produits non techniques	-	-	-
Autres charges non techniques	-115	-217	102
Résultat exceptionnel	15	46	-31
Participation / intéressement	-	-	-
Impôt sur les sociétés	-36	-298	262
Dépenses et revenus non techniques	-136	-468	332
Produits financiers alloués au non technique	1 907	1 139	768
Solde éléments non techniques	1 771	671	1 100

Les autres charges non techniques correspondent en 2022 aux dépenses du fonds social pour 115 milliers d'euros.

L'impôt sur les sociétés est de 36 milliers d'euros en 2022 qui est impacté des retraitements fiscaux des plus ou moins-values latentes.



B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de la MNPAF par rapport au chapitre Groupe.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 GOUVERNANCE MUTUALISTE

La MNPAF est régie par le Livre II du Code de la mutualité et a adopté un système de gouvernance tel que prévu par le Code de la mutualité avec un conseil d'administration et une dissociation des mandats entre le directeur général et le président du conseil d'administration.

La gouvernance de la MNPAF s'inscrit dans le cadre de son groupe d'appartenance (Groupe Aéma Groupe).

La gouvernance ainsi mise en place tend à assurer une cohérence stratégique et décisionnelle permettant de décliner la stratégie du Groupe et de la mutuelle et d'en contrôler la bonne application.

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, et plus généralement de la gouvernance de la MNPAF, sont inscrites dans :

- ▶ le Code de la mutualité ;
- ▶ les statuts de la mutuelle ;
- ▶ le règlement intérieur ;
- ▶ les chartes de gouvernance d'Aéma Groupe.

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Composition du conseil d'administration

La mutuelle est administrée par un conseil d'administration composé de vingt-trois administrateurs élus (et un poste à pourvoir), pour six ans par les représentants des adhérents réunis en assemblée générale.

Au 31 décembre 2022, le conseil d'administration est composé des 23 administrateurs suivants et un poste est à pourvoir :

Nom	Prénom	Statut
BARRE	Didier	Membre du conseil d'administration
BOHN	Thierry	Membre du conseil d'administration
BOO	Vincent	Vice-président
BRISSET	Florence	Secrétaire
CASTET	Céline	Membre du bureau
CHARLES	Sabine	Membre du conseil d'administration
CHASSAING	Jean	Vice-Président
DAGUILLON	Virginie	Membre du bureau
DEREUMETZ	Caroline	Membre du conseil d'administration
EDDAIDJ	Ali	Membre du conseil d'administration
FAVEY	Gilles	Membre du bureau
GEORGE	Xavier	Président
GIRAULT	Pierre	Membre du bureau
GIROLET	Loïc	Membre du conseil d'administration
HERZOG	Christian	Membre du conseil d'administration
LAHCEN	Christian	Membre du conseil d'administration
LE MAÎTRE	Christelle	Membre du conseil d'administration
LEVASSEUR	Remy	Membre du conseil d'administration
LEVY-HAZERA	Michèle	Membre du conseil d'administration
MARTIN	Françoise	Membre du conseil d'administration
REDOLFI	Françoise	Membre du conseil d'administration
TAJFEL-LERES	Béatrice	Membre du conseil d'administration
TRAN	Olivier	Membre du conseil d'administration
PETIT	Florent	Invité CSEC (Comité Social et Economique Central d'Air France)

Pour être éligibles, les administrateurs doivent être adhérents de la mutuelle et à jour de leur cotisation ; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

Ils sont rééligibles et renouvelés progressivement par tiers tous les deux ans. Le nombre d'administrateurs ayant dépassé la limite d'âge fixée à 70 ans ne peut excéder le tiers des membres du conseil d'administration.

Les administrateurs sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Les membres du conseil d'administration et le directeur général composent l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise.

1.2 Rôle du conseil d'administration

Les administrateurs peuvent se voir conférer par le conseil d'administration des missions permanentes.

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu du Code de la mutualité. Ses compétences sont prévues dans les statuts de la mutuelle.

Les attributions du conseil d'administration sont :

- ▶ de déterminer les orientations de la mutuelle et de veiller à leur mise en œuvre ;
- ▶ de procéder aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns ;
- ▶ de se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la mutuelle ;
- ▶ de nommer un dirigeant opérationnel qui porte le titre de directeur général et de déterminer expressément les attributions qui lui sont déléguées ;
- ▶ à la clôture de chaque exercice, d'arrêter les comptes annuels et d'établir un rapport de gestion dont le contenu est fixé à l'article L. 114-17 du Code de la mutualité et de le présenter à l'assemblée générale.

Il se réunit autant de fois que l'intérêt de la mutuelle l'exige, et au moins trois fois par an. En 2022, le conseil d'administration de la MNPAF s'est réuni neuf fois.

1.3 Rôle du président

Le rôle du président est :

- ▶ d'organiser et de diriger les travaux du conseil d'administration ;
- ▶ de veiller au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et de s'assurer, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- ▶ de rendre compte à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- ▶ d'informer le conseil d'administration des procédures engagées en application des dispositions des sections 6 et 7 du Chapitre II du Titre Ier du Livre VI du Code monétaire et financier.

Le président du conseil d'administration, Monsieur Xavier George, a été réélu le 7 juillet 2022.



Xavier George
Président



Vincent Boo
Vice-Président



Jean Chassaing
Vice-Président

1.4 Le bureau

Il est composé de huit membres dont le président, désignés par le conseil d'administration.

Au 31 décembre 2022, les membres du bureau sont les suivants :

Nom	Prénom	Statut
BOO	Vincent	Vice-président
BRISSET	Florence	Secrétaire
CASTET	Céline	Trésorière
CHASSAING	Jean	Vice-président
DAGUILLON	Virginie	Secrétaire adjoint
FAVEY	Gilles	Secrétaire adjoint
GEORGE	Xavier	Président
GIRAULT	Pierre	Trésorier adjoint
PETIT	Florent	Invité CSEC (Comité Social et Economique Central d'Air France)

Le bureau prépare les réunions du conseil d'administration et suit les affaires courantes de la mutuelle.

1.5 Commissions et comités spécialisés du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'appuie sur un dispositif composé de comités et commissions spécialisés qui constituent un véritable outil politique au service des travaux du conseil. Les commissions sont animées par leur président qui, sauf exception, est un administrateur.

Il reconnaît les comités Groupe suivants intégrant les éventuelles spécificités de la MNPAF : audit et risques, sélection et rémunération. Par ailleurs, il met en place des commissions pour éclairer ses avis.

Les commissions de la MNPAF sont les suivantes :

- ▶ Conseil financier : il veille à la bonne gestion des fonds placés dans le cadre fixé par le conseil d'administration. Il est l'interlocuteur des délégataires de gestion des fonds de la mutuelle. Il peut être amené à proposer au conseil d'administration des actions correctives dans le but d'améliorer la gestion des fonds placés. Le conseil s'est réuni trois fois en 2022.
- ▶ Comité d'évaluation des compétences (comité de sélection) : il procède à l'analyse des candidatures aux postes d'administrateur et de président du conseil d'administration afin d'émettre des avis. Le comité s'est réuni une fois en 2022.
- ▶ Commission Innovation produit : les missions de cette commission sont d'élaborer de nouveaux produits ou de mettre en place de nouveaux services et d'instruire sur demande du conseil d'administration tout sujet concernant l'offre de produits et de services proposée aux adhérents. Cette commission se réunit a minima une fois par an. En 2022, les membres se sont réunis à quatre reprises.
- ▶ Commission fonds social : Elle peut attribuer une aide financière ou accorder une exonération temporaire de cotisations au bénéfice des adhérents faisant face à une difficulté financière liée à un problème de santé ou de handicap. La commission se réunit quatre fois par an.
- ▶ Commission prévention : elle a notamment pour objet de proposer au conseil d'administration de la mutuelle les axes stratégiques en matière de politique de prévention et d'accompagner la mise en œuvre de ces axes. Elle s'est réunie à quatre reprises en 2022.

2. LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément à la réglementation, le directeur général de la MNPAF exerce les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle dans la limite de l'objet de la mutuelle, de la délégation que lui a accordée le conseil d'administration et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées générales, au conseil d'administration et au président.

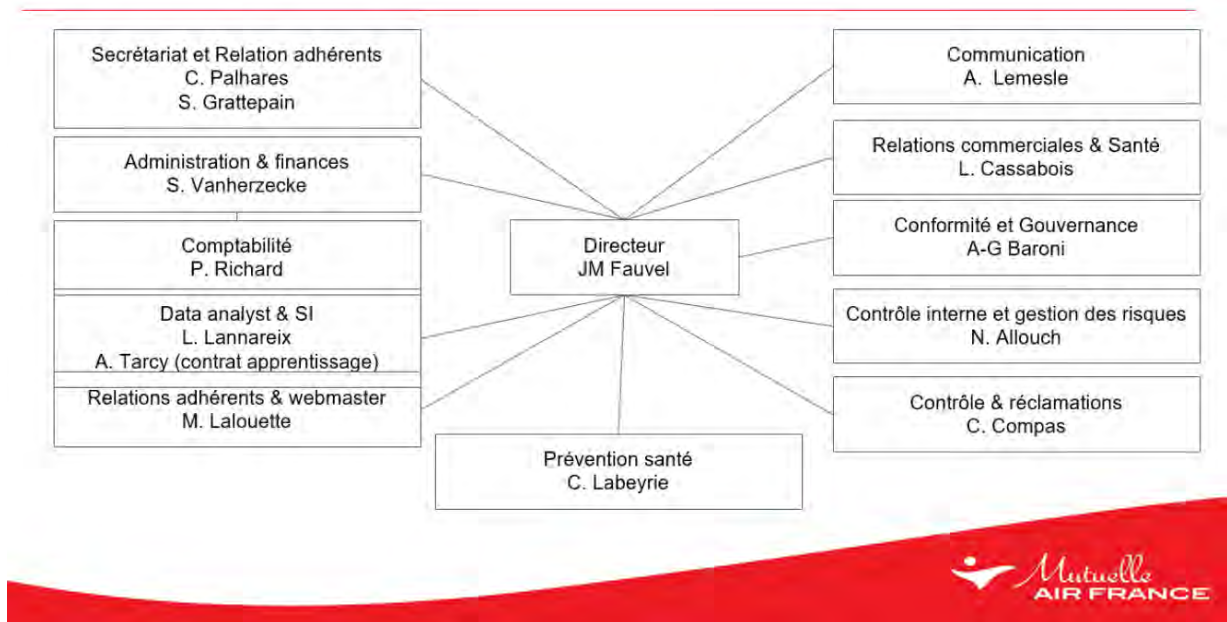
Il exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci conformément aux dispositions de l'article L. 114-17 du Code de la mutualité. Il assiste à toutes les réunions du conseil d'administration.

Sa nomination et la fin de ses fonctions sont du ressort du conseil d'administration de la mutuelle, sur proposition du président.

Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le directeur général rend compte des activités de l'entreprise au conseil d'administration.

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION AU 31 DÉCEMBRE 2022

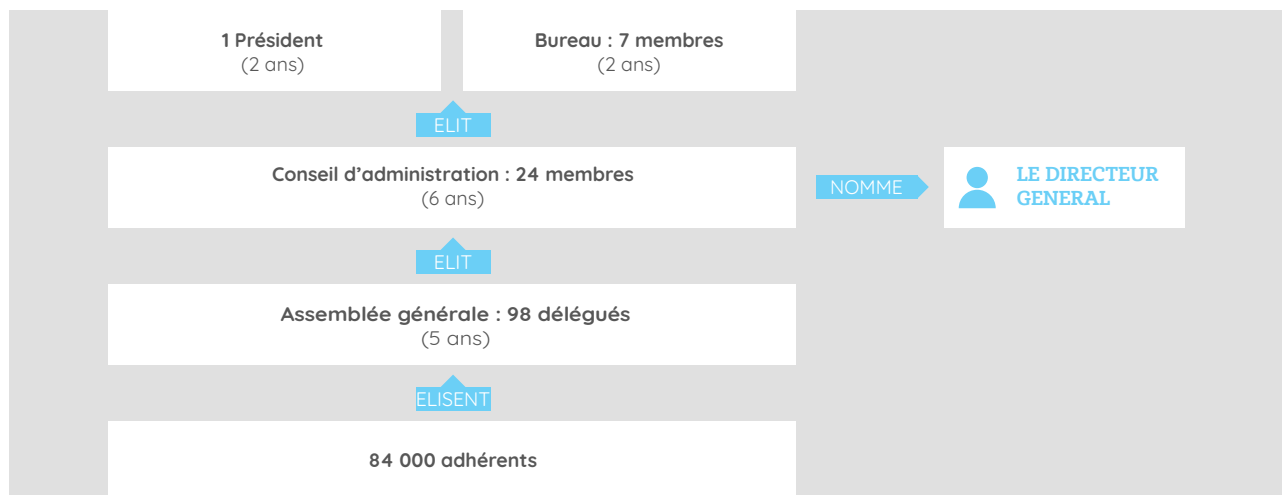


L'ensemble des personnes figurant sur l'organigramme ci-dessus disposent de fiches de postes détaillant les périmètres et missions de chacun.

B.1.2 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ISSUE D'UN PROCESSUS ÉLECTIF (ASSEMBLÉE)

Schéma processus électif de l'assemblée générale



L'assemblée générale est composée de 98 délégués élus pour cinq ans. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du président du conseil d'administration.

Les missions de l'assemblée générale sont notamment :

- ▶ l'approbation annuelle des comptes de l'exercice et des rapports afférents ;
- ▶ l'approbation des modifications de statuts ;
- ▶ la fixation des montants ou taux de cotisation, la validation des prestations offertes, ainsi que l'adoption des règlements mutualistes ;
- ▶ le suivi des activités exercées par la mutuelle ;
- ▶ l'élection des membres du conseil d'administration ;
- ▶ les décisions d'adhésion à une union ou de fusion.

L'assemblée générale s'est réunie les 1^{er} juin et 20 octobre 2022 en visioconférence à Roissy.

B.1.4 LES FONCTIONS CLÉS

Au 31 décembre 2022, les personnes désignées pour exercer les fonctions clés au sein de la MNP AF sont représentées ci-après :

- ▶ fonction clé gestion des risques : M. Benoît Fontaine (en remplacement de Mme Sandrine Avon) ;
- ▶ fonction clé actuarielle : M. Pierre-Axel Dresse (en remplacement de Mme Céline Fèvre) ;
- ▶ fonction clé audit interne : M. Stéphane Anglade (en remplacement de M. Dominique Chaignon) ;
- ▶ fonction clé vérification de la conformité : Mme Aurélia Rouvillain (en remplacement de M. Christophe Raballand).

Les responsables des fonctions clés gestion des risques et actuarielle sont communs à la MNP AF, à Apivia Macif Mutuelle et à NUOMA.

Le responsable fonction clé audit interne est commun à AÉSIO mutuelle, à l'UMG Aésio Macif, à NUOMA et à la MNP AF.

Le responsable fonction clé vérification de la conformité est commun à la MNP AF, à Apivia Macif Mutuelle, à NUOMA et à l'UMG Aésio Macif.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

En complément des formations organisées au niveau du Groupe, les administrateurs de la MNPAF bénéficient de formations collectives répondant à ses besoins spécifiques, et de formations individuelles en inter-entreprises ou de cycles longs de formation, intégrés aux plans individuels de développement des compétences.

Un plan annuel de formation des administrateurs MNPAF est ainsi présenté chaque année devant le conseil d'administration. Ce plan est formalisé en collaboration avec le Groupe. Il se compose de deux types de formation :

- ▶ des formations externes auprès de différents organismes de formation ou fédérations ;
- ▶ des formations intra (en moyenne deux par an) organisées sur des thématiques que le conseil d'administration souhaite spécifiquement approfondir collectivement.

Ci-après une liste non exhaustive des formations suivies par des administrateurs :

- ▶ comprendre les évolutions de la complémentaire santé ;
- ▶ les bases de la complémentaire santé ;
- ▶ agir en promotion de la santé ;
- ▶ prévention promotion de la santé : outil et différenciation ;
- ▶ devenir une mutuelle responsable ;
- ▶ conférence Cybercriminalité ;
- ▶ sensibilisation Big Data ;
- ▶ code de la mutualité ;
- ▶ journée Abeille Assurances ;
- ▶ fondamentaux de Solvabilité II ;
- ▶ savoir utiliser des réseaux sociaux ;
- ▶ gestion des actifs ;
- ▶ gestion d'actifs ISR épargne responsable ;
- ▶ savoir lire les comptes ;
- ▶ les fondamentaux des placements ;
- ▶ gouvernance ;
- ▶ conformité ;
- ▶ gouvernance d'une mutuelle Livre II du Code de la mutualité.

Au travers de son dispositif de formation proportionné, la mutuelle veille à la complémentarité des compétences de ses administrateurs et assure ainsi la compétence collégiale attendue par le régulateur. Par ailleurs, elle offre la possibilité aux élus le souhaitant d'aller plus loin dans la montée en compétences en répondant aux besoins de formation spécifique exprimés par ces derniers.

B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.4 Système de contrôle interne

L'entité décline opérationnellement le système de contrôle interne présenté dans le chapitre Groupe.

B.5 Fonction d'audit interne

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.6 Fonction actuarielle

Pour exercer ses missions, la fonction actuarielle de la MNPAF s'appuie sur les équipes actuariat et produits qui sont chargées de mettre à sa disposition tous les éléments nécessaires à l'exercice de ses missions.

B.7 Sous-traitance

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.8 Autres informations

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.



C. PROFIL DE RISQUE

Seules figurent dans cette partie les spécificités de MNPAF par rapport au chapitre Groupe.

D'une manière générale, la réalisation d'une cartographie des risques permet d'identifier les risques majeurs. Ces derniers font l'objet d'une modélisation de scénarios de stress définis dans l'ORSA.

Les risques majeurs auxquels MNPAF est confrontée sont :



- ▶ Trois risques apparaissent comme majeurs en 2022 : inflation, sous-traitance et gouvernance et deux autres risques nouvellement évalués : qualité des données et emploi et sécurité des personnes.
- ▶ Le risque assurantiel de tarification n'est plus considéré comme un risque majeur en 2022.
- ▶ Les éléments décrits dans le profil de risques ci-après s'appuient sur les données au 31 décembre 2021 et sur l'exercice ORSA 2022, construit à partir des risques majeurs identifiés en 2021.

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription ne représente plus un risque majeur à la mutuelle.

Néanmoins il continue à être suivi périodiquement (production, sinistralité : fréquence, coûts moyens, tardifs, écoulement des antérieurs) mais également au travers du suivi des tendances par l'analyse des écarts sur les paramètres de modélisation du cadencement.

C.1.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module de souscription dans le SCR total est de 56 %.

C.1.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

La protection de ce risque est assurée par la mise en place :

- ▶ de politiques de souscription, gouvernance et surveillance des offres et de provisionnement adaptées ;
- ▶ d'études ponctuelles pour analyser le comportement des adhérents et l'évolution des effectifs de la mutuelle ;
- ▶ d'études actuarielles sur la tarification dans le cas de lancement d'une nouvelle offre. Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

C.1.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

En 2022, un scénario « effets 100% santé », simulant une dégradation du ratio S/P en santé, a été réalisé.

La solvabilité de la MNPAF montre une résistance correcte à des chocs sur le risque de souscription.

C.2 Risque de marché

C.2.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module marché dans le SCR total est de 31 %.

C.2.2 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Deux scénarios de stress « taux négatifs » et « hausse des taux » prenant en compte plusieurs paramètres financiers ont été simulés.

La solvabilité de la mutuelle apparaît comme sensible à des conditions financières durablement défavorables, mais sa solidité lui permet de faire face à des scénarios adverses tout en poursuivant sa stratégie.

C.3 Risque de crédit

La part du SCR du module crédit dans le SCR total est de 4 %.

C.4 Risque de liquidité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

C.5 Risque opérationnel

C.5.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

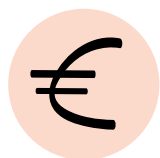
La part du SCR du module opérationnel dans le SCR total est de 9 %.

C.5.2 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Un scénario « cyberattaque » prenant en compte des paramètres opérationnels a été simulé ainsi que des scénarios combinés (cyberattaque + taux négatifs + 100 % santé). La solvabilité de la MNPAF montre une résistance correcte à des chocs sur le risque opérationnel et financier.

C.6 Autres risques stratégiques

En 2022, un scénario de stress « grande Sécurité Sociale » prenant en compte plusieurs paramètres stratégiques, a été simulé. Il porte sur l'évolution du marché de l'assurance en santé avec une augmentation de la prise en charge par l'assurance maladie des remboursements des frais de soins pour les assurés.



D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de la MNPAF est disponible dans les annexes QRT (S.02.01.02) de l'entité.

D.1 Actifs

D.1.1 DESCRIPTION DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le Groupe.

D.1.2 VALORISATION DES ACTIFS (PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS)

VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

ACTIFS	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecart d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	1	-1
Actifs d'impôts différés	361	-	361
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	41	41	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	98 198	103 219	-5 021
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	0	0	-
Actions	-	-	-
Obligations	54 912	61 062	-6 150
Organismes de placement collectif	28 503	27 373	1 130
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	14 784	14 784	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	6 429	6 429	-
Créances nées d'opération de réassurance	-	-	-
Autres créances (hors assurance)	821	821	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 179	7 179	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	29	29	-
TOTAL	113 059	117 720	-4 661

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- ▶ Les frais d'acquisition reportés et immobilisations incorporelles : en normes françaises, leurs valeurs ne sont pas éliminées contrairement aux normes Solvabilité II. L'impact de l'écart de normes est de 1 millier d'euros ;
- ▶ Les actifs d'impôts différés : impôts différés nets retenus en 2022 de 361 milliers d'euros ;
- ▶ L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

D.2 Provisions techniques

D.2.1 MÉTHODES ET HYPOTHÈSES DE CALCUL DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

1. MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par la MNPAF ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par la MNPAF.

▶ Modélisation des cotisations

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement de la MNPAF.

▶ Modélisation des sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

▶ Modélisation des frais

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres frais), hors gestion pour compte, sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur base d'un taux rapporté aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

2. MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par la MNPAF pour calculer la marge de risque consiste à estimer de manière simplifiée les besoins en capitaux de la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

3. CORRECTION POUR VOLATILITÉ

La MNPAF n'utilise pas la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

D.2.2 VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

PROVISIONS TECHNIQUES AU 31/12/2022 PAR LIGNE D'ACTIVITÉ IMPORTANTE (EN MILLIERS D'EUROS)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	10 898	1 506	12 404	-	12 404
Non-vie	-	-	-	-	-
Santé similaire à la vie	-	-	-	-	-
Vie	-	-	-	-	-
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	10 898	1 506	12 404	-	12 404

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 12,4 millions d'euros et est composée de 100 % d'activités santé (non-vie).

Il n'y a pas de cession en réassurance.

La marge de risque représente 12,1 % du montant total des provisions techniques, soit 1,5 million d'euros.

D.2.3 DIFFÉRENCES ENTRE L'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2022 sont supérieures de 2,6 millions d'euros aux provisions techniques en normes françaises.

Cet écart est principalement justifié par le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes dont le montant est de 1,3 million d'euros, en lien avec les hypothèses de sinistralité future dégradées sur le segment individuel.

Par ailleurs, les provisions techniques SII contiennent un complément de provision, la marge pour risque, s'élevant à 1,5 million d'euros.

D.2.4 INCERTITUDE LIÉE AU MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, des tests de sensibilité ont été réalisés sur le ratio de sinistralité et les taux de frais en santé individuelle et collective.

Par ailleurs, des tests de sensibilité des provisions techniques ont également été menés sur la courbe d'inflation utilisée dans le calcul des provisions techniques (évolution des frais) et la courbe des taux servant à l'actualisation des provisions techniques.

A l'issue de celles-ci, le principal risque d'incertitude correspond à l'hypothèse de ratio de sinistralité de l'année N+1 (2023) retenue dans le cadre du calcul de la meilleure estimation des provisions de primes.

D.3 Autres passifs

D.3.1 DESCRIPTION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par Aéma Groupe.

D.3.2 VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

VALORISATION DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	-	-	-
Dépôts des réassureurs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	-	-	-
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	83	83	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
Autres dettes (hors assurance)	15 154	15 154	-
Passifs subordonnés	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-
TOTAL	15 237	15 237	-

Il n'y a pas de différence de valorisation entre les deux normes.



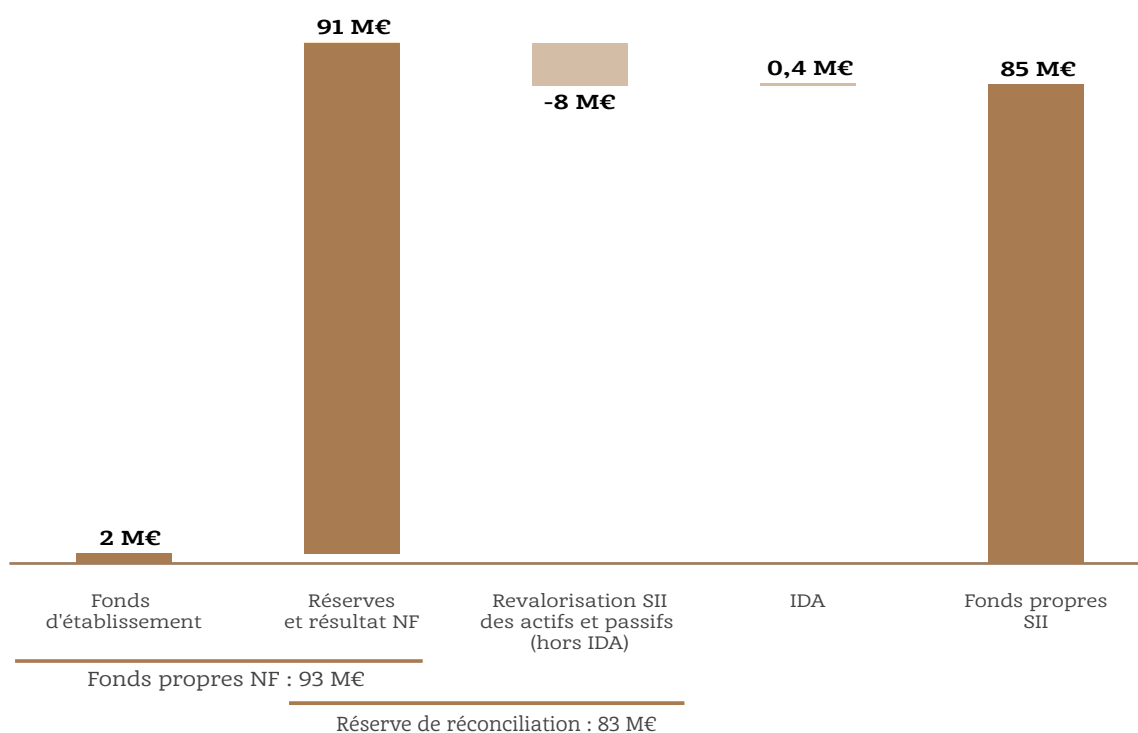
E.1 Fonds propres

E.1.1 POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La politique « chapeau » de gestion du capital a été validée par le conseil d'administration Aéma Groupe du 18 novembre 2022, puis déclinée par la MNPAF et validée par son conseil d'administration le 7 décembre 2022.

E.1.2 COMPOSITION DES FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II

DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS PROPRES EN NORMES FRANÇAISES ET LES FONDS PROPRES EN NORMES SOLVABILITÉ II AU 31/12/2022



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de la MNPAF sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

E.1.3 QUALITÉ DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II DISPONIBLES SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
NIVEAU 1	85 057	87 899	-2 842
Fonds propres de base non restreints	85 057	87 899	-2 842
Fonds propres de base restreints	-	-	-
NIVEAU 2	-	-	-
NIVEAU 3	361	-	361
Fonds propres de base	361	-	361
Fonds propres auxiliaires	-	-	-
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE	85 418	87 899	-2 482
TOTAL FONDS PROPRES AUXILIAIRES	-	-	-
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES	85 418	87 899	-2 482

Les principes de classification des fonds propres de la MNPAF sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

Le montant des fonds propres de niveau 1 a diminué de -2 842 milliers d'euros par rapport à 2021 soit -3,23 %.

Cette évolution s'explique principalement par :

- ▶ Un résultat de l'exercice de 2 766 milliers d'euros qui augmente les fonds propres en normes françaises ;
- ▶ Une hausse des différences de valorisation des actifs de -9 906 milliers d'euros entre Solvabilité II et les normes comptables françaises ;
- ▶ Une hausse des différences de valorisation des passifs de + 4 297 milliers d'euros entre Solvabilité II et les normes comptables françaises.

Les fonds propres de niveau 3, issus des impôts différés actifs, sont de 361 milliers en 2022, contre un montant nul au 31 décembre 2021.

E.1.4 FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LES SCR ET MCR

Au 31 décembre 2022, comme au 31 décembre 2021, toutes les exigences en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles sont donc éligibles en couverture du SCR. Les fonds propres de niveau 3 ne sont pas éligibles à la couverture du MCR.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de captital requis

Le SCR de la MNPAF est calculé à l'aide de la formule standard.

E.2.1 ÉVOLUTION DES SCR ET MCR

ÉVOLUTION DES SCR ET MCR CONSTATÉE SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Var. 2022/2021
SCR marché	11 015	14 389	-3 374
SCR contrepartie	1 483	1 539	-56
SCR souscription vie	-	-	-
SCR souscription santé	20 156	19 639	517
SCR souscription non-vie	-	-	-
Diversification entre modules	-6 888	-7 952	1 065
SCR lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR DE BASE	25 767	27 615	-1 848
SCR opérationnel	3 206	3 128	78
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-	-	-
SCR NET TOTAL	28 973	30 743	-1 771
MCR	7 243	7 686	-443

Le montant de SCR s'élève au 31 décembre 2022 à 29 millions d'euros, en baisse de -1,8 million d'euros par rapport à 2021, en lien avec la diminution du SCR marché.

Le MCR linéaire demeure inférieur au plancher requis correspondant à 25 % du SCR notionnel, la valeur plancher est donc retenue au titre du MCR.

E.2.2 COUVERTURE DES SCR ET MCR

Le ratio de solvabilité à fin 2022 s'établit à 295 %, en hausse par rapport à fin 2021 (+9 points). Cette évolution s'explique par une baisse du SCR (-5,8 %) plus importante que celle des fonds propres (-2,8 %).

Le taux de couverture du minimum de capital requis à fin 2022 s'établit à 1174 %, en hausse par rapport à fin 2021 (+30 points), pour les mêmes raisons que le ratio de solvabilité.



N U O M A

386

SYNTHÈSE

391

A. ACTIVITÉ
ET RÉSULTATS

396

B. SYSTÈME
DE GOUVERNANCE

409

C. PROFIL
DE RISQUE

411

D. VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

417

D. GESTION
DE CAPITAL



Activité et résultats

- ▶ Le chiffre d'affaires de la mutuelle est de 53 millions d'euros. Il est relativement stable par rapport à l'exercice 2021 (54 millions d'euros).
- ▶ L'activité de la santé des particuliers contribue à 83 % des cotisations acquises.
- ▶ Le résultat net total est déficitaire et s'élève à -241 milliers d'euros.

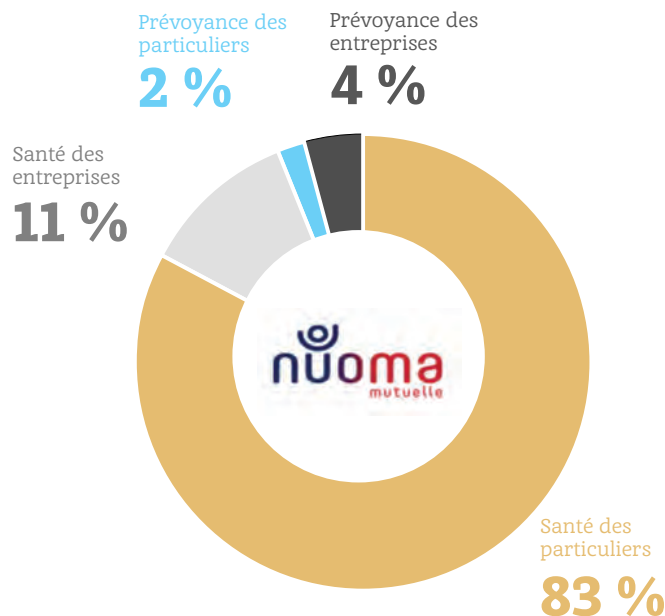
CHIFFRE D'AFFAIRES

53 M€

RÉSULTAT NET

-241 K€

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DOMAINE





Gouvernance

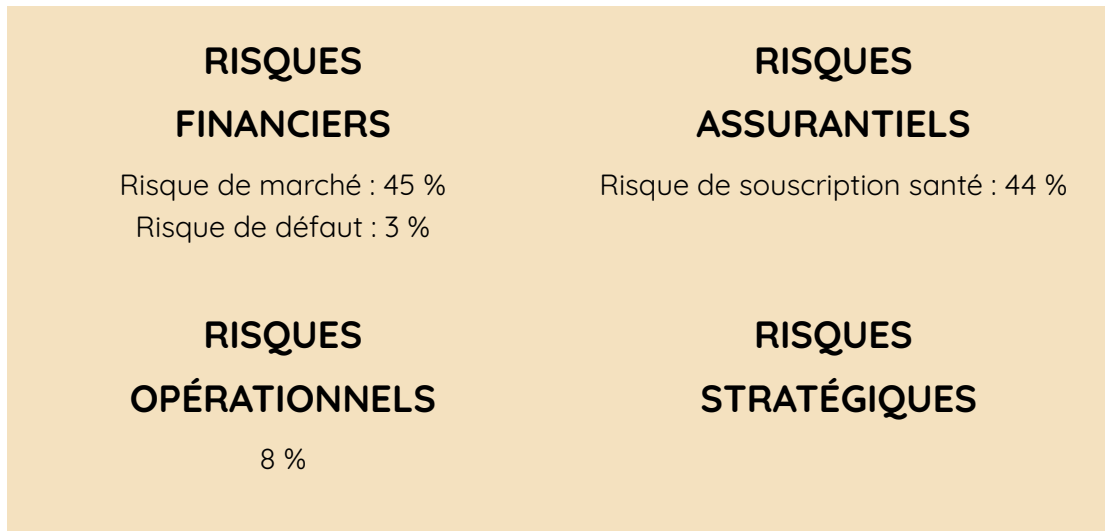
Le conseil d'administration de NUOMA du 28 juin 2022 a pris acte de l'élection des membres du bureau. Le nouveau vice-président élu est M. Hubert Prévost (en remplacement de M. Jean-Claude Blanc).

- ▶ M. Stéphane Anglade a été nommé le 26 avril 2022 pour exercer la fonction clé audit interne de NUOMA, en remplacement de M. Dominique Chaignon ;
- ▶ M. Benoît Fontaine et M. Pierre-Axel Dresse ont été nommés le 26 avril 2022 pour exercer respectivement les fonctions clés gestion des risques et actuarielle, en remplacement de Mme Sandrine Avon et de Mme Céline Fèvre ;
- ▶ Mme Aurélia Rouvillain a été nommée le 28 juin 2022 pour exercer la fonction clé vérification de la conformité, en remplacement de M. Christophe Raballand.



Profil de risque

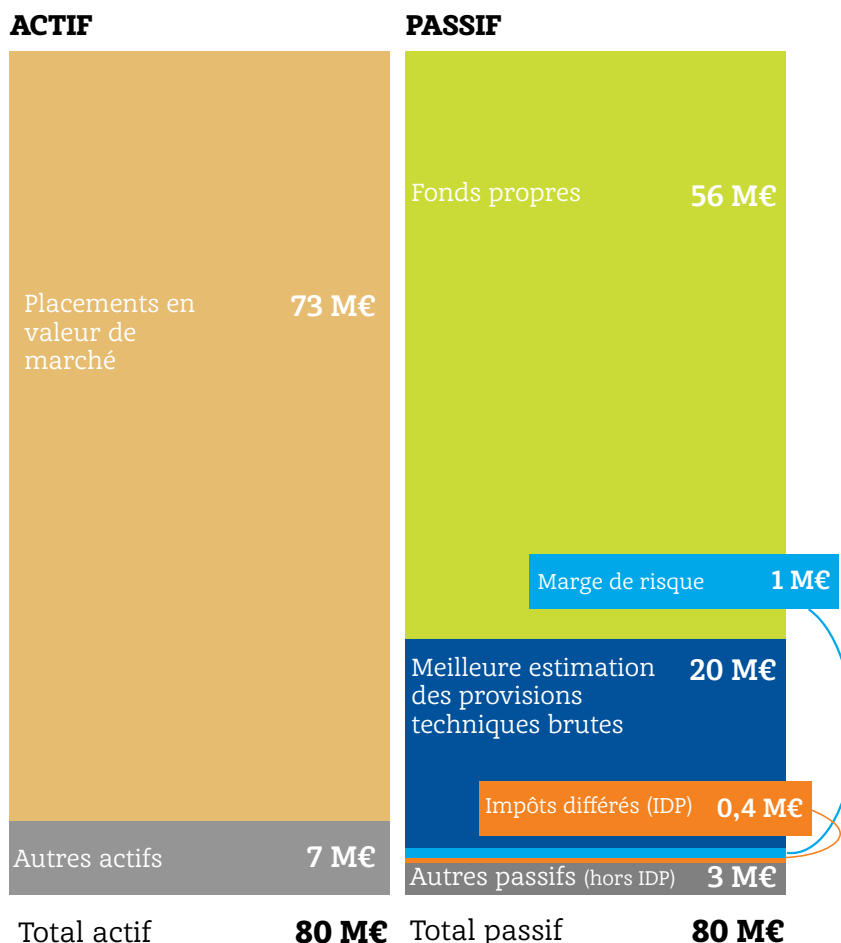
Les risques auxquels NUOMA doit faire face :



- ▶ Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- ▶ Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'ORSA.
- ▶ Évaluations quantitatives des risques effectués au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR et MCR.
- ▶ Le SCR NUOMA est composé à 45 % du risque de marché et à 44 % du risque de souscription santé (répartition exprimée en pourcentage de la somme des modules de risque de la formule standard).



Bilan prudentiel



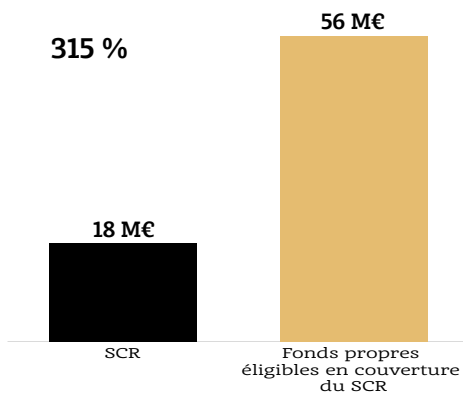
- ▶ Les placements représentent 73 millions d'euros, soit 91 % du montant de l'actif à fin décembre 2022
- ▶ Les provisions techniques brutes (meilleure estimation et marge de risque) s'élèvent à 21 millions d'euros, soit 26 % du passif.
- ▶ Les fonds propres Solvabilité II sont en baisse par rapport à fin décembre 2021, en lien principalement avec des moins-values latentes sur les placements.



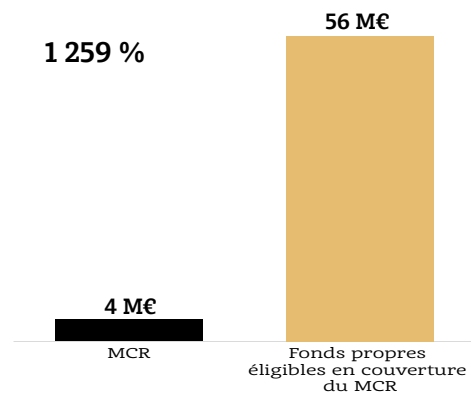
Solvabilité

- ▶ Le ratio de solvabilité NUOMA à fin 2022 s'établit à 315 %, en hausse de +8 points par rapport à fin 2021 (307 %). Cette variation s'explique notamment par une baisse des capitaux requis plus importante que la diminution des éléments éligibles.
- ▶ Le taux de couverture du MCR est de 1 259 %, en hausse de +32 points par rapport à fin 2021. Cette variation s'explique notamment par une baisse des capitaux requis plus importante que la diminution des éléments éligibles.

COUVERTURE DU SCR



COUVERTURE DU MCR





A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE NUOMA

DESCRIPTION

NUOMA est une mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité est identifiée sous le SIREN 391 346 236 et son siège social est situé : 110 Boulevard de la Salle, Boigny sur Bionne, 45432 Chécy Cedex.

NUOMA Mutuelle est affiliée à l'UMG Aésio Macif, elle-même affiliée à la Sgam Aéma. Elle fait partie du groupe Aéma. Les comptes de NUOMA Mutuelle sont intégrés aux comptes consolidés du groupe Aéma au titre de son affiliation à l'UMG Aésio Macif.

NUOMA Mutuelle a été agréée le 24 mars 2003, conformément au Code de la mutualité, pour pratiquer les opérations « non-vie » relevant des branches 1 « accidents de travail et maladies professionnelles » et 2 « maladie ».

Elle propose à titre obligatoire ou optionnel :

- ▶ des prestations médicales et sociales décrites dans le règlement mutualiste ;
- ▶ une prestation « complément de salaire » en cas d'arrêt de travail consécutif à un problème de santé ou d'accident ;
- ▶ une rente « invalidité » en cas de survenance de ce risque.

POSITION DE NUOMA MUTUELLE DANS LE GROUPE

NUOMA Mutuelle fait partie des entités du groupe Aéma auxquelles la charte de gouvernance du Groupe est applicable.

A.1.2 LISTE DES ENTREPRISES LIÉES SIGNIFICATIVES

NUOMA Mutuelle ne détient pas de parts dans des entreprises liées et ne détient pas de succursales.

A.1.3 ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Au niveau de la gouvernance de la mutuelle, l'année 2022 a été marquée par d'importants changements :

- ▶ l'élection des délégués et le renouvellement de la moitié des membres du conseil d'administration ;
- ▶ la nomination des 4 fonctions clés.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le réseau de soins Carte Blanche est le nouveau partenaire de la mutuelle, en remplacement du réseau Santéclair. Il permet aux adhérents d'accéder à un réseau de professionnels de santé offrant des prestations en optique, audioprothèse et dentaire.

Dans le domaine des placements, on peut noter que la crise financière consécutive à l'invasion de l'Ukraine a eu des impacts importants sur les revenus financiers ainsi que sur la valorisation du portefeuille d'actifs de la mutuelle.

Par ailleurs, suite à un appel d'offre la mutuelle a décidé de confier la gestion de ses portefeuilles d'actifs à deux nouvelles sociétés de gestion de portefeuille, changement effectif au 1er juillet 2022.

La mutuelle a poursuivi son plan de développement 2022-2026, autour de deux axes :

- ▶ le marché individuel : l'entretien du dispositif des mutuelles communales ainsi que la conquête de nouvelles communes, la mise en place d'une offre Association sur le même modèle que le partenariat avec les communes, la mise en place d'un partenariat avec un courtier et le lancement d'une offre parrainage ;
- ▶ le marché collectif : la conservation du portefeuille actuel de contrats collectifs ainsi que la conquête de nouvelles entreprises.

Suite à des appels d'offre NUOMA a perdu ses deux principaux contrats de prévoyance adossés à deux contrats collectifs à effet du 31 décembre 2022. Cependant les contrats Santé adossés à ces contrats collectifs ont été conservés par NUOMA.

Enfin, un comité social et économique (CSE) a été mis en place au sein de la mutuelle. Deux salariées ont été élues, l'une titulaire et l'autre suppléante, pour représenter les salariés au sein de cette instance. Tout comme l'année 2021, l'année 2022 a été moins marquée par les impacts de la crise sanitaire et économique liée à la Covid-19.

Le « 100 % santé » a peu impacté nos équilibres techniques exceptés les offres « d'entrée de gamme » proposées par la mutuelle.

A.2 Résultats de souscription

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET PAR GRANDE LIGNE D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022				Total	2021	Variation 2022/2021
	Santé des particuliers	Santé des entreprises	Prévoyance des particuliers	Prévoyance des entreprises			
Cotisations acquises (yc acceptations)	43 787	6 367	838	1 995	52 987	54 178	-1 192
Charge sinistres (yc acceptations)	-38 868	-5 652	-744	-1 771	-47 034	-47 230	196
Autres charges	-5 366	-780	-103	-244	-6 494	-6 158	-335
Solde de réassurance (y compris intérêts sur dépôt)	-	-	5	11	15	-68	83
Solde technique net	-447	-65	-4	-10	-526	722	-1 248
Produits des placements nets alloués au résultat technique					171	755	-584
Résultat technique					-355	1 477	-1 832
Solde des éléments non techniques					114	-1 995	2 109
Résultat net					-241	-518	277
dont total des produits financiers					473	2 410	-1 937

Le résultat net est de -241 milliers d'euros à fin 2022. Ce résultat négatif s'explique principalement par un solde technique net de l'exercice en forte baisse par rapport à l'exercice précédent, -526 milliers d'euros à fin 2022.

Cela s'explique par la baisse des cotisations et par l'augmentation des charges de la mutuelle pour soutenir son développement.

Le solde technique et financier sur l'exercice, également négatif, est de -355 milliers d'euros.

A.3 Résultats des investissements

ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022			2021			Variation 2022/2021
	Revenus courants	Plus et moins- values réalisées	Total	Revenus courants	Plus et moins- values réalisées	Total	
Placements immobiliers	162	-	162	59	-	59	102
Placements en actions et participations	1	1 080	1 081	1	2 277	2 278	-1 197
Placements obligataires et prêts	11	-471	-460	424	67	491	-952
Placements monétaires	2	-114	-112	2	-131	-130	18
Produits financiers	176	495	671	486	2 213	2 699	-2 028
Charges financières			-198			-288	91
Produits financiers nets			473			2 410	-1 937
Taux de rendement			0,7%			3,6%	-2,9%

Les produits financiers nets s'élèvent à 473 milliers d'euros en nette baisse par rapport à l'exercice précédent (-80,36 %). Elle provient essentiellement de la forte baisse des plus et moins-values réalisées sur l'exercice.

A.4 Résultats des autres activités

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
Autres produits non techniques	-	-	-
Autres charges non techniques	-187	-202	15
Résultat exceptionnel	-3	-2 358	2 354
Participation / intéressement	-	-	-
Impôt sur les sociétés	2	-1 091	1 093
Dépenses et revenus non techniques	-188	-3 651	3 463
Produits financiers alloués au non technique	302	1 656	-1 353
Solde éléments non techniques	114	-1 995	2 109

Le résultat des autres activités est positif et s'élève à 114 milliers d'euros.

En 2022, NUOMA comptabilise un produit d'impôt sur les sociétés de 2 milliers d'euros.

Une forte baisse du résultat exceptionnel est constatée par rapport à l'exercice précédent. En effet, en 2021 le résultat exceptionnel correspondait au coût de préparation de la fusion.

Le résultat des autres activités intègre également la part des frais généraux allouée au résultat non technique relative à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.



B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de NUOMA par rapport à celui présenté dans le chapitre Groupe.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

La gestion de la mutuelle est assurée par des délégués élus par des adhérents et des entreprises adhérentes qui définissent les axes stratégiques et prennent les décisions rendues nécessaires par les évolutions législatives, réglementaires et conjoncturelles. Ils contrôlent également la gestion de la mutuelle et les résultats qui en découlent. Chacune de ces responsabilités est assurée par différents organes qui agissent en fonction des pouvoirs qui leur sont conférés par le Code de la mutualité et par les statuts de la mutuelle.

Les organes concernés sont les suivants :

- ▶ le conseil d'administration ;
- ▶ le bureau ;
- ▶ les commissions et groupes de travail ;
- ▶ la direction générale ;
- ▶ l'assemblée générale.

B.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ORGANIGRAMME DE LA PRÉSIDENTE AU 31 DÉCEMBRE 2022



Gilles Barrière
Président



Hubert Prévost
Vice-Président

1. COMPOSITION

Le conseil d'administration est composé de vingt-quatre administrateurs élus pour six ans par les délégués réunis en assemblée générale. Soit vingt administrateurs au plus représentant les membres adhérents et quatre administrateurs au plus représentant les membres honoraires.

Nom	Prénom	Statut	Nom	Prénom	Statut
BARRIERE	Gilles	Président	DOHIN	Didier	Administrateur
BERTIN	François	Administrateur	FERRE	Wilfredo	Chargé de mission
BIGOT	Patrick	Administrateur	GONCALVES	David	Administrateur
BLANC	Jean-Claude	Administrateur	JANODY	André	Chargé de mission
BORDAS	Sylviane	Administrateur	JOUBERT	Sylvie	Administrateur
BOURZEIX	Daniel	Administrateur	LAUNAY	Louis-Marie	Trésorier
CHAMEAU	Gérard	Administrateur	PHILIBERT	Max	Administrateur
CLAUX	Thierry	Administrateur	PIERREL	Jean-Louis	Secrétaire - Trésorier adjoint
CLUZEL	Christine	Administrateur	PREVOST	Hubert	Vice-Président
COAT PARTAIX	Lola	Administrateur	RASSON	René	Administrateur
COLLANGE	Mireille	Chargée de mission	SCHMITT	René	Administrateur
DAIRE	Jean-Michel	Administrateur	YSERD	Yves	Chargé de mission

2. SES ATTRIBUTIONS

Orientations stratégiques

Le conseil d'administration détermine les orientations de la mutuelle et veille à leur application. À ce titre, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le conseil d'administration a, outre de nombreux dossiers liés à l'activité courante de la mutuelle, examiné et débattu de sujets majeurs ou orientations stratégiques suivants :

- ▶ évolution et tarification des contrats collectifs ;
- ▶ évolution et tarification des offres individuelles ;
- ▶ représentation de la mutuelle au sein des instances de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF), du métier Santé Prévoyance de l'UMG Aésio Macif (participation aux commissions, au conseil d'administration) et d'Aéma Groupe.

Le conseil d'administration se tient aussi souvent que l'intérêt de la mutuelle l'exige. En 2022, il s'est réuni dix fois et le taux de participation de ses membres est en moyenne de 76 %.

Examen des états financiers

À la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration arrête les comptes annuels et établit le rapport de gestion dont le contenu est fixé à l'article L. 114-17 du Code de la mutualité et le présente à l'assemblée générale pour approbation.

Dans le cadre de son activité habituelle tout au long de l'année, le conseil d'administration veille à apprécier régulièrement que ses actifs couvrent ses engagements à l'examen des documents suivants :

- ▶ suivi du portefeuille (résultat comptable, comparaison de la performance réelle comparée à celle du benchmark de référence) ;
- ▶ synthèse des prestations réglées ;
- ▶ synthèse des cotisations encaissées ;
- ▶ Synthèse des frais de gestion engagés.

Approbation du budget

Chaque année, le conseil d'administration approuve le budget prévisionnel pour l'exercice suivant. Celui-ci est constitué en prenant en compte, d'une part, la réalité de l'exercice en cours et, d'autre part, différentes hypothèses liées à l'activité prévisionnelle de la mutuelle (évolution des dépenses de santé et de prévoyance, évolution du barème de cotisations, évolution du barème de prestations, évolution de la population couverte, évolution des frais de fonctionnement) afin de déterminer un budget qui sera soumis au vote du conseil d'administration.

Suivi de l'activité opérationnelle

Dans le cadre de son activité habituelle tout au long de l'année, le conseil d'administration veille à apprécier régulièrement la qualité de service offerte aux adhérents via le suivi mensuel d'indicateurs de gestion tels que le taux d'appels décrochés, le délai d'enregistrement des courriers reçus, etc.

B.1.2 LE BUREAU

1. COMPOSITION

Le bureau est constitué de quatre à huit membres élus à bulletin secret par les membres du conseil d'administration. Les membres du bureau sont élus pour une durée de trois ans.

Le bureau est composé de la manière suivante :

- ▶ le président du conseil d'administration ;
- ▶ un ou plusieurs vice-présidents dont un premier vice-président ;
- ▶ un secrétaire ;
- ▶ un trésorier ;
- ▶ un ou plusieurs chargés de mission.

Au 31 décembre 2022, le bureau est composé comme suit :

Nom	Prénom	Statut
BARRIERE	Gilles	Président
PREVOST	Hubert	Vice-président
PIERREL	Jean-Louis	Secrétaire, Trésorier-adjoint
LAUNAY	Louis-Marie	Trésorier
BLANC	Jean-Claude	Chargé de mission
FERRE	Wilfredo	Chargé de mission
JANODY	André	Chargé de mission
YSERD	Yves	Chargé de mission

2. LES ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU BUREAU

Le rôle du président : il représente la mutuelle en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il veille à la régularité du fonctionnement de la mutuelle. Il convoque le conseil d'administration et en établit l'ordre du jour. Il donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions réglementées autorisées.

Le secrétaire est principalement responsable des convocations, de la rédaction des procès-verbaux.

Le trésorier est responsable des opérations financières et de la comptabilité, il est aussi responsable des dépenses et des encaissements. Il doit faire procéder selon les directives du conseil d'administration à toutes les opérations sur les titres et valeurs.

B.1.3 LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les commissions ont continué à assumer leur mission habituelle en termes de contrôle, de réflexion et de proposition. Les commissions (qui ont un caractère permanent) et groupes de travail (dont l'existence ponctuelle est décidée par le conseil d'administration) sont constitués par des administrateurs, des salariés de la mutuelle et des spécialistes (délégués ou non) dont la participation a été approuvée par le conseil d'administration en début de mandature.

1. RÔLES DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Pour permettre au conseil d'administration de remplir ses missions, plusieurs commissions et groupes de travail se réunissent, avec des objectifs qui leur sont définis soit par les textes votés par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration. Leur finalité est, soit de faire des propositions au conseil d'administration sur la base d'analyses ou d'études qui auront été réalisées par leurs membres, soit de prendre des décisions sur des dossiers spécifiques en fonction de délégations qui leur auront été formellement données par le conseil d'administration.

2. COMMISSIONS

- **Commission des affaires sociales** : elle examine en dernier ressort les recours des adhérents sur tout dossier individuel tels que les dépassements importants des tarifs, actes hors nomenclature, enfance handicapée, situations socio-économiques précaires rendant l'accès aux soins difficile. Elle peut attribuer dans le cadre d'un budget délégué à cet effet par le conseil d'administration des aides ponctuelles, rechercher et recommander des solutions et des moyens appropriés à la résolution des problèmes posés (information, orientation, etc.).

Au 31 décembre 2022, la commission est composée comme suit :

Nom	Prénom	Statut
BIGOT	Patrick	Administrateur
BOURZEIX	Daniel	Administrateur
GONCALVES	David	Administrateur
JANODY	André	Administrateur
PHILIBERT	Max	Administrateur
SCHMITT	René	Administrateur
HOK	Dominique	Invité
SALVI	Michel	Invité
TORCHIAT	Catherine	Invité
VIDY	Catherine	Invité
WAITZENEGGER	Eliane	Invité

- **Commission communication** : elle est chargée d'organiser les opérations de communication, d'information et de relation avec les adhérents par tout moyen ou support. Elle élabore la publication régulière d'un bulletin et promeut la communication dématérialisée, notamment le site Internet de la mutuelle. Elle relaie les questions posées qui nécessitent une action d'information et publie les données les plus significatives.

Au 31 décembre 2022, la commission est composée comme suit :

Nom	Prénom	Statut
COLLANGE	Mireille	Administrateur
GONCALVES	David	Administrateur
RASSON	René	Administrateur
BESNARD	Joseph	Invité
DELMAS	Jean-Pierre	Invité
HISLEUR	Gérard	Invité
SOUMY	Marie-Claude	Invité
TREVIAN	Xavier	Invité
WAHART	Christine	Invité

- **Commission des placements** : placée sous l'autorité du trésorier, elle est chargée de définir et de proposer la politique de placements de la mutuelle. Elle est notamment chargée d'optimiser le rendement de l'ensemble des placements dans le respect des obligations légales et en conformité avec les décisions du conseil d'administration. Il lui appartient de proposer au conseil d'administration une politique de gestion des fonds de la mutuelle et les modalités de mise en œuvre.

Au 31 décembre 2022, la commission est composée comme suit :

Nom	Prénom	Statut
LAUNAY	Louis-Marie	Administrateur, Trésorier
PIERREL	Jean-Louis	Administrateur, Secrétaire, Trésorier-adjoint
PREVOST	Hubert	Administrateur, Vice-président
BIGOT	Patrick	Administrateur
BLANC	Jean-Claude	Administrateur
JANODY	André	Administrateur
PERNOT	Jacques	Invité
PAVILLARD	Alain	Invité
DUPOIS	Rémi	Invité
PEIGER	Michel	Invité

- **Commission financière** : placée sous l'autorité du trésorier, elle suit les résultats financiers. Elle examine les propositions de budget et leur révision éventuelle en cours d'année. Elle examine périodiquement et notamment en fin d'exercice, les résultats de ses diverses composantes, ainsi que les conséquences des propositions de modification des recettes et des dépenses envisagées par la mutuelle.

Au 31 décembre 2022, la commission est composée comme suit :

Nom	Prénom	Statut
LAUNAY	Louis-Marie	Administrateur, Trésorier
PIERREL	Jean-Louis	Administrateur, Secrétaire, Trésorier-adjoint

Nom	Prénom	Statut
PREVOST	Hubert	Administrateur, Vice-président
BLANC	Jean-Claude	Administrateur, chargé de mission
PERNOT	Jacques	Invité
PEIGER	Michel	Invité

- **Commission vérification de la conformité** : en s'appuyant sur les compétences internes ou externes à la mutuelle, elle vérifie la conformité des textes et règlements de la mutuelle avec ceux qui régissent son environnement et propose leur évolution éventuelle.

Au 31 décembre 2022, la commission est composée comme suit :

Nom	Prénom	Statut
JANODY	André	Administrateur
BERTIN	François	Administrateur
LEFAUCCONNIER	Martine	Invité
PEIGER	Michel	Invité
TORCHIAT	Catherine	Invité

- **Commission offres et services** : elle est chargée de proposer la création de nouvelles offres individuelles ou la modification des offres individuelles existantes en s'appuyant sur les compétences internes ou externes de la mutuelle. Chaque proposition d'offre est accompagnée d'une tarification actuarielle et chaque proposition de services fait l'objet d'une étude de coût.

Au 31 décembre 2022, la commission est composée comme suit :

Nom	Prénom	Statut
YSERD	Yves	Administrateur, Chargé de mission
PREVOST	Hubert	Administrateur, Vice-président
LAUNAY	Louis-Marie	Administrateur, Trésorier
BLANC	Jean-Claude	Administrateur
BOURZEIX	Daniel	Administrateur
CHAMEAU	Gérard	Administrateur
FERRE	Wilfredo	Administrateur
GONCALVES	Jacques	Invité
PERNOT	Jacques	Invité
WAHART	Christine	Invité
REFREGIERS	François	Invité
VIDY	Catherine	Invité

- **Commission prévention et responsabilité sociétale des entreprises** : elle est chargée de la mise en place et du suivi de la démarche “Responsabilité Sociétale des Entreprises” (RSE) de la mutuelle et son intégration dans l’ensemble de ses décisions stratégiques. Elle procède annuellement à une évaluation des actions menées au cours de l’année précédente.

Au 31 décembre 2022, la commission est composée comme suit :

Nom	Prénom	Statut
COLLANGE	Mireille	Administrateur
CLUZEL	Christine	Administrateur
RICARD	Isabelle	Invité

- **Commission prévention et innovation** : elle est chargée de la mise en place de l’évolution de la politique de prévention et d’éducation à la santé des adhérents sur les court, moyen et long termes. Elle est également chargée d’explorer, d’évaluer et le cas échéant de faciliter la mise en place d’innovations ayant pour objectif d’améliorer le service rendu aux adhérents, le fonctionnement de la mutuelle et contribuer ainsi à ce qu’elle soit perçue à tout moment comme positionnée à la pointe du progrès.

Au 31 décembre 2022, la commission est composée comme suit :

Nom	Prénom	Statut
FERRE	Wilfredo	Administrateur, Chargé de mission
CLUZEL	Christine	Administrateur
DOHIN	Didier	Administrateur
SCHMITT	René	Administrateur
BIGOT	Patrick	Administrateur
DELMAS	Jean-Pierre	Invité
GONCALVES	Jacques	Invité
LEFAUCONNIER	Martine	Invité
MONTREUIL	Thierry	Invité
RICARD	Isabelle	Invité
SOUMY	Marie-Claude	Invité
VIDY	Catherine	Invité

3. LE COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Le comité d'audit et des risques est composé de cinq membres (quatre administrateurs et un membre participant). Il a été constitué lors du conseil d'administration du 21 mars 2012. Le comité d'audit et des risques s'assure que les risques ont bien été recensés et que les procédures de contrôle interne sont conçues et fonctionnent de manière à réduire ces risques. Il doit se réunir au moins une fois par an et rend compte au conseil d'administration.

Au 31 décembre 2022, le comité est composé comme suit :

Nom	Prénom	Statut
WAGET	Micheline	Membre participant
BIGOT	Patrick	Administrateur
COLLANGE	Mireille	Administrateur
JANODY	André	Administrateur
RASSON	René	Administrateur

L'objectif du comité d'audit et des risques est de faciliter la prise de décision du conseil d'administration.

Il doit s'assurer :

- ▶ de la fiabilité du processus d'élaboration de l'information comptable et financière ;
- ▶ de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ▶ du contrôle légal des comptes annuels par les commissaires aux comptes ;
- ▶ de l'indépendance des commissaires aux comptes. Il s'appuie notamment sur les travaux des commissaires aux comptes envers lesquels il peut éventuellement être donneur d'ordre (missions).

B.1.4 LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale est impliquée dans les décisions significatives de la mutuelle, dispose de pouvoirs suffisants, d'une vue complète et approfondie de l'ensemble de l'activité.

Par délégation du conseil d'administration, la directrice générale :

- ▶ signe tous actes et documents administratifs et financiers relatifs à ses missions, en application des décisions des instances compétentes ;
- ▶ représente la mutuelle dans ses relations ordinaires avec les administrations, les organismes extérieurs, les créanciers, etc ;
- ▶ manage le personnel placé sous son autorité ;
- ▶ participe aux réunions des instances supérieures (fédérations, unions nationales, etc.) ;
- ▶ applique les décisions et la stratégie définie par le conseil d'administration ;
- ▶ vérifie que le processus décisionnel est respecté ;
- ▶ rend compte au conseil d'administration de l'application de la stratégie.

B.1.5 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. COMPOSITION

L'assemblée générale est composée de délégués élus pour trois ans.

2. SES ATTRIBUTIONS

Les attributions de l'assemblée générale sont notamment relatives :

- ▶ à l'approbation annuelle des comptes de l'exercice et des rapports afférents ;
- ▶ à l'adhésion à une union ;
- ▶ à la fusion avec une mutuelle ;
- ▶ aux modifications apportées aux statuts ou aux règlements mutualistes ;
- ▶ aux montants ou taux de cotisations ainsi qu'aux prestations offertes dans le cadre des opérations individuelles mentionnées au II de l'article L 221-2 du Code de la mutualité ;
- ▶ à toute question relevant de sa compétence en application des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

B.1.6 LES FONCTIONS CLÉS

Au 31 décembre 2022, les personnes désignées pour exercer les fonctions clés au sein de NUOMA sont représentées ci-après :

- ▶ fonction clé gestion des risques : M. Benoît Fontaine (en remplacement de Mme Sandrine Avon) ;
- ▶ fonction clé actuarielle : M. Pierre-Axel Dresse (en remplacement de Mme Céline Fèvre) ;
- ▶ fonction clé audit interne : M. Stéphane Anglade (en remplacement de M. Dominique Chaignon) ;
- ▶ fonction clé vérification de la conformité : Mme Aurélia Rouvillain (en remplacement de M. Christophe Raballand).

Les responsables des fonctions clés gestion des risques et fonction actuarielle sont communs à la MNPAF, à Apivia Macif Mutuelle et à NUOMA.

Le responsable fonction clé vérification de la conformité est commun à la MNPAF, à Apivia Macif Mutuelle, à NUOMA et à l'UMG Aésio Macif.

Le responsable fonction clé audit interne est commun à Aésio mutuelle, à l'UMG Aésio Macif, à la MNPAF et à NUOMA.

B.1.7 POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LES INSTANCES

Les statuts, en conformité avec le Code de la mutualité, précisent les délégations autorisées au sein de la mutuelle :

- ▶ conformément à l'article R.211-15 du Code de la mutualité, le président du conseil d'administration et le dirigeant opérationnel dirigent effectivement la mutuelle, et doivent satisfaire aux conditions prévues à l'article L. 114-21 du Code de la mutualité ;
- ▶ le conseil d'administration peut déléguer, sous sa responsabilité et son contrôle, une partie de ses pouvoirs, soit au bureau, soit au président, soit à un ou plusieurs administrateurs, soit à une ou plusieurs commissions temporaires ou permanentes de gestion dont les membres sont choisis parmi les administrateurs ;
- ▶ le conseil d'administration fixe les conditions dans lesquelles il délègue au dirigeant opérationnel les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle ;

- ▶ le président, le secrétaire et le trésorier, chacun en ce qui les concerne, peuvent sous leur responsabilité et contrôle et avec l'autorisation du conseil d'administration, confier à d'autres salariés l'exécution de certaines tâches qui leur incombent et leur déléguer leur signature pour des activités déterminées.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PERSONNES QUI DIRIGENT EFFECTIVEMENT L'ENTREPRISE OU QUI OCCUPENT D'AUTRES FONCTIONS CLÉS

Les formations suivantes ont été suivies par certains administrateurs :

- ▶ savoir lire les comptes de son groupement pour pouvoir jouer pleinement son rôle d'élu, niveau 1 ;
- ▶ actualités protection sociale et système de santé ;
- ▶ lutte contre le blanchiment des capitaux TRACFIN ;
- ▶ les fondamentaux sur les placements ;
- ▶ les bases de la complémentaire santé ;
- ▶ la création d'un nouveau produit de santé ;
- ▶ connaissance des services de soins et d'accompagnement mutualistes.

Dix-sept administrateurs ont suivi au moins une formation. Au total, sept formations ont été suivies.

B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.4 Système de contrôle interne

L'entité décline opérationnellement le système de contrôle interne présenté dans le chapitre Groupe.

B.5 Fonction d'audit interne

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.6 Fonction actuarielle

Pour exercer ses missions, la fonction actuarielle de NUOMA s'appuie sur les équipes Actuariat, Produits, et Réassurance qui sont chargées de mettre à sa disposition tous les éléments nécessaires à l'exercice de ses missions.

B.7 Sous-traitance

NUOMA a décliné localement la politique écrite « chapeau » d'externalisation du Groupe, validée par le conseil d'administration afin d'anticiper toute sous-traitance. Cette politique spécifie notamment la notion de criticité au regard de la sous-traitance ainsi que les modalités de choix, de contrôle, mais également de formalisation contractuelle.

Afin d'assurer une maîtrise efficace des activités externalisées et de gérer les risques associés, NUOMA utilise les outils suivants :

- ▶ le processus général d'externalisation et les procédures métiers ad hoc ;
- ▶ le tableau consolidé des activités externalisées.

B.8 Autres informations

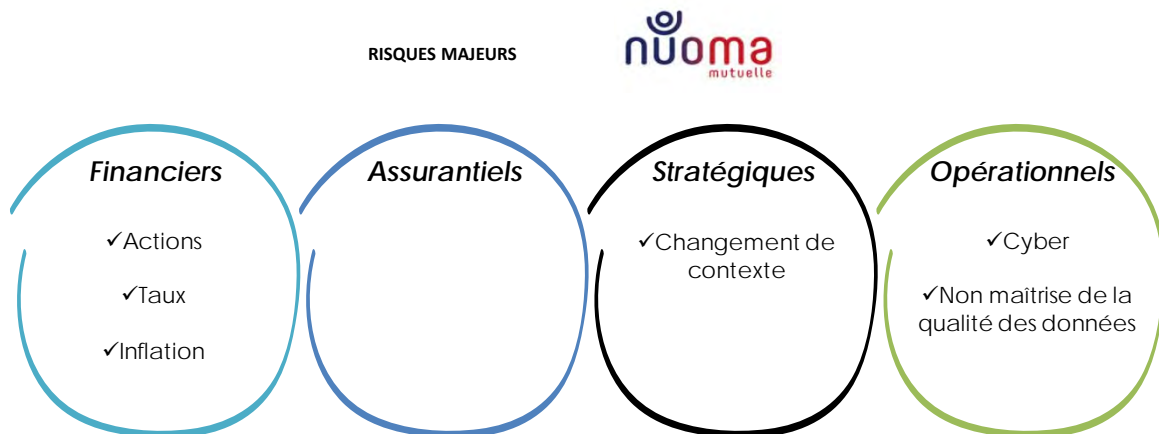
L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.



C. PROFIL DE RISQUE

Seules figurent dans cette partie les spécificités de NUOMA par rapport au chapitre Groupe.

L'évaluation du profil de risque 2022 de NUOMA a fait ressortir comme risques majeurs les risques suivants :



Les deux risques majeurs opérationnels sont des nouveautés ajoutées au référentiel des risques en 2022.

Grâce à la stabilisation de l'organisation, plusieurs risques majeurs identifiés en 2021 ne figurent plus dans cette catégorie.

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription est composé du :

- ▶ **risque arrêt de travail** : ces éléments de risque concernent la volatilité des taux de chute des contrats d'assurance, de la longévité, de l'incapacité/invalidité des assurés et des taux de frais. Ils traitent également les événements extrêmes et exceptionnels dont l'éventualité n'est pas prise en compte à travers les précédents risques évoqués ;
- ▶ **risque santé** : au regard des évolutions de l'environnement réglementaire, du contexte économique et des renouvellements prévus sur les offres.

Les risques retenus en 2022 pour la mutuelle NUOMA portent sur la tarification et le provisionnement en santé.

C.1.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module souscription santé est de 44 % dans le SCR total.

C.1.2 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Les scénarios de stress couvrant les risques de souscription ont été réalisés en 2022 comme suit :

- ▶ « **stress métier - 100 % santé** » : ce scénario repose sur la simulation d'impacts similaires au 100 % santé et aux effets potentiels du transfert de gamme du portefeuille ex-MMEI sur la sinistralité;
- ▶ « **stress combiné** - 100 % santé + taux négatifs/hausse des taux » (cf partie C.2.2).

C.2 Risque de marché

C.2.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module marché est de 45 % dans le SCR total.

C.2.2 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Les scénarios de stress couvrant les risques de marché ont été réalisés en 2022 comme suit :

- ▶ « **taux négatifs** » : taux négatifs sur la période de projection, chocs sur les actions et les spreads ;
- ▶ « **hausse des taux** » : hausse des taux sur la période de projection.

C.3 Risque de crédit

Ce risque est, pour la mutuelle NUOMA, principalement lié aux créances sur les assurés (ces dernières étant générées par la mensualisation des cotisations d'assurance).

C.3.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module contrepartie est de 3 % dans le SCR total.

C.4 Risque de liquidité

Le processus de suivi du risque de liquidité consiste à vérifier :

- ▶ la procédure de détermination des écarts à financer entre flux d'exploitation et flux de placements ;
- ▶ l'appréciation de la majoration de sécurité prévue par la mutuelle en fonction de l'incertitude sur la prévision des flux de son activité ;
- ▶ l'estimation de la liquidité supplémentaire nécessaire due au développement ;
- ▶ l'estimation du coût de liquidation des actifs éventuellement à mobiliser, particulièrement en période de crise ;
- ▶ l'identification des autres moyens de financement disponibles, le cas échéant.

C.5 Risque opérationnel

C.5.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

La part du SCR du module opérationnel est de 8 % dans le SCR total.

C.6 Autres risques importants

En 2022, un scénario de stress « grande Sécurité Sociale », couvrant le risque stratégique, a été simulé. Il porte sur l'évolution du marché de l'assurance en santé avec une augmentation de la prise en charge par l'assurance maladie des remboursements des frais de soins pour les assurés.



D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1 Actifs

Le bilan Solvabilité II de la mutuelle NUOMA est disponible dans les annexes QRT (S.02.01.02) de l'entité.

D.1.1 DESCRIPTION DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

D.1.2 VALORISATION DES ACTIFS (PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS)

VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

ACTIFS	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Écarts d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	59	59	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	73 327	75 756	-2 429
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	-	-	-
Actions	89	88	1
Obligations	32 637	35 040	-2 403
Organismes de placement collectif	37 823	37 850	-27
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	2 777	2 777	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	296	296	-
Créances nées d'opération de réassurance	-	-	-
Autres créances (hors assurance)	441	441	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 104	6 104	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	-	-	-
TOTAL	80 226	82 655	-2 429

Les principaux placements concernent les OPC ainsi que les obligations qui représentent respectivement 33 et 38 millions d'euros, soit 45 % et 52 % du total des placements en normes Solvabilité II.

Les principaux écarts de normes sur les actifs concernent les placements obligataires (-2,4 millions d'euros). Cet écart correspond aux plus ou moins-values latentes.

D.2 Provisions techniques

D.2.1 MÉTHODES ET HYPOTHÈSES DE CALCUL DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

1. MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par NUOMA ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par NUOMA.

1.1 Modélisation des cotisations

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement de la mutuelle NUOMA.

1.2 Modélisation des sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

Les tables (en incapacité et en invalidité) sont utilisées pour les portefeuilles en complément de salaire et en invalidité. Les hypothèses retenues en matière de décisions de gestion sont basées sur une continuité de l'historique.

1.3 Modélisation des frais

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres frais) sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur la base d'un taux rapporté aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

1.4 Modélisation des commissions

NUOMA n'est pas concernée par la modélisation des commissions sur acceptations, ni par des commissions de réassurance.

1.5 Provisions cédées en réassurance

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance est calculée en appliquant la clause du traité en excédent de sinistres sur le portefeuille « invalidité ». Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

2. MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par la mutuelle NUOMA pour calculer la marge de risque consiste à estimer de manière simplifiée les besoins en capitaux de la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

3. CORRECTION POUR VOLATILITÉ

NUOMA n'utilise pas de correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

D.2.2 VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

PROVISIONS TECHNIQUES AU 31/12/2022 PAR LIGNE D'ACTIVITÉ IMPORTANTE (EN MILLIERS D'EUROS)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	8 977	886	9 863	-	9 863
Non-vie	-	-	-	-	-
Santé similaire à la vie	10 757	42	10 799	-	10 799
Vie	-	-	-	-	-
Unités de compte					
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	19 734	928	20 662	-	20 662

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 19 734 milliers d'euros et est composée de 45 % d'activités santé similaire à la non-vie et 55 % d'activité santé similaire à la vie. Il n'y a pas de cessions en réassurance sur la meilleure estimation des provisions techniques.

La marge de risque représente 4,5 % du montant total des provisions techniques nettes, soit 928 milliers d'euros. Elle est en proportion significativement plus élevée en santé similaire à la non-vie (4,3 %) qu'en santé similaire à la vie (0,2 %).

D.2.3 DIFFÉRENCES ENTRE L'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

En net de réassurance au 31 décembre 2021, les provisions techniques nettes en normes Solvabilité II sont inférieures aux provisions techniques normes françaises de 5 437 milliers d'euros, soit -20,8 %.

Les principaux éléments expliquant cette différence sont les suivants :

- ▶ des hypothèses financières différentes entre les deux référentiels pour l'actualisation des flux (dans un contexte de forte hausse des taux) ;
- ▶ les taux de frais qui diffèrent entre les deux normes ;
- ▶ la prise en compte d'une provision PSAP complémentaire (3 299 milliers d'euros environ) dans les comptes normes françaises et non reprise en normes Solvabilité II ;
- ▶ la marge pour risque prise en compte en normes Solvabilité II (928 milliers d'euros).

D.2.4 INCERTITUDE LIÉE AU MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, des tests de sensibilité ont été réalisés sur les hypothèses techniques et de marché suivantes :

- ▶ inflation utilisée dans le calcul de la meilleure estimation des provisions techniques ;
- ▶ la courbe des taux servant à l'actualisation des provisions techniques ;
- ▶ le ratio de sinistralité en santé ;
- ▶ le taux de frais.

En conclusion de ces tests, la meilleure estimation des provisions techniques reste peu sensible aux hypothèses de marché. En revanche, il existe un risque d'incertitude qui correspond aux hypothèses de ratio combiné (ratio de sinistralité et taux de frais) retenues pour l'exercice à venir (dans le cadre du calcul de la meilleure estimation des provisions de primes).

D.3 Autres passifs

D.3.1 DESCRIPTION DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

D.3.2 VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

VALORISATION DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Autres provisions techniques	-	-	-
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	97	97	-
Dépôts des réassureurs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	418	-	418
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	635	635	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	38	38	-
Autres dettes (hors assurance)	2 030	2 030	-
Passifs subordonnés	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-
TOTAL	3 217	2 800	418

L'écart de valorisation entre les deux normes provient du passif d'impôts différés.



E GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

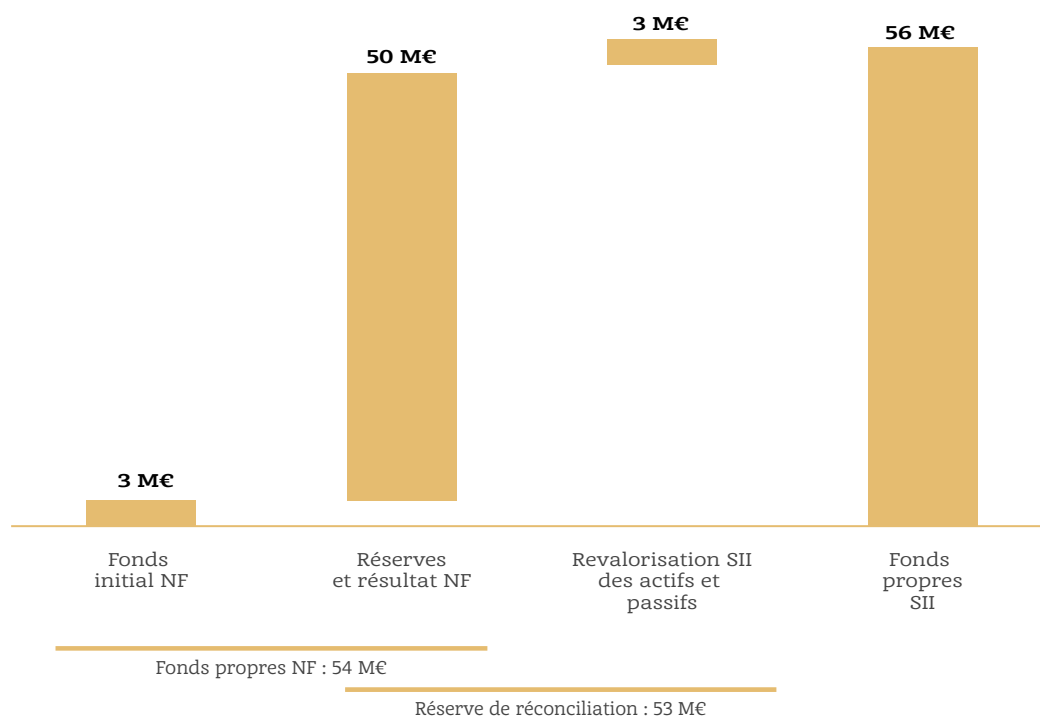
E.1.1 POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La politique « chapeau » de gestion du capital a été validée par le conseil d'administration Aéma Groupe du 18 novembre 2022, puis déclinée par NUOMA. Cette politique a été validée par le conseil d'administration NUOMA du 20 octobre 2022.

L'entité décline la politique de gestion des fonds propres présentée dans le chapitre Groupe.

E.1.2 COMPOSITION DES FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II

DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS PROPRES EN NORMES FRANÇAISES ET LES FONDS PROPRES EN NORMES SOLVABILITÉ II AU 31/12/2022



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de 56 millions d'euros sont définis dans le chapitre Groupe de ce document.

E.1.3 QUALITÉ DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II DISPONIBLES SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2021/2020
FONDS PROPRES DE BASE DE NIVEAU 1	56 347	60 543	-4 196
Fonds propres de niveau 1 non restreint	56 347	60 543	-4 196
Fonds propres de niveau 1 restreint	-	-	-
FONDS PROPRES DE NIVEAU 2	-	-	-
FONDS PROPRES DE NIVEAU 3	-	-	-
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE	56 347	60 543	-4 196
TOTAL FONDS PROPRES AUXILIAIRES			
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	56 347	60 543	-4 196

Les principes de classification des fonds propres de NUOMA sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

Le montant des fonds propres de niveau 1 a diminué de -4 196 milliers d'euros par rapport à 2021, soit -7 % :

► **du fait des variations ci-dessous :**

Retraitement des actifs :

- o la variation des plus values latentes sur placements de -8 833 milliers d'euros ;
- o l'écart de valorisation sur les créances de réassurance de 119 milliers d'euros.

Retraitement des passifs :

- o l'écart de valorisation des provisions techniques pour +3 404 milliers d'euros ;
- o la variation de l'impôt différé net pour +1 355 milliers d'euros.

► **du fait de à l'affectation du résultat 2022 de NUOMA**, en autres réserves pour -241 milliers d'euros.

E.1.4 FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LES SCR ET MCR

LES FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

Au 31 décembre 2022, les exigences en matière de limites de fonds propres dans chacun des niveaux sont respectées.

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 56 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR au 31 décembre 2022, contre 61 millions d'euros au 31 décembre 2021

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de base niveaux 1 et 2 sous certaines limites.

Au 31 décembre 2022, les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 56 millions d'euros contre 61 millions d'euros au 31 décembre 2021.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le SCR de la mutuelle NUOMA est calculé à l'aide de la formule standard.

E.2.1 ÉVOLUTION DES SCR ET MCR

ÉVOLUTION DES SCR ET MCR CONSTATÉE SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
SCR marché	10 502	13 554	-3 052
SCR contrepartie	759	659	100
SCR souscription vie	-	-	-
SCR souscription santé	10 139	11 004	-865
SCR souscription non-vie	0	0	0
Diversification entre modules	-4 825	-5 522	697
SCR lié aux actifs incorporels	0	0	0
SCR DE BASE	16 575	19 696	-3 120
SCR opérationnel	1 749	1 816	-67
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-418	-1 773	1 355
SCR NET TOTAL	17 907	19 739	-1 832
MCR	4 477	4 935	-458

Le montant de SCR s'élève au 31 décembre 2022 à 17 907 milliers d'euros, en baisse de -9 % par rapport à 2021, suite à la baisse du SCR marché (baisse du marché actions notamment) et la diminution du SCR souscription santé (en lien avec le transfert des portefeuilles Invalidité et Complément de salaire entraînant une baisse du SCR Catastrophe en santé).

Le MCR est égal à 4 477 milliers d'euros, soit le plancher (25 % du SCR).

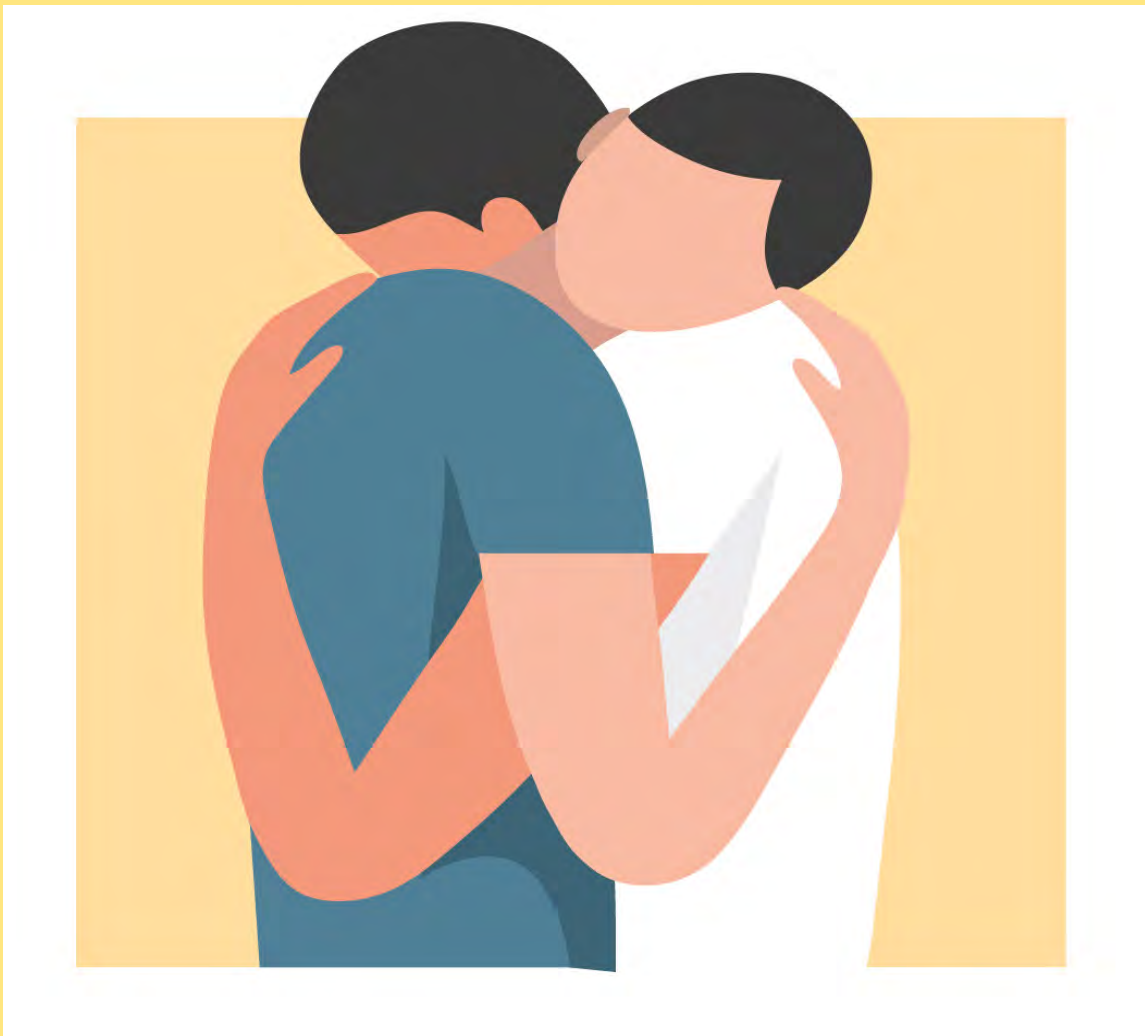
E.2.2 COUVERTURE DES SCR ET MCR

Le ratio de solvabilité de NUOMA à fin 2022 s'établit à 315 %, en hausse de +8 points par rapport à fin 2021.

Cette évolution s'explique par la baisse du SCR (-9 %) plus importante que celle des fonds propres en couverture du SCR (-7 %).

Le taux de couverture du MCR est de 1 259 %, en hausse de +32 points par rapport à 2021.

Cette variation s'explique par la baisse du MCR (-9 %) plus importante que celle des fonds propres en couverture du MCR (-7 %).



ABEILLE VIE

422

SYNTHÈSE

427

A. ACTIVITÉ
ET RÉSULTATS

433

B. SYSTÈME
DE GOUVERNANCE

447

C. PROFIL
DE RISQUE

459

D. VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

468

E. GESTION
DE CAPITAL

471

ANNEXES



Activité et résultats

- ▶ Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires d'Abeille Vie s'établit à 3 080 millions d'euros, qui est relativement stable par rapport à l'exercice précédent.
- ▶ 51 % du chiffre d'affaires est réalisé sur des produits d'épargne assurance vie en Euros contre 43 % en UC et 6 % en prévoyance.
- ▶ Au 31 décembre 2022, le résultat net est de 230 millions d'euros, en hausse de 152 millions d'euros par rapport à l'exercice 2021.

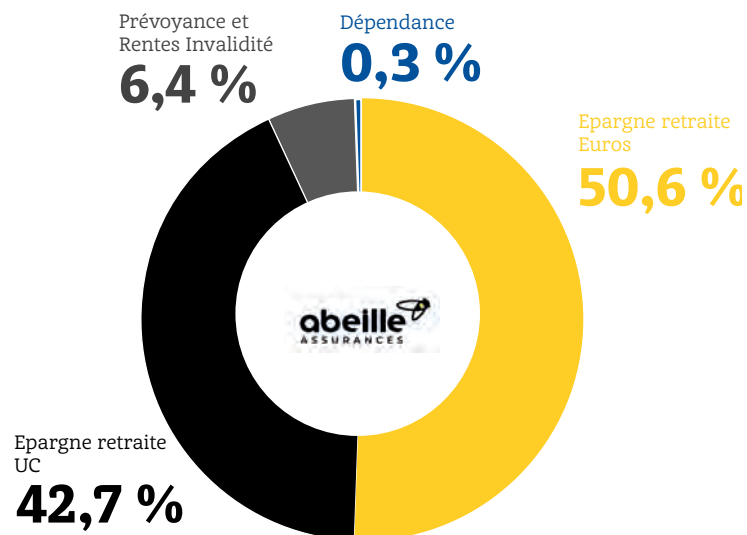
CHIFFRE D'AFFAIRES

3 080 M€

RÉSULTAT NET

230 M€

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DOMAINE





Gouvernance

Le conseil d'administration d'Abeille Vie est composé de six administrateurs.

M. Philippe-Michel Labrosse en assure la présidence depuis le 30 septembre 2021.

M. Denis Bourgeois est le directeur général d'Abeille Vie depuis le 11 mai 2022, succédant dans ce mandat à M. Serge Da Marina.

Il est assisté d'une directrice générale déléguée, Mme. Blandine Chaghal, laquelle a été reconduite dans son mandat à cette même date.



Profil de risque

Risques auxquels Abeille Vie doit faire face :

RISQUES FINANCIERS

Marché : 57 %
Contrepartie : 1 %
Liquidité : 0 %

RISQUES ASSURANTIELS

Souscription vie : 37 %
Souscription non vie : 0 %
Souscription santé : 0 %

RISQUES OPÉRATIONNELS

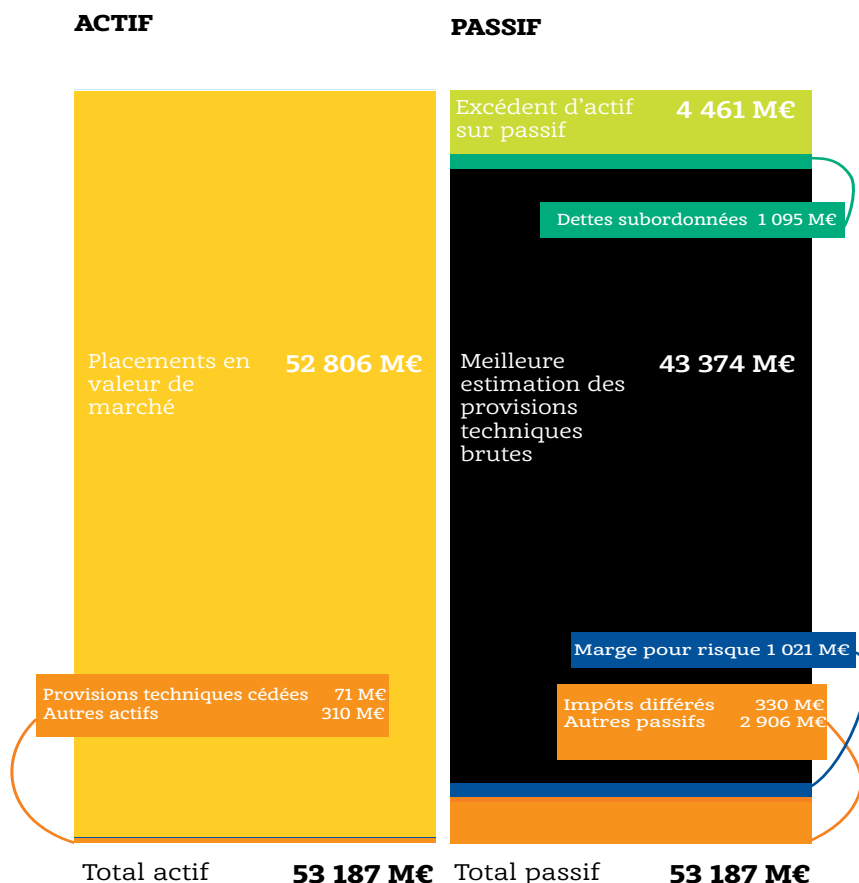
5 %

RISQUES STRATÉGIQUES

- ▶ Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- ▶ Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'Orsa.
- ▶ Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR.
- ▶ Le SCR de Abeille Vie composé à 57 % du risque de marché et à 37 % du risque de souscription (répartition exprimée en pourcentage de la somme des modules de risque de la formule standard).



Bilan prudentiel



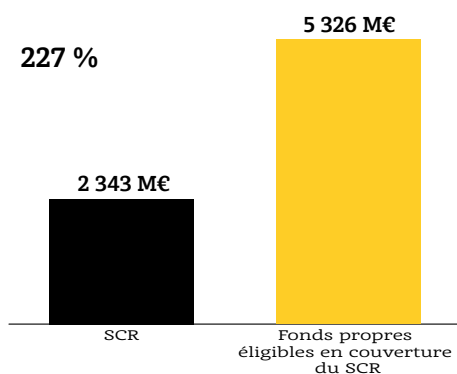
- ▶ Les placements en valeur de marché représentent 99 % du total de l'actif du bilan d'Abeille Vie, soit 52 806 millions d'euros.
- ▶ Les provisions techniques brutes de réassurance, y compris marge de risque, sont de 44 395 millions d'euros.
- ▶ L'excédent des actifs par rapport aux passifs Solvabilité II d'Abeille Vie s'élève à 4 461 millions d'euros, auquel il convient d'ajouter 1 095 millions d'euros de dettes subordonnées de niveau 2 et de soustraire 230 millions d'euros de dividendes prévisibles pour obtenir les fonds propres éligibles.



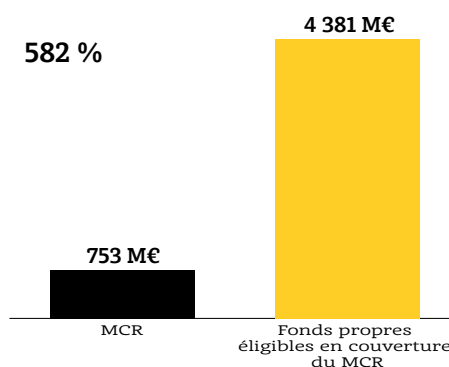
Solvabilité

- ▶ Les exigences de capital (MCR et SCR) d'Abeille Vie sont calculées selon la formule standard. Elles sont couvertes par les fonds propres éligibles.
- ▶ Le taux de couverture du SCR d'Abeille Vie passe de 176 % fin 2021 à 227 % à fin 2022, du fait de la baisse du SCR de -221 millions d'euros (soit -9 %) alors que dans le même temps les fonds propres éligibles ont augmenté de +819 millions d'euros (+18 %).
- ▶ On notera l'émission, en septembre 2022, d'une dette subordonnée de 500 millions d'euros, entièrement souscrite par des investisseurs externes et éligible en tant que fonds propres Solvabilité II de niveau 2.
- ▶ Le SCR d'Abeille Vie diminue sur l'exercice 2022 principalement en raison de l'évolution des conditions économiques.
- ▶ Abeille Vie satisfait largement aux exigences réglementaires au 31 décembre 2022.

COUVERTURE DU SCR



COUVERTURE DU MCR





A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 Activité

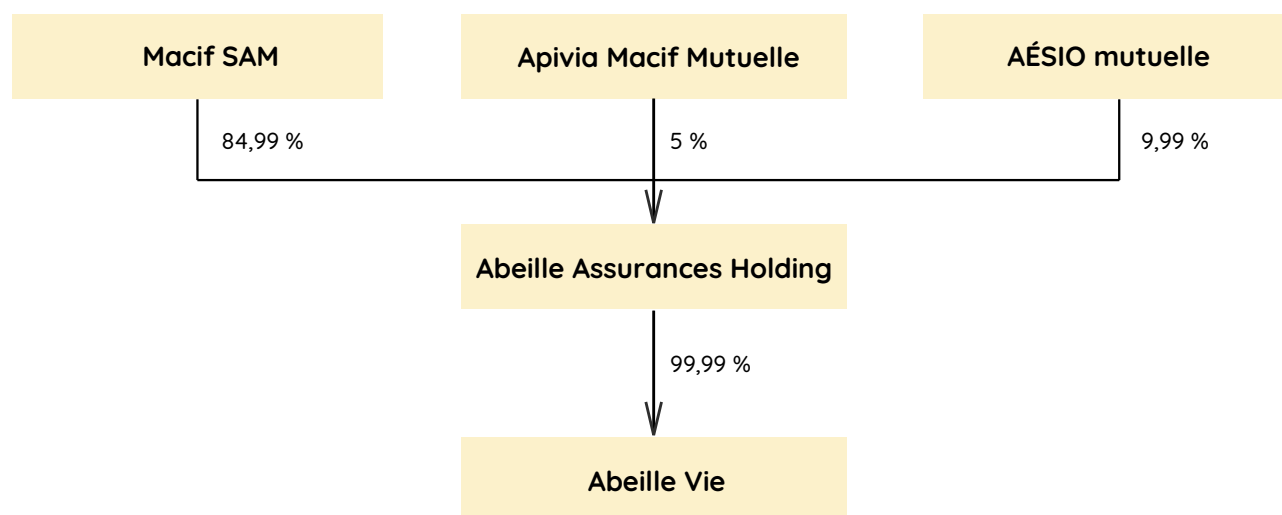
A.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

ABEILLE VIE, ENTITÉ D'AÉMA GROUPE

Abeille Vie est une société anonyme au capital de 1 205 528 532,67 euros, régie par le code des assurances, filiale à 100% d'Abeille Assurances Holding.

Abeille Vie est une société mixte distribuant principalement des produits d'Épargne et Retraite et de Prévoyance.

Abeille Assurances Holding, société anonyme dont le siège social est à Bois-Colombes, est la société mère d'un groupe qui comprend, outre Abeille Vie.



A.1.2 LISTE DES ENTREPRISES LIÉES SIGNIFICATIVES

Abeille Vie est consolidée en intégration globale par le groupe Aéma Groupe, lui-même soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Abeille Vie détient des participations dans un certain nombre d'entreprises liées, dont les plus importantes, au 31 décembre 2022 sont Abeille Épargne Retraite (société d'assurance détenue à 100 %), Abeille Retraite Professionnelle (FRPS détenu à 100%), le groupe Union Financière de France (74,99 %) et Épargne Actuelle (100 %). La liste des principales entreprises liées et participations d'Abeille Vie figure en annexe 1.

A.1.3 FAITS MARQUANTS

L'exercice clos le 31 décembre 2022 est le premier exercice sur une année pleine post acquisition d'Abeille Assurances Holding (ex Aviva France) par Aéma Groupe (via Macif, Aésio et Apivia Macif Mutuelle). Au cours de cette année, Abeille Assurances Holding a mis en place un plan d'actions sur 18 mois, avec un pré-requis essentiel relatif au désarrimage de l'ensemble Abeille Assurances de son ancien actionnaire britannique et à l'arrimage à son nouveau Groupe prudentiel de référence : Aéma Groupe. Ce vaste projet a largement mobilisé l'entreprise et ses réseaux de distribution sur l'année 2022.

Ré-internalisation des services fournis par l'ancien actionnaire et changement de marque

Dans ce cadre, l'exercice 2022 a été marqué, pour l'ensemble des entités filiales d'Abeille Assurances Holding, par la mise en œuvre d'accords de services de transition fournis par l'ancien groupe actionnaire, en vue de la sortie progressive de cette relation et la « réinternalisation » des dits services au sein de chacune des entités (également dénommées « opérations de désarrimage »).

En complément, cette année a également été marquée par le déploiement de la marque Abeille Assurances venue en remplacement de la marque Aviva dont l'usage en France par les entités Abeille Assurances et leurs filiales a cessé depuis le 30 octobre 2022.

Capital et Dettes

En septembre 2022, Abeille Vie a émis sur les marchés financiers (Euro MTF Market) une dette sous la forme de Titre Subordonné Remboursable Tier 2 durable pour un montant de 500 M€, avec une maturité de 11 ans et un coupon de 6,25 %.

Cette émission obligataire subordonnée a été structurée dans un format « durable » ; c'est-à-dire que le Groupe s'engage à investir un montant équivalent aux fonds reçus dans des actifs verts et sociaux, tel que décrit dans le contrat cadre d'émission des titres.

Situation internationale

Les événements liés à la situation en Ukraine et aux conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie ont fait l'objet en 2022 d'un suivi attentif par Abeille Assurances et ses filiales piloté par Aéma Groupe. Il n'a pas été identifiée d'exposition significative tant sur les volets contractuels que financiers. L'exposition est également très faible vis-à-vis des pays frontaliers de l'Ukraine.

Offre publique d'achat simplifiée lancée sur les titres d'Union Financière de France Banque

Le 28 novembre 2022, Abeille Assurances Holding (qui détient 99,99 % des titres d'Abeille Vie) et indirectement 74,99 % du capital et des droits de vote¹ de la société Union Financière de France Banque (ci-après « UFF ») a annoncé son intention de déposer un projet d'offre publique d'achat simplifiée en numéraire sur les actions UFF au prix de 21 euros par action.

¹ Sur la base d'un capital composé de 16.233.240 actions représentant 16.233.240 droits de vote théoriques au 31 octobre 2022. En application de l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre total de droits de vote théoriques est calculé sur la base de toutes les actions composant le capital social, y compris les actions privées de droits de vote.

Dans un contexte où UFF n'entendait pas recourir au marché pour se financer, l'Offre a été motivée par la volonté d'Abeille Assurances Holding de :

- ▶ renforcer ses liens avec UFF et soutenir au mieux son projet stratégique ;
- ▶ favoriser le développement d'UFF notamment via la modernisation de ses systèmes d'information ;
- ▶ simplifier le fonctionnement d'Abeille Assurances Holding et ses filiales et iv) supprimer les coûts récurrents et contraintes inhérentes à l'inscription de la société UFF à la cote sur un marché réglementé.

Abeille Assurances Holding a annoncé son intention, à l'issue de l'Offre, de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions UFF si les conditions légales et réglementaires étaient réunies.

Évolution de la gouvernance

Il est enfin souligné le changement de directeur général intervenu le 11 mai 2022 et dans la continuité de ce changement, une recomposition du conseil d'administration. Les éléments sont détaillés dans la partie du rapport sur la Gouvernance.

A.1.4 ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE

Encaissement épargne

Dans un contexte économique défavorable, sur fond de ralentissement généralisé et plus marqué qu'attendu en 2022, avec une inflation qui a atteint des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies, l'activité d'Abeille Vie hors produit AFER enregistre un chiffre d'affaires de 1,9 milliards, en baisse de 4 % par rapport à 2021. La part des unités de compte (UC) dans le chiffre d'affaires est de 55 % en 2022 contre 53 % en 2021.

Le produit AFER, co-assuré à 50 % entre Abeille Vie et Abeille Épargne Retraite affiche quant à lui un chiffre d'affaires de 2,4 milliards d'euros en progression de 6 % par rapport à l'année précédente. La part des UC dans le chiffre d'affaires est de 23 % à fin 2022 (comme en 2021).

Le taux de collecte Épargne/Retraite en UC est de 52,8 % à fin 2022 (contre 52,6 % à fin 2021).

Encours épargne

Au 31 décembre 2022, l'encours d'épargne Non AFER géré représente 19,3 milliards d'euros (dont 55,3 % d'UC) et se décompose comme suit :

- ▶ Fonds Garanti : 8 650 millions d'euros, soit 44,7 % (8 768 millions d'euros, soit 42,5 % en 2021).
- ▶ Unités de Compte : 10 684 millions d'euros, soit 55,3 % (11 862 millions d'euros, soit 57,5 % en 2021).

Au 31 décembre 2022 l'encours d'épargne du contrat AFER représente 27,1 milliards d'euros (27,8 milliards d'euros en 2021) en baisse de 2,7 % par rapport à 2021.

- ▶ Fonds Garanti : 20 292 millions d'euros, soit 74,9 % (20 766 millions d'euros, soit 74,6 % en 2021).
- ▶ Unités de Compte : 6 729 millions d'euros, soit 24,9 % (6 984 millions d'euros, soit 25,1 % en 2021).
- ▶ Fonds Eurocroissance : 57 millions d'euros, soit 0,2 % (76 millions d'euros, soit 0,3 % en 2021).

Le taux de rachat 2022 des contrats d'épargne hors AFER diminue légèrement passant de 5,47 % en 2021 à 4,99 % en 2022 à l'instar des contrats d'épargne AFER (taux de rachat de 2,92 % en 2021 contre 2,84 % en 2022).

A.2 Résultats de souscription

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET PAR GRANDE LIGNE D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022				Total	2021 Total	Variation 2022/2021
	Épargne retraite assurance-vie Euros	Épargne retraite assurance- vie UC	Prévoyance et rentes invalidité	Dépendance			
Primes acquises brutes	1 559 445	1 314 068	197 843	8 845	3 080 201	3 088 884	-8 683
Charge sinistres et variation des provisions brutes	-1 331 958	-1 185 074	-98 133	-6 975	-2 622 140	-2 670 121	47 981
Autres charges	-182 941	- 72340	-38 975	-2 655	-296 911	-265 343	-31 568
Solde de réassurance	-1 139	-	-3 424	-582	-5 145	-6 742	1 597
Marge technique	43 407	56 654	57 311	-1 367	156 005	146 677	9 328
Marge financière technique	82 669	-1 665	7 131	3 604	91 739	-61 988	153 727
Solde technique et financier	126 076	54 989	64 442	2 237	247 744	84 689	163 055
Solde des éléments non techniques					-18 020	-6 409	-11 611
Résultat net					229 724	78 280	151 444
dont total des produits financiers nets					878 336	721 584	156 751

Le résultat net en 2022 est un profit de 229,7 millions d'euros contre 78,3 millions d'euros en 2021 soit une progression de 151,4 millions d'euros dont +9,3 millions d'euros de marge technique, +153,7 millions d'euros de marge financière et -11,6 millions d'euros d'éléments non techniques.

Le chiffre d'affaires est relativement stable.

La marge technique de l'Épargne Euros est bénéficiaire de 43,4 millions d'euros en 2022 contre un bénéfice de 24,4 millions d'euros en 2021, soit une amélioration de +19 millions d'euros. Cette amélioration s'explique :

- ▶ par une détérioration de -13,8 millions d'euros due à la variation des provisions globales (dotation de 15,3 millions d'euros à la provision pour garantie plancher et reprise de 1,5 millions d'euros de provision globale de gestion) ;
- ▶ par une amélioration de +32, 8 millions d'euros de la marge hors provisions globales. Suite à une analyse de la répartition des commissions, un reclassement de commissions d'acquisition entre l'euro et l'UC (en défaveur de l'UC) a été opéré en 2022. En proforma 2021, ce reclassement vaut 35,3 millions d'euros ce qui amène en proforma à une légère baisse de la marge technique Euros pour 2,5 millions d'euros.

La marge technique de l'Épargne UC est bénéficiaire de 56,7 millions d'euros en 2022 contre un bénéfice de 112,2 millions d'euros en 2021, soit une baisse de -55,5 millions d'euros. Le reclassement des commissions d'acquisition opéré en 2022, amènerait en proforma à une diminution de -20,2 millions d'euros. Cette diminution s'explique essentiellement par une baisse des commissions de placement (en lien avec l'évolution des marchés financiers) et une croissance des frais généraux.

La marge technique de la Prévoyance et Rentes Invalidité est de 57,3 millions d'euros en 2022 contre 13,9 millions d'euros en 2021 soit une amélioration de +43,4 millions d'euros. Cette évolution s'explique par une baisse des provisions de -13,6 millions d'euros due à la hausse du TME et des bonis de liquidation dus notamment à une adaptation des paramétrages de provisions sur les collectives.

La marge technique de la Dépendance est de -1,4 millions d'euros en 2022 contre -3,8 millions d'euros en 2021, en amélioration de +2,4 millions d'euros.

L'amélioration de la marge financière s'explique essentiellement par la réalisation de fortes plus-values en 2022, alors que 2021 avait été impacté par la réalisation de moins-values conséquentes sur le portefeuille des actifs en représentation des fonds propres.

Le solde des éléments non techniques est en perte de 18 millions d'euros en 2022, contre une perte de 6,4 millions d'euros en 2021 (détail dans la partie A4).

A.3 Résultats des investissements

ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS)

hors UC	2022			2021			Variation 2022/2021
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Total	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Total	
Placements immobiliers	109 304	24 435	133 739	72 785	36 966	109 752	23 987
Placements en actions	107 248	5 776	113 023	20 831	7 159	27 991	85 033
Placements obligataires, et prêts	745 955	61 427	807 382	649 749	114 900	764 649	42 733
Placements monétaires	10 349	3 777	14 126	11 188	-19	11 169	2 956
Produits financiers	972 856	95 414	1 068 270	754 553	159 007	913 560	154 710
Charges financières			-189 934			-191 976	2 042
Produits financiers nets			878 336			721 584	156 751
Taux de rendement			2,2 %			1,9 %	0,3 %

Les produits financiers nets augmentent en 2022 de + 157 millions d'euros, passant de 722 millions en 2021 à 878 millions d'euros en 2022.

Les revenus courants progressent de +224 millions d'euros en 2022, principalement suite à des dividendes perçus sur les fonds propres (SHF) ainsi qu'à l'impact favorable de l'inflation. Les placements obligataires et prêts contribuent également aux revenus courants à hauteur de +3 millions d'euros.

Les plus-values nettes réalisées s'élèvent à 95 millions d'euros, en baisse de -64 millions d'euros par rapport à 2021.

Le montant des charges financières est de -190 millions d'euros, quasi stable par rapport à 2021. Il intègre notamment les intérêts des dettes subordonnées (-16 millions d'euros) ainsi que les charges des autres placements (-174 millions d'euros). Rapporté à la valeur nette comptable moyenne des placements (hors UC), le taux de rendement comptable s'établit à 2,2 % en 2022 contre 1,9 % en 2021, soit une hausse de +0,3 points.

A.4 Résultats des autres activités

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
Autres produits non techniques	12 547	13 120	-573
Autres charges non techniques	-67 790	-1 606	-66 184
Résultat exceptionnel	-	-	-
Participation des salariés	-2 616	-2 916	300
Impôt sur les bénéfices	3 781	-42 404	46 185
Dépenses et revenus non techniques	-54 078	-33 806	-20 272
Produits financiers nets alloués au non technique	36 058	27 397	8 661
Solde des éléments non techniques	-18 020	-6 409	-11 611

En 2022, le solde des éléments non techniques ressort à -18 millions d'euros, soit une dégradation de -12 millions d'euros essentiellement due à l'effet d'impôt sur la réserve de capitalisation et à l'impôt sur les bénéfices.

Les autres produits non techniques nets de charges qui intègrent essentiellement l'effet d'impôt sur la réserve de capitalisation (RC) sont en recul de -67 millions d'euros. Cette évolution s'explique par la réalisation de moins-values sur des actifs soumis à la réserve de capitalisation.

Le gain de +3,8 millions d'euros sur l'impôt sur les bénéfices est lié au boni (différentiel entre les montants provisionnés au 31 décembre 2021 et les montants réellement payés en 2022) réalisé au titre de l'impôt de 2021.

Par ailleurs, le résultat fiscal étant déficitaire suite à des mouvements de reprise sur la réserve de capitalisation, aucune provision d'impôt n'a été constituée au titre de l'exercice 2022.



B. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance d'Abeille Vie par rapport au chapitre Groupe.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Abeille Vie, est une société anonyme à conseil d'administration, détenue à 99,99% par la société Abeille Assurances Holding. Le système de gouvernance d'Abeille Vie est porté par Abeille Assurances Holding.

B.1.2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration d'Abeille Vie est, au jour de la présentation du présent rapport composé de six administrateurs.

Nom	Prénom	Statut
CÉLIÉ	Renaud	Administrateur
DELIGNON	Isabelle	Administrateur
DENIS	Hélène	Administrateur
JOST	Valéry	Administrateur
LABROSSE	Philippe-Michel	Président
QUARELLO	Raphaël	Administrateur

M. Philippe-Michel Labrosse assure la présidence du conseil depuis le 30 septembre 2021.

M. Denis Bourgeois est le directeur général d'Abeille Vie depuis le 11 mai 2022, succédant dans ce mandat à M. Serge Da Mariana.

Il est assisté d'une directrice générale déléguée, Mme Blandine Chaghal, laquelle a été reconduite dans son mandat à cette même date.

Au cours de l'exercice 2022, le conseil d'administration s'est réuni à onze reprises.

Le commissaire aux comptes a été convoqué à toutes les réunions du conseil au cours desquelles ont été examinés et arrêtés les comptes.

2. RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration arrête les comptes annuels qu'il soumet à l'approbation de l'assemblée générale. Il approuve également le plan d'audit interne et le plan de réassurance, ainsi que le présent rapport.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux, environnementaux, culturels et sportifs de son activité. Le conseil suit les travaux des quatre fonctions clés (au sens de la réglementation Solvabilité II) ; un point sur l'activité lui est régulièrement présenté par la direction générale.

La société Abeille Assurances Holding ainsi que ses filiales sont tenues de se conformer au système de gestion des risques Groupe et au système de contrôle Groupe dans les conditions prévues dans les statuts de la Sgam Aéma Groupe.

3. COMITÉS SPÉCIALISÉS

Filiale de la société Abeille Assurances Holding, Abeille Vie entre dans le périmètre d'activité des comités décrits ci-dessous, lesquels émanent du conseil d'administration d'Abeille Assurances Holding.

3.1 Le comité de l'audit et des risques

Les comités des comptes et de l'audit et des risques ont fait l'objet d'une « fusion » depuis le 30 septembre 2021, suite au changement d'actionnaire pour devenir le comité de l'audit et des risques.

Le comité de l'audit et des risques (ci-après le « comité » ou le « CAR ») exerce ses activités sous la responsabilité du conseil d'administration. Le comité prépare les travaux du conseil d'administration en ce qui concerne l'analyse des comptes et des informations financières, la politique de gestion des risques majeurs et le contrôle interne de la société.

Il est notamment en charge de :

- ▶ suivre le processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière ;
- ▶ évaluer les situations de conflits d'intérêts pouvant affecter un administrateur et proposer les mesures propres à les prévenir ou à y remédier ;
- ▶ veiller à l'existence, l'adéquation, l'application et l'efficacité des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ▶ procéder à une revue des projets comportant des risques significatifs ;
- ▶ être informé annuellement de l'organisation de l'audit interne et de son programme d'audit interne et périodiquement des principales observations des missions d'audit interne ayant des incidences sur les processus de contrôle interne, les risques ou l'exactitude de l'information financière ;
- ▶ évaluer la méthodologie utilisée pour déterminer les besoins en capital et les tests de résistance de la société ;
- ▶ évaluer la pertinence et l'efficacité du système de contrôle de l'information non financière et de gestion des risques ;
- ▶ surveiller les exigences réglementaires dans l'ensemble de la société ;
- ▶ évaluer les procédures de la société (et leur respect) relatives à la lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent, le terrorisme et la corruption.

Le CAR s'est réuni à neuf reprises en 2022 selon un calendrier principalement rythmé par les réunions du conseil d'administration, dont il a préparé les délibérations.

Au 31 décembre 2022, le CAR est composé de cinq membres :

Nom	Prénom	Statut
BONNIN	François	Membre
BOUFFARD	Nicolas	Membre
DE PONCINS	Constance	Présidente
GROSSE	Jean-Louis	Membre
SIMON	Jean-Marc	Membre

3.2 Le comité des rémunérations et des sélections

Le comité des rémunérations et des sélections (ci-après le « comité »), est un organe consultatif. Il a été mis en place le 30 septembre 2021 pour émettre des avis sur les sujets ayant trait à la composition des conseils d'administration et à la rémunération des personnels identifiés (mandataires sociaux et fonctions clés le cas échéant).

- ▶ En ce qui concerne la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration de la société :
 - examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du conseil d'administration ;
 - faire des propositions et de donner un avis au conseil d'administration en vue de la nomination, du renouvellement ou de la révocation du mandat d'un administrateur ou d'un dirigeant effectif ;
 - veiller à l'équilibre de la composition du conseil d'administration et à la politique de diversité appliquée aux administrateurs ;
 - donner un avis sur la situation d'indépendance de chaque administrateur ;
 - prendre connaissance des projets de rapports réglementaires relatifs au gouvernement d'entreprise.

- ▶ En ce qui concerne les rémunérations :
 - proposer au conseil d'administration la rémunération à allouer aux dirigeants mandataires sociaux ainsi que les avantages de toute nature mis à leur disposition ;
 - émettre des propositions sur les systèmes de rémunération et d'incitation des dirigeants mandataires sociaux de la société;
 - soumettre chaque année au conseil d'administration le projet des rapports sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux et sur la politique de rémunération des dirigeants.

Le comité se réunit aussi souvent que nécessaire et au minimum deux fois par an. Il s'est réuni à sept reprises en 2022.

Le comité des rémunérations et des sélections est composé de deux membres et d'un représentant de la direction des ressources humaine d'Aéma Groupe :

Nom	Prénom	Statut
DE PONCINS	Constance	Membre
PERRAULT	Philippe	Président

3.3 Le comité stratégique

Le comité stratégique est en charge de la production d'avis et/ou des recommandations au conseil d'administration de la société, en amont de sa prise de décision, sur les sujets relatifs à la stratégie. Il a été mis en place le 30 septembre 2021.

Le comité contribue par ses travaux à éclairer le conseil d'administration quant à la détermination de la stratégie générale. Le comité étudie les axes stratégiques à moyen et long terme de la société en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de leurs activités ainsi que les grandes tendances et évolutions technologiques et concurrentielles des métiers.

Il est chargé dans ce cadre de proposer au conseil d'administration des axes de réflexion et d'entretenir un dialogue continu avec la direction générale sur les évolutions envisagées.

Le comité se réunit aussi souvent que nécessaire, et au minimum trois fois par an. Il s'est tenu à quatre reprises en 2022.

Au 31 décembre 2022, le comité stratégique est composé de cinq membres :

Nom	Prénom	Statut
ARNAUD	Yann	Membre
DOGNETON	Jean-Philippe	Président
EZERZER	Odile	Membre
HADARI	Luca	Membre
LE LAY	Mira	Membre

B.1.3 LES FONCTIONS CLÉS

Au 31 décembre 2022, les personnes désignées pour être fonctions clés au sein d'Abeille Assurances Holding et de ses filiales assurantielles sont représentées ci-après :



Victorien Poncelet

Fonction clé gestion des risques



Jonathan Limbourg

Fonction clé actuarielle vie



Frédéric Bussereau

Fonction clé audit interne



Elisabeth Fabre

Fonction clé vérification de la conformité

Les responsables des fonctions clé audit interne, vérification de la conformité et gestion des risques sont les mêmes dans les entités Abeille Vie, Abeille Épargne Retraite et Abeille IARD & Santé.

Le responsable de la fonction clé actuarielle vie est commun aux entités Abeille Vie et Abeille Épargne Retraite.

B.1.4 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale d'Abeille Vie est composée de deux actionnaires : la société Abeille Assurances Holding et la société LOCAMAT. Abeille Assurances Holding détient 99,99 % du capital.

Toutes les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblée générale.

Au cours de l'année 2022, l'assemblée générale d'Abeille Vie s'est réunie une fois en juin.

B.1.5 LA DIRECTION GÉNÉRALE D'ABEILLE VIE

1. ORGANIGRAMME

Au 31 décembre 2022, l'organigramme de la direction générale d'Abeille Vie est le suivant :



Denis Bourgeois

Directeur général



Blandine Chaghal

Directrice générale déléguée

2. DÉLÉGATIONS DE RESPONSABILITÉS

1. Délégations de pouvoir au directeur général et au directeur général délégué

Un dispositif de délégations de pouvoirs a été mis en place, par lequel le directeur général et les directeurs généraux délégués ont consenti des délégations de pouvoirs aux personnes pourvues de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires pour exercer les pouvoirs délégués.

Afin de permettre aux directeurs généraux délégués de se consacrer pleinement à leur fonction, il a été convenu pour Abeille Vie, mais également pour les autres entités assurantielles, de ne plus cumuler cette fonction avec un mandat d'administrateur.

Les administrateurs-directeurs généraux délégués ont donc démissionné de leur mandat d'administrateur.

2. Limitations apportées par le conseil aux pouvoirs du directeur général

Le directeur général M. Denis Bourgeois, est assisté par une directrice générale déléguée, Mme Blandine Chaghal.

Jusqu'en septembre 2021, à titre de mesure d'ordre interne non opposable aux tiers, les pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué ont été limités conformément au document intitulé « Limitation of the Aviva Assurances General Manager's and Deputy General Manager's Authorities-spending limit framework ».

Ces limitations de pouvoirs ont pris fin lors du rapprochement avec Aéma Groupe en septembre 2021.

La gouvernance exécutive s'appuie sur un comité de direction générale (« CDG ») dont les membres sont : le directeur général d'Abeille Assurances Holding, le directeur général délégué d'Abeille Assurances Holding/directeur finance, affaires juridiques et risques, le directeur général d'Abeille Vie, d'Abeille Épargne Retraite et d'Abeille Retraite Professionnelle, le directeur général d'Abeille IARD & Santé, le directeur du développement, le directeur des ressources humaines et le directeur de la stratégie.

B.1.6 POLITIQUE ET PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

Dans le prolongement de la Directive 2009/138/CE dite « Solvabilité II », l'article 258 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 dispose que les entreprises d'assurance ou de réassurance doivent adopter une politique écrite en matière de rémunération.

Celle-ci est réexaminée au moins une fois par an. Elle est soumise à l'approbation préalable de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle et adaptée compte tenu de tout changement important affectant le système ou le domaine concerné.

1. PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs de la politique de rémunération d'Abeille Vie se réfèrent à ceux de la politique « chapeau » d'Aéma Groupe.

2. MISE ŒUVRE DU DISPOSITIF SELON LA COMITOLOGIE OU LA FONCTION RESPONSABLE CONCERNÉE

La direction des ressources humaines met en œuvre le déploiement de la politique de rémunération globale validée par la direction générale.

La gouvernance de la politique de rémunération d'Abeille Vie est définie au sein de l'unité économique et sociale (U.E.S) Abeille Assurances.

Abeille Assurances Holding dispose d'un comité des rémunérations rendant compte au conseil d'administration.

Ce comité valide la rémunération et la nomination des principaux dirigeants mandataires sociaux et les fonctions clés.

La gouvernance appliquée par Abeille Assurances Holding permet d'assurer une revue exhaustive et indépendante de la politique de rémunération.

La Direction des Ressources Humaines est responsable de la politique des rémunérations. Elle est validée par le conseil d'administration sur avis du comité des risques et audit et/ou du comité des rémunérations.

3. COMPOSANTE DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

La politique de rémunération permet de garantir l'engagement et la fidélisation sur le long terme des collaborateurs en assurant une gestion appropriée des risques et de la conformité.

Les composantes de la rémunération fixe et de la rémunération variable sont équilibrées de sorte que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération totale pour éviter que les salariés ne dépendent de manière excessive de la composante variable.

Les pratiques de rémunération et d'attribution d'avantages sociaux des salariés relevant des classes 1 à 7 de la convention collective des sociétés d'assurances du 27 mai 1992 sont encadrées par des accords et des dispositifs prévus par la loi.

Abeille Assurances Holding compare également ses pratiques en matière de rémunération à celles des autres sociétés du marché de l'Assurance.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

L'entité présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

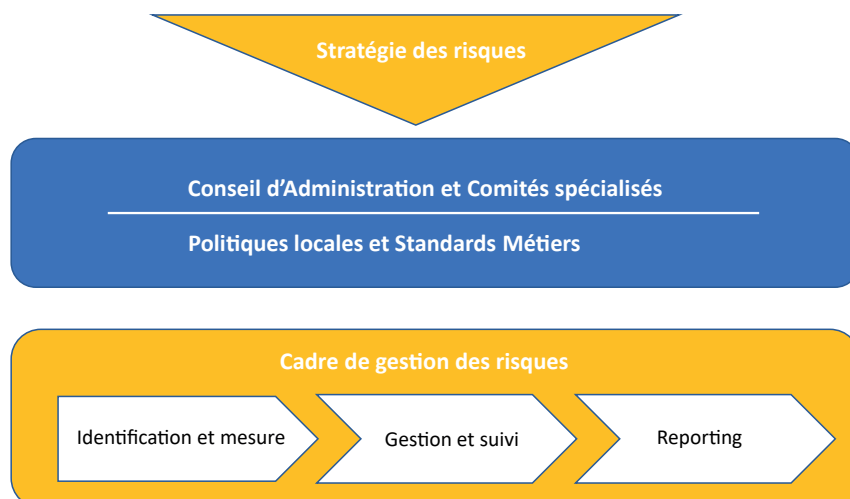
Seules figurent les spécificités de l'entité Abeille Vie.

B.3.1 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

1. STRATÉGIE

Conformément aux exigences réglementaires, Abeille Assurances Holding a mis en place un système de gestion des risques permettant une prise de décision dynamique basée sur les risques. Ce système de gestion des risques s'applique aux entités d'assurance filiales d'Abeille Assurances Holding dont Abeille Vie. Ainsi, Abeille Vie alloue son capital disponible de sorte à optimiser ses rendements en fonction des risques pris, tout en veillant à conserver un niveau de capital économique et réglementaire conforme à son appétence aux risques. Les objectifs de la gestion des risques d'Abeille Vie sont :

- de s'assurer que le capital est affecté là où il produit le meilleur rendement en fonction des risques choisis ;
- d'être conforme aux attentes des clients, des investisseurs et des superviseurs en maintenant un niveau de surplus de capital permettant de tenir nos engagements, même en cas de risques extrême ;
- de diffuser une gestion des risques rigoureuse au sein des métiers, sur la base d'un niveau d'appétence aux risques clair et en restant dans les limites définies.



B.3.1.1 DISPOSITIFS ET PROCESSUS

1. CADRE GÉNÉRAL - POLITIQUES ÉCRITES

1.1 PRINCIPES

Afin de répondre aux exigences réglementaires, Abeille Assurances Holding dispose de trente-quatre politiques locales et cinquante-huit standards métiers. Ces politiques de gestion des risques définissent la stratégie en matière de risques et l'appétence aux risques du conseil d'administration d'Abeille Assurances Holding. Elles sont validées au moins une fois par an par le conseil d'administration.

Ces politiques précisent, en particulier :

- ▶ le cadre de l'appétence aux risques devant être utilisé par la compagnie ;
- ▶ l'approche en matière d'identification, mesure, gestion, surveillance et reporting des risques ;
- ▶ les rôles et les responsabilités (y compris le modèle des trois lignes de défense) ;
- ▶ les structures de gouvernance en matière de gestion des risques.

1.2 CORPUS DES POLITIQUES ÉCRITES

Les politiques locales sont décrites selon la segmentation définie par le Groupe.

À noter que les thématiques d'audit interne et de compétence & honorabilité sont traitées dans des politiques uniques applicables à l'ensemble des entités du Groupe.

Les trente-quatre politiques locales d'Abeille Assurances Holding sont les suivantes :

Politiques d'Aéma Groupe	Déclinaisons sous forme de politiques locales
Gestion des risques	Gestion des risques
	Réassurance et autres techniques d'atténuation du risque Vie
	Réassurance Abeille Vie
	Gestion du risque de souscription Vie
	Gestion du risque de souscription Abeille Vie
	Politique de gouvernance et de surveillance des produits Vie
	Politique de gouvernance et de surveillance des produits GI
ORSA	ORSA
Risques opérationnels et contrôle interne	Contrôle interne et gestion des risques opérationnels
Provisionnement	Politique de provisionnement Vie
	Politique de provisionnement Abeille Vie
Risques investissements et concentration/liquidité	Gestion des risques d'investissement
	Gestion du risque de liquidité
	Gestion du risque de concentration
	Politique d'intégration des risques en matière de durabilité
	Politique de diligence raisonnable sur les principes incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité
Gestion Actif-Passif	Gestion Actif-Passif
Gestion du capital	Gestion du capital

Politiques d'Aéma Groupe	Déclinaisons sous forme de politiques locales
Risques stratégiques et de réputation	Communication et réputation
Reporting et informations publiques	Relations avec les autorités
Externalisation	Externalisation
Rémunération	Rémunération
Conformité	Vérification de la conformité
	Conflits d'intérêt
	Politique de lutte contre la corruption
	Politique de sécurité financière
	Gouvernance des données (hors SII)
QDD	Conservation des données
	Gouvernance des données solvabilité II
Continuité d'activité, sûreté et sécurité	Politique de Sécurité des Systèmes d'Information
	Plan de continuité d'activité
Autres politiques	Politique de Gestion des Distributeurs Courtage Dommage
	Protection des intérêts des clients (reprend réclamations, clients vulnérables. Devoir de conseil assurance vie)

1.3 PROCESSUS DE VALIDATION

Le processus de validation des politiques Abeille Assurances Holding est le suivant :

- ▶ relecture et validation du sponsor (membre de la directions générale ou fonction clé) ;
- ▶ présentation au référent gouvernance (membre du conseil d'administration) qui se positionne à la fois sur le fond et la forme de la politique ;
- ▶ présentation au comité d'audit et des risques, pour avis ;
- ▶ présentation au(x) conseil(s) d'administration pour validation.



2. DÉCLINAISON DU CADRE GÉNÉRAL EN QUATRE DISPOSITIFS

2.1 DÉFINITION D'UN CADRE D'APPÉTENCE AUX RISQUES

Le cadre d'appétence aux risques définit les limites en termes d'appétence aux risques d'Abeille Assurances Holding et ses filiales d'assurance.

Le dispositif d'appétence aux risques est composé de : l'organe d'administration, de gestion et de contrôle ;

- ▶ **l'Appétence aux risques** est définie par les niveaux de risques que la compagnie accepte de prendre, compte tenu de la stratégie mise en place. Ces niveaux d'appétence aux risques sont approuvés par le conseil d'administration au regard de quatre critères principaux : critère de ratio de solvabilité, critère de liquidité, critère de résultat cumulé et critère du risque opérationnel¹ ;
- ▶ **les Préférences aux risques** spécifient les risques qu'Abeille Assurances Holding et ses filiales d'assurances souhaite accroître, maintenir stables ou réduire. Les risques couverts sont d'ordre financiers, assurantiels et opérationnels² ;
- ▶ **les Tolérances aux risques (ou limites opérationnelles)** sont les limites opérationnelles pouvant être spécifiques aux lignes d'activités. Les principaux indicateurs de tolérance (liste non exhaustive) sont la tolérance au risque de taux d'intérêt ainsi que la tolérance aux risques opérationnels qui est définie dans notre registre des risques opérationnels.

Les niveaux d'appétence aux risques et les préférences aux risques sont mis à jour annuellement et présentés au CAR pour approbation. Le conseil d'administration valide les niveaux d'appétence aux risques et les préférences aux risques. Ces informations sont intégrées au processus de définition de la stratégie de l'entreprise et sont ensuite présentées aux comités opérationnels.

2.2 CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Le processus de cartographie des risques a pour objectif d'identifier les principaux risques qui pourraient avoir une incidence notable sur la capacité de l'Entreprise à atteindre ses objectifs stratégiques.

Dans le cadre de la cartographie des risques, des groupes de travail sont mis en place afin d'identifier, les nouveaux risques auxquels fait face la compagnie. La 1LoD (première ligne de défense) et la 2LoD (deuxième ligne de défense) sont également sollicitées afin d'apporter leur expertise.

2.3 ORSA

L'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) désignant le processus interne d'évaluation des risques et de la solvabilité, est détaillé dans la partie B.3.2 ci-dessous.

2.4 REPORTING DES RISQUES

Dans le cadre de la gestion des risques au sein d'Abeille Assurances Holding, un mécanisme de reportings est mis en place afin de faciliter le suivi des indicateurs clés. Ce mécanisme de reporting des risques, constitué de différents tableaux de bord, est régulièrement mis à jour par les équipes Risques afin de les présenter aux comités de direction et au CAR.

¹ Le processus de définition de la préférence aux risques est en cours de révision afin de tenir compte des nouvelles exigences d'Aéma Groupe.

² Le processus de définition de la tolérance aux risques est en cours de révision afin de tenir compte des nouvelles exigences d'Aéma Groupe.

B.3.1.2 PLACE DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES DANS L'ORGANISATION

Le dispositif général de contrôle au sein d'Abeille Assurances Holding, applicable à Abeille Vie, s'inscrit dans l'organisation en trois lignes de défense de la gestion des risques. L'articulation des trois lignes de défense autour des quatre fonctions clés, exigées par la réglementation, se présente comme suit :



- ▶ **1^{ère} ligne de défense (1LoD)** : les opérationnels (y compris les équipes de contrôle interne) ; sont responsables de l'identification, la mesure, la gestion, le suivi et le reporting des risques auprès du management d'Abeille Assurances Holding et ses filiales d'assurances. Le management de la 1LoD est responsable de la mise en œuvre et de l'utilisation de la gestion des risques ;
- ▶ **2^{ème} ligne de défense (2LoD)** : regroupant 3 fonctions de contrôle clés au sens de la Solvabilité II (fonction de la gestion des risques, fonction de l'actuariat et fonction vérification de la conformité) ;
- ▶ **3^{ème} ligne de défense (3LoD)** : Il s'agit de la fonction de contrôle clé de l'audit interne veillant à la robustesse de l'environnement de gestion des risques ainsi que sur l'efficacité du contrôle interne.

B.3.2 ÉVALUATION DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

1. DESCRIPTION DU PROCESSUS ORSA

L'ORSA est mis à jour annuellement et est présenté au comité d'audit et des risques puis aux conseils d'administration d'Abeille Assurances Holding et ses filiales d'assurance pour validation, avant transmission au Groupe.

Depuis 2021, Abeille Assurances Holding et ses filiales d'assurance participent à l'élaboration d'un ORSA unique, commun à toutes les entités d'Aéma Groupe.

Dans le cadre de l'ORSA, une approche centrée sur certains risques (stratégiques, financiers et opérationnels) est privilégiée. Des scénarios de stress sont élaborés par les équipes risques, afin de décrire ce qui peut advenir, au regard de la stratégie, la cartographie des risques et du cadre d'appétence aux risques.

La fonction actuarielle a la charge de mesurer les impacts de ces scénarios sur le SCR, sur les fonds propres prudentiels et sur les ratios de solvabilité pour permettre au management de prendre les décisions adéquates (« management action ») afin de revenir dans les limites du cadre d'appétence initialement défini.

Les résultats de ces simulations de crises (scénarios de stress) et les analyses a posteriori des scénarios de stress des années précédentes servent à fournir une meilleure vision des risques au conseil d'administration, notamment afin qu'il ajuste, le cas échéant, la stratégie d'Abeille Assurances Holding.

B.4 Système de contrôle interne

L'entité décline opérationnellement le système de contrôle interne présenté dans le chapitre Groupe.

B.5 Fonction audit interne

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.6 Fonction actuarielle

B.6.1 ORGANISATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE AU SEIN D'ABEILLE ASSURANCES HOLDING ET SES FILIALES, PARMI LESQUELLES ABEILLE VIE

Le responsable de la fonction clé fonction actuarielle d'Abeille Vie est rattaché fonctionnellement au directeur général délégué finances, juridique et risques et hiérarchiquement au directeur des risques d'Abeille Assurances Holding. Il est à noter que cette gouvernance était en place avant l'entrée d'Abeille Assurances et ses filiales dans Aéma Groupe.

Dans l'exercice de ses fonctions, la fonction clé a accès à toute personne dans l'entreprise et participe notamment aux différents comités faitiers en lien avec ses missions lui assurant ainsi l'accès à toute l'information nécessaire à l'accomplissement desdites missions. Il participe également de droit au comité d'audit et des risques et aux conseils d'administration et porte sa propre voix auprès des dirigeants effectifs d'Abeille Vie.

B.7 Sous-traitance

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.8 Autres informations

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.



C. PROFIL DE RISQUE

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

En tant qu'assureur généraliste, Abeille Vie est exposé à de multiples risques. La cartographie globale des risques permet d'identifier, anticiper, mesurer et piloter les risques majeurs de l'entreprise et contribue également à définir des scénarios de stress qui peuvent être modélisés dans le cadre de l'ORSA.

Abeille Vie a mis en place des dispositifs et des politiques de gestion des risques visant à atténuer l'impact de ces risques.

L'évaluation du profil de risque d'Abeille Vie a fait ressortir comme risques majeurs les risques suivants :



C.1 Risque de souscription

Pour la clôture 2022, Abeille Vie a réalisé le calcul de son capital de solvabilité requis par le biais de la formule standard. Dans ce cadre, Abeille Vie est exposée aux risques de souscription détaillés dans le tableau ci-dessous :

Catégorie de risque	Sous-catégorie de risque	Description du risque
Rachat	Hausse du taux de rachat	Le risque de rachat est le risque associé à une variation du niveau ou de la volatilité du taux de rachat. En effet, une hausse du taux de rachat peut engendrer un manque à gagner sur les produits financiers et chargements prélevés sur les contrats ayant été rachetés. En cas de rachat massif, Abeille Vie est exposé au risque de perte lié à des cessions d'actifs en moins-values latentes.
	Baisse du taux de rachat	
	Rachat massif	
Longévité		Le risque de longévité est le risque de payer une rente sur une durée plus importante qu'évaluée initialement en raison d'une durée de vie moyenne plus élevée de son portefeuille d'assurés.
Mortalité		Le risque de mortalité est un risque de perte sur les contrats Épargne et de Prévoyance lié à un manque à gagner sur les produits financiers et chargements prélevés sur les contrats ayant subi un sinistre.
Frais		Le risque de frais est le risque que les dépenses réelles de fonctionnement (frais de personnel, infrastructure) soient plus élevées que le niveau estimé au préalable.
Morbidité		Le risque de morbidité est le risque de perte sur les contrats Prévoyance, lié à des taux d'invalidité/morbidité plus important qu'attendu, ou lié à une baisse des taux de recouvrement pour l'invalidité et la morbidité. Ce risque est de faible matérialité pour Abeille Vie
Catastrophe Vie		Le risque de catastrophe vie correspond à la perte en fonds propres résultante d'une hausse soudaine et absolue de 0,15 % du taux de mortalité.

Il convient de noter qu'Abeille Vie n'est pas exposé aux risques de révision défini dans le cadre de la formule standard.

Abeille Vie

Abeille Vie est également exposée aux risques présentés dans le tableau ci-dessous, sans que ceux-ci ne soient considérés dans le cadre de la formule standard.

Catégorie de risque	Sous-catégorie de risque	Description
Autres risques d'assurance vie	Concentration	Le risque de concentration parmi les risques de souscription correspond au risque inhérent à avoir un portefeuille de contrats non suffisamment diversifiés par type de produit et garantie. La matérialité du risque de concentration est faible pour Abeille Vie. Pour plus de détails, se référer au paragraphe C.1.2.
	Morbidité pandémique	Le risque de pandémie peut occasionner des pertes sur les contrats Prévoyance, lié à une forte hausse ponctuelle de la sinistralité. Ce risque est de faible matérialité pour Abeille Vie.
	Fiscalité	Le risque de fiscalité correspond au risque de changement dans la réglementation fiscale.
	Érosion de marge	Le risque d'une diminution de marge peut être considéré comme une conséquence des autres risques de souscription.
	Sortie en rente	Le risque correspondant à l'option « sortie en rente » proposée par certains contrats. Une augmentation du choix de cette option par les assurés vient augmenter l'exposition au risque de longévité..

C.1.1 EXPOSITION ET CONCENTRATION

1. EXPOSITION

Le risque de souscription vie est le deuxième risque d'Abeille Vie.
La part du SCR du module souscription vie est de 37,2 %.

2. RISQUE DE CONCENTRATION

Le portefeuille d'Abeille Vie est composé de contrats d'épargne, retraite et prévoyance, avec une prépondérance des produits d'épargne. Par conséquent, l'entité voit ses risques concentrés sur les risques inhérents au portefeuille Épargne.

Cependant, la matérialité de ce risque est faible. Abeille Vie considère que cette concentration est entièrement captée dans les risques de frais et de rachats, qui sont les principaux risques auxquels l'entité est exposée en matière de souscription.

C.1.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DES RISQUES

1. TRAITÉS DE RÉASSURANCE

La principale méthode d'atténuation du risque de souscription mise en place par Abeille Vie est la réassurance. L'objectif du recours à la réassurance est de se prémunir contre les « risques de pointe », qui pourraient survenir sur le portefeuille Prévoyance.

La gouvernance sur la réassurance fin 2022 repose sur le standard Réassurance Dommage et Vie approuvé en avril 2022.

2. PLAN DE RÉASSURANCE

La mise en œuvre de réassurance dans les activités vie concerne quatre catégories de garanties :

► Décès toutes causes

Afin de limiter la volatilité des résultats techniques, une couverture en excédent de plein a été mise en place sur les différentes générations de produits de prévoyance.

Pour l'activité directe, un traité en quote-part a été mis en place pour réduire le risque de mortalité/morbidité. Il porte sur la prise en charge de la moitié des frais de commercialisation par le réassureur.

► Dépendance

En ce qui concerne la dépendance (premiers contrats en 1991), la protection mise en place vise à se prémunir sur un risque de très long terme et à développement encore mal connu.

L'intervention d'un réassureur expert (qui couvre déjà et depuis longtemps ce risque sur de gros portefeuilles en France et à l'étranger) constitue un appui important pour bien administrer la sélection à l'entrée et au moment des sinistres, mettre en réserve les provisions jugées adéquates, anticiper les dérives sur ce risque potentiellement lourd.

La réassurance s'opère en quote-part à hauteur de 50 % sur les périmètres Abeille Vie.

Le produit AFER Dépendance est réassuré en quote-part à 40 %.

► Prévoyance collective

Pour les contrats de prévoyance collective, un traité de réassurance en excédent de sinistre par tête a été mis en place à compter du 1er juillet 2015 pour les risques décès, incapacité et invalidité.

3. POLITIQUE DE SOUSCRIPTION ABEILLE VIE

Le risque de souscription est également maîtrisé à travers la politique de souscription d'Abeille Vie.

Pour les contrats de prévoyance, les procédures de souscription comprennent des formalités médicales, financières et liées aux activités professionnelles et sportives du demandeur.

C.1.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Chaque année Abeille Vie effectue des calculs de sensibilité. Ces sensibilités sont de deux sortes :

- des sensibilités au niveau « risques seuls », où un seul risque est choqué : le but de cet exercice est de stresser le bilan dans les situations définies avec le groupe Aéma Groupe et de quantifier les impacts sur les valeurs des fonds propres, de la marge de risque et du SCR. Les situations comprennent des stress sur les actifs (par exemple actions, immobilier) et passifs (par exemple Frais) ;
- des sensibilités combinées suivant une approche « scénarios » où plusieurs risques sont choqués simultanément.

Dans le cadre de l'ORSA réalisé en 2022, Abeille Vie a mis en œuvre un test de sensibilité sur le risque de souscription concernant une hausse des frais de 10 %.

C.2 Risque de marché

Abeille Vie est exposé aux risques financiers à travers son portefeuille d'actifs et ses engagements de taux au passif. Le risque de marché correspond donc au risque que les investissements réalisés soient insuffisants pour faire face à ses engagements et aux attentes des assurés en termes de rendement (promesse de rendement compétitif).

Les risques de marché quantifiables et inhérents à Abeille Vie sont :

Catégorie de risque	Description
Action	Le risque d'action est le risque de perte liée à une variation du niveau et de la volatilité du cours des actions.
Immobilier	Le risque d'immobilier est le risque lié à une fluctuation de valeur de marché des biens immobiliers détenus. Il s'agit d'un risque majeur en raison du caractère illiquide de ce type d'investissement en cas de crise économique.
Taux d'intérêt	Le risque de taux est le risque qu'une fluctuation de la courbe des taux nominale crée un désadossement entre l'actif et le passif conduisant à terme à des pertes financières
Spread	Le risque de spread est le risque de perte financière liée à une hausse du niveau du risque crédit. Ce risque de spread peut se matérialiser par une migration de rating, un défaut ou simplement par un changement du niveau du risque crédit.
Change	Le risque de change correspond au risque de perte financière liée à une fluctuation du taux de change entre l'Euro et la monnaie d'un investissement présent dans notre portefeuille.
Concentration	Le risque de concentration est le risque que le portefeuille d'investissements soit insuffisamment diversifié et que le défaut d'une contrepartie entraîne des pertes significatives pour Abeille Vie.

Certains risques quantifiables et inhérents à Abeille Vie ne sont pas intégrés dans le calcul de la formule standard. Ces risques sont notamment :

Catégorie de risque	Sous-catégorie de risque	Description
Taux	Autres composantes	Ce risque correspond aux fluctuations de la pente de la courbe des taux, sa courbure ainsi que toute autre composante autre que le niveau.
Crédit	Souverain	Ce risque est lié au spread des obligations d'Etat européennes. La formule standard ne prend pas en compte des exigences en capital liées au risque de spread pour la détention d'obligations souveraines.
Inflation	Inflation	Ce risque est lié aux fluctuations des niveaux d'inflation et leurs impacts sur les actifs et passifs.

Catégorie de risque	Sous-catégorie de risque	Description
Volatilité	Taux	Ce risque de taux mesure la sensibilité de la valeur des actifs et des passifs aux changements affectant la volatilité des taux d'intérêt.
	Action	Ce risque sur actions mesure la sensibilité des actifs, passifs et des instruments financiers par rapport à la volatilité de la valeur de marché des actions.
	Immobilier	Ce risque est lié aux fluctuations sur les valeurs immobilières.
Couverture	Couverture de change	Ce risque est lié à une éventuelle insuffisance de couverture des fluctuations des taux de change.
	Couverture de crédit	Ce risque est lié à une éventuelle insuffisance de couverture du risque lié au crédit.
	Collatéral	Ce risque correspond à une éventuelle insuffisance du collatéral pour couvrir la totalité de la perte en raison d'un défaut de l'émetteur de l'instrument dérivé.

Toutefois, dans le cadre de l'exercice de sensibilité, certains risques sont calculés afin de quantifier leurs impacts sur les valeurs des fonds propres, de la marge de risque et du SCR.

C.2.1 EXPOSITION ET CONCENTRATION

1. EXPOSITION

Le risque de marché est le premier risque d'Abeille Vie.

La part du SCR du module marché est de 57 %.

Le SCR marché se décompose en :

- ▶ risque de taux d'intérêt : 6,6 % ;
- ▶ risque action : 49,8 % ;
- ▶ risque immobilier : 22,6 % ;
- ▶ risque de spread : 17,6 % ;
- ▶ risque de change : 3,4%.

2. RISQUE DE CONCENTRATION

Les actifs détenus dans le portefeuille d'Abeille Vie font l'objet d'un mandat de gestion entre Abeille Vie et Ofi Invest AM. Celui-ci s'engage à respecter les limites d'investissement imposées par Abeille Vie et à porter à sa connaissance les dépassements éventuels.

Le respect des limites ainsi que la mise à jour du mandat de gestion avec Ofi Invest AM sont suivis par la Direction des Investissements pour tous les portefeuilles d'Abeille Assurances, dont ceux de l'entité Abeille Vie.

C.2.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Les méthodes d'atténuation des risques présentées ci-dessous sont appliquées de manière transverse sur tous les portefeuilles d'Abeille Assurances :

Méthode	Description
Fonds actions à volatilité contrôlée	Une étude d'optimisation a permis de démontrer que les fonds à volatilité contrôlée à l'aide de puts en dehors de la monnaie ont de bonnes propriétés de consommations de capital. Ainsi, le rendement ajusté au risque de cette stratégie est meilleur que celui des actions « vanille ». Une partie significative de l'encours en action « vanille » a été transférée vers les fonds à volatilité contrôlée. Cela diminue le risque de perte liée à une évolution défavorable du cours des actions et contribue donc à atténuer les risques de marché.
Couverture des actions	La couverture de l'exposition d'actions via futures a été mise en place en novembre 2022 afin de protéger la richesse de portefeuille. Cette couverture a été réalisée via achat des options puts listées.

C.2.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Dans le cadre de l'ORSA réalisé en 2022, Abeille Vie a testé les sensibilités suivantes concernant le risque de marché :

- ▶ une hausse/baisse des taux de 25 bps, 50 bps, 100 bps ;
- ▶ une hausse/baisse de +10 % et 25 % des actions ;
- ▶ une hausse/baisse des spreads de 50 bps sur les obligations entreprises et souverains ;
- ▶ une hausse de 10 bps sur l'inflation.

Dans le cadre de l'ORSA réalisé en 2022, Abeille Vie a également testé les scénarios de crise suivants :

- ▶ scénario « taux négatifs » - ce scénario simule une baisse des taux puis un maintien des taux négatifs sur toute la période de projection. Le scénario simule également une hausse des spreads puis une décroissance sur le reste de la période.
- ▶ scénario « hausse des taux » - ce scénario simule une hausse brutale des taux puis une croissance lente sur le reste de la période de projection. Le scénario simule la même évolution des spreads que pour le scénario « taux négatifs » ci-dessus.

Le calibrage de ces scénarios a été défini au niveau du groupe Aéma Groupe.

C.3 Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence à deux types de risques en formule standard :

- ▶ le risque de spread ;
- ▶ le risque de contrepartie des émetteurs.

Le risque de spread étant traité au sein des risques de marché dans la formule standard, celui-ci est donc décrit dans la section C.2. Par conséquent, cette section C.3 fera uniquement référence au risque de contrepartie tel que défini par la formule standard.

C.3.1 EXPOSITION ET CONCENTRATION

1. EXPOSITION

Abeille Vie est exposée au risque de crédit lié à la détention d'actifs tels que des produits dérivés, des comptes de dépôts ou des créances. Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie soit dans l'incapacité de satisfaire son engagement. Les contreparties peuvent être des émetteurs, des banques ou des réassureurs.

La part du SCR du module crédit est de 1,3 %.

2. RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration est le risque que le portefeuille d'investissements soit insuffisamment diversifié et que le défaut d'une contrepartie entraîne des pertes significatives pour Abeille Vie.

Ce risque est suivi principalement par la direction des investissements pour chaque entité d'Abeille Assurances Holding. Les investissements et désinvestissements réalisés par Abeille Vie font l'objet d'un mandat de gestion avec Ofi Invest AM, qui s'engage à respecter les limites strictes imposées par Abeille Vie. Les éventuels dépassements de limites et de dégradation de notation d'émetteur sont analysés en réunion de suivi des risques de crédit et de liquidité, et peuvent, le cas échéant, être soumis au comité des investissements pour décision finale.

Les principaux types de limites définis dans le cadre du mandat de gestion sont :

- ▶ limites d'exposition brute par émetteur ;
- ▶ limites de détention de la dette totale d'un émetteur ;
- ▶ limites de risque actionnaire.

C.3.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

La gestion du risque de crédit d'Abeille Vie intègre des limites définies dans le mandat de gestion avec Abeille Asset Management.

Une réunion de suivi du risque de crédit et de liquidité se tient mensuellement entre Abeille Asset Management, la Direction des Investissements, la Direction des Risques et la Comptabilité des Valeurs mobilières. Ce comité permet de suivre le respect des limites d'investissements définies et, le cas échéant, de définir des plans d'action en cas de dépassement.

Le mandat avec Abeille Asset Management est mis à jour annuellement. Les principales décisions d'investissement font l'objet de dossiers de décision communiqués dans le cadre du comité des investissements commun aux différentes entités d'Abeille Assurances Holding (dont Abeille Vie).

C.3.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Les aspects du risque de crédit sont pris en compte dans les différentes études présentées dans les sous-parties du C.2 (risque de marché) ci-avant via la variation du risque de spread.

C.4 Risque de liquidité

C.4.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

1. NIVEAU D'EXPOSITION À COURT TERME

Le risque de liquidité à court terme est géré de manière quotidienne au travers de la gestion de trésorerie, centralisée pour Abeille Assurances Holding et ses filiales. Le service Trésorerie, au sein de la direction des investissements assure au quotidien la disponibilité des liquidités pour faire face aux dépenses courantes (frais généraux, impôts et taxes), aux charges correspondant aux sorties de passif, et aux investissements à l'actif, sur la base d'éléments prévisionnels communiqués par différents départements.

Les placements de trésorerie à court terme font l'objet d'un mandat de gestion confié à Abeille Asset Management, qui gère et commercialise différents compartiments d'OPC monétaires principalement AI Monétaire ISR. Abeille Assurances Holding dispose d'environ 1,9 milliards d'actifs monétaires liquides répartis sur l'ensemble des portefeuilles d'investissements.

Les excédents de trésorerie sont investis au jour le jour en OPC monétaire par Abeille Asset Management, sur la base des ordres communiqués par la Trésorerie. De même, en cas de besoin de trésorerie, Abeille Asset Management procède aux désinvestissements pour couvrir les positions de trésorerie débitrices.

2. NIVEAUX D'EXPOSITION À MOYEN TERME : MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DES INDICATEURS ET ANALYSE DES RATIOS DE LIQUIDITÉ

1. PRINCIPE

Le suivi du risque de liquidité à moyen terme s'effectue au travers de l'analyse du ratio de liquidité (LCR), calculé au niveau des principaux portefeuilles d'actifs. L'objectif est de s'assurer chaque trimestre, que le niveau de liquidité disponible sur les différents portefeuilles est suffisant pour faire face aux échéances de la compagnie sur 24 mois glissants, en situation de stress au niveau de l'actif et du passif.

Les scénarios de stress sont appliqués aux prévisions normales de flux de trésorerie telles qu'elles figurent dans le plan financier triennal. Plusieurs scénarios sont définis, dépendant de la sévérité et de la nature des chocs auxquels sont exposés les différents portefeuilles.

D'autres stress spécifiques sont déterminés dans le cadre des travaux de l'ORSA, avec une évaluation de l'impact sur le niveau de liquidité de l'entreprise.

2. EXPOSITION À LONG TERME

La gestion du risque de liquidité à long terme s'effectue au travers des études ALM (analyse à moyen et long terme des éléments de passif pour ajuster l'actif en termes de rendement, risque et de duration).

Le résultat des études ALM annuelles permet d'optimiser l'allocation des différents actifs composant le portefeuille, et notamment de calibrer la taille de la poche de liquidité (dépôts ou OPC monétaires) nécessaire pour faire face aux sorties de passif.

3. RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration pour le risque de liquidité correspond au risque de concentration des émetteurs pour le risque crédit, détaillé dans la section C.3.2.

C.4.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

1. SUIVI QUOTIDIEN DU NIVEAU DE LIQUIDITÉ ET PLAN DE RÉACTION

Le risque de liquidité à court terme est suivi de manière quotidienne au travers de la gestion de trésorerie, donnant lieu chaque jour à des ordres d'investissements et désinvestissement sur les différents portefeuilles d'actifs, afin de faire face aux diverses échéances (clients, apporteurs, fournisseurs, salariés, contreparties financières, administration fiscale, etc.).

Lorsque les niveaux de liquidités immédiatement disponibles sur le marché monétaire passent en deçà des seuils définis dans le cadre des mandats de gestion avec Abeille Asset Management, ou en cas de besoin exceptionnels, la trésorerie alerte les équipes en charge du suivi des portefeuilles afin que les gérants procèdent à des cessions d'actifs en fonction des besoins de trésorerie.

À moyen terme, le suivi trimestriel du ratio de liquidité (LCR) permet de réaliser les ajustements nécessaires en termes d'allocation d'actifs, afin de faire face aux besoins de trésorerie des différentes entités.

En cas de dépassement des seuils d'appétit au risque de liquidité approuvés par le comité des risques du sous-groupe d'Abeille Assurances Holding (CAR), les problématiques de liquidité et l'analyse des niveaux de LCR font l'objet de discussions en comité des investissements et au comité des risques (CAR), afin d'analyser les raisons du dépassement et définir les actions pour restaurer la liquidité dans les seuils acceptables.

2. MISE EN PENSION (REPO)

Abeille Assurances Holding et ses filiales utilisent dans le cadre de leur mandat d'investissement divers mécanismes de Repo, consistant à obtenir des liquidités de la part des banques en échange de titres obligataires qui sont prêtés (mis en pension) aux établissements bancaires.

Les opérations de mise en pension (Repo classique) seraient massivement utilisées, dans des situations de rachats massifs ou de sinistralité accrue auxquelles peuvent faire face les compagnies de la Holding, pour restaurer la liquidité du portefeuille et maîtriser la temporalité de vente des actifs en représentation des provisions mathématiques. Afin de s'assurer de la disponibilité totale des montants requis sur ces opérations dans des situations de risque de liquidité globale, des facilités de Repo peuvent être mises en place par prévention. Les pensions sont systématiquement renouvelées à l'échéance, et les liquidités sont disponibles pendant toute la durée de la pension.

► Mise en pension (Repo classique)

Les pensions de titres sont mises en place dans le cadre des mandats d'investissement afin d'obtenir un rendement supplémentaire, correspondant au réinvestissement des liquidités dans un fonds (OPC géré par OFI Invest) sur un horizon de temps donné.

► Facilité de Repo

Dans les situations exceptionnelles telles que des rachats massifs, des opérations de REPO additionnelles seraient principalement utilisées pour faire face au besoin de liquidité.

C.4.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Abeille Vie suit trimestriellement le risque de liquidité à l'aide des LCR (Liquidity Cover Ratio) de court terme (horizon 30 jours calendaires) et de long terme (horizon 6 mois).

C.4.4 BÉNÉFICE ATTENDU INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES

Le risque de liquidité est considéré comme non matériel, en particulier dans le contexte de suivi de la liquidité tel qu'exposé au point C.4.2.

Par ailleurs, le calcul des bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP, soit le profit attendu venant des primes futures) ne prend pas en compte le bénéfice d'un apport de liquidité grâce à ces primes.

C.5 Risque opérationnel

Conformément à la définition du risque opérationnel par la directive Solvabilité II, le risque opérationnel auquel Abeille Vie est exposé est défini comme « *le risque de perte résultant de procédures internes, des membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs* ».

C.5.1 EXPOSITION ET CONCENTRATION

Abeille Vie utilise la formule standard pour estimer son risque opérationnel.

La part du SCR du module opérationnel est de 4,6 %.

C.5.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

La gestion du risque opérationnel s'articule autour des trois grandes étapes :

- ▶ l'identification des risques ;
- ▶ l'évaluation des risques ;
- ▶ le traitement et la surveillance des risques.

L'identification des risques se matérialise par l'existence d'une cartographie des risques opérationnels, révisée annuellement par la seconde ligne défense, en lien avec la première ligne.

Ces risques font ensuite, chacun, l'objet d'une évaluation inhérente, puis résiduelle, a minima annuellement après la prise en compte des différentes mesures d'atténuation (environnement et activités de contrôle, plan de continuité d'activité, assurance...).

Ces évaluations sont réalisées selon deux axes :

- ▶ la probabilité de survenance ;
- ▶ la gravité de l'impact potentiel.

Si les mesures d'atténuation sont bien prises en compte, il en va de même pour tous les événements pouvant défavorablement impacter les risques : la survenance d'incidents opérationnels ainsi que l'identification et le suivi de la remédiation des défaillances. Ces derniers éléments pouvant entraîner une réévaluation du risque sans attendre la prochaine évaluation théorique.

Ces évaluations permettent de positionner les risques selon les seuils de tolérance définis et d'assurer un suivi des risques principaux et principalement des risques hors tolérance. Ces analyses peuvent être complétées par la modélisation de scénarios de risques opérationnels ainsi que par des analyses menées sur les risques émergents.

Enfin l'ensemble du dispositif fait l'objet d'un suivi et d'un reporting dans le comité risques opérationnels (ORC) ainsi que dans comité d'audit et des risques (CAR).

C.5.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Dans le cadre de l'ORSA réalisé en 2022, Abeille Vie a simulé un scénario opérationnel « Cyberattaque ». Ce scénario fait l'hypothèse qu'un groupe international d'hacktivistes (type anonymous) lance une attaque synchronisée chez plusieurs assureurs mutualistes avec un but précis : immobiliser l'ensemble des services habituellement rendus et générer des faux remboursements/décaissements à tous les sociétaires/clients/adhérents.

C.6 Autres risques importants

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.



D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II d' Abeille Vie est disponible dans les annexes QRT (S.02.01.02) de l'entité.

D.1 Actifs

D.1.1 DESCRIPTION DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

Les méthodes d'évaluation des actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le Groupe, avec les spécificités suivantes :

1. PARTICIPATIONS

Le détail des participations figurant au bilan comptable d'Abeille Vie et le traitement qui leur est appliqué à des fins de solvabilité est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Qualification en normes françaises	Qualification retenue pour le bilan Solvabilité II	Traitement retenu pour les participations au bilan Solvabilité II
Abeille Épargne Retraite (AER)	Participation	Participation	Valorisation solvabilité II
Abeille Retraite Professionnelle (ARP)	Participation	Participation	Valorisation économique de type Solvabilité II
Union Financière de France (UFF)	Participation	Participation	Valeur de marché
Épargne Actuelle	Participation	Participation	Valorisation économique
SACAF	Participation	Participation	Valorisation économique
Abeille Investissements	Participation	Action ordinaire (non cotée)	
Abeille Impact Investing France	Participation	Action ordinaire (non cotée)	
Groupe Astoria	Participation	Action ordinaire (non cotée)	
VIP Conseils	Participation	Action ordinaire (non cotée)	

2. CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE

La quote-part de la réassurance dans les provisions pour sinistres à payer vie est reclassée depuis les provisions techniques cédées vers les créances d'opérations d'assurance en raison de la nature certaine des provisions. Ce traitement est cohérent avec le traitement des provisions pour sinistres à payer vie brutes au passif du bilan.

D.1.2 VALORISATION DES ACTIFS (PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS)

VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Écarts d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	14 336	-14 336
Immobilisations incorporelles	-	12 016	-12 016
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	8 981	8 981	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	34 650 737	35 845 756	-1 195 020
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	589 951	1 939 281	-1 349 330
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	2 321 080	1 681 669	639 411
Actions	1 884 992	182 282	1 702 710
Obligations	20 921 670	24 145 569	-3 223 899
Organismes de placement collectif	8 227 668	7 349 223	878 445
Produits dérivés	156 917	-	156 917
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	548 459	547 733	726
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	17 535 249	17 533 284	1 965
Prêts et prêts hypothécaires	510 658	498 248	12 410
Avances sur polices	376 050	367 763	8 287
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	134 607	130 485	4 122
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	70 783	71 033	-250
Dépôts auprès des cédantes	100 244	100 244	-
Créances nées d'opération d'assurance	10 452	10 452	-
Créances nées d'opération de réassurance	250	-	250
Autres créances (hors assurance)	148 978	148 978	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	135 642	135 642	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	14 804	472 131	-457 327
TOTAL	53 186 777	54 851 102	-1 664 324

Les principaux placements financiers concernent les obligations, les organismes de placement collectif et les placements en UC et représentent environ 88 % du total bilan actif d'Abeille Vie.

Les principaux écarts de normes pour les postes d'actif du bilan d'Abeille Vie concernent :

- ▶ Les obligations : le montant des obligations ressort à 20 921 millions d'euros, soit 39 % du total du bilan actif. L'écart entre les normes de -3,2 milliards d'euros s'explique par la valorisation des obligations à leur valeur de réalisation et le reclassement du montant net de surcote/décote obligataire et des intérêts courus. Les organismes de placement collectifs : ils s'établissent à 8 228 millions d'euros, soit 15 % du total bilan actif. L'écart entre les normes de 878 millions d'euros s'explique par le reclassement des parts de sociétés immobilières et OPCI depuis la rubrique « Immobilier », en VNC et la valorisation des fonds d'investissement (y compris parts de sociétés immobilières) à leur valeur de réalisation.
- ▶ Les détentions dans des entreprises liées, y compris participations : ils représentent 2 321 millions d'euros, soit 4 % du total bilan actif. L'écart entre les normes de 639 millions d'euros s'explique par les différences de méthode de valorisation des entités retenu dans le bilan solvabilité II et le reclassement, vers le poste « actions non cotées », des actions non qualifiées de participations en vision Solvabilité II.
- ▶ Les actions : elles s'établissent à 1 885 millions d'euros, soit 4 % du total bilan actif. L'écart entre les normes de 1,7 milliard d'euros s'explique par :
 - le reclassement des parts de sociétés immobilières depuis la rubrique « Immobilier », en actions plus la valorisation de ces parts de sociétés immobilières à leur valeur de réalisation ;
 - le reclassement, depuis le poste « Participations », des actions non qualifiées de participations en vision Solvabilité II en actions plus la valorisation de ces actions à leur valeur de réalisation.
- ▶ Les biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre) : ils représentent 590 millions d'euros, soit 1 % du bilan total actif. L'écart entre les normes d'1,3 milliard d'euros s'explique par le reclassement des parts de sociétés immobilières et OPCI et la valorisation des immeubles de placement en direct à leur valeur de réalisation..

D.2 Provisions techniques

D.2.1 MÉTHODES ET HYPOTHÈSES DE CALCUL DES PROVISIONS TECHNIQUES

1. MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Le modèle de projection ALM des passifs techniques est composé de deux sous-modules :

- ▶ un modèle déterministe de projection des cash-flows de passif technique ;
- ▶ un modèle stochastique actif-passif de projection des résultats.

1.1 Modèle déterministe de projection des cash-flows de passif technique

A partir de données par contrat agrégées sur des lignes homogènes de contrats appelés « points de modèle » et des hypothèses de meilleure estimation (déclinées en hypothèses de mortalité, option de rente, frais, rachat, ...), les flux de passif par point de modèle sont projetés.

Au cours de la projection, le modèle déterministe revalorise les provisions mathématiques aux taux garantis et modélise les flux de passif suivants : primes, prestations, frais chargements et commissions.

Ce modèle permet d'obtenir un scénario central de flux de passif.

1.2 Modèle stochastique actif-passif de projection des résultats (modèle ALS)

Le modèle stochastique est alimenté principalement par les tables d'hypothèses liées au passif projeté dans le modèle déterministe, les tables de cash-flow de passif issues du modèle déterministe, les données d'actif et 3 000 scénarios économiques.

Dans sa globalité, ce modèle génère des résultats moyens actualisés de 3 000 scénarios et projetés.

L'ensemble des interactions entre l'actif et le passif modélisés se déroulent au sein des différents modules du modèle de projection stochastique. L'impact de l'environnement économique est pris en compte au sein de ce modèle, notamment via la modélisation du comportement dynamique des assurés, de la participation aux bénéfices discrétionnaires et de la volatilité des actifs UC sur les flux déterministes.

Les résultats issus des modules du modèle de projection sont utilisés à des fins de calcul dont la meilleure estimation des passifs (« Best Estimate Liabilities »).

1.3 Hypothèses de calcul de la meilleure estimation des passifs

- ▶ La courbe des taux

La courbe des taux utilisée est celle des taux swap au 31 décembre 2022 incluant « l'ajustement de volatilité » et « l'ajustement du spread de crédit » (« Credit Rate adjustment », ou « CRA »).

- ▶ L'ajustement de volatilité

L'ajustement de volatilité est appliqué sur les fonds euros et UC et correspond à 19 bps pour l'année 2022. Pour rappel, l'ajustement de volatilité utilisé au 31 décembre 2021 était de 3 bps.

- ▶ L'ajustement du spread de crédit

« L'ajustement du spread de crédit » est appliqué sur les fonds euros et UC et correspond à -10 bps en fin d'année 2022, comme en fin d'année 2021.

► Les frais

Tous les frais de la société sont pris en compte dans le modèle et projetés en fonction des différents indicateurs (nombre de contrats, primes, encours...). Sont modélisés les frais d'administration, frais de gestion, frais d'acquisition, autres charges techniques. L'inflation des frais futurs est également prise en compte.

► Les chutes (y compris rachats)

Les hypothèses de rachats sur les portefeuilles d'Abeille Vie, ainsi que les hypothèses de chutes sur l'ensemble du portefeuille Prévoyance se basent sur des données historiques d'une profondeur de 10 ans.

► Les tables de mortalité

Des tables d'expérience sont utilisées sur les périmètres Épargne et les tables réglementaires TGF/TGH 00-05 sont utilisées sur le périmètre des rentiers.

► La sinistralité du portefeuille prévoyance

La sinistralité est évaluée à partir de projections de ratios de sinistres à primes en Best Estimate.

Plus généralement, il est tenu compte de l'ensemble des risques d'assurance vie présentés ci-avant en C.1.1.1.

2. MARGE DE RISQUE

La marge de risque correspond à une diminution du prix qu'un acquéreur demanderait pour être compensé du risque lié au passif d'assurance.

La méthode de calcul de la marge de risque est fonction d'une approche coût du capital pour laquelle la société évalue les SCR futurs au coût du capital.

La marge pour risque finale correspond à 6 % (taux de coût de capital utilisé par Abeille Vie) de la valeur actuelle de la chronique de capitaux requis calculés.

3. IMPACT DE LA CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Abeille Vie utilise la correction de volatilité pour l'évaluation des provisions techniques, du SCR, du MCR et des fonds propres éligibles.

L'annulation de la correction pour volatilité génère une diminution des taux de couverture du SCR (-14 points) et du MCR (-40 points).

D.2.2 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

PROVISIONS TECHNIQUES AU 31/12/2022 PAR LIGNE D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	289 830	-	289 830	-3 516	286 314
Non-vie	-	-	-	-	-
Santé similaire à la vie	122 171	-	122 171	-57 655	64 516
Vie	26 331 737	630 158	26 961 895	-9 613	26 952 283
Unités de comptes	16 629 846	391 022	17 020 868	-	17 020 868
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	43 373 583	1 021 180	44 394 764	-70 783	44 323 981

La meilleure estimation des provisions brutes 2022 s'élève à 43 374 millions d'euros et est composée à 61 % de provisions vie, 38 % d'UC et 1 % de provision non vie. La marge de risque s'élève à 1 021 millions d'euros, soit 2 % du montant total de la meilleure estimation des provisions techniques brutes. Les cessions en réassurance représentent 0,2 % des provisions brutes, soit 71 millions d'euros. Au global, les provisions techniques nettes en normes Solvabilité II s'élèvent à 44 324 millions d'euros.

D.2.3 DIFFÉRENCES ENTRE L'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

A fin 2022, dans le bilan d'Abeille Vie, les provisions comptables d'assurance vie comprennent :

- **Les provisions mathématiques** qui représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et la valeur actuelle des engagements pris par l'assuré.

Du côté de l'assureur, il s'agit de la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital, augmentée de la valeur actuelle des frais de gestion. Du côté de l'assuré, l'engagement correspond à la valeur actuelle des cotisations restant à payer et des frais d'acquisition restant à amortir.

Dans le bilan Solvabilité II, les provisions mathématiques sont modélisées dans le Best Estimate, comme décrit précédemment.

- **La provision pour participation aux bénéfices.** En complément de la rémunération sous forme de taux de capitalisation des contrats, une partie des produits financiers et bénéfices techniques peut être affectée à la provision pour participation aux bénéfices. Conformément au code des assurances, cette affectation doit ensuite être attribuée aux bénéficiaires des contrats, au plus tard à la fin du huitième exercice suivant sa dotation.

Dans le bilan Solvabilité II, cette provision est modélisée dans le Best Estimate.

- **La provision pour garantie plancher,** qui couvre les risques en cas de décès et en cas de vie. Pour Abeille Vie, la garantie est révisable annuellement. Elle est calculée en fonction de la volatilité par support en tenant compte de l'expérience des deux dernières années observées.

Dans le bilan Solvabilité II, la provision pour garantie plancher est annulée.

- ▶ **La provision globale de gestion**, qui est dotée, à due concurrence, de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Dans le bilan Solvabilité II, la provision globale de gestion est annulée.

- ▶ **La provision d'égalisation**, qui est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférente aux opérations d'assurance de Groupe contre le risque décès. Elle concerne les contrats temporaires décès et emprunteurs.

Dans le bilan Solvabilité II, la provision d'égalisation est annulée.

- ▶ **Les provisions pour sinistres à payer vie et non-vie**, qui représentent « la valeur estimative de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ».

Les provisions pour sinistres à payer vie sont reclassées en autres dettes dans le bilan Solvabilité II.

Les provisions pour sinistres à payer non-vie sont modélisées dans le Best Estimate.

- ▶ **La provision pour risques croissants**, est constituée par des contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité ou dépendance à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

Dans le bilan Solvabilité II, la provision pour risques croissants est modélisée dans le Best Estimate.

- ▶ **Les provisions techniques des contrats en unités de compte** : les provisions techniques des contrats d'assurance à capital variable (ACAV) sont la contre-valeur des garanties exprimées en unités de compte. A la clôture de l'exercice, ces engagements et les placements qui les représentent sont réévalués au cours de bourse ou de marché du jour de l'inventaire.

Dans le bilan Solvabilité II, comme pour les provisions mathématiques, les provisions techniques des contrats en UC sont modélisées dans le Best Estimate.

D.2.4 INCERTITUDE LIÉE AU MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques reposent sur des modèles qui correspondent à notre connaissance, aux meilleures pratiques de marché. Elles font l'objet d'une revue indépendante de la fonction clé actuarielle.

D.3 Autres passifs

D.3.1 DESCRIPTION DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le Groupe avec la spécificité suivante sur les dettes nées d'opérations d'assurance.

Les provisions pour sinistres à payer vie sont reclassées depuis les provisions techniques vers les dettes nées d'opérations d'assurance en raison de leur nature. Ce traitement est cohérent avec le traitement de la quote-part de la réassurance dans les provisions pour sinistres à payer vie à l'actif du bilan.

D.3.2 VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

VALORISATION DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Autres provisions techniques	-	13	-13
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	9 693	9 693	-
Provisions pour retraite	6 712	8 660	-1 948
Dépôts des réassureurs	67 044	67 044	-
Passifs d'impôts différés	329 675	-	329 675
Produits dérivés	761 512	-	761 512
Dettes envers des établissements de crédit	1 467	1 467	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	1 472 085	1 472 085	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	495 280	121 237	374 043
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 297	4 297	-
Autres dettes (hors assurance)	88 345	107 406	-19 061
Passifs subordonnés	1 095 012	1 140 000	-44 988
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	1 095 012	1 140 000	-44 988
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	2	231 421	-231 419
Total hors passifs subordonnés et passifs d'impôts différés	2 906 437	2 023 324	883 113
TOTAL	4 331 124	3 163 324	1 167 800

Les principaux écarts de normes pour les autres postes du passif du bilan d'Abeille Vie concernent :

- les impôts différés passifs : l'écart entre les normes représente 330 millions d'euros et s'explique par la base des différences temporaires constatées entre les valeurs économiques des actifs et passifs du bilan, valorisés à des fins de solvabilité, et les valeurs fiscales correspondantes issues des comptes sociaux de la société. Il tient compte également de la réallocation du déficit fiscal activé au niveau de la société Abeille Assurances Holding.

Abeille Vie

- ▶ les dettes nées d'opérations d'assurance : l'écart entre les normes représente 374 millions d'euros et s'explique par le reclassement depuis les provisions techniques des provisions pour sinistres à payer vie.
- ▶ les dettes subordonnées : pour Abeille Vie les dettes subordonnées concernent les TSDI émis en août 2019 et souscrits par sa société mère Abeille Assurances Holding et les TSR souscrits en décembre 2021 et septembre 2022.

Ces titres dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous, ont été réévalués conformément à la réglementation solvabilité II, y compris les coupons courus.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Abeille Vie		
Nature	Titre subordonné à durée indéterminée		
Date d'émission	16/08/2019	10/12/2021	09/09/2022
Souscripteur	Abeille Assurances Holding	Macif	Investisseurs externes
Durée	10,5 ans	10 ans	11 ans
Montant	290 000	350 000	500 000
Date de maturité/call	16/02/2030	10/12/2031	09/09/2033
Taux nominal	6M Euribor + 4,05pp	2,20 %	6,25 %
Valeur du bilan solvabilité II	298 534	290 446	506 031

Ces dettes subordonnées relèvent, en termes d'éligibilité des fonds propres Solvabilité II, du niveau 2. Leur total s'élève à 1 095 millions d'euros.



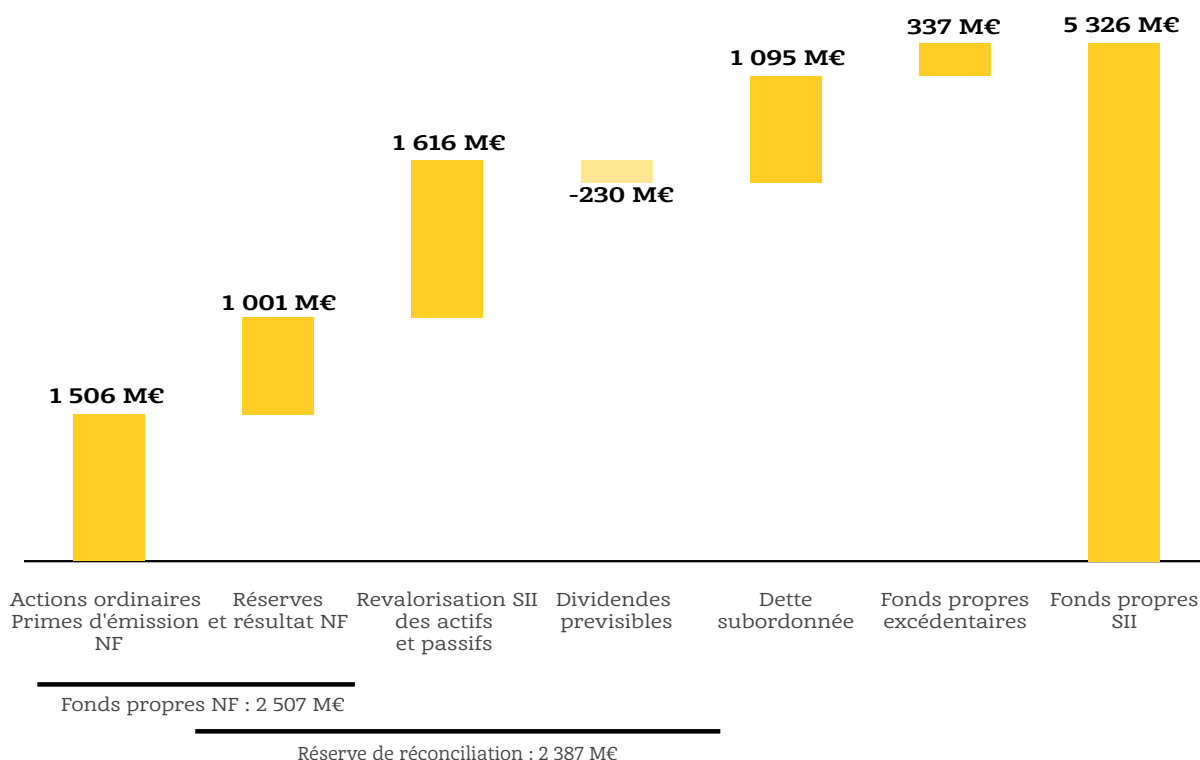
E.1 Fonds propres

E.1.1 POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La politique « chapeau » de gestion du capital a été validée par le conseil d'administration d'Aéma Groupe le 18 novembre 2022, puis déclinée par Abeille Vie. Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration Abeille Vie du 14 décembre 2022.

E.1.2 COMPOSITION DES FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II

DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS PROPRES EN NORMES FRANÇAISES ET LES FONDS PROPRES EN NORMES SOLVABILITÉ II AU 31/12/2022



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II d'Abeille Vie sont définis dans le chapitre Groupe de ce document.

La réserve de réconciliation totale s'élève en 2022 à 2 387 millions d'euros et se décompose ainsi :

- ▶ 1 001 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (fonds propres normes françaises, excepté les actions ordinaires et les primes liées au capital de 1 506 millions d'euros) ;
- ▶ 1 616 millions d'euros sont issus de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs ;
- ▶ -230 millions d'euros proviennent des dividendes prévisibles.

E.1.3 QUALITÉ DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II DISPONIBLES SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
FONDS PROPRES DE NIVEAU 1	4 230 890	3 867 145	363 744
Fonds propres de base non restreints	4 230 890	3 867 145	363 744
FONDS PROPRES DE NIVEAU 2	1 095 012	640 000	455 012
Fonds propres de base	1 095 012	640 000	455 012
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE	5 325 901	4 507 145	818 756
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	5 325 901	4 507 145	818 756

Les principes de classification des fonds propres sont indiqués dans le chapitre Groupe.

Les fonds propres disponibles Solvabilité II augmentent entre 2021 et 2022 de 819 millions d'euros du fait principalement de :

- ▶ l'augmentation des dettes subordonnées pour 455 millions d'euros dont 500 millions au titre d'une nouvelle émission en septembre 2022 ;
- ▶ la hausse de la réserve de réconciliation pour 484 millions d'euros.

E.1.4 FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LES SCR ET MCR

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

Toutes les exigences en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres disponibles, soit 5 326 millions d'euros, sont éligibles en couverture du SCR d'Abeille Vie de 2 343 millions d'euros.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de niveaux 1 et 2 sous certaines limites. Les fonds propres de base de niveau 2 admis à la couverture du MCR d'Abeille Vie sont limités à 151 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 4 381 millions d'euros.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le SCR d'Abeille Vie est calculé à l'aide de la formule standard.

E.2.1 ÉVOLUTION DES SCR ET MCR

ÉVOLUTION DES SCR ET MCR CONSTATÉE SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021	Variation en % 2022/2021
SCR marché	1 817 380	2 238 680	-421 300	-19%
SCR contrepartie	40 478	48 239	-7 761	-16%
SCR souscription vie	1 185 778	550 002	635 776	116%
SCR souscription santé	-	-	-	-
SCR souscription non-vie	-	-	-	-
Diversification entre modules	-625 194	-387 550	-237 643	61%
SCR de base	2 418 442	2 449 371	-30 929	-1%
SCR opérationnel	146 938	169 150	-22 212	-13%
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-222 746	-221 621	-1 125	1 %
Exigences supplémentaires	-	166 609	-166 609	-100%
SCR NET TOTAL	2 342 635	2 563 509	-220 875	-9%
MCR	752 782	1 064 330	-311 547	-29%

Le SCR diversifié d'Abeille Vie calculé via la formule standard s'établit à 2 343 millions d'euros en diminution de 9 % par rapport à fin 2021, reflétant notamment :

- ▶ l'impact lié à l'évolution des conditions économiques ;
- ▶ l'impact lié aux mises à jour d'hypothèses ;
- ▶ l'impact lié aux évolutions de modèle.

Ces évolutions entraînent la hausse du risque de souscription vie et la baisse du risque de marché, provenant principalement de l'évolution des conditions économiques (hausse des taux et baisse des marchés actions).

Pour rappel, à fin 2021, des exigences supplémentaires de capital pour ajustement de modèle avaient été ajoutées au SCR d'Abeille Vie, à hauteur de 167 millions d'euros. Ces exigences ont été supprimées à fin 2022.

Le MCR linéaire est compris dans l'intervalle de 25 % à 45 % du SCR prévu par l'article R352-29 du Code des assurances. La valeur du MCR retenue à fin 2022 s'établit à 753 millions d'euros.

E.2.2 COUVERTURE DES SCR ET MCR

Le taux de couverture du SCR passe de 176 % fin 2021 à 227 % à fin 2022, du fait de la diminution du SCR de -221 millions d'euros alors que dans le même temps les fonds propres éligibles ont augmenté de +819 millions d'euros.

Le taux de couverture du MCR passe de 383 % fin 2021 à 582 % à fin 2022, en augmentation de 199 points.

ANNEXE

Liste des entreprises liées

La liste des principales entités liées et participations d'Abeille Vie figure ci-dessous :

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
100 Courcelles	Société par actions simplifiée	France	60,00 %
A.E.R.	Société anonyme	France	99,99 %
Abeille Assurances Ventures	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Abeille Développement Vie	Société anonyme	France	99,9 %
Abeille Impact Investing France	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Abeille Investissement	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
A.R.P	Société anonyme	France	99,99 %
Croissance Pierre 2	Société anonyme	France	99,99 %
Épargne Actuelle	Société anonyme	France	99,99 %
GIE Abeille Assurances	Groupement	France	50,00 %
Newco 5	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Newco 6	Société par actions simplifiée	France	99,99 %
Perpetual Capital	Société en commandite spéciale	France	21,91 %
SACAF	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
SCIP	Société anonyme	France	33,96 %
Union Financière de France Bqe	Société anonyme	France	74,99 %
VIP Conseils	Société anonyme	France	93,00 %
Voltaire	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Zelmis	Société par actions simplifiée	France	100,00 %



Abeille Épargne Retraite (AER)

474

SYNTHÈSE

479

A. ACTIVITÉ
ET RÉSULTATS

485

B. SYSTÈME
DE GOUVERNANCE

493

C. PROFIL
DE RISQUE

500

D. VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

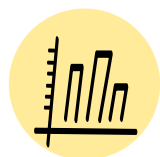
508

E. GESTION
DE CAPITAL

511

ANNEXES

SYNTHÈSE



Activité et résultats

- ▶ Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires d'Abeille Épargne Retraite s'établit à 1 213 millions d'euros, en augmentation de 68 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.
- ▶ 77 % du chiffre d'affaires est réalisé sur des produits d'épargne assurance vie en Euros contre 23 % en UC.
- ▶ Au 31 décembre 2022, le résultat net est de 60 millions d'euros, en hausse de 40 millions d'euros par rapport à l'exercice 2021.

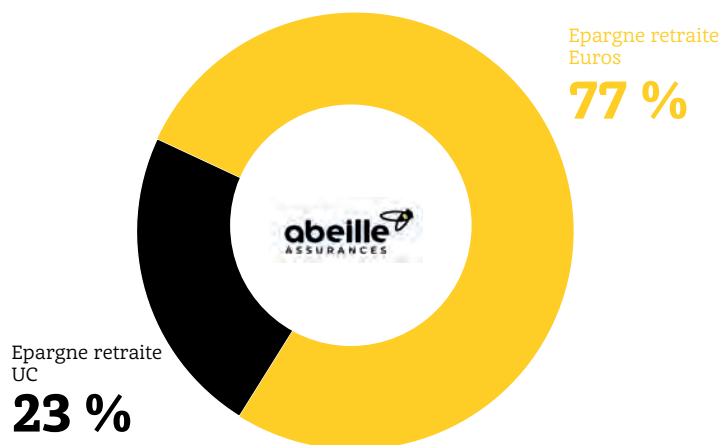
CHIFFRE D'AFFAIRES

1 213 M€

RÉSULTAT NET

60 M€

RÉPARTITION DE LA COLLECTE BRUTE PAR DOMAINE





Gouvernance

Le conseil d'administration d'Abeille Épargne Retraite est composé de six administrateurs.

M. Philippe-Michel Labrosse en assure la présidence depuis le 30 septembre 2021.

M. Denis Bourgeois est le directeur général d'Abeille Épargne Retraite depuis le 11 mai 2022, succédant dans ce mandat à M. Serge Da Marina.

Il est assisté d'un directeur général délégué, M. Raphaël Quarello, lequel a été reconduit dans son mandat à cette même date.



Profil de risque

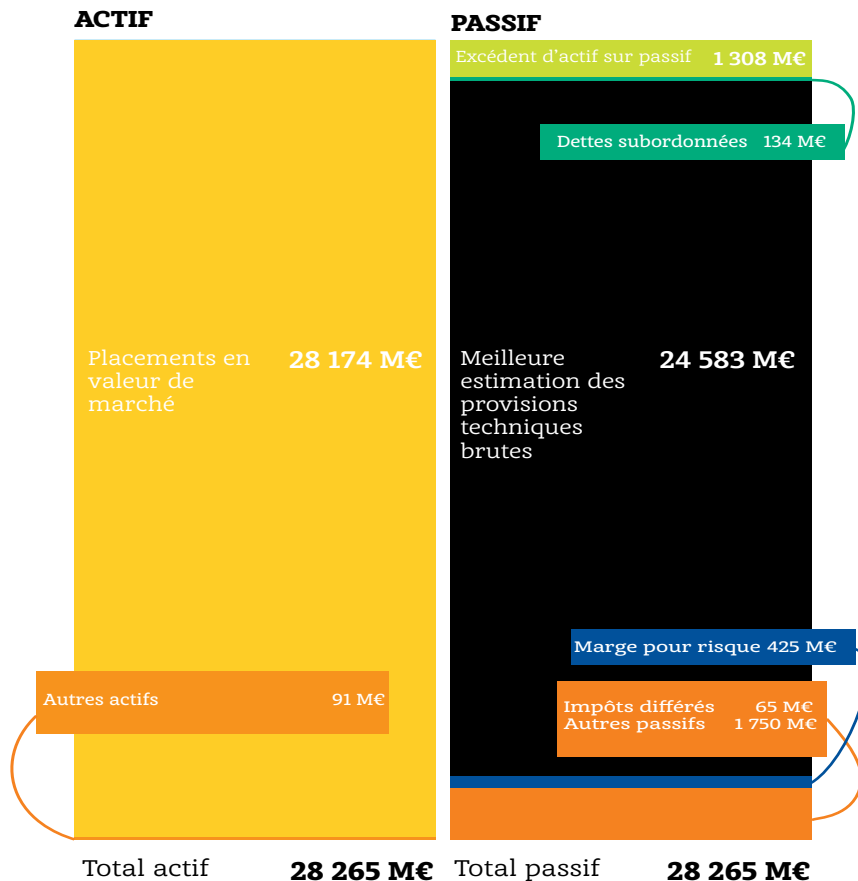
Risques auxquels Abeille Épargne Retraite doit faire face :

RISQUES FINANCIERS Marché : 34 % Contrepartie : 2 % Liquidité : 0 %	RISQUES ASSURANTIELS Souscription vie : 55 % Souscription non-vie : 0 % Souscription santé : 0 %
RISQUES OPÉRATIONNELS 10 %	RISQUES STRATÉGIQUES

- ▶ Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- ▶ Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'ORSA.
- ▶ Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR.
- ▶ Le SCR de Abeille Épargne Retraite composé à 34 % du risque de marché et à 55 % du risque de souscription (répartition exprimée en pourcentage de la somme des modules de risque).



Bilan prudentiel



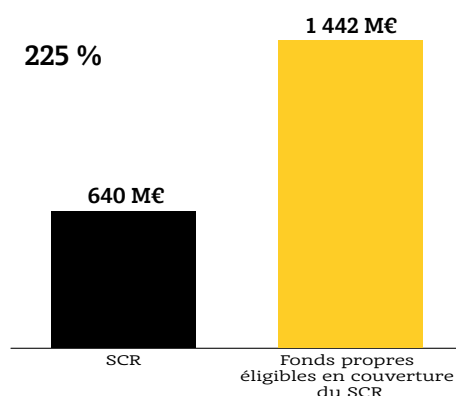
- ▶ Les placements en valeur de marché représentent 99,7 % du total de l'actif du bilan d'Abeille Épargne Retraite, soit 28 174 millions d'euros.
- ▶ Les provisions techniques brutes de réassurance, y compris marge de risque, sont de 25 007 millions d'euros.
- ▶ L'excédent des actifs par rapport aux passifs Solvabilité II d'Abeille Épargne Retraite s'élève à 1 308 millions d'euros, auquel s'ajoutent 134 millions d'euros de dettes subordonnées de niveau 2 pour obtenir les fonds propres éligibles.



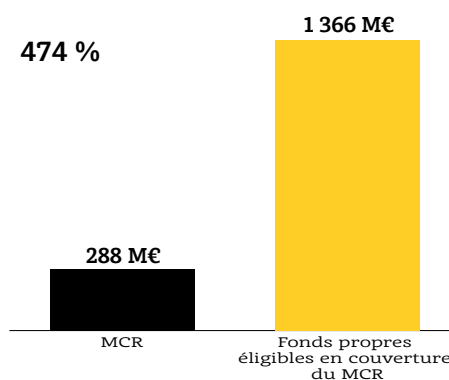
Solvabilité

- ▶ Les exigences de capital (MCR et SCR) d'Abeille Épargne Retraite sont calculées en formule standard. Elles sont couvertes par les fonds propres éligibles.
- ▶ Le taux de couverture du SCR d'Abeille Épargne Retraite passe de 202 % fin 2021 à 225 % à fin 2022, du fait de la baisse du SCR de 75 millions d'euros (soit -10 %) alors que dans le même temps les fonds propres éligibles restent relativement stables (baisse de 2 millions d'euros)..
- ▶ Le SCR d'Abeille Épargne Retraite diminue sur l'exercice 2022 principalement en raison de l'évolution des conditions économiques.
- ▶ Abeille Épargne Retraite satisfait largement aux exigences réglementaires au 31 décembre 2022.

COUVERTURE DU SCR



COUVERTURE DU MCR





A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

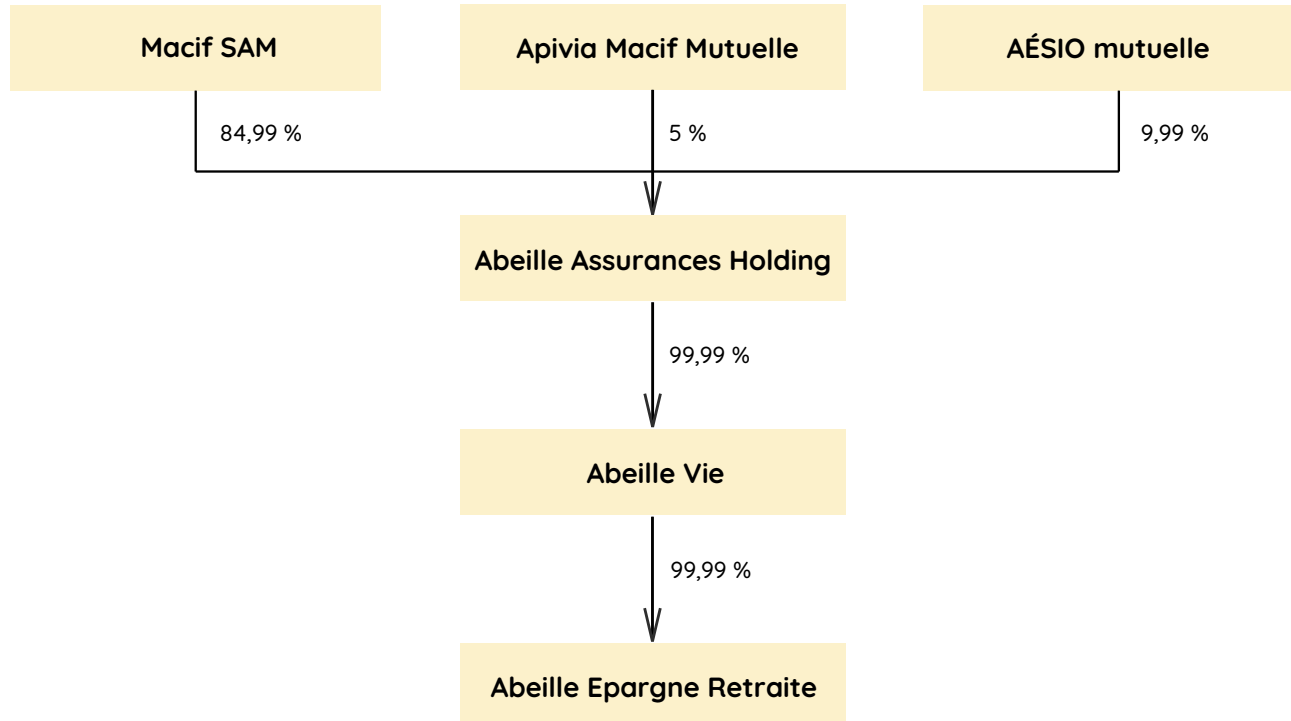
A.1 Activité

A.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Abeille Épargne Retraite est une société anonyme au capital de 553 879 451 euros, régie par le code des assurances, filiale à 100 % d'Abeille Vie.

Abeille Épargne Retraite co-assure, à 50 % avec Abeille Vie, le contrat AFER, qui constitue l'intégralité de ses encours d'assurance (ce qui n'implique toutefois pas que tous les agrégats comptables qui en découlent soient répliqués à l'identique dans les deux sociétés).

Abeille Assurances Holding, société anonyme dont le siège social est situé à Bois Colombes, est la société mère d'un groupe qui comprend, outre Abeille Épargne Retraite, les sociétés d'assurance et le fonds de retraite professionnelle supplémentaire (Abeille Retraite Professionnelle) présentés ci-dessous :



A.1.2 LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

La liste des entreprises liées figure en annexe 1. Abeille Épargne Retraite ne détient aucune participation.

A.1.3 FAITS MARQUANTS

L'exercice clos le 31 décembre 2022 est le premier exercice sur une année pleine post acquisition d'Abeille Assurances Holding (ex Aviva France) par Aéma Groupe (via Macif, Aésio et Apivia Macif Mutuelle). Au cours de cette année, Abeille Assurances Holding a mis en place un plan d'actions sur 18 mois, avec un pré-requis essentiel relatif au désarrimage de l'ensemble Abeille Assurances de son ancien actionnaire britannique et à l'arrimage à son nouveau Groupe prudentiel de référence : Aéma Groupe. Ce vaste projet a largement mobilisé l'entreprise et ses réseaux de distribution sur l'année 2022.

Ré-internalisation des services fournis par l'ancien actionnaire et changement de marque

Dans ce cadre, l'exercice 2022 a été marqué, pour l'ensemble des entités filiales d'Abeille Assurances, par la mise en œuvre d'accords de services de transition fournis par l'ancien groupe actionnaire, en vue de la sortie progressive de cette relation et la « réinternalisation » desdits services au sein de chacune des entités (également dénommées « opérations de désarrimage »).

En complément cette année a également été marquée par le déploiement de la marque Abeille Assurances venue en remplacement de la marque Aviva dont l'usage en France par les entités Abeille Assurances et leurs filiales a cessé depuis le 30 octobre 2022.

Situation internationale

Les événements liés à la situation en Ukraine et aux conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie ont fait l'objet en 2022 d'un suivi attentif par Abeille Assurances et ses filiales piloté par Aéma Groupe. Il n'a pas été identifié d'exposition significative tant sur les volets contractuels que financiers. L'exposition est également très faible vis-à-vis des pays frontaliers de l'Ukraine.

Évolution de la gouvernance

Il est enfin souligné le changement de Directeur Général intervenu le 11 mai 2022 et dans la continuité de ce changement, une recomposition du conseil d'administration. Les éléments sont détaillés dans la partie du rapport sur la Gouvernance.

A.1.4 ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE

Dans un contexte économique défavorable, sur fond de ralentissement généralisé et plus marqué qu'attendu en 2022, avec une inflation qui a atteint des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies, l'activité AFER, co-assurée à 50% entre Abeille Épargne Retraite et Abeille Vie, affiche un chiffre d'affaires de 2,4 milliards d'euros en progression de 6 % par rapport à l'année précédente avec un pourcentage d'Unités de Compte (UC) à 23 % (comme en 2021).

En 2022, les contrats AFER ont bénéficié pour le Fonds Garanti d'un taux de rémunération net de chargements de gestion et brut de prélèvements sociaux en progression à 2,01 % (1,70 % en 2021).

L'encaissement total d'épargne d'AFER de 2,4 millions d'euros (2,3 millions d'euros en 2021) se répartit comme suit :

- ▶ Fonds Garanti : 1 863 millions d'euros, soit 76,8 % (1 752 millions d'euros, soit 76,5 % en 2021).
- ▶ Unités de Compte : 563 millions d'euros, soit 23,2 % (537 millions d'euros, soit 23,4 % en 2021).
- ▶ Fonds Eurocroissance : 1 million d'euros, soit 0,0 % (2 millions d'euros, soit 0,1 % en 2021).

Abeille Épargne Retraite

La part d'Abeille Épargne Retraite, correspondant à 50 % de l'encaissement total Épargne AFER, s'élève donc à 1 213 millions d'euros (1 145 millions d'euros en 2021).

Au 31 décembre 2022 l'encours épargne total du contrat AFER représente 54,2 milliards d'euros (55,7 milliards d'euros en 2021) en baisse de 2,7 % par rapport à 2021.

- ▶ Fonds Garanti : 40 583 millions d'euros, soit 74,9 % (41 531 millions d'euros, soit 74,6 % en 2021).
- ▶ Unités de Compte : 13 459 millions d'euros, soit 24,9 % (13 967 millions d'euros soit 25,1 % en 2021).
- ▶ Fonds Eurocroissance : 115 millions d'euros, soit 0,2 % (152 millions d'euros, soit 0,3 % en 2021).

Les encours du Fonds Garanti, des UC et du support Eurocroissance diminuent respectivement de 2,3 %, 3,6 % et 24,6 % par rapport à 2021.

Le taux de rachat 2022 des contrats Épargne AFER diminue légèrement à 2,8 % (2,9 % en 2021).

Au 31 décembre 2022, l'association AFER regroupe 753 245 adhérents, soit une quasi-stabilité (légère baisse de 0,07 %) par rapport à 2021 (753 804 adhérents en 2021).

A.2 Résultats de souscription

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET PAR GRANDE LIGNE D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022		Total	Total 2021	Variation 2022/2021
	Épargne retraite assurance-vie Euros	Épargne retraite assurance-vie UC			
Primes acquises brutes	931 856	281 357	1 213 213	1 145 331	67 882
Charge sinistres et variation des provisions brutes	-822 474	-247 719	-1 070 193	-1 009 870	-60 323
Autres charges	-49 113	-4 954	-54 066	-54 964	898
Solde de réassurance	-	-	-	-	-
Marge technique	60 269	28 684	88 954	80 497	8 457
Marge financière technique	-10 660	1 129	-9 532	-61 059	51 527
Solde technique et financier	49 609	29 813	79 422	19 438	59 984
Solde des éléments non techniques			-19 389	619	-20 008
Résultat net			60 033	20 057	39 976
dont total des produits financiers nets			518 829	480 355	38 473

Le résultat net en 2022 est un profit de 60,1 millions d'euros contre 20,1 millions d'euros en 2021, soit une progression de +40 millions d'euros dont +8,5 millions d'euros de marge technique, +51,5 millions d'euros de marge financière et -20 millions d'euros en éléments non techniques.

Le chiffre d'affaires progresse de +67,9 millions d'euros, soit une augmentation de +6 % uniformément entre l'euro et l'UC.

La marge technique de l'Épargne Euros est bénéficiaire de +60,2 millions d'euros en 2022 contre un bénéfice de 50,5 millions d'euros en 2021, soit une amélioration de +9,7 millions d'euros, dont 8,6 millions d'euros liés à la réévaluation des actifs Eurocroissance compensée en marge financière.

La marge technique de l'Épargne UC est bénéficiaire de +28,7 millions d'euros en 2022, contre un bénéfice de 29,9 millions d'euros soit une légère baisse de -1,2 millions d'euros.

La marge financière évolue essentiellement par la réalisation de fortes plus-values en 2022, alors que 2021 avait été impacté par des moins-values et constitution de provisions pour dépréciations durables enregistrées au titre d'instruments de couverture.

Le solde des éléments non techniques est en perte de 19,4 millions d'euros en 2022, contre un bénéfice de 0,6 million d'euros en 2021 (détail dans la partie A4).

A.3 Résultats des investissements

ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022			2021			Variation 2022/2021
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Total	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Total	
Placements immobiliers	26 027	5 519	31 546	21 445	809	22 254	9 292
Placements en actions	863	-	863	5 277	-	5 277	-4 414
Placements obligataires et prêts	586 170	7 437	593 608	558 980	27 735	586 715	6 892
Placements monétaires	1 213	3 692	4 905	291	13	304	4 601
Produits financiers	614 272	16 648	630 921	585 993	28 557	614 550	16 371
Charges financières			-112 092			-134 195	22 103
Produits financiers nets			518 829			480 355	38 473
Taux de rendement			2,0 %			2,1 %	0,0 %

Les produits financiers nets ont augmenté, passant de 480 millions d'euros en 2021 à 519 millions d'euros en 2022, soit une hausse de +38 millions d'euros.

Les revenus courants progressent de +28 millions d'euros, principalement sur les placements obligataires et monétaires.

Les plus-values nettes réalisées s'élèvent à 17 millions d'euros en 2022, en baisse de -612 millions d'euros par rapport à 2021.

Le montant des charges financières est de -112 millions d'euros en 2022, soit une amélioration de +22 millions d'euros comparé à l'année précédente. Il intègre notamment les intérêts des dettes subordonnées (-4 millions d'euros) ainsi que les charges des autres placements (-108 millions d'euros).

Rapporté à la valeur nette comptable moyenne des placements (hors UC), le taux de rendement comptable s'établit à 2,0 % contre 2,1 % en 2021

A.4 Résultats des autres activités

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
Autres produits non techniques	6 508	7 285	-777
Autres charges non techniques	-44 440	-973	-43 467
Résultat exceptionnel	-	-	-
Participation des salariés	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	1 380	-20 991	22 371
Dépenses et revenus non techniques	-36 552	-14 679	-21 873
Produits financiers nets alloués au non technique	17 163	15 298	1 865
Solde des éléments non techniques	-19 389	619	-20 008

En 2022, le solde des éléments non techniques ressort à -19,4 millions d'euros soit une baisse de -20 millions d'euros essentiellement due à l'effet d'impôt sur la réserve de capitalisation et à l'impôt sur les bénéfices.

Les autres produits non-techniques nets de charges qui intègrent essentiellement l'effet d'impôt sur la réserve de capitalisation ont varié de -44 millions d'euros. Cette évolution s'explique par la réalisation de moins-values sur des actifs soumis à la réserve de capitalisation.

Le produit d'impôt sur les bénéfices de 1,4 million d'euros est lié au boni (différentiel entre les montants provisionnés au 31 décembre 2021 et les montants réellement payés en 2022) réalisé au titre de l'impôt de 2021.

Par ailleurs, le résultat fiscal étant déficitaire suite à des mouvements de reprise sur la réserve de capitalisation, aucune provision d'impôt n'a été constituée au titre de l'exercice 2022.



B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance d'Abeille Épargne Retraite par rapport au chapitre Groupe.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Abeille Épargne Retraite (« AER ») est une société anonyme à conseil d'administration. Abeille Épargne Retraite est détenue à 99,99% par la société d'assurance Abeille Vie, elle-même détenue à 99,99% par la société Abeille Assurances Holding, dont le siège social est à Bois Colombes. Le système de gouvernance d'Abeille Épargne Retraite est porté par Abeille Assurances Holding.

B.1.2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration d'Abeille Épargne Retraite est, au jour de la présentation du présent rapport, composé de six administrateurs :

Nom	Prénom	Statut
CÉLIÉ	Renaud	Administrateur
CHAGHAL	Blandine	Administrateur
DELIGNON	Isabelle	Administrateur
DENIS	Hélène	Administrateur
JOST	Valery	Administrateur
LABROSSE	Philippe-Michel	Président

M. Philippe-Michel Labrosse assure la présidence du conseil depuis le 30 septembre 2021.

M. Denis Bourgeois assure la direction générale d'Abeille Épargne Retraite depuis le 11 mai 2022, succédant dans ce mandat à M. Serge Da Mariana.

Il est assisté d'un directeur général délégué, M. Raphaël Quarello, lequel a été reconduit dans son mandat à cette même date.

Au cours de l'exercice 2022, le conseil s'est réuni à dix reprises.

Le commissaire aux comptes a été convoqué aux réunions du conseil au cours desquelles ont été examinés rôle du conseil d'administration.

2. RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration arrête les comptes annuels qu'il soumet à l'approbation de l'assemblée générale. Il approuve également notamment le plan d'audit interne et le plan de réassurance, ainsi que le présent rapport.

Le conseil détermine les orientations stratégiques de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux, environnementaux, culturels et sportifs de son activité. Le conseil suit les travaux des quatre fonctions clés (au sens de la réglementation Solvabilité II) ; un point sur l'activité lui est régulièrement présenté par la Direction générale.

La société Abeille Assurances Holding ainsi que ses filiales sont tenues de se conformer au système de gestion des risques Groupe et au système de contrôle Groupe dans les conditions prévues dans les statuts de la Sgam Aéma Groupe.

3. COMITÉS SPÉCIALISÉS

Filiale de la société Abeille Assurances Holding, Abeille Épargne Retraite entre dans le périmètre d'activité des comités décrits ci-dessous, lesquels émanent du conseil d'administration d'Abeille Assurances Holding.

3.1 Le comité de l'audit et des risques

Les comités des comptes et de l'audit et des risques ont fait l'objet d'une « fusion » à compter du 30 septembre 2021, suite au changement d'actionnaire pour devenir le comité de l'audit et des risques.

Le comité de l'audit et des risques (ci-après le « comité » ou le « CAR ») exerce ses activités sous la responsabilité du conseil d'administration. Le comité prépare les travaux du conseil d'administration en ce qui concerne l'analyse des comptes et des informations financières, la politique de gestion des risques majeurs et le contrôle interne de la société.

Il est notamment en charge de :

- ▶ suivre le processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière ;
- ▶ évaluer les situations de conflits d'intérêts pouvant affecter un administrateur et proposer les mesures propres à les prévenir ou à y remédier ;
- ▶ veiller à l'existence, l'adéquation, l'application et l'efficacité des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ▶ procéder à une revue des projets comportant des risques significatifs ;
- ▶ être informé annuellement de l'organisation de l'audit interne et de son programme d'audit interne et périodiquement des principales observations des missions d'audit interne ayant des incidences sur les processus de contrôle interne, les risques ou l'exactitude de l'information financière ;
- ▶ évaluer la méthodologie utilisée pour déterminer les besoins en capital et les tests de résistance de la société ;
- ▶ évaluer la pertinence et l'efficacité du système de contrôle de l'information non financière et de gestion des risques ;
- ▶ surveiller les exigences réglementaires dans l'ensemble de la société ;
- ▶ évaluer les procédures de la société (et leur respect) relatives à la lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent, le terrorisme et la corruption.

Le CAR s'est réuni à neuf reprises en 2022 selon un calendrier principalement rythmé par les réunions du conseil d'administration, dont il a préparé les délibérations.

Abeille Épargne Retraite

Au 31 décembre 2022, le CAR est composé de cinq membres :

Nom	Prénom	Statut
BONNIN	François	Membre
BOUFFARD	Nicolas	Membre
DE PONCINS	Constance	Présidente
GROSSE	Jean-Louis	Membre
SIMON	Jean-Marc	Membre

3.2 Le comité des rémunérations et des sélections

Le comité des rémunérations et des sélections (ci-après le « comité »), est un organe consultatif. Il a été mis en place le 30 septembre 2021 pour émettre des avis sur les sujets ayant trait à la composition des conseils d'administration et à la rémunération des personnels identifiés (mandataires sociaux et fonctions clés le cas échéant).

- ▶ En ce qui concerne la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration de la société :
 - examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du conseil d'administration ;
 - faire des propositions et de donner un avis au conseil d'administration en vue de la nomination, du renouvellement ou de la révocation du mandat d'un administrateur ou d'un dirigeant effectif ;
 - veiller à l'équilibre de la composition du conseil d'administration et à la politique de diversité appliquée aux administrateurs ;
 - donner un avis sur la situation d'indépendance de chaque administrateur ;
 - prendre connaissance des projets de rapports réglementaires relatifs au gouvernement d'entreprise
- ▶ En ce qui concerne les rémunérations :
 - proposer au conseil d'administration la rémunération à allouer aux dirigeants mandataires sociaux ainsi que les avantages de toute nature mis à leur disposition ;
 - émettre des propositions sur les systèmes de rémunération et d'incitation des dirigeants mandataires sociaux de la société ;
 - soumettre chaque année au conseil d'administration le projet des rapports sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux et sur la politique de rémunération des dirigeants.

Le comité se réunit aussi souvent que nécessaire et au minimum deux fois par an. Il s'est réuni à sept reprises en 2022.

Le comité des rémunérations et des sélections est composé de deux membres et d'un représentant de la direction des ressources humaines d'Aéma Groupe :

Nom	Prénom	Statut
DE PONCINS	Constance	Membre
PERRAULT	Philippe	Président

3.3 Le comité stratégique

Le comité stratégique est en charge de la production d'avis et/ou des recommandations au conseil d'administration de la société, en amont de sa prise de décisions, sur les sujets relatifs à la stratégie. Il a été mis en place le 30 septembre 2021.

Le comité contribue par ses travaux à éclairer le conseil d'administration quant à la détermination de la stratégie générale. Le comité étudie les axes stratégiques à moyen et long terme de la société en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de leurs activités ainsi que les grandes tendances et évolutions technologiques et concurrentielles des métiers.

Il est chargé dans ce cadre de proposer au conseil d'administration des axes de réflexion et d'entretenir un dialogue continu avec la direction générale sur les évolutions envisagées.

Le comité se réunit aussi souvent que nécessaire, et au minimum trois fois par an. Il s'est tenu à quatre reprises en 2022.

Au 31 décembre 2022, le comité stratégique est composé de cinq membres :

Nom	Prénom	Statut
ARNAUD	Yann	Membre
DOGNETON	Jean-Philippe	Président
EZERZER	Odile	Membre
HADARI	Luca	Membre
LE LAY	Mira	Membre

Abeille Épargne Retraite

B.1.3 LES FONCTIONS CLÉS

Au 31 décembre 2022, les personnes désignées pour être fonctions clés au sein d'Abeille Assurances Holding et de ses filiales assurantielles sont représentées ci-après :



Victorien Poncelet

Fonction clé gestion des risques



Jonathan Limbourg

Fonction clé actuarielle



Frédéric Bussereau

Fonction clé audit interne



Elisabeth Fabre

Fonction clé vérification de la conformité

Les responsables des fonctions clé audit interne, vérification de la conformité et gestion des risques sont les mêmes dans les entités Abeille Vie, Abeille Épargne Retraite et Abeille IARD & Santé.

Le responsable de la fonction clé actuarielle vie est le même dans les entités Abeille Vie et Abeille Épargne Retraite.

B.1.4 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale d'Abeille Épargne Retraite est composée de deux actionnaires : Abeille Vie et Abeille Assurances Holding. Abeille Vie détient 99,99 % du capital d'Abeille Épargne Retraite.

Toutes les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblée générale.

Au cours de l'année 2022, l'assemblée générale d'Abeille Épargne Retraite s'est réunie une fois en juin.

B.1.5 LA DIRECTION GÉNÉRALE D'ABEILLE ÉPARGNE RETRAITE

1. ORGANIGRAMME

Au 31 décembre 2022, l'organigramme de la direction générale d'Abeille Épargne Retraite est le suivant :



Denis Bourgeois

Directeur général



Raphaël Quarello

Directeur général délégué

2. DÉLÉGATIONS DE RESPONSABILITÉS

1. Délégations de pouvoir du directeur général et du directeur général délégué

Un dispositif de délégations de pouvoirs a été mis en place, par lequel le directeur général et les directeurs généraux délégués ont consenti des délégations de pouvoirs aux personnes pourvues de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires pour exercer les pouvoirs délégués.

Afin de permettre aux directeurs généraux délégués de se consacrer pleinement à leur fonction, il a été convenu pour Abeille Épargne Retraite mais également pour les autres entités assurantielles, de ne pas cumuler cette fonction avec un mandat d'administrateur.

Les administrateurs – directeurs généraux délégués ont donc démissionné de leur mandat d'administrateur.

2. Limitations apportées par le conseil aux pouvoirs du directeur général

Le directeur général M. Denis Bourgeois, est assisté par un directeur général délégué, M. Raphaël Quarello.

Jusqu'en septembre 2021, à titre de mesure d'ordre interne non opposable aux tiers, les pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué ont été limités conformément au document intitulé « Limitation of the Aviva Assurances General Manager's and Deputy General Manager's Authorities – spending limit framework ».

Ces limitations de pouvoirs ont pris fin lors du rapprochement avec AEMA en septembre 2021.

La gouvernance exécutive s'appuie sur un comité de direction générale (« CDG ») dont les membres sont : le directeur général d'Abeille Assurances Holding, le directeur général délégué d'Abeille Assurances Holding/ directeur finance, affaires juridiques et risques, le directeur général d'Abeille Vie, d'Abeille Épargne Retraite et d'Abeille Retraite Professionnelle, le directeur général d'Abeille IARD & Santé, le directeur du développement, le directeur des ressources humaines et le directeur de la stratégie.

B.1.6 POLITIQUE ET PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

Abeille Épargne Retraite n'emploie aucun salarié.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre d'Abeille Vie.

B.4 Système de contrôle interne

L'entité décline opérationnellement le système de contrôle interne présenté dans le chapitre Groupe.

B.5 Fonction audit interne

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.6 Fonction actuarielle

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre d'Abeille Vie.

B.7 Sous-traitance

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.8 Autres informations

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.



C. PROFIL DE RISQUE

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

En tant qu'assureur généraliste, Abeille Épargne Retraite est exposé à de multiples risques. La cartographie globale des risques permet d'identifier, anticiper, mesurer et piloter les risques majeurs de l'entreprise et contribue également à définir des scénarios de stress qui peuvent être modélisés dans le cadre de l'ORSA.

Abeille Épargne Retraite a mis en place des dispositifs et des politiques de gestion des risques visant à atténuer l'impact de ces risques.

L'évaluation du profil de risque d'Abeille Épargne Retraite a fait ressortir comme risques majeurs les risques suivants :



C.1 Risque de souscription

Pour la clôture 2022, Abeille Épargne Retraite a réalisé le calcul de son capital de solvabilité requis par le biais de la formule standard. Dans ce cadre, Abeille Épargne Retraite est exposé aux risques de souscriptions détaillés dans le tableau ci-dessous :

Catégorie de risque	Sous-catégorie de risque	Description du risque
Rachat	Hausse du taux de rachat	Le risque de rachat est le risque associé à une variation du niveau ou de la volatilité du taux de rachat. En effet, une hausse du taux de rachat peut engendrer un manque à gagner sur les produits financiers et chargements prélevés sur les contrats ayant été rachetés. En cas de rachat massif, Abeille Épargne Retraite est exposé au risque de perte lié à des cessions d'actifs en moins-values latentes.
	Baisse du taux de rachat	
	Rachat massif	
Longévité		Le risque de longévité est le risque de payer une rente sur une durée plus importante qu'évaluée initialement en raison d'une durée de vie moyenne plus élevée de son portefeuille d'assurés.
Mortalité		Le risque de mortalité est un risque de perte sur les contrats Épargne et de Prévoyance lié à un manque à gagner sur les produits financiers et chargements prélevés sur les contrats ayant subi un sinistre.
Frais		Le risque de frais est le risque que les dépenses réelles de fonctionnement (frais de personnels, infrastructure) soient plus élevées que le niveau estimé au préalable.
Catastrophe Vie		Le risque de catastrophe vie correspond à la perte en fonds propres résultante d'une hausse soudaine et absolue de 0,15 % du taux de mortalité.

Il convient de noter qu'Abeille Épargne Retraite n'est pas exposé aux risques de révision et morbidité définis dans le cadre de la formule standard.

Abeille Épargne Retraite

Abeille Épargne Retraite est en revanche exposé aux risques présentés dans le tableau ci-dessous, sans que ceux-ci ne soient considérés dans le cadre de la formule standard.

Catégorie de risque	Sous-catégorie de risque	Description
Autres risques d'assurance vie	Concentration	Le risque de concentration parmi les risques de souscription correspond au risque inhérent à avoir un portefeuille de contrats non suffisamment diversifiés par type de produit et garantie. La matérialité du risque de concentration est faible pour Abeille Épargne Retraite. Pour plus de détails, se référer au paragraphe C.1.2.
	Fiscalité	Le risque de fiscalité correspond au risque de changement dans la réglementation fiscale.
	Érosion de marge	Le risque d'une diminution de marge peut être considéré comme une conséquence des autres risques de souscription.
	Sortie en rente	Le risque correspondant à l'option « sortie en rente » proposée par certains contrats. Une augmentation du choix de cette option par les assurés viendrait augmenter l'exposition au risque de longévité via un nombre plus important de futurs rentiers (par-rapport au choix de l'option « sortie en capital »).

C.1.1 EXPOSITION ET CONCENTRATION

1. EXPOSITION

Le risque de souscription vie est le premier risque d'Abeille Épargne Retraite. La part du SCR du module souscription vie est de 55,1 %.

2. RISQUE DE CONCENTRATION

Le portefeuille d'Abeille Épargne Retraite est principalement composé de contrats d'Épargne/Retraite, et par conséquent, l'entité voit ses risques concentrés sur les risques inhérents au portefeuille Épargne.

Cependant, la matérialité du risque de concentration est faible. Abeille Épargne Retraite considère que cette concentration identifiée est entièrement captée dans les risques de frais et le risque de rachats, qui sont les principaux risques auxquels l'entité est exposée en matière de souscription.

C.1.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Abeille Épargne Retraite n'a pas développé de dispositif particulier d'atténuation de son risque de souscription, du fait de la composition de son portefeuille de contrats, telle qu'évoquée précédemment.

En particulier, Abeille Épargne Retraite ne fait appel, en date du présent rapport, à aucun mécanisme de réassurance.

C.1.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre d'Abeille Vie.

C.2 Risque de marché

Abeille Épargne Retraite est exposé aux risques financiers à travers son portefeuille d'actifs et ses engagements de taux au passif. Le risque de marché correspond donc au risque que les investissements réalisés soient insuffisants pour faire face à ses engagements et aux attentes des assurés en termes de rendement (promesse de rendement compétitif).

Les risques de marché quantifiables et inhérents à Abeille Épargne Retraite sont :

Catégorie de risque	Description
Action	Le risque d'action est le risque de perte liée à une variation du niveau et de la volatilité du cours des actions.
Immobilier	Le risque d'immobilier est le risque lié à une fluctuation de valeur de marché des biens immobiliers détenus. Il s'agit d'un risque majeur en raison du caractère illiquide de ce type d'investissement en cas de crise économique.
Taux d'intérêt	Le risque de taux est le risque qu'une fluctuation de la courbe des taux nominale crée un désadossement entre l'actif et le passif conduisant à terme à des pertes financières
Spread	Le risque de spread est le risque de perte financière liée à une hausse du niveau du risque crédit. Ce risque de spread peut se matérialiser par une migration de rating, un défaut ou simplement par un changement du niveau du risque crédit.
Change	Le risque de change correspond au risque de perte financière liée à une fluctuation du taux de change entre l'Euro et la monnaie d'un investissement présent dans notre portefeuille.
Concentration	Le risque de concentration est le risque que le portefeuille d'investissements soit insuffisamment diversifié et que le défaut d'une contrepartie entraîne des pertes significatives pour Abeille Épargne Retraite.

Certains risques quantifiables et inhérents à Abeille Épargne Retraite ne sont pas intégrés dans le calcul de la formule standard. Ces risques sont notamment :

Catégorie de risque	Sous-catégorie de risque	Description
Taux	Autres composantes	Ce risque correspond aux fluctuations de la pente de la courbe des taux, sa courbure ainsi que toute autre composante autre que le niveau.
Crédit	Souverain	Ce risque est lié au spread des obligations d'Etat européennes. La formule standard ne prend pas en compte des exigences en capital liées au risque de spread pour la détention d'obligations souveraines.
Inflation	Inflation	Ce risque est lié aux fluctuations des niveaux d'inflation et leurs impacts sur les actifs et passifs.

Abeille Épargne Retraite

Catégorie de risque	Sous-catégorie de risque	Description
Volatilité	Taux	Ce risque de taux mesure la sensibilité de la valeur des actifs et des passifs aux changements affectant la volatilité des taux d'intérêt.
	Action	Ce risque sur actions mesure la sensibilité des actifs, passifs et des instruments financiers par rapport à la volatilité de la valeur de marché des actions.
	Immobilier	Ce risque est lié aux fluctuations sur les valeurs immobilières.
Couverture	Couverture de change	Ce risque est lié à une éventuelle insuffisance de couverture des fluctuations des taux de change.
	Couverture de crédit	Ce risque est lié à une éventuelle insuffisance de couverture du risque lié au crédit.
	Collatéral	Ce risque correspond à une éventuelle insuffisance du collatéral pour couvrir la totalité de la perte en raison d'un défaut de l'émetteur de l'instrument dérivé.

Toutefois, dans le cadre de l'exercice de sensibilité, certains risques sont calculés afin de quantifier leurs impacts sur les valeurs des fonds propres, de la marge de risque et du SCR.

C.2.1 EXPOSITION ET CONCENTRATION

1. EXPOSITION

Le risque de marché est le deuxième risque d'Abeille Épargne Retraite.

La part du SCR du module marché est de 33,5 %.

Le SCR marché se décompose en :

- ▶ risque de taux d'intérêt : 18,6 % ;
- ▶ risque action : 37,7 % ;
- ▶ risque immobilier : 24,8 % ;
- ▶ risque de spread : 14,2 % ;
- ▶ risque de change : 4,6%.

2. RISQUE DE CONCENTRATION

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre d'Abeille Vie.

C.2.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre d'Abeille Vie.

C.2.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre d'Abeille Vie.

C.3 Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence à deux types de risques en formule standard :

- ▶ le risque de spread ;
- ▶ le risque de contrepartie des émetteurs.

Le risque de spread étant traité au sein des risques de marché dans la formule standard, celui-ci est donc décrit dans la section C.2. Par conséquent, cette section C.3 fera uniquement référence au risque de contrepartie tel que défini par la formule standard.

C.3.1 EXPOSITION ET CONCENTRATION

1. EXPOSITION

Abeille Épargne Retraite est exposée au risque de crédit lié à la détention d'actifs tels que des produits dérivés, des comptes de dépôts ou des créances. Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie soit dans l'incapacité de satisfaire son engagement. Les contreparties peuvent être des émetteurs, des banques ou des réassureurs.

La part du SCR du module crédit est de 1,6 %.

2. RISQUE DE CONCENTRATION

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre d'Abeille Vie.

C.3.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre d'Abeille Vie.

C.3.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre d'Abeille Vie.

C.4 Risque de liquidité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre d'Abeille Vie.

C.5 Risque opérationnel

Conformément à la définition du risque opérationnel par la directive Solvabilité II, le risque opérationnel auquel Abeille Épargne Retraite est exposé est défini comme « le risque de perte résultant de procédures internes, des membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs ».

C.5.1 EXPOSITION ET CONCENTRATION

Abeille Épargne Retraite utilise la formule standard pour estimer son risque opérationnel.

La part du SCR du module opérationnel est de : 9,8 %.

C.5.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

La gestion du risque opérationnel pour Abeille Épargne Retraite s'articule autour des mêmes grandes étapes qu'Abeille Vie.

C.5.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Dans le cadre de l'ORSA réalisé en 2022, Abeille Épargne Retraite a simulé un scénario opérationnel « Cyberattaque ». Ce scénario fait l'hypothèse qu'un groupe international d'hacktivistes (type anonymous) lance une attaque synchronisée chez plusieurs assureurs mutualistes avec un but précis : immobiliser l'ensemble des services habituellement rendus et générer des faux remboursements/décaissements à tous les sociétaires/clients/adhérents.

C.6 Autres risques importants

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.



D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan de Solvabilité d'Abeille Épargne Retraite est disponible dans les annexes QRT (S.02.01.02) de l'entité.

D.1 Actifs

D.1.1 DESCRIPTION DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

Abeille Épargne Retraite

D.1.2 VALORISATION DES ACTIFS (PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS)

VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Écarts d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	-	-	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	21 070 408	22 696 359	-1 625 951
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	457 790	1 054 266	-596 476
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	-	53 646	-53 646
Actions	426 150	2	426 148
Obligations	15 254 651	16 983 670	-1 729 019
Organismes de placement collectif	4 658 344	4 331 303	327 041
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	273 473	273 473	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	6 729 796	6 727 996	1 799
Prêts et prêts hypothécaires	373 892	373 038	854
Avances sur polices	271 876	271 176	700
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	102 016	101 862	154
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	-	-	-
Créances nées d'opération de réassurance	-	-	-
Autres créances (hors assurance)	70 863	70 863	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 685	17 685	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	2 270	757 868	-755 599
TOTAL	28 264 914	30 643 810	-2 378 897

Les principaux placements concernent les obligations, les organismes de placement collectif et les placements en UC et représentent environ 94 % du total bilan actif d'Abeille Épargne Retraite.

Les principaux écarts de normes pour les postes d'actif du bilan d'Abeille Épargne Retraite concernent :

- Les obligations : le montant des obligations ressort à 15 255 millions d'euros, soit 54 % du total du bilan actif. L'écart entre les normes de -1,7 milliards d'euros s'explique par la valorisation des obligations à leur valeur de réalisation et le reclassement du montant net de surcote/décote obligataire et des intérêts courus ;

Abeille Épargne Retraite

- ▶ Les organismes de placement collectifs : ils s'établissent à 4 658 millions d'euros, soit 16 % du total bilan actif. L'écart entre les normes de 327 millions d'euros s'explique par le reclassement des parts de sociétés immobilières et OPCI depuis la rubrique « Immobilier », en VNC et la valorisation des fonds d'investissement (y compris parts de sociétés immobilières) à leur valeur de réalisation ;
- ▶ Les actions : ils s'établissent à 426 millions d'euros, soit 2 % du total bilan actif. L'écart entre les normes de 426 millions d'euros s'explique par :
 - le reclassement en actions non cotées des actions non qualifiées de participations en vision SII plus leur valorisation en valeur économique,
 - le reclassement des parts de sociétés immobilières depuis la rubrique « Immobilier » plus leur valorisation en valeur de réalisation ;
- ▶ Les biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre) : ils représentent 458 millions d'euros, soit 2 % du bilan total actif. L'écart entre les normes de -596 millions d'euros s'explique par le reclassement des parts de sociétés immobilières et la valorisation des immeubles de placement en direct à leur valeur de réalisation.

D.2 Provisions techniques

D.2.1 MÉTHODES ET HYPOTHÈSES DE CALCUL DES PROVISIONS TECHNIQUES

1. MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

1.1 Calcul de la meilleure estimation des passifs

Le modèle de projection ALM des passifs techniques est composé de deux sous-modules :

- ▶ un modèle déterministe de projection des cash-flows de passif technique ;
- ▶ un modèle stochastique actif-passif de projection des résultats.

1.2 Modèle déterministe de projection des cash-flows de passif technique

A partir de données par contrats, agrégées sur des lignes homogènes de contrats appelées « points de modèle », et des hypothèses de meilleure estimation (déclinées en hypothèses de mortalité, option de rente, frais, rachat, ...), les flux de passif par point de modèle sont projetés.

Au cours de la projection, le modèle déterministe revalorise les provisions mathématiques aux taux garantis et modélise les flux de passif suivants : primes, prestations, frais chargements et commissions.

Ce modèle permet d'obtenir un scénario central de flux de passif.

1.3 Modèle stochastique actif-passif de projection des résultats (modèle ALS)

Le modèle stochastique est alimenté principalement par les tables d'hypothèses liées au passif projeté dans le modèle déterministe, les tables de cash-flow de passif issues du modèle déterministe, les données d'actif et 3 000 scénarios économiques.

Dans sa globalité, ce modèle génère des résultats moyens actualisés de 3 000 scénarios et projetés.

L'ensemble des interactions entre l'actif et le passif modélisés se déroulent au sein des différents modules du modèle de projection stochastique. L'impact de l'environnement économique est pris en compte au sein de ce modèle, notamment via la modélisation du comportement dynamique des assurés, de la participation aux bénéfices discrétionnaire et de la volatilité des actifs UC sur les flux déterministes.

Les résultats issus des modules du modèle de projection sont utilisés à des fins de calcul dont la meilleure estimation des passifs (« Best Estimate Liabilities »).

1.4 Hypothèses de calcul de la meilleure estimation des passifs

- ▶ La courbe des taux

La courbe des taux utilisée est celle des taux swap au 31 décembre 2022 incluant « l'ajustement de volatilité » et « l'ajustement du spread de crédit » (« Credit Rate adjustment », ou « CRA »).

- ▶ L'ajustement de volatilité

L'ajustement de volatilité est appliqué sur les fonds euros et UC et correspond à 19 bps pour l'année 2022. Pour rappel, l'ajustement de volatilité utilisé au 31/12/2021 était de 3 bps.

- ▶ L'ajustement du spread de crédit

« L'ajustement du spread de crédit » est appliqué sur les fonds euros et UC et correspond à -10 bps en fin d'année 2022, comme en fin d'année 2021.

- ▶ Les frais

Tous les frais de la société sont pris en compte dans le modèle et projetés en fonction des différents indicateurs (nombre de contrats, primes, encours...). Sont modélisés les frais d'administration, frais de gestion, frais d'acquisition, autres charges techniques. L'inflation des frais futurs est également prise en compte.

Abeille Épargne Retraite

► Les chutes (y compris rachats)

Les hypothèses de rachats sur les portefeuilles d'Abeille Épargne Retraite, ainsi que les hypothèses de chutes sur l'ensemble du portefeuille Prévoyance se basent sur des données historiques d'une profondeur de dix ans.

► Les tables de mortalité

Des tables d'expérience sont utilisées sur les périmètres Épargne, et les tables réglementaires TGF/TGH 00-05 sont utilisées sur le périmètre des rentiers.

2. MARGE DE RISQUE

La marge de risque correspond à une diminution du prix qu'un acquéreur demanderait pour être compensé du risque lié au passif d'assurance.

La méthode de calcul de la marge de risque est fonction d'une approche coût du capital pour laquelle la société évalue les SCR futurs au coût du capital.

La marge pour risque finale correspond à 6 % (taux de coût de capital utilisé par Abeille Vie) de la valeur actuelle de la chronique de capitaux requis calculés.

3. IMPACT DE LA CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Abeille Épargne Retraite utilise la correction de volatilité pour l'évaluation de ses provisions techniques, de son SCR, son MCR et de ses fonds propres éligibles.

L'annulation de la correction pour volatilité génère une diminution des taux de couverture du SCR (-9 points) et du MCR (-18 points).

D.2.2 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

PROVISIONS TECHNIQUES AU 31/12/2021 PAR LIGNE D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	-	-	-	-	-
Non-vie	-	-	-	-	-
Santé similaire à la vie	-	-	-	-	-
Vie	18 274 410	313 107	18 587 517	-	18 587 517
Unités de comptes	6 308 194	111 730	6 419 924	-	6 419 924
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	24 582 604	424 837	25 007 442		25 007 442

La meilleure estimation des provisions brutes 2022 s'élève à 24 583 millions d'euros et est composée à 74 % de provisions vie et 26% d'UC. La marge de risque s'élève à 425 millions d'euros, soit 2 % du montant total de la meilleure estimation des provisions techniques brutes. Au global, les provisions techniques nettes en normes Solvabilité II s'élèvent à 25 007 millions d'euros.

D.2.3 DIFFÉRENCES ENTRE L'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

A fin 2022, dans le bilan d'Abeille Épargne Retraite, les provisions comptables d'assurance vie comprennent :

- ▶ Les provisions mathématiques qui représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et la valeur actuelle des engagements pris par l'assuré.
Du côté de l'assureur, il s'agit de la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital, augmentée de la valeur actuelle des frais de gestion. Du côté de l'assuré, l'engagement correspond à la valeur actuelle des cotisations restant à payer et des frais d'acquisition restant à amortir.
Dans le bilan Solvabilité II, les provisions mathématiques sont modélisées dans le Best Estimate, comme décrit précédemment.
- ▶ La provision pour participation aux bénéficiaires. En complément de la rémunération sous forme de taux de capitalisation des contrats, une partie des produits financiers et bénéficiaires techniques peut être affectée à la provision pour participation aux bénéficiaires. Conformément au code des assurances, cette affectation doit ensuite être attribuée aux bénéficiaires des contrats, au plus tard à la fin du huitième exercice suivant sa dotation.
Dans le bilan Solvabilité II, cette provision est modélisée dans le Best Estimate.
- ▶ La provision pour garantie plancher, qui couvre les risques en cas de décès et en cas de vie. Pour Abeille Épargne Retraite, la garantie est révisable annuellement. Elle est calculée en fonction de la volatilité par support en tenant compte de l'expérience des deux dernières années observées.
Dans le bilan Solvabilité II, la provision pour garantie plancher est annulée.
- ▶ La provision globale de gestion, qui est dotée, à due concurrence, de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.
Dans le bilan Solvabilité II, la provision globale de gestion est annulée.
- ▶ Les provisions pour sinistres à payer vie, qui représentent « la valeur estimative de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ».
Les provisions pour sinistres à payer vie sont reclassées en dettes nées d'opérations d'assurance dans le bilan Solvabilité II.
- ▶ Les provisions techniques des contrats en unités de compte : les provisions techniques des contrats d'assurance à capital variable (ACAV), les flux de passif par point de modèle sont projetés en unités de compte. À la clôture de l'exercice, ces engagements et les placements qui les représentent sont réévalués au cours de bourse ou de marché du jour de l'inventaire.
Dans le bilan Solvabilité II, comme pour les provisions mathématiques, les provisions techniques des contrats en UC sont modélisées dans le Best Estimate.

D.2.4 INCERTITUDE LIÉE AU MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques reposent sur des modèles qui correspondent à notre connaissance, aux meilleures pratiques de marché. Elles font l'objet d'une revue indépendante de la fonction clé actuarielle.

D.3 Autres passifs

D.3.1 DESCRIPTION DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le Groupe, avec la spécificité suivante sur les dettes nées d'opérations d'assurance :

- les provisions pour sinistres à payer vie sont reclassées depuis les provisions techniques vers les dettes nées d'opérations d'assurance en raison de leur nature.

D.3.2 VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

VALORISATION DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Autres provisions techniques	-	11 461	-11 461
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	1 907	1 907	-
Provisions pour retraite	-	-	-
Dépôts des réassureurs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	65 472	-	65 472
Produits dérivés	282 635	-	282 635
Dettes envers des établissements de crédit	891	891	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	1 214 194	1 216 197	-2 003
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	222 660	1 967	220 693
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
Autres dettes (hors assurance)	25 411	27 942	-2 531
Passifs subordonnés	134 122	130 000	4 122
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	134 122	130 000	4 122
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	2 139	209 849	-207 711
Total hors passifs subordonnés et passifs d'impôts différés	1 749 838	1 470 216	279 621
TOTAL	1 949 432	1 600 216	349 216

Les principaux écarts de normes pour les autres postes du passif du bilan d'Abeille Épargne Retraite concernent :

- les impôts différés passifs : l'écart entre les normes représente 65 millions d'euros et s'explique par la base des différences temporaires constatées entre les valeurs économiques des actifs et passifs du bilan, valorisés à des fins de solvabilité, et les valeurs fiscales correspondantes issues des comptes sociaux de la société. Il tient compte également de la réallocation du déficit fiscal activé au niveau de la société Abeille Assurances Holding.

Abeille Épargne Retraite

- les dettes nées d'opérations d'assurance : l'écart entre les normes représente 221 millions d'euros et s'explique par le reclassement depuis les provisions techniques des provisions pour sinistres à payer vie.
- les dettes subordonnées : pour Abeille Épargne Retraite la dette subordonnée concerne des TSDI émis en août 2019 et souscrit par sa société mère Abeille Vie.

Ces titres dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous, ont été réévalués conformément à la réglementation solvabilité II, y compris les coupons courus.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Abeille Épargne Retraite
Nature	Titre subordonné à durée indéterminée
Date d'émission	16/08/2019
Souscripteur	Abeille Vie
Durée	10,5 ans
Montant	130 000
Date de maturité/call	16/02/2030
Taux nominal	6M Euribor + 4,35pp
Valeur du bilan Solvabilité II	134 122

Cette dette subordonnée relève, en termes d'éligibilité des fonds propres Solvabilité II, du niveau 2.



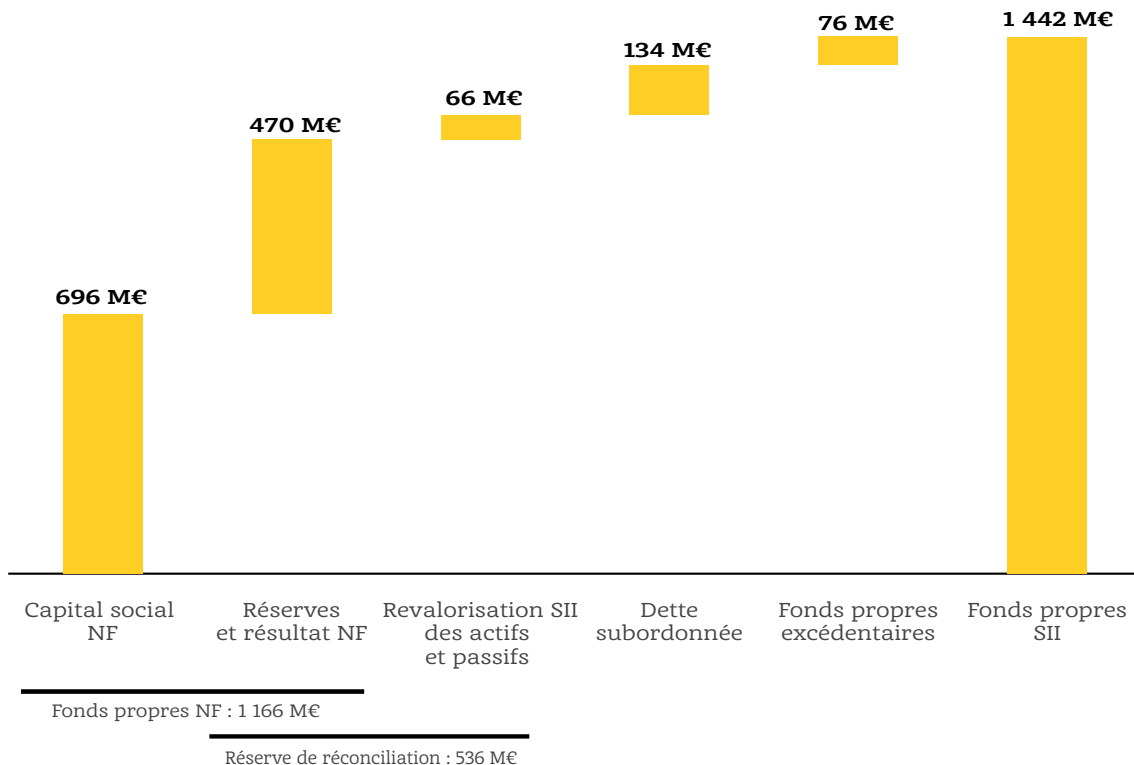
E.1 Fonds propres

E.1.1 POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La politique « chapeau » de gestion du capital a été validée par le conseil d'administration d'Aéma Groupe le 18 novembre 2022, puis déclinée par Abeille Épargne Retraite. Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration Abeille Épargne Retraite du 14 décembre 2022.

E.1.2 COMPOSITION DES FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II

DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS PROPRES EN NORMES FRANÇAISES ET LES FONDS PROPRES EN NORMES SOLVABILITÉ II AU 31/12/2022



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II d'Abeille Épargne Retraite sont définis dans le chapitre Groupe de ce document.

La réserve de réconciliation totale s'élève en 2022 à 536 millions d'euros et se décompose ainsi :

- ▶ 470 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (fonds propres normes françaises, excepté les actions ordinaires et les primes d'émissions de 696 millions d'euros) ;
- ▶ 66 millions d'euros sont issus de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs.

E.1.3 QUALITÉ DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II DISPONIBLES SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
FONDS PROPRES DE NIVEAU 1	1 308 040	1 314 120	-6 080
Fonds propres de base non restreints	1 308 040	1 314 120	-6 080
FONDS PROPRES DE NIVEAU 2	134 122	130 000	4 122
Fonds propres de base	134 122	130 000	4 122
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE	1 442 162	1 444 120	-1 958
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	1 442 162	1 444 120	-1 958

Les principes de classification des fonds propres sont indiqués dans le chapitre Groupe.

Les fonds propres disponibles Solvabilité II restent stables entre 2021 et 2022 (baisse de -2 millions d'euros).

E.1.4 FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LES SCR ET MCR

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

Toutes les exigences en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres disponibles, soit 1 442 millions d'euros, sont éligibles en couverture du SCR d'Abeille Épargne Retraite de 640 millions d'euros.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de niveaux 1 et 2 sous certaines limites. Les fonds propres de base de niveau 2 admis à la couverture du MCR d'Abeille Épargne Retraite sont limités à 58 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 1 366 millions d'euros.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.1 ÉVOLUTION DES SCR ET MCR

Le SCR d'Abeille Épargne Retraite est calculé à l'aide de la formule standard.

ÉVOLUTION DES SCR ET MCR CONSTATÉE SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021	Variation en % 2022/2021
SCR marché	290 141	597 332	-307 191	-51 %
SCR contrepartie	14 237	18 010	-3 773	-21 %
SCR souscription vie	476 501	224 891	251 610	112 %
SCR souscription santé	-	-	-	-
SCR souscription non-vie	-	-	-	-
Diversification entre modules	-159 573	-145 771	-13 802	9 %
SCR lié aux actifs incorporels	-	-	-	-
SCR de base	621 306	694 462	-73 157	-11 %
SCR opérationnel	84 441	104 057	-19 616	-19 %
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-65 472	-83 455	17 982	-22 %
SCR NET TOTAL	640 275	715 065	-74 790	-10 %
MCR	288 124	321 779	-33 655	-10 %

Le SCR diversifié d'Abeille Épargne Retraite calculé via la formule standard s'établit à 640 millions d'euros, en baisse de -10 % par rapport à fin 2021, reflétant notamment :

- ▶ l'impact lié à l'évolution des conditions économiques ;
- ▶ l'impact lié aux mises à jour d'hypothèses ;
- ▶ l'impact lié aux évolutions de modèle.

Ces évolutions entraînent la hausse du risque de souscription vie et la baisse du risque de marché, provenant principalement de l'évolution des conditions économiques (hausse des taux et performance des marchés actions).

La valeur du MCR retenue à fin 2022 s'établit à 288 millions d'euros et correspond à la valeur plafond, soit 45 % du SCR.

E.2.2 COUVERTURE DES SCR ET MCR

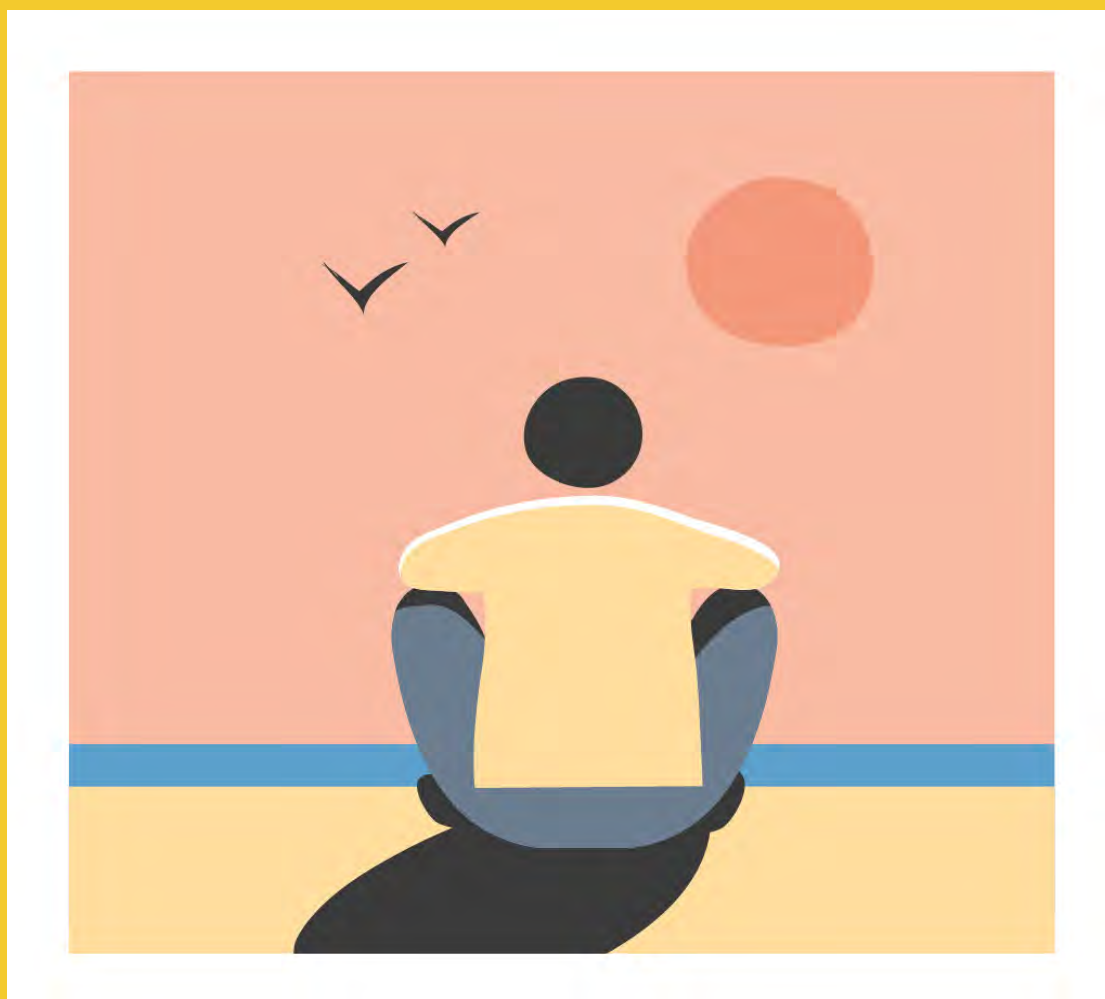
Le taux de couverture du SCR passe de 202 % fin 2021 à 225 % à fin 2022, du fait de la diminution du SCR de -75 millions d'euros et des fonds propres éligibles de -2 millions d'euros.

Le taux de couverture du MCR passe de 428 % fin 2021 à 474 % à fin 2022, en augmentation de 46 points.

ANNEXE

Liste des entreprises liées

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
Primotel Europe	Société anonyme	France	99,39 %



Abeille IARD & Santé

514

SYNTHÈSE

519

A. ACTIVITÉ
ET RÉSULTATS

525

B. SYSTÈME
DE GOUVERNANCE

533

C. PROFIL
DE RISQUE

542

D. VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

551

E. GESTION
DE CAPITAL

554

ANNEXES

SYNTHÈSE



Activité et résultats

- ▶ Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires (montant des primes émises brutes) d'Abeille IARD & Santé s'établit à 1 865 millions d'euros, en augmentation de +93 millions par rapport à l'exercice précédent.
- ▶ 38 % du chiffre d'affaires est réalisé sur l'automobile, 34 % sur les dommages aux biens, 13 % sur la santé, 6 % sur la RC Générale, 6 % sur la construction et 3 % sur les autres produits.
- ▶ Au 31 décembre 2022, le résultat net est de -127 millions d'euros, en amélioration de +97 millions d'euros par rapport à l'exercice 2021.

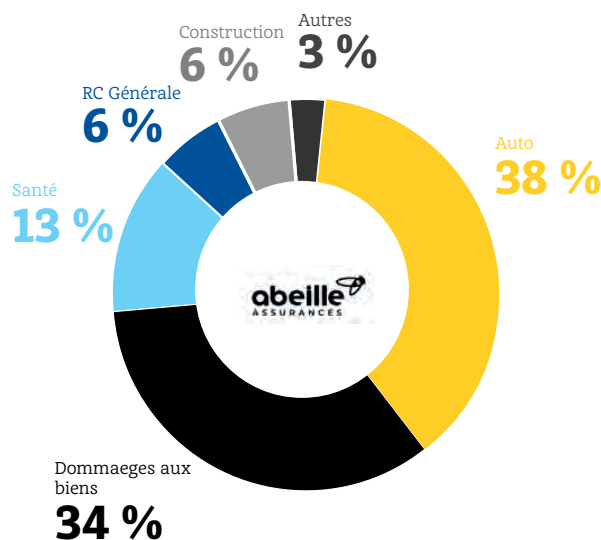
CHIFFRE D'AFFAIRES

1 865 M€

RÉSULTAT NET

-127 M€

RÉPARTITION DE LA COLLECTE BRUTE PAR DOMAINE





Gouvernance

Le conseil d'administration d'Abeille IARD & Santé est composé de six administrateurs.

M. Philippe-Michel Labrosse en assure la présidence depuis le 30 septembre 2021.

M. Christian De Boissieu est le directeur général d'Abeille IARD & Santé depuis le 27 septembre 2022, succédant dans ce mandat à M. Christophe Bournit.

Il est assisté d'une directrice générale déléguée, Mme. Catherine Saab, laquelle a été reconduite dans son mandat à cette même date.



Profil de risque

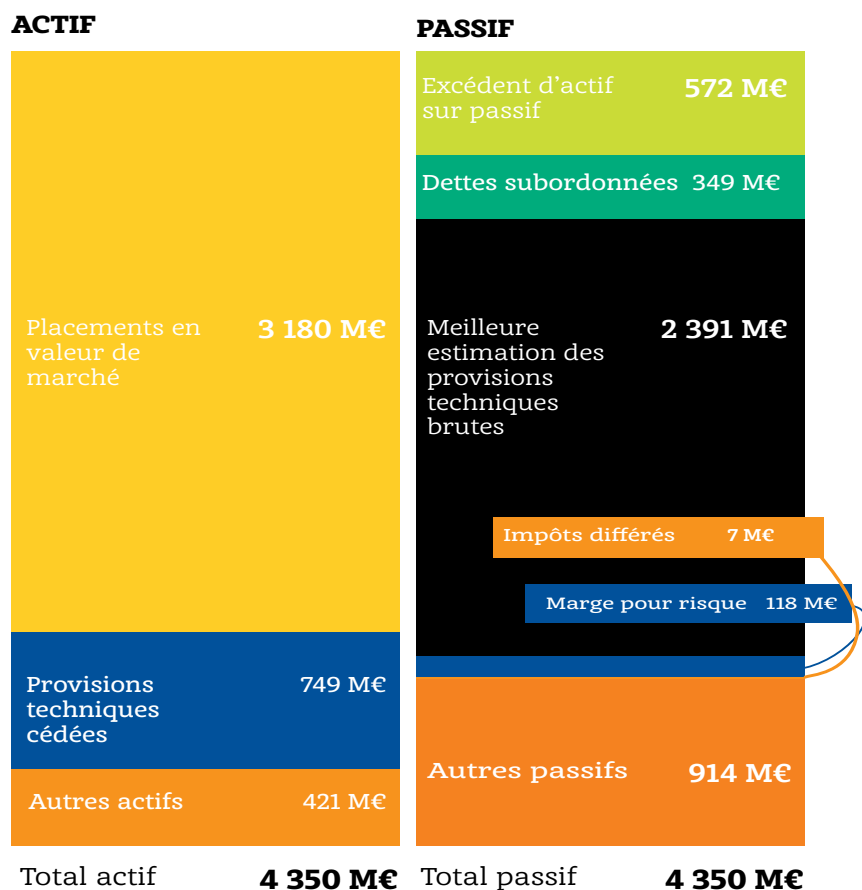
Risques auxquels Abeille IARD & Santé doit faire face :

RISQUES FINANCIERS Marché : 29 % Contrepartie : 9 % Liquidité : 0 %	RISQUES ASSURANTIELS Souscription Vie : 0 % Souscription Non-Vie : 50 % Souscription Santé : 4 %
RISQUES OPÉRATIONNELS 7 %	RISQUES STRATÉGIQUES

- ▶ Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- ▶ Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'Orsa.
- ▶ Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR.
- ▶ Le SCR d'Abeille IARD & Santé composé à 29 % du risque de marché et à 54 % du risque de souscription (répartition exprimée en pourcentage de la somme des modules de risque de la formule standard).



Bilan prudentiel



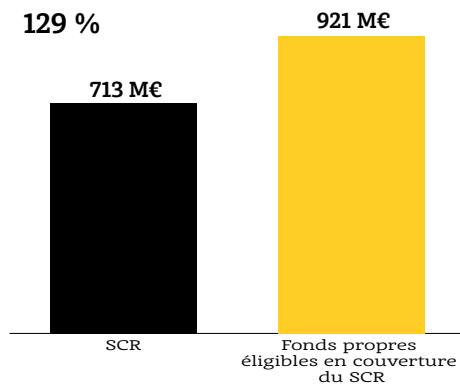
- ▶ Les placements en valeur de marché représentent 73 % du total du bilan actif d'Abeille IARD & Santé, soit 3 180 millions d'euros.
- ▶ Les provisions techniques brutes de réassurance, y compris marge de risque, d'Abeille IARD & Santé sont de 2 509 millions d'euros.
- ▶ L'excédent des actifs par rapport aux passifs Solvabilité II d'Abeille IARD & Santé s'élève à 572 millions d'euros, auquel s'ajoutent 349 millions d'euros de dettes subordonnées (249 millions d'euros de niveau 2, 100 millions d'euros de niveau 3) pour obtenir les fonds propres éligibles.



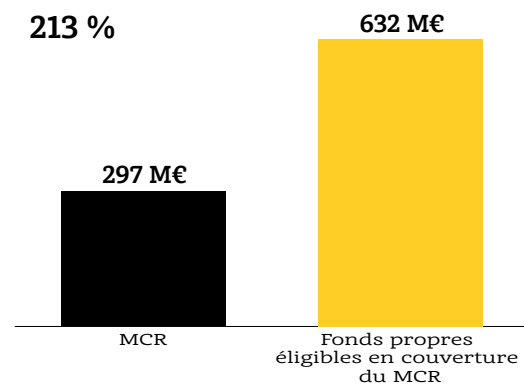
Solvabilité

- ▶ Les exigences de capital (MCR et SCR) d'Abeille IARD & Santé sont calculées en formule standard. Elles sont couvertes par les fonds propres éligibles. Les calculs 2022 incluent des USP qui ont été validées par l'ACPR.
- ▶ Le taux de couverture du SCR d'Abeille IARD & Santé passe de 120 % fin 2021 à 129 % à fin 2022, du fait de la hausse des fonds propres éligibles de 103 millions d'euros (+13 %) alors que dans le même temps le SCR a augmenté de 32 millions d'euros (soit +5 %).
- ▶ La hausse des fonds propres Solvabilité II résulte principalement d'une augmentation de capital de 225 millions d'euros en juin 2022 et de l'émission par Abeille IARD & Santé en décembre 2022 d'une dette subordonnée de 100 millions d'euros, entièrement souscrite par Abeille Assurances Holding, revalorisée en Solvabilité II et éligible en tant que fonds propres Solvabilité II de niveau 3. Ces effets sont en partie compensés par des pertes techniques sur l'exercice.
- ▶ Le SCR d'Abeille IARD & Santé augmente sur l'exercice 2022 principalement en raison de l'évolution des conditions économiques et du renouvellement des traités de réassurance, compensé en partie par la prise en compte des USP sur les SCR de souscription.
- ▶ Abeille IARD & Santé satisfait aux exigences réglementaires au 31 décembre 2022.

COUVERTURE DU SCR



COUVERTURE DU MCR





A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Abeille IARD & Santé est une société anonyme au capital de 245 068 607,88 euros, régie par le code des assurances, filiale à 100 % d'Abeille Assurances Holding.

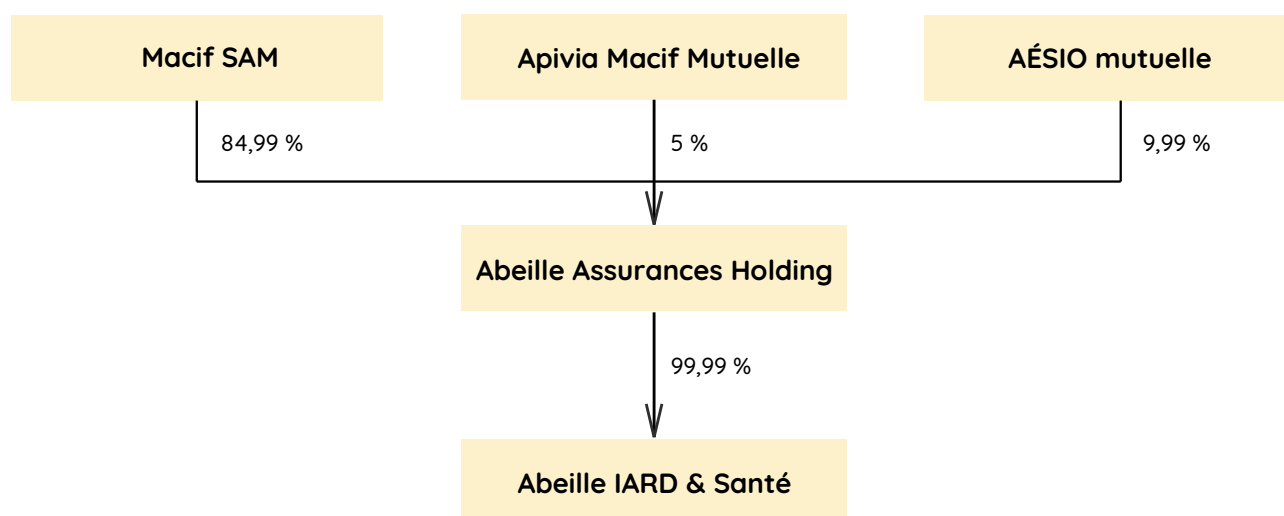
Abeille IARD & Santé propose des solutions d'assurance aux clients des agents généraux et à ceux de ses courtiers partenaires. Le réseau d'agents généraux qu'elle a développé apporte à Abeille IARD & Santé une forte proximité avec ses clients.

Abeille IARD & Santé propose une gamme de produits diversifiée :

- pour les particuliers : auto, multirisque habitation, responsabilité civile, garantie accidents de la vie, santé ;
- pour les agriculteurs : multirisque d'exploitation, assurance grêle et autres risques climatiques sur récoltes ;
- pour l'ensemble des professionnels et entreprises : assurances de dommages aux biens, responsabilité civile, santé des professionnels et santé collective.

Abeille IARD & Santé commercialise par ailleurs en direct des contrats distribués sous la marque Eurofil. Il s'agit majoritairement de produits Auto, Multirisque Habitation et Garanties Accident de la Vie pour les particuliers.

Abeille Assurances Holding, société anonyme dont le siège social est à Bois-Colombes, est la société mère d'Abeille IARD & Santé :



A.1.2 LISTE DES ENTREPRISES LIÉES SIGNIFICATIVES

La liste des entreprises liées figure en l'annexe 1. Abeille IARD & Santé ne détient aucune participation.

A.1.3 FAITS MARQUANTS

L'exercice clos le 31 décembre 2022 est le premier exercice sur une année pleine post acquisition d'Abeille Assurances Holding (ex Aviva France) par Aéma Groupe (via Macif, Aésio et Apivia Macif Mutuelle). Au cours de cette année, Abeille Assurances Holding a mis en place un plan d'actions sur 18 mois, avec un pré-requis essentiel relatif au désarrimage de l'ensemble Abeille Assurances de son ancien actionnaire britannique et à l'arrimage à son nouveau Groupe prudentiel de référence : Aéma Groupe. Ce vaste projet a largement mobilisé l'entreprise et ses réseaux de distribution sur l'année 2022.

1. RÉ-INTERNALISATION DES SERVICES FOURNIS PAR L'ANCIEN ACTIONNAIRE ET CHANGEMENT DE MARQUE

Dans ce cadre, l'exercice 2022 a été marqué, pour l'ensemble des entités filiales d'Abeille Assurances, par la mise en œuvre d'accords de services de transition fournis par l'ancien groupe actionnaire, en vue de la sortie progressive de cette relation et la « réinternalisation » desdits services au sein de chacune des entités (également dénommées « opérations de désarrimage »).

En complément cette année a également été marquée par le déploiement de la marque Abeille Assurances venue en remplacement de la marque Aviva dont l'usage en France par les entités Abeille Assurances et leurs filiales a cessé depuis le 30 octobre 2022.

2. RÉASSURANCE

Dans le cadre de ces opérations de désarrimage, Abeille IARD & Santé a également revu sa politique de réassurance dans le cadre d'une révision globale de son plan de réassurance en 2022. Les changements induits ainsi que les impacts afférents sont détaillés dans la partie « 5 - Les cessions en réassurance ».

3. SINISTRALITÉ

L'année 2022 a été particulièrement marquée par une forte sinistralité, principalement sous le double effet :

- ▶ de l'accumulation d'événements climatiques (en février 2022 les tempêtes baptisées Eunice et Franklin avaient touché plus particulièrement le Nord de la France ; puis au cours des mois de mai à fin août 2022, plusieurs épisodes de grêle et de tempêtes de forte intensité, avec une fréquence inhabituelle et répartis sur l'ensemble du territoire se sont succédés). L'année 2022 est également marquée par une sécheresse exceptionnelle.
- ▶ du contexte d'inflation avec la hausse des coûts moyens des sinistres qu'il entraîne.

4. CAPITAL ET DETTES

En juin 2022, Abeille IARD & Santé a réalisé une augmentation de capital de 225 millions d'euros.

Le 27 décembre 2022, la société a également procédé à l'émission de titres subordonnés remboursables (TSR) d'une valeur de 100 millions d'euros, avec une maturité de 5 ans et souscrits par Abeille Assurances Holding.

5. SITUATION INTERNATIONALE

Les événements liés à la situation en Ukraine et aux conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie ont fait l'objet en 2022 d'un suivi attentif par Abeille Assurances et ses filiales dans le cadre d'un suivi piloté par le groupe Aéma Groupe. Il n'a pas été identifié d'exposition significative tant sur les volets contractuels que financiers. L'exposition est également très faible vis-à-vis des pays frontaliers de l'Ukraine.

6. ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Un changement de directeur général est intervenu le 27 septembre 2022 et dans la continuité de ce changement, une recomposition du conseil d'administration. Les éléments sont détaillés dans la partie système de gouvernance.

A.1.4 ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE

Dans un contexte marqué par une forte sinistralité climatique et l'inflation, la compagnie s'est aujourd'hui engagée dans un plan de retour à l'équilibre de ses résultats technique.

En 2022, Abeille IARD & Santé a connu une croissance du chiffre d'affaires de +5,2 % à 1,865 milliard d'euros, ce qui s'explique principalement par le dynamisme commercial de la compagnie et par un taux de rétention global de 89 %.

1. LES RISQUES DES PARTICULIERS (HORS SANTÉ)

A fin décembre 2022, le chiffre d'affaires progresse de +2,6 %, soit un chiffre d'affaires de 756 millions d'euros. L'évolution du chiffre d'affaires provient principalement des garanties auto.

Le portefeuille des particuliers représente 1,9 million de contrats.

2. LES RISQUES DES AGRICULTEURS, PROFESSIONNELS ET PME

En 2022, la politique de développement choisie sur les cibles des marchés des Professionnels a été poursuivie.

Le chiffre d'affaires IARD et Santé des professionnels s'établit à 930 millions d'euros soit +8,5 % par comparaison à 2021. La croissance du chiffre d'affaires s'explique essentiellement par le marché de l'entreprise et le marché agricole pour lesquels l'évolution est respectivement de +7,3 % et de +13,8 %.

3. LES RISQUES SANTÉ ET AUTRES

Le chiffre d'affaires de la santé hors professionnels s'élève à 214 millions d'euros, stable par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires des autres risques, principalement porté par la protection juridique distribuée en « contrats autonomes », s'élèvent à 22 millions d'euros.

4. LES CESSIONS EN RÉASSURANCE

Abeille IARD & Santé se réassure essentiellement pour céder des risques d'intensité et/ou de fréquence : catastrophes naturelles et climatiques, incendie et risques divers sur les risques présentant des niveaux d'exposition significatifs, Responsabilité Civile, Auto et non-Auto, Responsabilité Civile décennale en construction, Responsabilité des dirigeants et Caution. Les niveaux de rétention et de couverture doivent répondre au niveau d'appétence au risque de la compagnie ainsi qu'à sa stratégie de développement.

A.2 Résultats de souscription

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET PAR GRANDE LIGNE D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022						Total 2021	Variation 2022/2021	
	Automobile	Dommages aux biens	Santé	RC générale	Construction	Autres*			Total
Primes acquises brutes	705 417	626 505	238 651	111 321	114 171	48 471	1 844 536	1 744 944	99 592
Charge sinistres et variation des provisions brutes	-576 182	-574 727	-166 436	-76 905	-140 674	-24 044	-1 558 968	-1 443 333	-115 635
Autres charges	-195 092	-195 175	-53 788	-33 686	-29 111	-20 424	-527 276	-518 585	-8 691
Solde de réassurance	19 579	46 185	-4 431	-8 765	6 083	-1 886	56 764	-32 168	88 932
Solde technique net	-46 279	-97 212	13 996	-8 035	-49 531	2 117	-184 944	-249 142	64 198
Produits des placements nets alloués au technique							54 934	33 629	21 305
Solde technique et financier							-130 010	-215 513	85 503
Solde des éléments non							2 694	-8 932	11 626
Résultat net							-127 316	-224 445	97 130
dont total des produits financiers nets							58 131	34 420	23 711

* Garantie accident, protection juridique, assistance, pertes pécuniaires, transport, crédit et caution

Le résultat net de l'exercice est une perte de 127,3 millions d'euros en 2022, contre une perte de 224,5 millions d'euros en 2021. Rappelons que l'année 2021 avait été marquée par différents éléments exceptionnels dont la cessation d'un traité interne avec Aviva International Insurance Limited qui avait donné lieu à la constatation d'une perte dans les comptes de 137 millions d'euros.

Les primes acquises brutes de réassurance évoluent de 5,7% (1 844,5 millions d'euros contre 1 744,9 millions d'euros au 31 décembre 2021), cette progression provenant essentiellement des garanties Auto et Dommages aux biens.

La charge sinistre brute de réassurance croît de 8,0 % :

- ▶ Cette évolution s'explique par la sinistralité climatique exceptionnelle de l'année, par l'inflation qui a entraîné l'augmentation du coût moyen des sinistres à la fois dans les règlements et dans les provisions, phénomènes auxquels s'est ajoutée une hausse de la fréquence et de l'ampleur des sinistres graves. A l'inverse, la remontée des taux a eu un effet bénéfique sur le provisionnement des rentes indemnitaires.
- ▶ Ces éléments ont également eu pour conséquence une hausse de la provision pour risques en cours de 32,3 millions d'euros.

Le montant des autres charges (frais généraux nets des commissions reçues) s'élève à 527,3 millions d'euros pour 2022, en hausse de +1,7 % par rapport à 2021.

Les produits des placements nets alloués au résultat technique augmentent de +21,3 millions d'euros pour atteindre 54,9 millions d'euros en 2022.

Le solde de réassurance est bénéficiaire en 2022 (56,8 millions d'euros), conséquence directe d'événements climatiques importants et de la cession de certains sinistres graves survenus.

A.3 Résultats des investissements

ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022			2021			Variation 2022/2021
	Revenus courants	Plus et moins-values réalisées	Total	Revenus courants	Plus et moins-values réalisées	Total	
Placements immobiliers	9 163	18 949	28 111	8 577	13 384	21 961	6 150
Placements en actions	2 663	-152	2 511	25	37	62	2 449
Placements obligataires et prêts	46 385	1 272	47 657	33 423	2 886	36 309	11 348
Placements monétaires	148	1 104	1 252	91	-116	-25	1 277
Produits financiers	58 358	21 173	79 530	42 116	16 190	58 306	21 224
Charges financières			-21 399			-23 886	2 486
Produits financiers nets			58 131			34 420	23 711
Taux de rendement			1,8 %			1,3 %	0,6 %

Le résultat financier s'élève à 58,1 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 34,4 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit une augmentation de +23,7 millions d'euros, sous l'effet de la hausse des revenus courants et des plus-values nettes réalisées.

La progression des revenus courants (+16,2 millions d'euros) provient essentiellement des valeurs mobilières. Les revenus des produits de taux progressent de 13 millions d'euros dont 6,4 millions d'euros apportés par les obligations indexées sur l'inflation. En outre, les dividendes sur actions ont augmenté de +2,5 millions d'euros.

Les plus-values nettes réalisées s'élèvent à +21,2 millions d'euros, en hausse de +5 millions d'euros par rapport à fin 2021.

Les charges financières s'élèvent à -21,4 millions d'euros. Elles intègrent notamment les intérêts des dettes subordonnées (-6,6 millions d'euros), les charges des autres placements (-10 millions d'euros) ainsi que le financier lié à la réassurance (-4,6 millions d'euros). La baisse de 2,4 millions d'euros des charges financières provient essentiellement des dettes subordonnées (-6,2 millions d'euros) et du résultat financier lié à la réassurance (+7,6 millions d'euros).

Le taux de rendement comptable des placements (marge financière rapportée à la valeur nette comptable moyenne) s'établit à 1,8 % contre 1,3 % en 2021, soit une évolution positive de +0,6 % sur un an.

A.4 Résultats des autres activités

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
Autres produits non techniques	661	47	614
Autres charges non techniques	-68	-264	196
Résultat exceptionnel	6	-2	8
Participation/Intéressement	-5 321	-5 996	675
Impôt sur les sociétés	4 219	-3 509	7 728
Dépenses et revenus non techniques	-503	-9 724	9 221
Produits financiers nets alloués au non technique	3 197	792	2 406
Solde des éléments non techniques	2 694	-8 932	11 626

Le solde des éléments non techniques ressort à +2,7 millions d'euros contre -8,9 millions d'euros en 2021, soit une variation positive de 11,6 millions d'euros.

La participation et l'intéressement s'élèvent à 5,3 millions d'euros, en légère baisse comparée à l'exercice précédent (-0,7 million d'euros).

Le produit d'impôt sur les sociétés constaté en 2022 correspond essentiellement à 4,2 millions d'euros de profit généré par le crédit d'impôt recherche.



B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance d'Abeille IARD & Santé par rapport au chapitre Groupe.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Abeille IARD & Santé est une société anonyme à conseil d'administration. Abeille IARD & Santé est détenue à 99,99% par la société Abeille Assurances Holding, dont le siège social est à Bois Colombes. Le système de gouvernance d'Abeille IARD & Santé est porté par Abeille Assurances Holding.

B.1.2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration d'Abeille IARD & Santé est, au jour de la présentation du présent rapport composé de six administrateurs.

Nom	Prénom	Statut
BOURGEOIS	Denis	Administrateur
CÉLIÉ	Renaud	Administrateur
DELIGNON	Bertand	Administrateur
DENIS	Hélène	Administrateur
LABROSSE	Philippe-Michel	Président
TULIPIER	Béatrice	Administrateur

Mme Béatrice Tulipier a rejoint le conseil d'administration en qualité d'administrateur représentant les salariés, désignée par le comité social et économique en date du 13 décembre 2018.

M. Philippe-Michel Labrosse assure la présidence du conseil depuis le 30 septembre 2021.

M. Christian de Boissieu assure la direction générale de la société depuis le 27 septembre 2022. Il a succédé à M. Christophe Bournit ; il est assisté d'une directrice générale déléguée, Mme Catherine Saab, depuis le 1^{er} mars 2021 (cette dernière ayant succédé à M. Bruno de Seguius).

Au cours de l'exercice 2022, le conseil d'administration s'est réuni à onze reprises.

Le commissaire aux comptes a été convoqué à toutes les réunions du conseil au cours desquelles ont été examinés et arrêtés les comptes.

2. RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration arrête les comptes annuels qu'il soumet à l'approbation de l'assemblée générale. Il approuve également le plan d'audit interne et le plan de réassurance, ainsi que le présent rapport.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux, environnementaux, culturels et sportifs de son activité. Le conseil suit les travaux des quatre fonctions clés (au sens de la réglementation Solvabilité II) ; un point sur l'activité lui est régulièrement présenté par la direction générale.

La société Abeille Assurances Holding ainsi que ses filiales sont tenues de se conformer au système de gestion des risques Groupe et au système de contrôle Groupe dans les conditions prévues dans les statuts de la Sgam Aéma Groupe.

3. COMITÉS SPÉCIALISÉS

Filiale de la société Abeille Assurances Holding, Abeille IARD & Santé entre dans le périmètre d'activité des comités décrits ci-dessous, lesquels émanent du conseil d'administration d'Abeille Assurances Holding.

3.1 Le comité de l'audit et des risques

Les comités des comptes et de l'audit et des risques ont fait l'objet d'une « fusion » depuis le 30 septembre 2021, suite au changement d'actionnaire pour devenir le comité de l'audit et des risques.

Le comité de l'audit et des risques (ci-après le « comité » ou le « CAR ») exerce ses activités sous la responsabilité du conseil d'administration. Le comité prépare les travaux du conseil d'administration en ce qui concerne l'analyse des comptes et des informations financières, la politique de gestion des risques majeurs et le contrôle interne de la société.

Il est notamment en charge de :

- ▶ suivre le processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière ;
- ▶ évaluer les situations de conflits d'intérêts pouvant affecter un administrateur et proposer les mesures propres à les prévenir ou à y remédier ;
- ▶ veiller à l'existence, l'adéquation, l'application et l'efficacité des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ▶ procéder à une revue des projets comportant des risques significatifs ;
- ▶ être informé annuellement de l'organisation de l'audit interne et de son programme d'audit interne et périodiquement des principales observations des missions d'audit interne ayant des incidences sur les processus de contrôle interne, les risques ou l'exactitude de l'information financière ;
- ▶ évaluer la méthodologie utilisée pour déterminer les besoins en capital et les tests de résistance de la société ;
- ▶ évaluer la pertinence et l'efficacité du système de contrôle de l'information non financière et de gestion des risques ;
- ▶ surveiller les exigences réglementaires dans l'ensemble de la société ;
- ▶ évaluer les procédures de la société (et leur respect) relatives à la lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent, le terrorisme et la corruption.

Le CAR s'est réuni à neuf reprises en 2022 selon un calendrier principalement rythmé par les réunions du conseil d'administration, dont il a préparé les délibérations.

Au 31 décembre 2022, le CAR est composé de cinq membres :

Nom	Prénom	Statut
BONNIN	François	Membre
BOUFFARD	Nicolas	Membre
DE PONCINS	Constance	Présidente
GROSSE	Jean-Louis	Membre
SIMON	Jean-Marc	Membre

3.2 Le comité des rémunérations et des sélections

Le comité des rémunérations et des sélections (ci-après le « comité »), est un organe consultatif. Il a été mis en place le 30 septembre 2021 pour émettre des avis sur les sujets ayant trait à la composition des conseils d'administration et à la rémunération des personnels identifiés (mandataires sociaux et fonctions clés le cas échéant).

- ▶ En ce qui concerne la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration de la société :
 - examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du conseil d'administration ;
 - faire des propositions et de donner un avis au conseil d'administration en vue de la nomination, du renouvellement ou de la révocation du mandat d'un administrateur ou d'un dirigeant effectif ;
 - veiller à l'équilibre de la composition du conseil d'administration et à la politique de diversité appliquée aux administrateurs ;
 - donner un avis sur la situation d'indépendance de chaque administrateur ;
 - prendre connaissance des projets de rapports réglementaires relatifs au gouvernement d'entreprise.
- ▶ En ce qui concerne les rémunérations :
 - proposer au conseil d'administration la rémunération à allouer aux dirigeants mandataires sociaux ainsi que les avantages de toute nature mis à leur disposition ;
 - émettre des propositions sur les systèmes de rémunération et d'incitation des dirigeants mandataires sociaux de la société ;
 - soumettre chaque année au conseil d'administration le projet des rapports sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux et sur la politique de rémunération des dirigeants.

Le comité se réunit aussi souvent que nécessaire et au minimum deux fois par an. Il s'est réuni à sept reprises en 2022.

Le comité des rémunérations et des sélections est composé de deux membres et d'un représentant de la direction des ressources humaine d'Aéma Groupe :

Nom	Prénom	Statut
DE PONCINS	Constance	Membre
PERRAULT	Philippe	Président

3.3 Le comité stratégique

Le comité stratégique est en charge de la production d'avis et/ou des recommandations au conseil d'administration de la société, en amont de sa prise de décision, sur les sujets relatifs à la stratégie. Il a été mis en place le 30 septembre 2021.

Le comité contribue par ses travaux à éclairer le conseil d'administration quant à la détermination de la stratégie générale. Le comité étudie les axes stratégiques à moyen et long terme de la société en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de leurs activités ainsi que les grandes tendances et évolutions technologiques et concurrentielles des métiers.

Il est chargé dans ce cadre de proposer au conseil d'administration des axes de réflexion et d'entretenir un dialogue continu avec la direction générale sur les évolutions envisagées.

Le comité se réunit aussi souvent que nécessaire, et au minimum trois fois par an. Il s'est tenu à quatre reprises en 2022.

Au 31 décembre 2022, le comité stratégique est composé de cinq membres :

Nom	Prénom	Statut
ARNAUD	Yann	Membre
DOGNETON	Jean-Philippe	Président
EZERZER	Odile	Membre
H Aidari	Luca	Membre
LE LAY	Mira	Membre

B.1.3 LES FONCTIONS CLÉS

Au 31 décembre 2022, les personnes désignées pour être fonctions clés au sein d'Abeille Assurances Holding et de ses filiales assurantielles sont représentées ci-après :



Victorien Poncelet

Fonction clé
gestion des risques



Clément Bourry

Fonction clé
actuarielle



Frédéric Bussereau

Fonction clé
audit interne



Elisabeth Fabre

Fonction clé
vérification de la conformité

Les responsables des fonctions clé audit interne, vérification de la conformité et gestion des risques sont les mêmes dans les entités Abeille Vie, Abeille Épargne Retraite et Abeille IARD & Santé.

B.1.4 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale d'Abeille IARD & Santé est composée de deux actionnaires : la société Abeille Assurances Holding, actionnaire majoritaire et la société LOCAMAT.

Toutes les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblée générale.

Au cours de l'année 2022, l'assemblée générale d'Abeille IARD & Santé s'est réunie une fois en juin.

B.1.5 LA DIRECTION GÉNÉRALE D'ABEILLE IARD & SANTÉ

1. ORGANIGRAMME

Au 31 décembre 2022, l'organigramme de la direction générale d'Abeille IARD & Santé est le suivant :



Christian de Boissieu

Directeur général



Catherine Saab

Directrice générale
déléguée

2. DÉLÉGATIONS DE RESPONSABILITÉS

1. Délégation de pouvoir du directeur général et du directeur général délégué

Un dispositif de délégations de pouvoirs a été mis en place, par lequel le directeur général et les directeurs généraux délégués ont consenti des délégations de pouvoirs aux personnes pourvues de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires pour exercer les pouvoirs délégués.

Afin de permettre aux directeurs généraux délégués de se consacrer pleinement à leur fonction, il a été convenu pour Abeille IARD & Santé, mais également pour les autres entités assurantielles, de ne plus cumuler cette fonction avec un mandat d'administrateur.

Les administrateurs-directeurs généraux délégués ont donc démissionné de leur mandat d'administrateur.

2. Limitations apportées par le conseil aux pouvoirs du directeur général

Le directeur général M. Christian de Boissieu, est assisté par une directrice générale déléguée, Mme Catherine Saab.

Jusqu'en septembre 2021, à titre de mesure d'ordre interne non opposable aux tiers, les pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué ont été limités conformément au document intitulé « Limitation of the Aviva Assurances General Manager's and Deputy General Manager's Authorities-spending limit framework ».

Ces limitations de pouvoirs ont pris fin lors du rapprochement avec Aéma Groupe en septembre 2021.

La gouvernance exécutive s'appuie sur un comité de direction générale (« CDG ») dont les membres sont : le directeur général d'Abeille Assurances Holding, le directeur général délégué d'Abeille Assurances Holding/ directeur finance, affaires juridiques et risques, le directeur général d'Abeille Vie, d'Abeille Épargne Retraite et d'Abeille Retraite Professionnelle, le directeur général d'Abeille IARD & Santé, le directeur du développement, le directeur des ressources humaines et le directeur de la stratégie.

B.1.6 POLITIQUE ET PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre d'Abeille Vie.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre d'Abeille Vie.

B.4 Système de contrôle interne

L'entité décline opérationnellement le système de contrôle interne présenté dans le chapitre Groupe.

B.5 Fonction d'audit interne

L'entité Abeille IARD & Santé ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.6 Fonction actuarielle

B.6.1 ORGANISATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE AU SEIN D'ABEILLE ASSURANCES HOLDING ET SES FILIALES, PARMIS LESQUELLES ABEILLE IARD & SANTÉ

Le responsable de la fonction clé fonction actuarielle Non-Vie est rattaché fonctionnellement au directeur général délégué finances, juridique et risques et hiérarchiquement au directeur des risques d'Abeille Assurances Holding. Il est à noter que cette gouvernance était en place avant l'entrée d'Abeille Assurances Holding et ses filiales dans Aéma Groupe.

Dans l'exercice de ses fonctions, la fonction clé a accès à toute personne dans l'entreprise et participe notamment aux différents comités faitiers en lien avec ses missions lui assurant ainsi l'accès à tout l'information nécessaire à l'accomplissement desdites missions. Il participe également de droit au comité d'audit et des risques et aux conseils d'administration.

B.7 Sous-traitance

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

B.8 Autres informations

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.



C. PROFIL DE RISQUE

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

En tant qu'assureur généraliste, Abeille IARD & Santé est exposé à de multiples risques. La cartographie globale des risques permet d'identifier, anticiper, mesurer et piloter les risques majeurs de l'entreprise et contribue également à définir des scénarios de stress qui peuvent être modélisés dans le cadre de l'ORSA.

Abeille IARD & Santé a mis en place des dispositifs et des politiques de gestion des risques visant à atténuer l'impact de ces risques.

L'évaluation du profil de risque de Abeille IARD & Santé a fait ressortir comme risques majeurs les risques suivants :



C.1 Risque de souscription

Afin de bien appréhender le risque de souscription, il convient en premier lieu de préciser qu'Abeille IARD & Santé est une société d'assurance qui distribue principalement des produits d'assurance traditionnels aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises. Ce sont spécifiquement :

- des produits d'assurance dommages (automobile, multirisque habitation, responsabilité civile, dommages aux biens, assurance grêle et autres risques climatiques sur récoltes, garanties décennales en construction) ;
- des produits d'assurance santé.

Les risques auxquels Abeille IARD & Santé fait face en termes de souscription sont ainsi considérés comme « standards » du fait de son activité de proximité et de sa politique de souscription très encadrée sur le marché des particuliers et des professionnels.

Abeille IARD & Santé est exposée aux risques de souscription Non-Vie, Santé et Vie. Concernant le risque de souscription santé, la distinction est faite entre l'assurance santé similaire à l'assurance Vie (Santé SLT) et l'assurance santé similaire à l'assurance Non-Vie (Santé non-SLT).

Les risques de souscription Non-Vie et Santé non-SLT inhérents à l'entreprise sont les suivants :

Risque	Définition
Prime	Le risque de prime correspond au risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues.
Réserve	Le risque de réserve est le risque lié à la sous-estimation des provisions en raison de la nature aléatoire des sinistres.
Cessation	Le risque de cessation en Non-Vie est le risque lié à la variation défavorable de fonds propres à la suite d'une baisse des bénéfices attendus dans les primes futures (et donc une augmentation des provisions techniques de prime) des contrats d'assurance existants, résultant d'une cessation des contrats d'assurance.
Catastrophe	Le risque catastrophe est le risque lié aux événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Les risques de souscription vie et santé SLT concernent les rentes issues des sinistres sur les contrats d'assurance Non-Vie (Responsabilité Civile Auto et Responsabilité Civile Générale) et Santé (Protection du Revenu) sont présentés dans les sous-modules suivants :

Risque	Définition
Longévité	Le risque de longévité est associé aux produits d'assurance pour lesquels l'entreprise garantit un ou plusieurs paiements en cas de vie de l'assuré.
Invalidité-morbidité	Le risque d'invalidité-morbidité est associé aux produits d'assurance pour lesquels l'entreprise garantit des paiements en cas d'invalidité ou d'incapacité.
Dépenses	Le risque de dépenses provient de la variation dans les dépenses des contrats en service et correspond au risque lié au paramètre des frais et des dépenses encourues dans la gestion des contrats d'assurance
Révision	Le risque de révision provient de la variation des taux de révision applicables aux rentes sous l'effet d'un changement de l'environnement juridique ou de l'état de santé de la personne assurée

C.1.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

1. EXPOSITION

Le risque de souscription non-vie est le premier risque d'Abeille IARD & Santé.

La part du SCR du module de souscription est de 54,4 %.

Les parts du SCR du module de souscription sont les suivants :

- ▶ souscription non-vie : 49,6 % ;
- ▶ souscription santé : 4,4,% ;
- ▶ souscription vie : 0,5 %.

2. RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration en matière de risque de souscription est calculé dans la formule standard à deux niveaux :

1. Au sein du risque de souscription non-vie dans le sous-module « catastrophes d'origine humaine » du SCR catastrophe non-vie.

La plus forte concentration est évaluée à partir :

- ▶ des risques en portefeuille géocodés ;
- ▶ de la somme assurée totale correspondante par cercle de 200 mètres.

2. Au sein du risque de souscription santé dans le sous-risque « concentration d'accidents » du SCR catastrophe santé.

La plus forte concentration est évaluée à partir des risques en portefeuille concernés par ce type de risque, à savoir les contrats Santé et Prévoyance couvrant les accidents du travail et/ou les contrats « Homme-Clé ».

C.1.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

1. LIMITATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Les limites et contours de souscription applicables à Abeille IARD & Santé s'inscrivent dans le cadre normatif du groupe Aéma Groupe et s'appuie notamment sur les politiques de gestion des risques et de gestion du risque d'assurance non-vie, et des standards « Souscription Dommage », « Tarification Dommage », « Proposition Client », « Indemnisation Dommage ». Ces documents servent de base à l'élaboration de notre politique de gestion des risques d'assurance non-vie, en listant les principales exclusions et interdits de souscription applicables sur nos différentes branches d'assurances.

Ce dispositif d'appétence au risque est ensuite complété par un « Cadre de Souscription » spécifique à Abeille IARD & Santé, qui vient préciser les interdits, exclusions et limites de garanties applicables spécifiquement à la compagnie.

Ce cadre de souscription sert de base à l'élaboration des délégations de souscription, qui, en fonction des autorités de souscription allouées à nos différentes populations de souscripteurs, décrivent de façon précise et spécifique la mise en œuvre opérationnelle de notre politique de souscription. Les limites maximales mobilisables par ligne d'activité (Incendie, Construction, Risques Techniques, Responsabilité Civiles, Automobiles...) sont ainsi détaillées et adaptées en fonction du niveau de séniorité du souscripteur.

Ce dispositif est également complété par des guides de souscription et des guides produits spécifiques à chaque ligne d'activité.

Abeille IARD & Santé

Ces documents précisent, pour chaque produit commercialisé :

- ▶ les règles d'acceptation des risques, et notamment les cibles, les risques acceptés, les risques acceptables sous conditions (ex : de prévention) et les interdits de souscription ;
- ▶ les limites opérationnelles d'exposition ;
- ▶ les règles d'évaluation et d'appréciation du risque.

Des contrôles sont réalisés pour vérifier la bonne application des règles de souscription.

Également un dispositif de contrôle et suivi de nos expositions est en place. Ce dispositif permet d'évaluer de manière trimestrielle, l'ensemble des données d'exposition Dommages aux Biens et Auto disponibles (le ratio de données d'exposition capturées est supérieur à 99 %).

2. TRAITÉS DE RÉASSURANCE

La politique de réassurance a pour principal objectif de protéger les résultats et les fonds propres d'Abeille IARD & Santé afin de garantir sa solvabilité sur le long terme.

Les risques de contreparties sont analysés par la fonction clé gestion des risques.

	Traités 2022	Structures 2022
Traité Dommages aux biens et Auto/Événement Climatique	TGN Tempête Grêle Neige	445 € XS M€ (Excl Cat Nat°)
	Cat Nat	CCR, QP 50 % et SL illimité XS 200 %
	Cat Aggregate	35 M€ XS 28 M€ alimenté par : TGN > 9m FGU et 100 % XS 100 % pour Cat Nat
Dommages aux biens et Auto Hors climatique	Multiline Aggregate	104,1 M€ XS 15 M€ AAL 15 M€ Sous jacent Incendie : 7 M€ XS 3 M€ Sous jacent Ts risques Techniques : 8,5 M€ XS 1,5 M€ Sous jacent Terrorisme : 110,6 M€ XS 8,5 M€ Sous jacent Grêle et ARC sur cultures 195 % XS 105 %
	Incendie	90 M€ XS 10 M€ par risque et par événement 160 M€ XS 10 M€ par événement
	Terrorisme RPM	Stop Loss : unlimited XS 119 M€
RC	RC auto et RCP	Illimitée XS 6 m par risque et par événement Aggregate fréquence sur 18 mois : 12 sinistres XS 6 sinistres (sinistres > 3 M€)
	RCG	12,5 M€ XS 3,5 M€ par risque + Fac ob entre 16 M€ et 50 M€ 46,5 M€ XS 3,5 M€ par événement
	RC Décennale et DO	57 M€ XS 3 M€ par risque 42 M€ XS 3 M€ par événement
	Caution	QS 70 % & 3,5 m XS 1m sur rétention
	RDD	QP cession 20 % + 5 M€ XS 3 M€ sur rétention
Autre	PA	24 m XS 1m par événement

Traités spécifiques

Par ailleurs, Abeille IARD & Santé participe au programme de réassurance mutuelle de plusieurs pools :

- ▶ Gareat (section des risques lourds) ;
- ▶ AMS Re ;
- ▶ Assurpol.

C.1.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Chaque année Abeille IARD & Santé effectue des calculs de sensibilité.

Ces sensibilités sont de deux sortes :

- ▶ des sensibilités au niveau « risques seuls », où un seul risque est choqué : le but de cet exercice est de stresser le bilan dans les situations définies avec le groupe Aéma Groupe et de quantifier les impacts sur les valeurs des fonds propres, de la marge de risque et du SCR. Les situations comprennent des stress sur les actifs (par exemple actions, immobilier) et passifs (par exemple Frais).
- ▶ des sensibilités combinées suivant une approche « scénarios » où plusieurs risques sont choqués simultanément.

Dans le cadre de l'ORSA réalisé en 2022, Abeille IARD & Santé a mis en œuvre des tests de sensibilité suivants sur le risque de souscription :

- ▶ une hausse des frais de 10 % ;
- ▶ une hausse du ratio combiné de 5 %.

C.2 Risque de marché

Abeille IARD & Santé est exposée aux risques financiers à travers son portefeuille de placement. Le risque de marché correspond au risque que les investissements réalisés soient insuffisants pour faire face aux engagements.

Les risques de marché inhérents à Abeille IARD & Santé sont :

Risque	Définition
Action	Le risque d'action est le risque de perte liée à une variation du niveau et de la volatilité du cours des actions.
Immobilier	Le risque d'immobilier est le risque lié à une fluctuation de valeur de marché des biens immobiliers détenu par Abeille IARD & Santé. Il s'agit d'un risque majeur en raison du caractère illiquide de ce type d'investissement en cas de crise économique.
Taux d'intérêt	Le risque de taux est le risque lié à l'évolution défavorable de la courbe des taux.
Spread	Le risque de spread est lié à une évolution défavorable des spreads de crédit des actifs obligataires résultant de mouvements de marché, de dégradation de notation ou de défaut.
Change	Le risque de change correspond aux risques de perte financière liée à une fluctuation du taux de change entre l'Euro et la monnaie d'un investissement présent en portefeuille.
Concentration	Le risque de concentration est le risque que le portefeuille d'investissements soit insuffisamment diversifié et que le défaut d'une contrepartie entraîne des pertes significatives pour Abeille IARD & Santé.

C.2.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

1. DÉCOMPOSITION DU RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le deuxième risque d'Abeille IARD & Santé.

La part du SCR du module marché est de 28,8 %.

Le SCR marché se décompose en :

- ▶ risque de taux d'intérêt : 16,5 % ;
- ▶ risque action : 17,3 % ;
- ▶ risque immobilier : 21,5 % ;
- ▶ risque de spread : 40,9 % ;
- ▶ risque de change : 3,8%.

2. RISQUE DE CONCENTRATION

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre d'Abeille Vie.

C.2.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre d'Abeille Vie.

C.2.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre d'Abeille Vie.

C.3 Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence à deux types de risques en formule standard :

- ▶ le risque de spread ;
- ▶ le risque de défaut de contrepartie des émetteurs.

Le risque de spread étant traité au sein des risques de marché dans la formule standard, celui-ci est donc décrit dans la section C.2. Par conséquent, cette section C.3 fera uniquement référence au risque de défaut de contrepartie tel que défini par la formule standard.

C.3.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

1. EXPOSITION

Abeille IARD & Santé est exposée au risque de contrepartie lié à la détention des actifs tels que des produits dérivés, des passifs cédés aux réassureurs, des comptes de dépôts ou des créances. Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie soit dans l'incapacité de satisfaire son engagement. Les contreparties peuvent être des émetteurs, des banques, des réassureurs ou d'autres entités du groupe Aéma Groupe.

La part du SCR du module crédit est de 9,4 %.

2. RISQUE DE CONCENTRATION

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre d'Abeille Vie.

C.3.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre d'Abeille Vie.

C.3.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Dans le cadre de l'ORSA 2022, Abeille IARD & Santé a simulé un scénario local « événements majeurs avec défaut de réassureur ». Ce scénario combine plusieurs catastrophes simultanées ainsi qu'une défaillance d'un principal réassureur avec l'objectif de mesurer l'impact de la défaillance du réassureur dans un contexte d'événements majeurs.

C.4 Risque de liquidité

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre d'Abeille Vie.

C.5 Risque opérationnel

Conformément à la définition du risque opérationnel par la directive Solvabilité II, le risque opérationnel auquel Abeille IARD & Santé est exposé est défini comme « le risque de perte résultant de procédures internes, des membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs ».

C.5.1 EXPOSITION & CONCENTRATION

Abeille IARD & Santé utilise la formule standard pour estimer son risque opérationnel.

La part du SCR du module opérationnel est de 7,4 %.

C.5.2 DISPOSITIF D'ANALYSE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

La gestion du risque opérationnel pour Abeille IARD & Santé s'articule autour des mêmes grandes étapes qu'Abeille Vie.

C.5.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre d'Abeille Vie.

C.6 Autres risques importants

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.



D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan de Solvabilité d'Abeille IARD & Santé est disponible dans les annexes QRT (S.02.01.02) de l'entité.

D.1 Actifs

D.1.1 DESCRIPTION DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point par rapport au chapitre Groupe.

D.1.2 VALORISATION DES ACTIFS (PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS)

VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Écarts d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	97 792	-97 792
Immobilisations incorporelles	-	82	-82
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	19 083	2 493	16 590
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	3 053 947	3 283 674	-229 728
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	75 280	234 774	-159 494
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	-	610	-610
Actions	219 206	2 044	217 162
Obligations	857 596	2 138 017	-280 421
Organismes de placement collectif	871 766	878 131	-6 365
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	30 099	30 099	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	100 177	100 138	39
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	100 177	100 138	39
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	749 086	1 156 782	-407 695
Dépôts auprès des cédantes	7 016	7 016	-
Créances nées d'opération d'assurance	256 055	743 205	-487 150
Créances nées d'opération de réassurance	108 123	96 498	11 625
Autres créances (hors assurance)	49 323	49 323	-
Actions propres autos-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payés	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 310	7 310	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	367	17 234	-16 867
TOTAL	4 350 488	5 561 548	-1 211 060

Les principaux placements sont les obligations, les organismes de placement collectif et les actions et représentent environ 68 % du total bilan actif d'Abeille IARD & Santé.

Les principaux écarts de normes pour les postes d'actif du bilan d'Abeille IARD & Santé concernent :

- Les obligations : le montant des obligations ressort à 1 858 millions d'euros, soit 43 % du total du bilan actif. L'écart entre les normes de -280 millions d'euros s'explique par la valorisation des obligations à leur valeur de réalisation et le reclassement du montant net de surcote/décote obligataire et des intérêts courus.

- ▶ Les organismes de placement collectifs : ils s'établissent à 872 millions d'euros, soit 20 % du total bilan actif. L'écart entre les normes de -6 millions d'euros s'explique par le reclassement des parts de sociétés immobilières depuis la rubrique « Immobilier », en VNC et la valorisation des fonds d'investissement (y compris parts de sociétés immobilières) à leur valeur de réalisation.
- ▶ Les actions : elles s'établissent à 219 millions d'euros, soit 5 % du total bilan actif. L'écart entre les normes de 217 millions d'euros s'explique par :
 - le reclassement des parts de sociétés immobilières non assimilées à des FIA depuis la rubrique « Immobilier », en actions, plus la valorisation de ces parts de sociétés immobilières à leur valeur de réalisation ;
 - le reclassement, depuis le poste « Participations », des actions non qualifiées de participations en vision Solvabilité II en actions, plus la valorisation de ces actions à leur valeur de réalisation.
- ▶ Les biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre) : ils représentent 75 millions d'euros, soit 2 % du bilan total actif. L'écart entre les normes de -159 millions d'euros s'explique par le reclassement des parts de sociétés immobilières et le reclassement et valorisation à leur valeur de réalisation des immeubles d'exploitation détenus en direct.
- ▶ Créances nées d'opération d'assurance : elles représentent 256 millions d'euros, soit 6 % du bilan total actif. L'écart entre les normes de -487 millions d'euros s'explique par le reclassement opéré depuis les rubriques de créances d'assurance, vers les provisions techniques, au titre des frontières de contrats.

D.2 Provisions techniques

Les différents éléments permettant de calculer le best estimate des provisions techniques (ou meilleure estimation) ainsi que les méthodologies et hypothèses d'estimation sont détaillés dans les sections ci-après.

D.2.1 MÉTHODES ET HYPOTHÈSES DES PROVISIONS TECHNIQUES

En assurance non-vie, la distinction doit être faite entre :

- ▶ le Best Estimate des provisions pour primes : provisions relatives aux sinistres non encore survenus et liés à des contrats existants à la date d'évaluation ;
- ▶ le Best Estimate des provisions pour sinistres : provisions relatives aux sinistres survenus avant la date d'évaluation.

1. MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

1. Provisions pour primes

La meilleure estimation des provisions de primes est destinée à couvrir les sinistres afférents aux primes non acquises et aux « frontières des contrats ». Elle prend en compte les frais associés aux sinistres et à la poursuite de la gestion, ainsi que les frais d'acquisition concernant les « frontières des contrats ».

Le calcul est effectué par lignes d'activité Solvabilité II.

Les primes à recevoir relatives aux arriérés inférieurs à trois mois (primes mensualisées principalement) sont déduites de la meilleure estimation.

2. Provisions pour sinistres

La meilleure estimation des provisions pour sinistres représente la valeur estimative des sinistres survenus (ou non encore manifestés pour le risque construction) et non payés.

▶ Provisions pour tardifs (et sinistres non encore manifestés en construction)

Les méthodes d'évaluation utilisées reposent globalement sur les méthodes de cadence de déroulement (Chain Ladder) appliquées sur les triangles de paiements ou charges de sinistres bruts d'une part et recours d'autres part.

Lorsque cela s'avère nécessaire les méthodes suivantes sont utilisées :

- Bornhuetter Ferguson ;
- Coût moyen appliqué au nombre de sinistres.

Les estimations sont déroulées par Groupe de Risque Homogènes (GRH) et adaptées en fonction de la typologie de sinistres en distinguant :

- les sinistres « climatiques » affectant certains GRH (Catastrophe Naturelles/Tempêtes) ;
- les sinistres « graves » (dépassant au moins une fois un seuil prédéfini) ;
- les sinistres « Construction » compte tenu de la spécificité de ce risque qui comprend les garanties décennales légales ;
- les sinistres autres ou « attritionnels ».

► Provisions pour frais de gestion de sinistres (PFGS)

Les provisions pour sinistres incluent les charges directement imputables aux sinistres mais n'intègrent pas les frais de gestion non alloués aux sinistres individuels.

La provision pour frais de gestion des sinistres est constituée à titre de chargement pour liquider tous les sinistres.

Son estimation est réalisée sur la base d'une méthode nombres / coûts unitaire de gestion.

► Dépenses d'investissement (DI)

Les dépenses d'investissement correspondent aux frais généraux alloués au financier. Ces frais sont agrégés par lignes d'activité Solvabilité II.

3. Provisions des rentes

En norme Solvabilité II, le calcul des provisions mathématiques des rentes est réalisé selon une approche économique en Best Estimate, qui consiste en un calcul des provisions mathématiques de rentes tête par tête sur la base des paramètres suivants :

- **Courbe des taux** : il s'agit de la courbe des taux sans risques de l'EIOPA, y compris prise en compte d'une correction pour volatilité ;
- **Table** : la table réglementaire (TD 88-90) est utilisée pour les provisions mathématiques non-vie indemnitaire et la table de maintien en invalidité du Bureau Commun d'Assurance Collective (BCAC) pour les provisions mathématiques invalidité.

4. Réassurance

Les provisions techniques cédées sont calculées en deux temps :

- estimation du Best Estimate des provisions cédées avant application du traité QP à 25 % ;
- application du traité QP de cessions de 25 % des réserves nettes de réassurance sur un périmètre excluant la PFGS et les dépenses d'investissement.

5. Actualisation

Le calcul des cadences de liquidation des Best Estimate de réserves est réalisé à partir des cash flows de paiements futurs par ligne d'activité Solvabilité II (excepté les cadences des rentes qui font l'objet d'un calcul spécifique).

La courbe des taux retenue pour actualiser les flux est la courbe des taux sans risques de l'EIOPA, y compris prise en compte d'une correction pour volatilité.

L'actualisation est effectuée sur la base d'une hypothèse de paiements en milieu d'année (paiements supposés répartis de manière homogène tout au long de l'année).

Cette cadence est également retenue pour la liquidation des sinistres cédés.

2. MARGE POUR RISQUE

Pour calculer la marge de risque, Abeille IARD & Santé utilise la formule standard pour évaluer son besoin en capital qu'elle projette à chaque date sur la durée résiduelle des engagements.

3. IMPACT DE LA CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Abeille IARD & Santé utilise la correction de volatilité pour l'évaluation des provisions techniques, du SCR, du MCR et des fonds propres éligibles. Celle-ci s'élevait à 19 bps à fin 2022.

L'annulation de la correction pour volatilité génère une diminution des taux de couverture du SCR (-3 points) et du MCR (-5 points).

D.2.2 VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET CÉDÉES

Au 31 décembre 2022, les provisions techniques en normes Solvabilité II se décomposent comme suit :

PROVISIONS TECHNIQUES AU 31/12/2022 PAR LIGNE D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques Solvabilité II brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques Solvabilité II nettes
Santé similaire à la non-vie	54 814	416	55 230	-17 213	38 018
Non-vie	2 249 817	117 444	2 367 261	-710 542	1 656 719
Santé similaire à la vie	4 152	8	4 159	-1 032	3 127
Vie	81 799	109	81 908	-20 299	61 609
Unités de compte					-
TOTAL	2 390 582	117 977	2 508 559	-749 086	1 759 473

La meilleure estimation des provisions brutes 2022 s'élève à 2 391 millions d'euros et est composée à 96 % de provisions non-vie et 4 % de provisions vie. La marge de risque s'élève à 118 millions d'euros, soit 5 % du montant total de la meilleure estimation des provisions techniques brutes. Les cessions en réassurance représentent 31 % des provisions brutes, soit 750 millions d'euros. Au global les provisions techniques brutes de réassurance, en norme Solvabilité II, s'établissent à 2 509 M€ au 31 décembre 2022.

D.2.3 DIFFÉRENCES ENTRE L'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES EN NORMES SOLVABILITÉ II ET EN NORMES FRANÇAISES

En net de réassurance au 31 décembre 2022, les provisions techniques nettes Solvabilité II sont inférieures aux provisions techniques normes françaises de -953 millions d'euros.

Le processus de passage des provisions pour sinistres des comptes statutaires aux provisions pour sinistres en norme Solvabilité II peut être résumé dans le tableau suivant :

Provisions pour sinistres dans les comptes statutaires en normes françaises	Provisions pour sinistres en normes Solvabilité II
Provisions pour sinistres à payer (PSAP) comprenant provisions dossiers et revalorisation potentielle estimée	Provisions dossiers
Tardifs + provisions pour sinistres non encore manifestés (PSNEM)	Provisions pour revalorisation/tardifs et sinistres futurs
Provisions mathématiques de rentes	Best Estimate de rentes
Provisions pour primes non acquises (PPNA) et provisions pour risques en cours (PREC)	Best Estimate de primes
Provisions pour frais de gestion de sinistres (PFGS)	Provisions pour frais de gestion de sinistres (PFGS)
Provision d'égalisation	Dépenses d'investissement
	Marge de risque
	Actualisation des flux

Différences méthodologiques

Les calculs des provisions pour sinistres des comptes statutaires en normes françaises et du Best Estimate en norme Solvabilité II reposent sur des méthodologies différentes, principalement :

- ▶ sous Solvabilité II, les flux futurs sont actualisés tandis qu'ils ne le sont pas en normes françaises (exceptés pour les versements sous forme de rentes via des taux techniques réglementaires) ;
- ▶ les flux futurs de paiements sont estimés selon une vision prudente sous les normes françaises et une vision économique sous Solvabilité II.

D.2.4 INCERTITUDE LIÉE AU MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les principales incertitudes subsistant dans l'évaluation des provisions techniques sont liées :

- ▶ à l'évolution de l'inflation dans le contexte particulier de l'année 2022 ;
- ▶ aux éventuelles aggravations imprévisibles de l'état des victimes de dommages corporels et aux éventuels recours ;
- ▶ à l'assurance de construction obligatoire compte tenu de son engagement décennal ;
- ▶ à l'évaluation de la charge de sinistres sécheresse 2022 réelle ;
- ▶ par ailleurs, il existe également des incertitudes liées au contexte économique ou réglementaire.

D.3 Autres passifs

D.3.1 DESCRIPTION DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le Groupe, avec la spécificité suivante sur les dettes nées d'opérations de réassurance :

- le poste « Dettes nées d'opérations de réassurance » est principalement constitué par le compte de dépôt du traité de réassurance. Celui-ci est alimenté entre autres du montant de l'actif cédé par construction du traité SCOR/Swiss Re (25%), qui est assis sur des provisions techniques en normes françaises. Il est ensuite ajusté pour tenir compte du retraitement des provisions techniques en normes Solvabilité II.

D.3.2 VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

VALORISATION DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Autres provisions techniques	-	-	-
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	17 915	17 915	-
Provisions pour retraite	16 610	23 102	-6 491
Dépôts des réassureurs	1 564	1 564	-
Passifs d'impôts différés	6 936	-	6 936
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	15 622	15 622	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	1 633	1 633	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	80 741	80 741	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	633 185	864 385	-231 201
Autres dettes (hors assurance)	146 519	150 062	-3 543
Passifs subordonnés	349 007	400 000	-50 993
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base			-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	349 007	400 000	-50 993
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	19 341	-19 341
Total hors passifs subordonnés et passifs d'impôts différés	913 790	1 174 366	-260 576
TOTAL	1 269 733	1 574 366	-304 633

Les principaux écarts de normes pour les postes autres passifs du bilan d'Abeille IARD & Santé concernent :

- Les dettes nées d'opérations de réassurance : l'écart entre les normes représente 231 millions d'euros et s'explique par la méthode d'évaluation appliquée au compte de dépôt du traité de réassurance indiquée ci-dessus ;

- ▶ Les impôts différés passifs : l'écart entre les normes représente 7 millions d'euros et s'explique par la base des différences temporaires constatées entre les valeurs économiques des actifs et passifs du bilan, valorisés à des fins de solvabilité, et les valeurs fiscales correspondantes issues des comptes sociaux de la société. Il tient compte également de la réallocation du déficit fiscal activé au niveau de la société Abeille Assurances Holding ;
- ▶ Les dettes subordonnées : pour Abeille IARD & Santé les dettes subordonnées concernent des TSR émis en décembre 2021 et décembre 2022.



E. GESTION DU CAPITAL

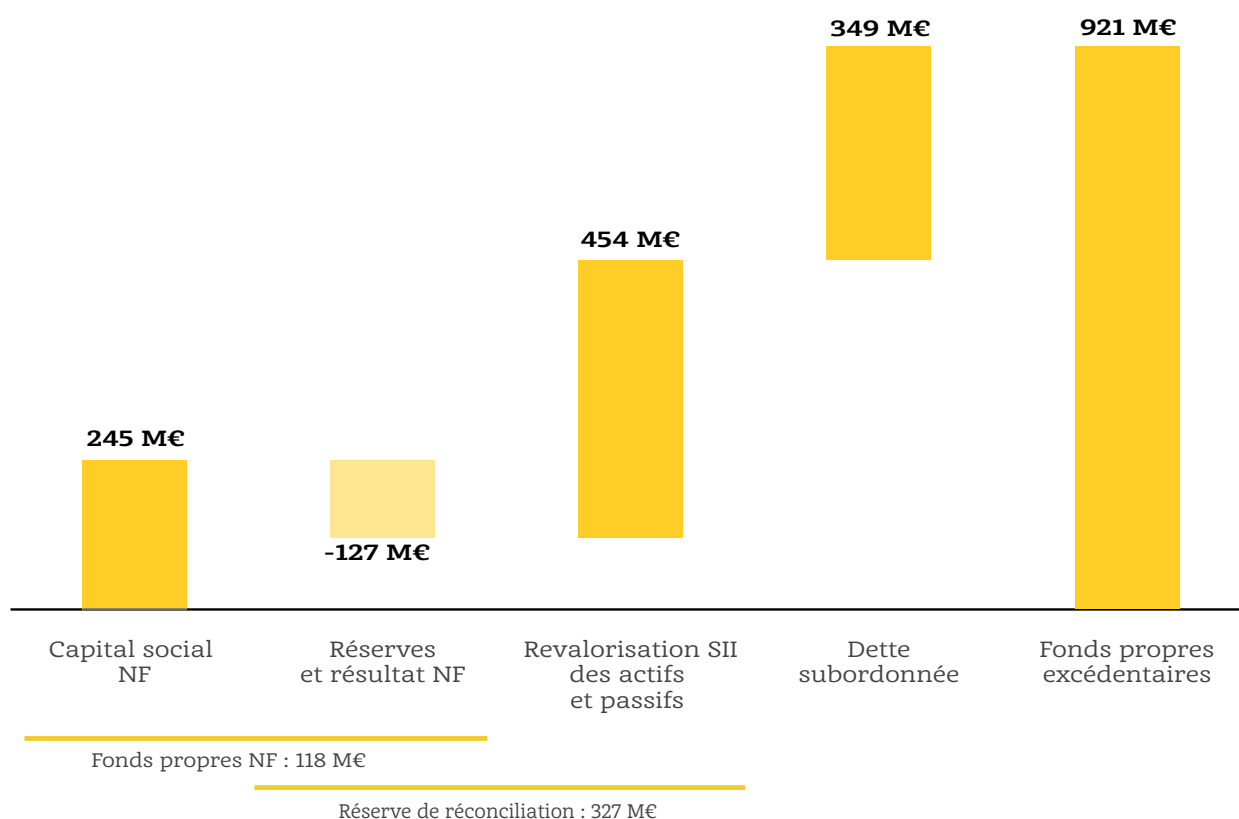
E.1 Fonds propres

E.1.1 POLITIQUE DE GESTION DES FONDS PROPRES

La politique « chapeau » de gestion du capital a été validée par le conseil d'administration Aéma Groupe du 18 novembre 2022, puis déclinée par Abeille IARD & Santé. Cette politique a été validée par le conseil d'administration Abeille IARD & Santé du 14 décembre 2022.

E.1.2 COMPOSITION DES FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II

DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS PROPRES EN NORMES FRANÇAISES ET LES FONDS PROPRES EN NORMES SOLVABILITÉ II AU 31/12/2022



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II d'Abeille IARD & Santé sont définis dans le chapitre Groupe de ce document.

La réserve de réconciliation totale s'élève en 2022 à 327 millions d'euros et se décompose ainsi :

- ▶ -127 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (fonds propres normes françaises, exceptées les actions ordinaires de 245 millions d'euros) ;
- ▶ 454 millions d'euros sont issus de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs.

E.1.3 QUALITÉ DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES SOLVABILITÉ II DISPONIBLES SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021
Fonds propres de niveau 1	572 196	517 805	54 391
Fonds propres de base niveau 1 non restreint	572 196	517 805	54 391
Fonds propres de niveau 2	248 954	300 000	-51 046
Fonds propres de base niveau	248 954	300 000	-51 046
Fonds propres de niveau 3	100 053	-	100 053
Fonds propres de base niveau	100 053	-	100 053
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE	921 203	817 805	103 398
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	921 203	817 805	103 398

Les principes de classification des fonds propres sont indiqués dans le chapitre Groupe.

La hausse des fonds propres Solvabilité II entre 2021 et 2022 (+103 millions d'euros) résulte principalement d'une augmentation de capital de +225 millions d'euros en juin 2022 et de l'émission par Abeille IARD & Santé, en décembre 2022, d'une dette subordonnée de 100 millions d'euros, entièrement souscrite par Abeille Assurances Holding, revalorisée en Solvabilité II et éligible en tant que fonds propres Solvabilité II de niveau 3. Ces effets sont en partie compensés par des pertes techniques sur l'exercice.

E.1.4 FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LES SCR ET MCR

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

En 2022, toutes les exigences prévues par les normes Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 921 millions d'euros, sont éligibles en couverture du SCR d'Abeille IARD & Santé de 713 millions d'euros.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de niveaux 1 et 2 sous certaines limites. Les fonds propres de base de niveau 2 admis à la couverture du MCR d'Abeille IARD & Santé sont limités à 59 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 632 millions d'euros.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le SCR d'Abeille IARD & Santé est calculé à l'aide de la formule standard.

E.2.1 ÉVOLUTION DES SCR ET MCR

ÉVOLUTION DES SCR ET MCR CONSTATÉE SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS D'EUROS)

	2022	2021	Variation 2022/2021 (en montant)	Variation 2022/2021 (en %)
SCR marché	270 413	261 916	8 496	3%
SCR contrepartie	87 945	72 343	15 602	22%
SCR souscription vie	4 547	6 949	-2 402	-35%
SCR souscription santé	41 052	49 266	-8 214	-17%
SCR souscription non-vie	465 420	513 826	-48 406	-9%
Diversification entre modules	-218 844	-223 251	4 407	-2%
SCR de base	650 533	681 049	-30 517	-4%
SCR opérationnel	69 526	67 796	1 730	3%
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-6 936	-67 681	60 744	-90%
SCR NET TOTAL	713 122	681 164	31 958	5%
MCR	296 828	252 880	43 948	17%

Le SCR diversifié d'Abeille IARD & Santé calculé via la formule standard s'établit à 713 millions d'euros en augmentation de 5% par rapport à fin 2021, reflétant notamment :

- ▶ l'impact lié à l'évolution des conditions économiques ;
- ▶ l'impact lié au renouvellement des traités de réassurance ;
- ▶ la prise en compte des USP pour la 1^{ère} fois sur les SCR de souscription ;
- ▶ l'impact lié à la variation des impôts différés.

Ces évolutions entraînent la baisse des risques de souscription et la hausse du risque de marché et du risque de contrepartie.

Le MCR linéaire est compris dans l'intervalle de 25 % à 45 % du SCR prévu par l'article R352-29 du Code des assurances. La valeur du MCR retenue à fin 2022 s'établit à 297 millions d'euros.

E.2.2 COUVERTURE DES SCR ET MCR

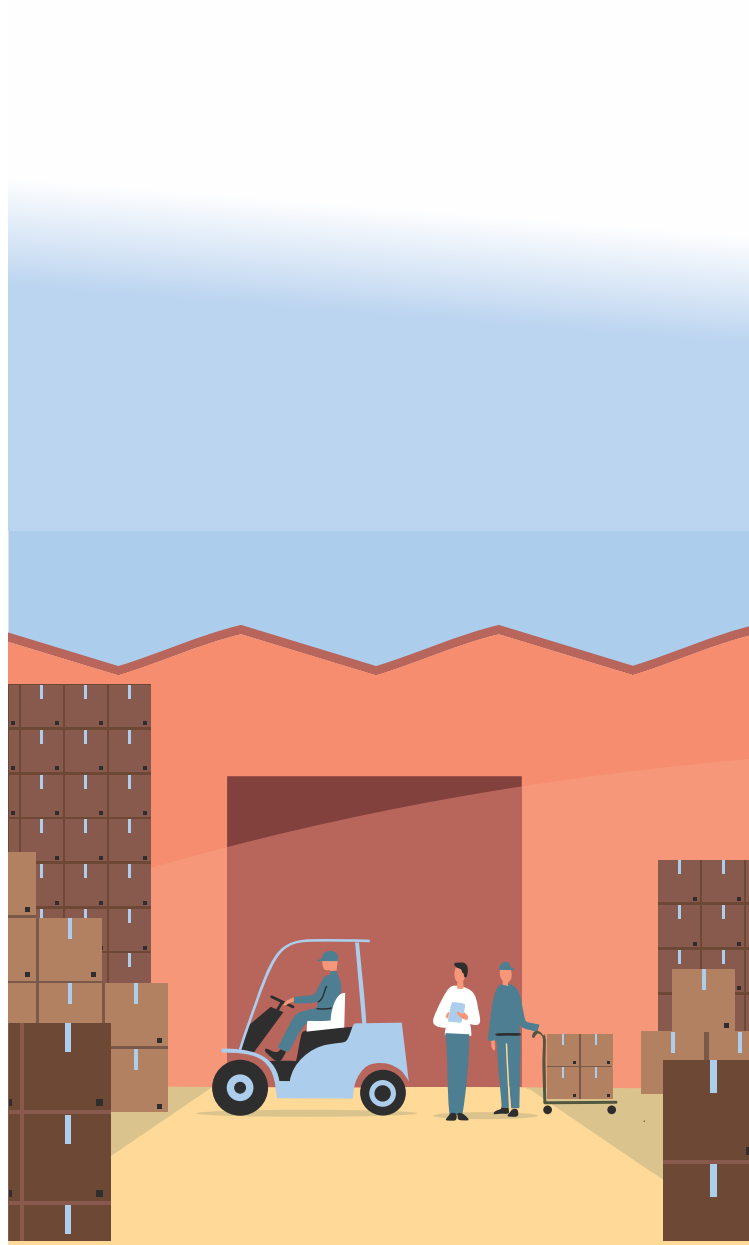
Le taux de couverture du SCR passe de 120 % fin 2021 à 129 % à fin 2022, du fait de l'augmentation du SCR de +32 millions d'euros et des fonds propres éligibles +103 millions d'euros.

Le taux de couverture du MCR passe de 225 % fin 2021 à 213 % à fin 2022, en baisse de -12 points.

ANNEXE

Liste des entreprises liées

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
S.C.I.P.	Société anonyme	France	66,03 %
SAS 100 Courcelles	Société par actions simplifiée	France	40,00 %



S O M M A I R E

États quantitatifs de reporting publics
en milliers d'euros

558

AÉMA GROUPE

569

MACIF SAM

580

MUTAVIE

592

THÉMIS

604

MACIFILIA

616

APIVIA MACIF MUTUELLE

627

AÉSIO MUTUELLE

638

MNPAF

650

NUOMA

662

ABEILLE VIE

674

ABEILLE ÉPARGNE RETRAITE

685

ABEILLE IARD & SANTÉ

Aéma Groupe

S.02.01.02 BILAN

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	2 536
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	916 868
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	90 928 922
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	3 076 318
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 438 925
Actions	R0100	2 945 988
Actions – cotées	R0110	410 783
Actions – non cotées	R0120	2 535 206
Obligations	R0130	59 930 407
Obligations d'État	R0140	25 129 535
Obligations d'entreprise	R0150	31 608 973
Titres structurés	R0160	3 191 899
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	22 336 153
Produits dérivés	R0190	156 917
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	1 044 213
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	25 184 188
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	816 792
Avances sur police	R0240	689 161
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	198
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	127 433
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 824 187
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	1 675 838
Non-vie hors santé	R0290	1 589 936
Santé similaire à la non-vie	R0300	85 902
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	148 349
Santé similaire à la vie	R0320	119 642
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	28 707
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	123 591
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	595 543
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	343 859
Autres créances (hors assurance)	R0380	718 803
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	610 117
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	62 233
Total de l'actif	R0500	122 127 639

Aéma Groupe

S.02.01.02 BILAN

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	8 338 716
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	7 105 844
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	6 761 014
Marge de risque	R0550	344 830
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 232 872
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	1 159 763
Marge de risque	R0590	73 109
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	69 578 203
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 141 228
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	1 066 860
Marge de risque	R0640	74 368
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	68 436 975
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	67 106 301
Marge de risque	R0680	1 330 673
Provisions techniques UC et indexés	R0690	23 918 727
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	23 264 082
Marge de risque	R0720	654 646
Passifs éventuels	R0740	4 827
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	65 626
Provisions pour retraite	R0760	223 658
Dépôts des réassureurs	R0770	302 862
Passifs d'impôts différés	R0780	1 009 082
Produits dérivés	R0790	1 044 146
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	176 905
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	2 795 005
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	892 162
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	672 516
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 266 225
Passifs subordonnés	R0850	2 488 098
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	2 488 098
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	5 961
Total du passif	R0900	112 782 720
Excédent d'actif sur passif	R1000	9 344 919

Aéma Groupe

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	2 901 776	485 617	0	1 076 602	1 873 746	11 898	1 478 816	336 996	3 522
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	251 120	17 045	0	-95	11	0	12 411	562	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	280 058	36 081	0	76 568	134 618	2 932	317 774	65 731	2 826
Net	R0200	2 872 837	466 581	0	999 939	1 739 139	8 966	1 173 453	271 827	695
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	2 906 103	481 552	0	1 069 132	1 852 365	11 916	1 464 864	334 914	3 525
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	251 120	17 045	0	-90	14	0	12 411	639	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	280 601	36 021	0	75 966	131 096	2 935	308 417	65 527	2 827
Net	R0300	2 876 622	462 576	0	993 076	1 721 283	8 981	1 168 857	270 025	698
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	2 279 804	223 741	0	888 624	1 548 989	2 222	1 501 918	223 770	4 930
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	233 478	21 802	0	-1	0	0	4 086	79	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	264 138	21 479	0	52 824	241 513	468	554 275	46 129	3 663
Net	R0400	2 249 144	224 064	0	835 799	1 307 476	1 754	951 729	177 720	1 267
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	13 416	6 348	0	24 389	6	0	-9 369	3 743	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	2 421	0	0	0	0	0	0	-300	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	-1 804	-1 494	0	2 300	100	0	4 975	400	0
Net	R0500	17 641	7 842	0	22 089	-94	0	-14 344	3 043	0
Dépenses engagées	R0550	713 804	111 310	0	297 859	459 967	2 627	472 481	95 983	691
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée							Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	113 171	7 532	1 275					8 290 950
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0					281 052
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	19 271	2 260	12	0	0	0	0	938 131
Net	R0200	93 900	5 271	1 263	0	0	0	0	7 633 871
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	111 845	7 462	1 297					8 244 975
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0					281 138
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	19 042	2 243	11	0	0	0	0	924 686
Net	R0300	92 803	5 219	1 287	0	0	0	0	7 601 426
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	32 859	1 835	1 947					6 710 639
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-22	0	0					259 422
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	2 423	494	2	0	0	0	0	1 187 408
Net	R0400	30 414	1 341	1 945	0	0	0	0	5 782 653
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	-161	52	0					38 424
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					2 121
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	225	75	0	0	0	0	0	4 777
Net	R0500	-386	-23	0	0	0	0	0	35 768
Dépenses engagées	R0550	34 573	1 598	389	0	0	0	0	2 191 282
Autres dépenses	R1200								38 215
Total des dépenses	R1300								2 229 497

Aéma Groupe

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brut	R1410	43 546	4 799 938	2 466 966	128 219	47 058	0	41 748	31 499	7 558 975
Part des réassureurs	R1420	18 608	7 610	0	19 748	1 518	0	143	132	47 759
Net	R1500	24 939	4 792 327	2 466 966	108 471	45 540	0	41 605	31 367	7 511 215
Primes acquises										
Brut	R1510	43 562	4 799 480	2 466 966	128 244	47 068	0	41 748	31 499	7 558 568
Part des réassureurs	R1520	18 608	7 610	0	19 748	1 515	0	143	132	47 757
Net	R1600	24 954	4 791 870	2 466 966	108 496	45 553	0	41 605	31 367	7 510 811
Charge des sinistres										
Brut	R1610	34 284	6 506 903	674 168	54 640	13 566	-28 742	38 541	8 112	7 301 472
Part des réassureurs	R1620	8 224	2 867	0	3 635	-94	2	0	0	14 635
Net	R1700	26 060	6 504 036	674 168	51 005	13 659	-28 744	38 541	8 112	7 286 837
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-8 865	-2 447 224	-1 746 738	3 021	-18 118	-30 378	-6 302	2 902	-4 251 700
Part des réassureurs	R1720	6 412	1 264	0	53	-93	-4 144	0	0	3 492
Net	R1800	-15 277	-2 448 487	-1 746 738	2 968	-18 025	-26 234	-6 302	2 902	-4 255 192
Dépenses engagées	R1900	11 355	347 303	169 962	30 472	9 817	1 005	6 753	11 868	588 535
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2500									588 535

Aéma Groupe

S.05.02.01 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

Aéma Groupe n'est pas concernée par cet état.

Aéma Groupe

S.22.01.22 IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME
ET DES MESURES TRANSITOIRES

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	101 835 646	0	0	304 162	0
Fonds propres de base	R0020	10 953 174	0	0	-18 455	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	11 565 943	0	0	-193 279	0
Capital de solvabilité requis	R0090	6 148 851	0	0	179 191	0

Aéma Groupe

S.23.01.22 FONDS PROPRES GROUPE

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	263 202	263 202		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	1 207 326	1 207 326			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	234 717	234 717			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	7 830 690	7 830 690			
Passifs subordonnés	R0140	2 488 098		458 968	1 596 232	432 898
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	2 410				2 410
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	295				295
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	0	0	0	0	0
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	41 291	41 291	0	0	0
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	32 708	32 708	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	612 122				
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	0	0	0	0	
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	0	0	0	0	
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	0	0	0	0	0
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	0	0	0	0	0
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	267 720	267 426	0	0	295
Total déductions	R0280	267 720	267 426	0	0	295
Total fonds propres de base après déductions	R0290	10 953 174	8 462 962	458 968	1 596 232	435 013
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370	647			647	0
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	647			647	0

Aéma Groupe

S.25.01.22 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	10 131 557		
Risque de contrepartie	R0020	248 603		
Risque de souscription vie	R0030	7 776 055	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	741 454	Aucun	
Risque de souscription non-vie	R0050	1 895 871	Aucun	
Diversification entre modules	R0060	-5 768 712		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	15 024 829		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	572 529		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-8 957 526		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-825 802		
Exigences de capital en regard de l'art. 4 de la Directive 2003/41/EC (transitoire)	R0160	0		
SCR total hors exigences de capital supplémentaires	R0200	5 814 030		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	6 148 851		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

Aéma Groupe

S.32.01.04 ENTREPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE

Nom juridique de l'entreprise	Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle / non mutuelle)	Autorité de contrôle	% de part de capital
C0040		C0010 C0020	C0030	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180
Macif	FR	LEI/969500QJ58FB1NW45X83		2	Société d'assurance mutuelle	1	ACPR	100%
Sgam AEMA	FR	LEI/969500WASMUHWSB8TA47		5	SGAM	2	ACPR	100%
Macifilia	FR	LEI/969500H046HK8C398562		2	Société anonyme	2	ACPR	100%
Thémis	FR	LEI/213800PH148IQQAQ8291		2	Société anonyme	2	ACPR	100%
Compagnie Foncière de la Macif	FR	SC/353233877		10	Société par actions simplifiée	2		100%
Foncière de Lutèce	FR	SC/329370159		10	Société anonyme	2		98%
Lesseps Promotion	FR	SC/329266191		99	Société par actions simplifiée	2		100%
M. A&S	FR	SC/509462636		99	Société par actions simplifiée	2		100%
Marseille Grand Littoral	FR	SC/408343689		99	Société par actions simplifiée	2		100%
Société d'Exploitation de l'Immobilier Macif (SIEM)	FR	SC/440339851		10	Société par actions simplifiée	2		100%
SNC Paranjou	FR	SC/752693077		99	Société en nom collectif	2		98%
Inter Mutuelles Assistance SA (Groupe IMA)	FR	LEI/969500389E3GEX8JDE26		2	Société anonyme à directoire et conseil de surveillance	2	ACPR	30%
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	FR	LEI/969500W0AILW5FGS1B15		2	Société anonyme à directoire et conseil de surveillance	2	ACPR	40%
Mutavie	FR	LEI/9695005A62KWQZDNQM27		4	Société Européenne	2	ACPR	98%
Socram Banque	FR	LEI/969500WFWV8R6THTEZ85		8	Société anonyme	2	ACPR	34%
AXE France	FR	SC/421796335		10	Société par actions simplifiée	2		49%
APIVIA Macif Mutuelle	FR	LEI/969500INLLRFLPSO56		4	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	100%
Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (MNFCT)	FR	SC/784442899		2	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	100%
NUOMA	FR	LEI/969500BITYF38D6NN003		2	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	100%
APIVIA Courtage	FR	SC/490625662		99	Société par actions simplifiée	2		100%
Securimut	FR	SC/487899148		10	Société par actions simplifiée	2	ACPR	100%
Mutuelle Nationale des Personnels Air France (MNPAP)	FR	LEI/9695003U92D3NUFOJ014		1	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	100%
Macif Participations	FR	LEI/9695003NUJMDFE39VT29		99	Société par actions simplifiée	2		100%
Ofi Holding	FR	SC/412563058		99	Société anonyme	2		100%
OFI Asset Management (OFI AM)	FR	SC/384940342		99	Société anonyme	2		95%
Macif Finance Épargne	FR	SC/400024881		99	Groupement d'intérêt économique	2		99%
Macif Innovation	FR	SC/501690770		99	Société par actions simplifiée	2		100%
Abeille Développement Vie	FR	SC/834141517		10	Société Anonyme	2		100%
Abeille Retraite Professionnelle	FR	LEI/213800LCUDBDIM05L142		9	Société Anonyme	2	ACPR	100%
Abeille Epargne Retraite	FR	LEI/969500MILHBS12H4XL16		1	Société Anonyme	2	ACPR	100%
Abeille Vie	FR	LEI/969500JEMKZTSJ60K945		1	Société Anonyme	2	ACPR	100%
Epargne Actuelle	FR	LEI/213800C5KYXWRYF86J50		10	Société Anonyme	2		100%
SACAF	FR	SC/998125405		10	Société par actions simplifiée	2		100%
Union Financière de France Banque	FR	LEI/969500FYD3E89HF4LW17		8	Société Anonyme	2	ACPR	80%
Abeille IARD et SANTE	FR	LEI/969500BX2FUGUS62C817		2	Société Anonyme	2	ACPR	100%
Abeille Solutions	FR	LEI/2138002QK3VPGFT2XL15		10	Société par actions simplifiée	2	ACPR	100%
Abeille Assurances	FR	LEI/213800W77OJCDIGDOW51		5	Société Anonyme	2	ACPR	100%
Macif Impact ESS	FR	SC/509462784		99	Société par actions simplifiée	2		100%
Abeille Assurances Ventures	FR	SC/823977715		99	Société par actions simplifiée Unipersonnelle	2		100%
Abeille Investissements	FR	LEI/969500NSF77622NH4535		99	Société par actions simplifiée Unipersonnelle	2		100%
Abeille Impact Investing France	FR	LEI/213800GM9MAT1JXEV770		99	Société par actions simplifiée	2		92%
GIE d'Abeille Assurances Groupe	FR	SC/315597500		99	Groupement d'intérêt économique	2		100%
UMG Aesio Macif	FR	LEI/96950097NW6SO6140273		5	Union mutualiste de groupe régie par le code de la mutualité	1		100%
Aesio Mutuelle	FR	LEI/969500ZQYW7EC0NNLU83		4	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	100%
OFI Capital Partners	FR	SC/879964815		99	Société par actions simplifiée Unipersonnelle	2		95%
OFI Distribute	FR	SC/879965887		99	Société par actions simplifiée Unipersonnelle	2		95%
OFI Pierre	FR	LEI/96950034E1KOKW2NC888		99	Société Anonyme	2		95%
Zencap AM	FR	LEI/9695005IH63MC8W3V03		99	Société par actions simplifiée	2		62%
Aéma Reim	FR	SC/443612510		99	Société par actions simplifiée	2		100%

Aéma Groupe

S.32.01.04 ENTREPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE

Nom juridique de l'entreprise	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
						Oui / Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
C0040	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
Macif	100%	100%		100%	100%	1		1
Sgam AEMA	100%	100%		100%	100%	1		1
Macifilia	100%	100%		100%	100%	1		1
Thémis	100%	100%		100%	100%	1		1
Compagnie Foncière de la Macif	100%	100%		100%	100%	1		1
Foncière de Lutèce	98%	98%		100%	98%	1		1
Lesseps Promotion	100%	100%		100%	100%	1		1
M. A&S	100%	100%		100%	100%	1		1
Marseille Grand Littoral	100%	100%		100%	100%	1		1
Société d'Exploitation de l'Immobilier Macif (SIEM)	100%	100%		100%	100%	1		1
SNC Paranjou	98%	100%		100%	98%	1		1
Inter Mutuelles Assistance SA (Groupe IMA)	30%	30%		200%	30%	1		3
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	40%	40%		200%	40%	1		3
Mutavie	98%	98%		100%	98%	1		1
Socram Banque	34%	34%		200%	34%	1		3
AXE France	49%	50%		200%	49%	1		3
APIVIA Macif Mutuelle	100%	100%		100%	100%	1		1
Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (MNCT)	100%	100%		100%	100%	1		1
NUOMA	100%	100%		100%	100%	1		1
APIVIA Courtage	100%	100%		100%	100%	1		1
Securimut	100%	100%		100%	100%	1		1
Mutuelle Nationale des Personnels Air France (MNPAP)	100%	100%		100%	100%	1		1
Macif Participations	100%	100%		100%	100%	1		1
Ofi Holding	100%	100%		100%	100%	1		1
OFI Asset Management (OFI AM)	95%	95%		100%	95%	1		1
Macif Finance Épargne	99%	100%		100%	99%	1		1
Macif Innovation	100%	100%		100%	100%	1		1
Abeille Développement Vie	100%	100%		100%	100%	1		1
Abeille Retraite Professionnelle	100%	100%		100%	100%	1		1
Abeille Épargne Retraite	100%	100%		100%	100%	1		3
Abeille Vie	100%	100%		100%	100%	1		1
Épargne Actuelle	100%	100%		100%	100%	1		1
SACAF	100%	100%		100%	100%	1		1
Union Financière de France Banque	80%	80%		100%	80%	1		3
Abeille IARD et SANTE	100%	100%		100%	100%	1		1
Abeille Solutions	100%	100%		100%	100%	1		1
Abeille Assurances	100%	100%		100%	100%	1		1
Macif Impact ESS	100%	100%		100%	100%	1		1
Abeille Assurances Ventures	100%	100%		100%	100%	1		1
Abeille Investissements	100%	100%		100%	100%	1		1
Abeille Impact Investing France	92%	92%		100%	92%	1		1
GIE d'Abeille Assurances Groupe	100%	100%		100%	100%	1		1
UMG Aesio Macif	100%	100%		100%	100%	1		1
Aesio Mutuelle	100%	100%		100%	100%	1		1
OFI Capital Partners	95%	95%		100%	95%	1		1
OFI Distribute	95%	95%		100%	95%	1		1
OFI Pierre	95%	100%		100%	95%	1		1
Zencap AM	62%	65%		100%	62%	1		1
Aéma Reim	100%	100%		100%	100%	1		1

Macif SAM

S.02.01.02 BILAN

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	852 043
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	15 311 859
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	613 743
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	6 206 152
Actions	R0100	279 970
Actions – cotées	R0110	250 475
Actions – non cotées	R0120	29 494
Obligations	R0130	6 002 845
Obligations d'État	R0140	1 332 113
Obligations d'entreprise	R0150	4 656 151
Titres structurés	R0160	14 581
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	2 209 149
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	27
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	27
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	902 763
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	879 876
Non-vie hors santé	R0290	879 394
Santé similaire à la non-vie	R0300	482
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	22 887
Santé similaire à la vie	R0320	22 887
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	16 039
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	166 154
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	218 239
Autres créances (hors assurance)	R0380	337 518
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	102 274
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	40 547
Total de l'actif	R0500	17 947 462

Macif SAM

S.02.01.02 BILAN

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	4 946 824
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	4 736 922
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	4 509 768
Marge de risque	R0550	227 154
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	209 902
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	178 738
Marge de risque	R0590	31 165
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 273 120
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	655 485
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	621 918
Marge de risque	R0640	33 567
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	617 635
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	586 506
Marge de risque	R0680	31 129
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	4 827
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	20 346
Provisions pour retraite	R0760	116 436
Dépôts des réassureurs	R0770	121 035
Passifs d'impôts différés	R0780	708 020
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	1 263 306
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	20 433
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	6 142
Autres dettes (hors assurance)	R0840	298 869
Passifs subordonnés	R0850	1 982 066
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	1 982 066
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 547
Total du passif	R0900	10 762 971
Excédent d'actif sur passif	R1000	7 184 491

Macif SAM

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	0	353 277	0	836 767	1 423 288	98	877 957	122 742	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	-95	11	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	2 315	0	8 699	18 842	0	104 689	1 642	0
Net	R0200	0	350 962	0	827 973	1 404 456	98	773 268	121 100	0
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	0	349 449	0	831 705	1 412 804	104	871 497	121 596	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	-90	14	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	2 315	0	8 699	18 842	0	104 689	1 642	0
Net	R0300	0	347 134	0	822 916	1 393 975	104	766 808	119 954	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	0	127 359	0	655 286	1 254 560	-6	1 002 036	16 236	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	1	0	-2 369	-24	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0	730	0	-17 743	145 201	0	335 745	-4 014	0
Net	R0400	0	126 630	0	670 661	1 109 335	-6	666 291	20 249	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	22 782	-54	0	-12 402	3 133	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	22 782	-54	0	-12 402	3 133	0
Dépenses engagées	R0550	0	86 763	0	230 414	357 025	20	311 973	42 933	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée			Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	40 864	0	1 227				3 656 221
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0				-84
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	136 188
Net	R0200	40 864	0	1 227	0	0	0	3 519 949
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	40 456	0	1 255				3 628 865
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0				-77
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	136 188
Net	R0300	40 456	0	1 255	0	0	0	3 492 600
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	23 422	0	2 098				3 080 990
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0				-2 391
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	459 919
Net	R0400	23 422	0	2 098	0	0	0	2 618 680
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410	-318	0	-1 062				12 079
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0				0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	-318	0	-1 062	0	0	0	12 079
Dépenses engagées	R0550	10 860	0	387	0	0	0	1 040 375
Autres dépenses	R1200							0
Total des dépenses	R1300							1 040 375

Macif SAM

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	27 337	0	0	0	0	0	0	0	27 337
Part des réassureurs	R1420	27 337	0	0	0	0	0	0	0	27 337
Net	R1500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut	R1510	27 337	0	0	0	0	0	0	0	27 337
Part des réassureurs	R1520	27 337	0	0	0	0	0	0	0	27 337
Net	R1600	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut	R1610	27 177	0	0	0	-6 886	-30 046	0	-83	-9 837
Part des réassureurs	R1620	26 893	0	0	0	0	0	0	0	26 893
Net	R1700	284	0	0	0	-6 886	-30 046	0	-83	-36 731
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-1 368	0	0	0	-17 135	-27 276	0	0	-45 779
Part des réassureurs	R1720	-1 368	0	0	0	0	0	0	0	-1 368
Net	R1800	0	0	0	0	-17 135	-27 276	0	0	-44 411
Dépenses engagées	R1900	-337	0	0	0	814	1 005	0	3	1 485
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2600									1 485

Macif SAM

S.05.02.01 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

L'entité n'est pas concernée par cet état.

Macif SAM

S.12.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Autres assurances vie	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	0	0	0	0		0	0	584 845	1 660	586 506
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	0		0	0		0	0	584 845	1 660	586 506
Marge de risque	R0100	0	0			0			31 041	88	31 129
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0		0	0		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0			0			0	0	0
Provisions techniques – Total	R0200	0	0			0			615 887	1 748	617 635

		Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0		0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0		0	0	0	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		23 774	0	598 144	0	621 918
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		22 887	0	0	0	22 887
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090		887	0	598 144	0	599 031
Marge de risque	R0100	462			33 105	0	33 567
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0			0	0	0
Provisions techniques – Total	R0200	24 236			631 249	0	655 485

Macif SAM

S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	0	-13 008	0	44 413	101 497	7	68 565	-1 381	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	-221	0	-2 022	-5 685	0	-12 289	-368	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	-12 786	0	46 435	107 181	7	80 854	-1 013	0
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	0	191 745	0	2 540 083	313 201	477	1 161 654	226 696	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	703	0	240 098	101 883	0	552 025	5 751	0
Meilleure estimation nette des montants pour sinistres	R0250	0	191 042	0	2 299 986	211 318	477	609 629	220 945	0
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	178 738	0	2 584 497	414 698	483	1 230 219	225 316	0
Total meilleure estimation - net	R0270	0	178 256	0	2 346 421	318 499	483	690 483	219 932	0
Marge de risque	R0280	0	31 165	0	88 742	51 824	29	64 485	19 045	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	0	209 902	0	2 673 238	466 522	513	1 294 705	244 361	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	482	0	238 076	96 198	0	539 737	5 383	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	0	209 421	0	2 435 162	370 324	513	754 968	238 977	0

		Segmentation par							Total obligation non-vie
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut - Total	R0060	2 284	0	522	0	0	0	0	202 899
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	-20 584
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	2 284	0	522	0	0	0	0	223 484
Provisions pour sinistres									
Brut - total	R0160	49 309	0	2 441	0	0	0	0	4 485 606
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	900 460
Meilleure estimation nette des montants pour sinistres	R0250	49 309	0	2 441	0	0	0	0	3 585 146
Total meilleure estimation - brut	R0260	51 592	0	2 963	0	0	0	0	4 688 505
Total meilleure estimation - net	R0270	51 592	0	2 963	0	0	0	0	3 808 630
Marge de risque	R0280	2 755	0	272	0	0	0	0	258 319
Montant de la déduction transitoire sur les provisions									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total									
Provisions techniques - Total	R0320	54 348	0	3 235	0	0	0	0	4 946 824
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	879 876
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	54 348	0	3 235	0	0	0	0	4 066 948

Macif SAM

S.19.01.21 SINISTRES EN NON-VIE

Année	Année de développement										Somme des années (cumulé) C0180	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +
Précédentes	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	61 643
N-9	R0100	1 217 326	449 252	96 761	61 394	32 586	22 073	20 985	11 865	20 427	8 334	
N-8	R0160	1 241 903	472 539	103 730	60 251	51 533	33 221	15 035	16 378	8 203		
N-7	R0170	1 165 559	385 888	94 606	62 886	42 720	41 706	26 266	32 671			
N-6	R0180	1 260 426	422 051	100 747	75 529	44 937	51 685	32 020				
N-5	R0190	1 198 974	418 944	111 518	58 731	51 432	43 665					
N-4	R0200	1 300 786	481 224	121 398	86 703	94 575						
N-3	R0210	1 329 589	542 892	136 377	79 299							
N-2	R0220	1 176 236	415 610	93 962								
N-1	R0230	1 393 002	510 416									
N	R0240	1 699 566										
	R0250											
	R0260											
Total												

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +
Précédentes	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	852 138
N-9	R0100	1 146 124	598 812	451 980	342 171	286 194	255 924	210 063	200 581	186 083	177 581	
N-8	R0160	1 189 788	601 110	454 703	377 970	334 548	247 682	234 239	216 546	199 864		
N-7	R0170	1 070 387	617 286	497 125	415 723	317 498	263 903	255 455	203 757			
N-6	R0180	1 095 758	658 464	569 696	452 826	404 526	346 175	285 466				
N-5	R0190	1 119 878	632 115	485 774	442 249	386 041	321 256					
N-4	R0200	1 201 656	843 364	735 027	699 971	577 101						
N-3	R0210	1 230 585	729 073	594 663	499 666							
N-2	R0220	1 053 847	646 207	507 606								
N-1	R0230	1 228 842	655 934									
N	R0240	1 713 811										
	R0250											
	R0260											
Total												

Macif SAM

S.22.01.21 IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

		Montant avec	Impact des mesures	Impact des mesures	Impact d'une	Impact d'un
		mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	transitoires sur les provisions techniques	transitoires sur les taux d'intérêt	correction pour volatilité fixée à zéro	ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	6 219 944	0	0	82 819	0
Fonds propres de base	R0020	9 166 557	0	0	-206 967	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	8 966 003	0	0	-204 483	0
Capital de solvabilité requis	R0090	2 645 089	0	0	4 968	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	7 775 713	0	0	-206 719	0
Minimum de capital requis	R0110	661 272	0	0	1 242	0

Macif SAM

S.23.01.01 FONDS PROPRES

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	259 733	259 733		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	6 924 758	6 924 758			
Passifs subordonnés	R0140	1 982 066		458 968	1 090 201	432 898
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	9 166 557	7 184 491	458 968	1 090 201	432 898
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	647			647	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	647			647	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	9 167 204	7 184 491	458 968	1 090 848	432 898
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	8 733 659	7 184 491	458 968	1 090 201	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	8 966 003	7 184 491	458 968	1 090 848	231 697
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	7 775 713	7 184 491	458 968	132 254	
Capital de solvabilité requis	R0580	2 645 089				
Minimum de capital requis	R0600	661 272				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	339%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1176%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	7 184 491
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	259 733
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	6 924 758
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	16 963
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	16 963

Macif SAM

S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	2 614 187		
Risque de contrepartie	R0020	65 419		
Risque de souscription vie	R0030	41 896	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	221 128	Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscription non-vie	R0050	1 164 272	Ecart type du risque de primes en non-vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-899 885		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	3 207 016		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	146 093		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-708 020		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	2 645 089		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	2 645 089		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

Macif SAM

S.28.01.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
ResultatMCR_{NL}	R0010	630 389	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	178 256	350 962
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	2 346 421	827 973
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	318 499	1 404 456
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	483	98
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	690 483	773 268
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	219 932	121 100
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	51 592	40 864
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	2 963	1 227
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
ResultatMCR	R0200	24 896	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	1 185 537	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	655 285
Capital de solvabilité requis	R0310	2 645 089
Plafond du MCR	R0320	1 190 290
Plancher du MCR	R0330	661 272
MCR combiné	R0340	661 272
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de capital requis	R0400	661 272

Mutavie

S.02.01.02 BILAN

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	9 871
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	23 924 579
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	1 521 711
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	69
Actions	R0100	24 371
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	24 371
Obligations	R0130	16 825 743
Obligations d'État	R0140	4 853 147
Obligations d'entreprise	R0150	11 790 995
Titres structurés	R0160	181 601
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	5 552 684
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	919 143
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	41 435
Avances sur police	R0240	41 235
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	200
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	535
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	535
Santé similaire à la vie	R0320	1 245
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-710
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	40 037
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 379
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	207
Autres créances (hors assurance)	R0380	8 191
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	75 547
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	680
Total de l'actif	R0500	25 021 603

Mutavie

S.02.01.02 BILAN

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	22 085 375
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	57 967
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	45 996
Marge de risque	R0640	11 972
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	22 027 408
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	21 716 686
Marge de risque	R0680	310 721
Provisions techniques UC et indexés	R0690	864 066
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	857 750
Marge de risque	R0720	6 316
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	16 478
Provisions pour retraite	R0760	3 343
Dépôts des réassureurs	R0770	299
Passifs d'impôts différés	R0780	25 944
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	104
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	7 495
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	43 489
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	58
Autres dettes (hors assurance)	R0840	53 444
Passifs subordonnés	R0850	124 138
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	124 138
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	23 224 234
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 797 369

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie			Total	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300			
Primes émises												
Brut	R1410	2 014 837	131 353	4 537	0	0	11 936	25 645		2 190 990		
Part des réassureurs	R1420	0	0	389	0	0	0	0		470		
Net	R1500	2 014 837	131 353	4 148	0	0	11 936	25 645		2 190 520		
Primes acquises												
Brut	R1510	2 014 837	131 353	4 537	0	0	11 936	25 645		2 190 990		
Part des réassureurs	R1520	0	0	389	0	0	0	0		470		
Net	R1600	2 014 837	131 353	4 148	0	0	11 936	25 645		2 190 520		
Charge des sinistres												
Brut	R1610	1 534	1 993 545	2 012	19 912	0	10 832	5 070		2 032 905		
Part des réassureurs	R1620	290	0	0	173	0	0	0		463		
Net	R1700	1 244	1 993 545	2 012	19 739	0	10 832	5 070		2 032 442		
Variation des autres provisions												
Brut	R1710	-176	293 784	-34 298	-2 225	0	-6 042	1 199		252 242		
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	-79	0	0	0		-79		
Net	R1800	-177	293 784	-34 298	-2 146	0	-6 042	1 199		252 321		
Dépenses engagées	R1900	1 310	132 478	10 113	2 003	0	5 810	12 598		164 313		
Autres dépenses	R2500									0		
Total des dépenses	R2600									164 313		

Mutavie

S.05.02.01 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

L'entité n'est pas concernée par cet état.

Mutavie

S.12.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices			Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Rassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100			
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation	21 755 985	0	0	857 750	0	-646	0	0	-38 653	22 574 437		
Meilleure estimation brute	0	0	0	0	0	-710	0	0	0	-710		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules	21 755 985	0	0	857 750	0	64	0	0	-38 653	22 575 147		
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules	306 749	6 316	0	3 972	0	0	0	0	0	317 037		
Marge de risque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Meilleure estimation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Marge de risque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Provisions techniques – Total	22 062 785	864 086	0	3 326	0	-38 653	0	0	-38 653	22 891 474		

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé			Rassurance santé (réassurance acceptée)			Total (santé similaire à la vie)
	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0200	C0210	C0210	
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation	8 465	0	0	0	37 530	45 996	0	0	45 996	
Meilleure estimation brute	1 245	0	0	0	0	1 245	0	0	1 245	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules	7 220	0	0	0	37 530	44 750	0	0	44 750	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules	3 768	0	0	0	8 204	11 972	0	0	11 972	
Marge de risque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Marge de risque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques – Total	12 233	0	0	45 734	57 967	0	0	0	57 967	

Mutavie

S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

L'entité n'est pas concernée par cet état.

Mutavie

S.19.01.21 SINISTRES EN NON-VIE

L'entité n'est pas concernée par cet état.

Mutavie

S.22.01.21 IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	22 949 441	0	0	26 104	0
Fonds propres de base	R0020	1 921 507	0	0	-15 325	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	1 921 507	0	0	-15 325	0
Capital de solvabilité requis	R0090	801 982	0	0	35 652	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 869 548	0	0	-12 116	0
Minimum de capital requis	R0110	360 892	0	0	16 044	0

Mutavie

S.23.01.01 FONDS PROPRES

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	46 200	46 200	0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0	0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0	0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0	0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	786 351	786 351		
Actions de préférence	R0090	0	0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0	0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	964 818	964 818		
Passifs subordonnés	R0140	124 138	0	124 138	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0			0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0			
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 921 507	1 797 369	0	124 138
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0		0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0		0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0		0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0		0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0		0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0		0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0		0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0		0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0		0	0
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 921 507	1 797 369	0	124 138
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 921 507	1 797 369	0	124 138
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 921 507	1 797 369	0	124 138
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 869 548	1 797 369	0	72 178
Capital de solvabilité requis	R0580	801 982			
Minimum de capital requis	R0600	360 892			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	240%			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	518%			

Réserve de réconciliation

	C0060
Réserve de réconciliation	C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720
Autres éléments de fonds propres de base	R0730
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740
Réserve de réconciliation	R0760
Bénéfices attendus	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790

Mutavie

S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	3 343 153		
Risque de contrepartie	R0020	9 609		
Risque de souscription vie	R0030	2 356 249	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	26 799	Aucun	
Risque de souscription non-vie	R0050	0	Aucun	
Diversification entre modules	R0060	-1 178 188		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	4 557 622		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	103 408		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-3 833 104		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-25 944		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	801 982		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	801 982		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

Mutavie

S.28.02.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITÉS D'ASSURANCE À LA FOIS VIE ET NON-VIE

		Activités en non-vie MCR(NL, NL) Result	Activités en vie MCR(NL, L) Result
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010		
		Activités en non-vie	
		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040
		C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		
		Activités en non-vie MCR(L, NL) Result	Activités en vie MCR(L, L) Result
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		433 874
		Activités en non-vie	
		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100
		C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		17 952 643
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		4 589 693
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		857 750
Autres engagements de (re)assurance vie et de (re)assurance santé	R0240		6 162
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (re)assurance vie	R0250		3 080 827
Calcul du MCR global			
		C0130	
MCR linéaire	R0300	433 874	
Capital de solvabilité requis	R0310	801 982	
Plafond du MCR	R0320	360 892	
Plancher du MCR	R0330	200 496	
MCR combiné	R0340	360 892	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700	
		C0130	
Minimum de capital requis	R0400	360 892	
Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie			
		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		433 874
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		801 982
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		360 892
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		200 496
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		360 892
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		3 700
Montant notionnel du MCR	R0560		360 892

Thémis

S.02.01.02 BILAN

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	8 036
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	0
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	6 419
Obligations d'État	R0140	2 684
Obligations d'entreprise	R0150	3 736
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	1 617
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	174
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	0
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	58
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	9
Total de l'actif	R0500	8 277

Thémis

S.02.01.02 BILAN

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	1 040
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 040
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	982
Marge de risque	R0550	58
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	197
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	213
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	1 450
Excédent d'actif sur passif	R1000	6 828

Thémis

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	1 387	0	0					1 387
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	1 387	0	0	0	0	0	0	1 387
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	1 398	0	0					1 398
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	1 398	0	0	0	0	0	0	1 398
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	341	0	0					341
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	341	0	0	0	0	0	0	341
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	17	0	0					17
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	17	0	0	0	0	0	0	17
Dépenses engagées	R0550	441	0	0	0	0	0	0	441
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								441

Thémis

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut	R1510	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1520	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1600	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1620	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1700	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1800	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R1900	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2500									0

Thémis

S.05.02.01 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

L'entité n'est pas concernée par cet état.

Thémis

S.12.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

L'entité n'est pas concernée par cet état.

Thémis

S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

	Segmentation par								
	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut - Total	R0060	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres									
Brut - total	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - net	R0270	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0280	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total									
Provisions techniques - Total	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0

	Segmentation par							Total obligation non-vie
	Assurance directe et réassurance proportionnelle			Réassurance non proportionnelle acceptée				
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des	R0050	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la								
Meilleure estimation								
Provisions pour primes								
Brut - Total	R0060	-96	0	0	0	0	0	-96
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-96	0	0	0	0	0	-96
Provisions pour sinistres								
Brut - total	R0160	1 078	0	0	0	0	0	1 078
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 078	0	0	0	0	0	1 078
Total meilleure estimation - brut	R0260	982	0	0	0	0	0	982
Total meilleure estimation - net	R0270	982	0	0	0	0	0	982
Marge de risque	R0280	58	0	0	0	0	0	58
Montant de la déduction transitoire sur les provisions								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total								
Provisions techniques - Total	R0320	1 040	0	0	0	0	0	1 040
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	1 040	0	0	0	0	0	1 040

Thémis

S.19.01.21 SINISTRES EN NON-VIE

Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes											2
N-9	101	196	117	98	35	31	15	7	10	-4	
N-8	103	280	171	57	74	38	22	4	-6		
N-7	113	214	98	50	44	24	5	13			
N-6	51	73	47	35	9	9	4				
N-5	66	121	77	39	42	3					
N-4	64	74	45	13	11						
N-3	39	75	59	18							
N-2	26	75	61								
N-1	30	130									
N	96										

	Année en cours		Somme des années (cumulé)
	C0170	C0180	
R0100	2		3 601
R0160	-4		607
R0170	-6		744
R0180	13		561
R0190	4		229
R0200	3		348
R0210	11		207
R0220	18		191
R0230	61		162
R0240	130		160
R0250	96		96
Total	328		6 906

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisés (valeur absolue)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes											154
N-9	793	439	281	276	160	144	102	64	60	70	
N-8	716	507	335	202	99	88	68	52	64		
N-7	808	485	250	181	89	70	53	35			
N-6	395	197	117	81	53	33	31				
N-5	437	224	159	92	63	37					
N-4	395	243	129	86	41						
N-3	450	263	141	65							
N-2	287	224	152								
N-1	282	183									
N	337										

	Fin d'année (données actualisées)	
	C0360	
R0100	142	
R0160	63	
R0170	58	
R0180	31	
R0190	28	
R0200	34	
R0210	37	
R0220	59	
R0230	141	
R0240	170	
R0250	315	
Total	1 078	

Thémis

S.22.01.21 IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

L'entité n'est pas concernée par cet état.

Thémis

S.23.01.01 FONDS PROPRES

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	2 500	2 500		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	5	5		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	4 323	4 323			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	6 828	6 828	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	6 828	6 828	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	6 828	6 828	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	6 828	6 828	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	6 828	6 828	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	846				
Minimum de capital requis	R0600	2 700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	807%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	253%				

Réserve de réconciliation

		C0060
		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	6 828
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	2 504
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	4 323
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	609
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	609

Thémis

S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	481		
Risque de contrepartie	R0020	31		
Risque de souscription vie	R0030	0	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	0	Aucun	
Risque de souscription non-vie	R0050	516	Aucun	
Diversification entre modules	R0060	-224		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	804		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	42		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	846		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	846		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

Thémis

S.28.01.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT

		C0010	
ResultatMCR _{NL}		R0010	202
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	982	1 387
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie			
		C0040	
ResultatMCR _i		R0200	0
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0
Calcul du MCR global			
		C0070	
MCR linéaire	R0300	202	
Capital de solvabilité requis	R0310	846	
Plafond du MCR	R0320	381	
Plancher du MCR	R0330	212	
MCR combiné	R0340	212	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 700	
		C0070	
Minimum de capital requis		R0400	2 700

Macifilia

S.02.01.02 BILAN

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	3
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	34 545
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	0
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	30 601
Obligations d'État	R0140	19 201
Obligations d'entreprise	R0150	11 400
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	3 944
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	14 106
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	12 364
Non-vie hors santé	R0290	12 342
Santé similaire à la non-vie	R0300	22
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 742
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	1 742
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	29
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	270
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	66
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	49 017

Macifilia

S.02.01.02 BILAN

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	12 851
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	12 828
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	12 780
Marge de risque	R0550	48
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	23
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	23
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 826
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 826
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	1 825
Marge de risque	R0680	1
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	15 964
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	17
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 578
Autres dettes (hors assurance)	R0840	168
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	33 404
Excédent d'actif sur passif	R1000	15 613

Macifilia

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0	14	10	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	14	10	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0	18	13	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	18	13	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0	-2 473	-84	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	-2 473	-84	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	-30	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	30	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	2	0	-15	12	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée			Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0				24
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0				0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	24
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0				31
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0				0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	31
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0				-2 558
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0				0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	-2 558
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0				0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0				0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	-30
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	30
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200							0
Total des dépenses	R1300							0

Macifilia

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises									
Brut	R1410	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1420	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1500	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises									
Brut	R1510	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1520	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1600	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres									
Brut	R1610	0	0	0	0	44	0	0	44
Part des réassureurs	R1620	0	0	0	0	44	0	0	44
Net	R1700	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	0	0	0	0	-237	0	0	-237
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	0	-207	0	0	-207
Net	R1800	0	0	0	0	-30	0	0	-30
Dépenses engagées	R1900	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R2500								0
Total des dépenses	R2500								0

Macifilia

S.05.02.01 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

L'entité n'est pas concernée par cet état.

S.12.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

	Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé			Total (vie hors santé, y compris UC)
	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Contrats sans options ni garanties	Autres assurances vie	Contrats avec options ou garanties	C0090	C0100		
	C0030	C0040	C0050	C0050						C0070	
Assurance avec participation aux bénéfices											
R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout											
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de trisration et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout											
R0020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation											
R0030	0	0	0	0	0	0	0	1.825	0	0	1.825
Meilleure estimation brute											
R0080	0	0	0	0	0	0	0	1.742	0	0	1.742
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de trisration et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie											
R0090	0	0	0	0	0	0	0	83	0	0	83
Marge de risque											
R0100	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0200	0	0	0	0	0	0	0	1.826	0	0	1.826
Provisions techniques – Total											

	Assurance santé (assurance directe)				Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé			Total (santé similaire à la vie)
	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé		Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
	C0170	C0180	C0190	C0200			C0210	
R0010	0	0	0	0	0	0	0	
R0020	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque								
R0030	0	0	0	0	0	0	0	
R0080	0	0	0	0	0	0	0	
R0090	0	0	0	0	0	0	0	
R0100	0	0	0	0	0	0	0	
R0110	0	0	0	0	0	0	0	
R0120	0	0	0	0	0	0	0	
R0130	0	0	0	0	0	0	0	
R0200	0	0	0	0	0	0	0	

Macifilia

S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	0	0	0	6	4	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	6	4	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	0	23	0	12 608	162	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	22	0	12 175	157	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	1	0	433	6	0	0	0	0
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	23	0	12 614	166	0	0	0	0
Total meilleure estimation - net	R0270	0	1	0	433	6	0	0	0	0
Marge de risque	R0280	0	0	0	47	1	0	0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	0	23	0	12 661	167	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	22	0	12 181	161	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	1	0	480	6	0	0	0	0

		Segmentation par							Total obligation non-vie
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut - Total	R0060	0	0	0	0	0	0	0	10
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	10
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres									
Brut - total	R0160	0	0	0	0	0	0	0	12 793
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	12 354
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	0	439
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	0	0	0	0	0	0	12 803
Total meilleure estimation - net	R0270	0	0	0	0	0	0	0	439
Marge de risque	R0280	0	0	0	0	0	0	0	48
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total									
Provisions techniques - Total	R0320	0	0	0	0	0	0	0	12 851
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	12 364
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	0	0	0	0	0	0	487

Macifilia

S.19.01.21 SINISTRES EN NON-VIE

Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)

Année	Année de développement										10 et +	Somme des années (cumulé)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		
Précédentes	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0180
R0100	8 531	4 219	792	540	121	51	208	-21	64	10	49	333 782
R0160	8 236	3 301	1 126	491	153	484	57	59	249			14 515
R0170	5 305	1 638	305	181	524	28	124	4				14 156
R0180	859	181	103	46	8	14	-3					8 108
R0190	87	79	55	8	19	161						1 209
R0200	88	48	29	-1	2							410
R0210	43	31	10	0								166
R0220	23	8	0									84
R0230	7	6										30
R0240	12											13
R0250												12
Total												372 484

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Année	Année de développement										10 et +	Fin d'année (dommées actualisées)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		
Précédentes	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0360
R0100	9 202	4 058	3 040	1 621	987	680	866	675	404	169	8 225	6 251
R0160	8 587	3 900	2 703	1 691	1 363	1 015	964	781	412			126
R0170	5 434	9 199	12 709	12 409	10 543	9 746	10 507	6 226				302
R0180	760	323	117	90	126	61	14					5 923
R0190	90	122	349	349	330	169						12
R0200	74	45	15	14	11							122
R0210	59	25	15	13								9
R0220	23	14	13									11
R0230	10	6										13
R0240												5
R0250												19
Total												12 793

Macifilia

S.22.01.21 IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME
ET DES MESURES TRANSITOIRES

L'entité n'est pas concernée par cet état.

Macifilia

S.23.01.01 FONDS PROPRES

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	8 840	8 840		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	4	4		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	6 769	6 769			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	15 613	15 613	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	15 613	15 613	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	15 613	15 613	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	15 613	15 613	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	15 613	15 613	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	2 334				
Minimum de capital requis	R0600	4 000				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	669%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	390%				

Réserve de réconciliation

		C0060
		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	15 613
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	8 844
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	6 769
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0

Macifilia

S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	1900		
Risque de contrepartie	R0020	30		
Risque de souscription vie	R0030	0	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	0	Aucun	
Risque de souscription non-vie	R0050	117	Aucun	
Diversification entre modules	R0060	-107		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	1 941		
Calcul du capital de solvabilité requis	C0100			
Risque opérationnel	R0130	392		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	2 334		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	2 334		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

Macifilia

S.28.01.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT

		C0010	
ResultatMCR _{NL}	R0010	37	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	433	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	6	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie			
		C0040	
ResultatMCR	R0200	2	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	83	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0
Calcul du MCR global			
		C0070	
MCR linéaire	R0300	39	
Capital de solvabilité requis	R0310	2 334	
Plafond du MCR	R0320	1 050	
Plancher du MCR	R0330	583	
MCR combiné	R0340	583	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000	
		C0070	
Minimum de capital requis	R0400	4 000	

Aivia Macif Mutuelle

S.02.01.02 BILAN

Actifs		Valeur Solvabilité
		II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	7 169
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	29 040
investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 432 728
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	297 830
Actions	R0100	29 850
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	29 850
Obligations	R0130	904 637
Obligations d'État	R0140	199 862
Obligations d'entreprise	R0150	701 858
Titres structurés	R0160	2 916
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	193 004
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	7 408
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	17
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	17
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	54 497
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	8 273
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	8 273
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	46 224
Santé similaire à la vie	R0320	90 451
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-44 228
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	26 841
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	53 567
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	10 699
Autres créances (hors assurance)	R0380	28 671
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	21 722
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	379
Total de l'actif	R0500	1 665 330

Apivia Macif Mutuelle

S.02.01.02 BILAN

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	83 841
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	83 841
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	74 099
Marge de risque	R0590	9 743
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	519 072
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	322 771
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	295 399
Marge de risque	R0640	27 371
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	196 301
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	174 948
Marge de risque	R0680	21 353
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 367
Provisions pour retraite	R0760	13 748
Dépôts des réassureurs	R0770	127 083
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	3 283
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	16 196
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	21 834
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	17 735
Autres dettes (hors assurance)	R0840	98 742
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	544
Total du passif	R0900	905 445
Excédent d'actif sur passif	R1000	759 885

Apivia Macif Mutuelle

S.05.02.01 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

L'entité n'est pas concernée par cet état.

Apivia Macif Mutuelle

S.12.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

		Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
		Assurance indexée et en unités de compte	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Autres assurances vie	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	204 306					-30 746			1 388	174 948
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	516					-44 743				-44 228
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	203 790					13 997			1 388	219 175
Marge de risque	R0100	16 880				4 408				65	21 353
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110										
Meilleure estimation	R0120										
Marge de risque	R0130										
Provisions techniques – Total	R0200	221 185				-26 338				1 453	196 301

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		181 926	71 437		42 036	295 399
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		40 346	50 105			90 451
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090		141 580	21 332		42 036	204 948
Marge de risque	R0100		19 721			7 650	27 371
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110						
Meilleure estimation	R0120						
Marge de risque	R0130						
Provisions techniques – Total	R0200		273 084			49 687	322 771

Apivia Macif Mutuelle

S.22.01.21 IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	602 913			20 957	
Fonds propres de base	R0020	759 885			-20 859	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	759 885			-20 859	
Capital de solvabilité requis	R0090	336 820			-890	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	752 716			-25 669	
Minimum de capital requis	R0110	94 139			586	

Apivia Macif Mutuelle

S.23.01.01 FONDS PROPRES

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	7 381	7 381			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	7 910	7 910			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	737 425	737 425			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	7 169				7 169
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	759 885	752 716	0	0	7 169
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	759 885	752 716			7 169
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	752 716	752 716			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	759 885	752 716			7 169
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	752 716	752 716			
Capital de solvabilité requis	R0580	336 820				
Minimum de capital requis	R0600	94 139				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	226%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	800%				

Réserve de réconciliation

		C0060
		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	759 885
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	22 460
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	737 425
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	1 386
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	2 157
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	3 543

Apivia Macif Mutuelle

S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	173 448		
Risque de contrepartie	R0020	12 203		
Risque de souscription vie	R0030	60 787	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	172 975	Aucun	
Risque de souscription non-vie	R0050		Aucun	
Diversification entre modules	R0060	-116 323		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070			
SCR de base	R0100	303 089		
Calcul du capital de solvabilité requis	C0100			
Risque opérationnel	R0130	33 731		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150			
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	336 820		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	336 820		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

Apivia Macif Mutuelle

S.28.02.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS – ACTIVITÉS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE À LA FOIS VIE ET NON-VIE

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		MCR(NL, NL) Result		MCR(NL, L) Result	
		C0010	C0020		
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	39 735			
		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	63 250	772 384		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	2 575	1 451		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				
		Activités en non-vie		Activités en vie	
		MCR(L, NL) Result		MCR(L, L) Result	
		C0070		C0080	
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	26 906			
		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			211 700	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	204 948		15 386	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		32 289 039		27 630 348
Calcul du MCR global		C0130			
MCR linéaire	R0300	94 139			
Capital de solvabilité requis	R0310	336 820			
Plafond du MCR	R0320	151 569			
Plancher du MCR	R0330	84 205			
MCR combiné	R0340	94 139			
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700			
		C0130			
Minimum de capital requis	R0400	94 139			
Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie		Activités en vie	
		C0140		C0150	
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	66 642		27 497	
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	142 170		194 651	
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	63 976		87 593	
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	35 542		48 663	
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	63 976		48 663	
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700		4 000	
Montant notionnel du MCR	R0560	63 976		48 663	

AÉSIO mutuelle

S.02.01.02 BILAN

Actifs		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisitions différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0K€
Actifs d'impôts différés	R0040	45 931K€
Excédent du régime de retraite	R0050	0K€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	104 020K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2 070 942K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	13 396K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	475 510K€
<i>Actions</i>	R0100	192 130K€
Actions — cotées	R0110	0K€
Actions — non cotées	R0120	192 130K€
<i>Obligations</i>	R0130	979 608K€
Obligations d'État	R0140	26 972K€
Obligations d'entreprise	R0150	952 636K€
Titres structurés	R0160	0K€
Titres garantis	R0170	0K€
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	277 315K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	0K€
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	132 983K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	0K€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	23 595K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	0K€
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	0K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	23 595K€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	69 396K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	53 469K€
Non-vie hors santé	R0290	0K€
Santé similaire à la non-vie	R0300	53 469K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	15 927K€
Santé similaire à la vie	R0320	6 827K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	9 100K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	0K€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	16 333K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	116 895K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	6 296K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	86 204K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0K€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0K€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 210K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	4 398K€
Total de l'actif	R0500	2 547 221K€

AÉSIO mutuelle

S.02.01.02 BILAN

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	514 407K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0K€
Meilleure estimation	R0540	0K€
Marge de risque	R0550	0K€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	514 407K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0K€
Meilleure estimation	R0580	485 129K€
Marge de risque	R0590	29 277K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	73 598K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	24 239K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0K€
Meilleure estimation	R0630	22 863K€
Marge de risque	R0640	1 375K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	49 360K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0K€
Meilleure estimation	R0670	36 280K€
Marge de risque	R0680	13 080K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0K€
Meilleure estimation	R0710	0K€
Marge de risque	R0720	0K€
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0K€
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	14 071K€
Provisions pour retraite	R0760	19 767K€
Dépôts des réassureurs	R0770	49 724K€
Passifs d'impôts différés	R0780	45 931K€
Produits dérivés	R0790	0K€
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	66 907K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0K€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	52 769K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	13 099K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	162 168K€
Passifs subordonnés	R0850	0K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0K€
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	6 092K€
Total du passif	R0900	1 018 533K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 528 687K€

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)														Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)					Total
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200			
Primes émises																				
Brut - Assurance directe	1 697 198K€	74 953K€															1 772 151K€			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	242 395K€	7 449K€															249 844K€			
Part des réassureurs	390 601K€	30 388K€															420 989K€			
Net	1 748 992K€	52 016K€															1 801 008K€			
Primes acquises																				
Brut - Assurance directe	1 697 381K€	74 953K€															1 772 334K€			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	242 395K€	7 449K€															249 844K€			
Part des réassureurs	390 601K€	30 388K€															420 989K€			
Net	1 748 992K€	52 016K€															1 801 008K€			
Charge des sinistres																				
Brut - Assurance directe	1 369 482K€	50 929K€															1 420 411K€			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	235 247K€	-784K€															238 466K€			
Part des réassureurs	388 277K€	21 657K€															409 934K€			
Net	1 420 453K€	28 488K€															1 448 934K€			
Variation des autres provisions techniques																				
Brut - Assurance directe	-11 340K€	31 352K€															20 012K€			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	-10 089K€	12 510K€															2 421K€			
Part des réassureurs	-8 757K€	6 347K€															0K€			
Net	-12 676K€	37 615K€															-2 410K€			
Dépenses engagées	440 470K€	10 978K€															451 448K€			
Autres dépenses																	0K€			
Total des dépenses																	451 448K€			

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie					Total	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300			
Primes émises												
Brut	16 477K€	403K€		31 624K€	8 425K€					3 827K€		51 906K€
Part des réassureurs	16 076K€			23 177K€						3 827K€		43 078K€
Net	401K€	403K€		8 447K€	8 425K€					0K€		8 828K€
Primes acquises												
Brut	16 477K€	403K€		31 624K€	8 425K€					3 827K€		51 906K€
Part des réassureurs	16 076K€			23 177K€						3 827K€		43 078K€
Net	401K€	403K€		8 447K€	8 425K€					0K€		8 828K€
Charge des sinistres												
Brut	9 699K€	255K€		12 511K€	800K€					1 684K€		23 894K€
Part des réassureurs	9 444K€			11 711K€						1 684K€		22 840K€
Net	255K€	255K€		800K€	800K€					0K€		1 055K€
Variation des autres provisions techniques												
Brut	-3 646K€	348K€		594K€	31K€					1 620K€		-1 456K€
Part des réassureurs	-3 798K€	563K€		563K€	369K€					1 620K€		-1 616K€
Net	142K€	-215K€		31K€	-306K€					0K€		9 817K€
Dépenses engagées	5 327K€	4 121K€		4 121K€	369K€					369K€		9 817K€
Autres dépenses												0K€
Total des dépenses												9 817K€

AÉSIO mutuelle

S.05.02.01 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

L'entité n'est pas concernée par cet état.

AÉSIO mutuelle

S.12.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux UC	Rassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux UC	Rassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	CO200	CO210	CO240	CO250	CO270	CO280				CO300	CO310			
Provisions techniques calculées comme un tout	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Provisions techniques estimées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque														
Meilleure estimation	18 565K€	18 565K€	0K€	0K€	17 714K€	0K€	0K€	0K€	36 280K€	0K€	0K€	22 863K€	0K€	22 863K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	5 551K€	5 551K€	0K€	0K€	5 559K€	0K€	0K€	0K€	9 100K€	0K€	0K€	6 827K€	0K€	6 827K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie = total	14 974K€	14 974K€	0K€	0K€	12 205K€	0K€	0K€	0K€	27 180K€	0K€	0K€	16 036K€	0K€	16 036K€
Marge de risque	11 471K€	11 471K€	0K€	1 659K€	0K€	0K€	0K€	0K€	13 000K€	0K€	0K€	1 375K€	0K€	1 375K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Provisions techniques calculées comme un tout	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Meilleure estimation	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Marge de risque	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Provisions techniques — Total	30 036K€	30 036K€	0K€	19 324K€	0K€	0K€	0K€	0K€	49 360K€	0K€	0K€	24 239K€	0K€	24 239K€

AÉSIO mutuelle

S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	RO010	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	RO050	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut	RO060	110 213K€	-6 150K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	RO140	1 526K€	-5 623K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	RO150	108 687K€	-526K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Provisions pour sinistres										
Brut	RO160	271 492K€	109 574K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	RO240	18 803K€	38 764K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	RO250	252 689K€	70 811K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Total meilleure estimation — brut	RO260	381 705K€	103 425K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Total meilleure estimation — net	RO270	361 376K€	70 284K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Marge de risque	RO280	25 030K€	4 247K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	RO290	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Meilleure estimation	RO300	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Marge de risque	RO310	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Provisions techniques — Total										
Provisions techniques — Total	RO320	406 735K€	107 672K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	RO330	20 329K€	33 140K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	RO340	386 406K€	74 531K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	RO010	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	RO050	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut	RO060	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	104 063K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	RO140	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	-4 098K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	RO150	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	108 161K€
Provisions pour sinistres									
Brut	RO160	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	381 066K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	RO240	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	57 567K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	RO250	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	323 499K€
Total meilleure estimation — brut	RO260	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	485 129K€
Total meilleure estimation — net	RO270	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	431 660K€
Marge de risque	RO280	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	29 277K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	RO290	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Meilleure estimation	RO300	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Marge de risque	RO310	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Provisions techniques — Total									
Provisions techniques — Total	RO320	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	514 407K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	RO330	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	53 469K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	RO340	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	460 938K€

S.19.01.21 SINISTRES EN NON-VIE

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription (valeur absolue)		Année d'accident / année de souscription (valeur absolue)	
Z0010	Année d'accident	Z0010	Année d'accident
Sinistres payés bruts (non cumulés)			

Année de développement

Période entée	Année de développement										10 et +	Somme des années (cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			
R0100	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	33K€	985K€
N-9	0K€	0K€	4.745K€	2.089K€	552K€	714K€	294K€	63K€	105K€	67K€	138K€	67K€	3.884K€
N-8	0K€	0K€	1.330K€	1.330K€	514K€	432K€	1.231K€	1.82K€	182K€	182K€	200K€	200K€	1.381K€
N-7	0K€	133.364K€	4.772K€	1.224K€	934K€	290K€	290K€	200K€	200K€	200K€	292K€	292K€	1.41.246K€
N-6	1.226.824K€	137.781K€	10.063K€	2.107K€	1.184K€	297K€	297K€	200K€	200K€	200K€	292K€	292K€	1.378.851K€
N-5	1.359.483K€	160.644K€	5.344K€	1.098K€	666K€	666K€	666K€	666K€	666K€	666K€	666K€	666K€	1.528.650K€
N-4	1.453.501K€	170.862K€	4.872K€	1.485K€	1.098K€	666K€	666K€	666K€	666K€	666K€	666K€	666K€	1.633.168K€
N-3	1.504.764K€	132.841K€	6.082K€	2.162K€	1.783K€	1.098K€	666K€	666K€	666K€	666K€	666K€	666K€	1.645.848K€
N-2	1.265.318K€	134.754K€	8.208K€	2.162K€	1.783K€	1.098K€	666K€	666K€	666K€	666K€	666K€	666K€	1.645.848K€
N-1	1.501.819K€	146.409K€	8.208K€	2.162K€	1.783K€	1.098K€	666K€	666K€	666K€	666K€	666K€	666K€	1.645.848K€
N	1.501.653K€	146.409K€	8.208K€	2.162K€	1.783K€	1.098K€	666K€	666K€	666K€	666K€	666K€	666K€	1.501.653K€
Total											1 661 614K€	10 899 248K€	

Meilleure estimation provisions pour sinistres bruts non actualisés
(valeur absolue)

Année de développement

Période entée	Année de développement										10 et +	Fin d'année (données actualisées)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			
R0100	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
N-9	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
N-8	0K€	0K€	1.211K€	2.757K€	1.212K€	281K€	80K€	37K€	48K€	19K€	22K€	22K€	19K€
N-7	0K€	1.211K€	2.757K€	776K€	709K€	370K€	54K€	60K€	23K€	23K€	23K€	23K€	22K€
N-6	134.894K€	4.157K€	1.893K€	4.245K€	834K€	109K€	10K€	10K€	10K€	10K€	10K€	10K€	10K€
N-5	146.680K€	3.980K€	1.03K€	3.806K€	1.982K€	714K€	51K€	51K€	51K€	51K€	51K€	51K€	48K€
N-4	172.636K€	10.684K€	4.175K€	3.419K€	2.341K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	3.025K€
N-3	166.093K€	13.512K€	5.352K€	3.419K€	2.341K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	6.668K€
N-2	242.327K€	17.710K€	7.601K€	3.419K€	2.341K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	25.867K€
N-1	197.974K€	28.281K€	7.601K€	3.419K€	2.341K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	214.093K€
N	223.899K€	28.281K€	7.601K€	3.419K€	2.341K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	1.467K€	251.108K€
Total											251 108K€	214 093K€	

AÉSIO mutuelle

S.22.01.21 IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

L'entité n'est pas concernée par cet état.

AÉSIO mutuelle

S.23.01.01 FONDS PROPRES

		Total	Niveau 1 — non restreint	Niveau 1 — restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0K€	0K€		0K€	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0K€	0K€		0K€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	606 210K€	606 210K€		0K€	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0K€		0K€	0K€	0K€
Fonds excédentaires	R0070	0K€	0K€			
Actions de préférence	R0090	0K€		0K€	0K€	0K€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0K€		0K€	0K€	0K€
Réserve de réconciliation	R0130	922 478K€	922 478K€			
Passifs subordonnés	R0140	0K€		0K€	0K€	0K€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0K€				0K€
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0K€				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0K€	0K€	0K€	0K€	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 528 687K€	1 528 687K€	0K€	0K€	0K€
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0K€			0K€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande	R0310	0K€			0K€	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0K€			0K€	0K€
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0K€			0K€	0K€
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0K€			0K€	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0K€			0K€	0K€
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0K€			0K€	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0K€			0K€	0K€
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0K€			0K€	0K€
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0K€			0K€	0K€
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 528 687K€	1 528 687K€	0K€	0K€	0K€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 528 687K€	1 528 687K€	0K€	0K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 528 687K€	1 528 687K€	0K€	0K€	0K€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 528 687K€	1 528 687K€	0K€	0K€	
Capital de solvabilité requis	R0580	653 082K€				
Minimum de capital requis	R0600	163 270K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	234,07%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	936,29%				
Réserve de réconciliation						
C0060						
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 528 687K€				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0K€				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0K€				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	606 210K€				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cants	R0740	0K€				
Réserve de réconciliation	R0760	922 478K€				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités vie	R0770	16 099K€				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités non-vie	R0780	17 037K€				
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	33 136K€				

AÉSIO mutuelle

S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	339 371K€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	64 111K€	
Risque de souscription en vie	R0030	23 292K€	Risque de catastrophe en vie
Risque de souscription en santé	R0040	369 324K€	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0K€	
Diversification	R0060	-203 973K€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0K€	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	592 125K€	

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	62 974K€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 017K€
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0K€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0K€
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	653 082K€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0K€
Capital de solvabilité requis	R0220	653 082K€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Capital de solvabilité requis de base (USP)		USP
		C0090
Risque de souscription Vie	R0030	Aucun
Risque de souscription Health	R0040	Aucun
Risque de souscription Non-vie	R0050	Aucun

S.25.01.21.04

Approche concernant le taux d'imposition

		Oui/Non
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approach based on average tax rate

S.25.01.21.05

Calcul de la capacité d'absorption des impôts différés

		LAC DT
		C0130
Montant/estimation de la LAC DT	R0640	0K€
Montant/estimation de la LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	0K€
Montant/estimation de la LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0K€
Montant/estimation de la LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0K€
Montant/estimation de la LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0K€
Montant/estimation de la LAC DT maximale	R0690	152 946K€

AÉSIO mutuelle

S.28.02.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITÉS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE À LA FOIS VIE ET NON-VIE

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Résultat	MCR _(NL,NE)	Résultat	MCR _(NL,E)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie		C0010		C0020
	R0010	112 849K€		0K€

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente
 Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente
 Réassurance santé non proportionnelle
 Réassurance accidents non proportionnelle
 Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle
 Réassurance dommages non proportionnelle

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
R0020	361 376K€	1 749 635K€	0K€	0K€
R0030	70 284K€	52 053K€	0K€	0K€
R0040	0K€	0K€	0K€	0K€
R0050	0K€	0K€	0K€	0K€
R0060	0K€	0K€	0K€	0K€
R0070	0K€	0K€	0K€	0K€
R0080	0K€	0K€	0K€	0K€
R0090	0K€	0K€	0K€	0K€
R0100	0K€	0K€	0K€	0K€
R0110	0K€	0K€	0K€	0K€
R0120	0K€	0K€	0K€	0K€
R0130	0K€	0K€	0K€	0K€
R0140	0K€	0K€	0K€	0K€
R0150	0K€	0K€	0K€	0K€
R0160	0K€	0K€	0K€	0K€
R0170	0K€	0K€	0K€	0K€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Résultat	MCR _(NL,NE)	Résultat	MCR _(NL,E)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		C0070		C0080
	R0200	0K€		6 076K€

Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties
 Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures
 Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte
 Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé
 Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
R0210	0K€		13 234K€	
R0220	0K€		1 740K€	
R0230	0K€		0K€	
R0240	0K€		28 241K€	
R0250		0K€		7 262 083K€

Calcul du MCR global

MCR linéaire	C0130	118 925K€
Capital de solvabilité requis	R0310	653 082K€
Plafond du MCR	R0320	293 887K€
Plancher du MCR	R0330	163 270K€
MCR combiné	R0340	163 270K€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000K€
Minimum de capital requis	R0400	163 270K€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Résultat	MCR _(NL,NE)	Résultat	MCR _(NL,E)
		C0140		C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	112 849K€		6 076K€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	619 717K€		33 365K€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	278 873K€		15 014K€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	154 929K€		8 341K€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	154 929K€		8 341K€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700K€		4 000K€
Montant notionnel du MCR	R0560	154 929K€		8 341K€

M N P A F

S.02.01.02 BILAN

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	361
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	41
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	98 198
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	54 912
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	54 912
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	28 503
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	14 784
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	6 429
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	821
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	7 179
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	29
Total de l'actif	R0500	113 059

M N P A F

S.02.01.02 BILAN

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	12 404
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	12 404
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	10 898
Marge de risque	R0590	1 506
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	83
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	15 154
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	27 641
Excédent d'actif sur passif	R1000	85 418

MNPAF

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)									
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	
		CO010	CO020	CO030	CO040	CO050	CO060	CO070	CO080	CO090	
Primes émises											
Brut - assurance directe	RO110										
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	RO120	106 859									
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	RO130										
Part des réassureurs	RO140										
Net	RO200	106 859									
Primes acquises											
Brut - assurance directe	RO210										
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	RO220	106 859									
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	RO230										
Part des réassureurs	RO240										
Net	RO300	106 859									
Chargés des sinistres											
Brut - assurance directe	RO310										
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	RO320	99 820									
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	RO330										
Part des réassureurs	RO340										
Net	RO400	99 820									
Variation des autres provisions techniques											
Brut - assurance directe	RO410										
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	RO420										
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	RO430										
Part des réassureurs	RO440										
Net	RO500										
Dépenses engagées	RO550	8 673									
Autres dépenses	R1200	8 673									
Total des dépenses	R1300										
		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)									
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total		
		CO100	CO110	CO120	CO130	CO140	CO150	CO150	CO160	CO200	
Primes émises											
Brut - assurance directe	RO110										
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	RO120									106 859	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	RO130										
Part des réassureurs	RO140										
Net	RO200									106 859	
Primes acquises											
Brut - assurance directe	RO210										
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	RO220									106 859	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	RO230										
Part des réassureurs	RO240										
Net	RO300									106 859	
Chargés des sinistres											
Brut - assurance directe	RO310										
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	RO320									99 820	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	RO330										
Part des réassureurs	RO340										
Net	RO400									99 820	
Variation des autres provisions techniques											
Brut - assurance directe	RO410										
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	RO420										
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	RO430										
Part des réassureurs	RO440										
Net	RO500										
Dépenses engagées	RO550									8 673	
Autres dépenses	R1200									8 673	
Total des dépenses	R1300										

MNPAF

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie			Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Primes acquises										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Charge des sinistres										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Variation des autres provisions techniques										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Dépenses engagées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

M N P A F

S.05.02.01 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

L'entité n'est pas concernée par cet état.

M N P A F

S.12.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

L'entité n'est pas concernée par cet état.

M N P A F

S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	1 251								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140									
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	1 251								
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	9 647								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240									
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	9 647								
Total meilleure estimation - brut	R0260	10 898								
Total meilleure estimation - net	R0270	10 898								
Marge de risque	R0280	1 506								
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	12 404								
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330									
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	12 404								

		Segmentation par						Total obligations non-vie
		Assurance directe et réassurance proportionnelle			Réassurance non proportionnelle acceptée			
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de	R0050							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de								
Meilleure estimation								
Provisions pour primes								
Brut - Total	R0060							1 251
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140							
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150							1 251
Provisions pour sinistres								
Brut - total	R0160							9 647
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240							
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250							9 647
Total meilleure estimation - brut	R0260							10 898
Total meilleure estimation - net	R0270							10 898
Marge de risque	R0280							1 506
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290							
Meilleure estimation	R0300							
Marge de risque	R0310							
Provisions techniques - Total								
Provisions techniques - Total	R0320							12 404
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330							
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340							12 404

MNPAF

S.19.01.21 SINISTRES EN NON-VIE

		Année de développement										Somme des années (cumulé) C0130
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)												0
Précédentes	R0100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	85 856	10 738	320	17	15	8	-7	9	0	0	96 956
N-6	R0190	81 381	9 628	279	6	-50	-29	-2	0	0	0	91 214
N-5	R0200	83 095	9 160	304	-102	13	-17	0	0	0	0	92 453
N-4	R0210	84 187	9 181	285	-14	-1	0	0	0	0	0	93 637
N-3	R0220	87 997	7 985	326	1	0	0	0	0	0	0	96 310
N-2	R0230	80 042	7 652	377	0	0	0	0	0	0	0	88 071
N-1	R0240	89 628	7 620	0	0	0	0	0	0	0	0	97 249
N	R0250	89 134	0	0	0	0	0	0	0	0	0	89 134
	Total											745 023

		Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)												0
Précédentes	R0100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	10 605	292	28	-50	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	11 181	320	-103	13	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	10 387	188	-46	0	0	0	0	0	0	0	-4
N-2	R0230	8 719	243	-4	0	0	0	0	0	0	0	345
N-1	R0240	10 863	349	0	0	0	0	0	0	0	0	8 922
N	R0250	9 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 263
	Total											8 922

M N P A F

S.22.01.21 IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME
ET DES MESURES TRANSITOIRES

L'entité n'est pas concernée par cet état.

M N P A F

S.23.01.01 FONDS PROPRES

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 800	1 800			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	83 257	83 257			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	361				361
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	85 418	85 057	0	0	361
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	85 418	85 057			361
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	85 057	85 057			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	85 418	85 057			361
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	85 057	85 057			
Capital de solvabilité requis	R0580	28 973				
Minimum de capital requis	R0600	7 243				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	295%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1174%				
Réserve de réconciliation						
						C0060
Réserve de réconciliation						C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	85 418				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	2 161				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740					
Réserve de réconciliation	R0760	83 257				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780					
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0				

M N P A F

S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	11 015		
Risque de contrepartie	R0020	1 483		
Risque de souscription vie	R0030		Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	20 156	Aucun	
Risque de souscription non-vie	R0050		Aucun	
Diversification entre modules	R0060	-6 888		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070			
SCR de base	R0100	25 767		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120			
Risque opérationnel	R0130	3 206		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150			
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	28 973		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	28 973		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

M N P A F

S.28.01.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010		
ResultatMCR _{NL}		R0010	5 535	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)		Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030	
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	10 898	106 859	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040		
ResultatMCR _V		R0200		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)		Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			

Calcul du MCR global

		C0070		
MCR linéaire	R0300	5 535		
Capital de solvabilité requis	R0310	28 973		
Plafond du MCR	R0320	13 038		
Plancher du MCR	R0330	7 243		
MCR combiné	R0340	7 243		
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 700		
Minimum de capital requis		R0400	7 243	

Nuoma

S.02.01.02 BILAN

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	59
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	73 327
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	89
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	89
Obligations	R0130	32 637
Obligations d'État	R0140	28 035
Obligations d'entreprise	R0150	4 602
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	37 823
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2 777
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	296
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	441
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	6 104
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	80 226

Nuoma

S.02.01.02 BILAN

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	9 863
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	9 863
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	8 977
Marge de risque	R0590	886
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	10 799
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	10 799
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	10 757
Marge de risque	R0640	42
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	97
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	418
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	635
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	38
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 030
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	23 879
Excédent d'actif sur passif	R1000	56 347

Nuoma

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	50 147	838	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	50 147	838	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	50 147	838	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	50 147	838	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	43 220	931	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	43 220	931	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	90	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	90	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	6 800	75	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0					50 986
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	50 986
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0					50 986
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	50 986
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0					44 151
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	44 151
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0					90
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	90
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	6 876
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								6 876

Nuoma

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brut	R1410	0	0	0	0	1 995	0	0	0	1 995
Part des réassureurs	R1420	0	0	0	0	223	0	0	0	223
Net	R1500	0	0	0	0	1 772	0	0	0	1 772
Primes acquises										
Brut	R1510	0	0	0	0	1 995	0	0	0	1 995
Part des réassureurs	R1520	0	0	0	0	223	0	0	0	223
Net	R1600	0	0	0	0	1 772	0	0	0	1 772
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0	0	0	0	1 757	0	0	0	1 757
Part des réassureurs	R1620	0	0	0	0	239	0	0	0	239
Net	R1700	0	0	0	0	1 519	0	0	0	1 519
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0	0	0	0	-738	0	0	0	-738
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1800	0	0	0	0	-738	0	0	0	-738
Dépenses engagées	R1900	0	0	0	0	103	0	0	0	103
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2600									103

N u o m a

S.05.02.01 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

L'entité n'est pas concernée par cet état.

Nuoma

S.12.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

	Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Contrats avec options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Autres assurances vie	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
	CO020	CO030	CO040	CO050	CO060	CO070	CO080	CO090	CO100	CO150
Provisions techniques calculées comme un tout										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de tritration et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0030	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de tritration et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de tritration et de la réassurance finie – total	R0090	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0100	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0130	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total										
	CO160	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO170	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO180	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO190	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO200	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO210	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO220	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO230	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO240	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO250	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO260	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO270	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO280	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO290	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO330	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO340	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO350	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO360	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO370	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO380	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO390	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO400	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO410	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO430	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO450	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO460	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO470	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO480	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO490	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO510	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO520	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO530	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO540	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO550	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO560	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO570	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO580	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO590	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO600	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO610	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO620	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO630	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO640	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO650	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO660	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO670	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO680	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO690	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO700	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO710	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO720	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO730	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO740	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO750	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO760	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO770	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO780	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO790	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO800	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO810	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO820	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO830	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO840	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO850	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO860	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO870	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO880	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO890	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO900	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO910	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO920	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO930	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO940	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO950	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO960	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO970	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO980	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO990	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CO1000	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Nuoma

S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	396	-1	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	396	-1	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	7 466	1 117	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	7 466	1 117	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - brut	R0260	7 862	1 115	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - net	R0270	7 862	1 115	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0280	873	13	0	0	0	0	0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	8 735	1 128	0	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	8 735	1 128	0	0	0	0	0	0	0

		Segmentation par							Total obligation non-vie	
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée					
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle		
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	0	0	0	0	0	0	0	395	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	395	
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	0	0	0	0	0	0	0	8 582	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	0	8 582	
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	0	0	0	0	0	0	8 977	
Total meilleure estimation - net	R0270	0	0	0	0	0	0	0	8 977	
Marge de risque	R0280	0	0	0	0	0	0	0	886	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	0	0	0	0	0	0	0	9 863	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	0	0	0	0	0	0	0	9 863	

Nuoma

S.19.01.21 SINISTRES EN NON-VIE

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
Année		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	30 173	4 147	124	10	11	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	32 404	3 003	93	11	0	0	0	0	0	0	34 466
N-7	R0180	32 643	2 777	78	3	0	0	0	0	0	0	35 512
N-6	R0190	32 065	3 576	47	2	0	0	0	0	0	0	35 501
N-5	R0200	41 705	4 137	180	34	8	1	0	0	0	0	35 689
N-4	R0210	41 013	4 475	408	212	8	0	0	0	0	0	46 066
N-3	R0220	41 533	3 769	447	180	0	0	0	0	0	0	46 117
N-2	R0230	35 926	3 770	404	0	0	0	0	0	0	0	45 929
N-1	R0240	39 621	3 502	0	0	0	0	0	0	0	0	40 101
N	R0250	39 856	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 124
	Total											39 856
												43 952
												402 359

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
Année		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	1 110	11	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	1 164	415	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	6 221	1 284	497	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	6 475	1 599	427	74	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	5 665	1 408	428	112	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	6 784	1 599	648	265	0	0	0	0	0	0	263
N-2	R0230	6 630	1 149	367	0	0	0	0	0	0	0	362
N-1	R0240	7 521	1 289	0	0	0	0	0	0	0	0	1 260
N	R0250	6 363	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 206
	Total											8 091

N u o m a

S.22.01.21 IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME
ET DES MESURES TRANSITOIRES

L'entité n'est pas concernée par cet état.

Nuoma

S.23.01.01 FONDS PROPRES

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 278	3 278		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	53 069	53 069			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	56 347	56 347	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	56 347	56 347	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	56 347	56 347	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	56 347	56 347	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	56 347	56 347	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	17 907				
Minimum de capital requis	R0600	4 477				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	315%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1259%				

Réserve de réconciliation

		C0060
		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	56 347
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 278
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	53 069
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0

Nuoma

S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	10 502		
Risque de contrepartie	R0020	759		
Risque de souscription vie	R0030	0	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	10 139	Aucun	
Risque de souscription non-vie	R0050	0	Aucun	
Diversification entre modules	R0060	-4 825		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	16 575		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	1 749		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-418		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	17 907		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	17 907		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

Nuoma

S.28.01.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
ResultatMCR_{NL}	R0010	2 944	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	7 862	50 160
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 115	829
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
ResultatMCR	R0200	226	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	10 757	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	3 169
Capital de solvabilité requis	R0310	17 907
Plafond du MCR	R0320	8 058
Plancher du MCR	R0330	4 477
MCR combiné	R0340	4 477
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 700
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	4 477

Abeille Vie

S.02.01.02 BILAN

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	8 981
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	34 650 736
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	589 951
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	2 321 080
Actions	R0100	1 884 992
Actions – cotées	R0110	160 269
Actions – non cotées	R0120	1 724 722
Obligations	R0130	20 921 670
Obligations d'État	R0140	9 744 183
Obligations d'entreprise	R0150	9 389 063
Titres structurés	R0160	1 788 424
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	8 227 668
Produits dérivés	R0190	156 917
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	548 459
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	17 535 249
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	510 658
Avances sur police	R0240	376 050
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	134 607
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	70 783
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	3 516
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	3 516
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	67 268
Santé similaire à la vie	R0320	57 655
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	9 613
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	100 244
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	10 452
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	250
Autres créances (hors assurance)	R0380	148 978
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	135 642
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	14 804
Total de l'actif	R0500	53 186 777

Abeille Vie

S.02.01.02 BILAN

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	289 830
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	289 830
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	289 830
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	27 084 066
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	122 171
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	122 171
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	26 961 895
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	26 331 737
Marge de risque	R0680	630 158
Provisions techniques UC et indexés	R0690	17 020 868
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	16 629 846
Marge de risque	R0720	391 022
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	9 693
Provisions pour retraite	R0760	6 712
Dépôts des réassureurs	R0770	67 044
Passifs d'impôts différés	R0780	329 675
Produits dérivés	R0790	761 512
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1 467
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	1 472 085
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	495 280
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 297
Autres dettes (hors assurance)	R0840	88 345
Passifs subordonnés	R0850	1 095 012
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	1 095 012
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2
Total du passif	R0900	48 725 888
Excédent d'actif sur passif	R1000	4 460 890

Abeille Vie

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	0	74 373	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	1 571	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	0	72 802	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	0	74 374	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	1 570	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	0	72 803	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	0	56 089	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0	2 222	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	0	53 867	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	-196	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	-196	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	17 077	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200									0
Total des dépenses	R1300									0

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée			Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0				74 373
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0				0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	1 571
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	72 802
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0				74 374
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0				0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	1 570
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	72 803
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0				56 089
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0				0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	2 222
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	53 867
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0				-196
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0				0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	-196
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	17 077
Autres dépenses	R1200							0
Total des dépenses	R1300							17 077

Abeille Vie

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie			Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brut	8 845	1 559 445	1 314 068	78 130	45 307	0	0	0	3 005 794	
Part des réassureurs	4 225	4 020	0	3 453	1 344	0	0	0	13 043	
Net	4 619	1 555 424	1 314 068	74 677	43 963	0	0	0	2 992 752	
Primes acquises										
Brut	8 845	1 559 445	1 314 068	78 155	45 314	0	0	0	3 005 827	
Part des réassureurs	4 225	4 020	0	3 453	1 341	0	0	0	13 040	
Net	4 619	1 555 424	1 314 068	74 702	43 973	0	0	0	2 992 787	
Charge des sinistres										
Brut	4 645	2 593 625	625 028	17 991	22 112	0	0	0	3 263 401	
Part des réassureurs	2 295	1 699	0	723	-94	0	0	0	4 623	
Net	2 350	2 591 926	625 028	17 268	22 206	0	0	0	3 258 778	
Variation des autres provisions techniques										
Brut	2 120	-1 414 070	-1 505 447	604	0	0	0	0	-2 916 793	
Part des réassureurs	877	1 140	0	-57	0	0	0	0	1 960	
Net	1 243	-1 415 209	-1 505 447	660	0	0	0	0	-2 918 753	
Dépenses engagées	2 064	154 760	284 599	17 599	10 041	0	0	0	469 063	
Autres dépenses									0	
Total des dépenses									469 063	

Abeille Vie

S.05.02.01 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

L'entité n'est pas concernée par cet état.

Abeille Vie

S.12.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes décaissant des contrats et liés aux engagements d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100				C0150
R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
R0020	0	0			0			0	0	0	0		
R0030	26 331 737	0	2 182 106	14 447 739	0	0	0	0	0	0	42 961 583		
R0080	9 613	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 613		
R0090	26 322 124	0	2 182 106	14 447 739	0	0	0	0	0	0	42 951 970		
R0100	630 158	391 022	0	0	0	0	0	0	0	0	1 021 180		
R0110	0	0			0			0	0	0	0		
R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
R0130	0	0			0			0	0	0	0		
R0200	26 961 895	17 020 868			0			0	0	0	43 982 763		

	Assurance santé (assurance directe)		Rentes décaissant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
	C0160	C0170				C0180
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		
R0010	0	0	0	0	0	0
R0020	0		0	0	0	0
R0030	0	0	122 171	0	122 171	0
R0080	0	0	57 655	0	57 655	0
R0090	0	0	64 516	0	64 516	0
R0100	0	0	0	0	0	0
R0110	0	0	0	0	0	0
R0120	0	0	0	0	0	0
R0130	0	0	0	0	0	0
R0200	0	0	122 171	0	122 171	0

Abeille Vie

S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE

	Segmentation par								
	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut - Total	R0060	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres									
Brut - total	R0160	0	289 830	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	3 516	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	286 314	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	289 830	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - net	R0270	0	286 314	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0280	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total									
Provisions techniques - Total	R0320	0	289 830	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	3 516	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	286 314	0	0	0	0	0	0

	Segmentation par							Total obligation non-vie
	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des	R0050	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la								
Meilleure estimation								
Provisions pour primes								
Brut - Total	R0060	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres								
Brut - total	R0160	0	0	0	0	0	0	289 830
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	3 516
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	286 314
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	0	0	0	0	0	289 830
Total meilleure estimation - net	R0270	0	0	0	0	0	0	286 314
Marge de risque	R0280	0	0	0	0	0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total								
Provisions techniques - Total	R0320	0	0	0	0	0	0	289 830
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	3 516
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	0	0	0	0	0	286 314

Abeille Vie

S.19.01.21 SINISTRES EN NON-VIE

		Année de développement										10 et + C0110
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											122
N-9	R0160	7 680	5 588	1 573	514	88	80	52	52	48	17	
N-8	R0170	9 377	7 164	2 106	937	166	145	131	116	139		
N-7	R0180	10 707	8 789	2 013	839	230	98	110	87			
N-6	R0190	15 348	11 954	2 977	1 122	311	180	159				
N-5	R0200	18 181	13 893	2 728	852	204	190					
N-4	R0210	22 555	18 374	5 012	2 026	304						
N-3	R0220	25 070	20 194	4 972	1 670							
N-2	R0230	35 985	23 854	4 487								
N-1	R0240	30 409	22 061									
N	R0250	32 632										
Total												

		Année de développement										10 et + C0300
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Meilleure estimation provisions brutes non actualisées (valeur absolue)		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											84
N-9	R0160	21 393	10 141	3 735	885	686	461	359	345	155	0	
N-8	R0170	21 392	12 060	8 866	1 113	994	982	953	917	33		
N-7	R0180	23 387	14 519	8 626	1 129	1 176	1 075	652	44			
N-6	R0190	33 590	25 196	9 555	2 234	1 824	1 540	60				
N-5	R0200	48 415	27 710	11 557	2 489	2 166	40					
N-4	R0210	52 355	33 984	20 641	2 801	338						
N-3	R0220	59 828	32 378	18 365	118							
N-2	R0230	72 209	39 361	18 976								
N-1	R0240	88 712	42 899									
N	R0250	78 051										
Total												

Abeille Vie

S.22.01.21 IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	44 394 764	0	0	138 119	0
Fonds propres de base	R0020	5 325 901	0	0	-154 588	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	5 325 901	0	0	-154 588	0
Capital de solvabilité requis	R0090	2 342 635	0	0	80 192	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	4 381 446	0	0	-148 836	0
Minimum de capital requis	R0110	752 782	0	0	28 759	0

Abeille Vie

S.23.01.01 FONDS PROPRES

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1 205 529	1 205 529		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	300 794	300 794		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	337 247	337 247			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	2 387 320	2 387 320			
Passifs subordonnés	R0140	1 095 012		0	1 095 012	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	5 325 901	4 230 890	0	1 095 012	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	5 325 901	4 230 890	0	1 095 012	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	5 325 901	4 230 890	0	1 095 012	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	5 325 901	4 230 890	0	1 095 012	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	4 381 446	4 230 890	0	150 556	
Capital de solvabilité requis	R0580	2 342 635				
Minimum de capital requis	R0600	752 782				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	227%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	582%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	4 460 890
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	230 000
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 843 569
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	2 387 320
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	144 506
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	144 506

Abeille Vie

S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	3 690 531		
Risque de contrepartie	R0020	40 478		
Risque de souscription vie	R0030	3 086 448	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	0	Aucun	
Risque de souscription non-vie	R0050	0	Aucun	
Diversification entre modules	R0060	-1 434 122		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	5 383 335		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	146 938		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 964 893		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-222 746		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	2 342 635		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	2 342 635		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

Abeille Vie

S.28.01.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
ResultatMCR_{NL}	R0010	37 507	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	286 314	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
ResultatMCR_V	R0200	715 275	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	22 092 831	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	4 229 293	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	16 629 846	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	64 516	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	752 782
Capital de solvabilité requis	R0310	2 342 635
Plafond du MCR	R0320	1 054 186
Plancher du MCR	R0330	585 659
MCR combiné	R0340	752 782
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de capital requis	R0400	752 782

Abeille Épargne Retraite

S.02.01.02 BILAN

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	21 070 408
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	457 790
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	426 150
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	426 150
Obligations	R0130	15 254 651
Obligations d'État	R0140	8 360 500
Obligations d'entreprise	R0150	5 710 763
Titres structurés	R0160	1 183 388
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	4 658 344
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	273 473
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	6 729 796
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	373 892
Avances sur police	R0240	271 876
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	102 016
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	0
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	70 863
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	17 685
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	2 270
Total de l'actif	R0500	28 264 914

Abeille Épargne Retraite

S.02.01.02 BILAN

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	18 587 517
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	18 587 517
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	18 274 410
Marge de risque	R0680	313 107
Provisions techniques UC et indexés	R0690	6 419 924
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	6 308 194
Marge de risque	R0720	111 730
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 907
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	65 472
Produits dérivés	R0790	282 635
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	891
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	1 214 194
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	222 660
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	25 411
Passifs subordonnés	R0850	134 122
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	134 122
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2 139
Total du passif	R0900	26 956 874
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 308 040

Abeille Épargne Retraite

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0					0	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0					0	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0	0	
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0					0	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0					0	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0	0	
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0					0	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0					0	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0	0	
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0					0	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					0	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0	
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres dépenses	R1200								0	
Total des dépenses	R1300								0	

Abeille Épargne Retraite

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0	931 856	281 357	0	0	0	0	0	1 213 213
Part des réassureurs	R1420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1500	0	931 856	281 357	0	0	0	0	0	1 213 213
Primes acquises										
Brut	R1510	0	931 856	281 357	0	0	0	0	0	1 213 213
Part des réassureurs	R1520	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1600	0	931 856	281 357	0	0	0	0	0	1 213 213
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0	1 771 109	-151 733	0	0	0	0	0	1 619 376
Part des réassureurs	R1620	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1700	0	1 771 109	-151 733	0	0	0	0	0	1 619 376
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0	-996 898	-291 925	0	0	0	0	0	-1 288 823
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1800	0	-996 898	-291 925	0	0	0	0	0	-1 288 823
Dépenses engagées	R1900	0	56 697	56 379	0	0	0	0	0	113 076
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2600									113 076

Abeille Épargne Retraite

S.05.02.01 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

L'entité n'est pas concernée par cet état.

Abeille Épargne Retraite

S.12.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices			Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements		Total (vie hors santé, y compris UC)
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150		
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque												
Meilleure estimation	18 274 410	0	0	6 308 194	0	0	0	0	0	0	24 582 604	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	18 274 410	0	0	6 308 194	0	0	0	0	0	0	24 582 604	
Marge de risque	313 107	111 730	0	0	0	0	0	0	0	0	424 837	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Marge de risque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques – Total	18 587 517	6 419 924	0	0	0	0	0	0	0	0	25 007 442	

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements			Réassurance santé (réassurance acceptée)		Total (santé similaire à la vie)
	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210			
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	0	0	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	0	0	0	0	0	0	0	0	
Marge de risque	0	0	0	0	0	0	0	0	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation	0	0	0	0	0	0	0	0	
Marge de risque	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques – Total	0	0	0	0	0	0	0	0	

Abeille Épargne Retraite
S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE

L'entité n'est pas concernée par cet état.

Abeille Épargne Retraite

S.19.01.21 SINISTRES EN NON-VIE

L'entité n'est pas concernée par cet état.

Abeille Épargne Retraite

S.22.01.21 IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	25 007 442	0	0	20 937	0
Fonds propres de base	R0020	1 442 162	0	0	-15 028	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	1 442 162	0	0	-15 028	0
Capital de solvabilité requis	R0090	640 275	0	0	18 701	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 365 665	0	0	-13 345	0
Minimum de capital requis	R0110	288 124	0	0	8 415	0

Abeille Épargne Retraite

S.23.01.01 FONDS PROPRES

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	553 879	553 879		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	142 429	142 429		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	75 818	75 818			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	535 914	535 914			
Passifs subordonnés	R0140	134 122		0	134 122	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 442 162	1 308 040	0	134 122	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 442 162	1 308 040	0	134 122	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 442 162	1 308 040	0	134 122	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 442 162	1 308 040	0	134 122	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 365 665	1 308 040	0	57 625	
Capital de solvabilité requis	R0580	640 275				
Minimum de capital requis	R0600	288 124				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	225%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	474%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 308 040
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	772 126
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	535 914
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	215
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	215

Abeille Épargne Retraite

S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	1 610 760		
Risque de contrepartie	R0020	14 237		
Risque de souscription vie	R0030	2 046 136	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	0	Aucun	
Risque de souscription non-vie	R0050	0	Aucun	
Diversification entre modules	R0060	-763 321		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	2 907 813		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	84 441		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 286 507		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-65 472		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	640 275		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	640 275		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

Abeille Épargne Retraite

S.28.01.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
ResultatMCR_{NL}	R0010	0	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
ResultatMCR_V	R0200	434 976	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	15 068 403	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	3 206 007	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	6 308 194	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	434 976
Capital de solvabilité requis	R0310	640 275
Plafond du MCR	R0320	288 124
Plancher du MCR	R0330	160 069
MCR combiné	R0340	288 124
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de capital requis	R0400	288 124

Abeille IARD & Santé

S.02.01.02 BILAN

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	19 083
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	3 053 947
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	75 280
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	219 206
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	219 206
Obligations	R0130	1 857 596
Obligations d'État	R0140	612 758
Obligations d'entreprise	R0150	1 223 848
Titres structurés	R0160	20 989
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	871 766
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	30 099
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	100 177
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	100 177
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	749 086
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	727 755
Non-vie hors santé	R0290	710 542
Santé similaire à la non-vie	R0300	17 213
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	21 331
Santé similaire à la vie	R0320	1 032
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	20 299
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	7 016
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	256 055
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	108 123
Autres créances (hors assurance)	R0380	49 323
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	7 310
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	367
Total de l'actif	R0500	4 350 488

Abeille IARD & Santé

S.02.01.02 BILAN

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	2 422 492
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 367 261
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	2 249 817
Marge de risque	R0550	117 444
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	55 230
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	54 814
Marge de risque	R0590	416
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	86 067
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	4 159
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	4 152
Marge de risque	R0640	8
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	81 908
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	81 799
Marge de risque	R0680	109
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	17 915
Provisions pour retraite	R0760	16 610
Dépôts des réassureurs	R0770	1 564
Passifs d'impôts différés	R0780	6 936
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	15 622
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	1 633
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	80 741
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	633 185
Autres dettes (hors assurance)	R0840	146 519
Passifs subordonnés	R0850	349 007
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	349 007
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	3 778 292
Excédent d'actif sur passif	R1000	572 196

Abeille IARD & Santé

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	236 245	16 571	0	239 834	450 457	11 799	600 858	214 254	3 522
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	235	0	0	0	0	0	12 411	562	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	59 329	4 311	0	67 869	115 775	2 932	213 084	64 088	2 826
Net	R0200	177 151	12 260	0	171 965	334 682	8 867	400 185	150 727	695
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	238 416	16 334	0	237 427	439 560	11 813	593 366	213 318	3 525
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	235	0	0	0	0	0	12 411	639	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	59 872	4 251	0	67 267	112 253	2 935	203 728	63 885	2 827
Net	R0300	178 779	12 083	0	170 160	327 307	8 877	402 049	150 072	698
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	166 280	16 283	0	251 038	322 203	2 457	544 127	212 132	5 157
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	161	0	0	0	0	0	4 086	79	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	41 734	4 130	0	70 613	96 346	468	218 511	50 143	3 663
Net	R0400	124 707	12 153	0	180 425	225 857	1 989	329 703	162 068	1 493
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	9 200	400	0	23 500	1 600	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	-300	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	2 300	100	0	4 975	400	0
Net	R0500	0	0	0	6 900	300	0	18 525	900	0
Dépenses engagées	R0550	40 393	4 580	0	62 393	90 096	2 707	148 625	52 955	452
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de			Ligne d'activité pour			Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	70 906	7 532	48				1 852 027
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0				13 208
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	19 271	2 260	12	0	0	0	551 758
Net	R0200	51 634	5 271	36	0	0	0	1 313 476
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	69 988	7 462	43				1 831 251
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0				13 285
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	19 042	2 243	11	0	0	0	538 314
Net	R0300	50 946	5 219	32	0	0	0	1 306 222
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	9 715	1 976	7	0	0	0	1 531 373
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-22	0	0	0	0	0	4 304
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	2 423	494	2	0	0	0	488 526
Net	R0400	7 270	1 482	5	0	0	0	1 047 152
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410	900	300	0				35 900
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0				-300
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	225	75	0	0	0	0	8 075
Net	R0500	675	225	0	0	0	0	27 525
Dépenses engagées	R0550	24 268	1 703	3	0	0	0	428 173
Autres dépenses	R1200							0
Total des dépenses	R1300							428 173

Abeille IARD & Santé

S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut	R1510	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1520	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1600	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0	0	0	0	237	3 169	0	0	3 406
Part des réassureurs	R1620	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1700	0	0	0	0	237	3 169	0	0	3 406
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0	0	0	0	-373	-16 577	0	0	-16 950
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	0	-93	-4 144	0	0	-4 237
Net	R1800	0	0	0	0	-280	-12 433	0	0	-12 712
Dépenses engagées	R1900	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2600									0

Abeille IARD & Santé

S.05.02.01 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

L'entité n'est pas concernée par cet état.

Abeille IARD & Santé

S.12.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices				Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150				
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque														
Meilleure estimation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	81 799	0	81 799
Meilleure estimation brute	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	81 799	0	81 799
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 299	0	20 299
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 500	0	61 500
Marge de risque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	109	0	109
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	81 908	0	81 908

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux		Réassurance santé (réassurance acceptée)		Total (santé similaire à la vie)	
	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation	0	0	0	4 152	0	0	0	4 152	0
Meilleure estimation brute	0	0	0	4 152	0	0	0	4 152	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	0	0	0	1 032	0	0	0	1 032	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	0	0	0	3 119	0	0	0	3 119	0
Marge de risque	0	0	0	8	0	0	0	8	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total	0	0	0	4 159	0	0	0	4 159	0

Abeille IARD & Santé

S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE

	Segmentation par									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des réassureurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total	6 743	-664	0	70 945	-25 632	-1 848	-5 999	-3 729	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	5 065	308	0	-2 130	14 245	235	-6 964	-3 363	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	1 679	-972	0	73 076	-39 877	-2 083	965	-366	0	0
Provisions pour sinistres										
Brut - Total	22 920	25 815	0	597 848	87 389	3 961	711 528	795 427	2 275	1 742
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	5 630	6 210	0	184 308	31 927	1 519	275 873	209 928	1 742	1 742
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	17 290	19 605	0	413 539	55 462	2 442	435 656	591 499	534	534
Total meilleure estimation - brut	29 663	25 151	0	668 793	61 757	2 112	705 529	791 698	2 275	2 275
Total meilleure estimation - net	18 969	18 633	0	486 615	15 585	358	436 621	591 133	534	534
Marge de risque	229	188	0	32 415	1 467	25	33 201	49 174	11	11
Montant de la déduction transitoire sur les provisions										
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total	29 892	25 338	0	701 208	63 224	2 138	738 730	840 872	2 286	2 286
Provisions techniques - Total										
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	10 695	6 518	0	182 178	46 172	1 754	268 908	200 565	1 742	1 742
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	19 197	18 820	0	519 030	17 052	384	469 822	640 307	544	544

Abeille IARD & Santé

S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE

	Segmentation par										Total obligation non-vie
	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle			Total obligation non-vie	
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle				
CO110	CO120	CO130	CO140	CO150	CO160	CO170	CO180				
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des provisions techniques calculées comme la somme de la	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation											
Provisions pour primes											
Brut - Total	-18 719	-1 998	-1	0	0	0	0	0	0	0	19 098
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	1 675	225	1	0	0	0	0	0	0	0	9 296
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	-20 394	-2 224	-1	0	0	0	0	0	0	0	9 802
Provisions pour sinistres											
Brut - total	35 236	12	-10	0	0	0	0	0	0	3 132	2 285 534
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	6 220	3	-3	0	0	0	0	0	0	1 101	718 459
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	29 015	9	-8	0	0	0	0	0	0	2 031	1 567 075
Total meilleure estimation - brut	16 517	-1 986	-11	0	0	0	0	0	0	3 132	2 304 631
Total meilleure estimation - net	8 622	-2 214	-9	0	0	0	0	0	0	2 031	1 576 876
Marge de risque	991	29	0	0	0	0	0	0	0	131	117 860
Montant de la déduction transitoire sur les provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total	17 508	-1 957	-11	0	0	0	0	0	0	3 263	2 422 492
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	7 895	228	-2	0	0	0	0	0	0	1 101	727 755
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	9 613	-2 185	-9	0	0	0	0	0	0	2 162	1 694 737

Abeille IARD & Santé

S.19.01.21 SINISTRES EN NON-VIE

		Année de développement										Somme des années (cumulé) C0180	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +
Année		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100												13 477
N-9	R0160	501 691	210 174	48 133	17 980	17 199	8 252	7 677	3 319	3 333	540		818 297
N-8	R0170	541 235	194 308	38 148	17 478	12 920	8 305	9 635	10 617	9 519			842 165
N-7	R0180	530 517	195 722	35 523	20 444	10 371	8 230	7 704	10 840				819 350
N-6	R0190	582 893	217 664	43 721	33 155	16 800	19 270	13 109					926 611
N-5	R0200	569 826	213 862	47 303	25 512	22 945	26 590						906 038
N-4	R0210	557 346	251 853	48 511	31 263	26 263							915 237
N-3	R0220	570 683	273 834	69 744	32 210								946 472
N-2	R0230	531 443	237 757	55 962									825 162
N-1	R0240	605 838	282 069										887 907
N	R0250	702 834											702 834
	Total												1 182 457
													12 136 694

		Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360	
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Précédentes	R0100												52 522
N-9	R0160	0	0	0	113 409	99 450	72 067	56 326	50 512	40 223	37 625		32 102
N-8	R0170	0	0	142 327	114 030	95 241	84 761	71 205	58 115	53 601			45 970
N-7	R0180	0	223 343	182 768	141 936	128 312	122 792	120 223	108 423				92 906
N-6	R0190	559 873	230 733	195 018	157 083	145 327	133 938	125 399					107 659
N-5	R0200	541 788	257 653	191 822	178 802	168 484	136 520						117 392
N-4	R0210	562 915	263 638	215 623	201 748	179 005							154 993
N-3	R0220	557 268	302 526	243 881	228 677								198 892
N-2	R0230	540 369	334 407	280 972									244 890
N-1	R0240	691 375	372 784										325 015
N	R0250	923 340											827 981
	Total												2 285 534

Abeille IARD & Santé

S.22.01.21 IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	2 508 559	0	0	16 507	0
Fonds propres de base	R0020	921 203	0	0	-11 368	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	921 203	0	0	-11 368	0
Capital de solvabilité requis	R0090	713 122	0	0	5 503	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	631 562	0	0	-11 368	0
Minimum de capital requis	R0110	296 828	0	0	1 119	0

Abeille IARD & Santé

S.23.01.01 FONDS PROPRES

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	245 069	245 069		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	327 127	327 127			
Passifs subordonnés	R0140	349 007		0	248 954	100 053
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	921 203	572 196	0	248 954	100 053
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	921 203	572 196	0	248 954	100 053
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	821 150	572 196	0	248 954	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	921 203	572 196	0	248 954	100 053
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	631 562	572 196	0	59 366	
Capital de solvabilité requis	R0580	713 122				
Minimum de capital requis	R0600	296 828				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620					
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640					

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	572 196
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	245 069
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	327 127
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	122 309
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	122 309

Abeille IARD & Santé

S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS POUR LES ENTREPRISES UTILISANT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	270 413		
Risque de contrepartie	R0020	87 945		
Risque de souscription vie	R0030	4 547		
Risque de souscription santé	R0040	41 052	Aucun Ecart type du risque de primes brut en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscription non-vie	R0050	465 420	Ecart type du risque de primes brut en non-vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-218 844		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	650 533		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	69 526		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-6 936		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	713 122		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	713 122		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

Abeille IARD & Santé

S.28.01.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
ResultatMCR _{NI}	R0010	295 471	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	18 969	166 616
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	18 633	11 782
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	486 615	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	15 585	170 128
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	358	319 151
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	436 621	8 458
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	591 133	439 583
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	534	153 828
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	8 622	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	50 126
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	484
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	2 031	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
ResultatMCR _V	R0200	1 357	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	64 619	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	296 828
Capital de solvabilité requis	R0310	713 122
Plafond du MCR	R0320	320 905
Plancher du MCR	R0330	178 281
MCR combiné	R0340	296 828
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de capital requis	R0400	296 828

Lexique

ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
AEAPP	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (en anglais, Eiopa)
AFAI	Association française de l'audit et du conseil informatique
AIFM	Alternative Investment Fund Managers (en français, gestionnaires de fonds alternatifs)
AMF	Autorité des marchés financiers
ANI	Accord National Interprofessionnel
Arcam	Association de réassurance commune d'assureurs mutualistes
BGS	Besoin global de solvabilité
BSCR	Basic solvency capital requirement (en français, capital de solvabilité requis de base)
B2B2C	Business to business to Consumer
CCR	Caisse centrale de réassurance
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CET	Compte épargne temps
CIA	Certified internal auditor
CIC	Complementary Identification Code (en français, code complémentaire d'identification)
COSO	Référentiel de contrôle interne défini par le Committee of sponsoring organisation of the treadway commission
DDA	Directive distribution assurance
DRH	Direction des Ressources humaines
Eiopa	European insurance and occupational pensions authority (en français, AEAPP)
EIRS	Évaluation interne des risques et de la solvabilité (en anglais, Orsa)
ESG	(Critères) Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance
ETP	Équivalent Temps Plein
FCP	Fonds commun de placement
FCPR	Fonds communs de placement à risques
FET	Fonds épargne temps
FGAO	Fonds de garanties des assurances obligatoires de dommages
FNMF	Fédération nationale de la Mutualité française
GED	Gestion électronique des documents
GEMA	Groupement des entreprises mutuelles d'assurance
Gerap	Gestion épargne retraite assurance de personnes
GIE	Groupement d'intérêt économique
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois des compétences Groupe
GRH	Groupe de risques homogènes
IARD	Incendie accident risques divers
IFA	Institut français des administrateurs

Lexique

Ifaci	Institut français des auditeurs et contrôleurs internes
IFC	Indemnités de fin de carrière
IFRS	International financial reporting standards (en français, normes internationales financières)
IJ	Indemnité journalière
IRD	Incendie risques divers
LCB-FT	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
LGD	Loss given default (ajustement pour risque de défaut des contreparties)
LoB	Line of business (en français, ligne d'activité)
M.A&S	Macif avantages & services
MARIE	Management des risques entreprise
MCR	Minimum capital requirement (en français, capital de solvabilité minimum)
MOPARI	Mode opératoire de l'analyse des risques
NF	Normes françaises
OPC	Organisme de placement collectif
OPGA	Opération gestion assurance
Orsa	Own risk solvency assessment (en français, EIRS)
PACTE	(loi) Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises
PB/PPB	Participation aux bénéfices/Provision pour participation aux bénéfices
PCA	Plan de continuité de l'activité
PFGS	Provision pour frais de gestion des sinistres
PJ	Protection juridique
POCA	Pratiques d'Organisation Communément Admises
PSSI	Politique de sécurité des systèmes d'information
QAE	Questionnaire d'Activités Externalisées
QRT	Quantitative Reporting Templates (en français, état de reporting quantitatif)
RC	Responsabilité civile
RGPD	Règlement général sur la protection des données
ROI	Return on investment
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
S/P	Ratio sinistres sur primes
SCI	Société civile immobilière
SCPI	Société civile de placements immobiliers
SCR	Solvency capital requirement (en français, capital de solvabilité requis)
SEPA	Single Euro Payments Area (espace unique de paiements en euro)
SEVESO	Série de directives européennes qui imposent aux États membres d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs, appelés « sites SEVESO », et d'y maintenir un haut niveau de prévention
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation

Lexique

Sgam	Société de groupe d'assurance mutuelle
SGP	Société de gestion de portefeuille
Sicav	Société d'investissement à capital variable
SID	Système d'information décisionnel
SII	Solvabilité II
TIP	Titre Interbancaire de Paiement
TME	Taux moyen de rendement des emprunts d'État
TSDI	Titres subordonnés à durée indéterminée

Lexique

aéma
G R O U P E

GROUPE
MUTUALISTE
DE PROTECTION

AESIO
MUTUELLE

MACIF

abeille
ASSURANCES

ofi invest

AÉMA GROUPE

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM),
entreprise régie par le code des assurances, dont le siège social se situe
17-21, place Étienne-Pernet - 75015 Paris,
identifiée sous le numéro unique 493 754 261.

